HISTOIRE
DE
L'EGLISE
ET DE
L'EMPIRE,

DEPUIS LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST, JUSQU'A LA FIN DU X. SIECLE:

Dans laquelle on marque les années de J. C., celles des Empereurs, des Consuls, des Evêques de Rome; les Evêques & les Docteurs les plus célebres des autres Eglises; leurs Ecrits; les Conciles; les Martyrs; les Hérétiques; les Persécutions; les Coutumes; & en un mot, les choses les plus remarquables de l'Eglise & du Monde.

Par JEAN LE SUEUR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée, augmentée de quantité de Remarques & des Autoritez qui manquoient aux précedentes, & retouchée dans le Langage.

TOME SEPTIEME,

Contenant l'Histoire du IX. Siecle.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
M. DCC. XXX.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREFACE

POUR LE TOME VII.

PUISQUE Dieu me donne encore un peu de force & de loisir, je ne crois pas que je puisse mieux l'employer qu'à poursuivre mon Histoire, qu'on juge servir à la gloire de Dieu & à l'éclaircissement de sa Vérité. La fin du Siecle précedent a fait voir le commencement de l'Empire d'Occident, établi par Charlemagne: maintenant, nous allons voir comment ce Prince l'a porté à son plus haut periode. Mais il n'a gueres demeuré en cet état; parce qu'incontinent après la mort de Charlemagne, ses Fils & ses Descendans, moins vertueux que lui, l'ont laissé déchoir; ensorte qu'ils l'ont presque entierement laissé perdre, avant que le Siecle ait été achevé. Pour ce qui est de l'Empire d'Orient, il s'est maintenu avec peine parmi des guerres continuelles contre les Sarrasins, leurs ennemis irreconciliables. Dans l'Egypte & dans toute l'Afrique, le Christianisme a été presque entierement éteint, par l'impieté des Mahometans & des Payens. Dans l'Espagne, Alfonse le Chaste & ses Successeurs ont enduré beaucoup de travaux, pour défendre leur Pais & leur Foi contre les Infideles. Ces ennemis se saisirent aussi des Isles de Candie & de Sicile, & firent des descentes en Italie, dont on eut bien de la peine à les chasser. L'Angleterre, la France & la Basse Allemagne, ont été extrêmement travaillées par les courses des Peuples barbares du Nord, qui y ont fait, durant un long tems, d'horibles ravages. Les divisions intestines, & les guerres furieuses entre les peres & les enfans, entre les freres & les plus proches, regnerent la plupart du tems. Durant ces miseres & ces confusions epouvantables, il ne s'est pu faire que l'Eglise n'ait extrêmement déchu, non seulement à l'égard du nombre des personnes, mais aussi de la pureté & de la pieté; & que l'ignorance, l'erreur, la superstition & les vices, ne se soient accrus & fortifiez, tant parmi les Princes & les Grands, que parmi les Peuples, tant parmi les Prélats & les Ecclésiastiques, que parmi les Laïques. Cependant, il est certain que Charlemagne, de même que les Rois & les Empereurs qui sont descendus de lui, ont été devots & zelez pour conserver, tant qu'ils ont pu, la Religion Chrétienne & la bonne Discipline. Sous eux, l'Adoration & le Culte religieux des Images n'a pu s'établir, nonobstant les efforts que le Pape a faits pour l'autoriser. Il est vrai que ce fut aussi sous eux que la Doctrine de Paschase, qui enseigne la conversion de la substance du Pain & du Vin en la propre substance du vrai Corps & du vrai Sang de Jesus-Christ, est née & a été publiée. Mais nous verrons comment on s'y est formellement opposé; & que presque tous les Prélats, & les plus savans Hommes, ne l'ont point admise, & se sont tenus à la Croyance ancienne. Sous eux aussi, le Pape s'est efforcé de s'élever au suprême degré, & de se rendre tout à fait indépendant, tant pour le Temporel, que pour le Spirituel: mais ils l'ont tenu en bride; jusqu'à ce que l'Empereur etant devenu foible, le Pape a secoué le joug de la Puissance Imperiale, & n'en a plus voulu dépendre. Ce sont-

Digitized by Google

là les principales choſes qui ſe trouvent dans ce Siecle, dont nous eſperons que l'Hiſtoire apportera, Dieu aidant, du fruit & du contentement au Lecteur equitable.

ATTESTATION.

NOUS ſous-ſignez atteſtons, que nous avons lu un Livre manuſcrit de feu Monſieur LE SUEUR, contenant L'HISTOIRE DU NEUVIEME SIECLE, dans lequel nous n'avons rien trouvé de contraire à la Doctrine qui s'enſeigne parmi nous. Fait à Paris, ce 2. Février 1682.

CLAUDE, DAILLE } Miniſtres.

Digitized by Google

An 801. de N. S.

An 801. de N. S.

NEUVIEME SIÈCLE.

L'An 801. de Nôtre Seigneur, le 4. d'Iréne Impératrice de l'Orient pour la 2. fois, le 33. de Charlemagne, Roi de France, & le 1. de ſon Empire, le 21. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 9. le 6. de Leon III. Pape.

Etat de l'Egliſe d'Orient & du Midi.

L'EGLISE d'Orient étoit en un aſſez pitoïable état, parce que la plus grande partie étoit ſous la dure ſervitude d'Aaron, Roi des Sarraſins, qui perſécutoit furieuſement les Chrêtiens preſque en tous les lieux de ſa vaſte domination. Il n'y avoit point de Patriarche à Antioche, ni à Alexandrie, ni à Jéruſalem; où s'il y en avoit quelques-uns, ils étoient ſi cachez, qu'ils n'oſoient ſe découvrir, & qu'à peine peut-on connoître ſeulement le nom d'aucun, qui ait été dans ce miſérable Siècle. En Afrique tout de même les Sarraſins étant les maîtres y tenoient les pauvres fidéles aſſervis. Il n'y avoit que le Patriarche de Conſtantinople qui fût en ſplendeur, & qui ſe maintînt par la faveur de l'Empereur qui y réſidoit, & qui avoit encore ſous ſon Empire une grande partie de l'Aſie Mineure & les païs qui ſont depuis l'Helleſpont & l'Archipel, juſqu'à ceux qui furent aſſujettis à Charlemagne. Ce Patriarche dépendoit des Empereurs d'Orient, qui ſouvent donnoient ou ôtoient cette Charge à qui il leur plaiſoit. Au commencement de ce Siècle Tharaſe en jouïſſoit encore par la faveur de l'Impératrice Iréne, qui l'y avoit inſtallé & qui l'y ſoûtenoit toûjours, parce qu'il s'étoit ſervilement attaché à aplaudir aux deſſeins de cette injuſte & cruelle femme. Pluſieurs portoient fort impatiemment ſa violente domination; & entr'autres un Chef de guerre fort célébre, nommé Staurace, qui conſpira de la chaſſer & de ſe ſaiſir de l'Empire: Mais comme il étoit ſur le point d'exécuter ſon entrepriſe, une maladie le prit au mois de Juin, qui le coucha dans le tombeau.

Patriarche de C. P.

Staurace. Hiſt. Miſcell.

L'état de l'Egliſe & de l'Empire d'Occident fleuriſſoit ſans doute plus que tous autres, par les ſoins & par les vertus de nôtre Charlemagne, qui avoit été couronné & reconnu Empereur tout à la fin du Siècle précédent. Il ſoûtint cette Souveraine dignité avec la même généroſité & la même gloire qu'il y étoit parvenu, & continua à s'employer vigoureuſement à l'avancement de la Réligion Chrêtienne. Il demeura à Rome tout l'hiver pour mettre ordre aux afaires d'Italie, qui lui étoit preſque toute aſſujettie, & il ne partit de la Ville que le 24. d'Avril pour aller à Spolete. Comme il y étoit le dernier du même mois, à deux heures de nuit, il ſe fit un grand tremblement de terre accompagné de mugiſſemens horribles, qui ſecoua toute la France, l'Alemagne, & principalement l'Italie, qui renverſa des tours, des édifices, & même des montagnes, & qui fit tomber la Baſilique de S. Paul à Rome. Ce qui fit que le Pape Leon III. ordonna que trois jours avant l'Aſcenſion on fit des Jeûnes & des Proceſſions nommées Rogations, qui avoient été déja inſtituées par Mamert Evêque de Vienne, pour garantir ſa ville des malheurs dont elle étoit menacée

L'Empire de Charlemagne.

Annal. Loiſel.

Tremblement de terre.

Regino Chro. Annal. Loiſel. & Fuld. an. 801. Mezer. Sigon. de regn. Ital. lib. 4. Rogations.

Digitized by Google

An. 801. de N. S. Egin. Annal,

par divers prodiges, comme on le peut voir dans l'année 463. de N. S. Ces prodiges furent suivis de furieuses tempêtes & de maladies contagieuses, qui attaquèrent sur tout les bêtes à cornes, dont il mourut la plus grande partie. (a) Et le bruit fut parmi le peuple ignorant & superstitieux que tout cela procédoit de sortilege. (b) De Spolete Charlemagne alla à Ravenne, & de là à Pavie, où il commanda de recevoir les Loix des Lombards, d'y corriger les défauts qui s'y trouveroient, & d'y ajoûter encore de nouvelles constitutions, auſquelles il fit joindre pluſieurs Régles qui concernoient l'ordre & le bien de l'Egliſe; (c) & de tout cela il fit faire un Corps de droit diſtingué en 108. chapitres, qui fut publié premièrement à Modéne, & enſuite dans les autres villes de l'Italie. Comme il étoit à Pavie, il aprit qu'un Ambaſſadeur d'Aaron, Amiras de Damas, étoit arrivé à Piſe; où il l'envoïa recevoir honorablement, & qui (d) le vint trouver à Yvrée où il eut ſon audiance de l'Empereur. Nous verrons l'année ſuivante qu'un autre Ambaſſadeur lui fut envoié de la même part avec des préſens. Au mois de Juillet il repaſſa les Alpes, après avoir donné ordre à ſon fils Pepin de ranger à ſon devoir Grimoald qui s'étoit révolté en faveur des Grecs, leſquels ſe ſoûtenoient, & qui témoignoit ne ſubir pas volontiers le joug du nouvel Empereur. Pepin remporta divers avantages ſur lui, & prit pluſieurs Villes qui furent contraintes de ſuivre la loi du Vainqueur. Par le même ordre, Pepin alla auſſi aſſiéger Nocere & d'autres Villes de la Campanie, & en prit quelques-unes à deſſein de chaſſer entiérement de l'Italie l'Empereur de Gréce. Charlemagne fit même préparer une armée navale ſur les côtes d'Italie, penſant faire une décente en Sicile pour s'en emparer: Mais il arriva d'autres choſes qui le firent changer de deſſein. Son fils Louïs, Roi d'Aquitaine, fit de beaux exploits contre les Gaſcons rebelles qu'il châtia, & ſur tout contre les Sarraſins d'Eſpagne. Car étant averti que Zad, Prince de Barcelonne, ſon vaſſal, machinoit quelque trahiſon contre lui, il le fit arrêter. Les Sarraſins qui tenoient la Ville, élûrent à ſa place Hamar ſon parent, réſolus de ſe bien défendre. Louïs alla les aſſiéger. Le Roi de Cordouë, qui étoit le Chef de tous les Roitelets ou Gouverneurs Sarraſins d'Eſpagne, vint avec une armée pour ſecourir Barcelonne: mais il n'eut pas la hardieſſe d'attaquer l'armée Françoiſe qui l'attendoit: C'eſt pourquoi il ſe contenta de tourner ſes armes du côté des Aſturies. Le ſiége de Barcelonne fut fort opiniâtré de part & d'autre, & dura un an entier. Enfin, Louïs qui y commandoit en perſonne, contraignit les ennemis à ſe rendre à diſcrétion. (a) Il y établit pour Gouverneur un Comte, nommé Bera, de qui on dit que ſont déſcendus les Comtes de Barcelonne. (b) Après la mort de la Reine Luitgarde, arrivée l'an 800. Charlemagne prit une concubine, qu'on nommoit auſſi Reine, dont il eut, cette année, un fils nommé Drogo ou Dreux, & l'an d'après un autre apellé Hugues.

An. 802. de N. S.

Mezer. an. 801.

Egin. Vita Carol.

Environ ce tems-là, Urbain fut établi Patriarche d'Aquilée. Bictric, Roi des Weſt-Saxons en Angleterre, * mourut après avoir regné ſeize ans: Egbert ſon fils lui ſuccéda, qui en regna trente-ſix & demi, & qui enfin s'aſſujettit toute l'Angleterre.

Onuph. Chro. Eccl. Roger. Hoved. an. 802.

* Cette mort n'arriva que l'année ſuivante 802. au raport de la plûpart des Hiſtoriens Anglois.

Weſt-monaſt. Hoved. §. 19.

Ethelwerd. Malmesb. Pagi an. 802.

L'An 802. de N. S. le 5. d'Iréne Impératrice d'Orient pour la 2. fois, le 34. de Charlemagne Roi de France, & le 2. de ſon Empire, le 22. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 10. le 7. de Leon III. Pape.

L'Impératrice Iréne voïant les progrès des armes de Charlemagne, & les grands

Iréne traite avec

Egin. Annal. & Auct. Vitæ Ludov. Pii. Mezer.

Regin. Chro. Hiſt. Miſcell.

Egin. Annal.

a Agob. de grandin. & tonitr. cap. 16. Baron. App. ad hunc an.

b Sigon. Baron. an. 801. n. 9. & ſeq.

c Baluz. tom. 1. Capit. Reg. Fr. p. 346. & Labb. Tom. VII. Conc. p. 1159.

d Regin. Chro. Egin. Annal.

Digitized by Google

An. 802. de N. S. *Charlemagne.* grands préparatifs de guerre qu'il faiſoit encore; & appréhendant que bien-tôt il ne ſe rendît Maître de toute l'Italie & de la Sicile, lui envoïa des Ambaſſadeurs pour lui propoſer un Traité de Paix: Et afin de l'y porter, ils lui firent entendre qu'on pourroit faire un mariage de lui avec l'Impératrice. Charlemagne y prêta volontiers l'oreille, voïant que ſans peine il viendroit à bout de ſes deſſeins, & joindroit l'Empire d'Orient au ſien d'Occident: C'eſt pourquoi il envoïa des Ambaſſadeurs vers Iréne à Conſtantinople. Le Pape même étant averti de cette alliance, témoigna en être bien-aiſe, & envoïa auſſi de ſes Légats à l'Impératrice. Mais Nicephore Patrice étant averti de tout cela, prit occaſion de ſoûlever le peuple contre Iréne, même en préſence des Ambaſſadeurs, fur ce qu'elle vouloit tranſporter l'Empire d'Orient à un Empereur d'Occident; & avec l'aide des principaux de la Cour, entr'autres de Nicétas, il la fit arrêter priſonniere le Lundi dernier jour d'Octobre, & le lendemain l'aïant faite déclarer déchûte de ſa dignité, il la fit renfermer dans un Monaſtére, & la relégua dans l'Ile de Lesbos, où il lui donna des gardes qui la tenoient ſi étroitement, qu'ils l'empêchérent d'être vûe de perſonne; & enfin elle y mourut miſérable. L'année ſuivante Nicephore, par ce moïen, ſe fit établir à ſa place, & il tint l'Empire d'Orient huit ans & neuf mois. Les Ambaſſadeurs de Charlemagne ne laiſsérent pas de demeurer encore quelque tems à Conſtantinople pour voir ce qui arriveroit de ce changement ſi ineſpéré: & Nicephore même les retint, les traitant favorablement, & leur promettant d'envoïer avec eux des Ambaſſadeurs à Charlemagne pour traiter enſemble un acommodement à l'amiable.

Mais elle eſt dépoſée de l'Empire, & Nicephore établi à la place. Regin. Chro. Cedren. Hiſt. Miſcell.

Theophan. an. 1. Niceph. Mezer.

Il arriva cette année un grand tumulte dans les païs ſujets aux Venetiens, à l'occaſion d'un homme Grec, nommé Chriſtofle, qui avoit été établi Evêque d'Olivolo, Ville ſituée dans une petite Ile, par la faveur de Jean Duc du païs, qui ſuivoit le parti de l'Empereur Nicephore. Les principaux des Venitiens à qui Chriſtofle ne plaiſoit pas, prièrent Jean, Patriarche de Grade, de ne le pas conſacrer: Ce que non ſeulement il leur accorda, mais auſſi il excommunia Chriſtofle. Le Duc en fut en telle colere, qu'aïant pris * avec lui ſon fils Maurice qui étoit auſſi Duc, ils allérent avec une armée navale aſſiéger Grade; & l'aïant priſe, ſe ſaiſirent du Patriarche & le jettérent en bas d'une haute tour. Fortunat ſon couſin lui ſuccéda, & le Pape lui envoïa le Pallium l'année ſuivante. Cette mort fut cauſe de divers troubles qui arrivérent enſuite dans ces quartiers-là. Pepin, Roi d'Italie, aïant pris Nocére, y mit Vinigiſe pour Gouverneur avec une forte garniſon. Grimoald alla l'y attaquer avec toutes ſes forces, & Vinigiſe étant tombé malade, fut contraint de le rendre avec la Ville à la diſcrétion de Grimoald. Toutefois après que Grimoald eut apris que l'accommodement étoit fait entre l'Empereur d'Orient & celui d'Occident, il traita fort favorablement Vinigiſe.

An. 803. de N.S.

Coint. an. 803. n. 11. Annal. Eginar. & alii. Mezer.

Pendant que Charlemagne étoit à Aix en Provence, il y arriva le 13. de Juillet un Ambaſſadeur nommé Iſac, envoïé par Aaron, Roi des Sarraſins, qui avec pluſieurs préſens, lui offrit un Eléfant qu'on admira pour ſa rareté & pour ſon adreſſe. Charlemagne envoïa de là à ſon fils une ample Lettre, par laquelle il l'avertiſſoit de la maniére dont il devoit gouverner ſon peuple en paix & équité.

Annal. Egin.

* D'autres diſent que Maurice étoit le pére, & que Jean étoit le fils.

Mezer. an. 804.

L'An 803. de N. S. le 1. de Nicephore Empereur d'Orient, le 35. de Charlemagne, Roi de France, & le 3. de ſon Empire, le 23. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 11. le 8. de Leon III. Pape.

Sigon. de regn. Ital. lib 4. Baron. an. 802. n 7. & ſeq.

APrès que Charlemagne eut demeuré en France l'année derniere, & y eut donné les ordres néceſſaires, il vint celle-ci en

Accord entre l'Empereur

Digitized by Google

An 803. de N. S. *d'Orient & celui d'Occident.* Annal. Egin. & Metens. Mezer. Cedren.

ci en Alemagne où diverſes choſes l'apeloient. Comme il étoit dans une Ville, ſituée ſur la riviére de Sale, (d'où l'on dit que la Loi Salique a tiré ſon nom) les Ambaſſadeurs d'Orient arrivérent avec les ſiens, qui lui propoſérent de la part de Nicephore un Accord pour faire entr'eux un partage de l'Empire. Charlemagne les reçût fort honorablement, & conclud avec eux un Traité de Paix, par lequel il étoit porté que Charlemagne jouïroit du nom d'Empereur d'Occident, & que dans ſon Empire ſeroit toute l'Italie, jusqu'aux riviéres de l'Ofante & de Vulturne, avec la Bavière, la Hongrie, l'Autriche, la Croatie, la Dalmatie, la Sclavonie, toute la Germanie, les Gaules & les Eſpagnes. Et que le bout de l'Italie depuis l'Ofante avec la Sicile & les autres païs de l'Europe qui tirent vers l'Orient, & ce qui eſt au delà de l'Helleſpont, demeureroit à l'Empereur d'Orient. Cét Accord étant ſigné de part & d'autre, les Ambaſſadeurs de Nicephore s'en retournérent fort contens.

Nicephore. Hiſt. Miſcell.

Nicephore ne ſe faiſoit pas aimer de ſes peuples, & ſur tout de ſon armée. Ce qui fit que des troupes ſe ſoûlevérent contre lui & proclamérent Empereur Bardanes, un de leurs Chefs. Mais celui-ci craignant une guerre civile qui ſeroit cauſe de l'éfuſion de beaucoup de ſang Chrétien, & ne ſe ſentant pas aſſez puiſſant pour ſe maintenir, alla ſe rendre de ſon bongré à Nicephore qui lui promit la vie ſauve, pourvû qu'il ſe retirât dans un Monaſtére, où il ſe confina tout auſſi-tôt. Un peu auparavant mourut Nicétas, qui avoit été un des principaux pour élever Nicephore à l'Empire, & l'on a vû qu'il fut empoiſonné par l'ordre de l'Empereur même.

Ibid.

Fortunat Archevêque de Grade. Sigon. lib. 4. Annal. Metens. Ughel. tom. 5.

Fortunat, qui avoit été établi Archevêque de Grade à la place de ſon Coûſin que les Ducs Jean & Maurice avoient fait mourir cruellement, fit venir Obelier, Tribun ou Gouverneur d'une Ile & d'une ville Epiſcopale des Venitiens apelée Malamocco. (Elle a été abimée depuis dans la mer par un tremblement de terre arrivé l'an 1105. & le ſiége Epiſcopal fut transféré à Chiogia,) & lui communiqua le deſſein qu'il avoit d'aller vers Charlemagne ſe plaindre de l'injuſtice de ces Ducs, & l'avertir qu'ils avoient des intelligences avec l'Empereur d'Orient contre lui. Les Ducs informez de ces deſſeins, ramenérent leur flote contre Grade, ce qui obligea Fortunat & Obelier d'un ſortir, & fit que Fortunat alla en France, comme il l'avoit réſolu, & qu'Obelier ſe retira à Tréviſe, où il ſe fit déclarer Duc.

An. 804. de N. S. Ital. Sacr. in Patriarch. Grad.

L'An 804. de N. S. le 2. de Nicéphope Empereur d'Orient, le 36. de Charlemagne Roi de France, & le 4. de ſon Empire, le 24. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 12. le 9. de Léon III. Pape.

L'Archevêque Fortunat fut bien reçû de Charlemagne, qui lui promit de punir le meurtre commis par les Ducs, & lui donna des lettres favorables à ce que tous les Gouverneurs & les Juges d'Italie tinſſent la main pour le faire jouïr librement de tous ſes biens & de toutes ſes dignitez.

Sigon. lib. 4. Ughel. tom. 5. Ital. Sacr. in Patriarch. Grad.

des Venitiens Sigon. Egin. Annal. & Mezer.

Alors la ville de Veniſe n'étoit pas encore bâtie, & les ſoixante & douze Iles dont elle eſt compoſée, avec les païs & les villes du rivage qui lui apartenoient, étoient gouvernées par un Duc qui étoit alors Jean, qui s'étoit aſſocié ſon fils Maurice, & par deux Tribuns qui contrebalançoient le pouvoir du Duc. L'un de ces Tribuns alors s'apelloit Beat, & l'autre Obelier ou Willeric, qui eurent querelle contre les Ducs Jean & Maurice, leur firent la guerre, les chaſsérent, & les contraignirent d'avoir recours à l'aſſiſtance de l'Empereur. Nicephore, & ces Tribuns, ſe firent élire Ducs par une partie du Peuple, & s'adreſsérent à Charlemagne pour lui demander ſecours contre Jean & Maurice, & contre les Grecs.

Léon III. va trouver

Au même tems il arriva des Légats du Pape Léon à Aix la Chapelle, qui vinrent faire

An. 804. de N. S. *Charlemagne.* Annal. Egin. & Metens. Ughell. tom. 1. in Epiſc. Mantuan. Ital. Sacr. Mezer.

faire entendre à Charlemagne que Léon déſiroit fort de le voir & de l'entretenir des Miracles qui ſe faiſoient à Mantouë par des goutes de ſang de Jéſus-Chriſt, qui avoient coulé de l'Image du Crucifix de Beryte en Paleſtine, & qui de là avoient été apportées à Mantouë. Nous avons vû en l'an 764. de N. S. que cette Image n'étoit qu'une choſe ſuppoſée. Et voici que le Pape la veut encore mettre en avant pour tâcher de faire écrire à Charlemagne qu'il faloit établir le ſervice religieux des Images contre lequel il avoit écrit ſi fortement, & fait tenir le Concile de Francfort en l'an 794. Le Roi aïant ſû que Léon III. étoit en chemin, lui envoïa au devant ſon fils Charles juſqu'à Saint Maurice proche le Lac de Geneve, & l'alla attendre à Reims, où il le reçut fort honorablement, & le mena dans ſon Palais qu'il avoit à Creci, ſur Oiſe, où ils paſſérent les Fêtes de Noël; de là ils furent à Aix la Chapelle pour y conſacrer une Egliſe que le Roi y avoit fait bâtir. Le Pape y aïant demeuré 8. jours, reprit le chemin de Rome & s'y rendit par la Bavière, l'année ſuivante. Il étoit venu trouver le Roi, ſoit pour le ſujet que nous avons dit, afin de tâcher de ſe le rendre favorable ſur l'adoration des Images, ſoit pour le porter à prendre vengeance des Ducs des Venitiens qui favoriſoient ouvertement l'Empereur des Grecs, & qui après avoir ôté la vie à Jean, Patriarche de Grade, vouloient encore chaſſer Fortunat ſon Parent & ſon ſucceſſeur. Et on verra bien-tôt que cela engagea Charlemagne, & ſon fils Pepin à une guerre ſans néceſſité contre les Venitiens, de laquelle les François n'eurent pas bonne iſſuë.

Annal. Egin. & alii. Mezer.

Sigon. lib. 4.

Enfin les Saxons ſont domtez. Annal. Metens. Regino. Chro. Egin. Vita Carol. Mezer.

Les Saxons ſe rebellérent encore cette année, & entr'autres les Holſates, habitans au de là de l'Elbe, qui y furent pouſſez & aidez par Godefroi, Roi de Danemarc, qui d'abord ſe mit à leur tête. Mais voïant que Charlemagne venoit contre lui avec une puiſſante armée, il ſe retira dans ſon païs & abandonna les Saxons: de ſorte qu'ils furent contraints de ſe rendre à la merci du Roi, qui les obligea à ſe faire Chrétiens. Et pour empêcher qu'ils ne puſſent plus ſe ſoûlever, il en fit ſortir dix mille de leur païs & les transféra en France dans les terres des Helvetiens, dont on dit que les Suiſſes ſont iſſus, où ils s'habituérent. Et il donna les terres des Saxons aux Vandales & Sclavons Abodrites pour y demeurer avec ce qui y étoit reſté des naturels du païs, qui s'accoûtumérent à vivre en paix enſemble. Par ce moïen ceſſérent les longues & opiniâtrés révoltes des Saxons, qui, ſoit de gré, ſoit de force, s'aſſujettirent à la Religion Chrêtienne & à l'Empire d'Occident. L'Empereur Nicephore fit déclarer Auguſte, ſon fils Staurace, & le fit couronner par le Patriarche Tarafe. C'étoit un jeune homme qui n'agréoit point au peuple, parce qu'il étoit difforme de corps & d'eſprit. Peu après l'Empereur fit crever les yeux à Bardanes dans ſon Monaſtére, quoi qu'il lui eût promis qu'on ne lui feroit point de mal. Au mois d'Août il donna bataille aux Sarraſins dans la Phrygie, mais il la perdit, & peu s'en falut qu'il ne fût fait priſonnier. On met la mort d'Albin Alcuin au 10. Mai de cette année. Nous en avons parlé en l'an 790. comme d'un homme des plus doctes & des plus célébres de ſon tems, & on peut le reconnoître par ce qui nous reſte de ſes Ecrits, comme ils ont été mis en lumiére par la derniére Edition que nous a procuré Monſieur André du Cheſne, Vita Alcuini. Geographe du Roi. Mais il faut prendre garde à l'Avertiſſement qu'il donne toutchant les livres *des Divins Offices*, qu'on a fait paſſer ſous le nom d'Alcuin, qu'il aſſûre n'être point de lui. *Car l'Auteur*, dit-il, *quel qu'il ſoit, témoigne qu'il étoit de la Gaule Narbonnoiſe. Et un vieux exemplaire par l'aide duquel nous avons rétabli douze chapitres entiers, attribue la Queſtion des fêtes des Saints; attachée à la ſuite du chap. 18. au Moine Elprit, qui, ſelon Trithéme, floriſſoit en 1040. Et enfin cét ouvrage fait mention de la fête de Tous les Saints au 1. jour de Novembre: & toutefois on aprend de Sigebert & d'autres qu'en*

An. 804. de N. S.

Nicephore fait mal. Theophan. Miſcell.

Alcuin, ſa mort, ſes Ecrits. Mabil. Sec. 4. Bened. part. 1. Duchen. Vita Alcuin. Baron. an. 804. n. 13.

Digitized by Google

An. 804 de N. S.

n'a commencé de la célebrer ce jour là, dans les Gaules & dans l'Alemagne, que longtems après la mort d'Alcuin, c'est-à-dire, l'an 833. On peut ajoûter à cela quantité de groſſiéres ignorances indignes d'un auſſi grand homme qu'étoit Alcuin, qui ſe trouvent dans ce Traité *des Divins Offices*, & qui ſont contraires à ce qu'il a écrit ailleurs. Dans les autres Ecrits d'Alcuin qu'on croit être véritablement de lui, vous trouverez grand nombre de belles Epîtres écrites à diverſes perſonnes, 6. livres réduits par chapitres ſur S. Jean, 5. livres contre Félix d'Urgel, & 4. contre Elipand, 3. livres de la Trinité, 2. des vertus & des vices, 1. des Queſtions ſur la Geneſe, 1. ſur l'Eccleſiaſte, 1. des Queſtions de la Trinité, & quelques Poëmes. Qui ſi l'on veut ſavoir quel a été ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, on peut le reconnoître par les paſſages ſuivans. Dans l'Epître 69. il dit que le pain & le vin ſont conſacrez *in corpus & ſanguinem Chriſti*, ce qui ſemble vouloir dire *pour tenir la place du corps & du ſang de Chriſt*. Puis il explique cela ajoûtant, *La ſanctification de ce myſtere ſignifie l'effet de nôtre ſalut ; le peuple fidéle eſt entendu par l'eau ; & par les grains de froment dont l'on tire la farine pour en faire le pain, eſt deſignée l'union de toute l'Egliſe qui eſt cuite en un ſeul corps par le feu du S. Eſprit, afin que les membres ſoient unis à la tête, &c. Et par le vin, eſt ſignifié le Sang de la Paſſion de N. S. Et ainſi lors que dans les Sacremens l'eau eſt mêlée avec le froment, & avec le vin, le peuple fidele eſt incorporé & uni à Jéſus-Chriſt.* Et au 3. livre ſur S. Jean, c. 15. expliquant ces paroles de Jéſus-Chriſt. *Celui qui mange ma chair & qui boit mon ſang*, ſuivant l'expoſition de S. Auguſtin, il dit, *Demeurer en Jéſus-Chriſt & avoir Jéſus-Chriſt demeurant en ſoi, c'eſt manger cette viande & boire ce breuvage : & ainſi celui qui ne demeure point en Jéſus-Chriſt, & en qui Jéſus-Chriſt ne demeure point, ne mange point, ſans doute, ſpirituellement ſa chair, bien qu'il prenne charnellement & viſiblement le Sacrement du corps & du Sang de Jéſus-Chriſt, mais plûtôt parce qu'il a préſumé étant impur, d'approcher des Sacremens de Jéſus-Chriſt leſquels perſonne ne reçoit dignement que celui qui eſt net.* Et *Jéſus-Chriſt devoit demeurer peu de tems corporellement avec l'Egliſe ; mais pour ce qui eſt des pauvres, ils y devoient être toûjours, de ſorte qu'on leur pourroit toûjours faire l'aumône. Si je m'en vai par l'abſence de ma chair, je viendrai par la préſence de ma Divinité, par laquelle je ſerai avec vous juſqu'à la fin.* Il eſt clair par ces paſſages qu'Alcuin a crû que le pain & le vin demeuroient encore après la conſecration & que tous les fidéles participoient alors à l'un & à l'autre : Que les méchans & les hypocrites reçoivent bien le Sacrement du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt, mais qu'il n'y a que ceux qui demeurent en Jéſus-Chriſt, qui reçoivent ſa chair & ſon ſang, & que Jéſus-Chriſt eſt abſent de nous qu'unit à ſa chair, & que ce qu'il y eſt préſent, c'eſt par ſa divinité.*

Son ſentiment ſur l'Euchariſtie. Alcuin. Ep. 69.

Alcuin. in Joh. lib. 3. c. 15.

An. 805 de N. S. lib. 5. c. 28.

lib. 6. c. 34. 35.

* Paulin, Patriarche d'Aquilée, mourut cette année, ſelon les uns ; & ſelon d'autres, il étoit mort dés l'an 802. On l'honore comme un ſaint. Boll. tom. 1. p. 713. Annal. Fuld. Pagi an. 802. §. 6.

L'An 805. de N. S. le 3. de Nicephore Empereur d'Orient, le 37. de Charlemagne Roi de France, & le 5. de ſon Empire, le 25. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 13. le 10. de Léon III. Pape.

LEs Sclaves Bohémiens ſe ſoûlevérent cette année ſous la conduite de leur Duc, nommé Lechon ; & ſe jettérent ſur les Huns, ſujets des François, leſquels les maltraitérent ſi fort, qu'ils en contraignirent la plûpart d'abandonner leurs païs & d'aller chercher d'autres demeures. Le Roi des Huns en vint faire ſes plaintes à Charlemagne, qui le reçut fort bien & le renvoïa avec promeſſe de lui donner inceſſamment du ſecours ; en effet il envoïa auſſi-tôt ſon fils Charles avec une armée contre ces Sclaves, qui les défit & tua leur Chef Lechon.*

Sclaves domitez. Regino. Chro. Annal. Fuld. & Metens.

Cu-

An. 806. de N. S. *Rois de Kent.* Malmesb. lib. 1. p. 11. Hist. Miscell. Theophan.

Cutred, Roi de Cantorberi, mourut cette année après avoir regné huit ans. Baldred lui succéda qui a été le dernier Roi de ce païs-là où il a regné 18. ans. Il y eut de grandes divisions parmi les Chefs des Sarrasins, principalement dans la Perse, & leur Roi Aaron fut tellement occupé à les apaiser, qu'il donna moien à l'Empereur Nicéphore de regagner quelques-uns de ses païs & de reprendre la ville d'Ancire en Galatie, laquelle il munit & fortifia.

L'An 806. de N. S. le 4. de Nicephore Empereur d'Orient, le 38. de Charlemagne, Roi de France, & le 6. de son Empire, le 26. de Pepin Roi d'Italie. Indition 14. l'11. de Léon III. Pape.

Paix de l'Empereur avec l'Amirat. Hist. Miscell. Theophan. an. 4. Niceph. Elmac. Hist. Sar. l. 2.

APrès qu'Aaron, Amiras de Perse, eut apaisé les divisions qui étoient entre les Chefs de son armée, il en leva une de trois cens mille hommes pour prendre sa sa revanche de ce que Nicéphore l'année derniere s'étoit saisi de quelques-unes de ses places. L'Empereur ne se sentant pas assez puissant pour résister à de si grandes forces, envoïa des Ambassadeurs aux Sarrasins pour les solliciter à faire la paix. Elle fut conclue à condition que l'Empereur donneroit par an trois cens six mille pièces d'or, & qu'il ne rebâtiroit point les Châteaux qu'il avoit ruinez après les avoir pris. Nicéphore donna bien l'argent, mais il rétablit & fortifia les Châteaux.

Nicephore, Patriarche de C. P. succéde a Tarase. Theophan. an. 4. Niceph. Baron. an. 806. n. 1.

Le Patriarche Tarase mourut le 26. de Février de cette année, après avoir tenu la Chaire de Constantinople vingt & deux ans. L'Empereur après avoir consulté longtems, établit à sa place son Secrétaire, nommé Nicéphore, tout en la même maniere que l'avoit été son Prédécesseur, c'est-à-dire, de Laïque qu'il étoit sans avoir encore reçû aucun grade en l'Eglise. Il ne laissa pas d'être élû & agréé à cause de son savoir & de son éloquence. Et il tint cette charge huit ans & quelques mois.

Comme Charlemagne étoit dans son Palais de Thionville, il y fit tenir une Assemblée d'Evêques & des principaux Chefs de son Empire, où il déclara qu'il avoit fait le partage de tous ses Etats entre ses trois fils: par lequel il assignoit l'Austrasie & toute la Germanie à Charles son fils aîné: La France, qu'on appeloit Neustrie, & l'Aquitaine à Louïs son second fils: & l'Italie & tout ce qui en dépendoit à Pepin son puis-né. A condition que si l'un d'eux venoit à mourir sans enfans, sa portion seroit repartagée entre les deux autres. Mais s'il laissoit un fils & que le peuple voulût l'élire pour succéder à son Pére, ses Oncles y donneroient leur consentement. Tous ses fils étoient auprès de lui, lors que ce partage fut fait, & ils le signèrent. Il fut aussi soussigné de tous les Evêques & des Seigneurs François qui se trouvèrent là. On dit qu'il fut aussi porté au Pape pour le signer & le rendre plus authentique. C'est ce que nous aprennent les Annales de Monsieur Pithou où ce Testament est couché tout du long. Il avertit pourtant qu'il n'est pas *d'une foi certaine, non certa fide.* Qui est-ce qui croira que de là on puisse tirer un argument pour prouver que le Pape est par dessus l'Empereur? C'est ce que font cependant le Cardinal Baronius, & ceux qui le suivent, qui disent, qu'il eût fallu que Charlemagne *eût testé avant toutes choses de l'Empire s'il l'eût vû héréditaire, mais que par cela il a fait paroître qu'il l'a crû électif, & qu'il dépendoit de la volonté du Pape de Rome.* Je réponds que ce discours est entièrement contraire à la vérité de la chose, vû que nous verrons en l'an 812. que Charlemagne lui-même déclare assez hautement en la personne de son fils Louïs, qu'il ne tenoit la couronne Impériale que de Dieu & non du Pape. 2. Il paroit clairement par les termes mêmes du Testament, que l'intention de Charlemagne a été de partager tout son Empire entre ses fils. *Nous désirons*, dit-il, *de laisser nos fils héritiers de nôtre Roiaume ou Empire.* Et puis après, *il nous a plû faire tels partages de nôtre Empire*

An 806. de N. S. *Partage de l'Empire entre les 3. fils de Charlemagne.* Annal. Egin. & Bertin. &c. Mezer.

Annal. Pith.

An. 806. n. 17. & seq.

An 806. de N. S. *pire en Roiaume.* Quant à ce qu'il ne donne point le nom & le titre d'Empereur, on voit bien que c'étoit pour ne mettre point de jalousie & de diviſion entr'eux, & qu'il vouloit que chacun d'eux poſſédât ſa portion avec les mêmes droits que les autres, au moins tant qu'il vivroit, parce que durant ſa vie il vouloit garder ce titre *d'Empereur* pour le conférer enfin à celui à qui il l'auroit deſtiné. Dans cette Aſſemblée qui étoit un Concile, on fit auſſi divers Réglemens qui concernoient l'Egliſe, comme entr'autres qu'on y lût diſtinctement les leçons qui s'y faiſoient, en ſorte qu'on les pût entendre. Qu'on y chantât ſelon l'ordre de Rome. Qu'il n'y eût qu'un Autel dans chaque Temple, & que tous les Eccléſiaſtiques apriſſent bien le *Computum*.

Concile de Thionville. Regin. Chro. Egin. Annal.

Egin. Annal. Sigon. lib. 4.

Beat & Obelier, qui s'étoient fait élire Ducs par une partie du peuple Venitien, ſe doutant bien que Maurice & Jean qu'ils avoient chaſſez, ne les laiſſeroient point en repos, vinrent trouver Charlemagne à Thionville avec Jean, Duc de Zara, & quelques Seigneurs de Dalmatie pour le ſuplier de leur donner ſecours, en cas que les Grecs & leurs partiſans les attaquaſſent. L'Empereur leur promit d'y mettre ordre par le moïen de ſon fils, le Roi d'Italie. Pepin fut obligé d'y retourner au plûtôt, à cauſe que les Sarraſins d'Afrique & d'Eſpagne aïant équipé une flote, s'étoient jettez ſur les côtes d'Italie, & avoient pris l'Ile de Corſe. Pepin mena une armée contr'eux & les contraignit d'en déloger bien vîte, au lieu qu'Ademar (ou Adémar,) Comte de Gênes, les aïant attaquez mal à propos, ſes navires furent diſſipez & il y perdit la vie. Mais Pepin envoïa Burchard (ou Bouchard,) Connêtable, qui répara ce dommage & qui battit encore ſur mer les Infidéles & leur prit treize vaiſſeaux.

Egin. Annal. Mezer.

Les trois fils de Charlemagne font la guerre. Regin.

Louïs, Roi d'Aquitaine, faiſoit auſſi la guerre contr'eux en Eſpagne: & les peuples de Navarre, ou de gré ou de force, avoient ſubi leur joug, & s'étoient mis ſous leur domination. Mais cette année Louïs les remit dans ſon obéïſſance & fit des courſes ſur les Maures juſqu'au delà de l'Ebre.

An 807. de N. S. Chro. Annal. Egin. Mezer.

Pendant que ces deux fréres faiſoient fortement la guerre, leur aîné Charles ne demeuroit pas oiſif, mais il s'emploïoit à ſubjuguer ce qui reſtoit de peuples idolatres en Germanie. L'année derniére il avoit gagné une grande bataille ſur les Sclavons Bohémiens. Celle-ci, il remporta une pareille victoire ſur les Sclavons Sorabes qui demeuroient ſur l'autre rive de l'Elbe. Et ainſi de tous côtez les fils de Charlemagne faiſoient la guerre & travailloient à afermir la Grandeur de ſon Empire.

L'An 807. de N. S. le 5. de Nicephore Empereur d'Orient, le 39. de Charlemagne Roi de France, & le 7. de ſon Empire, le 27. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 15. le 12. de Léon III. Pape.

Aaron envoie encore des préſens à Charlemagne. Regino. Chro. & Egin. Annal. Mezer.

IL y avoit quatre ans que Charlemagne avoit envoïé des Ambaſſadeurs & des raretez de ſon Empire à Aaron, Amiras ou Roi des Sarraſins & des Perſes, ils en furent fort bien reçûs. Et quand ils s'en revinrent, Amiras envoïa avec eux des Ambaſſadeurs de ſa part qui apportérent à Charlemagene de rares préſens, des pavillons de ſoie, & une horloge ſonnante avec de merveilleuſes machines qu'on n'avoit pas encore vûes dans l'Occident. Ces Ambaſſadeurs étoient accompagnez de quelques Moines que le Patriarche de Jéruſalem leur avoit donnez pour les conduire.

Guerre ſuſcitée par les Venitiens. Sigon. de Regn. Ital. l. 4. Egin. Annal. Mezer.

Quoi que par le partage qui avoit été fait de l'Empire l'an 803. la Dalmatie eût été célée à celui d'Occident, néanmoins l'Empereur Nicephore voulut s'en emparer à la ſollicitation des Venitiens, qui avoient envie de ſe rendre indépendans entre les deux Empires, & de n'être ſujets ni à l'un ni à l'autre. C'eſt pourquoi il envoïa Nicetas, Patrice d'Orient, avec une

Digitized by Google

An. 807. de N. S. une armée navale dans la mer Adriatique pour se saisir de cette Province. Le Patrice n'y trouvant point de résistance, la remit aisément sous la domination de Nicephore & rétablit Maurice & Jean, Ducs de Venise, qui en avoient été chassez, & qui chassèrent Obelier & Beat, & tous ceux qui tenoient là le parti de la France. Pepin avoit dessein de s'en venger & d'aller attaquer Nicétas: Mais il en fut empêché par les Sarrasins qui couroient la mer de Toscane, contre lesquels il lui fallut aller; & cela l'obligea de faire une tréve de quelques mois avec Nicétas.

Normans pirates. Egin. Annal. & Vita Carol. Mezer.

Les côtes maritimes de France étoient aussi fort inquiétées par les Normans. On apelloit ainsi des peuples Septentrionaux de Dancmarc, de Norvégue, de Suéde, & autres voisins, qui s'étant joints ensemble firent & ramassèrent une très-grande quantité de vaisseaux avec lesquels ils allèrent attaquer les côtes de l'Ecosse, de l'Angleterre, & principalement de la France, & y firent d'étranges ravages par leurs pirateries & par leurs décentes très-fréquentes, & se rendoient redoutables par tout jusques dans la mer Méditerranée. Charlemagne équipa quantité de vaisseaux qu'il distribua par toutes les côtes, qui reprimèrent leurs courses. Son fils Louïs qui lui succéda, augmenta encore le nombre des vaisseaux contre ces voleurs. Mais après lui les guerres civiles firent perdre le soin d'entretenir ces défenses si nécessaires au repos de la France, & ainsi elle demeura exposée à la fureur de ces Normans, qui Pobligèrent par force de faire la paix avec eux, & de leur donner une certaine partie du Roiaume où ils se sont habituez. D'autre côté, il y avoit Godefroi, Roi de Danemarc, qui jaloux de la Grandeur de Charlemagne & fâché de ce qu'il renversoit par tout l'idolatrie Païenne, fit des éforts merveilleux pour arrêter le cours de la prospérité des armes Françoises & pour soûtenir les Idoles. Environ ce tems-là, Charles fut à Nimegue où il fit tenir une Assemblée dans laquelle on fit quelques ordonnances pour la police. Entre lesquelles fut celle-ci,

Godefroi Roi de Danemarc. Egin. Annal.

Ordre

qu'on mit ordre que chaque ville & même chaque village pourvût à la nourriture de ses pauvres; afin qu'il n'y eût point de mendians.

An. 807. de N. S. pour les pauvres. Balus. Tom. 1. Capit. Reg. Fr.

Aimoin remarque qu'outre deux Eclipses de Lune qu'il y eut cette année, il s'en fit une notable du Soleil l'onzième jour de Février: & que de plus, le dernier de Janvier la planéte de Jupiter sembla passer dans la Lune qui étoit en son dix-septiéme jour, & que le 14. de Mars la planéte de Mercure fut vûe dans le disque du Soleil un peu au dessus du centre, comme une petite tache noire & que cela dura 8 jours. Les Astronomes disent que ce qu'Aimoin a remarqué de la planéte de Jupiter peut fort bien être arrivé: Mais pour le dernier ils ajoûtent que si cette tache a paru dans le Soleil, elle ne pout en aucune sorte venir de Mercure.

Prodiges. lib 4. Calvis. Chro. Mezer.

Aaron persécuteur. Theophan. Miscell.

Aaron, Amiras, fit détruire cette année les Temples des Chrétiens dans l'Ile de Cypre & leur commanda de se retirer ailleurs. Il fit aussi décente dans l'Ile de Rhodes & en prit une partie. Mais sa flotte fut si battue de la tempête, qu'il fut contraint de s'en retourner sans avoir rien gagné. Nicéphore se voïant en repos de ce côté-là, tourna ses armes contre les Bulgares, ennemis continuels de son Empire, & s'avança jusqu'à Andrinople: Mais les soldats de son armée se mutinèrent & dirent qu'ils n'iroient pas plus avant, si l'on ne leur païoit leurs gages. Cela fut cause qu'il retourna à C. P. sans rien faire. Comme il y étoit, il fit venir dans son Palais les plus belles filles de la ville afin d'en choisir une pour la donner, disoit-il, en mariage à son fils Staurace. Mais après avoir pris avis de son Conseil sur cela, il choisit une certaine parente d'Iréne, qu'il ôta à son mari pour la donner à femme à son fils, & viola deux de ces filles qu'il avoit fait assembler. Ces actions énormes lui attirèrent la haine des peuples & la colére du Ciel. Il se rendit aussi odieux par son avarice insatiable, inventant tous les jours de nouveaux moïens pour attraper de l'argent. Il accusoit les riches ou de s'être enrichis à ses dépens,

Hist. Miscell.

Actions méchantes de Nicéphore. Cedren. Theophan.

An. 808. de N. S. pens, ou d'avoir trouvé dans la terre, des trésors qui lui apartenoient, & par ce moïen il confisquoit & s'approprioit leurs biens, tant meubles qu'immeubles, & les contraignoit d'acheter de lui bien cherement les héritages qu'il s'étoit fait ajuger.

L'An 808. de N. S. le 6. de Nicéphore Empereur d'Orient, le 40. de Charlemagne, Roi de France, & le 8. de son Empire, le 28. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 1. le 13. de Léon III. Pape.

Annal. Egin. & Fuld. EDelred ou Eardulf, Roi de Northumberland, étant chassé de son Roiaume vint trouver Charlemagne pour lui demander secours contre ses ennemis. Il eut aussi recours au Pape, & l'un & l'autre s'étant entremis pour lui, obtinrent qu'il fût rétabli dans son Roiaume l'année suivante.

Godefroi fait des grands ravages. Regino. Chr. Annal. Egin & Mezer. Godefroi, Roi du Danemarc, aïant eu la hardiesse d'aller attaquer les terres de l'Empire de Charlemagne, il y fit de grands ravages. Il poussa Traiscon, Duc des Obetrites ou Abodrites, & les mit en fuite. Il prit en trahison un de leurs Ducs, qu'il fit pendre, & se rendit tributaires les deux tiers de ces peuples. Il perdit aussi de ses meilleurs hommes & le fils de son frére, (les autres disent un de ses fils) qu'il regreta fort. Charlemagne envoïa aussi-tot contre lui Charles, son fils aîné, avec une armée qui passa l'Elbe. Dès que le Danois en fut averti, il se retira en diligence & laissa tous les païs qu'il avoit assujetis, exposez à la merci des François qui y firent de grands fracas à leur tour. En se retirant il ruïna son havre de Revic ou Roric, (où il se faisoit un grand commerce de toute sorte de marchandises) de peur que les François s'en étant saisis, ne s'y fortifiassent. Il fit aussi dessein de fermer & couvrir tout son païs de Danemarc par une levée ou grand rempart qu'il tiroit depuis le Golfe de la mer qui est à l'Orient jusqu'à celle de l'Occident, ne laissant à cette levée qu'une issue bien remparée de part & d'autre pour faire entrer & sortir les troupes & les chariots. En suite Charlemagne pour s'assûrer la Saxe & la défendre contre les insultes des Sorabes ou des Bohemes qui y faisoient souvent des courses, fit bâtir la ville & le château de Dresde, sur l'Elbe, & sur la Sale il fit bâtir Naumbourg pour être le rempart de la Thuringe. An 809. de N. S. Regin. Chro.

Le tems des tréves qui avoient été accordées l'année dernière entre les François & les Grecs étant fini, le Roi d'Italie entra dans le Golfe de Venise & donna bataille à Paul qui conduisoit l'armée navale des Grecs. Le combat fut fort opiniâtré & sanglant de part & d'autre, en sorte que chacun des partis s'attribua la gloire de la victoire. *Pepin donne bataille aux Grecs.* Regino. Chro. Egin. Annal. Mezer.

L'An 809. de N. S. le 7. de Nicéphore Empereur d'Orient, le 41. de Charlemagne Roi de France, & le 9. de son Empire, le 29. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 2. le 14. de Léon III. Pape.

Pepin chasse Nicetas. Regin. Chro. Egin. Annal. NIcétas, Patrice d'Orient, se remit à la tête de l'armée navale des Grecs & alla se ranger en bataille près de Comachio. Le Roi Pepin vint le rencontrer & le repoussa si rudement, qu'il se retira, & fut contraint de laisser la Dalmatie en la puissance des François. Ensuite de cette victoire on proposa de faire un accomodement entre les deux Empereurs: Mais les Ducs des Venitiens firent rompre le Traité. Pepin voïant cela, poussa sa victoire plus avant & se rendit Maître de toute la Vénétie, qui jusques là avoit reconnu dépendre de l'Empire d'Orient.

Exploits de Louis en Espagne. Regino. Chro. Le Roi d'Aquitaine faisoit de son côté divers exploits contre les Sarrasins vers les frontiéres d'Espagne. Il prit sur eux Tortose en Catalogne après un long & rude Siége. Le Comte Aureolus avoit été établi

An 809. de N. S. Egin. Annal. Mezer.

tabli Gouverneur en ces quartiers-là & s'y étoit porté vaillamment contre ces Infidéles. Mais après sa mort Amoroz, Sarrasin, Prince de Saragosse, prit plusieurs forts sur les François: toutefois à cause qu'il craignoit la puissance de Charlemagne, il protestoit qu'il étoit prêt de remettre entre ses mains & ses places & sa personne; sur cela on fit quelque négociation pour tâcher d'amener les choses à un accommodement. Mais cela n'agréant pas à Abular, Roitelet de Cordoue, il envoïa son fils Abderaman qui se saisit adroitement de Saragosse & contraignit Amoroz de se retirer à Huesca. Les Gascons voïant leur Roi Louïs occupé en Espagne, crûrent qu'ils pouvoient sans danger lever l'enseigne de rebellion pour se mettre plus à leur aise. Louïs tourna tête vers eux, défola le païs des plus mutins, & donna la vie à ceux qui implorèrent sa miséricorde. Delà il s'avança jusqu'à Pampelune, où il demeura quelques jours pour s'assûrer de la fidélité des habitans, qui étoit assez douteuse, & avant que d'enfiler les détroits des Montagnes, il se précautionna contre les brigandages des Gascons, qu'on avoit reconnu dès l'année 778. avoir été préjudiciables aux armes de Charlemagne. Ils en eussent fait encore autant, si Louïs n'y eut pourvû, en se saisissant de leurs femmes & de leurs enfans, & en attrapant un de leurs Chefs qu'il fit pendre, parce qu'il s'étoit avancé pour épier les troupes Roiales & pour donner le signal à ses compagnons qui s'étoient mis en embuscade.

Et en Gascogne. Astron. Vita Ludov. Pii. Mezer. An. 809.

Accord avec le Danois. Egin. Annal. Regin. Chro.

Le Roi de Danemarc ne pouvant encore se tenir en repos cette année, il fit une irruption dans la Frise, qu'il prit presque toute. Mais voïant que Charlemagne alloit contre lui, il demanda un pourparler; dans lequel il promit de rendre entiérement tout ce qu'il avoit pris, & de donner des ôtages à l'Empereur. Charlemagne voïant qu'il ne pouvoit pas se fier à ce Prince, pour le tenir en bride résolut de bien fortifier la Ville de Hambourg & de bâtir une forte Citadelle, dont il jetta les fondemens le 13. de Mars.

L'Empereur fit tenir un Concile à Aix la Chapelle, où l'on traita la Question de la Procession du S. Esprit. Surquoi il faut remarquer qu'elle avoit commencé de se mettre en vogue dès le Siécle précédent, comme on le peut voir par le Concile de Gentilli, tenu en l'an 767. savoir, si le S. Esprit procédoit du Pére & du Fils, ou s'il procédoit seulement & immédiatement du Pére. La plûpart dans le 8. Siécle & dans les suivans tenoient le dernier: Mais les Latins, au moins la plûpart, ont soûtenu & avec raison que le S. Esprit procédoit du Pére & du Fils. Et cela passoit pour si constant dans les Egliscs de France & d'Espagne, qu'en recitant le Symbole à l'article du S. Esprit après avoir dit, *Je croi au S. Esprit qui de toute éternité procede du Pére*, ils ajoûtoient *& du Fils.* Les Tomes des Conciles remarquent, que cela ne se faisoit pas ainsi à Rome, ni dans les autres Egliscs qui en dépendoient; que même le Pape Léon III. fut consulté sur cela, & qu'il fit réponse, qu'aumoins pour quelque tems il faloit ôter du Symbole les mots, *& du Fils.* Cette question en demeura là jusqu'à ce qu'environ cinquante après, les Grecs ont témoigné ouvertement qu'ils trouvoient mauvais qu'on dit que le S. Esprit procéde du Fils: & cela s'est tellement fomenté & accru, que l'an 1054. les Grecs se sont séparez des Latins, ou les Latins des Grecs, & se sont excommuniez les uns les autres à cause de cette diversité de créance.

An 809. de N. S. *Concile d'Aix la Chapelle sur le S. Esprit.* Annal. Egin. & alii. Ado. Chro. & alii. Baron. an. 809. n. 53. & seq. Tom. VI. Conc. p. 1703. *Filioque.* Tom. VII. Conc. p. 1194.

Origine du Schisme des Latins d'avec les Grecs.

Dès l'année dernière il étoit arrivé une grande division dans l'Eglise de Constantinople, à cause que Joseph Econome de l'Eglise, aïant été excommunié, le Patriarche l'avoit reçû à la communion sans avoir fait la pénitence prescrite par les Canons. Les Moines, dont Théodore Studite étoit Abbé, firent un fort grand bruit de cela, tellement que ne voulant plus communier avec leur Patriarche, ils émûrent le peuple contre lui; de sorte qu'on fût obligé de tenir une Assemblée d'Evêques pour remédier à ce desordre. Il y fut réfolu que ces Moines factieux

Synode à C. P. Hist. Miscell. Theophan. Baron. an. 809. n. 1. & seq.

Digitized by Google

L'An 810. de Nôtre Seigneur, le 8. de Nicephore Empereur d'Orient, le 42. de Charlemagne, Roi de France, & le 10. de ſon Empire, le 30. de Pepin Roi d'Italie. Indiction 3. le 15. de Léon III. Pape. An 810. de N. S.

CHarlemagne & ſes trois fils favoriſoient & reſpectoient fort les gens d'Egliſe, & leur acordoient beaucoup de priviléges & d'immunitez, dont ils abuſerent en licence & en diſſolutions. Car comme la douceur du Printems fait naître les chenilles & les mauvaiſes herbes, auſſi la proſpérité du Clergé y produiſit beaucoup de corruption & de vices. C'eſt pourquoi ces Sages Princes firent tenir pluſieurs Conciles pour les corriger & pour y remettre la diſcipline. Particuliérement, quand Louis fut revenu de ſon expédition d'Eſpagne, il travailla à rétablir l'ordre Eccléſiaſtique qui étoit extrémement corrompu dans ſon Roiaume d'Aquitaine, & y fit de bons Réglemens pour toute ſorte de perſonnes. Il les faiſoit auſſi obſerver dans ſa Cour, & lui même ſervoit d'exemple à tout le monde en ſa vie & en ſa conduite. Il eut encore ſoin de bâtir & de faire réparer pluſieurs Monaſtéres qu'il vouloit être des Ecoles publiques & des Seminaires, d'où l'on pût tirer les bons Eccléſiaſtiques. Durant cela ſes fréres n'étoient pas à rien faire: Car Pepin, Roi d'Italie, fut occupé dans une fâcheuſe guerre; & voici à peu près comment les Venitiens mêmes la racontent. Le Roi fâché & avec raiſon, de ce que Maurice & Jean, Ducs des Venitiens, qui faiſoient ſemblant de vouloir entretenir amitié avec lui, favoriſoient cependant ouvertement les Grecs ſes ennemis, aïant chaſſé Obelier & Beat qui avoient eu recours à lui. Pepin, dis-je, en étant fâché, & aïant envie de rétablir ceux-ci, & de ranger les autres à leur devoir, ſortit de Chaſſi, port de Ravenne, avec ſa flotte, & entra dans le détroit de Veniſe, où il prit toutes les Villes.

Réformation du Clergé. Hiſt. de France.

Aſtron. apud Duchen. tom. 2. p. 293.

Vid. Coint. an. 812. n. 29. & ſeq.

Pepin fait la guerre aux Venitiens. Regino. Chro. Egin. Annal. Hiſt. de France. Sigon. lib. 4.

ſeroient envoïez en éxil dans la Chalcide. Ce Théodore étoit Abbé du Monaſtére apellé Studium, bâti dans le Faux-Bourg de Conſtantinople par le Conſul Stridius, ſous l'Empereur Léon le Grand, environ l'an 640. C'eſt le même Théodore qui s'étant joint à l'Abbé Platon ſon Prédéceſſeur, s'étoit déja ſéparé de la communion du Patriarche Taraſe, à cauſe qu'il avoit aprouvé le mariage de l'Empereur Conſtantin avec Théodecta. Il ſoûtint auſſi toûjours le parti de ceux qui retenoient le ſervice religieux des Images. Il a laiſſé des Homélies Catéchetiques & pluſieurs Epîtres. Il eſt mort en éxil l'an 826.

An 809. de N. S. *Théodore Studite.* Michael Vita Théod. Stud.

L'Empereur Nicéphore aïant toûjours guerre avec les Bulgares, il avoit envoïé contr'eux une armée, à laquelle il fit tenir une groſſe ſomme d'or pour lui païer ſes gages. Les Ennemis en étant avertis, s'en ſaiſirent auprès de la rivière de Strimon, & prirent juſqu'à onze cens livres peſant d'or. Crumnus, leur Chef, alla enſuite attaquer la Ville de Sardique, la prit, & battit les Impériaux, en ſorte qu'il en reſta ſix mille ſur la place.

Guerre contre les Bulgares. Hiſt. Miſcell. Theophan.

Aaron, Amiras ou Roi des Sarraſins à Damas, mourut cette année après avoir regné 23. ans, durant leſquels il fit ſouffrir bien des maux aux Chrétiens, en fit révolter une grande quantité, & avança fort * le Mahumetiſme. Almin (ou Alamin) ſon fils lui ſuccéda, qui ne tint le Sceptre que cinq ans, & fut adonné à ſes plaiſirs.

Imin ſuccéde à Aaron Roi des Sarraſins. Theophan. Zacut. Elmac. lib. 2. c. 6. 7.

* Il étoit ſi dévot Muſulman, qu'il fit huit fois le pélérinage de la Meque étant Calife, & fut le dernier qui le fit en perſonne: quand il n'y alloit pas, il entretenoit trois cens Pélérins à ſes dépens. Tous les jours il donnoit mille dragmes d'aumônes, & faiſoit cent genuflexions. Il aimoit les Savans & les Poëtes; étoit magnifique & libéral.

Elmac. Hiſt. Sar. lib. 2. c. 6.

Digitized by Google

An 810. de N. S. les qui étoient sur la côte; il prit même l'Isle & la Ville de Malamauco, siége ordinaire des Ducs, qu'il trouva abandonnée par Maurice & Jean, qui s'étoient retirez dans celles de Rialto & d'Olivolo, ou Olivola, où ils mirent toutes leurs forces. Le Roi se résolut de les y aller assiéger pour les forcer s'il eût pû: Et parce qu'on lui dit que les grands vaisseaux n'en pouvoient pas aprocher à cause que la mer n'y étoit pas assez haute, il fit venir, non seulement toutes les barques & les médiocres vaisseaux qu'il pût trouver sur la côte, mais aussi fit faire des radeaux sur lesquels il mit des hommes armez & des machines de guerre, & fit aprocher des ennemis tout ce grand attirail. Mais comme la flote n'avoit pas la connoissance de la vase & de la profondeur de la mer, elle s'embarrassa de telle sorte, que les Ducs s'apercevant de cela, ils sortirent avec grande véhémence sur l'armée navale de Pepin, la dissipèrent si fort, qu'il y eut grande quantité de François ou tuez ou enfoncez dans la bourbe, & que Pepin fut contraint de se retirer à Malamauco avec la moindre partie de ses troupes, & ensuite à Ravenne où il amena avec lui Obelier & Valentin qui l'avoient engagé mal à propos à cette attaque.

Et il y est battu.

Commencement de la Ville de Venise. Sigon. lib. 4. de Regn. Ital. de Nomine & Origine Venetiarum.

Les Venitiens enflez de cette victoire, commencèrent de songer à établir & à agrandir leurs Etats. Et voïant la Ville de Malamauco détruite & ruinée, ils en transportèrent le siége Episcopal à Olivola, & choisirent Rialto pour être le logement du Duc: & non seulement ils joignirent ces deux Iles ensemble par des ponts & des bâtimens fondez sur des pilotis, mais ils y ajoûtèrent aussi plusieurs autres petites Iles voisines, dont s'est formée la Ville de Venise, qui fait l'admiration de l'Univers pour sa merveilleuse situation au milieu de la mer, & qui est la Capitale de cette Séréniſſime République, si renommée pour sa richesse, pour sa puissance, & encore plus pour la sagesse de son gouvernement.

Mort de Pepin.

Pepin ne pût pas avoir revanche de l'échec reçû par les Venitiens: car comme il faisoit de grands préparatifs pour réparer sa perte & son honneur, il mourut à la fleur de son âge, le 8. de Juillet, dans la trente troisiéme année de son âge, & le 20. de Son Regne d'Italie. C'étoit un Prince des plus accomplis en toute sorte de vertus Roiales, & qui suivoit toutes les belles traces de son Pére. Son corps fut porté à Veronne dans le Monastére de S. Zenon qu'il y avoit fait bâtir. Il ne laissa d'héritier qu'un bâtard nommé Bernard, qui par l'ordre même de Charles lui succéda au Roiaume d'Italie, n'étant âgé que de 12. ou 13. ans. A cause de son jeune âge, son Aïeul lui donna Vala ou Valon, ou Galon, fils de son oncle paternel, homme sage & vaillant, pour être son Gouverneur & son Lieutenant.

An 811. de N. S. Egin. Annal. Thegan. de Gest. Lud. Pii. Mezer. Egin. Vita Carol.

Un mois auparavant étoit aussi morte Rotrude, fille de Charlemagne, qui avoit été promise à l'Empereur Constantin VII.

Egin. Annal.

Durant la guerre des Venitiens, Godefroi, Roi de Danemarc, équipa une armée navale de deux cens voiles, avec laquelle il se promettoit de vaincre l'Empereur Charlemagne. Il fit décente en Frise, pilla le païs, & y imposa de gros tribus: Mais quand il oüit dire que Charlemagne venoit contre lui avec son armée, il se retira promtement dans son païs.

Godefroi pille la Frise. Id. & Annal. Fris. & Fuld.

Il y fut tué peu après par un de ses fils, qui voulut se vanger de ce qu'il avoit répudié sa mére pour prendre une autre femme. Hemming, fils de Godefroi, lui succéda; & ne suivant point les desseins de son pére, *Oulle* fit un Traité de paix avec Charlemagne, & ne regna qu'environ deux ans.

Et est tué.

L'An 811. de N. S. le 9. & dernier de Nicéphore Empereur d'Orient, le 43. de Charlemagne, Roi de France, & l'11. de son Empire, le 1. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 4. le 16. de Leon III. Pape.

Exploits de Charles.

CHarlemagne aïant accordé la paix aux Danois, envoïa séparément trois armées,

An 811. de N. S. Regino Chro. & Egin. Annal. 811. Mezer.

mées, l'une au de là de l'Elbe contre les Sclaves Helinons, qui pilla leur païs, les rangea à la raiſon, & reprit ſur eux Hambourg qu'ils avoient ſurpriſe, & y établit un Evêché. La ſeconde étant allée en Pannonie, pour l'oppoſer aux Sclaves qui maltraitoient les Huns, à cauſe qu'ils s'étoient rendus ſujets & tributaires de la France; cette armée les domta, & en emporta un grand butin. La troiſième fut envoïée contre les Bretons qui s'étoient révoltez de l'obéïſſance qu'ils avoient jurée à Charlemagne, & avoient élû Ceaulfe Machon pour leur Roi: Mais aïant été défaits avec leur Chef, ils furent tout heureux d'obtenir grace du Vainqueur. Au milieu de ces victoires, il arriva une nouvelle affliction domeſtique qui fut très-ſenſible à Charlemagne. C'eſt que le 4. de Décembre il perdit par maladie ſon fils aîné Charles, qui ne laiſſa point d'enfans. C'étoit un brave Prince qui ne dégéneroit point de l'illuſtre Sang dont il étoit ſorti. Ces deux morts ſi inopinées & arrivées ſi près l'une de l'autre, accablèrent preſque de douleur Charlemagne, de ſe voir privé en ſa vieilleſſe de ces deux dignes fils, qui étoient ſa force, ſa gloire, & ſon eſpérance ſelon le monde. Cependant il ne perdit point courage, & ne laiſſa pas d'achever glorieuſement les dernieres années de ſon Empire. Il avoit fait bâtir à Maience un beau pont de cinq cent pas de long ſur le Rhin, où l'on avoit travaillé l'eſpace de dix ans, qui fut réduit en cendres en moins de trois heures.

Mort de Charles fils aîné de Charlemagne. Ibid.

Sigeb. Chro.

Mort de l'Empereur Nicéphore. Hiſt. Miſcell. Theophan.

L'Empereur Nicéphore fit une longue & rude guerre contre Grunnus ou Crumnus, Roi des Bulgares, & eut divers avantages ſur lui. Cette année particuliérement il le pourſuivit ſi vivement, qu'il ſe ſaiſit de ſon Palais & le détruiſit, & que Crumnus ſe voïant réduit à l'extrémité, demanda la paix à l'Empereur à telle condition qu'il lui plairoit. L'Empereur ne voulut point la lui accorder: Mais il arriva que comme l'Empereur le pourſuivoit opiniâtrement, il alla s'embarraſſer dans des détroits, & que Crumnus l'y voïant engagé, ſe jetta ſur lui à propos, que Nicéphore y fut tué avec les principaux de ſa Nobleſſe, le 6. de Juillet. Son fils Staurace y fut fort bleſſé, & fut contraint de ſe retirer à Andrinople, où il prit le titre d'Empereur; mais il ne le garda que deux mois: Et parce qu'on ne le croïoit pas propre pour gouverner l'Empire, on élût Michel Curopalate, ſurnommé Rangabé (gendre de Nicéphore) qui fut établi Empereur le 5. d'Octobre, & ne garda cette dignité qu'environ deux ans. Staurace mourut de ſes plaies quelques mois après.

An 812. de N. S.

auquel ſuccéda Michel Curopalates.

* Jean Scylitze, dit Curopalate, Hiſtorien Grec, ainſi nommé de ſa charge de Curopalate de Prétoire qu'il avoit à la Cour des Empereurs de Conſtantinople, commence ſon Abrégé hiſtorique à cette année 811. qui eſt celle de la mort de l'Empereur Nicephore, & le finit au commencement de l'Empire d'Iſaac Comnene.

Baron. an. 811. n. XI. Pagi eod. an. §. 3.

L'An 812. de N. S. le 1. de l'Empire de Michel I. Curopalate, le 44. de Charlemagne Roi de France, & le 12. de ſon Empire, le 2. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 5. le 17. de Léon III. Pape.

MIchel Curopalate, Empereur, alla continuer la guerre contre les Bulgares, qui non ſeulement ſe défendirent vaillamment, mais qui même prirent des places ſur les terres de l'Empire, & pillérent une partie de la Macédoine & de la Thrace. Et comme Michel ſe préparoit à les aller combatre, il aprit qu'il ſe tramoit à Conſtantinople quelque ſédition, qui l'obligea d'y retourner au plus vite pour y mettre ordre. Comme il y étoit, le Roi des Bulgares lui envoïa demander la paix, à condition qu'on lui rendit les perſonnes qui avoient quitté ſon Roiaume & qui s'étoient retirées ſur les païs de la domination de l'Empereur; c'étoit des Chrétiens qui s'y étoient refugiez pour éviter la perſécution qu'on leur faiſoit

Guerres de l'Empereur Michel. Hiſt. Miſcell. Theophan.

Digitized by Google

An 812. de N. S. faiſoit à cauſe de leur Religion, & pour en avoir le libre exercice, qui prioient qu'on ne les remît point entre les mains de leurs ennemis qui ne manqueroient point d'exercer leur furie contr'eux, ſi on les obligeoit à retourner dans leur païs. Sur cela on aſſembla un Synode pour aviſer à ce qu'on devoit faire de ces pauvres fugitifs. Il fut réſolu qu'on ne les abandonneroit point à la merci de ceux qui les vouloient détruire. Crumnus ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, alla aſſiéger la ville de Meſembrie & la prit après un mois de ſiège.

Guerre contre les Sarraſins. Hiſt. Miſcell.

L'Empereur Michel eut auſſi guerre contre un Chef des Sarraſins, nommé Thebiths, & envoïa contre lui Léon, ſurnommé d'Armenie, brave Capitaine, qui battit les Sarraſins en diverſes rencontres. Il le fit d'autant plus aiſément, que pendant qu'Imin s'adonnoit à ſes plaiſirs il y en eut trois qui ſe ſoûlevèrent, dont chacun prenoit le titre d'Amiras, l'un ſe nommoit l'Amiras de Damas, l'autre de Babilone, & le troiſiéme d'Afrique.

Michel confirme la paix avec Charlemagne. Hiſt. Miſcell. Egin. Annal.

Michel fit nommer ſa femme Auguſte & couronner ſon fils nommé Théophilacte afin qu'il lui ſuccédât dans l'Empire. Après cela il envoïa des Ambaſſadeurs à Charlemagne pour lui demander ſa fille en mariage pour Théophilacte & pour confirmer le Traité de paix avec lui. Ils furent fort bien reçûs, & le Traité qui avoit été fait avec Nicéphore, dont nous avons parlé ſur l'an 803. fut renouvelé & ratifié: à condition néanmoins que les païs des Venitiens ſeroient tenus de l'Empire de Michel & demeureroient en leur liberté. Charlemagne fit auſſi la paix avec les Sarraſins qui la lui demandoient; à cauſe que Muhamed, Roi des Sarraſins en Eſpagne, étoit en guerre avec Abdel ſon frére, qui le contraignit l'année ſuivante de partager le Roiaume avec lui.

Mezer.

Aiton de Bâle. Annal. Egin. & Fuld. Haiton. Capit.

Nos Annales auſſi nous aprennent qu'environ ce tems-là Charlemagne envoïa en Ambaſſade à Conſtantinople Haiton, Evêque de Bâle, fort renommé pour ſa prudence & pour ſon ſavoir. Nous avons de lui un beau Capitulaire pour l'inſtitution des Prêtres de ſon Diocéſe, que Dom Luc d'Acheri a fait imprimer depuis quelques années ſur des Manuſcrits irreprochables. Voici une ſentence qui ſemble remarquable entre les autres qu'il donne touchant les Sacremens; *Les Prêtres doivent ſavoir ce que c'eſt du Sacrement du Bâtême & de la Confirmation; & ce que c'eſt que le Myſtére du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur. Comment dans les mêmes Myſtéres on voit une créature viſible, & on y reçoit le ſalut inviſible pour le bonheur éternel de l'ame, lequel conſiſte dans la ſeule foi.* Cet Evêque parlant du Bâtême & de l'Euchariſtie diſtingue en l'un & en l'autre, le ſigne, d'avec la choſe ſignifiée, & il poſe qu'en tous les deux également il y a une créature viſible. Comme donc par la créature viſible que l'on voit au Bâtême il entend la ſubſtance de l'eau & du Chrême, il s'enſuit que par celle qu'on voit en l'Euchariſtie il faut entendre la ſubſtance du pain & du vin. Cet Evêque eſt mort l'an 836.

An 812. de N. S. c. 5. Tom. VII. Conc. p. 1523.

Mezer. an. 812.

Rois de Danemarc. Annal. Egin. & Fuld. Mezer.

Hemming, qui avoit ſuccéde à Godefroi, Roi de Danemarc, dès le commencement de l'année précédente, mourut à la fin de celle-ci. Il y eut guerre civile pour ſa ſucceſſion entre Sigefroi, petit-fils de Godefroi, & Amulon ou Halmidon, neveu d'Heriold. Ils ſe donnèrent une furieuſe bataille, où le parti d'Amulon étant victorieux, il aſſûra la Roiauté à Heriold & à Rainfroi ſes fréres; qui ſe voïant affoiblis par la guerre s'eſtimèrent tout heureux de faire la paix avec Charlemagne. Par ce moïen il avoit la paix avec tous ſes voiſins, & il prenoit cela pour une grande grace de Dieu qui lui donnoit du repos tout à l'entour, lors qu'il ſe voïoit caſſé de vieilleſſe, de travaux & de chagrins. Cela lui fit redoubler ſa dévotion envers Dieu, & ſon zéle pour l'avancement de ſa gloire: comme il le fit paroître en ce que Biorn, Roi de Suéde, lui aïant demandé des Prêtres pour inſtruire ſes peuples dans la connoiſſance de la Religion Chrêtienne, il ne manqua point de lui en envoïer ſufiſamment. Parmi ces Prêtres étoit renommé

Ebon

Digitized by Google

An 813. de N. S. Ebon, qui établit un Evêché dans la ville de Lincopen. Et il y a de l'apparence que ce fut environ ce tems-là que la Suéde commença à recevoir le Chriſtianiſme. *

Remb. Vita Anſchar. n. 15. Act. Sec. Ben. tom. 6. p. 85. Fleury an. 829 cap. 31. a Hiſt. Sueciæ lib. 7. Pagi an. 829. n. 16.

* Cela n'arriva, ſelon d'autres, qu'en l'an 829. ſous le regne de Louis le Débonnaire, à qui les Sueones ou Suédois envoiérent des Ambaſſadeurs, qui après lui avoir déclaré que pluſieurs perſonnes de leur nation déſiroient embraſſer la Religion Chrétienne, le prièrent d'envoier des Prêtres pour les inſtruire, l'aſſurant que Bern ou Biorn, leur Roi, étoit diſpoſé à le permettre. L'Empereur ravi de cette propoſition, y envoia Anſcaire & Vitmar, Moines de Corbie, de l'avis de Vala leur Abbé. (a) Jean Magnus, Archevêque d'Upſal, parle, à la vérité, d'une Ambaſſade envoiée ſur ce ſujet à Charlemagne par Biorn, Roi de Suéde, mais comme les anciens n'en font aucune mention, cét Hiſtorien n'en doit pas être crû en cela.

L'An 813. de N. S. le 2. de Michel I. Curopalate Empereur d'Orient, le 45. de Charlemagne Roi de France, & le 13. de ſon Empire, le 3. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 6. le 18. de Léon III. Pape.

Louis eſt déclaré Empereur. Egin. Vita Carol. & Ann. Thegan. de Geſt. Ludov. Pii. c. 6. Mezer. Hiſt. de France.

CHarlemagne ſe ſentant affoiblir tous les jours & aprocher de ſa fin, manda à ſon fils Louis qui étoit en Aquitaine, de le venir trouver à Aix la Chapelle, où il fit aſſembler, dans la grande Egliſe, le Parlement compoſé d'Evêques, d'Abbez, de Ducs & de Comtes de ſon Empire, au milieu deſquels il fit mettre ſon fils, & demanda à tous, l'un après l'autre, s'il leur plaiſoit qu'il lui donnât le titre d'Empereur. A quoi tous aïant répondu qu'oui, il le déclara ſon Aſſocié à l'Empire, & après pluſieurs ſaintes admonitions lui commanda d'aller prendre la couronne qui étoit ſur l'Autel & de ſe la mettre lui-même ſur la tête. Surquoi le Préſident Fauchet dans la vie de Charlemagne, chap. 7. fait cette remarque, *Ici il faut noter, que Charlemagne déclarant ſon fils Empereur, n'attend point le conſentement du Pape & des Romains; ni qui autre que ſon fils touche la couronne Impériale pour la mettre ſur ſa tête, non pas même des Evêques: choſe que je ne croi pas avoir été faite par le vieux Empereur ſans myſtére, & pour montrer qu'il ne tenoit l'Empire que de Dieu ſeul; puis qu'il envoie ſon fils la prendre ſur l'autel comme de la main de Dieu.* Dans la même Aſſemblée il déclara auſſi Bernard (fils de ſon fils Pepin) Roi d'Italie, où il l'avoit déja envoié ſous la conduite de Vala ou Galon, & il y fut couronné à Monza par l'Archevêque de Milan, ſelon la coûtume reçue. Après la tenue de l'Aſſemblée, Louïs retourna dans ſon Roiaume d'Aquitaine. Les Empereurs, d'un commun conſentement, firent cette ordonnance, que les Evêques fuſſent élûs ſelon les Canons dans leurs propres Diocéſes, ſans avoir égard à la condition des perſonnes ni aux préſens, mais regardant ſeulement à leur mérite & à leur ſageſſe, afin que par leur parole & par leur bon exemple, ils puiſſent être en édification aux peuples qui leur ſont commis. Charlemagne voïant que nonobſtant tous les réglemens qu'on avoit dreſſez dans tant de Conciles, qu'il avoit fait tenir, il y avoit encore une groſſiére ignorance & quantité d'abus & de corruptions; il en fit tenir cinq preſque en même tems pour y remédier, ſavoir à Maïence, à Reims, à Tours, à Châlon ſur Saone, & à Arles, de tous leſquels on lit encore les Canons dans le Recueil des Conciles de France, qui regardent la réformation de l'exercice de la Juſtice civile & de la Diſcipline qui étoit fort relâchée.

An 813. de N. S. Charl. c. 7. Sigon. de regn. Ital. l. 4. *pluſieurs Conciles* Chro. Moiſſiacens. Annal. Egin. Tom. VII. Conc.

Il y étoit arrivé entr'autres un notable changement ſur le fait de la Pénitence, ſur lequel je croi néceſſaire de m'arrêter un peu ici. Le Concile de Châlon ſur Saone (qu'on nomme le Second) le remarque particuliérement, quand il dit, (a) *On a ceſſé dans la plûpart des lieux de pratiquer la Pénitence qui ſe faiſoit ſelon la conſtitution des Canons, & on ne garde point l'ordre de l'ancienne coûtume ni d'excommunier ni de réconcilier: c'eſt pourquoi il ordon-* *De la pénitence & de la Confeſſion.* Tom. VII. Conc. p. 1272. a Can. 25.

Fauch. vie de

Digitized by Google

An 813. de N. S. *ordonne de demander du ſecours à l'Empereur pour faire que ſi quelqu'un péche publiquement, il ſoit condamné à ſubir une Pénitence publique ; & ſoit excommunié ſelon l'ordre des Canons, ſelon que ſon péché l'aura mérité, & enſuite réconcilié.* Le Concile de Tours, qui ſe tint la même année, ſe plaind auſſi qu'ils n'avoient pas même de livre certain pour y aprendre la Pénitence des Anciens. En effet, avant ce tems-là il n'y avoit proprement qu'une ſorte de Pénitence en uſage pour les péchez, ſavoir la Publique, dont nous avons parlé dans les années 213. & 214. excepté quand c'étoit un péché qui eût expoſé la perſonne pénitente en danger d'être miſe entre les mains du Magiſtrat pour en être puni : ou quand c'étoit un Evêque ou un Prêtre : hors ces cas on ne pratiquoit point d'autre pénitence que la publique, & quand on parloit des Pénitens, on n'entendoit parler que de ceux qui faiſoient la Pénitence en public. Mais dans ce ſiècle-ci & dans les ſuivans juſqu'au treizième, on fit deux ſortes de Pénitence, l'une publique pour les péchez publics & ſcandaleux ; l'autre particuliére & cachée ou ſecrète, qui ſe faiſoit pour les péchez qui n'étoient pas manifeſtes, ni connus du monde. Les Conciles de Rome (ou plûtôt de Reims) & d'Arles qui furent tenus en ce tems-ci, en parlent ainſi, de même que l'Edit de Louïs le Débonnaire fait l'an 826. Et Raban, Archevêque de Maïence, au liv. 1. *de l'Inſtruction des Clercs*, chap. 30. explique cela diſant, *Ceux dont les péchez ſont connus du public, leur pénitence ſe doit faire en public dans les tems que les Evêques ordonnent, ſelon la différence, des péchez, & leur réconciliation ſe doit auſſi faire en public par l'Evêque, ou bien par les Prêtres, pourvû que ce ſoit par le commandement de l'Evêque*, &c. *Mais ceux dont les péchez ſont couverts ou cachez & qui par une volontaire confeſſion* Spontanea confeſſione, *auront été révélez ſeulement au Prêtre ou à l'Evêque, leur pénitence doit être ſecrète ou cachée, ſelon le jugement du Prêtre, ou de l'Evêque auquel ils ſe ſeront confeſſez : de peur que les inſtra-*

Tom. VII. p. 1259. Can. 22.

Deux ſortes de Pénitence, l'une publique, l'autre ſecrete.

Tom. VII. p. 1253. & pag. 1231.

Raban. de Inſt. Cleric. lib. 1. c. 30.

mes dans l'Egliſe ne ſoient ſcandaliſez, voïant les peines de ceux dont ils ignorent entiérement les cauſes. Il y a à peu près les mêmes choſes dans un Sinode qui fut tenu ſous Raban à Maïence, l'an 847. & ainſi dans les Conciles ou Sinodes qui furent tenus dans ce ſiècle à Nantes, à Paris, à Vernon, & à Meaux. Et il n'y a perſonne qui parle plus ſouvent de ces deux ſortes de Pénitence que Hincmar, Archevêque de Reims, & ce ſeroit une choſe trop longue & ſuperflue d'en raporter les paſſages, comme auſſi de quelques autres du même ſiècle. Auſſi le Concile de Châlon, dont nous avons parlé, ſe plaind de ce (*a*) *qu'il y en a quelques-uns qui quand ils confeſſent leurs péchez aux Prêtres, ils ne le font pas entiérement.* C'eſt-à-dire, ils ne les confeſſent pas tous, mais ils n'en révéloient que quelques-uns : C'eſt pourquoi il ordonne que le Confeſſeur ſoit inſtruit & informé des péchez du pécheur, & que le pécheur faſſe une pleine confeſſion des péchez qu'il a commis tant par l'œuvre que par la penſée, ſur les huit principaux vices ou péchez. Et ces huit vices, comme nous l'aprenons par les Auteurs de ce tems-là, ſont la ſuperbe ou l'orgueil, la vaine gloire, l'envie, la colére, l'avarice, la triſteſſe, la gourmandiſe, & la luxure : ſur leſquels le Prêtre devoit s'enquerir du préſent.

An 813. de N. S.

Tom. VIII. Conc. pag. 39.

(*a*) Can. 32.

Je dis donc qu'en ceci il étoit arrivé un changement conſidérable dans la diſcipline, en ce qu'au lieu que dans les ſiècles précédens, quand on parloit de Pénitens, de Confeſſion & de Pénitence, on n'entendoit cela que de la publique & dont la réconciliation ſe faiſoit publiquement. En ce tems-ci avec la Pénitence publique qu'on retint, (quoi que fort relâchée & rare) on inſtitua une Confeſſion des péchez, qui ſe faiſoit en ſecret & en particulier à l'Evêque ou au Prêtre, & dont la réconciliation auſſi ſe faiſoit par lui en ſecret & en particulier.

Différence d'entre la

L'on me demandera, ſi cette Confeſſion & cette réconciliation ſecrète & particuliere n'étoit point la Confeſſion auriculaire

Digitized by Google

An 813. de N. S. *Confession secrète ancienne, d'avec la Confession auriculaire.*

culaire & le Sacrement de Pénitence d'aujourd'hui. Je répons que c'en étoit un rudiment, un commencement & un acheminement : mais que néanmoins il y avoit encore bien de la distance & de la différence de l'une avec l'autre. Car 1. l'on ne voit pas que cette Confession secrète fût estimée absolument nécessaire pour le salut de tous les Chrétiens qui étoient en âge de discrétion, ni que tous y fussent nécessairement obligez. Car les Docteurs de ce tems-là disent, *qu'il y en avoit qui soûtenoient qu'il leur suffisoit de confesser leurs péchez seulement à Dieu, pourvû qu'au reste ils s'abstinssent puis après de leurs péchez.* Et les Péres du II. Concile de Châlon au chap. 33. *Quelques-uns disent qu'il ne faut confesser ses péchez qu'à Dieu ; & d'autres assurent qu'il les faut aussi confesser aux Prêtres : l'un & l'autre ne se fait point sans grand fruit dans l'Eglise.* Où ils ne blâment point la première opinion, au contraire, ils disent *qu'elle est de grand fruit dans l'Eglise.* Il est vrai qu'ils se plaignent qu'il y en avoit quelques-uns de ceux qui se confessoient aux Prêtres, qui ne leur faisoient pas une pleine confession de leurs péchez, & disent que cela a besoin *emendatione*, c'est-à-dire, d'être corrigé & mieux fait. Mais ils ne disent point que tous les adultes & chacun d'eux le doivent faire sous peine d'anathême : au contraire, cette confession au Prêtre dépendoit de la volonté, ou étoit volontaire, comme le disoit Raban *Spontanea*, & elle ne l'eût pas été si tous & un chacun y eussent été obligez par une loi générale qui eût assujetti les désobéissans à l'anathême & à la damnation. Le Concile donc de Châlon veut bien que ceux qui se confessent au Prêtre, le fassent pleinement : mais il n'oblige pas nécessairement tous & un chacun des fidéles à cette Confession. Secondement, cette confession & pénitence secrète ancienne n'étoit pas pour obtenir la rémission des péchez ou l'absolution du Prêtre, comme on le prétend aujourd'hui, mais afin que le pécheur aprît du Prêtre comment il auroit à se conduire envers Dieu pour

Alcuin. & Haimon.

en obtenir l'absolution ou le pardon de ses péchez. C'est ce que reconnoissent de ces Péres du Concile de Châlon : car après avoir dit, (*a*) *qu'il y en a quelques-uns qui soûtiennent qu'il faut confesser seulement ses péchez à Dieu, & que d'autres disent qu'il les faut confesser aux Prêtres. L'un & l'autre ne se fait point sans grand fruit dans l'Eglise : en telle sorte seulement que nous confessions nos péchez à Dieu, qui est celui qui les remet, & que nous lui disions avec David, Je t'ai fait connoître mon péché, & tu as ôté la peine de mon péché. Et que selon l'institution de l'Apôtre nous confessions nos péchez l'un à l'autre & prions l'un pour l'autre afin d'être sauvez. La confession donc qui se fait à Dieu, purge les péchez : mais celle qui se fait au Prêtre, enseigne comment les péchez sont purgez. Car Dieu est l'auteur & le donateur du salut & de la santé, & il la donne tantôt d'une manière invisible, & par sa toute-puissance, & tantôt par l'opération des Médecins.* On trouvera les mêmes choses dans un livre intitulé l'ordre Romain, dans le Capitulaire de Théodulfe, & dans le livre des Divins Offices, qu'on attribue mal à propos à Alcuin. Là on voit que par la confession qu'on fait à Dieu les péchez sont purgez & remis : mais que par la confession qu'on fait au Prêtre, on apprend comment les péchez sont purgez : tellement que ce que fait le Prêtre n'est proprement qu'un conseil ou une instruction qu'il donne au pécheur comment il pourra obtenir de Dieu la rémission de ses péchez. Aussi ne voit on point que le Prêtre dise au pécheur qui s'étoit confessé, *Absolvo te, Je t'absous*, paroles dans lesquelles cependant on fait consister aujourd'hui la forme du Sacrement. Mais seulement que l'Evêque ou le Prêtre se mettoit à genoux avec le pécheur pour prier Dieu qu'il voulût lui pardonner. Tout cela est fort éloigné de la Confession Sacramentele qu'on fait maintenant aux Prêtres, sans laquelle on veut qu'on ne puisse avoir la rémission des péchez, & que le Prêtre remette & absolve entiérement les péchez, comme un Juge établi entre Dieu & le pécheur.

An 813. de N. S.

(*a*) Can. 33.

Psaume XXXII. 5.

Jaq. V. 16.

Concile de Trente, Sess. 14. c. 3.

3. Ces

Digitized by Google

An 813. de N. S. 3. Ces Anciens croïoient qu'on pouvoit obtenir la rémiſſion des Péchez par la ſeule confeſſion qu'on fait à Dieu ſans les confeſſer au Prêtre, comme il paroît par pluſieurs de ces paſſages que nous venons d'alléguer; comme du Concile de Châlon qui dit (a) *que la confeſſion des péchez qui ſe fait à Dieu, purge les péchez: car Dieu qui eſt l'auteur & le donateur du ſalut & de la ſanté qui conſiſte en la rémiſſion des péchez, la donne ſouvent par l'adminiſtration inviſible de ſa puiſſance.* 4. Et comme les Docteurs du neuvième ſiècle & des ſuivans juſqu'au treizième, ne ſe ſervoient point de ces paroles, *Abſolvo te*, dans leſquelles on fait conſiſter maintenant la forme eſſentielle du Sacrement de Pénitence: auſſi ne tenoient-ils pas que cette Confeſſion & Pénitence ſecrète qui ſe faiſoit au Prêtre, fût un Sacrement: & on n'avoit pas encore alors déterminé les Sacremens au nombre de ſept. 5. Enfin les Docteurs du neuvième ſiècle retenoient encore la Confeſſion & la Pénitence publique ancienne enſemble avec leur nouvelle, qu'ils apellent ſecrète & particulière: mais l'ancienne n'eſt plus du tout en uſage dans l'Egliſe Latine; & au lieu que dans les 7. premiers ſiècles, quand on parloit de Pénitence, on n'entendoit que la Publique, & que depuis le huitième juſqu'au treizième on a diſtingué la Pénitence en publique & en particulière ou ſecrète, & qu'on y a obſervé l'une & l'autre; en ces derniers ſiècles par la Pénitence on n'entend plus que la ſecrète & particulière. J'ai crû qu'il étoit néceſſaire de remarquer ces choſes pour faire voir le changement arrivé ſur cette matière, & pour entendre divers exemples de Pénitence publique qui ſe trouvent même dans la perſonne de nos Rois.

(a) Can. 33.

V. Bar. an. 811. n. 44. & ſeq. & Balus. Capit. Reg. Fr. tom. II. p. 1071.

L'Empereur Charlemagne ſentant que Dieu devoit bien-tôt l'apeler, fit encore un Teſtament qui ſe voit, par lequel il ne laiſſe qu'une quatrième partie de ſes meubles & de ſes tréſors pour être partagée entre tous ſes enfans, & il donna les trois parts pour être diſtribuées aux pauvres & aux Egliſes Métropolitaines de ſon Empire, qui étoient au nombre de vingt-une. Et quand il vient à les nommer, il en parle ainſi, *Que ces villes Métropolitaines de ſon Roiaume auſquelles il veut faire cette donation ſont* Rome, Ravenne, Milan, Aquilée, Grade, Maience, &c. Remarquez que Rome eſt miſe entre les Métropolitaines du Roiaume, ou de l'Empire de Charlemagne. Il s'en étoit donc toûjours retenu la Souveraineté & ne l'avoit point donnée au Pape; il eſt vrai qu'entre les Métropolitaines il enrichit par deſſus toutes, l'Egliſe de S. Pierre à Rome, pour laquelle il avoit une ſingulière dévotion: mais cela ſert à faire voir l'obligation d'autant plus grande que cette Egliſe avoit à l'Empereur. Il eſt vrai auſſi que quelque-uns de nos Hiſtoriens remarquent, qu'il a toûjours eu une grande ſoûmiſſion au ſiège de Rome. „Mais ceux-là même avertiſſent qu'elle „n'alloit pas juſqu'à lui rendre la Fran„ce tributaire, & faire que toutes les mai„ſons du Roiaume fuſſent chargées d'un „denier de rente qu'on nommoit *le denier „de S. Pierre*, comme l'a voulu faire croire Grégoire VII. C'eſt-là une des fraudes que ce Pape a inventées avec pluſieurs autres pour l'avantage de ſon Siège.

Denier de S. Pierre. Mezer.

An 813. de N. S.

Imin, (ou Alamin) Roi des Sarraſins, qui ne ſongeoit qu'à ſe vautrer dans ſes ſales plaiſirs, fut tué par ſon frére après avoit tenu le Roiaume cinq ans. Maimon (ou Almanon) lui ſuccéda étant âgé de 28. ans, & il en regna 20. Il aima les ſciences & les gens de lettres, & fit traduire pluſieurs bons livres de Grec en Arabe.

Maimon ſuccéde à Imin, Roi des Sarraſins. Elmac. lib. 2. c. 7. 8.

Crumnus, Roi des Bulgares, fit une courſe dans la Thrace au mois de Février: Mais l'Empereur Michel le vint rencontrer avec une armée & l'obligea de ſe retirer au plus vite. Il n'oſa néanmoins s'avancer pour recouvrer Meſembrie, comme il l'eût pû. Crumnus tira bientôt après ſa revenche: Car aïant ramaſſé une plus puiſſante armée, il retourna attaquer celle de l'Empereur lors qu'elle ne s'y attendoit pas & la mit en fuite. Michel en eut un tel regret, qu'il ſe dégouta de l'Empire. C'étoit un bon Prince, clé-

Theophan. Miſcell.

Digitized by Google

An 814. de N. S. clément & libéral, mais timide, qui n'aimoit pas la guerre & qui ſe défioit de ſes forces : c'eſt pourquoi il fit deſſein de ſe défaire volontairement de l'Empire & de le donner à Léon, ſurnommé l'Armenien. Il en fut détourné pour quelque tems par ſa femme & par ſes enfans : mais le Patriarche de Conſtantinople & les principaux de ſon Empire l'aiant ſollicité d'exécuter ce qu'il avoit penſé, il ſe retira avec ſa femme & ſes enfans dans un Monaſtére, aprés avoir tenu l'Empire ſeulement un an & neuf mois. Et Léon Armenien fut établi à ſa place l'11. de Juillet, & fut Empereur ſept ans & ſept mois. Incontinent aprés qu'il eût accepté cette dignité il ſe porta vaillamment contre Crumnus qui avoit oſé entreprendre le ſiége de Conſtantinople. Léon l'en chaſſa : toute fois Crumnus ſe retirant prit Andrinople & y exerça de grandes cruautez : ſelon l'Hiſtoire Melangée qui finit ici. Pluſieurs croient qu'elle a été écrite en Grec par le Moine Théophanes, * & traduite en Latin par Anaſtaſe, mais qui y a ajoûté comme il lui a plû.

Léon l'Armenien eſt établi Empereur.

Baron. an. 719. n. 20. Vid. Labb. Differt. de Script. Eccl.

* Théophane finit auſſi cette année ſa Chronologie, que Léon Grammaticus Curopalate, & Conſtantin Porphirogenete Empereur d'Orient, dans le dixiéme ſiécle, ont continuée.

L'An 814. de N. S. le 1. de l'Empire de Léon V. dit l'Armenien, le 46. de Charlemagne Roi de France & le 14. de ſon Empire, le 1. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 4. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 7. le 19. de Léon III. Pape.

Actions de Léon V. Cedren. Zonar. Conſt. Porphirog. in vit. lib. 1.

L'Empereur Léon craignant que Théophylacte, fils de Michel, ne voulût entreprendre de recouvrer l'Empire de ſon Pére, le rendit Eunuque, & le relégua avec ſa Mére & ſes fréres dans une Iſle où il les fit garder. Crumnus, Roi des Bulgares, ne voulant pas lui accorder la paix, Léon fut obligé de lever une armée pour aller contre lui, & aïant donné bataille, il la perdit ; les Bulgares victorieux ſe mirent en deſordre pour piller le camp des Impériaux. Léon en étant averti rallia ſon armée, ſe jetta ſur les Bulgares, les défit, en tua grand nombre & en fit la plûpart priſonniers : en ſorte que les Bulgares s'eſtimérent tout heureux d'obtenir de l'Empereur la paix pour trois ans. An 814. de N. S.

Il fut ennemi du culte des Images, & ſuivit ce qui avoit été ordonné au Concile tenu à Conſtantinople l'an 754. ſous Conſtantin VI. L'on dit qu'il fit cela à l'inſtigation d'un Moine que quelques-uns diſent être Théodorus qui fut établi Patriarche l'année ſuivante. L'Empereur donc fit un Edit par lequel il défendit abſolument de rendre aucun ſervice religieux aux Images, & même commanda de les ôter des Egliſes : ſous peine à ceux qui ne voudroient point obéïr à ſon ordonnance d'être envoïez en exil. Ibid. Contin. Theophan.

Mort de Charlemagne. Thegan. chap. 7. Egin. Vita Carol. Mezer. Hiſt. de France.

Charlemagne, pour ſe préparer à bien mourir, employa le commencement de cette année à lire l'Ecriture Sainte & à revoir & corriger les exemplaires des livres de la Bible, dans ſon Palais d'Aix la Chapelle. Comme il s'occupoit à ce Saint ouvrage, la fiévre le prit le 21. de Janvier, & la pleureſie s'y étant jointe, il fut privé de cette vie, pour jouïr d'une meilleure, le Samedi 28. du même mois, l'an 72. de ſon âge, le 47. de ſon Régne, & le 14. de ſon Empire. Il fut enterré dans l'Egliſe d'Aix qu'il avoit fait bâtir. C'a été un Roi des plus ornez de vertus Roiales qui ait jamais été, qui a eu un Regne fort long, fort illuſtre & fort heureux, qui a étendu les bornes de ſon Roiaume, non ſeulement au delà de ce qu'il avoit été, mais même au delà de ce qu'on pouvoit eſpérer, & qui a mis l'Empire d'Occident au plus haut faîte qu'il pouvoit être : vû que depuis lui il a toûjours diminué & que la poſtérité, qui n'a pas été héritiére de ſes vertus, ne l'a pû conſerver long-tems. Je ne dirai rien davantage des vertus de ce grand Prince, parce que je crois en avoir aſſez dit.

Digitized by Google

An 814. de N. S. *Ses femmes & ſes enfans.*

dit dans les années 771. & 800. Il eut au moins trois femmes légitimes, Hermingarde, fille de Didier Roi des Lombards, qu'il répudia dès la ſeconde année, Hildegarde, fille de Childebrand, Duc de Souaube, & Faſtrade, fille du Comte Raoul. On ne lit point que la première ni la dernière lui ait donné d'enfans: mais il en eut neuf de Hildegarde, quatre fils & cinq filles. Les fils furent Charles, Pepin, Louïs, & Lotaire. Lotaire mourut jeune, Charles & Pepin moururent à la fleur de leur âge, comme nous l'avons vû. Louïs recueillit ſeul toute la ſucceſſion de ſon Pére. Les filles ſe nommoient Rotrude, qui fut promiſe à Conſtantin, Empereur, fils de Léon IV. mais qui ne l'épouſa point, & qui mourut ſans être mariée; Berte, qui épouſa le Comte Angilbert, qui depuis fut Abbé de S. Riquier, Giſelle qui fut religieuſe, & Hildegarde & Adelaïde qui moururent en enfance. Il eut auſſi quantité de Maîtreſſes & Concubines, qui ont diminué le luſtre de ſes vertus, dont il a eu encore pluſieurs enfans, entre leſquels ont été Pepin le boſſu, qui oſa conſpirer contre ſon Pére, Hugues, Duc de Bourgogne, Thierri & Dreux, Evêque de Mets. Et entre ſept ou huit filles il y eut Tetrade, Abbeſſe d'Argenteuil, & Euſtaſie, Abbeſſe de S. Laurent de Bourges.

Louïs I. ſuccéde au Roiaume & à l'Empire. Egin. Annal. Thegan. de Geſt. Ludov. n. 10. Mezer.

Comme Louïs avoit déja reçû la Couronne pour être Roi, Empereur, & Héritier de tous les droits & de toutes les vaſtes Provinces que Charlemagne poſſédoit, auſſi lui ſuccéda-t-il ſans aucune difficulté. Il fut nommé le *Pieux & le Débonnaire*, tant pour ſa dévotion à laquelle il étoit adonné, que pour ſa douceur & ſa grande facilité, qui fut cauſe de beaucoup de maux. Dès qu'il eût appris la mort de ſon Pére, il partit d'Aquitaine & retourna à Aix la Chapelle où il étoit attendu, & où il fut reçû de ſes peuples avec grand aplaudiſſement. Après avoir fait des funérailles pompeuſes il éfectua ponctuellement tout ce que ſon Pére avoit ordonné par ſon Teſtament & en diſtribua tous les legs. Il fit auſſi-tôt aſſembler là les Etats pour aviſer aux choſes qui ſeroient utiles à l'Empire. Il envoïa des Ambaſſadeurs au Pape pour l'aſſûrer, qu'à l'imitation de ſon Pére, il ſe montreroit toûjours le Défenſeur de l'Egliſe Romaine. Il envoïa auſſi Nordbert, Evêque de Regge, & Richone, Evêque de Poitiers, Ambaſſadeurs vers l'Empereur Léon, pour renouveler la paix & l'amitié avec lui, qui furent bien reçûs. Et preſque au même tems, que ceux que Charlemagne avoit envoïez à Conſtantinople, en ramenèrent d'autres de la part de Léon, qui raportèrent un Traité de paix entre les deux Empires. Il fit venir Bernard ſon Neveu, à qui il fit de grands préſens, lui confirma l'ordre que Charlemagne avoit donné de le faire Roi d'Italie, & après l'avoir exhorté à bien ſuivre les traces de ſon Pére dans l'adminiſtration de ſon Roiaume l'y renvoïa, à condition néanmoins qu'il ſe reconnût ſon vaſſal & lui fit ſerment de fidélité, comme Charlemagne l'y avoit obligé. Grimoald, Duc de Benevent, vint auſſi trouver Louïs pour lui renouveler l'acord fait avec ſon Pére, de tenir ſa Duché de lui, à condition de lui païer ſept mille écus d'or par an. Et ainſi Louïs mit d'abord un bon ordre aux choſes qui concernoient le bien de ſon Roiaume, & de ſon Empire.

An 814. de N. S.

Egin. Annal.

Egin. Annal.

Les fils de Godefroi, Roi de Danemarc, qui s'étoient ſauvez en Suéde, revinrent cette année dans leur païs, où aïant raſſemblé leurs forces avec l'aïde de leurs amis, ils donnèrent bataille à Heriold & à Rainfroi, & la gagnèrent; Rainfroi même y fut tué, & Heriold fut contraint de s'enfuïr & de ſe retirer auprès de Louïs, pour lui demander du ſecours; & pour l'obtenir il ſe fit ſon vaſſal. Les Abodrites & les François qui commardoient en Saxe, eurent charge de le rétablir, mais il ne purent faire autre choſe que de ravager le païs.

Rois de Danemarc alterent. Annal. Fuld. Mezer.

Vers la fin de l'Empire de Charlemagne, Leidrad étoit Archevêque de Lion, comme il paroît par une (a) Lettre qu'il écrivit à cét Empereur, où il lui rend raiſon

Ado, Chro. ap. Agob. tom 2. p. 125.

Digitized by Google

An 815. de N. S. b Ado, Chro. raiſon du ſoin qu'il prend de bien conduire ſon Diocéſe, ſelon l'ordre qu'il lui en avoit donné. (b) Mais au commencement de l'Empire de Louïs le Débonnaire, Leidrad quitta ſon Evéché & ſe mit dans le Monaſtére de Soiſſons, & à ſa place fut établi du conſentement tant de l'Empereur que de toute l'Aſſemblée des Evêques François Agobard, qui avoit été ſon Coévêque ou Corevêque : comme on le peut voir dans la Chronique d'Ado de Vienne ſur l'an 810. & dans la Chronique de Hugues de Flavigni. Nous aurons à parler plus particuliérement d'Agobard dans la ſuite. Et environ le même tems, Bernard étoit Evêque de Vienne.

Ado, Chro.

L'An 815. de N. S. le 2. de l'Empereur Léon V. le 2. de Louïs le Débonnaire Roi de France, & Empereur, le 5. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 8. le 20. de Léon III. Pape.

Les Romains conſpirent contre le Pape. Egin. Annal. 815. Aſtron. Vita Ludov. Pit. Mezer. Hiſt. de France.

TAndis que Charlemagne étoit en vie, ſon autorité retenoit toute l'Italie dans le devoir : Mais peu de tems après ſa mort, les principaux de Rome qui avoient gardé leur mauvaiſe volonté contre le Pape Léon, ſe raſſemblérent & conſpirérent de lui faire un mauvais parti. Léon en étant averti, en fit ſaiſir pluſieurs, & les fit mourir de ſa propre autorité. Louïs trouva ce procédé fort mauvais, comme contraire à ſa débonnaireté naturelle, & à ſa Souveraineté ſur la Ville de Rome. C'eſt pourquoi il donna charge à Bernard, Roi d'Italie, d'aller ſur le lieu pour s'informer de la vérité du fait. Ce qu'il fit, & le Pape de ſon côté envoïa des Légats en France pour ſe purger auprés de l'Empereur. Cependant les Romains furent ſi offenſez de ce que le Pape avoit fait, que le voiant attaqué d'une maladie qui avoit aparence de traîner en longueur, ils allérent piller & brûler ſes châteaux qu'il avoit à la campagne, & les métairies & poſſeſſions qu'ils diſoient leur avoir été injuſtement ôtées par le Pape. Bernard y envoïa Viginiſe, Duc de Spolette, avec une armée pour apaiſer le tumulte. Il en prit quelques-uns des plus ſéditieux, qu'il envoïa priſonniers en France. Alors mourut Pierre, Archevêque de Milan, & Odbert fut établi à ſa place. Les Ambaſſadeurs que Louïs avoit envoïez à l'Empereur Léon retournérent cette année, qui raportoient la confirmation de la paix entre ces deux Empereurs. Ils diſoient auſſi que cinq jours durant du mois d'Août, la Thrace avoit été ſecoüée d'un grand tremblement de terre, qui avoit renverſé pluſieurs édifices dans Conſtantinople.

An 815. de N. S.

Onuph. Chro. Eccl. Egin. Annal.

Léon V. maltraite ceux qui vinérent les Images, & met Théodotus à la place de Nicéphore, Patriarche de C. P. Cedren. Baron. an. 815. n. 3. & ſeq.

L'Empereur Léon y fit obſerver fort ſévérement ſon Edit contre ceux qui vouloient retenir le culte des Images, & les maltraita. Il ôta pour ce ſujet le Patriarche Nicéphore de ſon ſiége, l'envoïa en exil dans la Préconnéſe, & mit à ſa place le Moine Théodote, qui ſe joignit à l'Empereur pour faire abattre les Images, & tint le ſiége Patriarchal de Conſtantinople vingt ans. Avec Nicéphore furent auſſi exilez le Patrice Nicetas, parent de l'Impératrice Iréne, l'Abbé Théodore Studite, & l'Abbé Théophane, & d'autres, à cauſe qu'ils étoient tous âpres défenſeurs des Images. Mais le Cardinal Baronius nous aprend que tous ceux-là furent rapellez bien-tôt après, & que l'Empereur les fit conſentir à ſon déſir, les uns par promeſſes, & les autres par menaces.

Pour Nicéphore, il demeura dans ſon exil juſqu'à ſa mort, qui arriva l'an 828. Il a laiſſé pluſieurs Ecrits, & entr'autres une Chronologie tripartite, traduite en Latin par Anaſtaſe le Bibliothéquaire, & un Abrégé d'Hiſtoire depuis l'Empire de Maurice, juſqu'à celui de Léon IV. inclusivement, qui a été mis en lumiére l'an 1616. par le Jeſuite Petau. On lui attribuë auſſi quatre Opuſcules contre ceux qui rejettoient le culte des Images ; & c'eſt à cauſe de cela qu'on l'a mis dans le Catalogue des Saints.

Boll. 13. Mart. tom. 7. p. 293. Labb. Script. tom. 1. p. 102.

En

An 815. de N. S. *Persécution contre les Chrétiens en Espagne.* Baron. an. 815. n. 23. & seq. Marca, Marca Hisp. lib. 3. c. 19. & seq. *Théodore Studite.* Martir. R. 12. Nov. Menel. 11. Nov. Bibl. P. Paris. tom. 2. Mich. Vita Théod. Stud.

En ce tems-là les Sarrasins d'Espagne se mirent à persécuter les Chrétiens qui étoient sur les terres de leur domination, & ne permirent point l'exercice libre de leur Religion : ce qui les obligea à quitter leurs biens & leurs païs, & à se retirer dans la Gaule Narbonnoise. Louïs en étant averti, commanda qu'on les reçût humainement, qu'on leur donnât les moïens de subsister & de vivre honnêtement, & même leur acorda des privileges.

Il en est de même de Théodore, nommé Studite, à cause qu'après Platon il fut Abbé du Monastére bâti autrefois par Studius. Il a écrit la vie de son Prédécesseur, plusieurs Epîtres principalement en faveur des Images, un Sermon de la Croix, des Catéchéses & des Homélies. Il est mort l'an 826.

Michel qui lui a succédé, a aussi écrit sa vie : & il recite de lui que dans son exil il avoit toûjours *des particules du corps vivifiant du Seigneur, qui lui servoit d'aliment, non seulement pour son esprit, mais aussi pour son corps.* Ce qui ne conviendroit pas à celui qui auroit eu la pensée que c'eût été le vrai & propre corps de Jésus-Christ, vû qu'il n'a point de parcelles, & qu'on tient qu'il ne peut servir pour la nourriture du corps.

Eginhard. Act. Sec. Ben. tom. 5. *Ludger.* Altfr. Vita Ludg. Martir. R. 26. Mart. *Smaragdus.* Mabil. Analect. tom. 2.

Environ ce tems-ci fût Eginhard qui fut gendre de l'Empereur Charlemagne, parce qu'il avoit épousé une de ses filles naturelles, & qui fut son Secrétaire. Il a écrit la vie de Charlemagne, les Annales de France depuis l'an 741. jusqu'au 829. & plusieurs Epîtres. Aïant quitté la Cour, il bâtit l'Abbaïe de Sleſtat où il se retira, & en fut le premier Abbé, & y mourut l'an 848.

Au même tems * étoit Ludger premier Evêque de Munſter, qui a écrit la vie de S. Suibert, & qui a été, dit on, estimé, de Charlemagne. Smaragdus, Abbé du Monastére de S. Michel en Lorraine, qui a écrit un Livre intitulé le Diadême des Moines, & quelque chose sur les Evan-

Pagi an. 809. n. 8.

* Ludger étoit mort dès l'année 809. si l'on en croit le P. Pagi.

giles & sur les Epîtres, & sur la Régle de S. Bénoit ; & Claude l'Ecossois, † qu'on dit avoir écrit sur plusieurs Livres du V. T. & sur S. Matthieu. Mais les Livres de ces trois derniers ne sont pas dignes d'être estimez.

An 816. de N. S. *Claude l'Ecossois.* Id. Anal. tom. 1. Vita Adal. Act. Ben. tom. 5. Mabill. Præf. 1. Sæc. 4. n. 23. & tom. 1. Analect. pag. 45. Pagi an. 815. 8.

Dès cette année Adelard, Abbé de Corbie, Cousin de Louïs, fut envoïé en exil, & y demeura jusqu'à l'an 822. auquel en il fut rapellé.

† On l'apelle communément ainsi, quoi qu'il fût Espagnol de nation, de même que Félix d'Urgel, dont on dit qu'il avoit été disciple. Après avoir servi quelque tems en qualité de Prêtre dans le Palais de l'Empereur Louïs, avec réputation des saintes Ecritures, il fut fait Evêque de Turin ; & s'opposa fortement au culte des Images, qu'il ôta toutes des Eglises de son Dioceſe à l'exemple de ce qu'avoit fait Serenus Evêque de Marseille.

L'An 816. de N. S. le 3. de l'Empereur Léon V. le 3. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 6. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 9. le 21. & dernier de Léon III. Pape.

Du transport des os de S. Jaques à Compostelle. Ado. Ufuard. Chro. Bar. an. 816. & Martir. 25. Jul.

CEux qui recommandent les pélérinages qui se font à S. Jaques en Gallice, raportent à cette année ce qu'ils racontent du transport de son corps à Compostelle. Ce Jaques a été l'un des Apôtres de N. S. & c'est celui qui d'ordinaire est surnommé le Grand, qui fut martirisé à Jérusalem par Agrippa, dont nous avons l'Histoire au XII. Chap. des Actes. Ils disent donc que son corps fut transporté en Espagne : Ils ne savent pas quand, & pas un Ecrivain véritable n'en dit pas un seul mot jusqu'au 12. Siècle : Que ce corps ne fut trouvé que cette année 816. de N.S. par l'Evêque d'Iria, qu'on nomme aujourd'hui de Sainte Marie *finis terræ*, près de Compostelle : Que le Roi Alfonse le Chaſte lui bâtit là une Egliſe, & qu'à la recommandation de Charlemagne le Pape Léon y transféra le siége Epiſcopal

Digitized by Google

An 816. de N. S. pal d'Iria. Dès l'an 42. de N. S. nous avons fait voir clairement que ce qu'assûrent quelques-uns que ce S. Apôtre a été prêcher en Espagne, ne peut être vrai. Je croi que toute personne qui n'aime point à être trompé, reconnoîtra que ce recit qu'on fait du transport de ses os n'est pas moins fabuleux. Car qui croira que les os de cét Apôtre qui a soufert le martire à Jérusalem environ dix ans après la mort de N. S. & où vrai-semblablement ils ont été enterrez, desquels on n'avoit point ouï parler durant près de huit cens ans, se soient trouvez à douze ou quinze cens lieues de là sans aucune nécessité. Aussi le Cardinal Baronius qui nous débite ce fait, & sur cette année dans ses Annales, & dans son Martirologe sur le 25. de Juillet, ne le donne pas pour constant & indubitable.

En éfet, le premier Auteur certain qui assûre ce transport, est Calliste II. qui a été élû Pape l'an 1119. de N. S. lequel aussi à cause de cela, transféra la Métropole de Mérida à Compostelle. Et c'est de là qu'ensuite S. Jaques a été tenu l'Apôtre & le Patron de l'Espagne. Et ce qu'on y ajoûte, que le transport de ces os, arrivé cette année, se fit par le commandement de Charlemagne, ne peut pas être; vû qu'il étoit mort deux années auparavant. A quoi on peut ajoûter que la Ville de Toulouse se glorifie d'avoir dans l'Eglise de S. Sarurnin au moins une partie des os de ce S. Apôtre.

Etienne IV. succéda à Léon III. Pape. Onuph. Anastaf. Baron. an. 816. n. 48. & seq.

Léon III. mourut le 25. de Mai (les autres disent le 12. de Juin) après avoir tenu le siége de Rome vingt-ans & six mois. * Un mois après, Etienne Drave fut mis à sa place: C'étoit le IV. de ce nom. *Il fut élû & consacré contre la Loi*, dit (*a*) Aimoin, à cause qu'il n'avoit pas attendu l'ordre ou la confirmation de l'Empereur, comme on avoit de coûtume. Pour réparer cette faute, *Etienne fit commandement à tout le peuple Romain de prêter serment de fidélité à l'Empereur Louïs*, dit Thegan. Voiez comment le

(*a*) Lib. 4. De gest.

Boll. II. Apr. tom. 20. p. 572.

* Il est compté entre les saints.

Pape & le peuple Romain étoient encore alors sujets à l'Empereur & lui prêtoient serment de fidélité. De plus, Etienne envoïa deux *Légats à Louïs comme pour lui demander sa conservation*, & pour l'avertir qu'il venoit ensuite lui-même la lui demander. Louïs, selon sa debonnaireté & sa dévotion ordinaires, se réjoüit de cette nouvelle, envoïa des principaux de sa Cour au devant du Pape jusqu'aux Alpes, & il l'attendit à Reims, où il le reçût avec beaucoup de respect & d'honneur; comme il décendoit de cheval, il se prosterna de tout le corps devant lui, le mena jusques dans d'Abbaïe de S. Remi, & en y entrant il lui donna la main pour le soûtenir. Il le laissa dans l'Abbaïe & se retira dans la Ville. Le Dimanche suivant le Pape après avoir chanté la Messe, couronna Louïs & l'Impératrice Hermingarde sa femme, en présence de tout le peuple, aïant aporté tout exprès deux couronnes d'or: celle de l'Empereur étoit toute couverte de pierreries, & l'autre sans aucun enrichissement. Louïs de son côté fit de grands présens au Pape, & renvoïa en liberté ceux qui avoient été amenez prisonniers en France à cause de ce qu'ils avoient commis contre le Pape Léon. * Etienne étant de retour à Rome pour empêcher qu'on ne retombât dans la faute qu'il avoit commise à son ordination, de n'attendre point l'ordre de l'Empereur, fit cette ordonnance qui se voit dans le Décret même réformé de Gratien: *Parce que lors que le Pape vient à mourir, la sainte Eglise Romaine, sur laquelle nous présidons par l'autorité de Dieu, soufre violence par plusieurs à cause que l'élection & la consécration*

An 816. de N. S. Ludov. c. 16. 17. 18.

Astron. Vita Ludov. Mezer.

Décret de l'ordination. Dist. 53. Can. Quia Sancta.

* Vulgaire, Archevêque de Reims, étant mort vers ce même tems, le peuple par la permission de l'Empereur, élut pour lui succéder un nommé Gisselmar, qui aïant paru devant les Evêques pour être examiné, on lui donna un texte de l'Ecriture à expliquer, mais comme il ne l'entendoit point du tout, & qu'à peine pouvoit-il le lire, il fut rejetté pour son ignorance. L'Empereur proposa Elbon, dont le Clergé & le peuple furent contens.

Fp. Car. Calv. Tom. VIII. Concil. p. 876.

Digitized by Google

An 816. de N. S. *tion du Pape ſe fait ſans le ſu de l'Empereur, & que contre la cérémonie canonique & contre la coûtume, les Commiſſaires députez de la part de l'Empereur n'y ſont point pour empêcher les ſcandales; Nous voulons que quand il faudra établir un Pontife, les Evêques & tout le Clergé étant aſſemblez, il ſoit élû en préſence du Sénat & du peuple; & qu'étant ainſi élû de tous, il ſoit conſacré en préſence des Commiſſaires députez par l'Empereur.* † Remarquez, comment l'élection & l'ordination des Papes ſe faiſoit encore ſelon l'ancienne coûtume; & qu'il n'y avoit point encore alors de Cardinaux pour les élire. Cependant, comme ſouvent les Papes ne ſe ſoucient point des ordonnances de leurs prédéceſſeurs, auſſi ce Decret d'Etienne IV. ne fut point ſuſvi par celui qui lui ſuccéda bien-tôt après.

Annal. Egin. & Bertin. & Auctor vitæ Ludov. Pii. Sur la fin de l'année Louis retourna à Aix pour y paſſer l'hiver; de là il donna ordre aux Chefs de ſes troupes qui étoient en Saxe, d'aller contre les Sorabes qui s'étoient révoltez. Ils y furent & domtèrent ces rebelles. Quelques-uns mettent dans cette année l'Aſſemblée des Etats qu'il y fit tenir: * mais il vaut mieux la remettre à la ſuivante.

a Sigeb. de vir. Illuſtr. c. 122. *b* Flod. Hiſt. Rem. lib. 2. c. 19. *c* Tom. 14. Bibl. P. Lud. p. 506. Coint. an. 830. n. 47. Hildoard, Evêque d'Arras & de Cambrai, mourut l'an 816. (*a*) Halitgarius lui ſuccéda. Il fut auſſi prêcher aux Danois avec Ebbon, Archevêque de Reims. (*b*) Louis le Débonnaire avoit en telle eſtime Halitgarius, qu'il l'envoïa en Ambaſſade à l'Empereur d'Orient Michel le Bégue, l'an 828. Il mourut l'an 830. en retournant de ſon Ambaſſade. (*c*) Il a laiſſé quelques Ecrits, qui ſont un Livre *des vertus & des vices*, & un autre des *Remedes des péchez, & de la Pénitence.*

An 816. §. 19. Tom. VII. Conc. p. 1307. Pagi an. 816. n. 11. & ſeq. † Le P. Pagi ſoûtient la vérité de ce Decret contre le Cardinal Baronius & pluſieurs autres qui voudroient le faire paſſer pour une Chimere.

* D'autres prétendent qu'il y eut cette année à Aix une Aſſemblée différente de celle qui s'y tint l'année ſuivante; dans laquelle on dreſſa une regle pour les Chanoines, & une autre pour les Chanoineſſes.

L'An 817. de N. S. le 4. de l'Empereur Léon V. le 4. de Louis le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 7. de Bernard Roi d'Italie. Indiction 10. le 1. de Paſchal Pape.

An 817. de N. S.

LE Pape Etienne IV. ne tint le ſiège de Rome que ſept mois, & mourut le 25. de Février. A ſa place fut élû Paſchal, Prêtre de Sainte Praxede, qui nonobſtant la Conſtitution de ſon Prédéceſſeur, ſe fit conſacrer ſans la confirmation de l'Empereur; & reconnoiſſant qu'en cela il avoit failli, il envoïa des préſens & une lettre d'excuſe à Louïs, par laquelle il donnoit à entendre qu'on l'avoit, malgré lui, revêtu de cét honneur, & après y avoir fort réſiſté, dit Aimoin. (*a*) Et Platine raporte que Paſchal *envoïa des Légats pour rejetter toute la faute ſur le Clergé & ſur le peuple qui l'avoient contraint par force de prendre cette charge. Louis aiant reçû cette ſatisfaction, répondit au Clergé & au peuple qu'il falloit garder les conſtitutions & conventions des Anciens, & qu'ils ſe donnaſſent de garde à l'avenir d'offenſer la Majeſté.* Puis après Paſchal envoïa une autre Légation à l'Empereur, par laquelle il le proit, que ce qui avoit été accordé à ſes Prédéceſſeurs lui fût auſſi donné & confirmé, ce qui lui fut ottroié. Cela ſe doit entendre de ce que Charlemagne avoit acordé à Adrien & à Léon III. Mais il ne peut en aucune façon ſe raporter à une prétendue Conceſſion fort ample que les Partiſans du Pape ont forgée, par laquelle l'Empereur Louïs renonce abſolument au droit de Pélection des Papes, & leur donne en propre, non ſeulement la plûpart de l'Italie, mais auſſi la Souabe, des Provinces, des Terres, des Iles, des Ports & des Rivières, qui n'apartenoient point à l'Empereur d'Occident, mais à celui d'Orient, comme le Traité en avoit été fait avec Charlemagne & Louis: de ſorte que Louïs auroit donné ce qui n'étoit point à lui, & à quoi il ne prétendoit rien. Ce qui

Paſchal ſuccéde à Etienne IV. Pape. Anaſtaſ. Aimoin. lib. 4. Egin. Annal.

a De Vitis Pap. Annal. Egin. & Bertin.

Il Conceſſion prétenduë. Baron. an. 817. n. 10. Coint. eod. an. n. 10. 14.

Digitized by Google

An 817. de N. S. qui fait voir la fausseté de cette happelourde, qui a été inconnue à tous les anciens Auteurs, tant François qu'Italiens, vû qu'ils n'en ont point parlé ni près ni loin. Elle est aussi contraire à ce que les Empereurs en ont pratiqué ensuite; puis qu'ils ont voulu avoir part à l'élection & à la consécration du Pape. Ce seroit employer mal le tems que de s'amuser à réfuter plus au long cette prétendue Confession; que les gens savans qui sont sincères, reconnoissent n'avoir non plus de vérité ni de force, que la Donation de Constantin. *

Vid. Pagi an. 817. n. 7.

Ambassadeurs à Léon. Egin. Annal. 816. Mezer.

Pendant que Louis étoit à Aix, il y arriva des Ambassadeurs de l'Empereur Léon, qui demandoit qu'on réglât les différens qu'il y pourroit avoir sur les limites de la Dalmatie & du Frioul, pour savoir ce qui devoit apartenir à chacun des Empires. Louis envoia un Député pour terminer cette afaire conjointement avec Cadolac qui avoit été laissé Gouverneur de ces païs-là. Et cela fut reglé sans contestation.

Aimoin. lib 4. Mezer. an. 817.

Le Jeudi Septième d'Avril trois jours avant Pâque, comme Louis revenoit de l'Eglise à son Palais, une galerie tomba sous lui, où vingt de ses Courtisans furent fort blessez, mais il n'en eut que la peur & quelque legére écorchure.

Assemblée d'Etats où l'Empire est partagé. Annal. Egin. & alii. Athon. vita Ludov. Baluf. tom. 1. Capitul. Reg. Fr.

Au mois de Juillet il fit tenir les Etats de son Empire, où du consentement unanime de l'Assemblée il créa son fils aîné Lothaire, Roi de France & se l'associa à l'Empire, il donna l'Aquitaine à Pepin son second fils, & la Bavière à Louis le plus jeune, toutes deux à titre de Roiaume, & fit jurer tous les Députez qu'ils observeroient inviolablement cette disposition: à condition que Pepin & Louis seroient sous la dépendance de Lothaire leur frére aîné, se rendroient tous les ans une fois auprés de lui pour traiter des afaires communes, ne pourroient déclarer la guerre aux nations étrangéres, ni en recevoir des Ambassadeurs ou y faire réponse, ni se marier sans son ordre. Et que si en mourant ils laissoient plusieurs fils, leur Roiaume ne seroit point partagé entr'eux, mais seroit donné tout entier à celui que la disposition du Pére & l'élection du peuple éleveroient sur le trône. C'étoit imprudence à Louis de faire ainsi le partage de sa domination entre ses fils qui étoient encore fort jeunes, & lui qui n'étoit encore guére âgé: aussi la suite fera voir que cette Ordonnance ne fut pas long-tems observée & que Louis lui même s'en repentit & la rompit.

An 817. de N. S.

Chro. Casin. l. 1. c. 16. Pagi an. 817. n. 7.

* C'est ainsi qu'en parle le P. Pagi, & qui ajoûte que Léon d'Ostie, qui est mort au commencement du douziéme siécle, est le premier qui en ait fait mention.

Dans cette même Assemblée, on fit divers réglemens pour la réformation des Ecclésiastiques & des Moines. Il en fit composer par Amalarius Fortunatus * une Regle pour les Chanoines tirée des Ecrits des Saints Péres, commanda aux Moines de l'ordre de S. Benoit d'observer la leur: fit des Loix pour retrancher la Simonie, le luxe, le faste, & autres abus du Clergé, & obligea enfin les Evêques de se réformer, au moins en apparence, & de quitter le baudrier, la ceinture, les éperons dorez, & le poignard à garde enrichie de pierreries, & envoia des Commissaires dans les Provinces pour faire observer ces ordonnances. Louis montroit lui-même le premier, l'exemple d'une vie réformée, & le zéle qu'il avoit à remettre toutes les choses de l'Eglise en bon ordre. Sa dévotion extraordinaire & la sévérité avec laquelle il tâchoit de réformer les Ecclésiastiques, lui attira la haine de plusieurs & des principaux d'entr'eux, qu'ils firent paroître dans les occasions qui se présentérent. Et tout cela fait voir combien grande étoit la corruption du Clergé, ou l'ignorance, la vanité, & l'ambition regnoient si fort.

Tom. VII. Conc. p. 1307. Chro. Ademari an. 816. Coint. an. 817. n. 82. & seq. Mezer.

A la fin de la tenue des Etats d'Aix, Louis reçût des nouvelles certaines que son Neveu Bernard, Roi d'Italie, avoit conspiré de le détroner pour se mettre à sa

La conspiration de Bernard fut découverte.

* Ce fut Amalarius, Diacre de l'Eglise de Mets, & non pas Amalarius Fortunatus, Archevêque de Tréves, qui étoit mort en 814. an. 814. n. 32. Morer. Diction.

Chro. Adem. Pagi.

Digitized by Google

An 817. de N. S. Annal. Egin. & Aimoin. lib. 4. Autor vitæ Ludov. Baron. an. 817. n. 16.

sa place. Des flateurs lui en avoient fait prendre l'envie; en lui remontrant le droit qu'il avoit à l'Empire, vû qu'il étoit le fils de l'Aîné de Charlemagne & que Louis n'en étoit que le Cadet: Et qu'il ne lui seroit pas malaisé de mettre en éfet ce dessein; parce que Louis n'étoit pas aimé & qu'il y en avoit plusieurs de la Cour Impériale qui le souhaitoient ainsi. Cela fit que ce jeune Prince s'embarqua légérement dans ce complot, sans avoir bien pris ses mesures pour l'exécuter. Dès que Louis en eut le vent, il mena une armée puissante contre lui. Bernard envoïa bien quelques troupes aux avenuës des Alpes pour l'empêcher de passer: Mais aussi-tôt qu'elles virent l'armée de l'Empereur s'aprocher, elles se retirèrent. De plus, ceux qui avoient engagé le Roi d'Italie dans cette malheureuse entrepriſe, le quittèrent, voïant qu'elle ne leur pouvoit être que funeste. Bernard se voïant ainsi abandonné presque de tous; au lieu qu'il eût pû sauver la vie en s'ensuïant, il se résolut d'aller trouver son Oncle, dans l'espérance d'en obtenir le pardon, selon sa débonnaireté ordinaire. Il vint donc trouver Louis à Châlon sur Saone, où il se jetta à ses piez, en implorant sa misericorde. Il confessa toute la conjuration avec toutes les circonstances & tous les complices, dont plusieurs étoient là avec lui, qui l'avoient suivi & accompagné sous espérance que la clémence de Louis leur pardonneroit aussi bien qu'à Bernard. Mais l'Empereur les fit arrêter avec tous les Evêques & les Seigneurs de sa suite, & les fit mener prisonniers à Aix la Chapelle. Il y retourna aussi pour y passer l'Hiver. Parmi les conjurez il y en avoit des principaux de l'Empire, qui avoient été intimes de Louis & de son Conseil; comme Reginaud qui avoit été son grand Chambellan; & des Evêques, fort renommez, entre lesquels étoit Anselme, Archevêque de Milan, Wolfold, Evêque de Cremone, & Théodulfe, Evêque d'Orleans, qui avoit été son Conseiller.

Epitres

Le Cardinal Baronius nous donne sur cette année des Epîtres de Théodore Studite, écrites tant en son nom, qu'au nom de certains Moines ses associez, aux Patriarches de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jérusalem, où ils se plaignent de la rigueur dont l'Empereur & le Patriarche de C. P. usoient envers eux, à cause qu'ils soûtenoient le culte religieux des Images, & implorent le secours & l'intercession de ces Patriarches sur ce sujet. Nous ne nous arrêterions point à cela, n'étoit que le Cardinal veut prendre avantage de ce que Théodore & ceux au nom desquels il écrit, donnent des titres magnifiques à l'Evêque de Rome, l'apellant *Suprême ou Souveraine lumière, premier Prince des Evêques, Pape Apostolique.* Mais 1. par ces Epîtres que le Cardinal produit, on peut reconnoître que Théodore se sert d'expressions pleines de flateries excessives, & qui aprochent du blaſpheme, quand il nomme l'Evêque de Rome ἰσάγγελον *égal aux Anges* (comme le Cardinal lui-même le traduit *æqualem Angelis*) & que par conséquent on ne doit point faire force sur ses paroles. 2. Je m'étonne que le Cardinal ait osé mettre *Souveraine lumière*, pensant donner, sans doute, *de la Souveraineté* au Pape, vû que lui-même avoit mis simplement d'abord *grande lumière*. 3. Quant au titre de *premier Prince des Evêques*, Théodore n'a voulu signifier autre chose, sinon que l'Evêque de Rome tenoit le premier rang entre les Patriarches. 4. Et pour le nom de *Pape*, il le donne aussi à celui d'Alexandrie, & même il l'apelle *Apostolicus vertex, Sommet Apostolique & lumière des lumières*; ce qui manifeſtement est plus que le titre de *grande lumière* qu'il avoit donné à l'Evêque de Rome. Il donne aussi ces mêmes titres à l'Evêque d'Antioche: Et de plus, il dit à celui de Jérusalem, *Tu és le Prince des Patriarches quoi que tu soi nommé le cinquiéme*: où l'on voit qu'il nomme l'Evêque de Jérusalem le Prince du Patriarche de Rome aussi bien que des autres Patriarches: puis il en ajoûte les raisons, *à cause*, dit-il, *des saintes devotions sur lesquelles tu présides. Car la si-*

An 817. de N. S. *de Théodore.* An. 817. n. 20. & seq.

Digitized by Google

An 818. de N. S. *l'Evêque des ames & le Pontife de tous est né & a opéré toutes choses divines, la où il a souffert, a été enseveli, est ressuscité, a vécu & a été enlevé, là, sans doute, est la souveraine dignité de toutes les autres.* Qu'on juge si le Cardinal a eu raison de conclure de ces Epîtres, la Souveraine puissance du Pape. Au reste, nous verrons encore en l'an 821. un trait de la flaterie excessive de Théodore Studite, & de son humeur violente & emportée.

L'An 818. de N. S. le 5. de l'Empereur Léon V. le 5. de Louis le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 8. & dernier de Bernard Roi d'Italie. Indiction 11. le 2. de Paschal Pape.

Mort de Bernard Roi d'Italie. Annal. Egin. an. 817. 818. Aimoin. lib. 4. Nithard de Discord. Filior. Ludov. Pii. Thegan. c. 22. 23. 24. Mezer. Hist. de France. Baron. an. 817. n. 18.

INcontinent après Pâques les Pairs de France furent assemblez par le commandement de Louïs pour faire le procès à Bernard & à ses complices, & les juger comme ils trouveroient à propos. Tous d'une même voix les condamnèrent à la mort, vû qu'ils étoient coupables du crime de léze-Majesté. L'Empereur toutefois se contenta de faire crever les yeux à son Neveu; il fit mettre les Evêques dans des des Monastéres en prison perpétuelle: & des principaux de la conjuration qui étoient Laïques, il en fit mourir les uns, fit crever les yeux aux autres, fit tondre les autres & les renfermer dans des Monastéres, & bannit les autres du Roiaume. Mais le Roi Bernard, trois jours après qu'on lui eût crevé les yeux, mourut de la douleur qu'il en soufrit. Louïs en eut regret toute sa vie, & en fit même pénitence publique. Le corps de Bernard fut porté à Milan, où il a été enterré dans l'Eglise de S. Ambroise, où l'on voit son sépulcre avec cette inscription, *Le Roi Bernard admirable en civilité, & excellent en toute sorte de vertus pieuses, repose ici. Il a regné quatre ans & cinq mois. Il est mort le 17. d'Avril, en l'Indiction XI. il étoit fils de Pepin de pieuse mémoire.* Ces 4. ans & 5. mois de son Regne se doivent prendre du tems auquel Louïs l'y confirma & le renvoïa en Italie, l'an 814. Bernard n'avoit que dix-neuf ans quand il mourut & laissa un fils qui en a eu trois, sçavoir Bernard, Pepin, & Heribert. De Pepin est sortie la première Branche des Vermandois: ce qui doit être remarqué de ceux qui veulent entendre l'Histoire & les Généalogies de France.

An 818. de N. S. *Il laisse un fils.* Regin. Chro. an. 818. Mezer.

Après la mort de Bernard, Louïs n'établit point de Roi d'Italie à sa place. Il se contenta de régir le Roiaume par des Gouverneurs ou Lieutenans Généraux qu'il envoïa dans les Provinces. Et à cause qu'ils n'étoient pas bien unis ensemble, ni assez puissans; il arriva divers remuëmens en Italie; & entr'autres celui-ci. Radelchis, Comte de Compsa, tua Grimoald, Duc de Benevent, & mit à sa place un nommé Sicon: mais incontinent après s'en étant repenti, il se mit une chaine de fer autour du cou, & se retira au Monastére de Saint Benoît. Sicon se fortifia & leva une armée, avec laquelle il alla assiéger la ville de Naples, & la prit à composition, après un long siége. On dit que de là il fit transporter les reliques de Saint Janvier à Benevent: & puis il vint trouver Louïs à Aix, où il obtint de demeurer Duc paisible de Benevent, aïant fait voir qu'il n'étoit pas coupable de la mort de Grimoald.

Egin. Annal. Sigon. lib. 4. de Regn. Ital.

Louïs craignant que ses fréres bâtars (qui étoient en assez grand nombre) ne voulussent s'élever contre lui, comme avoit fait Bernard, il les fit tous raser & enfermer dans des Monastéres, entre lesquels étoient Dreux & Hugues. Il avoit aussi relégué Adelard, Abbé de Corbie, & Valla son frére qui étoient ses Cousins.

Egin. Annal. Thegan. Vit. Adel. & Val. tom. 5. Sæc. Bened.

Divers soûlevemens dans l'Empire. Aimoin. lib. 4.

Il arriva divers soûlevemens cette année dans l'Empire de Louïs. Les Abodrites étoient de ses sujets, quoi qu'il leur eût permis d'avoir un Roi qui avoit nom Sclaomir. Il fut pourtant obligé d'aller trouver Louïs devant qui il fut accusé d'avoir eu intelligence avec les ennemis de

Digitized by Google

An 818. de N. S. Mezer. an. 818. de l'Etat, & n'aïant pû se justifier, il fut chassé, & son Roiaume donné à Ceadregue, fils de Trasiscon, qui avoit été tué par les Danois.

Egin. Annal. Aimoin. lib. 4. Mezer. Lieudewit, Duc de la Pannonie inférieure, se plaignant de ce que Cadolac, Duc de Friouli son voisin, lui avoit fait plusieurs insultes, vint dans son païs en armes : Cadolac mourut bien-tôt après, & Baudri fut établi à sa place, contre qui Lieudewit continua la guerre encore quelques années ; mais enfin il fut vaincu & chassé par les Lieutenans de l'Empereur. Loup Centule, que nous avons dit avoir été fait Duc des Gascons, les avoit fait soûlever contre l'Empereur. Louïs envoïa contre lui des troupes qui le défirent & le lui amenèrent prisonnier. Il fut condamné à être banni, & il se retira en Espagne auprès du Roi des Asturies.

Egin. Ann. & Astron. Vita Ludov. Mezer. *Mort d'Hermingarde.* Les Bretons se rebellèrent aussi & se choisirent un Roi nommé Morman. Louïs mena lui-même une armée contr'eux, les défit en 40. jours de marche ; & leur Roi aïant été tué, il établit sur eux un Duc. En retournant de ce voïage il perdit sa femme Hermingarde, qui mourut à Angers, le 3. d'Octobre, laissant trois fils, Lotaire, Pepin, & Louïs, auſquels nous avons dit qu'il avoit partagé son Empire.

Théodulfe sa vie. Egin. Annal. Astron. Vita Ludov. Théodulfe, dont nous venons de parler, étoit un des plus celébres Prélats de son tems. Il avoit été premiérement Abbé de Fleury, d'où il fut tiré pour être Evêque d'Orlans, où Louïs tenoit sa Cour ordinairement du vivant de son Pére, lors qu'il étoit Roi d'Aquitaine, & fut son Conseiller, ce qui agrava d'autant plus son crime d'avoir conspiré contre son Souverain & son Bienfaiteur. Cet Evêque fut l'un de ceux qui signèrent le Testament de Charlemagne. Il a laissé divers Ecrits, tant en vers qu'en prose, que le Jesuite Sirmon a fait imprimer, l'an 1646. & entr'autres un Traité de *l'ordre du Baptême*, & un Capitulaire, c'est-à-dire, un Recueil de Chapitres adressé aux Prêtres de son Diocése. Le Jesuite dit, que Théodulfe fit auſſi tenir un Concile à Orleans, où il présida, l'an 797. & que ce fut en ce tems-là qu'il fit son Capitulaire. Mais si ce qu'on dit est vrai, qu'il n'a succédé à Guibert son Prédécesseur que l'an 804. il faut de nécessité que son Capitulaire ait été fait depuis. Et je croirois qu'il l'a fait depuis l'an 813. où se tinrent cinq Conciles & particuliérement celui de Châlon : parce que dans ce Capitulaire il y a beaucoup de choses qui y sont conformes & qui semblent en être tirées, comme nous l'avons montré en l'an 813. On dit, que comme Théodulphe étoit dans sa prison, l'Empereur Louïs en passant par là, l'entendit chanter un himne qu'il avoit composé, & que sur cela il le mit en liberté. * Il mourut bien-tôt après l'an 821. où 822. Théodulfe & ses autres Evêques complices de la conspiration, cussent bien fait de se tenir dans les fonctions de leurs charges sans se mêler des affaires d'Etat. Les Pasteurs sont apèlez à paître le troupeau de Christ qui leur est commis, au milieu duquel par conséquent ils doivent résider pour l'édifier & par leurs paroles & par leurs exemples ; & non pas à manier les choses seculiéres qu'ils doivent laisser aux Magistrats, aux Princes, & aux Puissances Souveraines. Quand les Evêques ont voulu passer ces bornes, il n'en est arrivé que du desordre & du malheur, tant pour eux que pour les autres : comme l'Histoire de ce siécle, que nous décrivons, n'en produit que trop d'exemples.

An 818. de N.S. Baron. an. 835. n. 3. Egin. an. 821.

Sirm. Oper. Théodulph.

On pratiquoit encore alors une méchante coûtume, & on l'a gardée long-tems depuis. Que quand quelqu'un étoit accusé d'un crime dont il ne pouvoit se purger nettement, il lui étoit permis de s'en justifier par le Duel contre celui qui l'accu-

Duels. Marca, lib. 3. Marc. Hisp. c. 21.

* Le P. Pagi traite de fable ce récit que fait Baronius de la manière dont Théodulphe recouvra sa liberté ; ce qui n'arriva, selon ce Cardinal, qu'en 835. au lieu que ce fut en 821. avec les autres Evêques prisonniers pour le même sujet. Cét Himne, au reste, que Théodulphe composa en 818. dans sa prison à Anjou, & qui se trouve dans le Livre des divins Offices, ne peut être d'Alcuin comme on l'a crû, puis que celui-ci étoit mort dès l'année 804.

Pagi an. 821. §. 6. & an. 835. § 8. Annal. Egin. & Fuld. & Astron. Vit. Ludov. lib. 1. Theod. Carm. 3.

Digitized by Google

An 818. de N.S. Annal. Fuld. an. 820. Mezer.

cusoit, tellement que si le défenseur étoit le plus fort, il étoit jugé innocent, & s'il étoit vaincu, il étoit tenu pour coupable. Il y eut cette année un Comte de Barcelonne, nommé Bera, qui étant accusé de trahison, s'en voulut défendre par le Duel, auquel ayant succombé, il pouvoit être puni de mort selon la coûtume : mais Louis l'en exemta & se contenta de l'envoier en exil.

Paschase Ratbert, sin sentiment sur l'Eucharistie. Mabill. Sæc. 4. Ben. Præf. Part. 2 cap. 1.

C'est à cette année qu'on doit raporter le premier Ecrit de Paschase, Moine de Corbie : car lui-même nous le marque, donnant à entendre qu'il l'a composé durant que son Abbé Adelard (qu'il désigne sous le nom d'Arsenius) soufroit l'exil, que l'Empire étoit agité de divisions furieuses par la faction des Grands, & que les principaux avoient été frapez de la foudre ; & choses semblables, qui ne peuvent convenir qu'à cette année. * Ce Moine donc encore jeune écrivit un Traité qu'il intitula, *du corps & du sang du Seigneur*, & qu'il adressa & dédia à un jeune homme nommé Placide, son disciple. Voici, comme il parle de l'Eucharistie dès le premier chapitre ; *Quoi que la figure du pain & du vin y soit, il faut néanmoins croire absolument qu'après la consécration ce n'est que la chair & le sang de Jesus-Christ, à cause depuis la vérité même disoit, à ses disciples, c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde ; & pour dire quelque chose de plus surprenant & admirable, ce n'est plus du tout une autre chair que celle qui est née de Marie, qui a souffert sur la croix & qui est ressuscitée du sepulcre.* Il en parle de même dans une Epitre qu'il écrivit quelques années après à Frudegard son ami, & dans un Commentaire qu'il a fait sur le 26. de Saint Matthieu, où après avoir raporté les paroles de l'institution, *Ceci est mon corps*, il ajoûte, *Que ceux qui veulent retenir ce terme de corps, disant que ce n'est pas la vraie chair de Jesus-Christ, ni son vrai sang que l'on consacre sur l'autel, écoutent ces paroles : Ils nous feignent je ne sai quoi, comme s'il y avoit dans le Sacrement une certaine vertu de la chair & du sang de Jesus-Christ, en telle sorte que Notre Seigneur ait menti, & que ce ne soit point la vraie chair & le vrai sang &c. Quand il a rompu & donné le pain à ses Disciples, il n'a pas dit, Ceci est, ou il y a dans ce mystere une certaine vertu ou une figure de mon corps, mais il a dit : Ceci est mon corps.*) Et un peu après, *Je m'étonne de ce que maintenant quelques-uns disent que ce n'est pas la vérité de la chair, ou du sang de Jesus-Christ en la chose même, mais en Sacrement, une certaine efficace de la chair, & non la chair, une vertu du sang & non le sang, une figure & non la vérité.* Pour ajoûter encore son opinion il a fait deux livres de *l'Enfantement de la Sainte Vierge* : qu'on avoit fait passer autrefois sous le nom d'Ildefonse, Archevêque de Tolède, & qui sont imprimez avec ses œuvres : mais Dom Luc d'Acheri, docte Moine de Saint Benoît, nous a découvert par le moïen des Manuscrits, que Paschase étoit le vrai Auteur de ces deux livres-là. Il y enseigne que la Bien-heureuse Vierge a enfanté d'une manière extraordinaire, & miraculeuse, & que Jésus-Christ n'est point né selon la voie commune de la nature, mais qu'il est sorti du ventre de cette Sainte Fille sans aucune ouverture. Mais comme quelque tems après Ratramne (ou Bertram) Moine aussi de Corbie, par le commandement de l'Empereur Charles le Chauve, entreprit la refutation de l'Opinion de Paschase touchant la conversion réelle du pain & du vin de l'Eucharistie, au vrai corps & au vrai sang de Jésus-Christ, aussi a-t-il fait un Traité exprès *de la Naissance de Jesus-Christ*, où il combat expressément le sentiment de Paschase sur ce sujet & le traite d'hérésie. Mais pour nous arrêter à l'Eucharistie : on peut remarquer, qu'il y a quantité de passages dans Paschase, qui semblent contraires à la présence réelle du vrai corps & du vrai sang de Jésus-Christ dans le Sacrement, & à ce

Paschas. de corp. & sang. Chr. c. 1.

Paschas. in Epitaph. Frodeg. & Comment. in Matth. lib. 12. B. M. P. tom. 14. p. 668.

Vid. Mabill. Sæc. 4. Ben. part. 2. n. 1. & 831. n. 31.

* Il y a pourtant de savans hommes qui prétendent que ce livre ne fut fait qu'en 831. Le Cointe Annal. Eccl. Fr. an. 818.

An 818. de N.S.

De l'Enfantement de la Sainte Vierge.

Spicil. tom. 12. Præf. tom. 1.

Bertram, Tract. de Corp. & Sang. Chr.

Digitized by Google

An 818. de N. S. & à ce qu'il pose qu'il n'y a plus de pain, & qu'il faut recevoir la chair de Jésus-Christ dans nôtre chair. Mais cela ne doit pas être trouvé si étrange en lui, non seulement à cause de son stile embarassé & obscur; mais principalement parce qu'encore qu'il se détournât de l'ancien chemin battu, & qu'il donnât une nouvelle explication de ce Sacrement, & introduisît par ce moïen une nouvelle doctrine; il ne désiroit pourtant pas faire paroître qu'il s'éloignât de l'ancienne qui étoit reçûe. En effet, nous avons vû que jusqu'ici pas un des Docteurs qui ont précedé, n'a parlé & ne s'est expliqué comme Paschase. Et on peut voir que presque tous les Ecrivains qui ont traité ce sujet dans ce siècle, qui ont passé pour les plus doctes & qui ont été en assez bon nombre, ou bien ont combattu expressément & de propos délibéré, la doctrine de Paschase, comme ont fait Raban, Ratram, & Jean Scot; ou bien ont dit des choses qui lui sont entièrement contraires; comme nous espérons d'en donner des preuves dans la suite. Il n'y a que Hincmar, de qui on doute quel a été le sentiment sur ce point; parce qu'il dit tantôt l'un, tantôt l'autre. Et quant à l'Auteur Anonime que le Jésuite Cellot a mis au jour, qui véritablement est pour Paschase, on ne croit pas qu'il soit de ce siècle.

Nouveauté de la doctrine de Paschase.

Sur quoi je remarque, que jusqu'ici personne ne s'étoit offensé contre les Docteurs Latins, qui ont dit, que le pain de l'Eucharistie étoit le corps de Jésus-Christ en type, en figure, en signe ou en Sacrement, & en vertu. Mais dès que Paschase a écrit pour reprendre ceux qui parloient ainsi, & qu'il a enseigné que le pain & le vin étoient absolument changez en la propre substance du vrai corps & du vrai sang de Jesus-Christ, & qu'on devoit recevoir la chair de Jesus-Christ dans nôtre chair; plusieurs & même des plus doctes de son siècle, se sont émus & ont écrit contre lui. Ce qui me semble être un argument certain qu'il innovoit en cela.

Paschase lui-même confesse assez la nouveauté de sa doctrine, lors qu'il en parle comme *d'une chose surprenante & admirable, & qui mirabilius loquar:* & qu'il dit dans l'Epître à Frudegard. *Vous me questionnez sur une chose de laquelle beaucoup de personnes doutent, comme demeurant entier ce peut être le corps & le sang de Jésus-Christ? Et bien que je n'aie rien écrit qui soit digne de mes lecteurs, dans un livre que j'ai dédié à un jeune homme, j'aprens que j'ai porté plusieurs personnes à rechercher l'intelligence de ce mystère. Vous avez à la fin de ce livre, les sentimens des Pères Catholiques que j'ai marquez brièvement, afin que vous puissiez reconnoître que ce n'est pas par un enthousiasme ou une inspiration de témérité que j'ai eu ces visions, lors que j'étois encore un jeune homme.* On peut voir par cela que lors que Paschase a mis son explication en lumière, on l'a crûe toute nouvelle, que plusieurs s'y sont opposez, qu'on la traitée *d'inspiration particuliere ou d'enthousiasme, assaut*, & qu'on en a dit, que c'étoit *une invention de jeune homme.* Il y a des principaux Docteurs de l'Eglise Romaine qui semblent reconnoître cette nouveauté, comme le Cardinal Bellarmin dans son livre des Ecrivains Ecclésiastiques, qui confesse *que cet Auteur a été le premier qui a écrit serieusement & amplement de la vérité du corps & du sang de N. S. dans l'Eucharistie.* Et le Jesuite Sirmond dit, que Paschase *a le premier tellement expliqué le vrai sens de l'Eglise Catholique, c'est-à-dire, d'aujourd'hui, qu'il a ouvert le chemin à tous les autres qui ont écrit depuis sur la même matière.* Et comme Paschase proposoit alors la doctrine qui est aujourd'hui reçûe dans l'Eglise Romaine, comme ses Docteurs l'avouent; ceux, d'autre côté, ou qui s'opposoient à lui de son tems, ou qui s'y sont opposez depuis, avoient le même sentiment que ceux d'entre les Protestans d'aujourd'hui; qui enseignent, que la substance du pain & du vin n'est point changée absolument en la même chair ni au même sang de Jésus-Christ qui est né de la Vierge, qui est mort, & qui est ressuscité: que la chair de Jésus-Christ n'entre point dans nôtre chair;

An 818. de N. S. Paschas. Ep. ad Frudeg.

Bellarmin. Script. Eccles.

Digitized by Google

An 818. de N. S. chair, & que ces paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, doivent s'entendre ou de la figure de son corps, ou de son corps en Sacrement, ou comme quelquefois en ont parlé les Péres, de son corps en vertu. C'étoit manifestement contre ceux-là que Paschase agissoit : & au contraire, c'étoit contr'eux qu'il soûtenoit que la substance du pain & du vin étoit changée absolument en la même chair & au même sang de Christ qui est né de la Vierge, qui est mort & qui est ressuscité : que la chair de Jésus-Christ entroit dans nôtre chair, & que comme il a joint nôtre substance à sa Divinité, il a voulu aussi que sa substance se trouvât en nôtre chair : & que ces paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, ne doivent point s'entendre ni de la figure de son corps, ni de son corps en Sacrement, ni de son corps en vertu, mais de son corps né de la Vierge, mort & ressuscité en proprieté de nature. Enfin, on peut remarquer, que le changement qui est survenu sur les paroles de l'Institution de l'Eucharistie, tant pour les termes que pour la substance, est arrivé premierement entre les Grecs par un Moine de Sinaï, & entre les Latins par un Moine de Corbie, qui pour établir sa doctrine se sert entr'autres de je ne sai quelles visions, que ces sortes de gens sont fort sujets de mettre en avant. *

Théodulfe, Evêque d'Orleans, (de qui nous avons parlé dans cette même année) qui étoit sans comparaison plus célébre que Paschase, a enseigné une toute autre doctrine que lui : comme il paroît par son Traité de l'Ordre du Bâtême qu'il a dedié à Magnus, Archevêque de Sens, où il y a ces mots ; *Il y a un sacrifice salutaire que Melchisedec, Roi de Salem, a aussi offert, sous le Vieux Testament, en figure du corps & du sang de Nôtre Seigneur, & que le Médiateur de Dieu & des hommes a accompli sous le Nouveau, ayant qu'il fût livré, lors que prenant le Pain & le Calice, les bénissant & les donnant à ses disciples, il leur commanda de faire ces choses en mémoire de lui. C'est donc ce Mystére de sacrifice ou du sacrifice que l'Eglise célébre, après avoir laissé & mis fin aux anciennes hosties ; offrant du pain à cause du pain de vie qui est décendu du ciel ; & du vin, à cause de celui qui a dit*, Je suis la vraie vigne : afin que par l'oblation *visible* des Prêtres, *& par la consécration invisible du Saint Esprit, le pain & le vin passent en la dignité du corps & du sang de N. S. sang dans lequel on mêle de l'eau, ou parce que du côté de Nôtre Seigneur il en sortit de l'eau avec du sang, ou bien parce que selon l'interprétation de nos ancêtres, comme Jésus-Christ est signifié par le vin, ainsi le peuple est signifié par l'eau.* Et dans son Capitulaire il ordonne *de recevoir, tous les Dimanches durant le Carême, le Sacrement du corps & du sang de Jésus-Christ.* Je laisse au Lecteur de tirer d'ici les conséquences qu'il trouvera les meilleures.

An 818. de N. S. Theod. de Ord. Baptif.

Theod. in Capitular. cap. 41.

Paschin Matth. lib. 6. Præf. Id. de corp. Chr. c. 14. Basnag. Hist. de l'Egl.

* Il raporte une de ces aparitions arrivée au Prêtre Plegils, lequel oficiant sur le tombeau de S. Nin, souhaita par amour & non par infidélité, de voir le corps de Jésu-Christ. Ce Prêtre s'étant donc mis à genoux & aiant demandé à Dieu la grace „ de voir *la nature „ du corps de Jésus-Christ dans ce petit mystére*, „ & de tenir entre ses mains la forme de ce „ petit enfant que la Vierge avoit porté dans „ son sein ; aussi-tôt un Ange lui cria, leve-toi, „ hâte-toi, regarde cet enfant que la sainte „ & sage femme a porté, car il est revêtu „ d'un habit corporel. Le Prêtre assûre que „ tout pénétré de fraïeur, il éleva son visage „ en haut, qu'il vit sur l'autel l'enfant que „ Simeon avoit tenu entre ses bras, que l'An„ ge l'avertit qu'il pouvoit non seulement voir, „ mais toucher cet enfant, qu'il le prit, qu'il „ mit sa poitrine contre la poitrine de cet en„ fant, & que se répandant en embrassades, „ il donna des *baisers à Dieu, & joignit ses „ lévres aux lévres de Jésus-Christ.* Après quoi „ il reporta les *beaux membres de Dieu* sur „ le haut de l'autel priant Dieu de lui faire re„ prendre sa premiére figure, & à peine sa prière „ fut-elle finie, que se levant de terre, il trou„ va que le corps de Jésus Christ étoit rentré „ sous sa premiére forme, comme il l'avoit „ demandé. Voilà le seul miracle sur lequel Paschase apuie sa présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : Qu'on juge de la solidité de ce fondement.

Digitized by Google

An 819. de N. S. *L'An 819. de N. S. le 6. de l'Empereur Léon V. le 6. de Louïs le Débonnaire Roi de France, & Empereur. Indiction 12. le 3. de Paſchal Pape.*

Louïs épouſe Judith. Aimoin. lib. 4. Annal. Egin. & Fuld. Thegan. c. 26. Mezer.

L'Empereur Louïs aïant vû Judith, fille de Welphe, ou Welpon, Duc de Ravenſperg, fut ſi épris de ſa beauté, qu'il l'épouſa. Elle étoit pleine d'eſprit & d'adreſſe, & ſavoit mener ſon mari comme elle vouloit. Ce mariage fut le funeſte flambeau qui alluma le feu de diviſion dans la Maiſon Roiale & qui cauſa une infinité de malheurs pour l'Empereur & pour l'Empire. Cela n'arriva pourtant pas ſi-tôt, parce que ce furent les enfans des deux lits qui donnèrent occaſion à la jalouſie. Cependant Louïs tint encore cette année une Aſſemblée d'Etats à Aix, où l'on fit des Ordonnances qui concernoient tant l'Empire que l'Egliſe, & il ne ſe paſſoit guére d'années qu'on n'en fît.

Baron. an. 819. n. 2.

Buchanan.

Achaie, Roi d'Ecoſſe, entretint toûjours ſoigneuſement la paix avec la France & ſe maintint paiſiblement dans ſon Roiaume. Il mourut cette année après avoir regné trente-deux ans. Congallus lui ſuccéda qui n'en regna que cinq.

Pagi an. 819. n. 8.

* Hildebolde, ou Hiltibalde, Archevêque de Cologne & Archichapelain du Palais de l'Empereur Louïs, mourut auſſi cette année. Hadebalde ou Hagebalde ſuccéda à Hildebolde à l'Archevêché; mais Hilduin fut fait Archichapelain.

L'An 820. de N. S. le 7. de l'Empereur Léon V. dit l'Armenien, le 7. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur. Indiction 13. le 4. de Paſchal Pape.

Guerre de Lieudewit. Egin. Ann. &

LA guerre étoit fort échaufée dans la Pannonie inférieure par le Duc Lieudewit qui s'étoit révolté contre Louïs, & qui chaſſoit les Lieutenans qu'il avoit établis dans la Dalmatie & dans le Frioul. Louïs y envoïa trois armées qui contraignirent le Duc à ſe retirer avec ſes troupes dans une place très-forte, où on ne le pût forcer: en ſorte que les trois armées furent obligées de s'en retourner ſans faire autre choſe que de piller & de gâter le païs. Et ainſi Lieudewit ne laiſſa pas de ſe maintenir encore quelque tems dans ſa rebellion. On fit raport à Louïs que Fortunat, Patriarche de Grade, avoit intelligence avec Lieudewit & fomentoit ſa rebellion. L'Empereur cita Fortunat à ſe préſenter devant lui pour répondre à ce dont on l'acuſoit: Mais au lieu de comparoître il s'enfuït à Zara, en Dalmatie, & de là ſe retira à Conſtantinople.

An 819. de N. S. Aimoin. lib. 4. Egin. Annal.

Courſes des Normans. Aimoin. lib 4. Annal. Egin. & Fuld. Mezer.

Les Normans c'eſt-à-dire, les Danois, & les Pirates des côtes de la mer Baltique, aïant équipé treize vaiſſeaux, vinrent décendre en Flandre, d'où ils furent bien-tôt repouſſez, s'étant ſeulement chargez de butin. De là ils ſe jettèrent ſur les côtes du Poitou & de la Guienne où ils pillèrent & brûlèrent quelques villages. Le païs étoit affligé d'ailleurs par la mortalité des brebis & des vaches, & par la cherté des vivres, qui étoit ſurvenue par des pluïes qui durèrent preſque toute l'année.

Michel ſuccéde à Léon V. Empereur. Joann. Curopalates, & alii Script. poſt. Theophan.

Il y avoit en Orient un certain Chef, nommé Michel, fort eſtimé dans l'armée Impériale, qui avoit parlé diverſes fois trop librement & avec mépris de l'Empereur, ce qui l'avoit mis en danger de la vie, à cauſe que Léon en avoit été averti. Enfin Michel s'étant joint à quelques-uns des principaux, fit une conjuration pour ſe défaire de lui: Mais la conſpiration étant découverte, Léon le fit prendre la veille de Noël & voulut le faire brûler vif en ſa préſence tout à l'heure. L'Impératrice l'en empêcha à cauſe de la ſolennité du jour & fit remettre le ſupplice après la fête. Cependant l'Empereur le fit lier de chaînes cadenacées dont il voulut avoir les clefs. Michel demanda un Prêtre pour le conſoler; par le moïen duquel il fit ſavoir à ſes complices, que s'ils ne ſe hâtoient d'exécuter leur complot ils périroient tous avec lui; parce qu'il

An 821. de N. S. qu'il les découvriroit & n'en épargneroit pas un. Les conjurez voiant le péril où ils étoient, ne perdirent point de tems, & dès la nuit même, aiant pris des poignards sous leurs habits, se mêlèrent avec les autres de l'Eglise, & comme Léon alloit faire ses dévotions, ils l'assassinèrent dans le Temple & alèrent prendre Michel dans la prison, le proclamèrent Empereur, quoi qu'il fût encore lié de ses chaînes, & le firent couronner ce jour-là même de Noël par le Patriarche Théodote. Léon V. surnommé l'Arménien, avoit tenu l'Empire sept ans & sept mois, & Michel, surnommé le Bégue, le tint huit ans. Il traita cruellement les fils de Léon : car il les rendit impuissans & les confina dans des Iles d'où ils ne pouvoient sortir. Et il fit renfermer sa femme dans un Monastére, quoi qu'elle lui eût sauvé la vie, & lui eût fait obtenir l'Empire, en faisant différer la mort qu'on avoit résolu de lui faire soufrir.

L'An 821. de N. S. le 1. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, le 8. de Louis le Débonnaire Roi de France & Empereur. Indiction 14. le 5. de Pascal Pape.

Excès de Théodore Studite. Baron. an. 821. n. 53. & seq. & Théod. Stud. lib. 2. Ep. 75.

LEon l'Arménien fut regreté de la plûpart, parce qu'il avoit été modéré, sage, & vaillant Empereur, & que ceux qui ne l'aimoient pas, ne lui reprochent que d'être ennemi du culte des Images. Cependant Théodore Studite s'emporte tellement de furie contre lui, qu'il l'appelle *le Grand Dragon, le Serpent tortu, l'abomination de la désolation, Achab, exemplaire de Julien l'Apostat, l'accomplissement de mal* &c. Mais quand il vient à parler de Michel le Bégue qui l'avoit fait assassiner, il l'apelle *très-pieux Empereur établi de Dieu, le Dieu d'Israël*, dit-il, *a élevé la corne de salut en nous donnant un Nouveau David, un autre Josias, le Roi de l'Empire pacifique.* Qui est ce qui pourra aprouver qu'un Moine invective si furieusement contre un bon Empereur, & qu'il loue ainsi un parricide commis en la personne de l'Empereur pour s'établir à sa place? Et de là on peut juger quel homme c'étoit que Théodore Studite.

Ep. 74.

An 821. de N. S.

Il y avoit quantité d'Evêques & de Moines qui avoient été exilez par l'Empereur Léon à cause qu'ils soûtenoient le culte des Images; dès que Michel fut établi dans l'Empire il les fit tous revenir, & convoqua un Concile à Constantinople, où il les invita de se trouver avec les autres du parti contraire, afin qu'ils avissent tous ensemble à ce qu'il y auroit déformais à faire sur ce sujet. Mais ceux qui vouloient qu'on retînt les Images dans les Eglises & qu'on les adorât, ne voulurent point entrer en conférence ni en dispute avec les autres, disant que l'adoration des Images ne devoit pas être revoquée en doute. Il y a pourtant de l'apparence qu'au fond, c'est qu'ils ne se sentoient pas assez forts pour soûtenir leur créance ni par la Parole de Dieu, ni par les Ecrits des Pères. Bien que cette opiniâtreté des Protecteurs des Images déplût à l'Empereur qui leur avoit déja beaucoup acordé, toutefois il ne les traita pas à la rigueur : mais leur permit d'avoir des Images s'ils vouloient, pourvû que ce fût hors de la ville de Constantinople. Peu de tems après, il fit proclamer son fils Théophile, Auguste & Empereur avec lui.

Michel rapelle les exilez. Leo Gram. Chro. & alii. Mich. Vita Théod. n. 102. & seq. Baron. hoc an. n. 39.

Concile de Tribur. Egin. Annal. Balus. Capit. tom. I. p. 616. Sirm. Conc. Gall. Tom. II. Almoin. lib. 4. Mezer.

L'Empereur Louis fit tenir un Concile ou plûtôt une Assemblée Politique & Ecclésiastique à Tribur; c'étoit une ville, sur le Rhin, qui est maintenant détruite, composée de trente-deux Evêques, & des principaux Seigneurs de l'Empire, (comme cela se faisoit d'ordinaire) où l'on traita encore de la Réformation des abus de l'Eglise. Louis y confirma aussi les partages qu'il avoit faits entre ses trois fils, & obligea les Seigneurs de l'Assemblée de jurer qu'ils les maintiendroient. Mais la suite fera voir comment Louis même rompit ces partages, & comment ils furent la cause de beaucoup de mal. Là aussi fut conclu le mariage de Lotha-

Google

L'An 822. de Nôtre Seigneur, le 2. de l'Empire de Michel II. du le Bégue le 9. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur. Indiction 15. le 6. de Paſchal Pape.

An 822. de N.S.

LE même Thomas retourna cette année aſſiéger Conſtantinople, qu'il preſſa tout l'Eté. Mais le Roi des Bulgares, pour montrer qu'il vouloit entretenir la paix avec l'Empereur, lui amena un ſi puiſſant ſecours, qu'il contraignit Thomas de ſe retirer au plus vite, pilla ſon camp, & remena en ſon païs ſon armée victorieuſe & chargée de butin. L'Empereur pourſuivit Thomas, & le contraignit de ſe renfermer dans Andrinople, où il l'aſſiégea & l'obligea de ſe rendre à diſcretion avec ſon fils Anaſtaſe. L'Empereur leur fit couper les picz & les mains, & ainſi les fit mourir avec de grandes douleurs.

Thomas eſt défait. Ibid.

D'autre côté les Sarraſins d'Eſpagne aïant bâti & préparé quantité de vaiſſeaux, firent décente dans toutes les Iles de la mer Mediterranée, où ils firent de grands ravages. Ils allèrent même juſqu'à l'Ile de Créte, de laquelle aïant reconnu la beauté & la fertilité ils retournèrent chez eux à deſſein d'y revenir avec de plus grandes forces. Baldred, Roi de Cantorberi, regna 18. ans, au bout deſquels Egbert, Roi de Weſt-Saxons, lui fit la guerre, le défit en bataille & le chaſſa de ſon Roïaume, qui prit fin en lui, aïant duré auparavant l'eſpace de 365. ans, ſelon le calcul du Moine Malmesburi.

Poſt. Theophan. lib. 2. n. 21. Malmes. de Geſt. Reg l. 1. Huntind. p. 343. Hoved. p. 411.

On ſuivit divers exploits de guerre dans la Pannonie & dans l'Allemagne, que je ne touche point, parce que je ne les crois pas dignes de remarque. Mais on ne doit pas oublier que dans l'Aſſemblée générale de Tenuë à Attigni, cette année, * l'Empereur Louïs, à la ſollicitation de quelques Evêques & Abbez, témoigna un tel regret

Louïs fait pénitence publique. Agob. de Diſpenſis. cap. 2. Baron. an. 822. V. Cap. l. 1. c. 83. p. 1479.

* Les Savans ne s'accordent pas ſur ce Parlement. Baluſ. Capit. tom. I. p. 563. Tom. VII. Concil. an. 822. n. 11. Sirmund. alique.

An 821. de N.S.

ré, fils aîné de Louïs, avec Hermingarde, fille du Comte Hugues. En ce temslà les Papes s'amuſoient fort à entretenir le peuple de ſuperſtitions. Le Cardinal Baronius nous en donne un témoignage, en ce qu'il récite que Sainte Cécile révéla cette année au Pape Paſchal (car pour autoriſer des contes ſemblables il faloit des viſions & révélations) que ſon corps étoit enterré dans le cimétière de Saint Sixte: & qu'aïant fait fouiller, on y trouva les os de cette Sainte, qui furent tranſportez dans ſon Egliſe avec les corps de Valerien ſon époux, de Tiburce, & de Maxime Martirs, & d'Urbain, & de Luce auſſi Martirs & Papes. Qui ne croira ces choſes véritables, puis que c'eſt un Pape qui les a ainſi ordonnées par une révélation?

Sainte Cecile. An 821.

Diviſion en Eſpagne. Roder. Hiſt. Arab. c. 26. Elmac. Hiſt. Sar. l. 2.

Les Sarraſins d'Eſpagne ſe diviſérent entr'eux cette année & ſe firent la guerre. Cela donna moïen aux Chrêtiens de ſe ſaiſir de Barcelonne. Alhacam, l'un des Rois infidéles, alla avec une armée pour la reprendre: mais il mourut en cette expédition, aprés avoir regné environ 27. ans. Abderame ſon fils lui ſuccéda qui en regna trente & un.

Thomas renegat fait bien du mal. Cedren. Zonar. Conſtant. Porphirogenet. lib. 2. n. 10.

Il y avoit du tems de l'Impératrice Iréne, un eſclave nommé Thomas, qui s'étant échapé de chez ſon Maître, qui avoit envie de le punir ſelon ſes crimes, s'étoit ſauvé chez les Sarraſins. Il leur fit acroire qu'il étoit d'une naiſſance noble, & aïant embraſſé la ſuperſtition Mahometane fut élevé à de grandes charges parmi eux: juſques-là que cette année on lui donna la conduite d'une armée, avec laquelle il ravagea l'Arménie & l'Aſie, ſe ſaiſit de tous les revenus que l'Empereur en tiroit, & vint aſſiéger la ville de Conſtantinople par mer & par terre, juſqu'au mois de Décembre qu'il fut contraint de lever le ſiége à cauſe de la rigueur de la ſaiſon.

Avent. Annal. Boior. lib. 4. Pagi an. 821. §. 19.

* Arnon, premier Archevêque de Saltzbourg, mourut cette année; auquel ſuccéda Adelram.

An 822. de N.S. n. 1. & ſq. & Append. ad hunc an. Egin. Annal. Thegan. c. 24.

gret d'avoir fait mourir ſon Neveu Bernard, & à ſon occaſion fait empriſonner pluſieurs Evêques, & renfermer dans des cloîtres pluſieurs de ſes Couſins & de ſes frères bâtards, qu'il en fit pénitence publique en préſence de tout ſon peuple: en jeûnant, portant le cilice, ſe courbant contre terre, tenant la tête nuë, faiſant des aumônes extraordinaires, recevant l'impoſition des mains des Evêques, & promettant de ſatisfaire tous ceux qui auroient quelque ſujet de ſe plaindre de lui. Il ordonna de faire des prières publiques pour lui dans diverſes Egliſes, qu'il plût à Dieu lui pardonner tous ſes péchez. Il permit enſuite à tous ceux qu'il avoit fait renfermer dans des monaſtéres d'en ſortir librement.

Egin. Annal. 823. Thegan. c. 24.

Il ſe réconcilia avec Drogo ou Dreux & Hugues ſes frères naturels, les fit venir auprès de lui, & l'année ſuivante fit recevoir Dreux Evêque de Mets: & Hugues Abbé de S. Quentin. Il rapella Wala & Adelard ſes parens, qu'il avoit exilez & les fit revenir à la Cour pour ſe ſervir de leurs conſeils. Mais Wala étoit un eſprit remuant & ambitieux, qui quitta bien-tôt après Louïs le Débonnaire, pour s'attacher à Lotaire, Roi d'Italie, & fut ſon principal Conſeiller, qui le pouſſa à

Adelard Mabil. Act. Sec. 4. Bened. part I. Agob. de Diſpenſ.

ſe rebeller & à faire la guerre à ſon Pére: Quant à Adelard il demeura au ſervice de l'Empereur Louïs, auprès de qui il fut en grand crédit, & le porta à des exceſſives dépenſes qui épuiſérent les finances & les domaines de la Couronne. Ce qui d'un côté lui attira la hame de ceux qui aimoient le bien public, & de l'autre l'affection des courtiſans & de ceux qui ne pouvoient entretenir leurs excès que par les profuſions d'un Miniſtre. Il eut une fille mariée à Vodon ou Odon, Comte d'Orleans, qui fut Pére d'Hermentrude, qui fut mariée à Charles le Chauve, l'an 843. Peu de tems après cette Aſſemblée,

Aimoin. lib 4. Mezer.

Pepin (ſecond fils de Louïs) Roi d'Aquitaine, étant à Aix la Chapelle, épouſa Engheltrude, fille de Thiethert, Comte de Matris ou de Maudre, qui eſt une Comté qui comprenoit le païs qui eſt entre la rivière de Seine & celle d'Eure, & qui s'étendoit juſqu'à la rivière d'Itton qui paſſe à Evreux. Vinigiſe, Duc de Spolette, étant fort agé & incapable de plus agir dans le monde, ſe fit Moine & mourut peu de tems après, ſans laiſſer aucun enfant mâle. Soupon, Comte de Breſſe, fut établi Duc à ſa place.

An 823. de N.S. Egin. Annal.

* On met auſſi dans cette année la mort d'Egil, quatriéme Abbé de Fulde, qui eut Raban pour ſucceſſeur.

Annal. Fuld. Pagi an. 822. §. 15.

L'An 823. de N. S. le 3. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue le 10. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 1. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 1. le 7. de Paſchal Pape.

DEpuis la mort de Bernard arrivée l'an 818. il n'y avoit point eu de Roi en Italie. Louïs crût qu'il devoit y envoïer ſon fils aîné Lotaire, qui y alla volontiers, parce que cela acroiſſoit ſa dignité & ſa puiſſance. Il fut reçû par tout avec un grand concours de peuples, qui en témoignérent beaucoup joie, & fut couronné Roi d'Italie à Monza par l'Archevêque de Milan, ſelon la forme ordinaire. Il rendit la juſtice avec tant d'équité & de modération, à tous ceux qui ſe préſentérent, qu'il ſe fit aimer par tout. Le Pape Paſchal ſachant qu'il ne devoit pas demeurer long-tems en Italie, parce que l'Empereur ſon Pére le rapelloit, le pria d'aller à Rome. Il y fut à Pâques, où le Pape l'oignit avec de grandes cérémonies & lui mit la Couronne de Roi & d'Empereur ſur la tête. Delà il retourna à Francfort où ſon Pére avoit convoqué les Etats. Dans ce tems-là l'Impératrice Judith acoucha d'un fils qui fut nommé Charles, dont il y aura beaucoup de choſes à dire dans la ſuite. Alors auſſi Louïs fit recevoir Dreux, ſon frére naturel, Evêque de Mets du commun conſentement du peuple & du Clergé. A la fin de la tenuë des Etats on lui aporta la nou-

Lotaire eſt établi Roi d'Italie & Empereur. Aimoin. lib. 4. Egin. Annal.

Naiſſance de Charles le Chauve. Aſtron. Vita Ludov. Pii. Egin. an. 823. Mezer.

An 823. de N. S. nouvelle que Liedewit, qui lui avoit tant fait la guerre dans la Dalmatie, avoit été tué par la fraude d'un Duc qui, sous prétexte d'amitié, l'avoit prié de le venir voir. C'eſt le paiement aſſez ordinaire des Chefs qui ſe révoltent de l'obéïſſance de leur Souverain. Louïs étant averti que Milegaſt, Duc des Wilſes, avoit auſſi quelque intelligence avec les ennemis, il lui ôta pour cet éfet ſa charge & la donna à Celedrag ſon frére.

Aſſaſſin notable commis chez le Pape. Sigon. lib. 4. Aimoin. lib. 4.

Lotaire avoit demeuré ſi peu en Italie, qu'il n'avoit pas eu le tems de mettre ordre à quantité d'afaires importantes qu'il y avoit. C'eſt pourquoi Louïs y envoïa des Commiſſaires, qui étoient Adelong, Abbé de Saint Vaaſt d'Arras, & Hunfrid, Comte de Coïre, pour y pourvoir, & ſur tout pour informer d'un fameux aſſaſſinat qu'on diſoit avoir été *fait par le commandement ou par le conſeil du Pape*. Lotaire étant à Rome avoit, ſans doute, tâché d'y faire reconnoître ſa puiſſance Impériale & l'obéïſſance qui lui étoit dûe comme à un Empereur. Cela déplaiſoit fort au Pape & l'incommodoit. Lotaire y avoit laiſſé des principaux de la ville qui ſoûtenoient avec zéle ſon parti, entre leſquels étoient le Primicére Théodore & Léon Nomenclateur ſon gendre. Ils furent arrêtez un jour dans le Palais de Latran où le Pape logeoit. Et là on leur creva premiérement les yeux, puis on leur coupa la tête; *parce*, dit Aimoin, *qu'en toutes choſes ils ſe montroient fidelles au parti du jeune Empereur Lotaire*. Cette action aïant été raportée à l'Empereur Louïs, il en fut fort piqué, & ce fut cela principalement qui lui fit envoïer des Commiſſaires à Rome, pour en faire information. Le Pape ſe doutant bien qu'on ne manqueroit point de l'acuſer d'être l'auteur de ce meurtre, envoïa promtement un Evêque & un Archidiacre pour Légats à Louïs, afin de le prévenir & de tâcher de lever le ſoupçon qu'on avoit conçû contre lui: & ils trouvérent que les Commiſſaires du Roi n'étoient pas encore partis. Louïs aïant entendu les Légats du Pape, commanda à ſes Commiſſaires de partir en diligence pour aller informer de ce crime. Egin. Annal.

An 823. de N. S. Aimoin. lib. 4. Mezer.

„Cependant Paſchal fit aſſembler les E-
„véques voiſins, en préſence deſquels (à
„la maniére de Léon) il ſe purgea par
„ſerment ſolennel qu'il étoit innocent de
„ce fait, & prononça que ceux qui avoi-
„ent été tuez, avoient été criminels de
„léze-Majeſté, & que comme tels ils a-
„voient été juſtement exécutez. Et quand
„les Commiſſaires arrivérent, ils trouvé-
„rent que le Pape avoit jugé l'afaire com-
„me il lui avoit plû, & non ſeulement
„ils n'en purent avoir raiſon, mais ne
„pûrent pas même ſavoir la vérité du
„fait. Et quand ils demandérent qu'on
„punît au moins les meurtriers qui l'a-
„voient commis, *le Pape ſe déclara hautement leur protecteur, diſant qu'ils étoient de la famille de Saint Pierre. Et interfectores, quia de familia Sancti Petri erant ſummopere defendebat*: dit Aimoin. Qu'on juge par-là ſi ce Pape avoit pû jurer ſi ſolennellement en bonne conſcience, qu'il étoit innocent de ce meurtre: & s'il pouvoit dire avec raiſon, que ces meurtriers étoient de la famille de Saint Pierre, & ſi ce n'étoit point ſe moquer de l'Empereur, que d'agir ainſi envers ſes Commiſſaires. Mais le Pape ſavoit bien qu'il avoit à faire à un Empereur, non ſeulement débonnaire, mais auſſi mou, fléxible, ſuperſtitieux, & qui n'eût oſé rien entreprendre contre lui. Quoi qu'il en ſoit, la choſe en demeura-là. Outre que quelques mois après ce Pape eut à aller rendre conte de ſes actions devant le Souverain Juge de l'Univers.

Les Sarraſins occupent Crete. Cedren. Poſt Theophan. lib. 2. n. 21.

Les Sarraſins retournèrent cette année dans l'Ile de Créte avec une ſi puiſſante armée navale, qu'ils s'en ſaiſirent. Ils la trouvèrent ſi bonne & ſi commode, qu'ils brûlèrent leurs vaiſſeaux pour ôter à leurs compagnons l'envie & le pouvoir de s'en retourner: & s'y fortifiérent ſi bien, qu'ils s'en rendirent les Maîtres. L'Empereur Michel y envoïa une armée pour tâcher de les déniche: mais il n'en pût venir à bout, & ils l'ont gardée juſqu'à l'an 879. qu'elle retourna en la puiſſance de l'Empereur d'Orient. Ils y bâtirent

Digitized by Google

An 823. de N. S. auprès d'un port commode une ville forte qu'ils apellerent Candie, qui depuis a donné le nom à toute l'Isle.

Prodiges. Aimoin. lib 4. Annal. Fuld. 823. Mezer. an. 823.

Ce tems fut fertile en prodiges qui nous sont raportez par les Historiens. Un tremblement de terre ébranla le Palais d'Aix la Chapelle jusqu'aux fondemens: ce qui fut pris à mauvais augure pour la postérité de Charlemagne qui avoit fait bâtir ce lieu. Des orages furieux, pleins de foudres & de grêles, entremêlées de pierres efectives, gâtèrent les blez, assommèrent des personnes & des bêtes dans les champs: & ce qui fut trouvé plus merveilleux fut un glaçon épais de deux piez, long de quinze, & large de sept, qui tomba du ciel, & qui fut vû de plusieurs. Tout cela fut suivi d'un hiver long & âpre & d'une peste qui fit mourir quantité d'hommes & de bestiaux. Une fille de Commerci, sur la rivière de Meuse, agée de treize ans, après avoir communié, fut dix mois (les autres disent davantage) sans boire ni sans manger, & puis elle recommença à manger & à boire comme auparavant.

Ibid.

Popiel II. Roi de Pologne rongé par les rats. Cromer. Hist. Polon.

Il me semble qu'on peut mettre au nombre des prodiges ce que l'Histoire de Pologne nous raconte. Popiel II. y regnoit parmi de si grandes voluptez & dissolutions, qu'on le nommoit le Sardanapale Polonnois. Comme il étoit haï des principaux de son Roiaume, dont plusieurs étoient ses parens, sa femme, à qui il laissoit l'administration de tout, lui conseilla de les faire périr, de peur qu'ils ne conspirassent contre lui. Pour exécuter ce diabolique conseil, il contrefit le malade & invita les Seigneurs de sa Cour à le venir voir: ce qu'aïant fait, il les pria de vouloir élire l'un de ses deux fils pour lui succéder; ce qu'ils lui promirent de faire. Après cela la Reine les mena dans une sale où elle leur avoit fait aprêter une Collation & elle leur fit donner du vin empoisonné, dont ils bûrent tous à la santé du Roi. Au sortir de là ils en moururent & furent ensévelis. Le Roi & la Reine, non contens de cét horrible massacre, firent déterrer leurs corps & les jetter dans le Lac de Goplo, les accusant d'avoir conspiré contre sa vie, & qu'à cause de cela le ciel les avoit fait mourir. Mais le juste Vengeur des méchancetez des hommes ne laissa pas celles-ci impunies: Car il fit sortir une quantité innombrable de rats & de souris de ces corps qui vinrent attaquer le Roi comme il étoit en festin avec sa femme & ses enfans. On essaïa de les chasser à force d'armes & de flammes: mais cela ne servit de rien. Le Roi tout troublé de ce danger extraordinaire, se fit transporter avec sa femme & ses enfans dans une forteresse que l'on voit encore aujourd'hui au milieu du Lac de Goplo, vis à vis de la ville de Crusvit. Il y fut poursuivi par un plus grand nombre de rats & de souris, dont la terre & l'eau étoient tout couverts, qui montèrent par les fenêtres & par tous les côtez de la forteresse, & dévorèrent tout vifs ce miserable Prince, avec sa femme & ses enfans, en sorte qu'il ne resta rien de leur chair. Par ce moïen périt la race des Princes de Pologne; après leur mort il y eut grande contestation touchant celui qui leur devoit succéder. Et enfin on élut un homme de basse condition, nommé Piasi de Crusvit, qui rétablit & gouverna l'Etat avec tant de vertus, que ses fils lui ont succédé & ont été Ducs de Pologne & de Lithuanie, (car alors ils ne prenoient pas encore le titre de Rois, mais seulement de Ducs; & ses Décendans même ont duré plusieurs siècles, comme on le peut aprendre par l'Histoire de Pologne. Au reste, en ce tems-là les Polonnois étoient encore Païens, au moins pour la plûpart. Le premier Duc Chrétien de Pologne fut Micillaus, qui aïant épousé la fille de Boleslaus, Duc de Boheme, qui étoit Chrétienne, fit profession de la foi en Jésus-Christ, & amena tous ses sujets à la même Religion, l'an 965.

An 823. de N. S.

François défaits en Espagne. Vaseus Chro. Egin. Annal. Mezer.

Les François aïant passé la Ségre, l'an 822. s'étoient fort avancez dans la partie de l'Espagne, qui étoit tenuë par les Sarrasins, & en avoient raporté de riches dépouilles. Le Roi de Cordoüe en eut sa revenche cette année sur la Navarre & sur

Digitized by Google

An 824. de N. S. sur les terres voisines sujettes de la France. Elles ne pouvoient aisément recevoir du secours, ni de la Catalogne, parce que les Sarrasins occupoient Sarragosse & Huesca qui bouchoient les avenuës; ni de la Gascogne, à cause que les chemins par Aspe & par Ronceveaux étoient fort incommodes. L'Empereur Louïs n'y put envoïer que quelques troupes Gasconnes, commandées par les Comtes Eble & Aznar: & elles furent trahies par les habitans des Montagnes qui les firent tomber dans les embûches des Sarrasins, qui taillèrent en pièces tous les François, prirent prisonnier Eble leur Chef, & le menèrent en triomphe à Cordouë. Mais ils relâchèrent Aznar, parce qu'il étoit parent des traîtres.

Aimoin. lib. 4. Mezer.

L'An 824. de N. S. le 4. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, l'11. de Loüis le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 2. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 2. & le 8. & dernier de Paschal, & le 1. d'Eugéne II. Pape.

Ranimir succéde à Alfonse le Chaste Vaseus. Chro.

ALfonse le Chaste Roi d'Espagne, mourut cette année après avoir regné trente-deux ans: durant lesquels, avec l'aide des François, il conserva & acrut son Roiaume contre les Sarrasins avec prudence & valeur. Avant sa mort il choisit pour lui succéder Ranimir, fils de Veremond, duquel il avoit reçû la couronne. Ranimir la porta vingt-six ans & neuf mois. *

Rois d'Ecosse. Buchan. *Mort de Paschal Pape auquel succéda Eugéne II.*

Congal, Roi des Ecossois, mourut aussi cette année après avoir regné cinq ans. Dangal lui succéda qui en regna six.

Le Pape Paschal mourut le 14. de Mai après avoir tenu la chaire de Rome sept ans & environ quatre mois. Après sa mort il y eut une telle dissension entre ceux qui élisoient, qu'il y en eut deux qui furent choisis, & nommez pour succéder au siége. Mais, enfin, la faction d'Eugéne, Archiprêtre de Sainte Sabine, fut la plus forte, à cause de la Noblesse qui se rangea de son parti, & qui le fit consacrer au milieu de la sédition. L'Empereur Louïs en aïant eu avis, résolut dans l'Assemblée qu'il tenoit alors à Compiegne, que Lotaire Roi & Empereur retourneroit en Italie, pour mettre ordre aux affaires qu'il y avoit; & sur tout pour remédier, si l'on pouvoit, aux desordres & aux séditions qui arrivoient d'ordinaire dans les élections des Papes. Lotaire donc partit au mois d'Août pour le voïage d'Italie. * Louïs d'autre côté alla lui même faire la guerre aux Bretons, qui avoient encore secoué le joug François, sous la conduite de Guiomare qu'ils avoient choisi pour leur Chef. Ils furent poursuivis de si près, & si mal menez, que dans peu de jours ils furent contrains de venir demander pardon au Roi, & de donner des enfans des plus notables du païs en ôtages, pour gages de leur obéissance. L'année suivante ils envoïèrent encore de leurs principaux avec Guiomare même à l'Empereur, qui se présentèrent à lui dans l'Assemblée Générale qui se tenoit à Aix la Chapelle, pour protester encore de leur fidelité. Louïs les reçut fort bien & les regala de présens, croïant que leur soumission fût sincére. Mais dès que Guiomare fût de retour au païs, il recommença la guerre. Il lui en prit mal: car Lambert, Comte de Nantes, le prit

An 824. de N. S. Egin. An 824. Anast. in Pasch. Baron. an. 824. n. 1. & seq.

Astron. de Vita Ludov. *Les Bretons furent domtez.* Egin. an. 824. Mezer. Abrég. Chron. an. 824.

* Lotaire étant à Rome fit une Constitution, qui fut publiée à St. Pierre, & contient neuf articles. La Souveraineté de l'Empereur sur Rome y paroit clairement, quoi qu'en disent quelques uns, aussi bien que dans la Colleste ferment que Lotaire fit prêter aux Romains, dont la substance étoit: Je promets d'être fidele aux Empereurs Louïs & Lotaire, sauve la foi que j'ai promise au Pape; & de ne point consentir qu'on élise de Pape sinon canoniquement, ni que le Pape soit consacré avant qu'il fasse en présence du commissaire de l'Empereur, un ferment pareil à celui que le Pape Eugéne a fait par écrit. Voïez la Loi, de Episc. Metens. Pagi an. 824. §. 3. & 4.

Tom. 2. Capitul. p. 18. Hollsten. Collect. part. 2. p. 218. Coint. P. Diac. Suppl. Angobard. &

Sebast. Salmant. p. 53. Baron. an. 844. n. 14. Pagi cod. an. §. 18.

* Selon d'autres Alphonse ne mourut qu'en 843. ou 844. après cinquante ans de regne.

Digitized by Google

An 824. de N. S. prit & le tua. Le Roi Louïs, établit à ſa place Neomene, iſſu des anciens Rois de Bretagne, & frére puiſné de Rivalon pére de Salomon.

Omortag. Egin. Annal. Mezer. Omortag, Roi des Bulgares, envoïa en ce tems-ci des Ambaſſadeurs à Louïs pour régler les frontières de la Pannonie qui lui apartenoit, & de la Bulgarie. Ils furent fort bien reçus & demeurérent deux ans à la Cour de Louïs: & enfin s'en retournérent ſans réponſe.

Ambaſſade de Michel à Louis touchant les Images. Aimoin. lib. 4. Egin. An. 824. Baron. an. 824. n. 17. Après que le Roi Louïs eût rangé les Bretons à la raiſon, il revint par Rouën, où les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel le vinrent rencontrer, luiſirent la révérence, & lui préſentérent les lettres & les préſens de leur Maître. Ils aportérent auſſi entr'autres choſes les Livres de Denis l'Areopagite touchant la Hiérarchie, traduite de Grec en Latin, qui furent mis dans l'Abbaïe de Saint Denis comme un Précieux tréſor. Pour ſavoir l'hiſtoire de cette Ambaſſade qui eſt très-conſiderable, il ne faut que lire le Synode de Paris qui ſe tint l'année ſuivante, qui la raporte tout du long & nous en raporterons ici les choſes principales; croïant qu'elles ſont d'importance. L'Empereur d'Orient écrivit donc une aſſez longue lettre à Louïs le Débonnaire, & à Lotaire Empereurs d'Occident, où il repréſente les deſordres de l'Egliſe d'Orient, *que quantité d'Eccléſiaſtiques & de Laïques s'éloignoient des Traditions Apoſtoliques & que ne gardant point les bornes de leurs péres, ils introduiſoient des nouveautez pernicieuſes.* Puis, entre les choſes mauvaiſes qu'ils faiſoient, il dit, que *dans les temples ſacrez ils poſoient des Images, devant leſquelles ils allumoient des lampes & bruloient de l'encens, les aïant en tel honneur, que le bois honorable & viviſiant ſur lequel Nôtre vrai Dieu Jéſus-Chriſt a voulu être crucifié pour nôtre ſalut; qu'ils chantoient des Pſeaumes devant les images, les adoroient, leur demandoient du ſecours; qu'il y en avoit même beaucoup qui les enveloppoient de linges, & les faiſoient marraines de leurs enfans, &c. Que les autres mettoient le corps du Seigneur dans les mains des Images & de la le faiſoient prendre à ceux qui vouloient communier. Qu'il y en avoit auſſi qui mépriſant l'Egliſe ſe ſervoient de tableaux d'images au lieu d'autels dans des maiſons communes, & célébroient là-deſſus le myſtére Sacré. Qu'il ſe faiſoit dans leurs Egliſes pluſieurs autres choſes ſemblables qui ne ſont point permiſes & qui ſont contraires à nôtre Religion, que les plus doctes, & les plus ſages trouveroient très-indignes. C'eſt pourquoi les Empereurs Orthodoxes, & les Evêques les plus Savans ordonnérent d'aſſembler un Concile local,* c'eſt-à-dire, dans l'Orient à Conſtantinople, *pour mettre ordre à ces choſes: & que d'un commun avis ils avoient défendu ces abus, avoient fait ôter les Images des lieux bas, & avoient laiſſé à leurs places celles qui étoient élevées en haut, afin que la peinture ſervît d'écriture, & qu'ils avoient empêché qu'elles ne fuſſent adorées par les ignorans & par les infirmes, & qu'on ne leur allumât des chandelles & ne leur fît des encenſemens. C'eſt ainſi*, dit-il, *que nous le croions & que nous le tenons, rejettant de l'Egliſe de Chriſt ceux qui s'adonnent à de ſi malignes inventions*, &c. *Quelques-uns de ceux qui n'ont point voulu recevoir les Conciles tenus en ces lieux*, c'eſt-à-dire, à Conſtantinople, *ni être repris par la vérité, s'en ſont fuis d'ici & ſont allez à l'ancienne Rome conſervée de Dieu, qui charge[nt] l'Egliſe d'injures & de calomnies, & qui médiſent de la vraie Religion.* Et ſur cela il déclare à leurs Majeſtez que laiſſant là les impoſtures de telles gens, il croit & embraſſe inviolablement les Symboles des ſix Conciles Univerſels, dont il expoſe l'abrégé: & donne avis aux Empereurs qu'il a chargé ſes Ambaſſadeurs de porter & de préſenter au Pape des lettres & les préſens qu'il lui envoïe, & les ſuplie de les aider & favoriſer dans ce voïage, *& de commander ou donner ordre au Pape qu'il eût à chaſſer de Rome les ſéduiteurs faux Chrétiens qui calomnient l'Egliſe, s'il s'en decouvroit quelques-uns.* Voila le contenu de la lettre de l'Empereur Michel.

Conv. Pariſ. Supl. Conc. Gall. p. 108.

An 824. de N. S. Jubentes.

L'An

Digitized by Google

An 825. de N. S. *L'An 825. de Nôtre Seigneur le 5. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, le 12. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 3. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 3. le 2. d'Eugéne II. Pape.*

Ambaſſade vers le Pape.

COmme Louïs étoit fort afectionné à la Réformation & à la Réünion de l'Egliſe, il embraſſa cette occaſion avec joie & envoïa Freculſe, Evêque de Lyſieux fort renommé, & Adegarius pour acompagner les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel, juſqu'à Rome, & pour faciliter leur négotiation auprés du Pape. Mais quand ils y furent arrivez, ils ne trouvérent point le Pape diſpoſé à leur accorder ce qu'ils déſiroient. C'eſt pourquoi ils le ſuplièrent qu'au moins il agréat que l'Empereur Louïs fît rechercher par ſes Prélats la vérité d'une choſe ſi importante. Louïs aïant obtenu cette permiſſion, il fit aſſembler à Paris quelques-uns des plus ſavans de ſon Clergé auſquels il donna charge d'examiner à fonds toute cette afaire.

Synode de Paris touchant les Images. p. 627. & ſeq.

Ces Prélats aſſemblez le 1. de Novembre, aprés avoir meurement peſé cette matière en firent une longue dépêche aux Empereurs Louïs & Lotaire: où ils leur repréſentent qu'ils ont premiérement conſideré l'Epitre que le Pape Adrien a „voit écrite à Conſtantin & à Iréne en „faveur des Images, de laquelle ils font „ce jugement: Que comme le Pape re„prenoit juſtement ceux qui, par une „téméraire audace, avoient préſumé de „briſer & d'abolir entiérement les Images „des Saints en ces païs-là, auſſi faiſoit-il „indiſcrétement en ce qu'il commandoit „de les adorer ſuperſtitieuſement, faiſant „même aſſembler un Concile pour cet é„fet, & ordonnant avec ſerment & en „ſon autorité qu'elles fuſſent rétablies & „redreſſées, & apellées ſaintes: Ils l'acu„ſent enſuite d'avoir mêlé dans cette E„pître certains témoignages des Saints Pé„res fort mal à propos. Que comme ceux-là s'étoient fort égarez qui, dans un Synode tenu auparavant ſous Conſtantin VI. Grand-pére de Conſtantin VII. avoient arrêté que l'on rejettât & abolit entiérement les Images; ceux-ci pareillement du Concile de Nicée n'ont pas peu erré, qui non contens d'ordonner qu'elles ſoient ſervies, & adorées, & nommées ſaintes, déclarent auſſi de plus qu'ils en reçoivent de la Sainteté. Ils blâment auſſi les Péres de ce Concile de tordre avec violence les témoignages des Saintes Ecritures, & les paſſages des Saints Péres, pour confirmer leur ſuperſtitieuſe erreur. Ils ajoûtent que Charlemagne, Pére de Louïs, à qui ils écrivoient cela, s'étant fait lire ce Concile de Nicée, le cenſura en divers endroits, & qu'en aïant marqué certains Chefs, il les avoit envoïez par l'Abbé Engilbert au même Adrien, pour les faire corriger par ſon jugement & par ſon autorité. Mais qu'au lieu de cela, ce Pape avoit encore favoriſé ceux qui avoient mêlé dans cét ouvrage, des témoignages ſi ſuperſtitieux & ſi impertinens, répondant le moins mal qu'il avoit pû ſur chaque chef, non ce qu'il faloit, mais ce qu'il vouloit: car ſauf le reſpect qu'on doit à ſon autorité Pontificale, quelques-unes des choſes qu'il oppoſe à ce qu'on leur avoit objecté, ſont contraires, & à la vérité, & à l'autorité. Il ſemble néanmoins avoir péché en „cela par ignorance plûtôt que par malice, en ce qu'aïant ſi mal-traité cette matière, & allégué des témoignages les uns „ſans raiſon, les autres hors de propos, „& quelques-uns dignes de repréhenſion, „il proteſtoit de ſuivre les ſentimens du „Pape Grégoire. Ils lui expoſent que „Freculſe qu'il avoit envoïé en Italie avec Adegarius, leur avoit repréſenté de vive voix comme il avoit négocié ſur „ce ſujet avec le Pape & ſes Evêques, & „qu'ils avoient apris de lui que la peſte „de cette ſuperſtition avoit gagné à Rome en partie, par l'ignorance de la vérité, & en partie par l'uſage d'une très-mauvaiſe coûtume. Ils louent le zéle „de

An 825. de N. S. „de l'Empereur, en ce que voïant ces „deux partis en péril, à cauſe qu'ils al- „loient à travers champs & s'égaroient „du grand chemin, l'un dans le précipi- „ce de briſer les Images, & l'autre dans „le panchant de les adorer, il ſe mettoit „entre deux pour donner à l'un & à l'au- „tre le ſalutaire remède de leur mal. Ils „exaltent ſur tout ſa prudence en ce que „voïant que ceux qui avoient l'autorité „de combattre & de corriger l'erreur, au „contraire la favoriſoient, il avoit obte- „nu de ceux-là même la permiſſion de „rechercher familiérement avec ſes gens, „la vérité d'une choſe ſi importante, a- „fin (diſent-ils à Louïs) que la vérité é- „tant découverte ſelon vôtre déſir & par „vôtre vigilance, elle vienne ſe faire voir, „& que l'autorité même ſoit contrainte, „malgré qu'elle en ait, de céder à la force „de la vérité, & de plier ſous ſon poids. „Enſuite ils donnent leur avis de la ma- „nière en laquelle l'Empereur aura à „manier cette épineuſe affaire: ſavoir qu'il „rejette tout ce qui ſera digne de blâme „ſur les Grecs, qui pouvoient être aver- „tis & repris en toute liberté. Mais quant „au Pape, qu'il l'adouciſſe, qu'il le loue, „qu'il exalte ſon ſiége, & qu'il défere „beaucoup à l'Egliſe Romaine: qu'au „milieu de tout cela cependant il ne laiſſe „point de mettre la vérité en avant, & „de l'expoſer clairement & reſpectueuſe- „ment, la tirant des témoignages de l'E- „criture, & des Sentences des Saints Pé- „res. Qu'ils eſpérent que par ce moïen „on ſecoura les uns & les autres, n'y „aïant point d'apparence que le Pape, quoi „qu'affectionné à cette ſuperſtitieuſe cou- „tume, voulût après cela rien ordonner „contre l'autorité & la vérité, qu'il re- „ſpectera la puiſſance & l'autorité de Louïs „& les témoignages de la vérité. Ils a- „joûtent qu'aïant été aſſemblez par ſon „ordre, & aïant communiqué familiére- „ment les uns avec les autres, ils ont re- „cueilli les témoignages de l'autorité Di- „vine, & les ſentences des Saints Péres, „les ont fait lire en leur préſence, & ont „mis enſemble tout ce qu'ils ont jugé à „propos pour cette affaire. Qu'ils envoi- An 825. „ent tout ce qu'ils en ont fait à leurs de N. S. „Majeſtez par les vénérables Evêques „Halitgarius & Amalarius.

„Ils concluent enfin en repetant ce „qu'ils avoient déja dit, qu'il ne faut ni „briſer les Images des Saints, ni les abo- „lir, ni les mépriſer par une ſote préſomp- „tion, ni les ſervir, ou adorer par une „ſuperſtitieuſe affection: mais qu'on peut „bien les avoir & les tenir ſans cette ſu- „perſtition, pour ſe reſſouvenir de ceux „qu'elles repréſentent, comme il eſt clair „(diſent ils) que S. Grégoire l'a dit & „déclaré fort catholiquement.

A cette lettre adreſſée à l'Empereur Louïs, ils joignent un aſſez long Recueil de pluſieurs paſſages, tant des Péres que de Grégoire le Grand, pour montrer qu'il ne faut ni ôter ni abolir les Images. Et enſuite il ſe tournent contre ceux qui rendoient aux Images un ſervice religieux, lequel ne leur étoit point dû, qui les adoroient & les apelloient Saintes, & penſoient obtenir quelque Sainteté par leur moïen, *comme nous l'avons trouvé, diſent ils, dans le Concile des Grecs.* Et pour confirmer leur dire, ils alléguent quantité de témoignages des Anciens, & nommément celui de S. Epiphane de l'Image qu'il avoit déchirée dans l'Egliſe d'Anabléte, dont nous avons vû l'hiſtoire en l'an 389. de N. S. & ſuivant les traces des Livres de Charlemagne ils refutent les objections & les inſtances des Péres du II. Concile de Nicée. Enſuite de ce Recueil ils mettent le modelle des lettres qu'ils croïoient que Louïs pouvoit écrire au Pape ſur ce ſujet. Qu'ils étoient d'avis qu'on lui donnât de grandes louanges, & qu'on exaltât fort haut ſon Siége & ſon Autorité, en lui propoſant avec humilité le conſeil d'écrire en Orient, ſur le ſujet des Images: Que ce qu'il en écrivoit ainſi au Pape n'étoit pas pour borner ſa ſageſſe, mais pour ne lui point cacher ce que Dieu par ſa miſericorde lui avoit communiqué pour ſon ſalut, & que ſuivant la permiſſion donnée par ſa paternité, il avoit conſidéré avec ſes familiers amis quel avis.

Sinod. Paris. P. 717.

An 825. de N. S. avis on pouvoit lui donner dans une telle nécessité pour ramener le peuple Grec à une vraie concorde. D'autre coté, ils mettent le modelle de la lettre qu'ils désiroient que le Pape écrivît à Michel & à Théophile son fils, Empereurs d'Orient, en leur donnant l'expédient proposé, dont le sommaire est, que ceux qui veulent avoir des Images, „les aient dans des lieux „convenables, pour la pieuse mémoire „ou pour l'instruction, sans leur rendre „aucun culte ou service illicite: mais que „ceux qui n'en veulent point, ne mépri„sent point ceux qui les ont.

Lettre de Louis au Pape. Ludov. Ep. ad Eugen. Tom. VII. Conc. p. 1648. & seq.

Louis aiant reçû cette dépêche, écrivit au Pape Eugene, & après lui avoir représenté le sujet de l'Ambassade qui avoit été envoiée d'Orient, il lui aprend que suivant sa permission il avoit fait assembler ses Evêques, qui avoient fait un recueil de diverses sentences des Péres, sur le point des Images. Qu'il le lui envoïe par Jérémie, Evêque de Sens, & par Jonas, Evêque d'Orleans, savans & exercez dans les disputes, afin qu'il le lise, qu'il l'examine, & qu'il puisse communiquer avec eux si bon lui semble, touchant la Légation qu'il envoiera en Gréce. Il proteste que ce qu'il en fait n'est pas pour l'enseigner, mais pour le servir, & pour l'assister de tout son pouvoir. Il le suplie de prendre à cœur une afaire si importante, de faire une Députation en Orient, digne de la grandeur de son siége & capable d'assoupir le funeste différent des Images, & lui offre le service de ses deux Ambassadeurs, s'il jugeoit à propos qu'ils fissent le voiage de Constantinople avec les siens. Louis envoïa cette dépêche au Pape, par Jérémie, & par Jonas. Mais il les avertit & leur recommanda que quand ils traiteroient de ce différent avec le Pape, *ils agissent avec beaucoup de patience, & de modération, se donnant bien garde qu'en lui résistant trop fortement, ils ne le poussassent dans une opiniâtreté dont il fut impossible de le faire revenir*, & qu'ils tâchassent de le ramener doucement à la complaisance & à la vraie mesure qu'il faut tenir pour les Images. Il leur manda enfin de lui faire savoir au plûtôt, si le Pape désiroit que les Légats qu'il envoieroit en Orient, fussent accompagnez de ses Ambassadeurs, afin qu'en ce cas-là Halitgarius & Amalarius se tinssent prêts pour partir. Quant à l'issue de cette Ambassade envoiée, tant au Pape qu'à l'Empereur d'Orient, nous la verrons en l'an 828. An 825. de N. S.

J'ai crû que je devois représenter un peu au long, ce que contient ce Sinode, parce qu'il traite d'une chose d'importance, qui concerne le salut; & dont on dispute fort; & qu'il comprend une bonne partie de l'Histoire de ce tems-là, & où l'on voit bien qu'il suit les traces du Concile de Francfort, tenu en l'an 794. Ce Sinode déplait extrémement à ceux qui veulent qu'on retienne la vénération, & le culte religieux des Images: c'est pourquoi ils † accusent les Prélats, qui ont composé cette Assemblée, de témérité, de présomption, d'audace, d'ignorance, d'impertinence. Mais je m'assûre que les Lecteurs équitables, jugeront que ce ne sont là que des injures qui n'ont de fondement que dans la passion de ceux qui les disent. Au fonds, ils ne peuvent pas nier, que cette Assemblée ne se soit tenue & qu'elle n'ait fait, ce que nous venons de représenter: parce qu'il seroit aisé de les en convaincre. Mais, disent ils, ce n'étoit pas un Sinode, & les Prélats mêmes qui l'ont composé, n'ont pas voulu qu'on l'apellât ainsi. Resp. Il importe fort peu comment on le nomme: tant y a qu'on ne sauroit nier que ce ne fût une Assemblée de Prélats choisis, & convoquez exprès à Paris par l'Empereur Louis pour aviser à ce qu'il y auroit à dire, & à faire dans l'Eglise, tant d'Orient que d'Occident, sur le sujet des Images, & que ce qu'ils résolurent ne fût aprouvé & trouvé bon par l'Empereur Louis le Débonnaire, & c'étoit le sentiment général de tous les Prélats de France, de rejetter le culte & l'adoration des Images, qui avoit été ordonnée par le II. Concile de Nicée, & de se tenir, à ce qu'en avoit ordonné le Concile de Francfort. On n'en peut

† Bellarm. App. ad lib. de cultu Imag.

Toute l'Eglise Gallicane rejette le culte des Images.

An 825. de N. S. point douter, à l'égard de Freculfe, Evêque de Lifieux, d'Adegarius, de Jérémie, Archevêque de Sens, de Jonas, Evêque d'Orleans, d'Halitgarius, Evêque de Cambrai, d'Amalarius, Archevêque de Tréves, vû que tous ceux-là ont été employez dans cette négociation pour établir cette créance. Nous en verrons d'autres dans la ſuite, & je croi que de là on peut conclurre, qu'il en étoit de même de toute l'Egliſe Gallicane. C'eſt de-

Baron. an. 794. n. 55. quoi ſe lamente le Cardinal Baronius ſur l'année 794. ſect. 55. *C'eſt une choſe étrange & déplorable*, dit-il, *que les plus excellens hommes qui fuſſent en ce tems-là en France ſous les Empereurs Charles & Louïs, aient ſi contentieuſement, d'un courage ſi fier & ſi refractaire, avec une paſſion ſi obſtinée, avec un effort ſi infatigable, & avec une réſolution d'eſprit ſi inflexible, tempêté, crié & (ſauf leur correction) fait les ſots contre l'adoration des Saintes Images, & contre le Septiéme Concile, ſans reſpecter, ni la Majeſté de ce Concile Oecumenique, ni la puiſſance de tant de Pontifes Romains qui le ſoutenoient.* Et le Cardinal Bellarmin, qui dit qu'il faut *lire les Ecrits de Jonas avec une grande circonſpection*, parce qu'il étoit infecté de la même *erreur qu'Agobard, & que les autres François de ce tems-là qui nioient qu'il fallût rendre aucun culte religieux aux Sacrées Images.* Avec cela on fait que l'Empereur d'Orient, & avec lui grande quantité d'Evêques de ſon Empire, rejettoient auſſi entierement la vénération des Images.

Que le Pape peut errer. Et ſur cela je prie le Lecteur de remarquer 2. choſes, la 1. Qu'en ce tems-là on ne croïoit point que le Pape fût infaillible ou qu'il ne pût errer: vû tant d'exemples du contraire que nous venons de voir, en ce que nos Rois & Empereurs Charles & Louïs, & un grand nombre de gens Doctes, tenus par tout pour Catholiques, & même des Conciles entiers, ont crû que le Pape avoit failli dans ce point de l'adoration des Images. La 2. choſe qui eſt encore plus d'importance, c'eſt que tous ces Fidéles tant de l'Orient que de l'Occident, & tous ces Prélats que nous venons de marquer, ſur tout de nôtre France, qui ſans contredit étoient eſtimez généralement bons Catholiques, ne voioient pas qu'il falût aveuglement aquieſcer à un Concile nommé Univerſel, quoi que le Pape y eût préſidé par ſes Légats, & que depuis encore il ait été aprouvé & confirmié par le Pape, comme avoit été le II. Concile de Nicée. Afin qu'on ne trouve pas étrange ſi encore aujourd'hui des Chrétiens qui reconnoiſſent, & toute la Parole de Dieu contenue dans les Saintes Ecritures, & toutes les Confeſſions de foi qui ont été faites dans les quatre premiers Conciles Univerſels, ne croient pas devoir s'aſſujettir au Concile de Trente qu'on veut faire paſſer pour Univerſel.

qu'un Concile tenu pour Univerſel a prouvé par le Pape.

An 815. de N.S. *n'eſt pas infaillible.*

* En ce tems-là Heriold, qui avoit partagé le Roiaume de Danemarc avec les enfans de Godefroi, embraſſa la Religion Chrétienne, & ſe fit bâtizer avec toute ſa famille. Cela ne manqua pas de lui attirer la perſécution des Princes de ſon païs qui l'en chaſſérent. Il eut recours à l'Empereur Louïs, qui le ſecourut, & qui, à ſon ocaſion, rompit la tréve qui avoit été faite avec les Danois. Ils firent tant ménanmoins, qu'ils la renouérent, en promettant de ſatisfaire Heriold. Cependant ils ne lui donnérent rien, & il fut obligé de ſe contenter de la Comté de Riuſti que l'Empereur lui avoit donnée en Friſe. Anſgarius ne pouvant ſubſiſter en Danemarc, alla en Suéde, où il fit peu de fruit.

Heriold baptizé. Egin. An. 826. Aſtron. Thegan. c. 33. Mezer. Remb. vita Anſchar. n. 10. & Annal. Fuld.

Les Sarraſins voïant que Ranimir (ou Ramir) avoit été établi Roi à la place d'Alfonſe le Chaſte, lui envoiérent demander le tribut qu'on avoit acoûtumé de lui donner pour vivre en paix. Il le refuſa généreuſement, & leva une puiſſante armée pour oposer à celle des Infidéles. La bataille ſe donna qui dura deux jours: le premier, la victoire fut balancée, de part & d'autre: mais le ſecond, la

Ramir défait les Sarraſins. Vaſeus & Calv. Chro.

* Ce fut l'année ſuivante 826. que l'Empereur faiſoit tenir ſon Parlement à Ingelheim, où Heriold vint le trouver. Egin. an. 826. Pagi hoc an. 826. §. 14.

Digitized by Google

An 826. de N. S. la défaite fut ſi grande du côté des Sarraſins, qu'il y en demeura ſur la place, juſqu'à ſoixante mille, à ce qu'on dit. Enſuite de cette victoire ſignalée Ramir prit quantité de places, & de villes ennemies.

L'An 826. de N. S. le 6. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, le 13. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 4. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 4. le 3. d'Eugéne II. Pape.

Aizo rebelle. Annal. Egin. & Fuld. Aſtron. Vita Ludov. Pii. Mezer.

LEs afaires des François en Eſpagne, n'étoient pas en ſi bon état depuis la défaite d'Eble & d'Aznar. Une choſe contribua encore à leur malheur. Un Seigneur, nommé Aizo, aïant reçû du mécontentement de la Cour de Louïs le Débonnaire, ſurprit la ville d'Oſſonne, en Catalogne, & fit ligue avec un des Rois des Sarraſins, qui lui donna un ſi puiſſant ſecours, qu'il forma une armée, qui tourmenta ſi fort les Gouverneurs des places tenuës par les François, que les uns les abandonnèrent, les autres ſe mirent de ſon parti. Il n'y eut que Bernard, Comte de Barceſlonne, qui demeura ferme à maintenir le parti de l'Empereur.

l'Empereur Michel battu en Crete. Cedren. Zonar. Conſt. Porphirog.

* Michel, Empereur d'Orient, épouſa en ſecondes nôces Euphroſine, fille de Conſtantin VII. laquelle il tira d'un Couvent de filles: ce que ſes ennemis lui tournent à grand crime. Incontinent après il équipa une armée navale qu'il envoïa pour tâcher de recouvrer, & de retirer l'Iſle de Créte des mains des Sarraſins. D'abord ils furent défaits en bataille rangée: mais comme les Impériaux, uſant inſolemment de leur victoire ne pourſuivirent pas leur pointe, mais s'endormirent, les Infidelles ſe rallièrent, & ſe jettèrent la nuit ſur leurs ennemis, & les tuèrent tous. Cela obligea Michel à le-

Aimoin. lib. 4.

* Un Prêtre, nommé George, amené de la Dalmatie à l'Empereur Louïs, aprit, cette année, aux François à faire des Orgues.

ver une autre flotte pour empêcher au moins les courſes des Sarraſins.

† Théodore Studite, Abbé, de qui nous avons déja parlé pluſieurs fois, mourut cette année. C'a été un des plus âpres défenſeurs du culte des Images, & pour lequel il a ſoufert l'exil, & divers maux. Il a écrit grande quantité d'Epîtres, des Catéchéſes, & des Homélies, une Harangue de la Croix, & la vie de Platon, Abbé, ſon Prédéceſſeur.

Le Cardinal Baronius, raporte que le Pape Eugéne fit tenir un Sinode à Rome de 63. Evêques d'Italie, qui firent divers Décrets qu'il marque. Mais nous ne voions point qu'il y ait été parlé en aucune ſorte des Images. Et il me ſemble qu'il y a dequoi s'étonner: que pendant que la plûpart des Egliſes, tant d'Orient que d'Occident, s'oppoſent à l'adoration des Images, établie au II. Concile de Nicée, confirmée par le Pape, & qu'on lui en fait des remontrances, il ne répond rien là-deſſus, au moins qui paroiſſe. Je ne ſai ſi l'on en pourroit rendre d'autre raiſon, ſinon qu'il voioit qu'il faloit laiſſer paſſer ce tems, où preſque tout le monde étoit contraire à ſon deſſein, en attendant un autre qui lui fût plus favorable. *

† Il eſt ainſi nommé, parce qu'il fut Abbé du Monaſtére, qui tire ſon nom du Conſul Studius, qui le fit bâtir au Faux-bourg de Conſtantinople, ſous l'Empire de Léon le Grand. Morer. Diction.

* Adalhard, Abbé de Corbie, en France, mourut cette année, trois jours avant Pâques. Vita Adalhard. ap. Boll. 12. Jan. & ap. Mabill. Sæc. 4. Ben. part. 1. Paſchal. Radbert

L'An 827. de N. S. le 7. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, le 14. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 5. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 5. le dernier d'Eugéne II. Pape.

DEux ans après le Sinode de Paris, il y eut un Evêque célébre qui oſa aller encore plus avant que n'avoit été ce Sino-

Claudе de Turin abbat les Images.

An 827. de N. S. Claud. Taur. apud Jonam Aurel. lib. 1. B. P. to. 4. P. 1. P. 539.

Synode sur le fait des Images. Ce fut un nommé *Claude, Espagnol de naissance, qui avoit été Prêtre quelque tems dans la Cour de Louis de Débonnaire, & qui, parce qu'il paroissoit habile dans la prédication de l'Evangile, fut fait Evêque de Turin. Celui-ci veillant de toute sa force sur le troupeau qui lui étoit commis, vit qu'entre autres choses qui méritoient d'être corrigées, le peuple par une coûtume invétérée étoit adonné à l'adoration superstitieuse & même pernicieuse des Images, de laquelle quelques-uns de ce pais-là* (d'Italie) *sont fort travaillez. Cela fit qu'étant enflammé d'un zéle démesuré, & indiscret, il effaça, renversa & rejetta entièrement de toutes les Eglises de sa paroisse ou de son diocése, non seulement les peintures des choses saintes qui avoient été faites, qui, selon le témoignage du Bienheureux Grégoire, ont été permises d'ancienneté dans l'Eglise, non pour les adorer, mais seulement pour instruire les ignorans, mais aussi les croix matérielles, dont la Sainte Eglise a accoûtumé de se servir à l'honneur, & en mémoire de sa rédemption.* Ce sont les termes de Jonas, Evêque d'Orleans, au 1. livre des Images, au témoignage duquel on doit ajoûter d'autant plus de foi, qu'il prend ce Claude de Turin, pour adversaire & qu'il écrit expressément contre lui. Il paroît donc que ce Claude de Turin, à l'imitation de Serenus, (qui autrefois avoit été Evêque de Marseille) voïant que nonobstant toutes les précautions qu'on prenoit pour ne point adorer, & servir les Images, & les croix materielles, néanmoins tant qu'elles subsisteroient, on ne cesseroit de leur rendre quelque culte défendu; & croïant qu'il falloit couper le mal par la racine, il fit abattre toutes les Images & toutes les Croix de son Diocése. Il y eut trois Docteurs de France qui écrivirent contre lui, parce qu'il ne se tenoit point dans les bornes prescrites par le Concile de Francfort, renouvellées fraichement par le Synode de Paris. Ces trois furent (a) Theodemir, Abbé, Jonas, Evêque d'Orleans, & Dungal, Moine de Saint Denis. Les Ecrits de Theodemir ne se trouvent plus, mais ceux de Jonas, sont en lumiére: où Claude est blâmé d'avoir brisé & ôté les Images, & de n'avoir pas suivi ce qui avoit été résolu par l'Assemblée tenuë deux ans auparavant dans le Palais des glorieux, & très religieux Empereurs: mais il n'est point repris d'avoir empêché de les adorer. Dungal lui aplique ces paroles de Grégoire qui avoit autrefois écrit contre Serenus. *Nous le louons, dit-il, entiérement d'avoir défendu & empêché de les adorer, mais nous le reprenons de les avoir brisées.* Et Jonas au livre 1. dit que *les fidéles, tant François qu'Allemans, sont exemts de l'Adoration superstitieuse des Images.* Le même, au liv. 2. refutant l'objection que Claude avoit faite sur quelques-uns qui adoroient des Agneaux en peinture, *Je te prie,* lui dit-il, *dis-moi qui sont ceux qui veulent adorer des Agneaux peints? Sont-ce les François, & les Alemans qui non seulement refusent de déferer l'adoration à des peintures, mais qui même résistent librement à ceux qui les adorent, & les reprennent avec le plus de force qu'il leur est possible?* Voilà, comment les Eglises de France, & d'Alemagne ne reconnoissoient ni l'autorité du Pape, ni de son II. Concile de Nicée, qui avoit ordonné l'adoration des Images.

An 827. de N. S. Claud. Taur. Sent. B. P. to. 4.

Jon. lib. 1.

Jon. lib. 2.

Pour n'être plus obligé de retourner si souvent sur cette matière, je trouve à propos de parler ici d'Agobard, Evêque de Lion, qui vivoit en ce même tems, qui étoit une des lumières de son Siécle & qui on donne même le titre de *Saint.* Il a laissé plusieurs beaux Ecrits, qui ont été mis en lumière; premiérement, par Papyre Masson, & depuis, sur tout, par Monsieur Baluze, qui en a ajoûté aux premiers, qui a corrigé quantité de fautes de l'édition précédente, & qui y a fait de savantes Notes. Parmi les livres d'Agobard il y en a un sur les Images, auquel les il ne veut point qu'on rende d'adoration ni de culte religieux, il semble même s'aprocher de l'opinion de Claude de Turin, & de ceux qu'on apelloit Iconoclastes. Nous en rapporterons seulement quelques passages d'entre plusieurs. Il commence par le commandement de Dieu, qui

Agobard de Lion ses Ecrits, son livre des Images.

Ado. Chro. San-Be- nign. Boll. 6. Juin. Balus. de Oper. Agob.

(a) Mabil. Analect. tom. 1. & Dungal. adv.

An 827. de N. S. Agobard. de Imag. B. P. tom. 9. p. 1265.

qui défend de faire des Images & des ressemblances, de les adorer & de les servir. Il dit *que cela ne doit pas seulement s'entendre des ressemblances des Dieux étrangers, mais aussi des créatures célestes, & de ce que l'homme a pû inventer à l'honneur du Créateur. Et si les œuvres des mains de Dieu ne doivent point être adorées ni servies, non pas même à l'honneur de Dieu, combien moins doit on adorer ou servir les œuvres des mains des hommes?* Il fonde son sentiment sur diverses raisons, & diverses autoritez tant de l'Ecriture que des Péres, sur tout de Saint Augustin dont il allégue quantité de beaux passages. Il dit, que

Ibid. p. 1274.

les plus sots même sont d'accord que les choses saintes, par la présomption humaine & charnelle, sont beaucoup pires. Et en ce rang se trouvent ces Saintes Images, comme ils les appellent. En quoi ils ne paroissent pas seulement sacrileges, en ce qu'ils rendent un service divin aux œuvres de leurs mains, mais de plus ils se montrent insensez, en ce qu'ils attribuent de la Sainteté à des Images inanimées; & non seulement cela, mais ils attribuent encore sotement la sanctification à de simulacres qui n'ont jamais parlé. Et aiant raporté plusieurs passages des Péres, il ajoûte, *Puis que c'est la commune opinion d'eux tous, que le culte de la Religion n'est dû qu'à Dieu seul, que reste-t-il à faire aux fidéles sinon que repurgeant nos Esprits, de toute cette profane servitude des Images, nous tâchions de toutes nos forces à pouvoir*

Sapience XV. 4.

dire avec vérité ce qui est écrit. L'Invention malicieuse des hommes ne nous a point trompez, ni le travail inutile des peintres, savoir l'Image qui est peinte de

Ibid. p. 1282.

diverses couleurs.. *Quelqu'un dira, peut être, qu'il ne pense pas qu'il y ait rien de divin dans l'Image qu'il adore, mais que seulement il lui rend une telle vénération pour l'honneur de celui dont elle est l'Image. Mais il est aisé de répondre à celui-là, que si l'Image qu'il adore n'est pas Dieu, il ne la faut nullement vénérer, sous prétexte d'honorer les Saints.* Il alégue ensuite

Ibid. p. 1278.

l'exemple du Roi Ezéchias, disant, *Si le religieux Prince Ezéchias, brisa avec une grande louange de piété le serpent d'airain, que Dieu avoit fait faire, parce que le peuple commençoit par une extrême erreur, à le servir, comme une Idole; certainement on peut & on doit avec beaucoup plus de Religion, rompre & briser les images des Saints, jusqu'à les réduire en poudre, avec la faveur & le bon plaisir des Saints mêmes, qui reçoivent un extrême déplaisir, de ce que pour l'honneur qu'on leur porte, on les adore comme si c'étoient des Idoles, avec mépris de la Religion divine: sur tout, puis que ce n'est pas Dieu qui a ordonné de les faire, mais le sens humain qui les a inventées.* Il prouve par l'autorité de Saint Augustin, que selon le jugement de plusieurs Païens mêmes, Dieu est mieux & plus chastement servi sans simulacres, ou représentations. *Que nul ne se trompe*, dit-il, *que* Ibid. *nul ne s'abuse, ou ne se séduise soi-même.* p. 1282. *Quiconque adore ou une statue soit de fonte, soit faite au marteau, celui-là ne rend point de service à Dieu, il n'honore point les Anges, ni les saints hommes, mais venére les simulacres. Le fin & malicieux Ennemi du Genre-humain, fait ce qu'il peut pour ramener encore les Idoles sous prétexte d'honorer les Saints, pour être encore une fois servi par diverses effigies, afin de nous détourner des choses spirituelles, & nous plonger dans les charnelles &c. Il est vrai que les Anciens ont aussi eu les Images des Saints, ou en platte peinture, ou en relief, mais pour l'histoire, pour s'en souvenir, & non pour les servir; comme par exemple les Actions des Conciles, ou étoient peints d'un côté, les Catholiques apuiez sur la vérité par laquelle ils étoient victorieux; de l'autre, les Hérétiques convaincus & chassez, les mensonges de leurs fausses doctrines aiant été découverts: selon la coutume qu'on a de représenter les guerres, tant étrangéres que civiles, pour la mémoire des choses passées. Mais nul des anciens Catholiques n'a jamais crû,* An 827. de N. S. *colendas vel adorandas, qu'il falut les servir & les adorer.* Il loue le Concile d'Elvire, tenu en l'an 306. de Nôtre Seigneur, qui ordonna *qu'on ne peignit point sur les murailles ce qu'on sert & adore.* Il ajoûte, *Que la ruse n'ait point recours à ses cachettes fraudaleuses pour dire, Je n'adore point les*

Digitized by Google

An 827. de N.S. Esa. XLII. 8. *les Images des Saints, mais les Saints mêmes. Car Dieu crie, je ne donnerai point ma gloire à un autre, ni ma louange aux images taillées.* Il conclud, qu'on ne doit adorer ni homme, ni Ange, mais un seul Dieu : Qu'il n'y a point d'homme que Jésus-Christ, qui eſt auſſi Dieu bénit éternellement, qui ſoit digne de cét honneur, & devant qui nous devions fléchir le genou : *de peur que ſi nous donnions cét honneur à un autre, nous ne ſoions jugez être éloignez de Dieu, & que nous ne ſoions renvoiez aux deſerts de nôtre cœur pour ſuivre nos inventions.* Voilà le ſentiment de ce célebre Evêque ſur le culte des Images, que nous avons vû être auſſi celui des autres Prélats de l'Egliſe Gallicane.

Les Temples ne doivent être dédiez qu'à l'honneur de Dieu. Agob. de Imag. c. 11. J'ajoûterai une choſe que dans l'onziéme chapitre Agobard poſe, qu'il *ne faut point bâtir de Temple à l'honneur d'aucune créature, ni corporelle, ni incorporelle, mais ſeulement à l'honneur du Dieu vivant : ce qui ſe prouve*, dit-il, *par l'autorité de Saint Auguſtin, qui diſputant contre Maxime Manichéen, dit, ſi le Saint Eſprit n'étoit point Dieu, il ne nous auroit point pour ſon Temple. Car l'Apôtre écrit,* (a) Ne ſavez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous? (b) Et ne ſavez-vous pas que vos corps ſont les temples du S. Eſprit qui eſt en vous? *N'eſt-il pas vrai, que ſi nous faiſions un temple de bois ou de pierres, à quelque Saint Ange des plus excellens, nous ſerions anathématiſez de la vérité de Chriſt, & de l'Egliſe de Dieu, parce que nous rendrions à la créature la ſervitude ou le ſervice qui n'eſt dû qu'à un ſeul Dieu?* Sur quoi M. Baluze fait cette remarque, *je crois*, dit-il, *qu'Agobard eût dû changer d'avis, ou eût changé de ſentiment s'il eût vécu en nôtre ſiecle, où c'eſt une choſe uſitée que les Egliſes ſoient dédiées à l'honneur des Saints.* C'eſt que le ſentiment des Docteurs de l'Egliſe Latine d'aujourd'hui, eſt tout autre qu'il n'étoit anciennement.

(a) 1. Cor. III. 16. (b) Chap. VI. 19.

Baluz. Not. ad Oper. Agob.

Egbert. Malmeſb. de Geſt. Reg. l. 2. c. 1. Egbert, Roi des Weſt-Saxons en Angleterre, s'étoit juſqu'-ici rendu Maître des Merciens, de Cantorberi & de Northumberland. Mais cette année il augmenta tellement ſa domination, qu'il ſe ſaiſit de toute l'Ile, s'y fit reconnoître & déclarer Roi, & jouït de cette dignité encore neuf ans.

An 827. de N.S.

Rapt. Cedren. Poſt. Theophan. lib. 2. n. 27. Euphemius, Gouverneur de Sicile pour l'Empereur Michel, y aïant vû dans un Monaſtére une fille voilée, qui étoit très-belle, l'enleva malgré elle pour l'épouſer. Les fréres de la fille allerent demander raiſon de ce rapt à l'Empereur, qui donna charge auſſi-tôt de ſe ſaiſir d'Euphemius, & de le lui amener pour en faire la juſte punition. Pour l'éviter le Criminel ſe ſauva en Afrique, & ſe rendit aux Sarrazins, parmi leſquels il tâcha de ſe rendre recommendable pour faire déplaiſir à l'Empereur.

Aizo continue Egin. An. 827. Mezer. Marca Marc. Hiſp. lib. 3. c. 22. Aizo, rebelle, continuoit à harceler les François en Eſpagne par le moïen d'un puiſſant ſecours qu'Abderame, Roi des Sarrazins, lui donna, l'Empereur Louis envoïa ſon fils Pepin contre lui avec une armée pour le châtier : Mais cela n'empêcha pas que les Infidelles ne ravageaſſent les Comtez de Barcelonne & de Gironne, avant que les troupes Françoiſes puſſent s'y oppoſer. La négligence de leurs Chefs fut cauſe de ce retardement, & l'Empereur la punit par la perte de leurs charges. Et pour réparer cette perte il donna une puiſſante armée à ſon fils Lotaire qui s'avança juſqu'à Lion : mais y aïant conferé avec ſon frére Pepin, ils jugérent à propos de n'aller pas plus avant.

Grégoire IV. ſuccéde à Eugéne II. Anaſtaſ. Annal. Egin. & Aſtron. Vita Ludov. Pii. Le Pape Eugéne mourut l'11. d'Août après avoir tenu le ſiége de Rome trois ans & quatre mois. Valentin lui ſuccéda qui ne le tint qu'environ un mois. Anaſtaſe le Bibliothéquaire remarque *qu'il ſe fit baiſer les piez* : parce que juſques-là n'avoit été une choſe inuſitée. Enfin, le 24. Septembre fut élû Grégoire quatriéme du nom. Mais, parce que, ſelon la Loi de Lotaire, le Lieutenant de l'Empereur devoit être préſent à l'établiſſement d'un nouveau Pape, & qu'alors il étoit abſent, *la conſecration de Grégoire IV. fut différée juſqu'à ce qu'on eût conſulté l'Empereur ſur cela* : ou comme diſent les Annales

An 828. de N. S. Annal. Bertin. 827.

nales de Bertin, *il ne fut pas ordonné avant que le Commiſſaire de l'Empereur fût arrivé à Rome, & qu'il eût examiné quelle avoit été l'élection du peuple.* Ce qui fait voir que l'ordination, & la conſervation du Pape dépendoient encore alors de l'Empereur, & qu'il étoit reconnu pour Souverain à Rome.

L'An 828. de N. S. le 8. de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, le 15. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 6. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 6. le 1. de Grégoire IV. Pape.

Euphemius tol. Cedren. Zonar. Curopal. Porphyrog. Baron. an. 827. n. 24. & ſeq.

EUphemius obtint une armée navale de l'Amiras pour aller faire la guerre contre l'Empereur Michel, avec laquelle il prit le titre d'Empereur, & alla faire décente dans la Sicile, & la prit preſque toute. Enfin, comme il aſſiégoit Siracuſe, deux Siciliens puiſſans, faiſant ſemblant de ſe joindre à lui, & de le favoriſer, le tuërent comme il ne s'en donnoit point de garde; de-là ils ſe ſauvërent dans la Calabre, & dans la Pouille avec ce qu'ils pûrent ramaſſer de forces & y exercërent de grandes voleries & de grandes cruautez.

Retour des Ambaſſadeurs de France. Egin. Ann. & Aſtron. vita Ludov. an. 828.

Halitgarius, Evêque de Cambrai, & Aufridus, Abbé de la Nonantule, qui avoient été envoïez Ambaſſadeurs à Conſtantinople par Louïs le Débonnaire vers Michel, retournërent cette année: rapportant qu'ils avoient été fort honorablement reçûs. Ce qui peut faire juger que cét Empereur d'Orient, qui avoit déja beaucoup rabatu de la ſévérité des premiers Iconoclaſtes, comme il paroît par les lettres qu'il en avoit écrites à Louïs, ſe rangea à la modération des François, retenant, ſelon leur conſeil, les Images dans les Egliſes, & empêchant ſeulement leur vénération. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, ſelon ce qu'en diſent Zonare, & Cedrène, que Michel le Bégue, & Theophile ſon fils, furent toûjours fort contraires à l'Arrêté du II. Concile de Nicée touchant l'adoration des Images, & maintenërent ceux qui les vouloient ſuivre. Et cela dura juſqu'à la mort de Théophile, qui arriva l'an 842. où nous verrons le changement qui s'y fit. An 828. de N. S.

Des Reliques de S. Marc aportées à Veniſe. An 820. n. 21. & ſeq.

Les Reliques de Saint Marc l'Evangéliſte, Diſciple de Saint Pierre, ont été inconnues l'eſpace de près de huit cens ans, durant leſquels on n'en avoit point du tout ouï parler. Enfin, ſi l'on en croit le Cardinal Baronius, des Marchands de Venize qui trafiquoient à Alexandrie, aïant apris que ces Reliques étoient dans une certaine maiſon de la ville, les enlevërent en cachette, & les aportërent avec eux dans leurs vaiſſeaux, & en firent préſent à leur Duc Juſtinien pour l'apaiſer de ce qu'il étoit en colére contr'eux de quelque choſe. Le Duc aïant reçû ce riche préſent, le fit recevoir de tous les Venitiens avec une très-grande pompe, & enſuite fit bâtir une ſomptueuſe Baſilique à l'honneur de ce Saint, dont on croit pieuſement que les Reliques y ſont gardées. C'eſt depuis ce tems-là que Saint Marc eſt en ſi grande vénération à Veniſe, & qu'il en eſt tenu le Patron, & le Protecteur. Baronius met le tranſport de ces Reliques en l'an 820. mais d'autres, comme Sigonius, le mettent en l'an 828. Il me ſemble qu'il eût été plus honnête de faire venir ces Reliques par un autre moïen que par un larcin. Au reſte, de quelque façon qu'on les faſſe venir, cela ne s'acorde point avec ce qu'en recite Eutychius, qui étoit Patriarche d'Alexandrie depuis l'an 935. juſqu'au 940. Cet Auteur a fait des Annales fort exactes en Arabe, qui ont été traduites en Latin, touchant la ſucceſſion, & les faits des Patriarches d'Alexandrie, depuis Saint Marc juſqu'à lui: où il ne parle nullement des reliques de Saint Marc. Et de plus, il écrit expreſſément que ſous l'Empire de Neron Saint Marc ſoufrit le Martire, & que ſon corps fut brûlé. De Regnie Ital. lib. 4.

Affaires de France.

Louïs le Débonnaire étoit aſſez empêché à ſe maintenir dans ſes Etats: car il avoit des Ennemis ſur les bras, qui attaquoient

An 828. de N. S. Eginar. Annal. Armoin. lib. 4.

quoient son Empire de tous côtez. Les Bulgares s'étoient jettez sur la Dalmatie, & y avoient fait de grands ravages par la lâcheté de Baudric qui y avoit été laissé pour Duc. C'est pourquoi aiant été obligé de se trouver dans l'Assemblée d'Aix, au mois de Février, pour rendre conte de ses actions, il fût privé de sa Duché, & de toutes ses charges, & la Dalmatie fut partagée en quatre Comtez, qui avoient chacun leur Gouverneur. Presque toute la Sicile étoit occupée par les Sarrasins, quoi que les François eussent sur les côtes de Corse & de Sardaigne, une assez puissante flotte, qui alla faire descente en Afrique, où elle porta la terreur, & en remporta un grand butin. Mais ce n'étoit pas là un grand avantage.

V. Joan. Luc. Hist. Dalmat.

Il faut remarquer, que dans cette seconde Race de nos Rois il y avoit deux Charges premières & principales qu'on nommoit *Palatines*, c'est-à-dire, du Palais, ou de la Maison du Roi, l'une, de *Comte du Palais*, qui avoit la direction de toutes les grandes afaires Séculières de l'Etat: l'autre, qui connoissoit de toutes les afaires Ecclésiastiques, & on l'apelloit *Archichapelain* ou *Grand-Chapelain*, *ou Prélat du Sacré Palais*, & quelquefois *Apocrisiaire*. C'est ce que nous en aprend Adelard, Abbé de Corbie, dans une des lettres de Hincmar, Archevêque de Reims, où il dit, que le *Chapelain du Palais avoit soin, & prenoit connoissance de toutes les afaires Ecclesiastiques, & de tous les Ministres de l'Eglise: & le Comte du Palais, de toutes les causes, & dessous les jugemens séculiers; de sorte qu'il n'étoit point permis, ni aux Ecclésiastiques ni aux Séculiers, d'aprocher du Roi pour leurs afaires, qu'ils ne les eussent consultez auparavant, pour savoir si la cause méritoit d'être portée devant le Prince. Et si c'étoit une afaire dont le Roi dût prendre immédiatement connoissance, ils préparoient le Roi à les entendre selon la condition de chaque personne.* L'une & l'autre dignité n'étoit que pour un certain tems, & autant seulement qu'il plaisoit au Prince qui la conféroit. Ainsi Hilduin, Abbé de Saint Denis, n'a été que pour un tems Archichapelain de Louïs le Débonnaire. Et cette dignité d'Archichapelain, étoit alors si éminente, que quand c'étoit un Abbé qui la possédoit, il marchoit devant les Evêques; & si c'étoit un Evêque, il alloit devant les Métropolitains, & les Archevêques, & présidoit dans les Conciles où il assistoit. Il semble qu'au moins quelques-uns avoient alors le pouvoir d'être mariez: Car la Chronique de Laurisham donne la qualité d'Archichapelain à Eginhard, qui étoit marié, vû qu'il étoit Gendre de Charlemagne. *

Archichapelain. Vid. Spelman. Glossar. Fp. 14. c. 29.

An 829. de N. S.

Laureshamens. Chro.

* Il y a du Savans qui soûtiennent que Imma, femme d'Eginhard, n'étoit pas fille de Charlemagne, quoi que la Chronique de Laurisham le dise.

Vid. Mabil. Sæc. 4. Bened. part. I. Pagi an. 792. n. 5.

L'An 829. de N. S. le 9. & dernier de l'Empire de Michel II. dit le Bégue, le 16. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 7. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 7. & le 2. de Grégoire IV. Pape.

Les afaires des François vont mal en Espagne. Aimoin. lib 4. Eginar. Annal. Marca Marc. Hisp. lib. 3. cap. 22. Mezer.

LEs afaires des François alloient de mal en pis en Espagne, à cause de la division qui se mit dans la Cour de Louïs le Débonnaire, qui fit qu'on négligea la guerre contre les Sarrasins. Parce que Bernard, Comte de Barcelone, qui la soûtenoit, vint auprès de la personne de l'Empereur & y aporta beaucoup de troubles. Et par ce moïen la France fut obligée d'abandonner toute la Haute Marche en Espagne, & ne put conserver que la Basse Marche, savoir, les Comtez de Barcelonne, d'Ampuries, de Roussillon, de Cerdagne, d'Urgel, de Paillars, & de Ribagore. Les peuples Chrétiens de la Haute Marche voïant qu'ils ne pouvoient espérer de secours des François, résolurent de choisir, & d'établir un Roi qui fut Eneco ou Innigo, Comte de Bigorre, qui fut surnommé *Arista*, ou *Ariscat*, qui en la langue du païs signifie *le Hardi*: comme en efet il fut vaillant, & eut grand crédit

Inigo Iouche du Roi- aume de Navarre.

Digitized by Google

An 829. de N. S. Marca Hist. Bearn. lib. 2. & 3.

crédit parmi les Gascons, & les peuples des Pirenées. Il reprit Pampelune, & quelques autres villes sur les Infidéles, contre lesquels ses armes prospérérent. Et c'est de la proprement qu'il faut prendre le commencement du Roiaume de Navarre.

Ostie rebâtie. Anastas. in Grég. IV.

Les Sarrasins, qui s'étoient saisis de la Sicile, faisoient souvent des décentes sur les côtes d'Italie. Ils en firent une considérable cette année à Ostie, ville qu'on fait être proche de Rome, à l'embouchure du Tibre dans la mer; les murs de cette ville étoient tombez de vieillesse en divers lieux, & le Pape ordonna aux Romains de la rebâtir, & fortifier mieux qu'elle n'avoit encore été, afin que de ce côté-là, il fût à couvert des insultes de ces infidéles.

Mort de Michel le Bégue auquel Théophile succéda. Zonar. Cedren.

L'Empereur Michel le Bégue mourut le 1. d'Octobre, aprés avoir tenu l'Empire d'Orient, huit ans & dix mois. Il étoit vaillant, & avoit fait plusieurs belles actions contre les Sarrasins. Il s'étoit toûjours montré ennemi du culte religieux des Images; ce qui donna sujet à ceux qui les ont aimées de déclamer fort contre lui. Comme il étoit ignorant dans les bonnes Lettres, aussi mépriſoit-il les gens savans. Ce qui fut cause que l'ignorance s'épaiſſit dans l'Orient autant & plus que dans l'Occident. Son fils Théophile lui succéda, & regna douze ans & prés de quatre mois. Il suivit tout le train de son Pére sur le sujet des Images. C'est pourquoi il s'attira aussi la haine & le blâme de ceux qui les voulurent servir. Il témoigna qu'il vouloit qu'on exerçât la Justice exactement. Il fit mourir ceux qui avoient tué dans le Temple l'Empereur Leon V. quoi que par ce moïen-là son Pére fût parvenu à l'Empire. Il renvoïa aussi Euphrosine sa belle-Mére dans le Monastére dont elle avoit été tirée pour épouser son Pére.

ſes qualitez. Ibid. & post Theophan. lib. 2. n. 28.

Naiſſance de Louis fils de Lotaire. Aimoin. lib. 4.

Il naquit cette année un fils à l'Empereur Lothaire, qui fut nommé Louïs, & qu'on verra lui succéder.

Synode de Paris

Il se tint cette année un Sinode à Paris pour faire bien observer la discipline de l'Egliſe, pour faire instruire les peuples, & pour faire dreſſer des Ecoles en de certains lieux. Charlemagne dans son Capitulaire de l'an 789. avoit ordonné de tenir des Ecoles dans les Monastéres, & dans les maisons Episcopales, pour l'instruction des jeunes gens, qui sont ou doivent être la pépiniére de l'Egliſe. Ce la fut encore ordonné dans le Concile de Mâcon (ou de Maïence) tenu l'an 813. Mais parce qu'on ne s'étoit pas soucié de l'éfectuer, ce Concile de Paris suplia Louïs le Débonnaire de vouloir en marchant sur les traces de son Pére, procurer par son autorité l'établiſſement de quelques Ecoles publiques, pour le moins en trois lieux les plus commodes de son Empire. On fut obligé de renouveler encore cette ordonnance dans le Concile de Meaux tenu l'an 845.

An 829. de N. S. *pour des Ecoles.* Praef. Tom. VII. Conc. p. 2598.

Judith gouverne Louis. Thegan. cap. 35. Nithard lib. 1. Astron. an. 829. Mezer.

L'Impératrice Judith étoit toûjours éperdûment aimée de Louis le Débonnaire, & avoit tout pouvoir sur l'esprit de son Mari. A son instigation il donna à son fils Charles qu'il avoit eu d'elle, la Rhetie, c'est-à-dire, les pais des Grisons, & une partie du Roiaume de Bourgogne en Principauté, quoi qu'il n'eût encore qu'environ six ans: & il fit cela en présence de ses autres fils: Bien qu'ils n'en diſſent mot sur l'heure, ils en furent extrémement indignez, & se retirérent d'auprés de leur Pére témoignant un grand mécontentement. Cela donna occaſion à une grande conſpiration, qui se fit contre Louïs le Débonnaire; car tous ceux qui avoient été du parti de Bernard, Roi d'Italie, les parens, & les amis de ceux que l'Empereur avoit fait punir, & ceux qu'il avoit chaſſez & puis rapellez, voïant les jeunes Princes animez contre leur Pére, se liguérent ensemble avec eux, & répandirent divers bruits difamatoires contre lui. Plusieurs Evêques même qui s'y

Conſpiration contre Louis.

* Il s'en tint quatre cette année, ſavoir, à Maïence, à Lion, à Toulouſe, & à Paris, mais il ne nous reſte que les actes de ce dernier, qui sont diviſez en trois livres, ou en 94. Chapitres.

An 829. Du Pin tom. 7. p. 118. Baron. an. 829. n. 19. Pagi cod. an. § 9.

Digitized by Google

An 830. de N.S. joignirent qui déclamoient contre ſon dernier mariage comme étant inceſtueux; par ce, diſoient-ils, que Judith étoit ſa parente. Louïs voïant tout cet orage qui menaçoit de tomber ſur ſa tête, étoit en grande perplexité. Judith ſa femme lui perſuada que pour s'en garantir il devoit apeller Bernard, Comte de Barcelonne, homme aviſé & puiſſant, qui ſauroit bien diſſiper tout cela. L'Empereur donc le fit venir à la Cour, & de plus lui donna la charge de Grand Chambrier ou Chambellan.

L'An 830. de N. S. le 1. de Théophile Empereur d'Orient, le 17. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 8. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 8. le 3. de Grégoire IV.

Conſpiration contre Louïs. Aimoin. lib. 5. Aſtron. & vit. Ludov. Annal. Bertin. 830. Nezer.

QUand on vit que le Comte Bernard étoit ſi bien en Cour, le bruit courut auſſi-tôt qu'il avoit des familiaritez trop grandes & trop étroites avec l'Impératrice. Ces faveurs & ces bruits augmentèrent la colére des jeunes Rois, & firent que pluſieurs prirent part à leur mécontentement. Sur tout, ils s'adreſſèrent à Pepin, Roi d'Aquitaine, ſecond fils de l'Empereur Louïs, & enflammèrent ſon eſprit déja indigné contre ſa belle-mére, en lui remontrant qu'il ne devoit pas ſouffrir qu'un tel homme que Bernard gouvernât comme il faiſoit abſolument tout l'Empire à ſa fantaſie; & cela par le moïen de la Reine qui lui faiſoit part de ſon lit, au grand deshonneur de l'Empereur qu'elle avoit enſorcelé, & de toute la famille Roïale. Que c'étoit le devoir d'un bon fils comme lui de ne point ſouffrir l'infamie de ſon Pére, & de venger le tort & l'outrage qu'on lui faiſoit. Pepin animé par ces trompettes de ſédition, leva des troupes en diligence, avec leſquelles il vint droit vers ſon Pére. L'Empereur averti de cette conjuration, & du ſujet qu'on en prenoit, commanda à Bernard de s'éloigner de lui, & envoïa ſa femme dans un Monaſtére à Laon, & lui ſe retira à Compiégne. Les Conjurez ſe ſaiſirent de Judith, l'épouvantérent par menaces, & lui firent croire qu'il n'y avoit point d'autre moïen de ſauver ſa vie & celle de l'Empereur, qu'en ſe renfermant dans une Abbaïe, & en perſuadant ſon mari de ſe faire raſer, & de ſe mettre dans un Monaſtére. Sur l'aſſûrance qu'elle en donna, ils la mirent en liberté, & lui permirent d'aller trouver l'Empereur & de lui parler en particulier. Elle acomplit de bonne foi ce qu'elle avoit promis, en conſeillant au Roi de ſe faire Moine, & conſentant à prendre le voile: Mais l'Empereur demanda du tems pour ſe réſoudre. Lotaire, fils aîné de Louïs le Débonnaire, étoit en Italie durant tous ces mouvemens, & les aïant apris vint promtement en France, où non ſeulement il confirma tout ce qu'on avoit fait, mais auſſi enferma l'Empereur ſon Pére dans l'Abbaïe de S. Medard de Soiſſons, & le mit entre les mains des Moines auſquels il donna charge de le garder étroitement, & de l'inſtruire dans la vie clauſtrale, afin de la lui faire embraſſer. Et l'Impératrice fut menée à Poitiers & renfermée dans l'Abbaïe de Sainte Croix, bâtie par la Reine Radegonde. L'Empereur Louïs paſſa le Printems & l'Eté dans cette déplorable captivité, aïant l'eſprit ſi abattu, qu'il eût volontiers conſenti à ſe faire Moine, ſi les Moines mêmes qui vouloient profiter de ces diviſions, ne l'en euſſent détourné, & ne lui euſſent donné moïen de ſortir de ſa priſon. Un nommé Gondebaud entr'autres le ſervit beaucoup, en allant vers ſes deux fils, Pepin, Roi d'Aquitaine, & Louïs, Roi de Bavière, il leur conſeilla de mettre leur Pére en liberté, & de ſe ſoûmettre à lui, vû qu'ils ſavoient bien qu'il leur avoit toujours été très-bon. Ils écoutèrent ce conſeil d'autant plus volontiers, qu'ils avoient déja de la jalouſie contre Lotaire leur frére aîné, de ce qu'il vouloit tout gouverner à ſa fantaiſie ſans leur en demander leurs avis. Par ce moïen Louïs le Débonnaire ſortit du

qui eſt renfermé dans un Monaſtére.

Il en eſt délivré.

An 830. de N.S.

Digitized by Google

An 830. de N.S. du Monastére, étant conduit par les Moines mêmes qu'on lui avoit donnez pour le garder. On résolut ensuite de tenir l'Assemblée des Etats pour mettre ordre aux afaires de l'Empire. Ceux qui avoient conjuré contre l'Empereur, vouloient qu'elle se tint en Neustrie, où ils croïoient avoir assez de partisans, pour y faire continuer la résolution qu'on avoit prise, de tondre l'Empereur, ou au moins de faire déclarer nul son mariage avec Judith. Mais il eut assez de pouvoir & de crédit pour la faire tenir à Nimégue en Flandre. * Là Louïs le Débonnaire se rendit le plus fort, par le moïen des François Orientaux, & des Alemans qui étoient pour lui, & qui n'avoient point trempé dans la conjuration. Il obligea son fils Lotaire Empereur, à le venir trouver dans sa Tente, pour lui demander pardon, & à lui abandonner les Chefs de la conspiration. Tous les Jurisconsultes, & ses fils mêmes, les jugérent dignes de mort. Mais il leur relâcha à tous la peine de mort, & se contenta de faire raser les Laïques, & de renfermer dans des Monastéres les Eccléſiastiques, & entr'autres, Jessé, Evêque d'Amiens, qui fut dépoſé. Quant à Hilduin, Abbé de S. Denis, & à Walla qui avoient aussi été des conjurez, il ne fit que les chaſſer de la Cour.

* Ou au Pais-Bas Capitale de la Basse Gueldre.

Thegan c. 36.

Buchan. Dongal, Roi d'Ecosse, mourut cette année après avoir regné six ans. Alpin lui succéda qui n'en regna que trois.

Théophile est contraire aux Images. Cedren. Zonar. & Porphyrog. Post. Theophan. lib. 2. n 28. & lib. 3. cap. 1. Théophile, Empereur d'Orient, obligea par ſerment tous ſes ſujets, à ne point rendre de culte religieux aux Images, & fit maltraiter ceux qui refuſérent de faire ce ſerment, & en fit mettre quelques-uns en priſon. On dit même qu'il fit mourir des Moines Abrahamites qui publioient que S. Luc avoit peint l'Image de la Vierge, & que Jéſus-Chriſt nous avoit laiſſé ſon éfigie peinte & imprimée ſur un linge, ſans qu'aucun homme y eût mis la main. Voilà les contes que faiſoient courir ceux qui vénéroient les Images. Theophane, Theodore, & Methodius étoient de ce nombre, qui pour cette cauſe furent envoïez en exil.

On raconte de l'Empereur Theophile, que conſidérant avec admiration un navire arrivé à Conſtantinople chargé de riches marchandiſes, & de bijoux, on lui dit, que c'étoit l'Impératrice ſa femme, qui les avoit fait venir. Quoi, dit-il, ma femme ne fait-elle pas que je ſuis Empereur, & non pas marchand? Sur quoi il mit lui-même le feu au vaiſſeau, & le réduiſit en cendre avec toutes ſes marchandiſes: On raporte cela de lui pour montrer combien il étoit ennemi du luxe.

An 831. de N.S. *Il étoit ennemi des vanitez* Cedren.

Maimon étoit toûjours Amiras des Sarraſins en Méſopotamie, & entretenoit la paix avec l'Empereur Theophile. Il lui envoïa demander un nommé Léon, qui étoit célébre Philoſophe, Rhétoricien, & Mathematicien: en lui promettant de beaucoup plus grands apointemens que ceux qu'il avoit à Conſtantinople pour enſeigner les ſciences. Mais l'Empereur ne permit point qu'il y allât: & afin qu'il n'eût point regret d'avoir demeuré, il lui fit augmenter ſes gages tant qu'il en fut content. Cedren.

L'An 831. de N. S. le 2. de Théophile Empereur d'Orient, le 18. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 9. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 9. le 4. de Grégoire IV.

L'Empereur Theophile envoïa cette année Alexius ſon gendre avec une armée navale, ſur les côtes d'Italie, où il reprima les courſes des Sarraſins, les battit en pluſieurs rencontres, & après divers combats gagnez ſur eux retourna à ſon beau-pére. Cedren. Zonar.

L'Aſſemblée de Nimégue étant finie l'Empereur Louïs revint à Aix, où il fit revenir ſa femme Judith: néanmoins il ne voulut point la recevoir que par ſerment ſolennel & par certaines cérémonies uſitées en ce tems-là elle ne ſe fût purgée de tout ce qu'on lui impoſoit. Il fit auſſi revenir les fréres de ſa femme, leſquels

Louïs reprend ſa femme & parvient à ſes ennemis. Aimoin. lib. 5.

Digitized by Google

An 831. de N. S. Annal. Bertin. an. 831. Mezer.

on avoit fait raſer l'année derniere dès le commencement de la ſédition. Sur tout il faut remarquer, qu'à Pâques le Roi Louïs le Débonnaire, ſe reſſouvenant que le Fils de Dieu en ce tems de la Paſſion s'étoit expoſé à la mort pour racheter même ſes ennemis; rapella ceux qu'il avoit fait raſer & renfermer dans des Monaſtéres, les remit en liberté, & en pleine jouïſſance de leurs biens. Mais il renvoïa ſes fils chacun dans leur Roiaume; ſavoir, Lotaire en Italie, Pepin en Aquitaine, & Louïs en Baviére. Il ſe tint auſſi une Aſſemblée Générale à Thionville, où le Comte Bernard ſe préſenta, & fut admis à ſe purger, par le combat en champ clos, de ce qu'on lui avoit impoſé. Mais ne ſe trouvant point d'accuſateur, il ſe purgea par ſerment.

Annal. Bertin.

Amalarius Fortunatus, ſes ouvrages. Ademar. Chro.

Nous avons parlé d'Amalarius Fortunatus, comme d'un homme fort eſtimé, par qui l'Empereur Louïs fit dreſſer l'an 816. pour les Chanoines, une Régle tirée des Péres. Cette année l'Empereur, qui parmi ſes traverſes, ne laiſſoit pas d'avoir toûjours ſoin des afaires de l'Egliſe, envoïa ce même Amalarius vers le Pape Grégoire IV. pour chercher des Antiphonaires. En éfet, il régla ceux de France, ſur ce qui ſe pratiquoit à Rome. Quelques-uns le font Diacre, les autres Abbé, & les autres Evêque, diſant qu'il * a été Evêque de Tréves. Quoi qu'il ait été, il eſt certain qu'il étoit fort renommé pour ſon ſavoir, & pour ſa prudence. Il a laiſſé pluſieurs Ecrits qui le témoignent, comme ſont les quatre livres *des Offices Eccléſiaſtiques*, un livre de *l'Antiphonaire*,

Amal. de Offic. Eccléſ. & de Ord. Antiphon.

(a) & *des Epîtres* qu'il a écrites *à Rantgaire, & à Gontard.* C'eſt pourquoi je crois qu'il ſera bon de ſavoir quel étoit ſon ſentiment, ſur le point de l'Euchariſtie, & s'il étoit conforme à celui de Paſchaſe Ratbert, dont nous avons parlé l'an 818. Nous n'en raporterons que quelques-uns tirez de pluſieurs autres.

An 831. de N. S. Spicileg. to. 7.

Dans la 2. préface des Offices, il déclare, que ce qui eſt ofert à la place de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt du pain, & du vin, qui ſont les Sacremens du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt. *Les choſes*, dit-il, *qui ſe font en la célébration de la Meſſe, ſe font en Sacrement, c'eſt-à-dire, en repréſentation de la paſſion de N. S. comme lui-même nous l'a commandé, diſant, Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en commémoration de moi. C'eſt pourquoi le Prêtre qui immole le pain, le vin & l'eau, le fait comme Sacrement de Jéſus-Chriſt*, (c'eſt-à-dire, qu'il tient la place de Jéſus-Chriſt, & qu'il le repréſente) *le pain, le vin, & l'eau, en Sacrement de la chair de Jéſus-Chriſt & de ſon ſang: les Sacremens doivent avoir quelque reſſemblance avec les choſes dont ils ſont Sacremens; que le Prêtre donc ſoit ſemblable à Jéſus-Chriſt, comme le pain & la liqueur ſont ſemblables au corps de Jéſus-Chriſt.* Et au 3. livre des Offices, chap. 24. & 25. il appelle l'Euchariſtie, *le Sacrement du pain, & du vin; il dit que Jéſus-Chriſt a recommandé en ce pain ſon corps, & au calice ſon ſang*; & au chapitre 26. *L'oblation & le calice*, dit-il encore, *ſignifient le corps de Nôtre Seigneur. Quand Jéſus-Chriſt a dit, Ceci eſt le Calice de mon ſang, il a ſignifié ſon ſang, ſang qui étoit dans le corps, comme le vin eſt dans le calice.* au chapitre 34. *Que l'Apôtre recommande l'unité de l'Egliſe dans le Sacrement du pain*; & au 35. il parle de ce que l'on reçoit en communiant, comme d'une choſe qui ſe rompt en pluſieurs piéces. Et au livre 4. chapitre 47. *Le pain étendu ſur l'autel, montre le corps de Nôtre Seigneur étendu ſur la croix; le vin & l'eau qui ſont dans le Calice, montrent les Sacremens qui coulerent du côté de Nôtre Seigneur ſur la croix.* Et encore au 1. livre des

Son ſentiment ſur l'Euchariſtie. Amal. de Offic. Præfat. Secund. Id. de Offic. lib. 3. c. 24. & 25. Id. c. 26. c. 34. c. 35. Id. l. 4. c. 47. Id. l. 1. c. 15.

* Il y a eu deux Amalarius, l'un ſurnommé Fortunatus, qui a été Archevêque de Tréves, & qui fut envoié en 811. avec Pierre, Abbé de Nonantule, vers l'Empereur Grec Michel Curopalate: il mourut en 814. & l'autre eſt Amalarius, dont il eſt ici parlé, Diacre de Metz, & ſelon d'autres, Abbé, ou Corévêque de Lion, quelques-uns les confondent l'un avec l'autre, en donnant au dernier le ſurnom de Fortunatus, qui n'apartient qu'au premier; & en attribuant à l'Archevêque les livres des Saints Offices & de celui de l'Ordre de l'Antiphonier, qui ſont du Diacre, ou de l'Abbé.

V. Pagi an. 814. §. 31. & 830. § 11.

Trithem.

Digitized by Google

An 831. de N. S. des Offices, chapitre 15. il assûre que Jésus-Christ but du vin en l'Eucharistie; *Notre Seigneur a dit, je ne boirai plus de ce fruit de vigne, jusqu'à ce que je le boive nouveau avec vous; ce que la leçon qu'on lit la seconde ferie après la Pâque de N. S. montre avoir été fait, Pierre disant; Nous qui avons mangé & bû avec lui après qu'il a été ressuscité des morts.* Où il paroît qu'il croioit que le fruit de la vigne que Jésus-Christ bût, lors qu'il célébra l'Eucharistie, fût de même nature que celui qu'il bût avec ses Apôtres après sa résurrection. Et dans l'Epître qu'il écrit à Rantgaire, Evêque de Noïon, sur ce que Rantgaire lui avoit demandé, comment il entendoit ces paroles de l'institution de l'Eucharistie, *Ceci est le calice de mon sang, & du nouveau & éternel Testament*, avec cette adition du Canon de la Messe, *le Mystère de la foi*; Amalarius répond, *Ce calice est la figure de mon corps dans lequel est le sang qui coulera de mon côté pour accomplir l'ancienne Loi, & après qu'il aura été répandu, ce sera le Nouveau Testament.* Où l'on voit qu'il enseigne que le calice est la figure du corps de Jésus-Christ, de même que nous avons vû qu'il a dit dans ses livres des Offices, que comme le vin du Sacrement étoit contenu dans le calice, ainsi le sang de Jésus-Christ étoit contenu dans son corps, sans qu'il en dût sortir qu'à l'heure de sa mort, lors qu'il le répandit sur la croix. Et dans la même lettre il montre que manger la chair de Jésus-Christ, n'est autre chose que croire qu'on est racheté par son sang, & être imitateur de sa passion, *Le même calice, dit-il, est apellé le mystère de la foi, parce que celui qui croit qu'il a été racheté par ce sang, & qui est imitateur de sa passion, en profite pour son salut, & pour la vie éternelle, ce qui a donné sujet à N. S. même de dire: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous; c'est-à-dire, si vous n'êtes participans de ma passion, & si vous ne croiez que je suis mort pour votre salut, vous n'aurez point la vie en vous.* On sait que cela est conforme à ce qu'a enseigné Saint Augustin, qu'Amalarius fait gloire de suivre, comme il paroit par ce qu'il ajoûte; *Le Mystère c'est la foi, comme dit Saint Augustin dans sa lettre à Bonifface; comme donc le Sacrement du corps de Jésus-Christ est en quelque manière le corps de Jésus-Christ, & le Sacrement du Sang de Jesus-Christ, est son Sang; ainsi le Sacrement de la foi est la foi.* Et dans une autre Epitre écrite à Gontard qu'il appelle son fils; sur ce qu'il le formalisoit qu'Amalarius crachoit bien-tôt après avoir reçû la communion, il répond, *qu'il ne nie pas que nous ne devions vénérer le corps de N. S. par dessus tous les autres alimens.* S'il n'y eût plus eu de pain en l'Eucharistie & si c'eût été le propre corps de Jésus-Christ, il ne l'eût pas mis au rang *des autres alimens*; mais en eût parlé tout autrement. Il veut donc seulement qu'on le reçoive & qu'on le traite avec beaucoup plus de respect que tous les autres alimens comme écrit le Sacrement du corps de Jésus-Christ. Et il le donne assez à entendre, ajoûtant que c'est *un corps de Jésus-Christ qu'on peut jetter en crachant après l'avoir reçû, & dont il peut sortir quelque portion de la bouche.* Puis il ajoûte, *Ayant reçû le corps de N. S. à bonne intention, je ne présens pas disputer, s'il est élevé invisiblement dans le ciel, ou s'il demeure en nos corps jusqu'au jour de notre sépulture, ou s'il s'exhale en l'air, ou s'il sort du corps avec le sang, ou s'il s'en va par les pores. N. S. dit ici, voilà ce qui entre en la bouche s'en va au cabinet, & de la au retrait: il faut seulement prendre garde de ne le pas recevoir avec un cœur de Judas, de ne le pas mépriser, mais de le discerner salutairement des alimens ordinaires.* Ces passages, & autres semblables d'Amalarius, ont fait dire à André du Val, Docteur de Sorbonne, dans les Notes qu'il a faites sur le Traité de l'Eglise de Lion, qu'Amalarius & Jean Scot avoient été précurseurs de Berenger, & au Président Mauguin qu'*Amalarius avoit été Stercoraniste*, c'est-à-dire, du nombre de ceux qui croioient que le pain, & le vin de l'Eucharistie demeuroient après la consé-

An 831. de N. S. Ibid.

Amalar. ad Gunt. ap. Dacher. to. 7. Spicileg. p. 571.

Amalar. ad Rantgar. ap. Dacher. to. 7. Spicileg. p. 166.

Differt. Hist.

Amal. Ecloga in Ord. Rom. ap. Mabillon. Musæ. Italic. P. 554.

Digitized by Google

An 832. cration, & étoient de même nature que de N. S. les autres alimens.

L'An 832. de N. S. le 3. de Theophile Empereur d'Orient, le 19. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 10. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 10. de la 5. de Gregoire IV.

Agobard écrit contre Amalarius. Agob. adv. Amal.

AMalarius, dont nous venons de parler, dans ſes livres des Offices Eccléſiaſtiques, avoit repris quelque choſe qui ſe pratiquoit dans le chant de l'Egliſe de Lion. Cela piqua tellement Agobard, qui en étoit Archevêque, qu'il écrivit un livre exprès contre les quatre d'Amalarius, avec tant de violence & d'excés, qu'on a juſtement comparé cét Ecrit à celui que fit Saint Jérôme contre Vigilance. On peut reconnoître que dans cette humeur Agobard n'a rien laiſſé paſſer à Amalarius que ce qu'il n'a pas jugé digne de cenſure & ce qu'il aprouvoit lui-même: Car on voit avec quelle exactitude il examine tout ce qui étoit ſorti de la plume de celui qu'il s'étoit propoſé pour adverſaire. *Son ſentiment ſur l'Euchariſtie.* Sur quoi il faut remarquer, qu'il ne réprend aucun de ſes paſſages que nous avons allèguez, ni d'autres ſemblables dans leſquels il étoit éloigné du ſentiment de Paſchaſe. D'où l'on peut juſtement conclurre, ce me ſemble, qu'il étoit du même ſentiment d'Amalarius ſur ce point de l'Euchariſtie. Car ſi la créance d'Amalarius eût été en quelque ſorte contraire à celle de l'Egliſe, ou ſi Agobard n'eût pas été de même ſentiment que lui ſur ce point, comment s'eſt-il pû faire qu'Agobard qui étoit ſi fort irrité contre lui, ne l'aît point relevé là-deſſus? & comment a-t-il laiſſé échaper une ſi belle occaſion de décrier ſon antagoniſte, comme un homme qui s'éloignoit de la foi de l'Egliſe, ſur un des points fondamentaux de la Religion? Il y a plus: car Agobard allégue ces paroles d'Amalarius que nous avons citées, *Le pain étendu ſur l'autel montre le corps de N. S. étendu ſur la croix; le vin & l'eau qui ſont dans le calice, montrent les Sacremens qui coulerent du côté de N. S. ſur la croix.* Cependant il n'y apliqué pas un ſeul mot de cenſure. Que peut-on inférer de là, ſi non qu'ils étoient tous deux d'acord ſur ce point? En éfet, il dit encore au même livre, chapitre 13. *Que comme il y a un ſeul autel de l'Egliſe, de même il y a un ſeul pain du corps de Jeſus-Chriſt, & un ſeul calice de ſon ſang.* Où l'on voit qu'il diſtingue le pain d'avec le corps de Jéſus-Chriſt, & le calice d'avec ſon ſang, de même qu'il diſtingue l'autel d'avec l'Egliſe où il eſt. An 832. de N. S. bard. adv. Amal. c. 21. Idem c. 13.

Le Cardinal Baronius raporte que l'Empereur Theophile aïant défendu l'art de la peinture, en haine des Images, un peintre n'aïant pas voulu ceſſer de peindre, ſe cacha dans l'Egliſe de Saint Jean Baptiſte, & y peignit ſon image, qui y fut long-tems conſervée, à cauſe qu'elle guériſſoit des malades. Voilà comment on a établi & comment on entretient encore aujourd'hui le culte des Images, ſavoir par les faux bruits qu'on faiſoit courir qu'elles faiſoient de Miracles. *Miracles des Images.* An. 832.

On dit que l'Empereur Louïs, ou que Louïs de Germanie ſon troiſiéme fils, établit cette année l'Archevêché de Hambourg, auquel les Danois, les Suédois & les Sclaves avoient à répondre, & qu'Ansgaire y fut ordonné, le premier Archevêque par une Aſſemblée de pluſieurs Evêques, & qu'il y demeura juſqu'en l'année 865. en laquelle il mourut. *Augaire.* Krantz. de Metrop. lib. I. c. 42. Rambert. Vita Anſchar. ap. Mabillon. Sæc. 4. Bened. part. 2.

Bien que les trois fils de Louïs le Débonnaire fuſſent retournez chacun dans le Roiaume, qui leur avoit été donné en partage, & qu'ils fiſſent ſemblant de lui vouloir obéir; cependant pas un d'eux n'étoit content de lui, & ils ne cherchoient que les occaſions de brouiller, & de faire la guerre à leur Pére. Pepin, Roi d'Aquitaine, aïant été mandé de ſe trouver à une Aſſemblée Générale, ne vint qu'après qu'il fût qu'elle étoit ſéparée; ce qui obligea l'Empereur de le retenir près de lui, afin qu'il ne remuât point. Preſqu'en même tems Louïs le plus jeune de trois, *Les fils de l'Empereur Louis brouillent.* Aimoin. lib 5. Annal. Bertin. & Aſtron. vita Ludov. Mezer.

Ago-

Digitized by Google

An 832. de N. S. Thegan. cap. 39. trois, qu'on nommoit Roi de Bavière ou de Germanie, vint à la rencontre de ſon Pére, avec une petite armée. L'Empereur en aïant été averti, en leva promtement une plus puiſſante, avec laquelle il fit reculer ſon fils juſqu'à Augsbourg, & lui manda de le venir trouver à l'Aſſemblée qui devoit ſe tenir à Francfort; à quoi il obéït & il s'y juſtifia le mieux qu'il pût. Pepin voïant ſon Pére en Allemagne, & un peu éloigné de lui, leva encore des troupes à deſſein de faire du mal. L'Empereur en étant averti, y accourut avec une armée & s'avança juſqu'à Jogontiac, en Limoſin, où il aſſembla les États d'Aquitaine. Et Pepin aïant été contraint de s'y trouver, il fut jugé coupable, & arrêté priſonnier. Mais comme on le menoit à Tréves pour y tenir la priſon, il s'échapa des mains de ceux qui le conduiſoient, & dès que ſon Pére fut ſorti d'Aquitaine, il y rentra avec le même eſprit de rebellion. Son Pére le ſomma de ſe trouver à une Aſſemblée Générale aſſignée à Saint Martin de Tours. Aïant refuſé d'obéïr, l'Empereur lui ota le Roiaume d'Aquitaine, & le donna à Charles qu'il avoit eu de Judith, ce qu'il fit confirmer & aprouver par les Seigneurs du païs. C'eſt celui qui depuis a été Roi & Empereur, & ſurnommé Charles le Chauve. On dit que Louïs le Débonnaire fit cela à la ſollicitation de ſa femme, qui cherchoit les moïens d'agrandir ſon fils au dépens des autres, & à la ſuſcitation d'un Moine, nommé Gombaud, qui étoit en crédit auprès de l'Empereur à cauſe du ſervice qu'il lui avoit rendu, & qui n'aimoit pas Pepin, Roi d'Aquitaine, qui lui avoit refuſé quelque choſe qu'il lui avoit demandé. *

Nithard. lib. 1.

Avancement de Charles.

* Les Danois qui avoient fait une irruption dans le Roiaume de Northumberland en Angleterre, l'an 792. y en firent une autre cette année, 38. ans aprés la première.

Huntind. l. 4. in fine & alii. Pagi an. 832. §. 13.

L'An 833. de N. S. le 4. de Theophile Empereur d'Orient, le 20. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, l'11. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 11. le 6. de Grégoire IV. Pape.

An 833. de N. S.

LOtaire & Louïs apréhendant, ou faiſant ſemblant d'apréhender que l'Empereur ne les dépouillât de leur Roiaume, comme il avoit fait leur frére Pepin, conjurérent de nouveau tous trois contre leur Pére, & donnérent la conduite de toute la conſpiration, à leur aîné Lotaire, Roi d'Italie, qui étoit auſſi Empereur. Dans cette conjuration entrérent, non ſeulement des principaux Seigneurs de l'Empire, mais auſſi des Evêques & des Archevêques, dont les premiers & les principaux étoient, Ebbon de Reims, & Agobard de Lion, auxquels on joint Bernard de Vienne, Barthelemi de Narbonne, Jeſſé d'Amiens, & Herebold d'Auxerre. Il ne faut pas trouver cela étrange, vû que le Pape Grégoire IV. fut auſſi de la partie, & que Lotaire l'amena avec lui d'Italie, pour mieux autoriſer ſon attentat; *ſous couleur*, dit Aimoin, *qu'il n'y avoit que lui qui fût capable de réconcilier les enfans avec le Pére, mais la vérité s'éclaircit puis aprés.* Les trois fils ſe mirent en campagne & avec de grandes troupes allérent droit vers leur Pére qui les attendoit à Wormes avec une armée. Comme les trois Rois furent arrivez à Bâle avec Grégoire IV. l'Empereur envoïa vers eux Bernard, Evêque de Vienne, avec quelques autres pour Ambaſſadeurs, afin de ſavoir d'eux ce qu'ils lui vouloient, & pour demander (dit le Préſident Fauchet) au Pape *qui venoit avec Lotaire, s'il venoit comme ſes prédéceſſeurs Papes, pourquoi il tardoit tant de ſe préſenter a lui? Qu'on ſavoit bien les raiſons de ſa venue, & celle qui mouvoit les Seigneurs* qui étoient avec Lotaire, *par le bruit qui en courut. Mais ces Ambaſſadeurs découvrirent dans ce voïage que le Pape étoit venu la expreſſément*

Conſpiration des 3. fils contre leur Pére. Aimoin. lib. 5. cap. 14. Aſtron. Vita Ludov. Nith. lib. 1. Thegan. cap. 42. Mezer.

Vie de Louïs le Débonnaire cap. 11.

Digitized by Google

An 833. de N. S. *pour excommunier l'Empereur, & les Evêques qui ne voudroient point obéir, tant au Pape qu'aux fils de l'Empereur.* Mais les Evêques François du parti de l'Empereur qui n'ignoroient pas cela, firent savoir au Pape, *que s'il venoit pour les excommunier, il s'en retourneroit excommunié lui-même:* parce qu'il agissoit contre les anciens Canons, & qu'ainsi ils ne reconnoissoient point son autorité. Delà vient que la Chronique de S. Denis recite, que *les Ministres de Satan firent si bien, qu'ils émurent tous les fils de Louis contre le Pére, & firent venir malicieusement de Rome l'Evêque Apostolique, à la vérité, sous prétexte de piété, comme s'il venoit pour mettre la paix entre le Roi & ses fils, mais la vérité parut bien tôt après. Car on disoit de l'Apostolique qu'il n'étoit venu à autre fin, que pour excommunier le Roi & les Evêques, si en quelque chose s'ils étoient contraires & n'étoient pas obéissans. Mais les Evêques ayant entendu cela, répondirent qu'ils ne lui obéiroient point à l'égard de cette excommunication: parce, disoient-ils, que l'autorité des tons les anciens Canons étoit d'un autre sentiment.* Tandis que les deux armées étoient campées entre Bâle & Strasbourg, le Pape alla trouver l'Empereur, & ils eurent des conférences ensemble pendant cinq ou six jours, pour négocier la paix à ce qu'on disoit. Mais durant ce tems-là & sous ombre de ce traité, les jeunes Rois débauchérent les troupes de leur Pére, en sorte qu'elles passérent toutes de leur côté. L'Empereur se voïant ainsi abandonné, fût contraint de venir trouver ses fils & de se soûmettre à leur discretion; aïant auparavant tiré serment d'eux, que sa femme & son fils Charles ne perdroient ni la vie ni aucun de leurs membres. Le Pape voïant l'Empereur entre les mains de ses fils, s'en retourna à Rome sans témoigner aucun déplaisir de tout ce qui étoit arrivé. Et quand il fut le traitement qu'on lui avoit fait en France, il n'adressa aucune censure à ces fils rebelles & dénaturez qui traitoient si indignement l'Empereur leur Pére. Au contraire, dans les œuvres d'Agobard, comme nous les a données Monsieur Baluze, nous avons la lettre du Pape Grégoire IV. écrite aux Evêques de France, qui étoient fidéles à l'Empereur Louis; il les traite de *présomptueux, de trompeurs, de fous & de malicieux*, parce qu'ils vouloient demeurer constans dans le serment de fidélité, & d'obéïssance qu'ils avoient fait à l'Empereur, & leur déclare, *que la mission du Siege Apostolique ne devoit pas leur sembler moins sacrée, que celle qu'ils appelloient Impériale.* Puis, il leur reproche, *ce qu'ils disoient qu'il venoit pour faire une certaine excommunication présomptueuse, & qui étoit sans aucune raison, & qu'ils l'avertissoient par des discours trop envelopez & confus.* Et quand il vient à parler de l'Empereur Louis, il dit, *Qu'il est la cause, & l'origine du trouble, de la dissension, de l'émotion, du pillage, & de tous les maux qu'il seroit long de dire par le menu, outre les parjures innombrables qu'il avoit commis, & qu'il avoit chassé la foi & la paix.* Si l'on y prend garde, on trouvera que ce sont les mêmes choses dont ses fils, & les Evêques ses averses parties l'accusoient, & qu'ils lui font confesser dans le billet de sa dégradation que nous allons voir. En un mot, toute cette Epitre, & les actions du Pape, font voir que le Pape agissoit de concert avec l'Empereur Lotaire. Je laisse à juger au Lecteur si après tout cela l'on peut excuser le Pape en cette occasion.

An 833. de N. S. Ap. Agob. to. 2. p. 53.

Aimoin. lib. 5.

Chro. S. Dionis.

Epitre du Pape.

Les jeunes Rois conjurez s'étant saisis de la personne de leur Pére, confinérent Charles leur jeune frére dans l'Abbaïe de Prom, sans néanmoins le raser, & reléguérent sa Mére à Tortone en Italie, soûtenant que son mariage étoit incestueux. Les Prélats d'ailleurs étoient animez contr'elle, parce qu'elle avoit fait mourir * Fré-

Astron. Vit. Ludov. Thegan. cap. 42. Mezer. Baron. an. 838. n. 3. Mezer.

* Ce fait, qui a été avancé par Molan & par Surius, est une fausseté, si l'on en croit le P. Pagi; qui décharge entiérement l'Impératrice Judith du meurtre de Fréderic, & qui soûtient que cét Evêque mourut pour la vérité, mais qu'il est incertain s'il fut tué par des Païens, ou par des mauvais Chrétiens dont il reprenoit les vices. Pour ce qui est de ce mariage

Molan & Sur. 18. Jul. Pagi an. 838. n 5.

Digitized by Google

An 833. de N. S. Fréderic, Evêque célèbre d'Utrecht, qui étant à la table de l'Empereur, avoit eu la hardieſſe de lui ſoûtenir que ce mariage ne ſe pouvoit ſouffrir. En éfet, alors, dès qu'on parloit de mariage, non ſeulement entre des couſins germains, mais même dans des degrez plus éloignez, & où il y avoit quelque aparence de parenté, ou lors qu'il y avoit de la parenté ſpirituelle, qu'on apelle, c'eſt-à-dire, entre compéres & comméres, les Evêques tenoient cela pour inceſtueux & illégitime, & qui ne ſe devoit point ſouffrir. Cependant, on ne voit aucune trace de ces défenſes dans l'Ecriture Sainte, de laquelle quand une fois on ſe détourne, on tombe dans la ſuperſtition, qu'on obſerve d'ordinaire plus ſoigneuſement que le commandement de Dieu même. D'ailleurs, les Diſpenſes des Papes n'étoient pas encore en uſage pour faire légitimer les mariages dans ces degrez qu'ils croïoient être illicites.

Mariage de Judith jugé inceſtueux

L'Empereur Louis dans un Monaſtére. Aimoin. lib. 5. Aſtron. vita Ludov.

Pepin s'en retourna en Aquitaine & Louis en Bavière, voiant leur Pére entre les mains de leur frére aîné; qui le renferma dans le Monaſtére de S. Médard de Soiſſons ſous bonne garde, & cependant il aſſigna les Etats à Compiégne pour le premier jour d'Octobre. Dans cette Aſſemblée il fut réſolu, que pour exclurre de l'Empire Louïs le Débonnaire, il ſeroit dégradé, & mis en pénitence publique. Le principal Auteur de ce furieux conſeil, fut Ebbon, Archevêque de Reims, qui étoit ſon frére de lait, & qui avoit été ſon compagnon d'école, mais fils d'un homme de main morte, qu'on apelloit, qui eſt une eſpéce de ſervitude dont on ne pouvoit pas être libéré. (a) Agobard auſſi Archevêque de Lion aſſiſta à ce conſeil & y ſouſcrivit, comme cela ſe voit dans ſes œuvres. Et voici, comment on traita ce bon Roi pour le dégrader. Après que les Evêques lui eurent raconté ſes fautes, qu'ils diſoient être ſcandaleuſes, ils le firent réconcilier avec ſon fils Lotaire en préſence de ſes Princes. Puis on le mena dans l'Egliſe de Saint Médard de Soiſſons, où étant à genoux, & ſe courbant ſur une haire, il confeſſa hautement devant tous qu'il avoit été la cauſe de grands maux & de pluſieurs troubles dans la France. Et les Evêques l'aïant exhorté de déclarer publiquement ſes crimes, il les confeſſa ſuivant la forme qu'ils lui avoient preſcrite dans un billet qu'ils lui avoient donné. Il contenoit entr'autres choſes, qu'il avoit commis ſacrilege, parjure & homicide, en violant le ſerment ſolennel qu'il avoit fait à ſon Pére dans l'Egliſe en préſence des Evêques, en conſentant à la mort de Bernard ſon Neveu, & en uſant de violence contre ſes plus proches parens. Qu'il avoit rompu l'accord qui avoit été fait entre lui, & ſes enfans, pour le bien de la paix, qu'il avoit contraint ſes ſujets, de faire un nouveau ſerment, ce qui étoit un parjure, & que de là toutes ſortes de malheurs s'étoient enſuivis dans l'Etat. Qu'après tant de maux qu'il avoit cauſez à ſes peuples, + il les avoit encore aſſemblez pour ſe détruire l'un l'autre: & que de toutes ces choſes il demandoit pardon à Dieu. En ſuite, il préſenta ce papier, où toutes ces choſes étoient écrites, aux Evêques préſens qui le poſérent ſur l'autel. Puis, ils lui détachérent le baudrier, ou ſa ceinture militaire, qu'ils mirent auſſi ſur l'autel. Après cela, ils le devétirent de ſes habits ſéculiers, & le revêtirent de l'habit de Pénitent, à deſſein qu'il ne le quitât jamais: Que voudroit-on de plus pitoïable, que de voir un bon Roi & un grand Empereur moqué, & maltraité de ſes propres enfans juſqu'à tel point, que non ſeulement ils le dépouillérent de ſa dignité, mais auſſi le firent être le jouët de tout le monde, pour le tenir captif, s'ils euſſent pû, le reſte de ſa vie? Et il faut remarquer auſſi, que toute cette tragedie ſe joua en préſence des Ambaſſadeurs de l'Empereur Théophile, qui étoient

An 833. de N. S.

Thegan. cap. 43. Mezer.

a Libell. Agobard.

Il eſt dégradé. Acta depoſ. Tom. VII. Conc. p. 1686.

H 2

ent

Annal. Metens & Bert.

* C'eſt le voïage que Louïs fit en Bretagne l'an 830. & le Parlement qu'il inſtiqua à Nances,

Digitized by Google

An 833. de N. S. ent venus pour renouveler l'alliance avec Louis le Débonnaire. Et pour l'acabler encore plus de triſteſſe, on lui fit raport que ſa femme Judith, & ſon fils Charles étoient morts, & on le lui fit ſi bien acroire, qu'il fit dire des Meſſes pour eux.

On recherche à le rétablir.

Plus l'opobre fut honteux, & la miſére grande, plus cela donna-t-il de pitié & de regret à ſon peuple d'y avoir contribué, & l'obligea à rechercher les moïens de rétablir leur Roi. Louis ſon fils, Roi de Germanie ou de Bavière, fut le premier touché de remords de l'avoir pouſſé à cette extrémité: ou bien voïant que le rétabliſſement de ſon Pére pourroit ſervir à ſon agrandiſſement, il s'y porta d'autant plus volontiers. Pepin, Roi d'Aquitaine, ſe joignit auſſi-tôt dans le même deſſein. Nous verrons l'année ſuivante comment cela réüſſit.

De la lettre de Grégoire IV. Ap. Ado. a. p. 53.

Outre ce que nous avons dit de l'Epitre que le Pape Grégoire IV. écrivit aux Evêques de France fidéles à leur Roi, pour réponſe à celle qu'ils lui avoient adreſſée (qui ne ſe trouve plus) il y a encore quelque choſe de conſidérable, qui fait voir en quelle eſtime ils avoient le Pape de Rome. 1. Ils l'avoient apellé *leur frére*, dequoi le Pape ſe plaint; à cauſe que par ce ſimple titre ils ne lui témoignérent point aſſez de reſpect. Cependant, on fait que Saint Cyprien, & pluſieurs autres ont ainſi écrit au Pape. 2. Ils avoient poſé que la puiſſance de l'Empereur étoit plus grande dans l'adminiſtration de l'Egliſe que celle du Pape; ce que Grégoire IV. tâche de refuter. 3. Ils avoient repréſenté au Pape qu'il ne pouvoit ni ne devoit excommunier l'Empereur, parce que cela tourneroit au deshonneur de la puiſſance Impériale, & à la diminution, & repréhenſion de l'autorité du Pape même. 4. Qu'on pouvoit rejetter un Evêque de Rome, ſans toutefois faire tort au ſiégé Apoſtolique. 5. Que les Evêques qui avoient prêté ſerment de fidélité à l'Empereur, devoient la lui garder inviolablement, & devoient lui obéir plûtôt qu'au Pape. 6. Que les Egliſes de France ne s'accorderont point avec le Pape, & qu'il ne pourra rien faire, ni diſpoſer de rien dans leurs paroiſſes, ni y excommunier aucun, que du conſentement du Clergé de France. C'eſt pour ces propoſitions, & quelques autres ſemblables, que tenoient les fidéles Prélats de France, que le Pape invective ſi fort contr'eux, & qu'il les apelle *trompeurs, préſomptueux, fous & malicieux.*

An 834. de N. S.

Théophile, Empereur d'Orient, fut battu l'année paſſée par les Sarrazins: mais celle-ci il en eut ſa revenche. Car il gagna une grande bataille contr'eux, où il en tua un très-grand nombre & en prit vingt-cinq mille priſonniers qu'il mena en triomphe à Conſtantinople. Leur Roi ou Amiras, nommé Maimon (ou Almanon) mourut cette année, après les avoir gouvernez vingt ans avec beaucoup de bonheur: Mutezam lui ſuccéda qui regna huit ans. Il aimoit les Médecins, & il les mit en eſtime de ſon tems. Alpin, Roi d'Ecoſſe, mourut auſſi cette année, n'aïant regné que trois ans; au bout deſquels il fut pris & tué en bataille par les Piétes. Kenneth II. lui ſuccéda qui regna vingt-quatre ans. *

Théophile bat les Sarrazins. Cedren. Elmac. l. 2. c. 8. Zacuth.

Mutezam ſuccéde à Maimon. Buchanan.

* Les Danois firent une irruption en Angleterre cette année, dans laquelle on met la mort de Sico, Duc de Benevent, auquel Sicard ſon fils ſuccéda. Ethelgerwerd. lib. 3. cap. 2. Chro. Salernitan.

L'An 834. de N. S. le 5. de Théophile Empereur d'Orient, le 21. de Louis le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 12. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 12. le 7. de Grégoire IV. Pape.

Théophile. Cedren.

L'Empereur Théophile enflé de ſa derniére victoire, alla encore contre les Sarrazins: Mais il n'y fut pas ſi heureux que l'année dernière: Car ſon armée fut battue & miſe en déroute. Dequoi étant fâché, il ſe mit à l'arriére-garde pour la garantir & la rallier. Un de ſes Chefs le voïant en péril, l'alla dégager: mais il fut pris

Digitized by Google

An 834. de N. S. pris par les ennemis qui voïant ſa généreuſe action, le relâchèrent ſans lui faire païer de rançon.

l'Empereur Louis eſt rétabli. Aimoin. lib. 5. Aſtron. vita Ludov. Thegan. cap. 45. & ſeq.

Il n'y eut que Lotaire qui s'oposa au rétabliſſement de ſon Pére, & qui le tranſféra de Soiſſons à Compiégne, & de là à Saint Denis, où il le faiſoit garder. Les deux plus jeunes Rois voïant cela, de concert levérent des troupes & leur donnérent rendez-vous près de Paris. Quand elles y furent aſſemblées, Lotaire craignant d'en être environné, prit le chemin de Bourgogne pour y être plus en ſûreté. La ville de Châlon refuſa de lui ouvrir ſes portes; mais il la prit par force, la pilla, la brûla, & de là ſe retira à Vienne. Il avoit laiſſé ſon Pére à Saint Denis, & par ſon éloignement l'Empereur Louïs pouvoit jouïr de ſa première liberté; néanmoins il ne voulut point d'abord reprendre ſes habits Impériaux; mais il voulut auparavant être réconcilié à l'Egliſe par les Evêques, comme il en avoit été excommunié; tellement que par la délibération, & par le conſeil du peuple François, les Evêques lui rendirent la couronne, & la ceinture militaire. Quelque tems après deux Evêques lui amenérent auſſi ſa femme, & ſon fils Charles, qui avoient été laiſſez en liberté par ceux qui les gardoient. Ses deux fils, Pepin & Louïs, le vinrent trouver pour lui demander pardon, pour le féliciter de ſon rétabliſſement, & pour lui offrir tout ce qu'ils avoient de forces. Il les reçût, & les embraſſa de bon cœur. Lotaire avoit laiſſé quelques Comtes dans les villes ſur la Loire, & entr'autres Lambert à Nantes, & Mainfroi à Orleans, qui aïant joint leurs forces enſemble avoient défait des troupes de l'Empereur, qui étoient venuës les attaquer mal à propos. Ces Comtes enflez de cet avantage, rapellérent Lotaire, l'aſſûrant qu'il pourroit venir à bout de ſes deſſeins. Il revint donc avec de nouvelles troupes qu'il joignit à celles des Comtes: Mais voïant qu'avec tout cela, il ne pourroit réſiſter à l'armée de ſon Pére, qui étoit très-puiſſante, à cauſe que ſes deux autres fils, & ſur tout Pepin, lui avoient amené un fort grand ſecours: Lotaire, dis-je, ſe réſolut de venir trouver ſon Pére, & lui demander pardon; ſachant qu'il ne l'auroit pas obtenu, s'il eût été pris les armes à la main. Louïs le Débonnaire aſſis dans un Trône haut élevé au milieu de ſon pavillon, le reçut d'un viſage ſévere, lui reprochant ſon ingratitude dénaturée, & ſa rebellion. Il voulut le voir proſterné à genoux devant lui, & il n'acorda ſa grace, à lui, & aux ſiens, qu'à condition qu'il ſe retireroit en Italie, & ne retourneroit plus en France ſans ſon congé. Et afin qu'il ne le pût faire, Louïs fortifia les paſſages des Alpes, & y mit de bonnes garniſons

Annal. Bertin. an. 834 Mezer.

L'An 835. de N. S. le 6. de Théophile Empereur d'Orient, le 22. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 13. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 13. le 8. de Grégoire IV. Pape.

APrès que Lotaire ſe fut retiré en Italie, les principaux, qui avoient été de ſon parti, furent contraints de s'y refugier auſſi pour éviter la peine qu'ils avoient méritée. On en prit quelques-uns qui furent menez au Parlement, qui étoit alors aſſemblé à Thionville, & entr'autres Ebbon, Archevêque de Reims, qui avoit le plus contribué à la dégradation de l'Empereur: On l'arrêta comme il ſe ſauvoit avec les tréſors de ſon Egliſe. Dans cette Aſſemblée, avant toutes choſes, Louïs fit ſigner ſon rétabliſſement, à tous les Grands de ſon Empire: puis, il accuſa les rebelles de ſa propre bouche, & en demanda juſtice. Ebbon ne demanda point de s'y juſtifier, ſe ſentant coupable: il ſupli ſeulement d'être jugé en particulier par les Evêques. Il confeſſa ſes crimes devant eux, & les leur donna même par écrit. Sur cela il fut dépoſé, & il ſouſcrivit même à ſa dégradation. Agobard, Archevêque de Lion, n'oſa comparoître au Parlement, ſachant qu'il ne pouvoit ſe juſti-

Ebbon Archevêque condamné. Aimoin. lib. 5. Aſtron. vita Ludov. Annal. Bertin. Thegan. cap. 47. & ſeq. Mezer.

Et Agobard auſſi.

An 835. de N. S.

An 835. de N. S. Elodard. l. 2. cap. 20.

justifier, aussi y fut il condamné. Et ces deux Archevêques se retirèrent en Italie avec Lotaire, qui les protégea, & les entretint. De Thionville l'Empereur alla à Mets, où durant la Messe d'un Dimanche, sept Evêques chantèrent sur lui sept oraisons pour le réconcilier à l'Eglise, afin qu'il ne manquât rien à son absolution. Et là on fit monter en chaire Ebbon, qui avoit été Archevêque de Reims, qui confessa encore ses fautes, & déclara au peuple, que c'étoit injustement que Louis, Roi & Empereur, avoit été déposé.

Fête de Tous-saints. Sigebert Chro. an. 835. Baron. eod. an. n. 45.

Nous avons vû en l'an 607. que le Pape Boniface IV. consacra le Panteon de Rome à l'honneur de la Sainte Vierge, & de tous les Martirs, de là vient qu'on l'apella l'Eglise de Sainte Marie aux Martirs, & ordonna d'en faire la fête le 4. de Mai. Mais, comme la superstition change souvent, & va toûjours en croissant, le Pape Grégoire IV. s'avisa de la faire dédier au nom de tous les Saints en général, de peur qu'il n'y eût quelqu'un des Saints qui se plaignit d'avoir été oublié dans le service que l'Eglise Romaine lui rend: tellement que ce Temple, qui du tems des Païens avoit été dédié à tous les Dieux, dont il portoit le nom, fut consacré au nom de tous les Saints qui furent mis à leur place. Le Pape en écrivit à l'Empereur Louïs, qui du consentement des Evêques, ordonna que la fête de tous les Saints seroit celébrée tous les ans, le 1. jour de Novembre par toute la France, & la Germanie, suivant l'ordonnance du Pape.

Mort de Théodote. Baron. an. 835. n. 26.

Théodote, Patriarche de Constantinople, mourut cette année après avoir tenu ce siége Patriarchal vingt ans. Durant tout ce tems-là il seconda les intentions des Empereurs d'Orient qui furent fort contraires au culte des Images; on dit même qu'il les poussa fort à cela. * Un

Pagi an. 835. n. 11.

* D'autres mettent entre Théodote & Jean, Antoine, de qui le Cardinal Baronius ne fait point mention, non plus que Curopalate & Cedrene; & disent que Théodote a tenu le Siége de Constantinople, six ans, Antoine, douze, & Jean, neuf; qui fut déposé en 842. par l'Impératrice Théodora, qui rétablit le culte des Images.

nommé Jean lui succéda, qui tint le même siége six ans, & qui suivit aussi son sentiment touchant les Images. An 836. de N.S.

L'An 836. de N. S. le 7. de Théophile Empereur d'Orient, le 23. de Louïs le Debonnaire Roi de France & Empereur, le 14. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 14. le 9. de Grégoire IV. Pape.

Mort de Ecbert, Roi d'Angleterre. Huntind lib. 4. in fine. & Moved. an. 835. p. 412. Calvis. Sig. Chro. tint son sceptre vingt-deux ans.

NOus avons dit comment l'Angleterre, qui avoit été partagée long-tems en quatre parties, dont chacune avoit son Roi, avoit été réduite en un seul Royaume par Egbert, qui en a été le premier Roi seul. Il se rendit redoutable, non seulement dans son Ile, mais aussi au dehors: car l'année, avant celle-ci, il avoit battu les Danois, & défait leur flotte. Après tous ses exploits il mourut cette année, aïant regné trente-six ans, † & six mois. Son fils Edelvulf lui succéda, qui

Maladie Epidemique. Aimoin. lib. 5. Annal. Fuldens. Mezer. Annal. Bertin. an. 836. Coint. an. 836. n. 51.

L'Impératrice Judith voïant l'Empereur son Mari fort valétudinaire, & craignant que s'il venoit à mourir, les Rois ses fils ne vinssent à la maltraiter & son fils Charle aussi, elle lui conseilla de se réconcilier avec son fils Lotaire, & de le faire revenir auprès de lui, afin qu'il pût servir d'apui à elle & à son fils. Elle fit donc en sorte que l'Empereur manda à son fils aîné de le venir trouver en toute sûreté, & qu'il avoit à lui communiquer une affaire d'importance. Il ne vint pas si tôt, parce que sachant qu'il avoit sensiblement offensé son Pére, il n'osoit encore se fier à sa parole; & parce qu'il étoit malade d'une maladie épidémique, qui fit mourir presque tous les Seigneurs, & les Oficiers de sa Cour; & entr'autres Walla, son principal Conseiller, qui dès le tems de Charlemagne étoit fort renommé pour sa prudence & pour sa valeur. In-

† Il en regna trente sept & sept mois, & ne mourut que l'année suivante, au rapor du Moine Malmesburi. De Gest. Regn. lib. 2. cap. 1. Pagi an. 837. § 8.

Digitized by Google

An 836. de N. S. *Assemblée à Crémieu.* *a* Vales. Notit. Gall. Aſtron. Vita Ludov.

Incontinent après, Louïs le Débonnaire alla faire tenir une Aſſemblée Générale dans une petite ville du Dauphiné, apellée aujourd'hui Crémieu (*a*) anciennement Stramiacum) à cinq lieuës de Lion; où aſſiſtèrent deux de ſes fils, Pepin & Louïs, mais Lotaire, qui y avoit auſſi été mandé, ne pût s'y trouver à cauſe de ſa maladie. On y traita entr'autres choſes de l'afaire des Archevêchez de Lion & de Vienne, dont les Prélats étoient abſens, & enſuite ils furent citez à l'Aſſemblée. Agebard de Lion, qui s'étoit retiré en Italie, n'oſa s'y préſenter. Bernard de Vienne y comparut bien d'abord, mais il ſe retira auſſi tôt, craignant d'etre arrêté, parce qu'il ſe ſentoit coupable. Il n'y eut rien de réſolu touchant la proviſion de leurs Egliſes, à cauſe que ces Archevêques étant en grande réputation, on ne voulut rien réſoudre contr'eux en leur abſence, & ſans les avoir ouïs.

Le Pape ſe plaint de Lotaire. Aſtron. Vita Ludov.

Comme Lotaire étoit Roi d'Italie & Empereur, il ſe ſaiſit par force de quelques terres que le Pape avoit uſurpées. Grégoire IV. s'en plaignit à l'Empereur Louïs, qui envoïa des Ambaſſadeurs & au Pape, pour l'aſſûrer de ſa bonne volonté; & au Roi d'Italie, pour l'engager à rendre ces terres au Pape. Et pour l'y porter plus puiſſamment, il lui fit ſavoir qu'il avoit envie d'aller bien-tôt à Rome, pour y viſiter les ſépulcres des Saints Apôtres. En éfet, il en avoit pris la réſolution, qu'il eût exécutée, n'eût été qu'il fut averti que les Normans avoient fait décente en Friſe, l'avoient ſubjuguée, en ſorte qu'ils en tiroient les tributs, & qu'ils avoient pris & brûlé Anvers, & Dorſtad. Cela lui fit aſſembler le Parlement, pour aviſer aux moïens de repouſſer ces redoutables ennemis qui s'avançoient ſi fort. Annal. Bertin. & Fuld. Mezer.

Aſtron. Vita Ludov. & Flod. lib. 3. cap. 1.

Environ le même tems, Hilduin, Abbé, ſe plaignit auſſi de ce que Pepin, Roi d'Aquitaine, s'étoit emparé de quelques poſſeſſions dans la Guienne, qui apartenoient à l'Abbaïe de Saint Germain des Prez. Le Roi Louïs le Débonnaire les fit rendre, par l'afection ſinguliére qu'il avoit pour toutes les perſonnes du Clergé.

Les Sarraſins firent encore diverſes courſes ſur les côtes d'Italie, & pour les repouſſer, les peuples ſe trouvérent ſi empêchez, que les Evêques mêmes furent obligez d'y aller à main armée. Claude, Evêque de Turin ſavant & pieux, témoigne qu'il falut qu'il y allât lui-même en perſonne, à la tête de ceux de ſon Diocéſe. An 837. de N. S. *Les Sarraſins font des courſes en Italie.* Vignier Bibl. hiſt. an. 836.

Cette année mourut Aznar, qui s'étant joint aux Maures, & aux Navarrois, y avoit fait la guerre contre les François. Louïs avoit envoïé un Seigneur, nommé Totilus, pour être Duc ou Gouverneur de Gaſcogne, & des Marches de l'Eſpagne: Mais Aznar s'y étant oposé, s'étoit maintenu. Après ſa mort, Sance ſon frére ſuivit le même train, & donna lieu aux Normans d'y faire des décentes par mer, qui y firent d'étranges ravages, dont nous aurons à parler dans la ſuite. *Aznar & Sance.* Annal. Fuld. & Bertin.

L'An 837. de N. S. le 8. de Théophile Empereur d'Orient, le 24. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 15. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 15. le 10. de Grégoire IV. Pape.

EN ce tems-là parut pluſieurs Cométes, qui ont acoûtumé de préſiger divers malheurs aux Princes, & à leurs peuples. On en vit une l'année précédente l'onziéme d'Avril, qui ne ſe montra que trois jours. Mais, cette année, il en parut une autre vers Pâques, vingt-cinq jours durant, qui fut aperçûe premierement, par l'Empereur Louïs, qui étoit grand Aſtronome. Et au commencement de l'année ſuivante, on en vit une autre, un peu après le coucher du Soleil. Sur quoi le pieux Empereur ordonna très à propos, de faire des jeûnes & des prières extraordinaires, pour détourner les jugemens de Dieu, qui menaçoient les hommes à cauſe de leurs péchez & de leur impénitence. *Cométes.* Aſtron. Vita Ludov. Pii. Mezer. an. 837.

L'Impératrice Judith qui apréhendoit *Partage*

Lo-

An 837. de N. S. nouveau de l'Empire François. Ibid.

Lotaire, & qui désiroit de le gagner, fit tant qu'elle persuada son mari de le faire venir d'Italie. Il lui fit une proposition avantageuse, qui étoit de partager en deux parts, toute la domination qui apartenoit aux François. On n'y comprenoit point l'Aquitaine, qu'on laissoit à Pepin, ni la Bavière, que Louïs possédoit, ni l'Italie, dont Lotaire étoit le Roi. Louïs se montra si débonnaire, qu'il laissoit à la discretion de son fils, ou de faire le partage, & que le Pére choisît, ou que le Pére fit le partage, & que le fils eût le choix. Lotaire laissa à son Pére de faire le partage, & retint le choix. Suivant cet Acord, Lotaire prit la France Orientale depuis la Meuse & en delà, & laissa l'Occidentale, pour être donnée à Charles le plus jeune des fils de l'Empereur, par l'ordre du Pére, & du consentement de Lotaire, qui s'obligea par serment solennel, d'observer ponctuellement ce partage, de défendre Charles son plus jeune frére envers tous & contre tous, & de n'entreprendre jamais rien contre la volonté de son Pére. Pour mieux afermir cét Acord on tint les Etats à Créci, où assistoit Pepin, Roi d'Aquitaine, & où l'Empereur en présence de toute l'Assemblée, ceignit son fils Charles de l'Epée militaire, lui mit la Couronne sur la tête, le déclara Roi de Neustrie (c'est ainsi que s'apelloit la France Occidentale) & fit que les Seigneurs qui étoient présens, lui prêtèrent serment de fidélité. Comme les partages que Louïs le Débonnaire avoit faits auparavant, avoient été les causes de beaucoup de troubles, & de divisions, il en fut de même de celui-ci: car les fils du premier lit de l'Empereur, qui avoient fait semblant de consentir à ce Traité, ne se soucièrent de l'éfectuer qu'autant qu'il pourroit servir à l'avancement de leur domination.

An 836. n. 11. Le Cardinal Baronius récite que les Reliques * de S. Vitus, que Pepin avoit fait venir de Rome à S. Denis en France, furent portées à Corvei, petite ville située sur le Véser, par Adelard, Abbé de Corbie en Picardie, avec la permission du Roi Louïs le Débonnaire, & que cét Abbé y bâtit une Abbaïe, à laquelle il donna le même nom qu'avoit celle de France, d'où il étoit venu. Là aussi le même Auteur assûre que les Reliques de Liborius, Evêque du Mans, furent portées de France à Paderborn en Alemagne. Ces siécles ténébreux, sont farcis de semblables translations de Reliques, & de la vénération qu'on leur rendoit, & on faisoit consister une partie de la piété en ces services volontaires, dont on ne s'étoit point avisé dans les premiers siécles de l'Eglise Chrétienne.

An 838. de N. S. Idem n. 12.

Boll. 15. Juin. to. 3. p. 1013. * On dit que Vitus étoit un enfant de douze ans, qui souffrit le martire dans la Lucanie, avec Modeste & Crescentia, sous l'Empereur Diocletien.

L'An 838. de N. S. le 9. de Théophile Empereur d'Orient, le 25. de Louis le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 16. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 1. l'11. de Grégoire IV. Pape.

Assemblée de Wormes Aimoin. lib. 5. Nith. lib. 1.

L'Empereur Louïs fit tenir une assemblée d'Etats un peu après Pâques à Wormes, où il fit venir ses fils & principalement Lotaire: Son Pére le reçut fort favorablement à la sollicitation de l'Impératrice, & lui recommanda de protéger, & défendre Charles son fils puis-né, & Judith sa Mére, après que Dieu l'auroit retiré de ce monde, & de garder inviolablement le traité & le partage de l'Empire fait avec lui l'année précédente. Il recommanda aussi à tous ses fils de vivre en paix & en amitié, & enfin, les renvoïa chacun dans leur Roiaume. Ils se séparérent assez malcontens, croïant en avoir du sujet. Pepin, Roi d'Aquitaine mourut au mois de Novembre suivant, âgé de trente-cinq ans, dont il en avoit régné vingt & un, & fut enterré dans l'Eglise de Sainte Croix de Poitiers. Il eut pour femme Engeltande (ou Engeltrude,) fille de Thiebert, Comte de Matrie, de laquelle il eut deux fils, Pepin & Char-

Mort de Pepin, Roi d'Aquitaine. Astron. Vita Lud. & Annal. Fuldens. Mezer. an. 838.

Digitized by Google

An 838. de N. S. Charles, & une fille, nommée Matilde, qui fut mariée à Girard, Comte de Poitiers. Selon l'ordre que Charlemagne avoit établi, on observoit que lors qu'un Roi avoit plusieurs fils ausquels il avoit partagé ses Etats, & que l'un d'eux venoit a mourir, il dépendoit du peuple d'élire l'un des fils du dernier mort à la place du Pére, ou de laisser retourner sa part à ses fréres. Après la mort de Pepin il se trouva deux partis en Aquitaine; l'un, qui vouloit que l'aîné de Pepin, nommé aussi Pepin, âgé de près de quatorze ans succédât à son Pére: l'autre, qui souhaitoit qu'on remît le choix à l'Empereur Louïs, ou pour laisser le Roiaume au jeune Pepin, ou pour le donner à l'un des fréres du défunt. Le Chef de ce parti étoit Ebroin, Evêque de Poitiers, qui vint trouver Louïs le Débonnaire pour savoir son intention. Il lui déclara qu'il entendoit que ce fût Charles son plus jeune fils qui succédât au Roiaume d'Aquitaine. Ebroin étant retourné, disposa les esprits des peuples à recevoir les ordres de l'Empereur. Et comme il étoit sur le point d'aller avec une armée en Aquitaine, pour les faire exécuter, il fut rapellé du coté de l'Alemagne où il aprit que son fils, le Roi de Bavière, avoit excité de nouveaux mouvemens. Pour recompenser Ebroin des services qu'il avoit rendus à l'Empereur, & à son fils Charles, on lui donna l'Abbaïe de Saint Germain des Prez.

Kenneth Roi d'Ecosse. Buchanan.

Kenneth, Roi d'Ecosse, se rendit célébre en ce tems-là par plusieurs exploits. Il prit la vengeance de ceux qui avoient fait mourir Alpin son Pére: Il fit la guerre aux Pictes, les battit six fois en un jour, les poursuivit si vivement, qu'il les contraignit de se retirer de l'Ile, & donna leurs héritages en possession à ses sujets.

Des Epitres Décretales.

Ce fut environ ce tems-ci que fut composé le ramas des prétendues Epîtres Decrétales des premiers, & plus anciens Evêques de Rome depuis Saint Clément jusqu'à la fin du quatriéme Siécle, & qui a paru sous le nom *d'Isidore le Marchand.* Quel qu'aît été l'Auteur de ce livre, c'étoit un homme sans beaucoup de jugement, ni de savoir: vû qu'il les a toutes composées d'un même Stile, qui fait voir, que ce n'est que l'invention & l'ouvrage d'un seul homme, & non des Epîtres de quarante cinq Evêques diférens, dont le premier est éloigné du dernier de plus de trois cens ans. Ce stile est très-grossier, barbare, & rempli de cent solécismes, & de mille barbarismes, qui ne peuvent en aucune façon convenir aux Papes de Rome des quatre premiers Siécles, où la barbarie n'étoit & ne pouvoit pas être comme on la voit dans ces Epîtres. Les matiéres non plus ne conviennent, ni à eux ni à leur tems: & le raisonnement souvent y est absurde, & déraisonnable. Il allégue quelquefois des passages du Vieux Testament, mais selon l'Edition Vulgate, qui montre que cette supposition a été faite depuis Saint Jérôme qu'on croit l'Auteur de cette Version. Pour tâcher de rendre ces Epîtres vraisemblables, il s'est voulu méler d'y mettre les dates, & les noms des Consuls sous lesquels il dit qu'elles ont été écrites. Mais on trouve que presque toutes ces dates sont fausses, & qu'elles ne peuvent s'acorder avec le tems qu'elles marquent. Pas un Ecrivain des huit premiers Siécles n'a fait mention de ces Epîtres. Le premier qui en a parlé proprement, a été le Pape Nicolas I. dans l'Epître 42. aux Evêques de France, l'an 865. & depuis lui Hincmar, Archevêque de Reims, qui quelquefois même doute qu'elles soient véritables. Ce qui montre qu'elles avoient été forgées un peu avant qu'il fut établi dans son siége. Ce seroit une chose superflue de s'arrêter davantage à faire voir la fausseté de ces pièces: vû que le docte M. Blondel l'a demontré si évidemment, qu'il n'y a plus d'homme savant, qui aïant vû ce qu'il en a écrit, ne soit de son sentiment sur ce sujet. Il a même fait reconnoître (ou à peu près) celui qui a été l'Auteur de cette fourberie, savoir, un certain Bénoit, Diacre de Maïence, qui a fait un Recueil de Capitulaires, divisé en trois livres, qui sont tous du mê-

An 838. de N. S.

Baron. an. 865. n. 34.

Digitized by Google

An 838. de N. S. me ſtile barbare, de mêmes matiéres, & de mêmes expreſſions que ces Epîtres Decrétales: ce qui fait conjecturer que c'eſt lui auſſi qui eſt l'auteur de l'un & de l'autre. Et il déclare dans la Préface de ces livres, qu'il les a compoſez par le commandement d'Otgarius, (ou d'Otger) ſon Archevêque, qui a exercé cette charge depuis l'an 825. de Nôtre Seigneur juſqu'au 847. Voilà donc auſſi le tems proprement auquel ces Epîtres ont pû être bâties, & miſes en lumière. A quoi auſſi peut avoir ſervi cét Iſidore le Marchand qui étoit au même tems à Maïence, comme ce Ramas en porte le nom. Le ſiécle rempli de guerres, de confuſions, & de ténébres favoriſoit fort ce deſſein. Car alors les Eccléſiaſtiques s'attribuoient une grande puiſſance, par la connivence des Rois, & des Empereurs, qui n'avoient déja que trop d'attachement pour eux: Et ſur tout l'Evêque de Rome, qui ne ſongeoit qu'à étendre ſon autorité, & qui aſpiroit, non ſeulement à ſecouer le joug de l'Empereur, qui étoit Roi de France, mais auſſi à s'élever par deſſus lui: à quoi ces Epîtres Decrétales ont ſemblé être très-propres: car elles ne tendent proprement qu'à cela: & n'ont d'autre but que d'établir la puiſſance ſouveraine des Papes, & la dignité des Evêques. Le lieu dont ces Epîtres ſont apparemment ſorties d'abord, y a ſans doute contribué. Depuis Boniface, qui a été le premier Archevêque de Maïence, qui s'étoit entiérement dévoué à l'agrandiſſement du ſiége Papal, & qui étoit mort l'an 755. les autres qui lui avoient ſuccédé, avoient marché ſur les mêmes traces. Lulle, ſon parent, prit ſa place. A Lulle ſuccéda Riculphe, Archichapelain de Charlemagne. Aiſtulphe fut ſubſtitué à Riculphe, & Otgarius, Couſin d'Aiſtulphe, lui ſuccéda. Et il ne faut point douter qu'Otgarius, Archevêque de Maïence, n'ait travaillé à cela de tout ſon pouvoir. Car il y a une lettre de Grégoire IV. Pape à Otgarius par laquelle il le remercie *de ce qu'il avoit eu ſoin de s'employer tout entier, comme il devoit, pour l'Evêque du Siége Apoſtolique.* Il y a auſſi un Auteur, qui dans la Collection des Capitulaires de Riculfe, & d'Otgarius, rend témoignage à Otgarius *qu'il étoit fort attaché au ſiege de Rome, que le Pape de Rome l'avoit fait ſon Vicaire dans l'Alemagne, & qu'il avoit été du parti des fils contre l'Empereur Louis leur Pere: mais que puis après il ſe réconcilia avec lui.* Au reſte, qui voudra ſavoir plus de choſes ſur ce ſujet des Epîtres des Papes, ait recours au livre que j'ai marqué de M. Blondel. An 839. de N. S.

Vid. Serrar. lib 4. Rer. Mogunt.

L'An 839. de N. S. le 10. de Théophile Empereur d'Orient, le 26. de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 16. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 2. le 12. de Grégoire IV. Pape.

LEs Sarrafins s'avancérent fort avant cette année dans l'Aſie Mineure, & y firent de grands ravages: mais l'Empereur Théophile leur oppoſa une forte armée qui les chaſſa, & les contraignit de ſe retirer au plus vite d'où ils étoient venus. Cedren.

* Louïs, Roi de Bavière, étoit fort mal content du dernier partage que l'Empereur ſon pére avoit fait, par lequel on lui avoit ôté une partie de ce qui lui avoit été acordé par le premier partage, & on ne vouloit plus qu'il ſe dit en aucune façon Roi de France comme auparavant, mais ſeulement Roi de Bavière. Cela lui fit prendre les armes, & faire une Aſſemblée de Seigneurs à Francfort; où il leur repréſenta les griefs, & les torts que ſon Pére lui faiſoit, pour les porter à ſe joindre à lui & à ſoûtenir ſon bon droit. Mais avant qu'il fût en état de ſe pouvoir défendre, l'Empereur Louïs aiant uſé de diligence, paſſa le Rhin avec une armée, & preſſa ſon fils de ſi près, que ſes amis lui *l'Empereur Louis aſſujettit ſon fils Louis.* Aimoin. lib. 5. Aſtron. vita Ludov. Mezer.

* Il naquit cette année à Théophile un fils qui fut apellé Michel, & qui fut ſon ſucceſſeur à l'Empire. Loge-thet. Annal. a. 17. Prophyrog. in vit. Michael.

Digitized by Google

An 840. de N. S. lui conſeillèrent d'envoïer des Ambaſſadeurs à ſon Pére pour le ſuplier de lui donner la paix. L'Empereur l'acorda, pourvû que ſon fils vînt lui-même lui demander pardon. Ce qu'il fit, non volontairement, mais parce qu'il y étoit forcé; comme la ſuite le fit voir. L'Empereur voïant ſon fils rangé, ce lui ſembloit, à la raiſon, reprit le chemin de l'Aquitaine: & étant à Clermont en Auvergne, il y reçut les hommages des Seigneurs, & des principaux du païs qu'Ebroin avoit diſpoſez à l'obéïſſance, & leur fit prêter le ſerment de fidélité à ſon fils Charles qui avoit été déclaré leur Roi. Néanmoins le jeune Pepin, par le moïen de ſes amis, ſe maintint pluſieurs années dans la poſſeſſion de ce Roiaume-là & n'en pût être dépoſſédé que long-tems après.

Mezer. an. 839.

L'An 840. de Nôtre Seigneur, l'11. de Théophile Empereur d'Orient, le 27. & dernier de Louïs le Débonnaire Roi de France & Empereur, le 17. de Lotaire Roi d'Italie. Indiction 3. le 13. de Grégoire IV. Pape.

Tranſlation des os de S. Barthelemi. Hiſt. lib. 5. cap. 10.

EUtiche nous aſſûre que Saint Barthelemi Apôtre a prêché, & a planté la foi Chrêtienne dans les Indes. Le Bréviaire ajoûte que de là il vint dans la grande Arménie, où il fut écorché vif, & eut la tête tranchée pour y avoir converti pluſieurs perſonnes, & qu'il y fut enſeveli. D'autres comme Sigebert, & ceux qui l'ont ſuivi, diſent qu'il eſt mort dans le païs des Indes, (qui eſt bien loin de l'Arménie) que ſon corps fut mis dans un Cercueil de plomb, & jetté dans la mer. Puis, ils s'accordent tous à dire que du lieu où il a ſoufert le martire ſon corps a été tranſporté dans l'Ile de Lipare, qui n'eſt pas fort éloignée de la Sicile. Ils ne diſent pas, & ne ſavent pas quand & comment cela s'eſt fait; ils diſent ſeulement que cela eſt arrivé *par miracle:* Et qu'un Moine de cette Ile-là aïant reconnu par une révélation que c'étoit le corps de Saint Barthelemi, le fit tranſporter cette année, de Lipare à Benevent. Nous avons déja vû pluſieurs ſemblables tranſlations d'os, fondées ſur le récit qu'on fait des miracles, & ſur des viſions ou révélations de Moines ou de Prêtres, qui avoient intérêt à controuver cela. Mais il faut être bien crédule pour croire que des os ont été cachez, & inconnus huit cens ans, au bout deſquels ils ont été tranſportez à plus de ſept cens lieuës par un moïen qu'on ne ſait pas. Et il me ſemble que cette rélation ne s'acorde point avec ce que Théodore le Lecteur au 2. livre de ſes Recueils, & Nicéphore Calliſte au livre 16. chap. 37. racontent que l'Empereur Anaſtaſe fut averti en ſonge par Saint Barthelemi, de tranſporter ſon corps dans la forteresſe de Daras, ſur les frontiéres de Perſe, & Procope ajoûte que l'Empereur Juſtinien y bâtit un Temple ſomptueux à ſa mémoire. Cependant on n'a pas encore laiſſé ces os à Benevent, mais ils furent tranſportez, dit-on, à Rome, par l'Empereur Othon III. & mis dans l'Ile du Tibre, où l'on a bâti une Egliſe à l'honneur de S. Barthelemi.

An 840. de N. S.

L'Empereur Louïs fit tenir une Aſſemblée générale à Châlon ſur Saone, en plein hiver, pour aviſer aux afaires de ſon Empire. De là il alla à Poitiers, qui étoit une des principales villes d'Aquitaine, pour mettre ordre que ce Roiaume fût aſſûré à ſon fils Charles. Comme il y étoit, il reçut avis que Louïs, Roi de Bavière, avoit violé la foi qu'il lui avoit donnée l'année derniére, qu'il avoit débauché les Saxons, & les Turingiens, qu'il s'étoit ſaiſi de tous le païs d'au delà du Rhin, & qu'il avoit fait prêter le ſerment à tous les Seigneurs, & à tous les peuples de là, de lui être fidéles & Obéïſſans. Cette nouvelle fâcha & enflamma tellement de colére Louïs le Débonnaire, qui bien qu'il fût indiſpoſé, & qu'il eût une fluxion ſur la poitrine, & que la ſaiſon fût incommode, il leva promtement une armée, & partit d'Aquitaine en dili-

Louïs de Bavière remue encore. Aimoin. lib. 5. Aſtron. Vita Ludov. Nithard. lib. 1. Mezer.

Digitized by Google

An 840. de N.S. gence, dans la réſolution de châtier ſévérement cette rebellion. Il laiſſa ſa femme, & ſon fils Charles à Poitiers, alla à grandes journées à Aix la Chapelle, où il paſſa les Fêtes de Pâques, fit avancer ſon armée juſqu'en Turinge, & y voulut être lui-même en perſonne. Son fils rebelle en étant effraié, ſe recula. Puis, l'Empereur vint à Wormes, pour aſſiſter au Parlement qu'il y avoit convoqué. Et là ſentant que ſon mal augmentoit, il ſe fit décendre par eau à Ingelheim, près de Maïence, où ſa fluxion ſe redoubla ſi fort, qu'il fut contraint de ſe mettre au lit ſous ſa tente. Alors il ſe diſpoſa à bien mourir, pardonnant à tous ceux qui l'avoient ofenſé, & faiſant tous les jours des prières & des œuvres de piété, & de charité, & rendit ſon ame à Dieu le 20. de Juin. On lui trouva un abſcès dans la poitrine, qui avoit été la cauſe de ſa mort. Il entroit dans ſa ſoixante-quatrième année, aïant été Roi d'Aquitaine trente-deux ans: & depuis la mort de ſon Pére, aïant été Roi & Empereur vingt-ſept ans. Son frére Dreux fit porter ſon corps dans ſon Evêché de Mets, & l'y fit enterrer dans l'Abbaïe de Saint Arnoulf, qui étoit la tige de la Maiſon Carlienne. Il avoit pluſieurs belles qualitez dignes d'un grand Prince. Il étoit laborieux, ſobre, vigilant, actif, libéral, habile dans l'art de la guerre, à laquelle il avoit été formé par ſon Pére dès ſa jeuneſſe. Il étoit ſavant en Latin, dans les Mathématiques, & dans la connoiſſance du droit & des loix de ſon Empire, qu'il faiſoit ſoigneuſement obſerver. Il étoit d'un naturel doux & clement, ce qui lui a fait donner le nom de *Débonnaire*. Mais il étoit trop facile, à croire ſes Conſeillers, qui le portoient quelque fois à des injuſtices. Il avoit toûjours été extrémement dévot, même dès ſa jeuneſſe, & s'attachoit fort à tous les exercices de la Religion, ce qui l'a fait ſurnommer *le Pieux*. Il aimoit & reſpectoit exceſſivement les Eccléſiaſtiques, les emploïoit dans les afaires d'Etat, & même dans la guerre, les avançoit, & les enrichiſſoit trop; ce qui fut cauſe de beaucoup de deſordres. Nous avons remarqué le reſte de ſes défauts, dans le cours de ſon hiſtoire. Avec Lotaire, Pepin & Louïs qu'il eut de ſa premiére femme Hermingarde, il eut auſſi quatre filles, Adele ou Adelaïde, qui fut femme en premiéres nôces de Conrard, Comte de Paris, & en ſecondes de Robert le Fort; Giſelle, qui fut mariée à Everard, Duc de Frioul, Pére de Berenger qui fut Roi d'Italie; Hildegarde, mariée au Comte Théodore; & Alpaïde, avec le Comte Begon.

Mort de Louis de Débonnaire.

Annal. Metens & Fuld.

Ses qualitez Thegan. cap. 19 20.

An 840. de N.S. Mezer.

Louïs le Débonnaire eut pour ſeconde femme Judith, dont il n'eut que Charles, ſurnommé le Chauve, que ſon Pére avoit déclaré Roi de France, l'an 837. Thegan. cap. 26.

Peu de jours avant ſa mort il avoit envoïé à Lotaire ſon ſceptre, ſa couronne & ſon épée, qui étoient les marques de l'Empire, & lui avoit recommandé de protéger ſon plus jeune frére Charles, & de lui conſerver le partage qu'il lui avoit fait de ſon conſentement. Mais Lotaire ne ſe ſouciant plus de tout ce qu'il avoit promis, même avec ſerment, ne ſongeoit qu'à ſe rendre Maître abſolu de tous ſes fréres, & prétendoit que ſon droit d'aîneſſe, & le titre d'Empereur, qu'on ne lui pouvoit diſputer, le devoient rendre leur Souverain, & qu'eux ne devoient être que ſes vaſſaux. Il partit d'Italie dans ce deſſein & vint en Bourgogne, comme étant le centre de ſon Empire, pour y établir ſon fort, & le rendez-vous de ſes troupes, & dépêcha des Commiſſaires par tout pour ſolliciter les Seigneurs à lui prêter ſerment de fidélité. Puis il alla à Wormes, & à Francfort, où il attira d'abord les Saxons à ſon parti. Mais ſon frére Louïs, qui avoit une armée, l'arrêta & l'obligea de faire tréve avec lui juſqu'au 12. de Novembre qu'ils devoient ſe retrouver là à une Aſſemblée, où ils concluroient de vuider leurs diférens ou à l'amiable ou par l'épée. D'autre côté, Charles, qui étoit à Bourges, en Berri, dépêcha vers Lotaire pour le ſuplier de ſe ſouvenir des ſermens ſolennels, qu'il avoit faits entre les mains de feu ſon Pére, & de les

Lotaire Empereur. Nithard lib. 2. Mezer.

fait la guerre à ſes freres.

Digitized by Google

An 840. de N. S. de les vouloir garder ; & que pour lui il ne manqueroit point de lui rendre tout le respect, & toute la soûmission qu'il lui devoit comme à son aîné. Lotaire tâchoit de l'amuser pour le surprendre, & le dépouiller de ses Etats. Charles l'aïant reconnu, se résolut à se défendre, se fortifia de ses amis, leva une armée considérable, & alla à la rencontre de Lotaire. Les deux armées se trouvèrent à six lieuës l'une de l'autre, la ville d'Orleans entre deux. Alors les Seigneurs des deux partis s'entremirent de les acommoder, comme cela se faisoit assez souvent parmi les François. Ceux du parti de Charles se trouvant les plus foibles, furent obligez de consentir à un Acord qui lui étoit fort desavantageux. Car on ne lui laissoit par provision qu'une partie de l'Aquitaine, le Languedoc, la Provence, & quelques Comtez entre la Loire & la Seine. Dans cette Assemblée de Seigneurs on résolut qu'on tiendroit un Parlement l'année suivante à Atigni, pour régler tous les diférens qu'il y auroit entre les fréres, & que cependant Lotaire n'entreprendroit rien de nouveau contr'eux, & que s'il le faisoit, les Seigneurs seroient quittes de leur serment. Charles avoit pour ennemi non seulement Lotaire, mais aussi le jeune Pepin qui s'étoit joint à lui pour tâcher de se maintenir dans l'Aquitaine, qui étoit le Roiaume de son Pére. Avec cela quelques Seigneurs Bretons voïant Charles assez occupé dans la guerre avec ses fréres, en prirent ocasion de se révolter de son obéïssance.

Les successeurs de Louis le Débonnaire.

Pour bien comprendre l'histoire de l'Empire, & par même moïen celle de nôtre France, il faudra désormais soigneusement distinguer ces trois fils de Louïs le Débonnaire, qui partagèrent ses Etats entr'eux, l'aîné étoit Lotaire qui étoit Roi d'Italie, Empereur, & Roi aussi de la France Orientale : Louïs de Bavière, qui prétendoit aussi être Roi de la plus grande partie de la France Orientale ; & Charles, surnommé le Chauve, qui par la disposition de son Pére, avoit été déclaré Roi d'Aquitaine, & de la France Occidentale, qu'on apelloit la Neustrie. Il y faut ajoûter le jeune Pepin, fils de Pepin, qui s'est long-tems maintenu dans la possession du Roiaume d'Aquitaine. Il y eut entr'eux des divisions & des guerres continuelles, qui furent cause que l'Empire ne dura pas long-tems dans la Race de Charlemagne, & que la Monarchie Françoise s'affoiblit & diminua beaucoup. L'Evêque de Rome, cependant, profita de ces troubles, se fortifia dans l'Italie, secoua le joug de l'Empereur, & empiéta sur sa domination. Du débris aussi de la Puissance Impériale dans l'Italie, diverses Principautez & Republiques s'y sont formées : & comme dit Sigonius, autant que la dignité, & la puissance des François s'est diminuée, autant celle des Italiens, & sur tout des Papes, s'est acrue & agrandie. C'est ce que la suite de l'Histoire vérifiera.

An 841. de N. S.

de regn. Ital. lib. 5.

Nous avons parlé de Freculfe, Evêque de Lisieux, en l'an 825. Il a fait une Chronique divisée en deux parties, dont la première prend depuis le commencement du Monde jusqu'à la Naissance de Jésus-Christ, & la seconde depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an 600. Il mourut l'an 840. Helrad lui succéda, qui souscrivit au Concile tenu à Soissons l'an 853.

Freculfe. Bibl. P. P. Sigeb. in Catal. cap. 9.

L'An 841. de N. S. le 12. de Théophile Empereur d'Orient, le 1. de Lotaire Empereur, Roi de France & d'Italie, & le 1. de Charles le Chauve Roi de la France Orientale. Indiction 4. le 14. de Grégoire IV. Pape.

Hilduin, Abbé de Saint Denis en France, florissoit en ce tems-ci. Il avoit été aimé de Louïs le Débonnaire, qui le fit aussi son Archichapelain, qui comme nous avons vû en l'an 828. étoit la charge la plus honorable du Clergé, de laquelle il jouït pour un tems, comme nous l'aprenons par la 97. lettre de Loup, Abbé de Ferrières, qui vivoit du même

Hilduin Abbé de S. Denis.

Digitized by Google

An 841. de N. S. Ap. Sur. 9. Oct. tp. 5.

tems. Il a écrit un livre intitulé *les Aréopagitiques*, où il a voulu faire croire que Denis l'Aréopagite, Disciple de Saint Paul, avoit été le premier Evêque de Paris, qui avoit soufert le martire à Montmarte. Mais nous avons fait voir dans les années 92. 100. & 205. de Nôtre Seigneur, que ce n'est qu'un conte fabuleux qu'Hilduin a inventé pour attirer de la dignité, & de la vénération à son Abbaïe par l'Antiquité: & nous y avons montré que le premier Evêque de Paris, ou celui qui le premier y a planté la foi Chrétienne, a véritablement été Denis, qui vint en France avec quelques autres du tems de l'Empire de Décé, l'an 250. & nous y avons refuté les fables qu'on y a ajoûtées sur ce sujet. * Au commencement des Aréopagitiques de Hilduin, vous trouverez des lettres que l'Empereur lui écrit, & la réponse que Hilduin lui fait. On tient que Hilduin mourut l'an 842.

Guerre entre les frères. Aimoin. lib. 5. Nithard lib. 2. Mezer.

Charles le Chauve aïant un peu de repit, alla contre les Bretons rebelles, & les rangea à leur devoir. Incontinent après il revint, prenant le chemin d'Atigni pour se rendre à l'assignation donnée. Lotaire fit tous ses éforts pour s'opposer à sa marche: mais Charles les surmonta, passa la rivière de Seine avec son armée, mit en déroute les troupes ennemies, vint à S. Denis où il fit ses prières à Dieu, afin qu'il voulût l'assister, passa à Troies, où il célébra les Fêtes de Pâques, & se rendit à Atigni au jour nommé, pour faire voir qu'il ne manquoit point à la Conférence, qui avoit été assignée entre lui & Lotaire; mais celui-ci ne voulut point s'y trouver; cette action de bonne foi & de courage de Charles lui attira les cœurs des Seigneurs & des peuples François. De là il alla au devant de Judith sa Mére, qui l'attendoit à Châlon sur Saone, avec des troupes qu'elle lui amenoit d'Aquitaine, qui renforcèrent son armée. Il s'entendoit avec son frére Louïs de Bavière, qui avoit intérêt de se joindre à lui, parce que Lotaire vouloit le dépossèder entiérement de la France Orientale. C'est pourquoi Louïs aïant levé une armée, vint rencontrer Albert, Comte de Mets, qui vouloit s'opposer à son passage, le défit en bataille & le tua; c'étoit le premier Conseiller de Lotaire, & un de ses meilleurs Capitaines. Quand Charles eut apris cette nouvelle, il alla joindre son frére Louïs, & alors ils se trouvèrent plus forts que Lotaire: qui voïant cela, commença à parler doucement, & à leur proposer un acommodement à l'amiable qui leur seroit avantageux; ils y prêtèrent d'autant plus volontiers l'oreille, qu'ils ne demandoient pas mieux. Mais ce que Lotaire en faisoit, n'étoit que pour les amuser, & leur faire perdre le tems favorable qu'ils avoient. Car quand Pepin le jeune fut arrivé qui lui amena une armée, alors Lotaire se moqua d'eux, & ne parla plus que de se faire obéir, & de leur donner tel partage que bon lui sembleroit. Louïs & Charles tâchèrent de le détourner de cette résolution, & lui firent toutes les avances & les soûmissions possibles, jusqu'à lui offrir tout leur bagage (hormis leurs armes & leurs chevaux) & une partie de leurs terres voisines de l'Austrasie. Mais tout cela ne servit qu'à lui enfler le courage, & à l'afermir dans la résolution qu'il avoit prise, de devenir leur Maître absolu, de les rendre ses vassaux, & de faire valoir sa qualité d'Empereur. Les Seigneurs & les Evêques s'entremirent pour empêcher les frères d'en venir à une bataille, qui ne pouvoit qu'être funeste à l'un & à l'autre parti: Mais ils ne purent fléchir le cœur de Lotaire. Louïs & Charles se voïant forcez à subir le sort des armes, firent aprocher leur armée près de celle de Lotaire. Elles se trouvèrent vis à vis l'une de l'autre, aux environs du bourg de Fontenai près d'Auxerre. La bataille se donna le 25. de Juin, commença dès les cinq heures du matin, & dura jus-

An 841. de N. S.

Bataille sanglante près d'Auxerre.

La Annal. Bertin. & Metens.

V. Sirmund. de duob. Dion. Launoi, de Dion. Tillem.

* Tous les Savans conviennent aujourd'hui de l'erreur d'Hilduin, ou d'Halcuin, & plusieurs ont fait voir que cét Ouvrage des Aréopagites, où il confond S. Denis de France avec S. Denis l'Aréopagite, est plein de fautes très-grossieres & de supositions évidemment fausses.

Mem. Eccl. tom. 2. pag. 133. 565. tom. 4. pag. 442. 712.

Digitized by Google

An 841. de N. S. jusqu'au soir. Toutes les forces, tous les Grands & tous les plus braves Chefs de l'Empire François, étoient là autour de leurs quatre Rois qui étoient les spectateurs de leurs actions. Le combat y fut le plus opiniâtré, & le plus sanglant qu'on puisse s'imaginer, & jamais il ne s'étoit répandu tant de sang François dans un jour: car il y demeura cent mille hommes morts sur la place: & l'on peut dire, que depuis ce tems-là, la France s'est toûjours

Nithard. lib. 3. sentie de cette horrible plaie. Le champ de bataille, & la victoire demeura aux deux plus jeunes frères, qui en uſérent avec une grande douceur; Car ils ne voulurent point se servir de leur avantage en poursuivant Lotaire, comme ils eussent pû, afin de ne point répandre davantage de sang: ils firent ensévelir ſes morts & panſer ſes bleſſez comme les leurs, & publiérent un pardon général pour tous ceux qui voudroient l'accepter & qui voudroient suivre leurs armes. Ils firent aſſembler les Evêques qui étoient en bon nombre dans leur armée, pour savoir ce qu'ils auroient à faire afin d'expier tant de sang Chrêtien répandu. Les Prélats firent réponſe, que puis que Dieu avoit jugé en leur faveur, comme il l'avoit manifeſté par l'évenement, ils étoient innocens de ce sang; à moins que quelqu'un d'eux eût eu de la haine, & de la colére, ou eût été pouſſé de vaine gloire: parce qu'en ce cas-là il auroit à en demander pardon à Dieu. Toutefois il ne faut pas toûjours juger de la juſtice de la cauſe d'un homme par l'heureux ſuccès, ſelon le monde, qui lui en ſeroit arrivé.

Nith. lib. 3. Après cette bataille Louïs ſe retira dans ſon païs le l'Alemagne qu'il prétendoit être à lui, & Charles en Aquitaine: mais Lotaire ſe ſauva à Aix la Chapele. Aïant repris ſes eſprits, il leva de nouvelles troupes; Pepin en fit autant, tellement qu'on les revit bien-tôt en Neuſtrie où ils avoient beaucoup de partiſans. Mais la plûpart des Chefs de l'armée de Charles s'étoient retirez chez eux pour ſe rafraîchir. Ce qui fit qu'il eut de la peine à remettre ſur pié une armée. Et quand il voulut la faire aprocher de celle de Lotaire, elle fut contrainte de lâcher le pié, & de ſe retirer au plus vîte. An 841. de N. S.

Lors que Lotaire ſe fut bien remis avec ſon Pére, l'an 838. il obtint que les Evêques de ſon parti qui l'avoient ſuivi en Italie, non ſeulement ſeroient rapellez en France, mais qu'ils ſeroient auſſi rétablis dans leurs charges & dignitez. Entre ceux-là furent Agobard de Lion, & Bernard de Vienne. Lotaire avoit une telle confiance en Agobard, qu'il l'avoit emploïé en diverſes négotiations, & il l'envoïa encore cette année (ou la précédente) en Saintonge pour une afaire d'importance, & pendant qu'il y étoit, il mourut le 6. de Juin. * L'Egliſe de Lion, dont il a été Archevêque, le célébre comme un ſaint Confeſſeur. Il a laiſſé quantité d'Ecrits, dont nous avons parlé ci-devant, qui font paroître qu'il étoit un des ſavans hommes de ſon ſiécle. Amulus ou Amulon, ſuccéda à Agobard à l'Archevêché de Lion, & y fut établi ſeulement au mois de Février ſuivant. Il y a été renommé ſous le regne de Charles le Chauve. Il a laiſſé auſſi quelques Ecrits que vous trouverez dans la derniére Edition des œuvres d'Agobard que Monſieur de Baluze a publiée.

Mort d'Agobard ſes Ecrits.

Ado Chro. Boll. 6. Juin. Balus. Oper. Agobard.

Amulon laiſſuccéda.

Mutezam, Amiras ou Roi des Sarraſins, réſidant à Damas, mourut cette année, après avoir regné huit ans. Aaron ſon fils lui ſuccéda qui n'en regna que cinq. Les Sarraſins firent en ce tems-là des courſes, & des exploits en divers lieux. Ils ne ſe contentèrent point d'en faire ſur les côtes d'Italie, mais auſſi firent décente à Bari, ſe ſaiſirent de la ville, & de tout le païs d'alentour, & le retinrent près de trente ans; & de là firent pluſieurs ravages dans la Pouïlle, dans la Campanie, & dans la Calabre. Cela leur fut d'autant plus aiſé, qu'ils y furent apellez & favoriſez par Adelgiſe, Duc de Benevent, & par Sicomiſe, Duc de Capoue, qui animez d'une haine mortelle l'un contre l'autre, apellèrent chacun à leur ſecours les Sarraſins,

Aaron ſuccéde à Mutezam, Roi des Sarraſins.

Zacuth. Eimac. lib. 2. cap. 9.

progrès des Sarraſins.

Sigon.

* De l'année précédente 840.

Pag. am. 840. n. 15.

Digitized by Google

L'An 842. de Nôtre Seigneur, le 1. de Michel III. Empereur d'Orient, le 2. de Lotaire Empereur & Roi de France & d'Italie, le 2. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 5. le 15. de Grégoire IV. Pape. An 842. de N. S.

An 841. de N. S. sins, qui ne manquèrent point de venir, & de s'emparer de cette partie de l'Italie, où ils firent d'horribles dégats. Lotaire qui en étoit le Roi, ne pouvoit pas s'y opoſer, & y mettre ordre; parce qu'il étoit aſſez empêché dans la France à y faire la guerre. Les Sarraſins de l'Aſie ſe jettèrent ſur la Cilicie. L'Empereur Théophile les alla rencontrer avec une armée conſidérable, & leur donna bataille, dans laquelle il eut d'abord de l'avantage & leur fit lâcher le pié. * Mais un grand nombre de Turcs armez de fléches, étant ſurvenus à leur ſecours, ils firent tourner le dos à l'armée de Théophile, & la mirent en déroute. Après cette victoire les Sarraſins aſſiègèrent, & prirent par force Amorion, une des belles villes de l'Orient, & y mirent tout à feu & à ſang, excepté peu de priſonniers qu'ils reſervèrent en vie pour en faire des eſclaves. Théophile ſe voïant preſſé par ſes ennemis, envoïa un Ambaſſadeur pour demander du ſecours en France. Il mourut en chemin: mais quand il auroit achevé ſon voïage, il n'auroit rien pû obtenir, vû l'état pitoïable des François.

Crdren. Poſt Theophan. lib. 3. cap. 29. & ſeq. Baron. an. 841. n. 1. & ſeq. Boll. 6. Mart. 10. 6.

Porphirogent. lib 3. n. 29. Pagi an. 837. n. 7.

* Cela ſe paſſa, ſelon d'autres, en 837. qui fut l'année dans laquelle Théophile fit ſa cinquiéme & derniére expédition contre les Sarraſins: elle lui fut avantageuſe en ce qu'après avoir ravagé la Syrie, & en avoir emmené des captifs, il aſſiégea Sozopetra, la prit, la ruina, tua une partie des habitans, & emmena les autres. Mais le Calife Mouteſem, irrité de ce que Théophile n'avoit pas voulu égarguer, à ſa conſidération, cette ville où il étoit né, quoi qu'il l'en eût prié par lettre, pour ſe venger, il prit la réſolution d'aller faire le ſiége d'Amorion, qu'il emporta d'aſſaut, en 838. après treize jours d'une défenſe ſi vigoureuſe, qu'il lui en couta ſoixante & dix mille hommes.

Porphirogent. lib. 3. cap. 30. Pagi an. 838. n. 9. & ſeq.

THéophile, Empereur d'Orient, mourut le 30. de Janvier après avoir tenu l'Empire douze ans & trois mois. Son fils Michel, ſurnommé Porphyrogénete, c'eſt-à-dire, né dans la pourpre, lui ſuccéda. Mais, parce que ce n'étoit qu'un enfant, Théodora ſa Mére prit les rênes de l'Empire, & le gouverna, ſous le nom de ſon fils, l'eſpace de quatorze ans & deux mois. On donna auſſi au Jeune Empereur, Manuel & Théoctiſte ſes proches parens pour tuteurs: mais c'étoit Théodora qui faiſoit tout comme il lui plaiſoit. Elle fit la même choſe qu'avoit fait Iréne, en ce que dès qu'elle fut reconnue Impératrice elle rétablit les Images dans les Temples, & ordonna de leur rendre un ſervice religieux. Ceux qui en raportent, comment elle fit cela, ne manquent point de raconter pluſieurs miracles: car c'eſt par cette voie que ce culte s'eſt établi & fomenté. L'on peut auſſi remarquer, que c'eſt par le moïen des femmes, qui de leur naturel ſont plus enclines à la ſuperſtition que les hommes, que ce ſervice religieux à été introduit dans l'Orient, ſavoir, par ces deux Impératrices Iréne & Théodora. La premiére choſe que celle-ci fit, après qu'elle fût établie ſur le trône Impérial avec ſon fils, fut de chaſſer Jean du ſiége Patriarchal qu'il tenoit depuis ſix ans, & de mettre à ſa place, Methodius, Moine, qui avoit été mis en priſon pour avoir ſoûtenu avec véhémence le culte des Images. Dès qu'il fut aſſis ſur cette chaire, il fit aſſembler les Evêques par l'ordre de l'Impératrice, qui ordonnèrent de rétablir les Images par tout, de les ſervir, & adorer comme le II. Concile de Nicée l'avoit enſeigné.

Michel II. ſuccéda à Théophile. Zonar. Conſt. Porphirog. lib. 3. n. 51. & lib. 4. n. 1.

Avec Théodora qui rétablit le culte des Images.

Methodius Patriarche de C. P. Zonar. Porphirogen. lib. 4. n. 11.

Digitized by Google

An 841 de N. S. seigné. Depuis ce tems-là il semble que la doctrine de ce Concile ait été reçûe par les Grecs : mais qui n'ont pas été si avant que les Latins ; car ils ne servent que les images de plate peinture, & non pas celles qui sont relevées en bosse, ou les statues taillées de quelque matière que ce soit. Methodius fut Patriarche de C. P. quatre ans.

Piast. Hist Polon. Ce fut cette année que Piast, dont nous avons parlé en l'an 823. fut élû Roi ou Duc de Pologne, après avoir rendu plusieurs services à sa nation, & sur tout après avoir nourri & entretenu de ses biens grande quantité de pauvres, qui selon l'aparence fussent morts de faim sans ce secours, comme l'Histoire de Pologne le recite.

Loüis & Charles se rejoignent. Nithdar. lib. 3. & 4. Annal. Bertin. & Fuld. Mezer. an. 841. Les deux jeunes fréres, Loüis & Charles, s'étant donné rendez-vous, se joignirent, ensemble à Strasbourg le 22. de Février, avec ce qu'ils avoient pû ramasser de troupes, où ils firent ensemble une ligue d'amitié, & promirent par serment solennel de ne s'abandonner jamais l'un l'autre. Le Traité qu'ils en firent étoit écrit en langue Tudesque ou Alemande, & en Romance qu'on apelloit alors (en Latin *Romanica* ou *rustica Latina*) qui, à mon avis, étoit usitée ou au moins entendue dans la France Occidentale, & dont on se servoit fur tout dans les contracts & les actes de Justice. Dans cet Accord il étoit porté, que si l'un des deux fréres y contrevenoit, ses sujets ne seroient plus obligez de lui obéir. C'étoit donner une ouverture à des sujets de se révolter de l'obéïssance qu'ils doivent à leur Souverain, en prenant prétexte qu'il n'auroit pas gardé sa promesse. Cependant cét Accord qui fut publié, servit à rassûrer leurs sujets, à ramener ceux que Lotaire avoit débauchez, & à grossir leur armée. Lotaire voïant qu'il ne pouvoit soûtenir les forces de ses fréres, se retira en diligence à Lion, & par ce moïen leur abandonna l'Austrasie, & une partie de la Bourgogne. Les deux fréres allèrent à Aix la Chapelle, où ils avoient convoqué les Evêques, qui rendirent ce jugement contre Lotaire, qu'à An 842. cause des crimes qu'il avoit commis con- de N. S. tre l'Eglise, contre son Pére, & contre ses fréres, ils le déclaroient déchû de la domination de toutes les terres de deçà les Monts. Puis, ils demandèrent à ces deux plus jeunes fréres, s'ils n'entendoient pas l'administer selon les commandemens de Dieu. Ils répondirent qu'ils avoient le dessein de le faire ainsi moiennant l'aide de Dieu. *Et nous*, dirent les Evêques, *en l'autorité divine, Vous exhortons & commandons, que vous receviez cet Empire & que vous le régissiez selon la volonté de Dieu.* Ils partagèrent donc entr'eux la portion de l'Austrasie que Lotaire avoit possédée. Mais ce partage ne tint point ; parce que voïant ses fréres plus forts que lui : il les rechercha d'accommodement, & les amis communs firent en sorte que les trois fréres s'abouchèrent dans une Ile sur la Saone) quelques uns disent sur la Seine) accompagnez chacun de quarante Seigneurs, en Mezer. présence desquels ils convinrent de diviser an. 842. toute la succession de leur Pére en trois parties les plus égales qu'ils pourroient, dont Lotaire auroit le choix ; n'y comprenant point néanmoins la Baviére, la Lombardie, & l'Aquitaine. Que les mêmes six-vingt Députez, c'est-à-dire, quarante de chaque part, s'assembleroient au plûtôt qu'il se pourroit en quelque lieu commode pour faire ce partage, selon leur conscience, & que cependant chacun des trois Rois, demeureroit dans la portion qu'il tenoit, sans rien entreprendre de nouveau, & sans faire aucun acte d'hostilité l'un contre l'autre. Les Députez eurent de la peine à convenir du lieu de leur Assemblée, & enfin elle fut faite à Thionville, au mois de Mars de l'année suivante.

Lotaire condamné par les Evêques.

Mariage de Charles. Nithard. lib. 4. Mezer. an. 842. Durant ces négociations Charles épousa à Cresci, sur Oise, Hermentrude, fille de Vodon (ou Odon) Comte d'Orleans, petite-fille d'Adelard, qui avoit été en fort grand crédit sous Loüis le Débonnaire.

Digitized by Google

L'An 843. de Nôtre Seigneur, le 2. de Michel III. Empereur d'Orient. le 3. de Lotaire Empereur, & Roi d'Italie, le 3. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 6. le 16. de Grégoire IV. Pape.

Partage entre les frères. Nith. lib 4. Annal. Bertin. Metens. & Fuldens. Mezer.

LEs six-vingt Députez conclurent enfin le partage, le 16 de Mars, par lequel ils donnoient à Charles la France Occidentale, qui prenoit depuis la mer Britannique jusques à la rivière de la Meuse, avec le Languedoc, la Gascogne, & la Marche d'Espagne. A Louis ils laissoient la Germanie ou l'Alemagne, depuis le Rhin & au delà jusqu'à la Vistule, avec Maïence, Spire, & Wormes, qui sont au deçà du Rhin. Et Lotaire outre l'Italie, la Provence, & le titre d'Empereur, eut tout ce qui étoit entre les Roiaumes de ses deux frères, savoir les païs qui sont depuis l'Escaut entre la Meuse, & le Rhin, & entre la Saone

Mezer. & le Rhin. Toute cette étenduë de païs fut nommée en Aleman *Latherreich*, & en la langue qui étoit alors en usage dans ce païs-là *Lohierregne*, & par abregé *Lorréne* ou *Lorraine*, & en Latin *Lotharingia*. Toute fois on peut remarquer, que la Lorraine s'étendoit beaucoup plus alors qu'elle ne fait aujourd'hui. Dans ce partage il n'est point parlé de Pepin, ni de son Roiaume d'Aquitaine, dans lequel il se défendoit toûjours avec vigueur.

Annal. Bertin. 844. Mezer. Et même peu de tems après ceci il gagna une bataille sur une armée que Charles, qui assiégeoit Toulouse, avoit envoïée contre lui en Angoumois, tellement qu'il se maintint encore quelques années dans sa possession.

Nithard. Il n'y a personne qui puisse mieux nous instruire de tout ceci que Nithard, qui a écrit exprès l'Histoire que nous en avons, & qui étoit l'un des Seigneurs, qui furent emploïez pour faire cet accommodement. Avec cela il étoit Prince: car il étoit fils du Comte Angilbert, & de Berthe, fille de Charlemagne.* Il commence son Histoire à la mort de cet Empereur, & la continue seulement jusqu'à cette année 843. Il est vrai que ce partage mit la paix entre les frères, mais elle fut cause que la Monarchie Françoise, qui étoit d'une si vaste étendue, & qui avoit été portée à un si haut degré par Charlemagne, se diminua & s'affoiblit beaucoup, peu de tems après. Car l'Alemagne & l'Italie, qui y avoient été jointes, s'en démembrèrent & s'en séparèrent insensiblement; & les ennemis de dehors se jettèrent sur la France, qui la ruinèrent en divers endroits.

An 843. de N. S.

Incursions furieuses des Normans.

Sur tout les Normans y firent des ravages, & des défolations épouvantables. C'étoit des peuples Barbares venus du Nord, (comme leur nom même le montre) Païens, idolatres, qui étant pressez par la néceſſité où ils étoient dans leur païs, avoient été nourris dans les voleries & pirateries: & de cinq en cinq ans, au moins, il sortoit des peuplades, & des armées navales de ces païs Septentrionaux, qui faisoient des courses sur toutes les côtes de la France, y entroient bien avant, & se jettoient sur les plus riches provinces, où ils mettoient tout à feu & à sang, après s'être chargez de toutes sortes de dépouilles. Les François mêmes quelquefois les y apelloient pour s'en servir dans leurs querelles, soit publiques, soit particulières, & les introduisoient là où ils savoient qu'il y avoit à piller & à détruire. Leur ignorance, & leur impiété, ennemies de la Religion Chrétienne, les rendoit cruels & sanguinaires, particulièrement contre les Prêtres & les Moines, & faisoit qu'après avoir pillé les Eglises, & les Monastéres qu'ils rencontroient, ils les brûloient & détruisoient. Et

* Nithard fut toûjours attaché au parti du Roi Charles: mais, enfin, dégoûté des trouble qui agitoient la France, il se retira dans le Monastére de Centule ou de S. Riquier, dont Angelbert son pére avoit été Abbé; & dont il le fut lui-même, mais peu de jours; car aiant été obligé de prendre les armes contre les Normans, il fut tué dans un combat. Chro. Centul. cap. 9. & 10. Tom. 4. Spicil Dacher, pag. 493. 500. 501,

Digitized by Google

An 843 de N. S. Et ce mal fut d'autant plus horrible, qu'il dura un long espace d'années, sans que les Princes y pussent aporter du remède. Dès l'an 841. pendant que les Rois étoient en campagne pour se détruire l'un l'autre, Hocheri ou Oger, Chef de ces Barbares, commandoit une flotte de cent cinquante vaisseaux, avec laquelle il entra dans le païs, que nous nommons aujourd'hui Normandie, où il brûla la ville de Rouën, le 14. de Mai, & quelques jours après l'Abbaïe de Germiege. Depuis il continua à exercer ses cruautez & ses ravages quinze ou seize ans durant, dans une grande partie de la France. Les Normans y entrèrent aussi par la Bretagne, y étant favorisez par le Duc, ou Roi du païs, qui avoit secoué le joug François. Principalement ils firent en ce tems-ci une décente au païs de Bourdeaux, où aïant manqué à surprendre la ville, ils prirent celles de Bazas, d'Aire, de Laitoure, de Daqs, de Tarbe, de Labour, d'Oleron, & de Lascar, les pillèrent, & les ruïnèrent. Ils battirent aussi par deux fois Totilus, que l'Empereur Louïs y avoit envoïé pour Duc, l'an 836. A la troisième fois neanmoins, Totilus gagna une bataille sur eux, & les chassa de la Gascogne. Il mourut peu de tems après, & Seguin aïant été établi Duc à sa place, il fut défait & tué bien-tôt après, entre Saintes & Bourdeaux, par les Normans, qui s'étoient joints aux Gascons rebelles, qui reconnoissoient Sance frére d'Aznar pour leur Duc. Ils prirent aussi les villes de Saintes, d'Angoulême, de Limoges, & de Perigueux. Le Comte Bernard, qui avoit été en si grand crédit auprès de Louïs le Debonnaire, & de l'Impératrice Judith, se mit de leur parti, tellement qu'ils étoient les Maîtres dans l'Aquitaine, & déclarèrent Sance, Duc de Gascogne.

Chro. Fontenell. ap. du Chesne tom 2. p. 387. Fragm. Chro. Norm. ibid. pag. 524. Mezer.

Annal. Bertin. an 843. Fragm. ibid. pag. 386. Mezer.

Neoméne se révolte. La Bretagne se souleva aussi en ce tems-là. L'Empereur Louïs en avoit donné le gouvernement à Neoméne, dès l'an 824. mais après la sanglante bataille de Fontenai, Neoméne voïant les François assez occupez chez eux & extrémement affoiblis, il se révolta de leur obéïssance, se déclara Souverain de la Bretagne, & en chassa tous les François, hormis de Rennes & de Nantes, où ils se défendirent & se fortifièrent contre les Bretons. Il fut favorisé en cela par le Comte Lambert, qui aïant combattu vaillamment pour le Roi Charles à la Journée de Fontenai, il lui demanda pour recompense, la Comté de Nantes. Le Roi la lui aïant refusée, Lambert en fut si outré, qu'il se jetta dans le parti de Neoméne, & avec ses troupes défit & tua Renaud, Comte de Poitiers, à qui Charles avoit donné Nantes. Par ce moïen il se rendit maître de cette ville : mais il en fut chassé peu de jours après par Néomene même avec qui il s'étoit brouillé.

An 843. de N. S.

Les païs voisins de la France, se sentirent aussi des pirateries des Normans: car ils tourmentèrent fort les côtes d'Espagne & de Portugal, & aïant fait décente à Lisbonne, s'avancèrent fort avant dans le plat païs & y causèrent bien des désolations.

Roderic.

L'Impératrice Judith mourut cette année à Tours, au mois d'Avril.

Chro. Lemovicens. & Adamar. Balus. Præfat. Capitul. n. 39. & seq.

Ansegise Abbé * étoit renommé en ce tems-là. C'est lui qui a fait un Recueil des loix Capitulaires de Charlemagne & de Louïs le Débonnaire. Il y a eu un autre Ansegise qui a été Archevêque † en France environ ce tems-là.

* Il étoit Abbé de Fontenelle & de Luxeu, & il mourut en 833.

Chro. Fontanell.

ap. Dacher. Tom. 3. Spicileg. & Coint. an. 833. n. 81. Pagi an. 845. §. 16.

† Il a été Archévêque de Sens, & le Pape Jean 8. auprès de qui il fut envoïé par Charles le Chauve, après la mort de Louïs de Germanie son frére, arrivée en 876. le fit Vicaire des Gaules & de la Germanie. Il assista au Concile de Pontion, qui se tint cette même année, 876.

Annal. Bertin. Tom 3. Conc. Gall. & Tom. 9.

Conc. pag. 281. Pagi an. 876. §. 4.

Digitized by Google

L'An 844. de Nôtre Seigneur, le 3. de Michel III. Empereur d'Orient, le 4. de Lotaire Empereur, & Roi d'Italie, le 4. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 7. le 1. de Sergius II. Pape.

Sergius succède à Gregoire IV. Pape. Anast. in Greg. IV.

ANastase le Bibliothéquaire, Historien de ce siècle, recite que le Pape Grégoire IV. mourut vers la fin de l'année précédente, & qu'il arriva un schisme après sa mort; parce qu'un Diacre, nommé Jean, s'étant saisi de l'Eglise de Latran, prétendoit de se faire élire Pape: mais qu'enfin aïant été abandonné par le peuple Serge II. fut élû à la pluralité des voix du Sénat, des principaux du peuple, & du Clergé, & ensuite consacré le 10. de Fevrier. D'autres disent que Grégoire IV. mourut le 25. de Janvier, & que son successeur fut en effet mis à sa place, le 10. de Février, & qu'il tint le siège trois ans, & deux mois. On peut observer en passant, que les Historiens sont souvent fort differens, à marquer les tems de la durée des Papes de Rome, les uns leur donnant non seulement plus de mois, mais même plus d'années de Pontificat, & les autres moins, & nous en avons déja vû quantité d'exemples. Ce que je remarque, afin que de là on ne pense pas tirer d'argument certain, pour prouver qu'une chose a été ou n'a point été, comme je voi qu'on le veut faire dans un accident notable que les Historiens marquent être arrivé dans dix ans d'ici. Platine, & d'autres après lui ont dit que Serge II. se nommoit auparavant *Grain de porc*: mais ils se trompent, & ont pris Serge II. pour Serge IV. qui en effet avoit ce nom & le changea.

Sigon. de regn. Ital lib. 5. Onuphr Chron Eccles. *differences des Historiens.*

Plat in Serg. 2. Bronan. 844. n 1. & seq. V. Pagi eod. an. §. 1.

L'Empereur Lotaire aïant apris que Serge II. avoit été élû, & consacré Pape sans attendre sa permission, en fut offensé: & pour faire voir que cela lui déplaisoit, il envoïa son fils aîné Louïs en Italie avec une armée fort leste, & lui donna Dreux, Evêque de Mets son Oncle, pour lui servir de conseil, & de conduite. L'armée de ce jeune Prince se porta avec assez de licence dans l'Italie, comme pour s'y faire craindre. Sur tout Louïs fit maltraiter la ville de Bologne, à cause qu'elle ne l'avoit pas bien reçû, fit entrer son armée comme dans une ville conquise, & en fit raser les murailles. Il s'avança ainsi en permettant à ses troupes d'exercer des actes d'hostilité jusqu'auprès de Rome. Quoi que tout cela déplût fort au Pape, il fut contraint de le soufrir, & même il se sentit obligé d'envoïer plusieurs compagnies, & des processions au devant de Louïs; tellement qu'il fut reçû à Rome avec grande pompe, & aux cris de joie de tout le peuple. Il alla droit au Palais du Vatican où le Pape l'attendoit au haut des degrés, *où ils s'entr'embrasserent*, dit Anastase, ou *se reçurent avec des baisers réciproques*; dit Platine: mais non pas, que Louïs *donnât un baiser au Saint pié du Pape*, comme Sigonius le veut faire croire: car nos Rois ne pratiquoient point encore alors cette cérémonie. Alors *le Pape aïant de son autorité Apostolique fait fermer les portes de l'Eglise, lui dit, Louïs, si tu es venu pour la paix, & le salut de l'Eglise, ces portes te seront ouvertes par mon commandement: mais s'il en est autrement, tu n'y entreras point de mon gré.* Louïs aïant favorablement répondu, qu'il ne venoit que pour le bien de l'Eglise, le Pape lui fit ouvrir les portes, & à ceux de sa suite. Mais il ne laissa pas entrer son armée dans la ville, quoi que la plûpart fussent venus exprès à dessein de visiter les Eglises & les ratetez de la Ville. Quelques jours après, le Pape oignit & couronna Louïs, & *le publia Roi des Lombards*, dit Anastase, ou comme disent Ado de Vienne, & Leon d'Ostie, *le déclara Roi d'Italie, & Empereur*: tout cela parmi les grandes acclamations des Romains, & au milieu d'une multitude innombrable de peuples qui étoient venus de tous côtez pour voir cette cérémonie. Selon le recit d'Anastase, le Pape ne voulus

Lotaire envoie son fils Louïs à Rome.

An 844. de N. S. Annal. Bertin. an. 844. Anast. in Serg. 2.

Anast. in Serg. Plat. in Serg. II. Sigon. lib. 5.

Où il est couronné par le Pape.

Digitized by Google

An 844. de N. S. lut pas soufrir que Louis reçût le serment de fidelité des Romains, que sous le nom de l'Empereur son Pére. Et un Auteur du même tems raporté dans l'Hi-

Author contemporan. stoire de Vignier, dit que *les François, après avoir causé beaucoup de dommage aux Ro-*

Vign. an. 844. *mains, leur firent prêter serment de fidélité à l'Empereur, & confirmèrent de nouveau*

de la puiſſ. des Papes. *Sergius dans le siége.* On tenoit donc encore alors que le Pape n'étoit pas bien élû, & établi sans le consentement de l'Empereur, & que l'Empereur étoit Seigneur de Rome, & du Pape. En étet, Anaſtaſe même donne à entendre que l'autorité Eccléſiaſtique du Pape fut fort con-

Anaſt. in teſtée, & dit que „ Dreux Archevêque
Serg. II. „ de Mets, les Archevêques, & les E-
„ vêques qui, sans la permiſſion, & la
„ vocation de leur Métropolitain, s'é-
„ toient aſſemblez contre cette Egliſe
„ Univerſelle de Rome, qui eſt le Chef
„ de toutes les Egliſes de Dieu, ne ceſ-
„ soient tous les jours d'émouvoir de
„ grands combats contre le très-ſaint
„ Pape, & contre tous nos Evêques. Et de ces Evêques qui s'élevèrent ainſi, avec Dreux contre le Pape, & l'Egliſe R. Anaſtaſe en conte vingt-deux, qu'il nomme tous par leur nom avec leurs Evêchez, sans pluſieurs autres qu'il dit qu'il ne nomme pas, qui tous étoient d'Italie, avec ſept Comtes, & d'autres encore qui étoient joints à eux: de ſorte que la meilleure partie

Sigonius. hib. 5. des Evêques & des Seigneurs d'Italie étoient liguez contre le Pape. Et même en ce tems-là Angilbert, Archevêque de Milan, ſe ſépara entiérement de l'Egliſe Romaine; & cette ſéparation dura environ deux cens ans. Quant à cet Angilbert, Théodore, fameux Abbé de Fulden, lui rend témoignage dans une de ſes Epîtres, qu'il *étoit fort aſſeUionné à la mémoire de Saint Ambroiſe.* Que ſi l'on demande la cauſe de cette opoſition ſi grande qu'on fit au Pape & à ſon ſiége, je ne penſe pas qu'on en puiſſe rendre d'autre raiſon que l'ambition, la ſimonie, & les autres déſordres qui y regnoient. L'Auteur du même tems dont nous venons de parler, nous le montre aſſez diſant que le Pape Sergius II. „ avoit un frére An 844.
„ nommé Bénoit, fort brutal, qui, à de N. S.
„ cauſe de l'imbecillité du Pape, avoit Vign. an. 844.
„ uſurpé l'adminiſtration, tant Eccléſia-
„ ſtique que politique, qu'à force de pré-
„ ſens il avoit aquis la primauté, & le
„ gouvernement de Rome, qu'il n'a-
„ voit point feint d'uſurper l'Evêché
„ d'Albe, & que par ſon avarice, & ſa
„ vanité, il avoit tout gâté dedans & de-
„ hors la ville de Rome. Que du tems
„ de ce Pape & de ſon frére l'héréſie ſi-
„ moniaque étoit tellement en vogue,
„ que les Evêchez ſe vendoient publi-
„ quement, & que celui qui en donnoit
„ le plus obtenoit l'Evêché. Et il n'y
„ avoit ni Evêque, ni autre homme d'E-
„ gliſe, qui étant mû du zéle de la mai-
„ ſon de Dieu, s'adreſſât ni à l'Empe-
„ reur ni au Roi, pour empêcher cette
„ abomination. Et parce qu'il n'y avoit
„ point de Chrêtien qui ſe mit en peine
„ de corriger ce mal, la Divine puiſ-
„ ſance envoïa le „ fleau des païens, pour
faire vengeance des péchez des Chrêtiens.
„ Car les Sarraſins qui firent mourir quan-
„ tité de perſonnes, prirent pluſieurs
„ villes & châteaux, & les brûlèrent.
Voila l'état auquel étoit le ſiége dès le tems du Pape Serge II. ſelon la deſcription de cet Auteur.

Après que Louïs ſe fût entretenu aſ- Annal. Bertin.
ſez long-tems avec le Pape, il partit de Sirmund.
Rome & alla à Pavie, où il s'arrêta quel- Tom. 3.
ques mois pour y rendre la juſtice: puis Conc.
il alla viſiter les villes de ſon Roïaume Gall. & To. VII.
d'Italie, où il ſe plaiſoit. Le Pape pour Conc.
s'attirer la bienveillance de Dreux lui don- pag.
na le titre de ſon Légat en Gaule, & en 1799.
Germanie, & le Pallium; de là vient que les Ecrivains le nomment quelquefois Archevêque de Mets, bien que Mets ne ſoit qu'un Evêché.

L'année précédente nous avons parlé *Bernard* de la rebellion de Bernard, Comte de *Comte de* Barcelonne. Quelques Hiſtoriens di- *Barcelon-* ſent qu'aïant été ſurpris comme il n'y *ne eſt tué.* penſoit pas, ſon procès lui fut fait par Annal. une aſſemblée de Seigneurs François qui Bertin. 844. le condamnèrent à mort. D'autres ra-

Digitized by Google

An 844. de N. S. Annal. Fuld. an. 844. portent autrement ſa fin malheureuſe. Les Annales de Fulden, diſent que le Roi Charles étant allé à Toulouſe, l'an 844. & y aïant fait venir le Comte Bernard, il le tua lorſqu'il ne ſoupçonnoit rien de mal de la part du Roi. Si l'on doit ajoûter foi au récit d'un certain Odon Aribert, raporté par Monſieur Baluze dans ſes Notes ſur Agobard, pag. 126. il ſemble expliquer cela plus amplement: quand il repréſente que le Roi Charles étant à Toulouſe manda Bernard ſous ombre de vouloir le mettre dans ſes bonnes graces, mais en éfet à deſſein de le tuer, que Bernard ne ſe mit point en chemin qu'il n'y eût un Traité fait entre le Roi & lui, ſigné de part & d'autre, *avec le ſang de l'Euchariſtie* mêlé d'encre. *Alors le Comte Bernard vint de Barcelonne à Toulouſe, & adora le Roi Charles dans le Monaſtére de S. Saturnin à Toulouſe, & le Roi l'aïant pris de la main gauche, comme pour le relever, de l'autre il lui enfonça le poignard dans le côté, & le tua cruellement, non ſans blâme d'avoir violé la foi & la religion &c.* Nous avons vû l'an 648. des exemples de ceux qui pour confirmer plus authentiquement leur accord, le ſignoient avec de l'encre, où ils avoient mêlé la liqueur du Calice de l'Euchariſtie, & nous en verrons encore un notable exemple l'an 869. Ce qui, à mon avis, ne s'accorde point avec l'opinion de ceux qui croient qu'il n'y a plus de vin dans le Calice conſacré: Vû qu'il n'y a nulle aparence qu'il y ait eu aucun ſi profane, que de vouloir mêler ou de permettre qu'on mêlât le propre ſang de Jéſus-Chriſt avec de l'encre. Guillaume fils de Bernard pour venger la mort de ſon Pére, ſe joignit encore plus étroitement aux Sarraſins, & avec leur aide il fit de grans dégâts dans la France.

Balus. in Not. Agob. pag. 126

Annal. Bertin. Baron. an. 844. n. 17. Marca. Hiſp. lib. 3. cap. 27.

Annal. Fuld.

Le Roi Charles, voulant retourner dans ſon Roiaume de Neuſtrie, crût qu'en chemin il devoit attaquer Pepin qui détenoit l'Aquitaine. Mais celui-ci ſe défendit ſi bien, qu'il mit en déroute les troupes Roiales, le 7. de Juin, dans leſquelles il y avoit quantité de Seigneurs & d'Abbez, qui demeurérent ſur la place.

An 844. de N. S.

Le Comte Lambert pour ſe maintenir dans ſa rebellion contre le Roi Charles & contre Néoméne, apella les Normans à ſon ſecours, & les amena par la riviére devant la ville de Nantes qu'ils prirent par eſcalade, le 24. de Juin. Ils tuérent la plûpart des habitans qui s'étoient refugiez dans l'Egliſe Cathedrale, y maſſacrérent l'Evêque ſur le grand Autél, & emmenérent priſonniers tout ce qui y reſtoit d'hommes en vie. Delà ils allérent dans l'Ile de Noir-mouſtier qu'ils brûlérent. Ainſi Lambert demeura Comte d'une ville deſerte, & tâcha de s'y défendre contre Charles, & contre Neoméne, aïant été infidele, à l'un & à l'autre.

Annal. Bertin. 843 Mezer.

Les Bretons Lattent Charles. Annal. Bertin. 844. Mezer.

La Bretagne étant du partage de Charles le Chauve, il crût qu'il devoit la réduire ſous ſon obéïſſance. Neoméne voïant ſon deſſein s'y oppoſa vigoureuſement, avec une armée qui rencontra celle de Charles entre Mans & Chartres, où la bataille ſe donna, & tout l'avantage demeura du côté de Neoméne: tellement que ſes troupes firent de grands dégâts dans le païs du Maine & dans l'Anjou, & paſſant la riviére de Loire allérent juſques dans le Poitou; ſans qu'il y eût perſonne qui s'y oposât. Neoméne chaſſa auſſi Lambert de Nantes, & le contraignit de ſe retirer dans le bas Anjou, où il bâtit & fortifia le Château d'Oudun pour lui ſervir de retraite.

Annal. Fuld.

Les Vandales Abodrites ſe ſoulevérent cette année à deſſein de ſortir de l'obéïſſance de Louïs de Germanie, & élûrent un Roi ſur eux. Mais Louïs les défit, les domta & fit mourir leur Roi.

Ramire Roi d'Eſpagne défait les Sarraſins. Vaſæ. Chro.

Les Normans qui, comme nous avons dit, avoient fait décente en Eſpagne, ſe joignirent aux Sarraſins, qui ſe voïant ainſi fortifiez, entreprirent de faire la guerre à Ramire, Roi de Gallice, qui tenoit ſon ſiége à Oviédo, & voulurent l'obliger à leur païer l'infame tribut d'un certain nombre de filles dont le tiran Mauregat avoit autrefois chargé ce Roiaume-

Digitized by Google

jaume-là. Nous avons vû, l'an 824. que Ramire avoit succédé à Alfonse le Chaſte, & qu'il étoit ſage & vaillant. Il le fit bien paroître dans la bataille qu'il donna cette année à ces infidelles : car il les défit, & l'on dit qu'il en laiſſa ſoixante dix mille ſur la place.

An 844 de N. S. Baron. an. 844. n. 14. & ſeq.

Comme les Eſpagnols ont beaucoup de dévotion pour Saint Jaques le Grand qu'ils ont pris pour leur Patron; auſſi aſſûrent-ils qu'ils fut vû à la tête de leur armée, monté ſur un cheval blanc un étendart à ſa main, & encourageant ceux de ſa ſuite à ſe porter vaillamment, & qu'étant animez par un tel Chef: ils remportèrent cette notable victoire. Ils ajoûtent que le Roi Ramire ordonna qu'en reconnoiſſance de cette faveur, toutes les terres de ſon Roiaume païeroient à cet Apôtre les prémices de leurs fruits, ſavoir une certaine meſure de blé, & de vin pour chaque arpent de terre ou de vigne. Par ce moïen on fait les Saints décedez, non ſeulement les Médiateurs qu'on doit prier, afin qu'ils intercédent par leurs prières, mais auſſi on fait quelques-uns d'eux Chefs d'armées pour combattre en bataille. Ne vaudroit-il pas mieux donner la gloire toute entière de nos délivrances, & de nos victoires au Seigneur Tout-puiſſant Dieu des batailles & des armées, que de l'attribuer à des Creatures? Ajoûtez, que ce recit mentionné n'eſt fondé que ſur ce que les Eſpagnols ſe ſont perſuadez que le corps de Saint Jaques qu'ils prennent pour leur Apôtre & leur patron eſt à Compoſtelle: mais nous avons vû ſur l'année 816. & ſur la 42. de N. S. que cette tradition eſt vaine & n'a point du tout de fondement.

S. Jaques le Chef des Eſpagnols. Godeau. Hiſt. de l'Egl. an. 844. chap. 56.

Labb. Tom. 7. Conc. p. 1805. Lup. Ep. 41. Pagi an. 844. §. 45.

Il ſe tint cette année un Concile à Wervon, (ou Verneil,) où Ebroin Evêque de Poitiers préſida, à cauſe de ſa charge d'Archichapelain qui donnoit ce droit. *

* Il s'en étoit tenu un autre deux mois auparavant près de Thionville, en un lieu nommé alors *Judicium*, aujourd'hui Jeuſt; où les trois frères Lothaire, Louis, & Charles ſe trouvèrent & promirent de garder inviolablement entre eux une amitié fraternelle, & de rétablir l'état de l'Egliſe troublée par leurs diviſions.

p. 1806. Capitul. Carol. Calv.

Tom. 2. Pagi an. 844. §. 14.

L'An 845. de N. S. le 4. de Michel III. Empereur d'Orient le 5. de Lotaire Empereur d'Occident, le 5. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 8. le 2. de Serge II. Pape.

HOric, Roi ou Chef des Danois ou Normans, qui avoit ſous ſoi Ragenaire, Haſteng, & Bier, ſurnommé Côte de fer, équipa, cette année, une flotte, avec laquelle ces Chefs Barbares entrèrent en Neuſtrie par l'embouchure de la Seine, prirent & pillèrent la ville de Roüen. Ragenaire ne s'arrêta point là, mais remonta avec des barques le long de la rivière juſqu'à Paris, où ne pouvant prendre par force la ville, il ruïna tout ce qui étoit à l'entour, & le pilla avec l'Abbaïe de Saint Germain des Prez: puis il remonta juſqu'à Melun qu'il ruïna auſſi. Il ne toucha point à Saint Denis, parce qu'il étoit fortifié, & qu'il y avoit une bonne garniſon qu'il n'oſa attaquer. Quand ils furent chargez de butin, le Roi Charles les renvoïa, en leur faiſant des préſens pour ſe retirer : mais en s'en retournant ils ravagèrent la Picardie, la Flandre, & la Friſe, & allèrent aſſiéger la ville de Hambourg qu'ils ne pûrent prendre; parce que toute l'Allemagne acourut à ſon ſecours, & les chaſſa plus loin.

Ravage des Normans. Annal. Bertin. Fuld, & Metens. Chro. Fontenel. ap. Ducheſn Tom. 2. Baron. an 845. n. 14 & ſeq. Mezer.

Au milieu de ces déſolations que les guerres avoient cauſées, on ne laiſſa point de tenir des Conciles en France; l'un à Meaux dont on a les Canons dans les tomes des Conciles, pour tâcher de rétablir la diſcipline, qui s'étoit fort relâchée par tout, particulièrement dans le Clergé où il y avoit une groſſière ignorance. C'eſt pourquoi il fut ordonné entr'autres choſes, que chaque Evêque eût un

Concilia aux. To. VII. Conc. pag. 813. Baron. an. 845. n. 30. & ſeq.

Digitized by Google

An 845 de N. S

eût un homme savant & d'une vie irréprehensible pour instruire les Prêtres qui sont chargez de la conduite des peuples. Il se tint un autre Concile à Beauvais au mois d'Avril, par l'ordre du Roi Charles, sur ce que depuis dix ans qu'Ebbon avoit été dépossé, l'Archevêché de Reims étoit vacant. On résolut d'y mettre Hincmar, homme d'esprit, savant pour le siècle, adroit, grand courtisan, & aimé du Roi. Nous aurons à parler plusieurs fois de lui dans la suite de l'histoire.

Concile de Beauvais. Tom. 7. Conc. p. 1811 *Hincmar Archevêque de Reims.* Flodoard. Hist. Remig. lib. 3. cap. 1.

Les Bulgares depuis long-tems avoient presque toûjours eu guerre avec l'Empereur d'Orient. Elle cessa cette année, & la paix fut faite par le moïen de Boger leur Roi. Il avoit une sœur qui avoit été nourrie & instruite auprès de l'Impératrice Théodora, & qui donna à son frère la connoissance de la foi Chrétienne; en sorte qu'il en fit profession, & alla se faire bâtizer à Constantinople où il fut nommé Michel. Mais, quand il pensa retourner dans son Roiaume, ses sujets ne voulurent point le recevoir, en haine de la Religion qu'il avoit embrassée, & le chassèrent. Ce qui l'obligea d'avoir recours à l'Empereur, qui lui donna la province de Zagura, voisine de la Thrace, pour s'y retirer. De plus, avec le secours de l'Empereur, il recouvra son Roiaume, & fit en sorte que ses sujets à son exemple & par l'instruction qu'il leur fit donner, reçûrent aussi la Religion & se firent bâtizer. *

Boger Roi des Bulgares bâtizé. Curopalates & Porphirogenet. lib. 4. n. 14. & seq.

Porphirog. Vita Theoph. Boll. 6. Mart. Elmac. lib. 2. Pagi an. 845. §. 19.

* Aaron Alouatec ou Vatec, Calife des Sarrasins, qui avoit succédé à Moutasem son père, mort en 842. fit mourir cette année Théodore surnommé Crater, & quarante deux autres hauts Officiers, qui avoient été faits prisonniers à la prise d'Amorion, en 813. & conduits en Syrie. On les avoit gardez sept ans dans une prison obscure, au pain & à l'eau pour les obliger à renier Jésus-Christ; mais ni les maux qu'ils soufrirent, ni les promesses qu'on leur fit, ne purent ébranler leur constance & leur fermeté.

L'An 846 de Nôtre Seigneur, le 5. de Michel III. Empereur d'Orient, le 6. de Lotaire Empereur d'Occident, le 6. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 9. le 3. de Serge II. Pape.

LE Comte Gisalbert, eut la hardiesse d'enlever la fille de Lotaire pour l'épouser. Quoi que cela fâchât l'Empereur, il n'en tira point vengeance, par la crainte qu'il eut que ses frères Louis & Charles ne fussent de la partie du Comte. Mais eux au contraire, s'étant assemblez, firent savoir à Lotaire qu'ils ne trempoient point là dedans, & qu'ils étoient tout prêts de se joindre à lui pour tirer raison de cet attentat, & en faire la punition.

Gisalbert. Annal. Fuld. Mezer.

Aaron, Amiras des Sarrasins, mourut cette année, après en avoir regné cinq. Il avoit tenu d'ordinaire son siége à Bagdad, grande Ville bâtie sur le Tigre, proche de Seleucie, & distante de l'ancienne Babilone d'une bonne journée. Metmhal, frére d'Aaron, lui succéda, qui regna seize ans.

Amiras des Sarrasins. Zacuth.

Les Sarrasins sortis d'Espagne, aïant déjà si bien réüssi à leur gré dans les décentes qu'ils avoient faites par mer en Italie, y vinrent encore auprès de Rome & l'allèrent assiéger. Mais voïant qu'ils ne pouvoient la prendre par force, ils pillèrent les fauxbourgs, & tous les lieux circonvoisins. Sur tout ils prirent & pillèrent la somptueuse Basilique des Saints Apôtres, Pierre & Paul, où ils trouvèrent de grandes richesses qu'ils emportèrent. Ils avoient beau faire tout ce qu'ils vouloient, parce que personne ne s'opposoit à leurs éforts. Il est vrai que Louis Roi d'Italie, qui s'occupoit alors à rendre la justice en Lombardie, manda à Gui, de Spolète, de lever une armée pour chasser ces ennemis: mais ils battirent ses troupes & les chassèrent.

Les Sarrasins pillent le Vatican. Anastas. in Serg. II. Sigon. lib. 5. de regn. Ital. Annal. Bertin. & Fuld. Duc. an. 846.

L'An

L'An 847. *de Nôtre Seigneur, le* 6. *de Michel III. Empereur d'Orient, le* 7. *de Lotaire Empereur d'Occident, & le* 7. *de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction* 10. *le* 1. *de Leon IV. Pape.*

Leon IV. élû Pape. Anastas. in Serg. II. Annal. Bertin. 847. Baron. an. 847. n. 2. * seq.

SErge II. mourut le 12 d'Avril après avoir tenu le siége de Rome trois ans. Les Romains se voïant pressez par les Sarrasins, & dans la nécessité d'avoir au plûtôt quelqu'un qui leur servît de Chef, de conseil & d'aide, élûrent dès le même jour 12. d'Avril, Leon IV. du Nom pour être Pape. Toutefois se souvenant du châtiment que Louïs leur avoit fait à cause de la reception irrégulière du Pape précédent, ils différèrent de consacrer Leon jusqu'au mois de Juin, en attendant le consentement de l'Empereur. Il est certain que depuis le sixiéme siécle, les Evêques de Rome ne pouvoient être consacrez jusqu'à ce que leur élection eût été aprouvée, & confirmée par l'Empereur, ils avoient même été quelque tems, qu'il faloit qu'ils donnassent une somme d'Or.

Comment on recevoit les Papes. Et voici comment la chose se faisoit. Le Pape étant mort, le Clergé & le peuple Romain en élisoient un autre pour lui succéder, sans l'avis de l'Empereur: car on ne lui demandoit pas qui il lui plaisoit qu'on élût: Mais après que l'Election en étoit faite, on envoïoit vers lui pour savoir s'il trouvoit bon qu'un tel fût ordonné. Alors l'Empereur envoïoit des Commissaires à Rome pour savoir si l'Election avoit été faite deûment & canoniquement. Et quand les Commissaires avoient jugé que l'élection étoit canonique, & que l'Empereur n'empêchoit point que celui qui avoit été élû à la pluralité des voix, ne fût reçû; alors on procedoit à la consécration, & à l'ordination. Il y a de l'aparence qu'on n'attendit pas ce jugement des Commissaires de l'Empereur, en cette ordination de Leon IV. vû que lui & le peuple Romain en firent des excuses à l'Empereur; lui, de ce qu'il avoit été comme forcé par le peuple à accepter cette charge, & le peuple, de ce qu'il y avoit été obligé par les Sarrasins, qui pressoient de près leur ville qui avoit besoin d'un Chef. Les Romains donc pour consacrer Leon, le menèrent dans l'Eglise Patriarchale de Latran, *où on lui baisa les piez*, dit Anastase, *selon l'ancienne coûtume.* Mais cette ancienneté n'étoit que de vingt ans, savoir, du tems du Pape Valentin, qui fut le premier à qui on baisa les piez lors qu'il fut consacré, comme nous l'avons remarqué sur l'année 827. Cependant les Sarrasins continuoient leurs ravages dans l'Italie, & particulièrement dans la Campanie. Ils pensoient aller piller le riche Monastére du Mont-Cassin: mais comme ils y alloient, ils en furent empêchez par des pluies si grandes, que les torrens, & la rivière s'enflèrent de sorte, qu'ils ne purent s'aprocher de l'Abbaïe pour l'attaquer. Ils remontèrent sur leurs vaisseaux, à dessein de reporter leurs dépouilles en leur païs: mais il survint de si furieuses tempêtes, que la plûpart périrent par naufrage. Incontinent après il arriva un éfroïable tremblement de terre en Italie, principalement autour de Benevent, qui renversa la ville d'Isernia, en sorte que l'Evêque, & les habitans furent accablez sous ses ruïnes.

An. 847. de N. S.

in Leon. IV.

Chro. Cassin. lib. 1. cap. 27.

Les Sarrasins se retirent. Annal. Bertin.

Chro. Cass. lib. 1. cap 28.

Anastase récite que quelque tems après la consécration de Leon IV. il fit paroître sa sainteté, parce que dans une caverne qui étoit sous le Temple de Sainte Lucie, y aïant un Basilic qui tuoit de son haleine tous ceux qui osoient s'en aprocher, le Pape le fit mourir, (les autres disent le chassa) après les jeûnes, les prières, & les processions qu'il avoit ordonné de faire. Mais on sait qu'Anastase étoit grand flateur des Papes, & qu'en ce tems-là on faisoit courir le bruit de quantité de miracles qui étoient forgez à plaisir.

prétendu miracle. Anast. in Leon IV.

Methodius, Patriarche de Constantinople, mourut le 14. de Juin, après avoir tenu ce siége quatre ans & quelques

Patriarches de C. P.

Digitized by Google

An 847 de N. S. Zonar. Cedr. Martin. R. 14. Jul. & 4. Nov. Vita Ignat. per Nicet. *Rabanus Maurus Archevêque de Mayence.* Annal. Fuldens. *Thio a fauſſe prophetesſe* Tom. 8. Conc. pag. 39. Annal. Fuld. 847.

mois. On établit à ſa place Ignace, fils de l'Empereur Michel le Bégue, qu'on avoit rendu impuiſſant, afin qu'il ne pût prétendre à l'Empire. Il tint le Patriarchat onze ans & ſix mois, pour la premiére fois. Otgarius ou Orger, Archevêque de Maïence, mourut auſſi cette année. On mit à ſa place Raban, ſurnommé le Maure, Abbé de Fulden, à cauſe de la réputation de ſon grand ſavoir, & de ſon attachement à la dévotion. Il avoit été un des plus renommez diſciples d'Alcuin, & demeura dans cet Archevêché juſqu'à l'an 856. nous aurons à parler de lui dans la ſuite.

Peu après qu'il fut reçu il fit tenir un Sinode, (à Maience) où fut citée une femme nommée Thiota, venue du quartier de Souabe, qui troubloit fort le Diocéſe de Salomon Evêque de Conſtance: comme les Annales de France, Sigebert & Leo Allatius le raportent. Parce que cette femme ſe faiſoit nommer nouvelle prophéteſſe, & uſurpoit la charge d'enſeigner, & de prêcher publiquement: Cela fit que pluſieurs aïant laiſſé la ſainte doctrine la ſuivirent, & l'écoutérent comme une Maîtreſſe envoïée du Ciel. Elle fut examinée en preſence des Evêques aſſemblez dans le Monaſtére de Saint Alban; où aïant été convaincue d'avoir été induite par un Prêtre à faire ainſi la prophéteſſe, elle fut condamnée au fouët, & contrainte de ſe taire.

Edelwold Baron: an. 847. n. 31.

Polidore Virgile, & quelques autres raportent qu'Edelwold (ou Ethelulfe) Roi d'Angleterre, alla * cette année à Rome pour en viſiter les lieux Saints, & ſur tout pour rendre ſes reſpects au Pape Leon IV. & qu'il lui aſſujettit, non ſeulement les Roiaumes qu'Ina & que les autres Rois lui avoient offerts & conſacrez, mais auſſi ceux qui lui apartenoient, comme le Roiaume de Cantorberi, & celui de Northumberland, pour en faire païer tous les ans au Pape un denier par maiſon, qu'on apelloit le denier de Saint Pierre. Mais Polydore Virgile n'eſt pas croïable en cette cauſe; vû que c'eſt lui-même qui aïant été envoïé Commiſſaire par le Pape pour lever ce tribut, il avoit intérêt d'inventer cela pour ſe faire païer, comme nous l'avons déja fait voir en l'année 740.

An 848 de N. S.

L'An 848. de Nôtre Seigneur, le 7. de Michel III. Empereur d'Orient, le 8. de Lotaire Empereur d'Occident, & le 8. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction II. le 2. de Leon IV. Pape.

De la doctrine de la Grace & de la Prédeſtination contre Gotheſcale.

IL arriva cette année & les ſuivantes un grand débat dans l'Egliſe Gallicane ſur la doctrine de la Grace, & de la Prédeſtination. Car un Moine d'Orbais, dans le Dioceſe de Reims, nommé Gotheſcale, qui étoit auſſi Prêtre, homme ſavant, & fort afectionné à la doctrine de Saint Auguſtin, enſeignoit que Dieu avoit prédeſtiné la plûpart des hommes à la perdition & damnation, qu'il ne vouloit pas que tous les hommes fuſſent ſauvez, ni qu'il y en eût d'autres de ſauvez que les elus, & les fidéles pour qui ſeulement J. C. avoit répandu ſon ſang. A cauſe dequoi aïant été cité, & aïant comparu dans le Concile de Maience, où préſideit Raban qui en étoit l'Archevêque, il y fut condamné, & renvoïé néanmoins à ſon Métropolitain, qui étoit Hincmar, Archevêque de Reims, pour en connoître plus amplement, & en juger définitivement. Hincmar fit aſſembler un Synode à Créci ſur Oyſe, où le pauvre Gotheſcale fut, non ſeulement condamné & dépoſé de ſa charge de Prêtre, à cauſe qu'il ſoûtenoit fortement ſa doctrine, & qu'il temoignoit d'y vouloir perſiſter, nonobſtant toutes les raiſons qu'on lui opoſoit, mais auſſi il fut foüeté & renfermé dans une étroite priſon au pag. 57.

Annal. Fuld. Mauguin Diſſert. cap. 1. Raban. Ep. ad Hincm. Tom. 8. Conc. pag. 52. *Concile de Creci.* Annal. Bertin. 849. Eccleſiaſtica ſententia propter incorrig. Rotom. 8. Concil.

* Il ne fit ce voïage, ſelon d'autres, qu'en l'année 855. & n'arriva à Rome que ſous le Pontificat de Benoit III. En y allant, il paſſa par la France où il fut reçû de Charles le Chauve avec tout l'honneur poſſible. A ſon retour de Rome, il s'arêta en France, & épouſa Iudith, fille du Roi Charles le Chauve.

Annal. Bertin. 855. Pagi an. 855. §. 7.

Digitized by Google

An 848 de N. S. (a) Annal. Bertin. 866. (e) Hincm. Ep. 28. ad Monach Altovilt. pag. 314. Tom. II Flodoard. Hist. Eccl. Rhem. lib. 3. ca. p. 28. (b) Amolon Ep. ad Gothesc. B. Max. P. to. 14. & ap. Agob. Tom. II. pag. 149. (c) Hincm. Ep. Remig. Eccl. Lugd. de trib. Ep. Mauguin, Differt.

son au Monastére de Hautvillier, & enfin il y (a) mourut douze ou quinze ans après, ayant persevéré toûjours dans son sentiment, à cause de quoi on le priva même de la sépulture après sa mort. (e) Hincmar, homme violent, en écrivit à plusieurs Evêques pour leur faire aprouver sa condamnation qu'il avoit fait décréter, & exécuter contre Gothescalc, & entr'autres à (b) Amulon ou Amolon, Archevêque de Lion, qui se fiant sur le recit d'Hincmar, & en étant prévenu, écrivit contre Gothescalc, & témoigna qu'il avoit été justement condamné. (c) Mais Remi, homme pieux & savant, qui succéda à Amolon à l'Archevêché de Lion, en jugea tout autrement: car il écrivit plusieurs amples lettres au nom de toute son Eglise, pour la justification de Gothescalc, & pour faire voir que c'étoit à tort & injustement que le Synode de Créci l'avoit condamné: Il accuse les Evêques qui l'avoient composé, d'avoir donné un exemple inouï d'irreligion *irreligiositatis*, ou de défaut de religion, & même de cruauté, dont non seulement ils sont fâchez, mais aussi en ont horreur. * Puis il refute amplement la doctrine qui avoit été posée dans le Synode contre Gothescalc, comme étant contraire à la Parole de Dieu, & à la Doctrine de S. Augustin, grand défenseur de la Grace. Il montre que c'étoit une calomnie qu'on avoit imposée à Gothescalc, de lui avoir attribué d'enseigner que Dieu a prédestiné les reprouvez à l'impiété ou à la méchanceté, que par la prédestination de Dieu ils étoient contraints à ne pouvoir éviter la perdition, & que Dieu leur avoit imposé nécessité de mal faire. Il montre, dis-je, que ce sont là des choses „ fausses qu'on avoit attribuées à Gothes„ calc, & que pas un des fidéles n'a „ jamais tenu un tel langage. Mais que „ bien que Dieu veuille généralement & „ indifféremment, que tous hommes so„ ient sauvez, néanmoins par la béni„ gnité de sa misericorde il opére dans „ le cœur de quelques-uns cette même „ volonté, & fait qu'ils veuillent être „ sauvez, & qu'ils soient sauvez en effet: „ mais que par la sévérité de son juste & „ secret jugement il n'opére point cette „ salutaire volonté dans le cœur des au„ tres, & les abandonne à leur arbitre „ pour être punis à cause qu'ils n'ont „ point voulu croire, & que ce qu'ils „ ne peuvent être sauvez, c'est leur fau„ te, parce qu'ils ne l'ont pas voulu. „ Que sur ces points qui sont profonds, „ difficiles & obscurs, il ne voudroit pas „ qu'on disputât avec opiniâtreté, ni qu'„ on définît téméraitement, ni qu'on „ condamnât aucun par trop de ri„ gueur & de sévérité pour ces choses „ qui ne sont pas bien claires. C'est ce qu'il dit aussi sur le prix de la mort de J.C. savoir, si elle est pour tous & un chacun des hommes, & sur ce que l'Apôtre (d) dit que, *Dieu veut que tous hommes soient sauvez*, quoi qu'il témoigne ailleurs que son sentiment est que *Jésus-Christ n'est mort que pour les croians*, & que la sentence de l'Apôtre ne s'entend point de tous & d'un chacun des hommes, mais seulement de toutes sortes de conditions d'hommes en général, comme c'est le sentiment de S. Augustin. Cependant il ne veut point blâmer ni condamner ceux qui ont un sentiment contraire, parce qu'il y a des Péres qui l'ont ainsi entendu. C'est là, ce me semble, le sommaire de ces belles & longues lettres de Remi Archevêque de Lion.

An 848 de N. S.

Amolon Ep. 2. ad Gothesc.

(d) 1. Tim. 2. 4.

Maug. Differt. cap. 24.

„ * Il nous paroît, dit-il, absurde, que ce pau„ vre moine aiant été amené au jugement des E„ vêques, ait été premiérement condamné au fou„ et, par les Abbez qui étoient présens, & enfui„ te condamné par les Evêques suivant les Canons. „ Il méritoit d'être châtié, pour les injures qu'on „ l'accuse d'avoir dit aux Evêques: mais il eût mieux „ valu, que c'eût été par d'autres que par eux. „ Quant à ses sentimens, on nous pardonnera si „ nous disons, que ce qu'il a dit de la prédestina„ tion est véritable, & ne peut être rejetté par au„ cun de nous, s'il veut passer pour Catholique. „ C'est pourquoi nous sommes affigez, que l'on ait „ condamné, non pas ce malheureux, mais la „ vérité Ecclésiastique. „

L'an 855. le tint le Concile de Valence, en Dauphiné, qui fit des Decrets tout à fait conformes aux sentimens que nous

Concile de Valence. Tom. VIII.

Digitized by Google

An 848. de N. S. Conc. pag 134. Baron an 155. n 1. & seq.

venons de représenter, de Remi, Archevêque de Lion, qui y présidoit. Car il cassa & annulla ce que le Concile de Créci avoit ordonné contre Gothelcalc; & quant à la doctrine, voici ce qu'il en dit au II. Canon; *Nous ne croïons point que la prédestinée de Dieu ait imposé la nécessité à aucun méchant de ne pouvoir être autrement: mais comme Dieu par sa toute-puissance, & son immuable Majesté sait toutes choses avant qu'elles arrivent; aussi a-t-il connu ce que le méchant seroit par sa propre mauvaise volonté. Et nous croïons que le méchant est condamné par le mérite de sa propre iniquité, & que les méchans périssent, non pas parce qu'ils n'ont pas pû être bons, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu: & ainsi c'est par leur propre faute qu'ils sont demeurez dans la masse de la damnation, ou par le péché originel ou par l'actuel; & avec le Concile d'Orange, nous anathématisons ceux qui disent qu'il y en a quelques-uns qui ont été prédestinez au mal par la Divine puissance, en sorte qu'ils ne pouvoient pas faire autrement.* Le Concile ajoûte, *Nous croïons qu'il faut tenir très-fermement que toute la multitude des fidéles, qui a été régénérée d'eau & du S. Esprit, & qui a été vraiment incorporée à l'Eglise, qui suivant la doctrine des Apôtres a été batizée en la mort de Jésus-Christ & lavée de ses péchez en son sang, parce qu'en eux la régénération n'auroit pû être vraie, s'il ne s'en étoit fait une vraie rédemption, vû que dans les Sacremens de l'Eglise, il n'y a rien de vain & d'illusoire; mais que tout y est vrai & efectif. Que toutefois de cette multitude de fidéles & de rachetez, les uns sont sauvez du salut éternel, parce que par la grace de Dieu ils demeurent fidélement en leur rédemption, portant la voix du Seigneur en leur cœur,* Qui Matth. X. 22. persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé: *& les autres, parce qu'ils n'ont point voulu demeurer au salut de la foi qu'ils ont reçûe au commencement, mais ont choisi & mieux aimé rendre vaine & inutile, la grate de la rédemption par une fausse doctrine ou par une mauvaise vie, que de la conserver, ils ne parviennent nullement à la plenitude du salut ni à la béatitude éternelle.*

(a) Prudence, Evêque de Troïes, (b) An 848. Loup Abbé de Ferrieres, & (c) Florus de N. S. Diacre de Lion, & plusieurs autres ont suivi les décisions du Concile de Valence, comme il paroit par leurs Ecrits qui nous restent. Principalement, (d) Ratram (qu'on nomme aussi souvent Bertram) Moine de Corbie, & qui depuis fut Abbé d'Orbais, fut choisi par les Evêques, pour écrire sur cette matière, & pour en informer le Roi Charles, à cause qu'on savoit que ce Moine étoit très-savant, & grand sectateur de la doctrine de S. Augustin. D'autre côté, (e) Jean Scot (nommé Erigene, c'est-à-dire, Irlandois) fort célébre pour sa fience, écrivit en faveur de ce qui avoit été fait & déterminé au Concile de Créci, & par sa subtilité, s'opposoit en quelque sorte à la doctrine de S. Augustin, & semboit favoriser le Demi-pelagianisme. Mais (f) Prudence Evêque de Troïes, & l'Eglise de Lion & plusieurs autres, firent des réponses aigres aux Ecrits de Jean Scot. Quiconque voudra voir toute l'histoire de cette controverse, pourra l'aprendre par les livres & les divers traitez, tant anciens que modernes, que le présidente Mauguin en a mis en lumière, par une curieuse & diligente recherche.

(a) Prudent. Ep. ad. Hincm. &c, B, Max, Pair, tom 15, Maug. Differt, cap, 13, (b) Lup. Ep, 128, 129, & Libell, de trib, Quæst, (c) Serm, Flori de præd, ap. Hincm, de præd, præf, (d) Ratramn, de præd. Dei, & Libet. Arbit. (e) Maug. Tom I. pag, 100. (f) Ibid. pag 149.

Hincmar, Archevêque de Reims, l'année 856. voïant que les définitions de son Concile de Créci, avoient été rejettées par le Concile de Valence, & qu'elles étoient refutées par Ratram, fit un gros ouvrage distingué en trois livres, dont le titre étoit *de la Prédestination de Dieu & du libre arbitre contre ceux qui l'avoient repris, & sur tout contre Gothescalc & Ratram.* Ouvrage dont on ne trouve plus que l'Epitre de la Préface. Enfin, l'an 859. (b) il se tint un Concile à Langres, où Remi Archevêque de Reims présida, & où les Decrets de Créci furent encore infirmez & ceux de Valence confirmez. Mais peu après Hincmar & Remi se trouvérent à Toul, aïant chacun plusieurs Evêques de leur côté, où après qu'on eut lû & entendu les définitions des Conciles de Créci, & de Valen-

Hincm, née 856. (a) ap. Flod. lib 3. cap 15. (b) Tom. VIII. Conc, pag, 673. Baron, an, 859. n, 17, & seq.

ce,

An 848. de N. S. ce, *on reconnut que véritablement il y avoit de la différence de sentiment entr'eux, mais qu'ayant recouvré la paix & la tranquillité, avec l'aide de Dieu, ils devoient s'accorder ensemble, pour suivre d'un consentement unanime les choses qui seroient les plus saines & les plus conformes aux sentences proférées des Saintes Ecritures.* Et sur cela on se sépara. Mais comme puis après les décisions des Conciles de Valence & de Langres eurent été présentées au Roi Charles le Chauve; Hincmar en fut irrité, & fit encore une gros volume *de la Prédestination*, (que le Jésuite Sirmond a fait imprimer avec ses autres œuvres) où il tâche de défendre ce qui avoit été fait & déterminé au Concile de Créci. Depuis encore l'an 864. il écrivit avec violence au Pape Nicolas sur ce même sujet. Depuis ces tems-là jusqu'à nos jours cette controverse est demeurée indécise, & il n'y a point eu de Concile, que je sache, qui l'ait proprement déterminée: Et l'on sait comment encore maintenant les questions de la Grace, de la Prédestination & du Libre Arbitre, sont diversement expliquées & agitées, tant entre les Docteurs de la communion de Rome, qu'entre ceux qui s'en sont séparez. J'ai crû que pour plus grande lumière & pour plus de facilité il falloit ici mettre de suite toute cette histoire

Hincm. Opusc. 17. ap. Flodoard. Hist. Rhems. lib. 3. cap. 12. tom. II.

Neomène se veut faire couronner. Hist. de France.

Quoi que Neoméne se fit reconnoître pour Souverain dans la Bretagne, néanmoins il n'osoit se nommer Roi, ni en porter la couronne, à cause que c'étoit alors la coûtume & l'opinion commune qu'un Prince ne la pouvoit porter, qu'elle ne lui eût été mise sur la tête par la main d'un Evêque du païs, & du consentement unanime des Etats. Or la plûpart des Evêques de Bretagne, qui étoient de la nomination de Louïs le Débonnaire, refusoient de prêter leur Ministére pour le couronnement de Neoméne qu'ils croïoient être un usurpateur. C'est pourquoi il les fit accuser de Simonie par un Abbé, nommé Connoïon qui étoit en réputation parmi le peuple.

Mabill. Sæc. IV. Bened. part. 2a.

L'Assemblée des Grands de la province, ne voulant point juger de ce différent, les renvoïa par devant l'Evêque de Rome. Neoméne envoïa leur Acusateur avec eux en célébre Ambassade, qui portoit à Leon IV. une couronne d'or, & qui étoit chargé de lui demander qu'il rétablit la Roïauté en Bretagne, comme elle y avoit été plusieurs années auparavant. Les François, qui étoient puissans à Rome, l'empêchérent de rien obtenir du Pape, sinon quelques Reliques qu'il raporta. Quand les Evêques acusez furent de retour dans leurs Diocéses, Neoméne les força par des menaces de mort, de confesser les crimes dont on les acusoit, & sur cette confession il les fit déposer de leurs charges par une assemblée du Clergé qu'il fit faire à sa fantaisie, & établir à leur place d'autres Evêques qui étoient à sa devotion. Puis, il ordonna à l'Evêque de Dol, qu'il fit Archevêque & Métropolitain, de le couronner & sacrer à la façon des Rois de France. Ce qu'il fit dans la ville de Dol, où les Etats de Bretagne avoient été convoquez. Tous les Evêques de ce nouveau Roïaume y assistèrent, hormis Actard, Evêque de Nantes, qui se voïant persécuté, se retira vers son Métropolitain, l'Archevêque de Tours, nommé Heraud, ou Herard. Celui-ci, l'année suivante, fit assembler un Synode de quantité d'Evêques, où entr'autres choses on y résolut de faire des remontrances à Neoméne sur les attentats qu'il continuoit de faire sur la juridiction Ecclésiastique & sur les desordres qui en procedoient. De plus, voïant qu'il se moquoit de toutes les exhortations qu'on lui avoit faites, les Péres de ce Synode l'excommunièrent & dénoncèrent anathême contre lui. Mais tout cela ne lui fit point changer de sentiment ni de conduite, ce qui a fait que les Historiens ont remarqué le jugement de Dieu en la mort qui arriva l'an 851.

An 848. de N. S.

Synode de Tours. Tom. VIII. Concil. Baron. an. 849. n. 14. & seq. Lup. Ep. 84.

Annal. Bert. 851.

Guerre en Aquitaine.

Le Roi Charles le Chauve avoit un autre ennemi, savoir Pepin, qui s'étoit joint aux Espagnols rebelles, & qui fit venir les Normans à son secours. Char-

Annal. Bertin. & Chron. Fontanell.

Digitized by Google

An 849. de N. S. Mezer 848.

les alla contr'eux dès le mois de Mars, prit de leurs vaiſſeaux qui avoient monté par la rivière de Dordogne, les battit & les chaſſa de devant la ville de Bourdeaux, qu'ils tenoient aſſiégée, & contraignit Pepin de lui quitter la campagne. Mais dès que le Roi ſe fût retiré, les Normans ſurprirent Bourdeaux par la trahiſon des Juifs qui s'y étoient habituez, firent mourir la plûpart des habitans & prirent les autres priſonniers pour en tirer rançon, & entr'autres emmenèrent captif, Guillaume, Duc des Gaſcons, que le Roi y avoit laiſſé pour les commander : les Barbares tinrent cette ville pluſieurs années, ſans que les François oſaſſent les y aller attaquer.

L'An 849. de N. S. le 8. de Michel III. Empereur d'Orient, le 9. de Lothaire Empereur d'Occident, & le 9. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 12. le 3. de Leon IV. Pape.

Victoire remportée ſur les Sarraſins. Anaſtaſ. in Leon. IV.

LE Pape Leon prit grand ſoin de fortifier la ville de Rome, & de réparer les bréches de ſes murailles, y faiſant ajoûter quantité de tours & mettre de nouvelles portes. Il avoit raiſon : car les Sarraſins, amorcez par le riche butin qu'ils avoient emporté d'Italie, équipèrent une nouvelle flotte, avec laquelle ils ſe préparoient de faire décente à Oſtie pour aller attaquer Rome. Le pape voïant leur deſſein, en donna avis à l'Empereur Lotaire, & à ſon fils Louïs Roi d'Italie, qui ne manquèrent pas d'y envoïer un promt ſecours. Sur tout, ceux de Naples, de Caïéte, & des autres côtes voiſines, voïant le peril éminent, s'évertuèrent d'y porter du remède & s'étant joints tous enſemble, mirent bien-tôt en mer une armée navale, qui alla rencontrer celle des Sarraſins qui ne s'y attendoit pas, & la défirent en ſorte, qu'elle fut toute diſſipée. Pluſieurs de leurs vaiſſeaux furent pris avec quantité de priſonniers, que le Pape emploïa dans les travaux qu'il fit de faire pour enfermer dans la ville le bourg de S. Pierre, comme il fit depuis.

An 849. de N. S.

Entrevûë des freres. Annal. Bertin. Chro. Fontenel Mezer.

Lotaire & Charles le Chauve ſe donnèrent rendez-vous au château de Peronne, où ils ſe virent, s'embraſſèrent, & renouvelèrent le ſerment qu'ils avoient fait de vivre en bonne amitié comme frères, & de ſe donner ſecours l'un à l'autre en cas de beſoin. Pepin, Roi d'Aquitaine, avoit un frere nommé Charles, qui étoit à la ſuite de l'Empereur, & qui voïant cette union, crût que Lotaire ne l'abandonneroit point, & qu'il lui donneroit ſa protection. Mais comme il paſſoit ſur les terres du Roiaume Occidental de France, il y fut arrêté par le Comte Vivian qui l'aïant mené au Roi Charles, il le fit tondre dans une aſſemblée qui ſe tenoit à Chartres, & le fit enfermer dans le Monaſtére de Corbie. Il en fut tiré quelques années après, pour ſuccéder à Raban dans l'Archevêché de Maïence.

Sentimens de Raban ſur l'Euchariſtie.

Je juge à propos de nous arrêter un peu à ce célébre Archevêque Raban. Comme il a laiſſé pluſieurs Ecrits, cela nous donne occaſion de rechercher ſon ſentiment ſur le point de l'Euchariſtie. Aïant vû ce que Paſchaſe Ratbert avoit publié là-deſſus, il crût qu'il étoit obligé de le combattre, & de s'y opoſer comme à une doctrine nouvelle & contraire à celle qui avoit été reçûe dans l'Egliſe; c'eſt ce que nous aprend l'Auteur Anonime (que le Jeſuite Gellot a mis en lumiére ſous ce nom, grand partiſan de Paſchaſe, & que pluſieurs croïent avoir été de même ſiécle; qui nous dit dans ſon livre de l'Euchariſtie, que *Raban a argumenté amplement contre Paſchaſe dans la lettre qu'il a écrite, à l'Abbé Egilon.* Et Raban lui-même dans ſon Pénitentiel, au chap. 33. déclare *qu'il n'y a pas long-tems que quelques-uns aïant de mauvais ſentimens touchant le Sacrement du corps & du ſang de N. S. ont dit que c'étoit le corps même & le ſang de N. S. qui eſt né de la Vierge Marie, & dans lequel N. S. a ſouffert ſur la croix & eſt*

Anonim. ap. Gellot.

Raban. Pœnitent. cap. 33.

Digitized by Google

An 849. de N. S.

est ressuscité du Sépulcre : erreur à laquelle nous nous sommes opposez autant que nous avons pû, & avons montré à l'Abbé Egilon ce qu'on doit croire du corps même. Par cela l'on ne peut pas douter que Raban n'ait écrit directement contre Paschase, puis que l'opinion qu'il avoit combattue entant qu'erreur, est précisément celle de Paschase, comme nous l'avons vû en l'année 818. Cette lettre que Raban a écrite à Egilon, s'est perdue, ou par l'injure du tems qui consume enfin toutes choses, ou plûtôt par ceux qui avoient intérêt de l'étoufer, à cause qu'elle contenoit une doctrine qui leur déplaisoit. Mais il nous suffit de savoir qu'il l'a écrite, & que par conséquent il a été ennemi de la doctrine de Paschase, sur le sujet de l'Eucharistie. L'Auteur Anonime témoigne aussi de Raban qu'il enseignoit que l'Eucharistie étant reçûe par les communians, une partie se convertit en leur substance, & que le reste s'en va au lieu où la nature se décharge. Guillaume de Malmesburi, Moine célèbre, dans le douzième Siecle, en écrit de même à son frere Robert dans la Préface de l'Epitome d'Amalarius *des Divins offices. Je vous avertis*, dit-il, *qu'entre ceux qui ont écrit de ces choses, il y en a un que vous devez fuir, qui se nomme Raban, qui au livre des Offices Ecclesiastiques dit, que les Sacremens de l'autel profitent à nourir, & qu'à cause de cela ils sont sujets à la corruption, ou à la maladie, ou à l'âge, ou au retrait, ou enfin à la mort. Voiez combien il est dangereux de dire, & croire & d'écrire de ces choses touchant le corps de Nôtre Seigneur !* Thomas Valdensis reproche aussi à Wiclef en divers lieux, que comme il enseigne que l'Eucharistie se digére, & qu'elle passe en la substance de celui qui la mange, aussi peut-il enseigner avec Raban *qu'elle s'en va au retrait.* Et c'est la même doctrine (a) d'Origéne, que Raban tenoit six cens ans après lui. Il paroît aussi assez parce qui nous reste de ses Ecrits quel étoit le sentiment de cet Archevêque sur ce sujet: comme au liv. 1. *de l'institution des Clercs c. 31. Nôtre Seigneur* dit-il, *a mieux aimé que les fidèles reçussent de la bouche les Sacremens de son corps & de son sang, & qu'ils se convertissent en leur nourriture (ou en une partie d'eux-mêmes, comme le cite Thomas Valdensis) afin que par l'œuvre visible, l'effet invisible fût montré. Car comme la viande matérielle nourrit extérieurement le corps & l'entretient; ainsi la Parole ou le Verbe de Dieu nourrit intérieurement l'ame, & la fortifie.* Ce sont aussi les mêmes mots dont il se sert au liv. 5. *des natures des choses.* Puis dans ce livre *de l'Institution des Clercs*, il ajoûte : *Autre chose est le Sacrement, autre chose la vertu du Sacrement; le Sacrement est converti en la nourriture du corps, mais par la vertu du Sacrement on aquiert la vie éternelle. Comme donc le Sacrement se convertit en nous-mêmes, quand nous le mangeons, & que nous le bûvons; ainsi nous sommes convertis au corps de J. C. quand nous vivons avec obéissance, & avec piété.* Et ensuite, voulant rendre la raison pour laquelle J. C. a choisi le pain & le vin pour en faire les Sacremens de son corps & de son sang, il dit que *c'est parce que Melchisédec offrit du pain & du vin, & que J. C. étant Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec, il devoit imiter son oblation: Et que parce que le pain fortifie le corps, il est convenablement apellé le corps de J. C. & parce que le vin fait du sang en la chair, il se raporte pour cette raison à son sang. Or ces deux choses sont visibles, & toutefois étant sanctifiées par le S. Esprit elles passent au Sacrement du divin corps.* Remarquez aussi que Raban parle d'ordinaire du sang de J. C. aussi bien que de son corps, & du vin aussi bien que du pain, & de boire aussi bien que de manger en l'Eucharistie: parce que la coûtume étoit encore alors que le peuple participât au Calice, aussi bien qu'à l'autre signe. Mais nous ne nous arrêtons point à cela, à cause que c'est une chose assez connue que la communion du Calice n'a été ôtée au peuple, que quelques siècles après celui ci J'ajoûterai ici ce que le même Auteur dit en général des Sacremens. *Il faut*, dit-il, *que le discours suivant expose ce qui meut.*

An 849. de N. S.

Anon. ap. Cellot. Mabill. Sæc. 4. Bened. part. 2.

Malmesbur. Præf. Epit. Amalar. de divin. Offic.

Thom. Valdens. tom 2. cap 26.

(a) Orig. in Matth. 15 pag. 253.

Raban. de Inst. Cleric. cap. 31.

Du nombre des Sacremens.

Digitized by Google

An 849 de N. S. Raban. de Instit. Cleric. lib. 1. cap 24. cap. 31.

ce qui eſt des Sacremens qui ſont dans l'Egliſe, & qu'il en déclare la cérémonie ſacerdotale. Or les Sacremens ſont le Bâtême & le Chrême, le corps & le ſang, & au chap. 31. *Parce que nous avons déja diſcouru auparavant des deux premiers Sacremens, c'eſt-à dire, du Bâtême, & du Chrême, il faut que nous recherchions auſſi de parler des deux autres qui reſtent, ſavoir du corps & du ſang de N.S.* Où l'on peut voir qu'on ne parloit encore alors que de deux Sacremens, proprement ainſi nommez, de l'Egliſe Chrêtienne, ſavoir du Bâtême & de l'Euchariſtie: & à chacun il donne deux Sacremens, c'eſt-à-dire, deux ſignes, au Bâtême l'eau & le Chrême ou l'Onction; parce que le Chrême étoit tenu une dépendance néceſſaire du Bâtême, comme nous l'avons montré en l'an 267. & 619. & à la Sainte Euchariſtie pareillement il donne deux Sacremens, c'eſt-à-dire, deux ſignes qui ſont le pain & le vin, leſquels ſont nommez corps, & ſang de J.C. parce que ſelon la regle de S. Auguſtin, ſuivie par pluſieurs autres, les Sacremens prennent le nom des choſes dont ils ſont ſignes. C'eſt ainſi que les Auteurs de ce tems-là parlent du nombre des Sacremens, n'y en mettant encore alors qu'un que Raban nous vient de nommer.

Les Ecrits de Raban. Mabill. Sæc. IV. Bened. part. 2.

Et par les choſes que nous venons de voir, on peut recueillir, que cét illuſtre Archevêque a laiſſé pluſieurs Ecrits. Outre le Traité qu'il avoit fait exprès contre Paſchaſe, qu'il avoit envoïé à l'Abbé Egilon, que la malice des ſiecles à fait perir, il a écrit pluſieurs choſes tant en proſe qu'en vers. Il a fait *de courts commentaires ſur toute la Bible*, particuliérement, ſur le livre des Lamentations de Jéremie. Il a compoſé trois livres *de l'Inſtruction des Clercs*, un Pénitentiel, & un Traité à la louange de la Croix, tant en proſe qu'en vers, qu'il avoit dédiéau Pape Grégoire IV. mais après ſa mort il l'envoïa à ſon ſucceſſeur Sergius.

Raban. Tom. 1.

L'An 850. de Nôtre Seigneur, le 9. de Michel III. Empereur d'Orient, le 10. de Lotaire Empereur d'Occident, & le 10. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 13. le 4. de Leon IV. Pape.

Walafridus Strabo, ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie. Walafr. Strabo de Reb. Eccles. cap. 16. Bibl. P. Tom X. pag. 674.

APrès Raban on doit mettre Valafridus Strabo, Abbé d'Auch, ou comme diſent les autres Abbé de Richenau dans le Diocéſe de Conſtance. Dans un Poéme qu'il a fait, il apelle Raban ſon Maître & ſon Pére. Ce qui donne un juſte ſujet de croire qu'il a été de même ſentiment que lui ſur le point de l'Euchariſtie. Mais ce qui fait qu'on n'en peut point douter, c'eſt ce qu'il enſeigne dans ſon livre *des choſes Eccléſiaſtiques*, au chap. 16. *que Jéſus-Chriſt a donné à ſes diſciples les Sacremens de ſon corps & de ſon ſang, en la ſubſtance du pain & du vin, leur aiant enſeigné de les célébrer en mémoire de ſa très-ſainte Paſſion: parce qu'on ne pouvoit rien trouver de plus propre que ces eſpéces, pour ſignifier l'unité du Chef & des Membres: car comme le pain eſt fait de pluſieurs grains, & qu'il eſt réduit en un ſeul corps par le moïen de l'eau, & comme le vin eſt épreint de pluſieurs raiſins, de même le corps de Jéſus-Chriſt ſe fait de la multitude des Saints.* Et un peu aprés il déclare que *Jéſus Chriſt nous a choiſi un ſacrifice convenable, pour le myſtére de ſon corps, & de ſon ſang, en ce que Melchiſédec aiant offert du pain & du vin, il a donné à ſes fidéles les mêmes eſpéces de ſacrifice.* Et au chap. 18. *Comme pour ce nombre infini de cérémonies légales, Jéſus-Chriſt nous a donné la parole de ſon Evangile; de même, pour cette grande diverſité de ſacrifices, les fidéles ſe doivent contenter de la ſimple oblation du pain & du vin.* Ce qui fait voir que quand au chap. 17. il dit que *les myſtéres de nôtre rédemption ſont réellement le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt*, cela ſe doit entendre, qu'ils le ſont vraiment en ſigne ou Sacrement, ou en vertu & éficace, comme le titre du chap. porte *de la vertu des Sacremens.* Cet Au-

Id. cap. 18.

Id. cap. 17.

Digitized by Google

An 850. de N. S. Labb de Script. Eccl. Sigeb. Chro & de Vir. ill. cap. 71. Pagi. an. 849. n 15.

Auteur a laiſſé encore d'autres Ecrits, comme ſont les vies de Saint Gal & de Saint Othmar, un Traité de la ruïne de Jéruſalem ſur le 19. chap. de Saint Luc, quelques Poëſies, & *la Gloſe* qu'on nomme *ordinaire* ſur l'Ecriture Sainte, tirée pour la plûpart des Ecrits de Raban ſon Maître, laquelle Gloſe a été augmentée par d'autres qui l'ont ſuivi. On met d'ordinaire ſa mort en l'an 849. Il y a de l'apparence néanmoins qu'il a ſurvécu à Raban. Quelques-uns mettent en ce même tems un Strabo Moine de Fulden, auquel ils attribuent *la Gloſe ordinaire*. Mais je croi que c'eſt le même Valafridus Strabo, * qui véritablement avoit été d'abord Moine de Fulden; où il avoit été diſciple de Raban, & depuis a été Abbé d'Auge, ou Richenau du Diocéſe de Conſtance.

Ibid.

Bar. an. 850 n 4.

Ramire ou Ranimire, Roi de Leon, & de Gallice mourut le 1. de Fevrier de cette année, après en avoir regné vingt-ſix, avec louange de prudence & de valeur. Car non ſeulement il conſerva, mais auſſi augmenta ſon Roiaume, & ſe défendit contre les Sarraſins, & même les battit en diverſes rencontres. Dans ce tems-là Abderamen leur Roi tenoit toûjours une grande partie de l'Eſpagne, & faiſoit ſa réſidence ordinaire à Cordouë; laquelle il embellit, la fit paver, & y fit venir des fontaines par des aqueducs, & des canaux de plomb. Il exerçoit une grande rigueur contre les Chrétiens, il en fit même mourir pluſieurs cette année & la ſuivante, parce que non ſeulement ils faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme, mais que de plus ils invectivoient publiquement contre la ſuperſtition Mahometane.

Ordonius Roi de Gallice ſuccéde à Ramire. Luc Tudens. Roder. & Eulog. ap. Baron. n. 4.

Famine. Sigebert. Chro. & Annal. Fuldens. Baron. an 850. n. 14.

Il y eut en ce tems-là une grande famine le long du Rhin, qui fit que pluſieurs abandonnérent le païs, pour aller chercher du pain ailleurs. Sur quoi l'on recite que l'un de ceux-là aïant quitté ſa maiſon, & s'étant mis en chemin avec ſa femme & ſes enfans, il fit deſſein d'en-

tuer un pour ſubvenir à leur faim & pour prolonger un peu leur vie. Mais comme il étoit ſur le point d'exécuter cette barbarie dénaturée, il fit rencontre de deux loups qui venoient d'étrangler une biche, qu'il les chaſſa & prit leur proie, dont il ſe nourrit, lui & ſa famille juſqu'à ce qu'il fut arrivé en Turinge, où il trouva moien de ſubſiſter.

An 850. de N. S.

Le Roi Charles va en Aquitaine. Annal. Fuld & Bertin. Meter.

Le Roi Charles fut encore cette année en Aquitaine, y aïant été apellé par les habitans du païs qui ſe laſſérent de l'inſolence de leur Roi Pepin, parce qu'il étoit yvrogne, & fort débauché pour les femmes; il uſoit de violence envers les ſujets, & les véxoit extraordinairement, en autoriſant les injuſtices & les uſurpations de ſes Officiers. Le Roi Charles en étant averti, alla dans ſon païs, où la plûpart des habitans l'attendoient: ceux de Limoges entr'autres le reçurent à bras ouverts, & l'aſſiſtérent au ſiége de Toulouſe qu'il prit à compoſition. Mais dès que Charles fut ſorti d'Aquitaine, ils ſe réconciliérent avec Pepin. Il devoit profiter de ce châtiment: mais ſes mauvaiſes inclinations le firent retourner à ſes vices, qui, peu de tems après, furent cauſe de ſa ruïne.

Il retourne d'Aquitaine va en Bretagne. Chro. Fontanell. an. 850.

Charles revenant d'Aquitaine alla encore en Bretagne, où il renforça la garniſon de la ville de Rennes. Mais Nétmene, qui s'étoit aſſocié avec les Normans, ſe rendit ſi puiſſant, qu'il alla aſſiéger cette ville & la prit par force. Pour s'oppoſer aux éforts de ces ennemis, le Roi Charles fit venir Rupert ou Robert Duc de Saxe, qui étoit arriere petit-fils de l'Illuſtre Witikind, & il le fit Comte d'Anjou. Et véritablement, il ſervit beaucoup à la France en cette occaſion. Il faut ſe garder de le confondre, comme quelques-uns ont fait, avec Robert le Fort, dont nous parlerons l'an 860. *

Annal. Fuld.

* Sur la fin de cette année 850. Indiction 14. L'Empereur Lothaire & ſon fils Louis firent tenir un Concile ou une Aſſemblée à Pavie, où préſida Angilbert, Archevêque de Milan, avec Theodore Patriarche d'Aquilée. On y fit vingt-cinq Canons, ou Articles de Reglemens. To VIII Concil. pag. 61. Baron 850. n. 16. Pagi an. 850. §. 5.

Pagi an. 849. §. 15. * Tuthême & d'autres après lui, ont diſtingué, mais mal, Walafrid Abbé d'Auge, de Strabon Moine de Fulde.

Digitized by Google

L'An 851. de Nôtre Seigneur, le 10. de Michel III. Empereur d'Orient, l'11. de Lotaire Empereur d'Occident, & l'11. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 14. le 5. de Leon IV. Pape.

Mort de Nomine, auquel succéda Herispou. Chro. Andegavens. Annal. Bertin. Hist. de France

NEoméne aïant joint ſes troupes à celles des Normans, fit d'horribles dégâts dans l'Anjou & y exerça de grandes barbaries, principalement contre les Eccléſiaſtiques. Il en fut bien-tôt puni par une maladie extraordinaire & douloureuſe, qui faiſoit reconnoître que c'étoit la main de Dieu qui le frapoit, & qui le coucha dans le tombeau. Heriſpous ſon fils lui ſuccéda, qui continua la guerre contre la France, donna une bataille qui fut fort balancée de part & d'autre, & enſuite le Roi Charles lui accorda la paix; d'autant plus volontiers qu'il avoit envie de retourner en Aquitaine, pour l'arracher à Pepin qu'il ſavoit n'y être pas aimé: & qu'il le voïoit encore attaqué par Hocheri, Chef des Normans, qui étant ſorti de Bourdeaux vint avec une puiſſante flote remonter par l'embouchure de la Seine, & pilla tout le païs d'autour de la riviére, bien avant à droite & à gauche, détruiſit l'Abbaïe de Saint Vandrille, brûla pluſieurs villes & entr'autres celle de Beauvais. Les Fréres aſſignérent cette année une Aſſemblée Générale des principaux de leurs Roïaumes ſur les bords de la Meuſe, où ils ſe trouvérent tous trois, & où ils renouvelérent le ſerment d'amitié, & de ſecours mutuel en cas de beſoin.

Chro. Fontanel. ap. Duchesn. tom 2. Meter.

Entrevûe des freres. Annal. Bert. & Balus. tom. 2. Capit. Reg. Fr. Annal. Fuld.

En partant de là, Louïs, Roi de Germanie, paſſa la Turinge, alla avec une armée contre les Sorabes, qui s'étoient jettez ſur des païs qui lui apartenoient, l'a défit & les domta, plus par la famine que par l'épée.

Guerres en Italie Annal. in Leon IV. Sigo.

Nous avons parlé de l'animoſité d'Adelgiſe & de Siconulfe ou Sigenulfe qui fut ſi grande, que bien qu'ils fuſſent fréres, ils firent venir chacun les Sarraſins à leur ſecours, & ainſi donnérent le moïen à ces infidelles d'entrer dans l'Italie, & de ſe ſaiſir de Bari & des païs d'alentour, ſous la conduite de leur Chef nommé Maſſar. Ils firent de furieux dégâts & exercérent de grandes cruautez dans le Duché de Benevent, ſans épargner même les terres d'Adelgiſe qui les avoit apellez. Louïs, Roi d'Italie, en aïant eu avis, alla contr'eux avec une armée, les battit, les chaſſa, & en prit quantité de priſonniers qu'il fit mourir avec leur Chef, le 9. de Mai, veille de Pentecôte. Puis il mit d'accord ces deux fréres, en partageant également les terres qu'ils diſoient leur apartenir, & donnant Benevent à Adelgiſe, & Salerne à Sigenulfe.

An 851. de N. S. nius de regn. Ital lib. 5.

Leo Oſtiens. lib 1. cap. 31.

Normans battus Malmesb. de Reg. lib. 1. cap. 4. Huntind. pag. 348.

Les Normans, qui ne cherchoient qu'à piller de tous côtez, firent une décente en Angleterre avec trois cens cinquante vaiſſeaux. Ils chaſſérent d'abord le Roi des Merciens, & ſe ſaiſirent de ſon païs. Mais Edelwolf ſon Oncle étant venu à ſon ſecours, il les chaſſa & les contraignit de ſe retirer au plus vite dans leurs navires.

Aimoin. Annal. Fuld. Sigeb. de Vir. Bill. cap. 135. Mabill. Sæc. 4. part. 1.

Aimon, décendu de la race des Anglo-Saxons, étoit en réputation en ce tems-là. Il avoit eu pour maître Alcuin & fut premiérement Moine Benedictin, puis Abbé de Hirsfeld dans le païs de Heſſe, & enfin Evêque d'Halberſtad. Il a fait des commentaires ſur pluſieurs liv. de l'Ecriture, qui l'ont fait apeller *Interprête pénétrant des divines lettres.* Il a fait auſſi des Homelies & trois livres *de la Mémoire des choſes Chrétiennes.* Quelques-uns lui attribuent auſſi *un Commentaire ſur les Epîtres de Saint Paul:* d'autres le donnent à Remi, Archevêque de Lion, qui a vécu environ le même tems: mais les Savans l'attribuent plûtôt à Remi Moine d'Auxerre, de qui nous aurons occaſion de dire quelque choſe dans la ſuite. Haimo eſt mort l'an 853.

Pagi § 10. an 853.

Loup Servais. Sirm. Oper. Lup.

L'an 851. mourut Loup Servais, Prêtre à Mâlience, diſciple de Raban. Il fut auſſi célébre, & a laiſſé des Epîtres & quelques Ecrits que le P. Sirmond a mis en lumiére: entre leſquels il y a un Traité

des

An 851. de N. S. des trois queſtions agitées contre Gotheſcalc. Mais M. Baluze, veut qu'il ſoit de Loup de Ferriéres, comme nous le dirons en l'an 853. *

Baron. an. 838. n. 6. Pagi an. 838. § 6. Du Pin Nouv. Bibl. Tom. 7. pag. 14. Sigebert in Catal. cap. 93.

* Il a de Savans qui prétendent que loup Servais ou Servat, & Loup de Ferrieres, ne ſont qu'une ſeule & même perſonne, & qu'il n'y a point de raiſon de croire que l'un ſoit différent de l'autre. Mais d'autres ſoûtiennent qu'ils ſont différens; que Loup Servat, qui diſputa contre Gotheſcalc à Maience mourut en 862. au lieu que Loup, Abbé de Ferrieres, dans le diocéſe de Seus, aſſiſta au ſecond Concile de Soiſſons, l'an 853. & ne mourut qu'après l'an 861.

& 174 Baſnag. Hiſt de l'Egl. liv. 12. chap. 8. p 768.

L'An 852. de Nôtre Seigneur, l'11. de Michel III. Empereur d'Orient, le 12. de Lotaire Empereur d'Occident, & le 12. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 15. le 6. de Leon IV. Pape.

Leonine achevée. Anaſt. in Leon. IV. Bar an. 852. n. 1.

LE Pape Leon IV. aïant vû que l'Egliſe Patriarchale de St. Pierre étoit expoſée aux courſes & au pillage des ennemis & ſur tout des Sarraſins, à cauſe qu'elle étoit bâtie dans un bourg hors de l'enceinte des murailles de la ville, l'avoit fait fermer & y avoit emploïé quatre ou cinq ans entiers, avec beaucoup de dépenſes & de travaux. L'ouvrage en fut achevé cette année, & il fit apeller ce lieu-là, ville Leonine, qu'il dédia & conſacra avec des proceſſions & beaucoup de cérémonies. Pour peupler ſa nouvelle ville, il y mit les habitans des Iles de Corſe & de Sardaigne, qui fuïant la fureur des Sarraſins qui avoient occupé leur païs, s'étoint retirez à Rome. Peu de tems après, le Pape acheva auſſi de bâtir une autre ville nommée Léopolis à douze mille de Centumcelles ou Cincelle, † qui

& Leopolis. Ibid.

V. Baudrand ſur Centumcelle.

† Dans la ſuite des Siécles cette demeure s'étant trouvée moins commode, les habitans ſont retournez à l'ancienne Centum-celles ſur la mer, qu'ils ont nommée par cette raiſon Civita-vechia, vieille ville.

avoit été ruïnée depuis cinquante ans par les Sarraſins. Il ſe plaiſoit fort à bâtir, au lieu de s'emploïer à édifier l'Egliſe de Dieu par ſes prédications, comme avoient fait ſes premiers ancêtres. Mais alors la coûtume s'en étoit abolie.

An 852. de N. S.

Abderamen, un des Chefs ou Rois Sarraſins en Eſpagne, continuoit ſes cruelles perſécutions contre ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Chrétienne, en fit pendre pluſieurs à Cordoue, le 14. de Sept. & les voïant ainſi pendus commanda qu'on dépendit leurs corps, & qu'on les brûlât. Mais avant qu'on eût achevé de les brûler, il mourut ſubitement, après avoir dominé en ces lieux-là trente & un an. Son fils Muhamed lui ſuccéda, qui en regna trente-cinq: comme le recite le Cardinal Baronius, qui dit qu'il en a tiré l'hiſtoire, d'Euloge Prêtre, & de Rodrigue, Archevêque de Tolède.

Perſecution en Eſpagne. Roder & Euleg. ap. Bar. an. 852. n. 10. & ſeq.

Pepin continuant en ſes débauches, ſes injuſtices & ſes violences, ſe rendit ſi odieux aux peuples d'Aquitaine, qu'ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne & le livrérent au Roi Charles, qui le fit tondre & renfermer dans le Monaſtére de Saint Médard de Soiſſons. Il trouva moïen de s'échaper, & de ſe jetter parmi les Normans, avec leſquels roulant encore dans la France juſqu'à l'année ſuivante, il les aida à prendre & à ſaccager Poitiers & quelques autres villes. Cela ne ſervit qu'à le faire haïr davantage. Enfin, il fut repris & reſerré dans le château de Senlis, d'où il ne pût ſe ſauver.

Pepin en priſon Annal. Bertin & Sigebert. Chro. Mezer.

L'Empereur Lotaire avoit trois fils; Louïs, Lotaire & Charles. Nous avons vû que dès l'année 844. Louïs avoit été fait Roi d'Italie. Celle-ci, ſon Pére * l'aſſocia avec lui à l'Empire, & depuis il fut auſſi nommé Empereur.

Mezer. an. 852.

Louïs Roi d'Alemagne fit tenir un Synode d'Evêques à Maience, pour pourvoir à quelques afaires de l'Egliſe, & il y voulut

Sinode à Maience. Annal. Fuld.

* Selon d'autres cette aſſociation ſe fit l'année 849 & la ſuivante 850. Louïs fut couronné Empereur à Rome par le Pape Léon. Annal. Bertin. 850.

Pagi an. 849. n. 14.

An 852 de N. S. y voulut assister. Delà il alla à Erford, où il se tint une Assemblée des principaux Seigneurs du païs, pour mettre ordre à quelques malversations qui s'y commettoient

Heribald Evêque d'Auxerre. Sigebert de Script. Heribold ou Heribaud, Evêque d'Auxerre, étoit en fort grande réputation en ce tems-ci. Il étoit homme de qualité & de grand crédit auprès du Roi Charles, qui le fit son Archichapelain, dignité qui étoit alors la première & la plus importante de tout le Clergé, comme nous l'avons vû en l'an 828. Delà vient que Loup, Abbé de Ferrières, lui donne de grandes louanges dans plusieurs de ses Epitres, l'apellant, *Prélat très-excellent, doué d'un esprit sublime & divin, & le félicitant de ce qu'il étoit comblé d'honneurs.* Raban, Archevêque de Maïence, lui dédia *son Pénitentiel*, dont nous avons parlé en l'an 847. Ils étoient tous deux d'un même sentiment sur le sujet de l'Eucharistie, comme nous en assûre l'Auteur Anonime, que nous avons déja cité plusieurs fois. Car il dit expressément que Raban & Heribaud, qui étoient deux Prélats les plus renommez de leur tems, enseignoient que *le Sacrement étoit sujet au retrait.* Thomas Waldensis (qui a écrit contre les Hussites & contre Wiclef, & qui a assisté au Concile de Constance) le témoigne de même, disant, *Héribaud, Evêque d'Auxerre, & Raban, Archevêque de Maïence, ont enseigné que le Sacrement de l'Eucharistie est sujet au lieu des excremens. Wiclef*, ajoûte-t-il, *s'accorde avec Heribaud & Raban de Maïence, qui enseignent que le vénérable Sacrement de l'Autel est sujet au retrait.* Cela fait voir clairement, ce me semble, que l'Eglise du neuvième Siècle croïoit communément, que l'Eucharistie étoit du pain en substance, sujet aux accidens par lesquels passe la nourriture ordinaire. Car, au contraire, si cette créance qu'Heribald enseignoit eût été fausse & opposée au sentiment de l'Eglise, peut on s'imaginer que le Roi Charles, qui étoit instruit dans les mystères de la Religion, eût choisi un tel homme pour son Archichapelain, & que les Evêques de France l'eussent souffert à leur tête. Nous voïons que Hincmar même, Archevêque de Reims, apelle Heribaud après sa mort, *Evêque de venérable mémoire*, & qu'on a mis sur son tombeau. *Ci gît le corps de Saint Heribaud*: comme on le voit dans la Chronique d'Auxerre.

Cependant, quelques siècles après, savoir, depuis que la doctrine de Berenger a été condamnée par les Papes, ces Auteurs si celébres, dont nous venons de parler, & ceux qui ont en cela suivi leur sentiment, ont été apellez par oprobre *Stercoranistes.* Durand de Troarn au livre *du corps & du sang du Seigneur*, part. 2. l'enseigne, raportant que les Stercoranistes disoient *que les dans du pain & du vin qu'on aporte à l'autel, demeuroient après la consécration ce qu'ils étoient auparavant, & qu'ils sont en quelque sorte le vrai corps & le vrai sang de Jésus-Christ, non naturellement, mais en figure, & que les substances de l'oblation divine sont corruptibles & digerées avec les autres viandes.* Guitmond, Evêque d'Averse, qui a écrit dans l'onzième siècle *sur les paroles de l'Eucharistie*, au liv. 2. dit que l'opinion de Berenger & de ses sectateurs est celle des Stercoranistes, parce qu'ils se servent de cette sentence de Jésus-Christ. *Tout ce qui entre dans la bouche, s'en va au ventre, & de là au retrait.* Alger, Moine de Clugni, dans le douzième siècle, au chap. 2. de son livre *du corps & du sang de J. C.* dit, *De cette manducation visible & corporelle qui se fait au Sacrement, est née la fausse hérésie des Stercoranistes. Car ils disent qu'un si grand Sacrement étant mangé corporellement, est aussi sujet aux excremens. C'est ce qu'ils tâchent d'établir par beaucoup d'argumens, & particuliérement par les paroles de J. C. qui dit dans l'Evangile, tout ce qui entre dans la bouche, va au ventre, & est jetté au retrait.* Thomas Waldensis aussi que nous avons déja allégué, raconte qu'un Docteur subtil de son tems disoit *qu'il falloit interroger les Prêtres pour savoir si cette chose qu'ils croioient être la chair de J. C. étoit goûtée de la bouche du corps, & si étant*

An 852 de N. S.

De Præd. dest. cap 6. Chro. Altifiod. *Stercoranistes.*

Troarn. de Corp. & Sang. Dom. part. 2.

Guitmond. de Verit. Euch. lib. 2. p. 6. tom 6. Matth. XV. 17.

Alger. de Sacr. lib. 2. cap. 2. B. P. tom. 6.

Thomas Waldens. tom. 2. cap 53.

Sa doctrine sur l'Eucharistie Anon. ap Cellot.

Tom. 2. cap. 19. 52. & 61.

19 c 37.

An 853. de N. S. *Si étant reçûe dans le ventre elle alloit au retrait, selon que l'enseigne la fale secte des Heribaldiens, & sans doute celle des Lollards. Car ils disent tous, que ce pain qu'ils apellent imprudemment le pain naturel, est le très-grand Sacrement & l'hostie consacrée. Mais ils ne s'en vont pas qu'ils ne disent qu'il est purgé dans l'estomac & qu'il passe au retrait.* Le même encore au chap. 26. disputant contre Wiclef, dit, que Wiclef prouvoit que l'Eucharistie étoit du pain *par l'expérience de la nature; à cause qu'un homme pouvoit être nourri d'hosties; de là* ajoûte-t-il, *je conclus que comme il admet la digestion de l'Eucharistie, il faut aussi qu'il admette qu'elle passe en excrément. Et ainsi il est d'acord avec Heribald & Raban de Maience, qui ont enseigné que le vénérable Sacrement étoit sujet au retrait.* Par ces témoignages il me semble qu'il est clair comme le jour, que Raban, Archevêque de Maience, & Heribald, Evêque d'Auxerre & Archichapelain de Charles le Chauve, & Berenger & Wiclef, & ceux qui les suivoient, étoient tous nommez par opprobre *Stercoranistes*, & étoient tous d'un même sentiment sur ce point de l'Eucharistie. D'où l'on peut reconnoître, que c'est une chose faite à plaisir & sans aucun fondement, de dire qu'entre les Latins il y en ait eu d'autres qui aïent été apellez *Stercoranistes*, que ceux que nous venons de repréienter.

Bd. cap. 26.

L'An 853. de Nôtre Seigneur, le 12. de Michel III. Empereur d'Orient, le 13. de Lotaire Empereur d'Occident, & le 13. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 1. le 7. de Leon IV. Pape.

Buchan. KEnneth, Roi d'Ecosse, mourut en ce tems-ci, après avoir regné vingt quatre ans. Donald V. lui succéda qui en regna cinq.

Concile de Soiss. Sur la fin d'Avril se tint le Concile de Soissons, composé de quantité d'Evêques, où l'on traita la question touchant plusieurs Prêtres qui avoient été ordonnez par Ebbon. Car nous avons vû qu'à cause de ce qu'il avoit fait contre Louïs le Débonnaire, il fut dépoſé de sa dignité d'Archevêque de Reims, & que lui-même avoua publiquement qu'il en étoit indigne. Mais, après la mort de Louïs, quand Lotaire fut déclaré Empereur, & qu'il fit la guerre à ses fréres, Ebbon se remit lui-même dans son Archevêché & ordonna plusieurs Clercs & Prêtres. Il n'y demeura pourtant pas long-tems, parce que Charles le Chauve le chassa & y établit Hincmar, l'an 845. Dans ce Concile, de Soissons on délibera sur ce qu'on devoit faire de ces Clercs & Prêtres, & il fut réſolu qu'ils n'avoient pas été légitimement reçus, vû qu'Ebon n'étoit pas alors Archevêque, & qu'il n'avoit pas été rétabli par l'avis commun d'une assemblée d'Evêques, & que par conséquent il n'avoit pas le pouvoir de les consacrer. Néanmoins, neuf ans après, le Pape Nicolas entreprit de casser l'arrêté de ce Concile: mais ce fut inutilement, parce qu'Hincmar s'y maintint vigoureusement jusqu'à sa mort. Charles assista dans ce Concile de Soissons, & y fit ordonner qu'on envoieroit des Députez dans les Egliſes, afin de pourvoir aux néceſſitez de chacune, & particulièrement, afin de rebâtir les Temples & les Monastéres qui avoient été détruits par les Normans.

An 853. de N. S. Annal. Bertin. 853. Tom. 8. Conc. pag. 808. To. VII. Conc. pag. 1811. Flod. lib. 3. cap 1. Nicol. Ep. 28. Tom. 8. Conc. pag. 488.

Ces barbares continuoient à faire d'horribles ravages dans la France. Ils entrérent par l'embouchure de la Loire, prirent encore, pillérent & ruinérent la ville de Nantes, tuérent l'Evêque lors qu'il étoit à l'autel, remontérent jusqu'à Tours, qu'ils prirent aussi & pillérent, & brûlérent la plûpart des Egliſes, & entr'autres celle de Saint Martin, où ils firent mourir six-vingts Moines avec leur Abbé Hebernus. D'autre côté, ils étoient entrez par la Frise & par la Hollande & suivant la riviére de l'Escaut, ils brûlérent l'Abaïe de S. Bertin. Puis s'avançant & s'étant joints à d'autres qui étoient entrez par la Seine, ils saccagérent

terribles dégâts des Normans. Chro. Norman. ap. Duchesn. tom. 2. pag. 525. Annal. Bertin & Fuldens.

An 853 de N. S. rent les Villes de S. Quentin & de Noyon. Ce ne seroit jamais fait à qui voudroit représenter les désolations que ces ennemis causèrent dans la plus grande partie de la France; tellement que ce n'étoit point sans raison qu'on y faisoit cette Prière, *Seigneur, délivre-nous de la fureur des Normans.* Il est vrai que cette année des troupes Françoises s'étant ramassées de divers endroits, les allèrent attaquer, & en firent un si grand carnage, que la plûpart ne retournèrent point dans leur païs.

Louïs de Germanie entreprend sur Charles. Annal. Bertin & Fuldens.

Depuis que par la prise & l'emprisonnement de Pepin, le Roi Charles se fût rendu maître de l'Aquitaine, il en traita assez rudement les habitans, soit par maxime d'Etat, soit par mauvais conseil, & en fit mourir quelques-uns des principaux, & entr'autres un Comte, nommé Gosbert. Ils en furent irritez, & députèrent secrétement vers Louïs Roi de Germanie, pour le prier d'accepter ce Roiaume-là, ou d'y envoïer son fils à sa place, & pour l'assûrer qu'il y seroit bien reçû; à cause qu'ils étoient animez contre Charles leur nouveau Roi, de ce que non seulement il ne se soucioit point de les défendre contre les courses des Normans, mais même les maltraittoit. Depuis l'acord fait entre les fréres, Louïs avoit vécu en assez bonne intelligence avec Charles: Mais Louïs la rompit par l'espérance qu'on lui fit concevoir d'aquerir un nouveau Roiaume. Il envoïa son fils aîné en Aquitaine pour y sonder & reconnoître qu'elle étoit la disposition des esprits des peuples: Mais il ne la trouva pas telle qu'on lui avoit fait espérer, & il ne vit personne qui branlât pour lui, que les parens & les amis de Gosbert, en sorte qu'il se vit obligé de se retirer au plus vite. Charles aïant sû tout cela, & reconnu l'intention de Louïs, rechercha l'amitié de Lotaire son frére aîné encore plus qu'il n'avoit fait auparavant, & s'aboucha avec lui dans un Parlement qui se tint à Valencienne, qui étoit une Ville qu'ils possédoient chacun par moitié, comme étant la borne commune de leur Roiaume. Lotaire & Charles assignèrent l'année suivante un autre Parlement à Liége, où ils invitèrent Louïs de se trouver, pour aviser ensemble aux afaires qui concernoient le bien commun de leurs Roiaumes. Mais se sentant coupable d'avoir joué un tour d'infidélité à Charles, & craignant qu'il ne voulût s'en ressentir, il s'excusa de ce qu'il ne se rendoit point à leur assignation. Après cela, Charles alla en Aquitaine, & s'y fit couronner Roi dans la Ville de Limoges. Tout ce païs-là a été tenu en titre de Roiaume encore long-tems depuis.

Meyer. Hist. de Fr.

An 853 de N. S.

Il y avoit à Rome un Prêtre Cardinal (c'est à-dire, un Curé ou Prêtre d'une des Eglises Parochiales) nommé Anastase, qui s'étoit absenté de son Eglise depuis cinq ans, quoi que le Pape l'eût averti d'y revenir. Et parce qu'il continuoit dans sa désertion & dans sa désobéissance, Leon IV. fit assembler un Synode de soixante sept Evêques, où il fut déposé. C'est celui qui, deux ou trois ans après, pensa de se faire Pape, & qui s'opposa fortement à l'Installation de Bénoit III. Quelques-uns ont crû que c'étoit Anastase le Bibliothéquaire qui floriſſoit en ce tems-là. Mais ils se sont trompez: parce que celui-ci a été Abbé, & a toûjours été bien venu des Papes, sous lesquels il a vécu, & desquels il a écrit la vie.

Anastas. déposé. Anast. in Leon. IV. Tom. VIII. Conc. Pag. 110.

Par le Synode de Rome.

Les Sarrasins continuoient à faire des ravages furieux dans la Poüille, dans la Calabre, & dans le Duché de Benevent. Bassac, Abbé du Mont-Cassin, & Jaques, Abbé de S. Vincent, étant priez par les Seigneurs du païs d'aller vers Louïs leur Roi, qui étoit alors auprès de son pére en France, & de le suplier de retourner au plûtôt en Italie pour s'opposer à ces ennemis: L'Empereur Lotaire ordonna à son fils de partir en diligence. De plus, aïant apris que les ordres que Charlemagne son Aïeul & Louïs son pére avoient établis, étoient négligez, & que cela étoit la cause de beaucoup de desordres; il lui donna charge qu'aussitôt

Louïs retourne en Italie Anastas. in Leon. IV. Sigon lib. 5. de Regn. Ital.

Digitized by Google

An 853 de N. S. tôt qu'il auroit un peu de repos & de loisir, il fit assembler les Evêques & les principaux de son Roiaume, pour y remettre tout en bon état. Louis étant de retour en Italie avec une armée, y fit quelques exploits contre les Sarrasins, ôta le fils de Sigenulfe de la Principauté de Salerne, & mit Ademar à sa place. Puis alla à Pavie, * où il convoqua une Assemblée des principaux de son Roiaume, choisis tant d'entre les Evêques que d'entre les Seigneurs, où il fit venir Angilbert, Archevêque de Milan, & André, Patriarche d'Aquilée, & leur dit, qu'il vouloit connoître de la vie & du devoir des Evêques, & de tous les Clercs, de l'instruction qu'ils donnoient aux peuples par leurs Prédications, de la discipline des Moines, de la jurisdiction des Comtes, & en général de toutes les choses qui méritoient d'être corrigées. Ces deux Prélats firent savoir la volonté du Roi aux Evêques, qui, après une diligente recherche, firent réponse qu'ils ne pouvoient pas nier qu'il n'y eût beaucoup de défauts parmi eux, mais qu'ils se corrigeroient avec le tems; Que les Prédications avoient été interrompues, en partie par la négligence des Evêques & en partie par celle des peuples: Que les Prêtres & les Evêques ne pouvoient s'excuser, mais que les Laïques aussi n'étoient point sans faute: parce que les Riches & les Puissans avoient des Chapelles jointes à leurs maisons, qui étoient cause qu'ils négligeoient de se trouver dans les Eglises Paroissiales, & plusieurs autres choses de semblable nature: sur lesquelles le Roi seant en son Palais, de l'avis des principaux de son Conseil, le 4. de Fevrier, ordonna les choses nécessaires. Cela est à remarquer, pour reconnoître d'un côté, la confusion & la corruption que la misére des Siècles avoit introduite, l'ignorance des peuples qui venoit de ce que les Evêques & les Prêtres ne les instruisoient plus par leurs Prédications, comme ils avoient fait autrefois; & de l'autre, la puissance de l'Empereur dans l'Italie, qui faisoit des Assemblées Politiques & Ecclésiastiques pour régler les devoirs des Evêques, sans que le Pape y eût aucune part; il y a même de l'apparence que c'étoit malgré lui, vû qu'un des Chefs de cette Assemblée (c'étoit Angilbert) s'étoit tiré de la sujetion de l'Evêque de Rome.

An 853 de N. S. *Puissance de l'Empereur.*

Tom. VIII. Conc. pag. 146. tom. 2. Capitul. Carol. Calv. pag. 349. *Où il donne des ordres au Clergé.*

Immédiatement après ceci, un certain Daniel vint trouver l'Empereur Lotaire en France, & lui fit raport que Gratien, Maître de la Milice, homme d'autorité, semoit à Rome de la division entre le Roiaume & le Sacerdoce, & disoit même qu'il vouloit transporter le Roiaume en Gréce. Platine, Secrétaire des Papes, dit que le Pape Leon IV. étoit accusé d'entrer dans ce dessein. Sur cela Lotaire manda à Louis son fils de se rendre incontinent à Rome pour pourvoir à cette afaire. Le Roi s'y étant rendu, il fut logé dans le Vatican; & après inquisition faite, le procès fut fait à Daniel, qui ayant été convaincu de faux, fut mis en la puissance de Gratien pour en faire ce qu'il lui plairoit. * Quant au Pape, ayant fait reconnoître son innocence, il écrivit des Lettres à l'Empereur Lotaire, par lesquelles *il fait profession d'observer ses commandemens & ceux de ses Ancêtres, & promet de les observer à perpétuité. Puis, il le prie que la Loi Romaine ait lieu à l'avenir comme elle avoit eu jusqu'alors.* Et si nous en croïons le Decret de Gratien, en la distinct. 10. c. 9. le Pape parle en bien plus forts termes, disant, *Nous faisons profession de garder inviolablement, autant que nous l'avons pû & que nous le pouvons, les chapitres & les commandemens Impériaux, & ceux des Pontifes ou Prélats qui*

Daniel.

condamné Anastas. in Leon. IV, Sigonius lib. 5.

De la puissance de l'Empereur & du Pape. Grat. Decret. distinct. 10. cap. 9.

Fleury, l. 51. an. 855.

* Cette assemblée ne se tint, selon d'autres, qu'en l'année 854.

* Il le rélâcha à la prière de l'Empereur. „ Cette histoire, dit Mr l'Abbé de Fleury, fait bien voir „ qui étoit Souverain de Rome. „ Il paroit clairement par là, selon le P. Pagi, que l'Empereur „ Louis II. jouissoit véritablement de la Souveraineté de Rome, & non pas du seul titre de Défenseur & de Protecteur de l'Eglise, comme plusieurs se le sont imaginé. „

an. 855. chap. 24. cod. an. n. 5.

Digitized by Google

An 853 de N. S. *qui ont précédé. Ce que nous promettons de garder, moiennant que Jésus Christ nous soit propice. Et ſi quelqu'un par hazard venoit à vous dire autrement, ſachez pour certain que c'eſt un menteur.* Ce qui fait voir clairement que l'Empereur étoit encore alors reconnu Souverain, non ſeulement dans l'Italie en général, mais dans Rome par le Pape même. Le même Gratien, en la Cauſe 2. Qu. 7. Can. 41. nous donne encore une Epitre de ce Pape à l'Empereur, où il parle avec une humble ſujetion : *Si nous avons fait*, dit-il, *quelque choſe mal à propos, & n'avons pas gardé le chemin de la droite Loi entre les ſujets, nous voulons que tout ſoit corrigé par vôtre jugement & par celui de vos Commiſſaires, &c. Nous implorons la Clémence de Vôtre Grandeur, afin que vous envoiez & adreſſiez des Commiſſaires pour faire enquête de ce que nous avons dit.* Il me ſemble qu'un inférieur n'en peut pas dire guére davantage à un Supérieur, & que le Pape reconnoit là qu'il eſt ſujet à faillir.

Grat. Caus. 2. Quæſt. 7. Can. 41.

Loup Abbé de Ferrieres. Balus. Oper. Lup.

Loup, Abbé de S. Joſſe, ſur la mer, & de Bethléhem ou Ferrieres en Gâtinois, étoit un eſprit des plus polis & des plus ſavans de ſon tems, comme il paroît par ſes Epitres qu'il a écrites aux plus Illuſtres de ſon Siècle, qui tous l'aimoient & l'eſtimoient à cauſe de ſes belles qualitez. Il en a écrit (*a*) une aſſez longue au Roi Charles ſur ce qu'il lui avoit demandé ſon ſentiment ſur la doctrine de Gotheſcalc, laquelle faiſoit grand bruit alors. Il en a écrit auſſi une (*b*) au Pape Bénoît III. de qui il étoit connu. Il aſſiſta auſſi au Concile de Soiſſons, qui ſe tint cette année 853. comme nous venons de voir. Dans une Lettre à Eginhard (*c*) il ſe plaint de *n'avoir pas eu d'aſſez bons Maîtres*, & dit que *s'il en eût eu, & qu'il n'eût pas été en un tems où les bonnes Lettres étoient preſque éteintes, il eût pû avec l'aide de Dieu, ſatisfaire à l'avidité qu'il avoit de devenir ſavant.* Et puis que nous avons vû l'année précédente 852. (*d*) qu'il loüoit ſi hautement Heribaud comme *un très-excellent Prélat, doüé d'un eſprit ſublime & divin*, on peut vrai-ſemblablement conclurre qu'il étoit de même ſentiment que lui ſur le point de l'Euchariſtie. Joignez à cela, que dans ſon Epître 40. il apelle Raban ſon Précepteur, & il lui rend graces de ce qu'il avoit pris ſoin de l'enſeigner, & ſe recommande à ſes prières. Il a auſſi écrit une Lettre à Ratram (qui eſt Bertram) où il fait voir qu'il entretenoit commerce avec lui. Et ce qui ne nous permet point de douter que Loup ne fût de même créance que ces trois célébres Docteurs ſur l'Euchariſtie, c'eſt que lui-même écrivant à Amolon, Archevêque de Lion, dit *que Jéſus-Chriſt a élevé ſon Humanité dans le Ciel, pour être toûjours avec les ſiens ſelon ſa Divinité.* Monſieur Baluze prouve auſſi que le livre qui porte le titre *des trois queſtions de Gotheſcale*, eſt de Loup de Ferrières. Or là il dit, que *Dieu a aſſujetti les créatures ſpirituelles au tems ſeulement, mais que pour les corporelles il les a aſſujetties & au tems & au lieu; & que l'on n'en peut douter, ſi l'on conſidére que tout corps qui a longueur, largeur & profondeur, & qu'on apelle ſolide, n'eſt jamais contenu que dans un lieu.* Où il pole formellement que tous les corps ſont aſſujettis à un lieu, & non pas les eſprits. Que s'il eût crû que le corps de Jéſus-Chriſt eût pû être quelque part à la maniére des eſprits, comme on veut qu'il ſoit dans l'Euchariſtie, il eſt évident qu'il l'eût dû excepter.

(*a*) Ep. 128.

(*b*) Ep. 103.

(*c*) Ep. 4.

(*d*) Ep. 19. & 37.

An 854. de N. S. *Sonſentiment ſur l'Euchariſtie.*

Ep. 81.

L'An 854. de Nôtre Seigneur, le 13. de Michel III. Empereur d'Orient, le 14. de Lotaire Empereur d'Occident, le 14. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 2.

LEs Normans donnérent un peu de repos cette année à la France : parce qu'ils furent rapellez dans leur païs, où il y avoit des guerres inteſtines. Quand ils y furent arrivez ils y prirent parti, & aidé-

Les Normans ſe diviſent. Annal. Fuld. & Bertin.

Digitized by Google

An 854. de N. S. aidérent à se détruire les uns les autres; en sorte qu'à peine resta-t-il aucun de la Race Roiale pour être mis sur le Trône & pour leur commander.

Guerre en Espagne. Roderic. Hist. Arab. cap. 26.

Les habitans de Tolède se rebellèrent contre Mahumed, Roi des Sarrasins, en Espagne, & se donnèrent à Ordonius Roi des Asturies: Mais cela leur réüssit fort mal, parce qu'incontinent après il perdit une bataille, où la plûpart des siens furent tuez. Ceux de Tolède ne voulurent pourtant point se rendre à Muhamed, qui les battit, & leur fit mille maux cinq ans durant; au bout desquels, ces deux Rois firent la paix ensemble.

Manichéens. Porphyrog. in Vit. Michael. Cedren.

En ce tems-là les Manichéens s'étoient horriblement multipliez en Orient. L'Impératrice Théodora * envoïa contr'eux une armée pour les forcer à quitter leur héréfie & à embrasser la profession de la foi Chrétienne, ou les punir de mort s'ils le refusoient. Presque tous persistèrent dans leurs erreurs; c'est pourquoi l'Impératrice en fit faire un furieux massacre, dans lequel on conte jusques à cent mille personnes qui périrent. Une action si cruelle ne pouvant venir que de celui qui est meurtrier dès le commencement, ne peut, sans doute, être aprouvée par de vrais Chrétiens, qui ne sont menez que d'un esprit de douceur & de debonnaireté. Et ce n'étoit pas un moïen propre pour porter les hommes à venir à la connoissance de la vérité afin d'être sauvez, que de les y contraindre par des suplices. Aussi les autres qui restèrent se voïant ainsi cruellement traitez, se révoltèrent de l'obéïssance de l'Empire d'Orient, & se rendirent aux Sarrasins, avec l'aide desquels ils firent de terribles ravages sur les terres de l'Empereur.

Les Auteurs ne s'acordent pas à assigner le tems du Pontificat de Leon IV. car les uns lui en donnent plus, & les autres moins. L'auteur de *la Compilation Chronologique* véritablement lui donne huit ans & cinq mois, * mais il met le commencement de son siége en l'an 844. & le finit par conséquent en l'an 852. An 854. de N. S.

C'est entre Leon IV. & Bénoît III. qu'on place une femme nommée Jeanne, qu'on dit avoir été élevée au Papat. C'est une matière odieuse, dificile, & embrouillée, sur laquelle on a fait des volumes entiers; les uns pour prouver que c'est une Histoire véritable, les autres que ce n'est qu'une fable. Je ne prétens point ici entrer dans la discussion de ce different: je dirai seulement quelque peu de choses qu'on ne peut, ce me semble, raisonnablement contester. Anastase le Bibliothéquaire, qui vivoit au tems même de Leon IV. & de Bénoît III. a écrit une Histoire de la vie des Papes, où il ne parle point de cette Jeanne, au moins dans les Editions imprimées que j'ai vûes. Cependant, je ne pense pas qu'on puisse revoquer en doute qu'elle se trouvât dans des Exemplaires anciens Manuscrits d'Anastase; comme dans un qui étoit il n'y a pas long-tems dans la Bibliothéque du Roi à Paris, & dans deux autres qui furent envoïez d'Heidelberg par Mr. Fréher, Conseiller du Prince Palatin, aux Jesuites de Maïence, dans lesquels exemplaires il y avoit ces termes; *Après le Pape Leon IV. Jean l'Anglois, né à Maïence, tint le siége deux ans, cinq mois & quatre jours. Ce Pape, comme on l'assûre, étoit femme, qui dans l'âge de son adolescence fut menée en habit d'homme à Athènes par un galand, où elle profita si bien en diverses Sciences, qu'elle n'avoit point son pareil. Elle vint ensuite à Rome, où elle fit des Leçons l'espace de trois ans, & eut de grands Maîtres pour disciples & auditeurs. Et comme elle étoit en grande estime dans la Ville pour sa vie & pour sa science, d'un commun acord elle fut élue Pape. Mais durant le* De la Papesse Jeanne. An 1601.

Pagi an. 845. n. 3 4. Fleury an 844. chap 24. 25.

* D'autres mettent cét évenement dans l'année 845. après que cette Impératrice eut renouvellé le traité de paix avec Bogoris, Prince des Bulgares, & lui eut rendu sa soeur qui étoit captive, en échange du moine Theodore, surnommé Couphara, que les Bulgares avoient pris long-tems auparavant.

* Selon Anastase il tint le Siège huit ans, trois mois & quelques jours, & ne mourut que l'année suivante 855. le 17. de Juillet. Anast in Leon. IV. Pagi an. 855. n. 6.

An 854. de N. S. *le tems de ſon Pontificat, elle fut engroſſée par un de ſes domeſtiques: & ne ſachant pas le tems de ſon accouchement, pendant qu'on alloit à l'Egliſe de Saint Pierre à S. Jean de Latran, entre le Coliſée & l'Egliſe de S. Clement, elle enfanta & mourut là, & l'on dit qu'elle y fut auſſi enterrée. Et parce que nôtre Seigneur le Pape ſe détourne toûjours de ce chemin-là, quelques-uns croient qu'il le fait en déteſtation de cet accident. Elle n'eſt pas miſe dans le Catalogue des Saints Pontifes, tant à cauſe de ſon ſexe feminin, que pour l'énormité du fait.* On ne voit pas que deux cens ans depuis Anaſtaſe aucun Auteur en ait ainſi expreſſément parlé. Marianus Scotus, Moine de Fulden, (*a*) qui fut ſacré Prêtre à Wirtsbourg, l'an 1058. écrivant ſur l'an 853. de N. S. dit, *le Pape Leon meurt le 1. d'Août: à celui-ci ſuccéde Jeanne femme durant deux ans, cinq mois, quatre jours.* (*b*) Et Martinus Polonus, qui fut Pénitencier du Pape Nicolas III. & depuis Archevêque de Conſence environ l'an 1270. & qui a écrit l'Hiſtoire des Papes, a tous les mêmes mots que nous venons de dire, qui ſe trouvent dans quelques Exemplaires Manuſcrits d'Anaſtaſe. (*c*) Thierri de Niem, qui a écrit un peu avant le Concile de Conſtance, ajoûte qu'une Statue fut érigée à cet endroit-là en mémoire de cet accident. (*d*) Baptiſte Platine, Secrétaire des Papes, qui dédia ſon Hiſtoire à Sixte IV. élevé au Papat l'an 1471. dit preſque toutes les mêmes choſes que Martinus Polonus: & après avoir dit que le Pape, quand il va à la proceſſion à Latran, ſe détourne tout exprès de cette rue où l'accouchement eſt arrivé, il ajoûte que, *pour éviter un pareil inconvenient, quand la premiére fois on met le Pape ſur le ſiége, on l'aſſied ſur une chaire percée, où un Diacre le manie pour ſavoir s'il eſt homme. Du premier, dit-il, je ne voudrois pas le nier: Du ſecond, je croi que cette chaire eſt préparée là, afin que celui qu'on établit dans une ſi grande charge ſache qu'il eſt homme & non pas Dieu.* Outre ces cinq Auteurs célébres que nous venons de nommer, qui marquent qu'il y a eu une Papeſſe Jeanne, il y en a encore pour le moins ſoixante autres ſemblables, tous morts dans la Communion de l'Egliſe Romaine, & dont la plûpart ont été avant la Prédication de Luther, qui ont été de ce même ſentiment. Pluſieurs Papes mêmes l'ont crû: car ils n'euſſent pû prendre, comme ils ont fait, les titres de Jean XXI. XXII, & XXIII. à moins que d'avoir préſuppoſé comme certain, le Pontificat de celle qu'on a nommé Jean VIII. La Ville de Rome même l'a crû, en ce que (comme ſes Hiſtoriens nous raportent) en déteſtation du fâcheux accident arrivé en cette rue-là, on n'y paſſoit point quand on faiſoit la Proceſſion ſolennelle pour aller à Latran, quoi-que cette rue fût plus commode qu'un autre, & qu'elle acourcît le chemin: Et depuis, Sixte V. l'a fait abatre, on a auſſi fait ôter la Statue, qui repréſentoit, à ce qu'on a crû, la figure d'une femme nouvellement acouchée. C'eſt ce qui fait que bien qu'un des célébres Hiſtoriens de ce tems-ci traite ce recit de fable, néanmoins il avoue franchement que *cinq cens ans durant on l'a tenu pour une vérité conſtante.* C'eſt au Lecteur d'aimer & de ſuivre la vérité par tout où il la rencontre. J'avertis ſeulement ici que quoi que je vienne de raporter des choſes qui ſemblent montrer que cette Papeſſe a été, je ne laiſſerai pas dans la ſuite des Papes qui porteront ce nom de Jean, de les nombrer à l'ordinaire de ceux qui ne la mettent point.

(*a*) Mariani Scoti Chronicon. lib. 3. ætat 6. p. 407. edit Baſileens.
(*b*) Martinus, Polonus Suppuratione. an. 855. pag. 152. edit. Baſil. an. 1559.
(*c*) Mabil. iter. Ital. Tom. I. pag. 160.
(*d*) Platina de Vitis Pontif. in Joh. VIII.

An 854. de N. S.

Mezerai. an 855.

Voi. Baſnage Hiſt. de l'Egl. liv. 7. chap. 12.

L'An 855. de N. S. le 14. de Michel III. Empereur d'Orient, le 15. de Lothaire Empereur d'Occident, & le 15. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 3.

LE célébre Concile de Valence, en Dauphiné, ſe tint cette année. Nous en avons parlé aſſez amplement dans le 8. Tom. & nous n'y ajoûterons rien, ſinon qu'a-

Concile de Valence. Tom. VIII.

Digitized by Google

An 855. de N. S. Pag. 134. Baron. an. 855. n. 1 & seq.

avec ce qu'on y résolut touchant la doctrine de la Prédestination & du libre Arbitre, (a) on y défendit aussi les duels qui se faisoient quelquefois, quand il étoit question de faire reconnoître une vérité cachée dont on étoit en peine: comme nous en avons vû de notables exemples dans les années 628. & 818.

(a) can. 12.

Michel 3. est fort débauché. Curopal. Porphirogent. lib. 4. n. 20. & seq.

Michel III. aïant atteint l'âge de vingt ans, voulut lui-même administrer son Empire. Pour cet éfet il ôta la Régence à sa mére Théodora, & résolut de ne se plus conduire par l'avis de ceux qui lui avoient été donnez pour Tuteurs. Il avoit été fort mal instruit, parce que sa mére par une mauvaise politique & par le désir de dominer, lui avoit donné des gens pour être autour de lui qui ne tâchoient qu'à lui plaire, & qui lui acordoient tout ce qu'il vouloit. Il se plaisoit à imiter Néron, en voulant surpasser tout le monde dans l'art de bien conduire des chariots, de chanter, & de jouer des instrumens de musique, il s'adonnoit à toutes sortes de débauches, & aimant d'avoir une troupe de plaisants & de boufons, il choisit le plus impudent d'entr'eux nommé Théophile, pour le faire Patriarche. Ce nouveau Prélat intrus par la faveur de l'Empereur, alloit par les rues de la Ville en plein jour avec des Prêtres qui étoient de même humeur que lui comme s'ils eussent été en procession, & faisoit des boufonneries & des insolences qui donnoient de l'horreur à tous les gens de bien. Ignace qui étoit le vrai Patriarche élû dès l'an 847. ne laissoit pas de se maintenir dans sa charge, parce qu'il étoit aimé du peuple, dont la plûpart étoient indignez & scandalisez de l'intrusion de Théophile faite par l'Empereur, qui n'étoit qu'un jeune écervelé.

Lotaire partage sa domination, & quitte l'Empire. Anst. af. Annal. Bertin. &

L'Empereur Lotaire aïant dessein de se dépouiller de son Empire, en fit assembler les principaux, & leur déclara qu'il laissoit à son fils aîné Louïs le Roiaume d'Italie & l'Empire, auquel il se l'étoit associé dès l'an 852. à Lotaire son second fils, la Lorraine, & à Charles son troisiéme, la Provence & la Bourgogne. Après cela il changea sa Pourpre Impériale en un habit de Moine, qu'il prit dans l'Abbaïe de Prom près de Tréves. Il y mourut la nuit d'entre le Samedi 28. & le Dimanche 29. de Septembre de cette année. Les jugemens furent divers sur ce changement si subit de Lotaire; savoir, si ce fut le mouvement de sa bonne conscience qui l'y porta pour se repentir de ses fautes, ou bien les chagrins & les inquiétudes de son esprit bizarre. Dans les choses cachées, il faut laisser les jugemens à Dieu, & se tourner, au reste, du parti le plus doux. Il avoit tenu l'Empire quinze ans depuis la mort de son Pére, & le Roiaume de Lorraine douze ans depuis le partage fait avec ses fréres. Il eut pour femme Hermengarde, fille du Comte Hugues, dit le Coüard, de laquelle il eut les trois fils que nous venons de nommer, & une fille qui fut enlevée par le comte Gisalbert.

An 855. de N. S. Fuld. 855. Mezer. *Sa mort.* Regin. Chro.

Mezer.

An 855.

Environ le même tems de la mort de l'Empereur Lotaire, Bénoît, Cardinal du titre de Saint Calliste, fut élû pour être assis sur la Chaire de Rome, sans attendre le consentement de l'Empereur. * Néanmoins les Romains envoïérent vers lui pour l'en avertir, & Bénoît s'excusoit sur ce qu'il avoit été comme contraint d'accepter la Charge. Les principaux de la Ville de Rome, joints aux Ambassadeurs de l'Empereur, s'opposérent à cette élection, & choisirent Anastase Prêtre, qui comme nous avons dit avoit été déposé par Leon IV. & le

Benoit 3. élû Pape. Anastas. in Bened. III Sigon. lib 5.

N 2 me-

* Le Cardinal Baronius a cru légitime une fausse donnation publiée sous le nom de Louïs le Débonnaire, dans laquelle il est porté, que le Pape élû soit consacré sans attendre les Ambassadeurs de l'Empereur; & il a écrit que les Empereurs Lotaire & Louïs, suivant la convention faite avec le Pape Leon IV. avoient remis le droit de confirmer, que les Papes élus prétendoient leur apartenir, ou un quelqu'autre droit que ce fût dans l'Election ou l'ordination des Papes. Mais le P. Pagi n'est pas de ce sentiment. & avec raison, comme la suite le fera voir.

An 855. n. 36. ad. 50.

An 847. n. 9. & seq.

An 855. §. 11.

An 847. §. 8. 9.

Digitized by Google

An 855. de N. S. menèrent en pompe à l'Egliſe de Latran, d'où ils avoient chaſſé Bénoît, & établirent Anaſtaſe à ſa place. Mais au bout de quelques jours ils ſe repentirent de leur émotion; & voiant que le peuple & le Clergé ſe tournoient du côté de Bénoît, ils ſe joignirent à eux, lui demandèrent pardon, & conſentirent qu'il fût ſacré Pontife en préſence même des Ambaſſadeurs, & il fut nommé Bénoît III.

Angelome. Sigebert de illuſt. Eccl. Script. cap. 86.

Il y avoit alors un Moine François nommé Angelome, qui a fait une explication ou un Commentaire ſur les quatre Livres des Rois, & ſur le Cantique des Cantiques, tiré des écrits des anciens Péres. Dans ſa Préface il loué l'Empereur Lotaire de ce qu'aïant quitté la Couronne Impériale, il avoit pris la Monachale: Ce qui fait voir que c'étoit juſtement en ce tems-là qu'il écrivoit.

Chrétien Druthmar, ſa croiance ſur l'Euchariſtie.

Au même tems vécut Chrétien Druthmar, Prêtre & Moine dans l'Abbaïe de Corbie, compagnon de Ratram dans le même Monaſtére, & qui ſemble être d'un même ſentiment que lui contre Paſchaſe ſur le point de l'Euchariſtie; comme on le peut voir dans le Commentaire qu'il a fait ſur l'Evangile ſelon Saint Matthieu, à la prière, dit-on, des Religieux de l'Abbaïe d'Eſtaples, où il met les paroles de l'Evangile, & puis y donne ſon explication. Nous en produirons ici le paſſage tout du long, afin qu'on en puiſſe mieux juger. Voici ce qu'il dit; Jéſus-Chriſt prit le pain. *Par ce que le pain fortifie le cœur de l'homme, & qu'il ſoûtient mieux nos corps, que ne fait tout autre aliment, il y établit le Sacrement de ſon amour: mais cette proprieté doit être beaucoup plûtôt attribuée à ce pain ſpirituel, qui fortifie parfaitement tous les hommes, puis que c'eſt par lui que nous ſubſiſtons, & que nous avons le mouvement & la vie.* Il le bénit. *Il le bénit premiérement, parce que comme homme il a béni en ſa perſonne tout le genre-humain, & enſuite il a fait connoître que la bénédiction & la puiſſance de la nature Divine & immortelle, étoit véritablement dans cette nature qu'il avoit priſe de la ſainte Vierge.* Il le rompit: *Il rompit le pain qui eſt lui-même: parce que s'expoſant volontairement à la mort, il rompit & briſa l'habitation de ſon ame, afin de nous raſſaſier, ſelon ce qu'il dit lui-même, j'ai la puiſſance de laiſſer ma vie, & la puiſſance de la reprendre.* Et il le donna à ſes Diſciples, en leur diſant, Prenez & mangez, Ceci eſt mon Corps. *Il donna à ſes Diſciples le Sacrement de ſon Corps pour la rémiſſion de leurs péchez, & pour conſerver en eux la charité, afin que ſe reſſouvenant de cette action, ils fiſſent toûjours en figure, & n'oubliaſſent jamais ce qu'il alloit faire pour eux.* Ceci eſt mon Corps, *c'eſt-à-dire, en Sacrement.* Et aïant pris le Calice, il rendit graces, & le donna à ſes Diſciples. *Comme entre toutes les choſes qui ſervent à entretenir la vie, le pain & le vin ſont celles qui fortifient & qui ſoûtiennent davantage la foibleſſe de nôtre nature, c'eſt avec grande raiſon que N. S. a voulu établir dans ces deux choſes, le myſtére de ſon Sacrement. Car le vin réjouit le cœur & augmente le ſang: c'eſt pourquoi il eſt fort propre pour figurer le Sang de Jéſus-Chriſt, parce que tout ce qui vient de ſa part nous aporte une véritable joie, & augmente tout ce qu'il y a de bien en nous. Enfin, comme une perſonne qui entreprend quelque grand voïage, laiſſe quelque fois à ceux qui l'aiment, quelque marque particuliére de ſon amour, à condition qu'ils auront ſoin de la regarder tous les jours, afin de ſe ſouvenir toûjours de lui: de même Dieu en changeant ſpirituellement le pain en ſon Corps, & le vin en ſon Sang, nous a commandé de célébrer ce myſtére, afin que ces deux choſes nous fiſſent éternellement ſouvenir de ce qu'il a fait pour nous, de ſon Corps & de ſon Sang, & nous empêchaſſent d'être ingrats & méconnoiſſans pour un ſi grand & ſi tendre amour. Or parce qu'on a acoûtumé de mêler de l'eau dans le Sacrement de ſon Sang, cette eau repréſente le peuple pour lequel Jeſus-Chriſt a voulu mourir; & l'eau n'eſt pas ſans le vin, ni le vin ſans l'eau: parce que comme il eſt mort pour nous, de même nous devons être prêts de mourir pour lui & pour nos frères,*

Chriſtian. Druthm in Matth. B. P tom. 16, pag 361.

An 855. de N. S.

Digitized by Google

An 856. de N. S. *frères, c'eſt-à-dire, pour l'Egliſe.* Dans ce Commentaire ſur le même Chapitre il dit auſſi, *Jéſus-Chriſt a converſé avec ſes Diſciples juſqu'à ce qu'il ait vû qu'ils n'avoient plus beſoin de ſon inſtruction par la préſence de ſon corps: & depuis, il s'eſt retiré d'avec eux corporellement, ne les aiant toutefois jamais abandonnez ſpirituellement.* Et expoſant ces paroles de Jéſus-Chriſt, *Vous aurez toûjours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez point toûjours*; il dit, *Il parle de la préſence du Corps, parce qu'il devoit ſe retirer d'avec eux: car quand à la préſence de ſa Divinité, il eſt toûjours préſent à tous ſes élûs.* Je ne fais point de réflexion plus ample ſur les paroles de Druthmar, laiſſant au Lecteur de la faire lui-même.

L'An 856. de Nôtre Seigneur, le 15. de Michel III. Empereur d'Orient, le 1. de Louïs ſeul Empereur d'Occident, le 16. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 4. le 1. de Benoît III. Pape.

Charles ſuccéde à Raban. Annal. Fuld. 856. Baron. an. 856. n. 26.

RAban le Maure, Archevêque de Maïence, mourut le 4. de Février, après avoir exercé cette charge huit ans & plus, avec beaucoup d'honneur. Nous n'en dirons ici rien davantage, parce que nous en avons aſſez parlé dans les années 847. & 849. Charles, fils de Pepin Roi d'Aquitaine, dont nous avons fait mention l'an 849. fut tiré du Monaſtére de Corbie pour ſuccéder à Raban dans ſon Archevêché.

Annal. Fuld.

Aprés la mort de Lotaire, ſes fréres & ſes fils formérent de nouveaux deſſeins. Lotaire, ſon plus jeune fils, ſe ligua avec Charles le Chauve, & Louïs Empereur & Roi d'Italie aima mieux ſe joindre à Louïs Roi, de Germanie, ſon oncle.

Louïs Roi d'Italie, Empereur. Annal. Bertin.

Cependant, comme ſon Empire ne s'étendoit point hors de l'Italie, il ſe contenta de ſon Roïaume, s'y reſſerra, & prit plaiſir à le cultiver & à le maintenir par ſes bonnes loix & par ſes belles Actions. Il entretint la paix avec les Venitiens, & alla avec l'Impératrice ſa femme viſiter leur Ville, où il fut parfaitement bien reçû par les deux Ducs qui les gouvernoient alors & par tout le peuple. De plus, en ſigne d'amitié, l'un des Ducs nommé Jean, donna à Louïs ſa fille à préſenter au ſaint Bâtême. En ce tems-là Venantius étoit Patriache d'Aquilée, Jean 9. étoit Evêque de Ravenne, & Vital l'étoit de Grade.

An 856. de N. S. Onuphr. Chro. Eccl.

Charles, Roi de France, fit tenir une Aſſemblée d'Evêques & de principaux Seigneurs à Créci, le 15. Février, contre les bandits ou voleurs, qui s'étant multipliez dans le Roïaume, voloient impunement par tout; de ſorte qu'on ne pouvoit aller en ſûreté. Les Danois & Normans firent auſſi une décente en Hollande, où ils pillérent les Villes d'Utrecht & de Dorſtad. Louïs de Germanie avoit auſſi des ennemis dans ſon païs. Il battit les Sclaves, les Sorabes & les Bohémiens, & ſe les rendit tributaires.

Aſſemblée de Créci. To VIII. Conc. pag. 1246. Baron an. 856. n. 12. & ſeq. Chro. Ultraject. Annal. Fuldens.

Michel III. Empereur d'Orient, continuant dans ſes diſſolutions avec ſes bouffons & ſes flateurs, & faiſant d'exceſſives dépenſes, pour y fournir il faiſoit des levées de deniers, & des exactions énormes ſur le peuple. Sur tout, ne ſe contentant pas d'avoir ôté la Régence à ſa mére, afin de dominer tout ſeul à ſon plaiſir, il la fit tondre & reléguer dans un Monaſtére & ſe ſaiſit de ſes joïaux & de ſes tréſors.

Actions de Miſſons & ſes flateurs. Theophan. 3. Curopalates. Porphirogenet. lib. 4.

L'An 857. de Nôtre Seigneur, le 16. de Michel III. Empereur d'Orient, le 2. de Louïs, ſeul Empereur d'Occident, le 17. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 5. le 2. de Benoît III. Pape.

L'Empereur d'Orient voulut ſe mêler de faire la guerre, pour faire croire que ſes plaiſirs ne l'empêchoient pas

Michel 3. Cedrene.

Digitized by Google

An 857. de N. S. d'avoir ſoin des afaires de ſon Empire. Il alla contre les Sarraſins, & s'avança juſqu'à Samoſate, ſur l'Euphrate, qu'il aſſiégea: mais il en fut repouſſé avec perte de la plûpart de ſon armée, & contraint de ſe retirer avec honte.

Anglois. Malmesbury. pag. 41. Edelwolf, Roi d'Angleterre, mourut* cette année, après avoir regné 22. ans. Il laiſſa deux fils, Edelwald & Edelbert, ou Ethelbert, dont le premier tint cinq ans le païs des Weſt-Saxons, & le ſecond regna dix ans ſur le païs de Kent. Il y avoit environ vingt ans que

Pictes. Buchanan. les reſtes des Pictes aïant été chaſſez par les Ecoſſois, ne ſavoient que devenir: C'eſt pourquoi ils eurent recours aux Anglois, pour les prier de leur donner du ſecours, afin de tâcher de recouvrer leur païs. Sur cela les Anglois firent la guerre aux Ecoſſois, les battirent, & reprirent l'ancien païs des Pictes: mais ils le gardèrent & le partagèrent entr'eux, en telle ſorte, que les Pictes furent contraints de quitter l'Ile & de ſe retirer en Dannemarc, pour en avoir du ſecours s'ils pouvoient.

Annal. Fuld. L'Empereur Louïs vint cette année trouver ſon frére Lotaire à Goblents ſur le Rhin, pour aviſer enſemble à ſe défendre contre ceux qui voudroient les attaquer. Il y avoit là un Chef Danois nommé Ruruccius, qui s'étoit ſauvé de ſon païs, parce qu'il étoit mal venu des principaux. Louïs & Lotaire lui donnèrent une flotte avec laquelle il alla conquerir une partie du Danemarc. Ce qui fit que les Danois étant occupez chez eux, ne pûrent en ce tems continuër leurs courſes au dehors comme ils avoient fait auparavant.

Conſpiration contre Charles. Annal. Charles le Chauve n'étoit pas aimé de la plûpart de ſes ſujets: Les Grands lui vouloient mal de ce qu'il donnoit les emplois & les charges honorables de ſon Roiaume à des gens de fortune plûtôt qu'à eux. Les peuples faiſoient de grands plaintes de ce qu'il ne les défendoit point, comme il le pouvoit, à leur avis, contre les Normans & les Bretons. C'eſt pourquoi d'un commun acord ils firent une grande conſpiration contre lui; & pendant qu'il étoit occupé à faire la guerre en Bretagne, ils envoïérent offrir à Louïs de Germanie, de le reconnoître pour leur Roi, pourvû qu'il promît de les défendre contre leurs ennemis, & de les gouverner avec juſtice. Sur cét avis Louïs acourut d'Alemagne avec une puiſſante armée, vint juſques en Bourgogne, où il fut reçû dans le Palais de Pontigon par un grand nombre de Seigneurs Neuſtriens, qui lui firent hommage & lui prêtèrent ſerment de fidélité. Il aſſigna un Parlement à Attigni pour en recevoir autant de tous les autres. Il fut reçû avec de grands aplaudiſſemens dans la Ville de Sens par le moïen de Wenilon (ou Guenilon) qui en étoit Archevêque. C'étoit une ingratitude d'autant plus grande à lui, que de ſimple Clerc qu'il étoit, le Roi Charles l'avoit élevé à cet Archevêché, & l'avoit choiſi pour être ſacré par ſes mains à Orleans. Charles entendant ce lâche tour que ſon frere lui joüoit, il quitta les Bretons & les Normans qu'il alloit combattre, & retourna pour venir s'oppoſer aux deſſeins & aux progrès de Louïs le Germanique. Mais quand Charles ſe fut aproché, il s'aperçut qu'une grande partie de ſes troupes étoient prêtes à le quiter & à ſe joindre à ſon ennemi: Cela le fit retirer doucement avec ſes plus fidéles ſerviteurs. Louïs voïant que Charles n'oſoit venir le rencontrer, crût qu'il devoit renvoïer preſque toutes les troupes qu'il avoit amenées d'Alemagne, & qu'il en avoit aſſez du côté de ceux qui l'avoient apellé, & qui s'étoient déclarez pour lui.

An 857. de N. S. Fuld. & Bertin.

Merzer. an 857.

* D'autres diſent que ce Roi ne mourut que l'année ſuivante 858. & qu'Edelwald ou Edelbald ſon fils aîné, épouſa Judith ſa belle-mére, & qu'il ne regna que deux ans, on ſelon d'autres, deux ans & demi.

Annal. Bertin. an 858. Annal. Mailroſens. Aſſerus. Ingulphus. cod. an. Pagi an. 857. §. 3.

L'An

Digitized by Google

L'An 858. de Nôtre Seigneur, le 17. de Michel III. Empereur d'Orient, le 3. de Louïs Empereur d'Occident, le 18. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 6. le dernier de Benoit III. Pape.

Concile de Créci. Annal. Fuld. & Bert. 858 To VIII. Conc. pag. 654. tom. 2. Capitul. Carol. Calv. tit. 26. tom. 3. Conc. Gall.

LOuïs de Germanie se voïant victorieux, & que rien ne s'opposoit à lui, voulut obliger les Evêques du païs qu'il croïoit avoir conquis, de lui prêter serment de fidélité & d'obéïssance, & de le signer comme d'autres l'avoient fait. Dans le 3. tome des Conciles de France qui ont été imprimez par le soin du P. Sirmond, il y a une longue Lettre des Evêques suffragans des Archevêques de Roüen & de Reims, assemblez en Sinode à Créci, où ils représentent à Louïs les raisons qu'ils ont de ne point signer ce serment, & lui disent entr'autres choses, que ce seroit *une abomination, si la main, qui par la prière & le signe de la croix fait du pain & du vin mêlé d'eau le * Sacrement du Corps & du sang de Jesus-Christ, se mêloit après la promotion à l'Episcopat d'aucun serment séculier, quelque chose qu'elle eût pû faire avant l'ordination.* Il y a de l'aparence que ces Prélats qui parloient ainsi, ne croïoient point la Transubstantiation: Car s'ils l'euſſent crûe, ils euſſent, sans doute, parlé en bien plus forts termes, disant, ceux qui sont le Corps & le Sang de Jésus-Christ ; & ceux d'aujourd'hui qui la croient, vrai-semblablement, parleroient ainsi. Mais ceux-là disent, *ceux qui sont le Sacrement du Corps & du sang de Jésus-Christ*, témoignent qu'ils croïoient que le pain & le vin de l'Eucharistie n'étoit que le Sacrement ou le signe sacré du Corps & du Sang du Seigneur. D'autre côté, ils disent que la consécration se faisoit *par la prière*; ce n'étoit donc pas seulement par ces cinq paroles, *hoc est enim Corpus meum*, comme c'est l'opinion commune maintenant. Ces Evêques prenoient cette honnête excuse pour ne point signer l'Acte que Louïs leur demandoit, parce qu'ils ne ressembloient pas au lâche Archevêque de Sens, mais qu'ils étoient portez d'affection pour Charles leur légitime Roi, & qu'ils prévoioient, sans doute, le changement qui arriveroit bien-tôt. En éfet, la révolution fut aussi promte en faveur de Charles, qu'elle avoit été à son desavantage. Car les François se repentirent bien-tôt de leur lâche rebellion, soit par honte qu'ils en eurent, soit, parce qu'il se dégoutèrent des mœurs & des humeurs, tant de Louïs le Germanique, que de ceux de sa Cour qui étoient Alemans. Ils firent donc savoir à Charles qu'ils étoient prêts d'éfacer leur trabison par une contraire, en lui livrant son frére Louïs. Cela ne leur eût pas été mal-aisé, à cause qu'ils l'avoient comme entre leurs mains, & qu'il avoit été si mal-avisé que de renvoïer au delà du Rhin, les troupes qui lui étoient asidées. Louïs aïant eu le vent de ce complot, retourna en Alemagne au plus vite, prenant pour prétexte que son païs étoit attaqué par les Sclaves & les Vénedes. Dès qu'il eut le dos tourné, Charles aïant rassemblé ses amis, recouvra son Roiaume aussi facilement qu'il l'avoit perdu.

De l'Eucharistie.

Subite révolution. Annal. Bertin.

Benoît III. ne tint la Chaire de Rome que deux ans & demi, † durant lesquels il s'emploïa à des réparations & à des ornemens d'Egliſes. Il mourut le 16. de Février. Dès que l'Empereur Louïs, qui étoit alors en Lombardie, en eut avis, il se hâta d'aller à Rome pour tâcher d'assister à l'élection du Pape futur, afin d'y maintenir le droit de l'autorité Impériale. Mais il trouva que le Clergé & le peuple avoit déja élû un Diacre, nom-

Nicolas I. succéde à Benoit III. Anastas. in Bened. III. & in Nicol. I. Sigonius, l. 5.

An 858. de N. S.

Pag. 105.

Ecury hist. an. 858 & 40. p. 527.

* Quelques uns traduisent, ainsi, *Ce seroit une abomination, que des mains, qui ont reçû l'onction du saint crême, & qui par la prière & le signe de la croix, font que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jésus-Christ*, Etc. étant par là le mot de *Sacrement*, dont ils ne s'accommodent point; quoi qu'il soit dans l'Original.

† D'autres lui donnent dix jours de plus, 858. §. 1. Morer Diction.

Digitized by Google

An 858. de N. S. nommé Nicolas : on prit l'excuſe ordinaire, qu'il avoit été forcé à cela. Et en effet, il ſe cachoit, pour faire voir qu'il y étoit contraint ; & peu de jours après il fut ſacré en préſence même de l'Empereur. Comme ce Pape étoit adroit, hardi & entreprenant, il hauſſa ſon ſiège & avança fort la puiſſance du Pape au préjudice de l'Empereur & des Rois, qui alors étoient foibles & deſunis entr'eux. Rheginon, ſur l'an 868. dit de Nicolas I. *qu'il commanda aux Rois & aux Tirans, & qu'il uſa d'autorité ſur eux comme s'il eût été Seigneur de toute la terre.*

Regin. Chro. an. 868

Son ambition.

Incontinent après ſa conſécration il fit paroître ſon humeur ambitieuſe, en ce qu'il ſoufrit que *l'Empereur lui tint par deux fois la bride de ſon cheval, & le ménât ainſi à pié un trait d'arc*, dit Anaſtaſe, & Sigonius ajoûte que l'Empereur *lui baiſa le pié.* Je ne penſe pas qu'on trouve en cela de marque d'humilité Apoſtolique, ni qu'il ait imité Saint Pierre, dont il ſe diſoit ſucceſſeur. Il tint le ſiège de Rome neufans & quatre mois. * Après que l'Empereur eût fait quelque ſéjour à Rome, il retourna en Lombardie. Donald V. Roi d'Ecoſſe, mourut après avoir regné cinq ans. Conſtantin II. lui ſuccéda, qui en regna ſeize.

Buchan.

Bardas établit Photius pour Patriarche de C. P. Cedrene. Curupal. Anaſtaſe.

Pendant que l'Empereur d'Orient Michel III. ne ſongeoit qu'à ſe donner de bon tems avec ſes plaiſans ou boufons, Michel Bardas, ſon oncle, (car il étoit frére de l'Impératrice Théodora) étoit celui qui adminiſtroit l'Empire ſous le nom de Céſar, & même il étoit quelquefois nommé Empereur. Il fit divorce avec ſa femme, & épouſa ſa belle-fille. Ignace Patriarche déclama contre ce mariage, & ne voulut point recevoir Bardas à la communion le jour de l'Epiphanie. Bardas, irrité de cela, fit tenir un Synode à Conſtantinople, où par le moïen de quelques faux témoins, Ignace fut accuſé d'avoir fait mourir Methodius ſon prédéceſſeur, dont la mémoire étoit en vénération parmi le peuple : & ſur leurs accuſations, fut condamné & dépoſé de ſa charge, & enſuite reſſerré dans une étroite priſon, après avoir tenu le ſiège Patriarchal onze ans & quatre mois. A ſa place on élut Photius : & voici le témoignage que lui rend Nicetas David, dans la vie d'Ignace, quoi qu'il fût ſon adverſaire, *Photius étoit d'une naiſſance illuſtre, recommandable pour ſa ſageſſe, ſa prudence, & ſon expérience dans les choſes civiles. Il excelloit tellement dans la connoiſſance de la Grammaire, de la Poëſie, de la Rhétorique, & même de la Philoſophie & de la Médecine; & en un mot dans l'étude de tous les Arts libéraux, & de toutes les ſiences humaines, qu'il étoit tenu pour le premier de ſon âge, & qu'il pouvoit être comparé aux Anciens. Avec cela il avoit la force & la facilité naturelle, & les richeſſes pour acheter grand nombre de Livres: & par deſſus tout, il étoit animé d'un grand déſir de gloire, qui lui faiſoit paſſer les nuits à étudier.* Il faloit auſſi qu'il fût verſé dans la Théologie, comme il paroît par ſa Bibliothéque, qu'il a écrite avant qu'il fût élevé à la dignité Patriarchale. Lors qu'il y fût élû, il n'avoit pas encore reçû aucun grade de Cléricature : c'eſt pourquoi on le fit paſſer promtement par tous les degrez. Et enfin, il fut conſacré le jour de Noël pour être Patriarche.

An 858. de N. S.

Qualitez de Photius. Nicet. p. 1198.

L'An 859. de N. S. le 18. de Michel III. Empereur d'Orient, le 4. de Louïs Empereur d'Occident, le 19. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 7. le 1. de Nicolas I. Pape.

Dépoſition d'Ignace.

LA dépoſition & l'empriſonnement d'Ignace, & l'établiſſement de Photius dans la charge de Patriarche, furent cauſe d'une grande ſédition dans Conſtantinople, & de pluſieurs troubles qui agitérent l'Egliſe, non ſeulement cette année, mais auſſi pluſieurs autres ſuivantes. L'Evêque de Rome s'en méla, qui envenima la plaïe : de ſorte qu'il en arriva un

* Pagi prétend qu'il le tint neuf ans, ſix mois & vingt jours.

an. 867. §. 35.

An 859 de N. S. un triste schisme. Il est vrai que Photius ne peut pas être excusé d'ambition, & d'avoir servi d'instrument pour chasser Ignace sans juste sujet. Mais il y a de l'apparence que l'Evêque de Rome lui portoit aussi envie à cause de ses rares & excellentes qualitez que nous avons représentées, & qu'il craignoit qu'un tel homme, élevé à une si haute dignité, n'offusquât son lustre & ne lui voulût rien céder.

Reconciliation de Louis & de Charles. Annal. Bertin. 859. Mezer. Hist. de Fr. To VIII. Concil. tom. 2. Capit. Carol. Calvi, tit. 28.

Le jeune Lotaire aïant vû l'ambition de son Oncle Louïs le Germanique, qui ne cherchoit qu'à s'agrandir, aux dépens même de ses plus proches, se joignit encore plus étroitement qu'il n'avoit fait à Charles le Chauve, pour pourvoir à leur commune défense. Ils firent tenir à Mets une Assemblée d'Evêques de Neustrie & de Lorraine, où ils donnèrent charge à Hincmar, Archevêque de Reims, d'aller sommer Louïs de Germanie, de réparer le tort qu'il avoit fait à son frére Charles, & de se trouver au prochain Parlement général, où celui qui seroit trouvé coupable, feroit satisfaction à la partie lézée. Il répondit que comme il n'avoit rien fait que par l'avis des Evêques, il désiroit aussi de l'avoir sur ce sujet. C'est pourquoi, au mois de Mai, on assembla un Concile à Savonières près de Toul, composé des Evêques de douze Provinces, pour aviser à cette affaire qui étoit de la dernière importance. Ils y travaillèrent avec tant de succès, qu'ils réconcilièrent les deux fréres, & ils compriment aussi Lotaire leur Neveu dans le Traité. Et pour témoigner qu'ils étoient bien d'accord ensemble, ils s'entrevirent dans une Ile du Rhin, proche d'Andernac, accompagnez d'un nombre égal de Seigneurs qui demeurèrent sur le bord de la rivière. Ils se touchèrent dans la main, & promirent de se retrouver l'Automne prochain à une Assemblée générale qui se tiendroit à Bâle. Mais ne l'aïant pû, ils remirent leur entrevûe dans l'Assemblée de Coblents, qui se tint au Printems de l'année suivante, dans laquelle les Evêques réglèrent plus particuliérement l'accommodement de ces trois Princes, & en dressèrent un formulaire qui fut signé par Louïs de Germanie comme l'aîné, & ensuite par les deux autres.

Concile de Savonières. Annal. Bertin. To. VIII. Conc. p. 647. Capit. tit. 19. Pagi an. 859. §. 2.

Tom. 8. Conc. p 869. to 2. Capit. tit. 31.

An 859. de N. S.

Dans ce même Concile (de Savonieres) le Roi Charles fit ses plaintes contre Wenilon, Archevêque de Sens, du lâche tour qu'il lui avoit fait. On lui donna quatre Métropolitains pour Juges, qui l'assignèrent à comparoître devant eux dans trente jours. L'on ne sait pas quel jugement ils rendirent: Il y a de l'apparence seulement, ou qu'il étoit doux & en sa faveur, ou que le Roi se relâcha de sa poursuite contre lui, & lui pardonna pour le respect qu'il portoit à son caractére; vû qu'il mourut paisible dans son Archevêché l'an 865. *

Wenilon. To. VIII. Conc. p. 679.

Chro. S. Petr. Sen.

On peut voir par ces choses, & par d'autres semblables arrivées dans ce siécle, que les Evêques s'étoient rendus comme les Maîtres des gouvernemens des Roiaumes de France & d'Alemagne, puis qu'ils disposoient ainsi à leur volonté des affaires,

Puissance des Evêques.

* Ce Concile écrivit aux Evêques de Bretagne, qui demeuroient dans leur Schisme. Ensuite, est un mémoire des avis qu'ils doivent donner à Salomon, qui se prétendoit Souverain de la Bretagne, pour le réduire à l'obéïssance du Roi Charles. On relut dans ce Concile les articles qui avoient été dressez sur la matière de la prédestination, par Hincmar de Reims, & par Remi de Lion, c'est à-dire, les quatre du Concile de Gréci, & les six premiers du Concile de Valence. Ala lecture des Canons de Valence, les Evêques du parti d'Hincmar voulurent faire quelque rémontrance; mais Remi les apaisa doucement, & dit avec beaucoup de gravité, que si quelques-uns d'entre eux n'aprouvoient pas ces articles, ils n'apporteroit de part & d'autre les livres des Péres au premier Concile, où l'on décideroit d'un commun acord ce qui se trouveroit le plus conforme à la tradition de l'Eglise. Ces articles de Valence avoient été confirmez dans un Concile tenu le dix-neuviéme d'Avril, la même année 859. dans l'Abaïe des Sts. Jumeaux, près de Langres: où préfidoient Remi, Archevêque de Lion, & Agilmar de Vienne. On ne voit point que la matière de la prédestination ait été agitée dans un Concile postérieur, comme il avoit été convenu à Savonieres: au contraire, il semble que ces six Canons aient été confirmez à Rome, vû qu'un Annaliste du tems dit sur cette année 859. Le Pape Nicolas confirme la doctrine Catholique touchant la grace de Dieu & le libre arbitre, la vérité de la double prédestination, & le sang de J. C. répandu pour tous les croïans.

To VIII. Conc. p. 695. Hincm. præd. Voi. Maug. & c. 40. p. 673.

Annal. Bertin. Basnag. Hist. de l'Eccl.

An 859. de N. S. res, & même de celles qui concernoient les Rois. Ce qui étoit un grand abus, vû que la puissance Séculière est tout à fait distincte de l'Ecclésiastique, & que leur Charge les apellant à paître le troupeau de Christ qui leur est commis, ils ne doivent pas se mêler des choses Séculiéres & Politiques, & qui regardent l'Etat. Cét abus venoit de la négligence des Princes, qui s'étoient extrémement afoiblis par leurs divisions & leurs guerres civiles, & de la trop grande déférence qu'ils avoient pour les gens d'Eglise. A cela contribuoit beaucoup la grossiére ignorance qui s'avançoit partout. Parmi tout cela il ne faut pas s'étonner si l'Evêque de Rome travailloit de son côté à accroître aussi sa puissance au préjudice de celle de l'Empereur & des Rois, comme nous en verrons des exemples.

Eulogius Martyr. Baron. an. 859. n. 1. & seq.

La persécution continuoit à Cordoue contre les Chrétiens. Euloge y avoit fort combattu le Mahumétisme, & y avoit maintenu la vérité de sa foi. Il étoit Evêque de Tolède, lequel dans un livre intitulé *le Mémorial des Martyrs*, a décrit les soufrances que les Sarrasins leur firent endurer en Espagne Il a aussi écrit une Apologie pour eux & des exhortations à souffrir constamment, avec quelques Epîtres. * Après beaucoup de combats pour la vérité, il fut empriſonné, & reçut la couronne du martire, l'onziéme de Mars de cette année 859. Plusieurs fidéles soufrirent aussi avec lui pour la même cause.

Martir. R. II Mart.

Michel battu par les Sarrasins. Cedren. Nicet.

Il y eut un Chef des Sarrasins, nommé Amer, qui avec une armée de trente mille hommes, fit plusieurs ravages dans l'Empire de Michel. Il alla contr'eux avec quarante-cinq mille hommes, & il ne laissa pourtant pas d'être battu à cause que les Infidéles l'aïant pris à leur avantage, lui défirent une partie de son armée.

Morer. Diction.

* Ambroise Morales a fait imprimer les Oeuvres d'Euloge, qui furent mises dans le IV. Volume du Recueil des Auteurs Espagnols, sous le titre de *Hispania illustrata*, & puis, dans la Bibliothéque des Péres.

Simon Metaphraste est un Auteur Grec de ce tems-là, qui a écrit la vie des Saints qui ont été chaque mois, & depuis, il a été traduit en Latin. Tout cela n'est rempli que de fables sur lesquelles on ne peut apuïer rien de certain: comme nous en avertit bien à propos le Cardinal Bellarmin dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, sur l'année 870. disant, que Simon *a écrit les Vies de Saints, y aïant ajoûté beaucoup de choses qu'il a inventées de son propre éſprit, non pas comme elles ont été faites, mais comme elles ont pû être faites: Car il ajoûte beaucoup de discours & de dialogues des Martyrs avec les perſécuteurs, & quelques conversions de païens qu'il feint y avoir été préſens, en ſi grand nombre, qu'elles ſemblent être incroïables. Et enfin, il y met un fort grand nombre de très-grands miracles arrivez dans le renverſement des Temples & des Idoles des Païens, & dans la mort terrible des perſécuteurs: choſes dont il n'eſt fait aucune mention dans tous les anciens Hiſtoriens. On trouve auſſi dans les Ecrits qui lui ſont attribuez, quelques Vies de Saints qui ont vécu long-tems depuis la mort de Metaphraſte.* Jugez ſi après cela on peut faire cas d'un tel Ecrivain.

An 859. de N. S. *Simon Metaphraſte.* Bellarm. de Script. Eccl. an. 850.

L'hiver fut ſi âpre à la fin de cette année, & au commencement de la ſuivante, que la mer Adriatique fut glacée; en ſorte que les Marchands de la Côte portérent leurs marchandiſes par charroi. On vit auſſi tomber en divers endroits de la neige couleur de ſang. *

Prodiges. Annal. Fuldens. Metens. an. 860.

L'An

* Les Normans continuoient leurs pillages. Cet Annalte préſente année ils firent le dégât du païs au delà de l'Eſcaut; & entrérent dans le Betaw à l'embouchure du Rhin. D'autres, étant entrez par la Somme, pillérent le Monaſtere de St. Valeri, la ville d'Amiens, & les lieux d'alentour, où ils mirent tout en feu. Ceux qui étoient établis ſur la Seine, attaquérent la ville de Noion, prirent l'Evêque avec d'autres perſonnes nobles, clercs & laïques, & aïant pillé la ville, les emmenérent & les tuérent en chemin. D'autres Normans, aïant fait le tour de l'Eſpagne, entrérent par le Rhône, pillérent quelques villes & quelques Monaſtéres, & s'établirent dans la Camargue.

Annal. Bertin. 859. 860.

Digitized by Google

L'An 860. de Nôtre Seigneur, le 19. de Michel III. Empereur d'Orient, le 5. de Louïs Empereur d'Occident, & le 20. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 8. le 2. de Nicolas I. Pape.

An 860. de N. S.

Jean de Ravenne. Anast. in Nicol. I. Sigonius lib. 5. Baronius an. 860.

JEan, Archevêque du Ravenne, renouvella cette année l'ancienne prétention de ne tenir rien du siége Romain, & de n'y être point assujetti. Sur cela il fut accusé d'Hérésie, & il n'est point remarqué qu'il en eût d'autre, que de croire que le Pape n'étoit pas son Supérieur. On lusita contre lui ses suffragans, qui y joignirent quelques autres plaintes. Le Pape Nicolas cita par trois fois Jean à comparoître à Rome, pour répondre aux acusations qu'on faisoit contre lui; & aïant refusé de s'y trouver, le Pape le déclara déchû de sa dignité. L'Archevêque, dans cette extrémité, eut recours à l'Empereur, qui étoit alors à Pavie, & qui s'emploïa pour lui auprès de Nicolas, qui convoqua un Sinode à Rome pour en juger en présence des Ambassadeurs de Louïs. Jean fut condamné à reconnoître le Pape pour son Supérieur, à lui demander pardon, & à lui donner une obligation & un acte de serment plus solennel & plus exprès que celui qu'il avoit prêté à sa conférération. On lui ordonna aussi & à ses successeurs de visiter tous les deux ans le siége de Rome, à moins qu'il n'en fût empêché par maladie, ou qu'il en eût une dispense du Pape. C'est ce qu'en disent les Historiens qui sont partisans du Pape: Mais il y a un *Auteur du même tems*, raporté par Vignierdans son Histoire de l'Eglise, l'an 862. qui dit que cette haine du Pape contre Jean de Ravenne venoit de ce qu'il étoit trop familier avec l'Empereur Louïs; & qu'en dépit de ce qu'il avoit entrepris la cause de l'Archevêque, il étoit venu dans l'esprit du Pape Nicolas, sous prétexte d'une inspiration céleste, d'apeller Charles le Chauve pour le faire Empereur à la place de Louïs. En éfet, dans le Actes du Couronnement de Charles le Chauve pour Empereur, (qui ont été mis en lumière par Monsieur Pithou) le Pape Jean VIII. dit, qu'il avoit trouvé *que tel étoit le conseil de Dieu* de l'établir Empereur, *parce que dès long-tems cela avoit été révélé à son prédécesseur Nicolas par inspiration céleste.* Au reste, Jean de Ravenne n'aïant obéï que par force à Nicolas, se lia encore plus étroitement au parti de l'Empereur, & nous verrons que, quand les Archevêques & les Evêques de France se liguèrent contre le Pape, Jean se joignit à eux.

est condamné.

Autor Coætaneus. ap. Vign. an. 862.

Il se présente maintenant une afaire d'une plus longue suite & d'une plus grande importance, où les Papes interviurent pour leur intérêt, c'est celle de Photius dont nous avons parlé. Il arriva une grande sédition à Constantinople à son sujet, les uns souhaitant de le retenir pour Patriarche, & les autres le rejettant & voulant s'arrêter à Ignace, qui avoit été envoïé en éxil dans l'Ile de Térébinte. L'Empereur Michel pria par lettres le Pape Nicolas d'envoïer de ses Légats à C. P. pour tâcher d'apaiser ce trouble & cette division. Le Pape ne laissa point échaper cette occasion de faire valoir & d'acroître sa puissance. Il dépêcha aussi-tôt Radoalde, Evêque de Porto, & Zacharie d'Anagnia, en les chargeant d'apuïer la cause d'Ignace, & de faire détrôner Photius. Il leur donna aussi charge expresse de bien établir le culte des Images, & de retirer son patrimoine de Sicile & de Calabre.

Photius. Nicetas, Vita Ignat. Bar. an. 860. n. 1. & seq.

Russiens convertis. Cedren.

George Cedréne raporte que les Scithes ou les Russiens équipèrent une grande flotte sur le Pont-Euxin, avec laquelle ils allèrent aſſiéger la Ville de Constantinople par mer & par terre; & que ne pouvant pas la prendre, ils se contentèrent d'emmener avec eux quantité de prisonniers, qui étant parmi ces Barbares, les instruisirent si bien dans la Religion Chrétienne, que peu de tems après toute la Nation des Russiens en fit

Digitized by Google

An 860 de N. S profeſſion & reçut le Bâtême. * Je déſirerois que quelqu'autre nous aſſurât de cela auſſi bien que Cedréne, parce que c'eſt un Auteur de l'onzième ſiécle qui n'eſt pas trop certain.

Ethelbert. Roger. Hovedenſ. an. 860. Edelwald, Roi des Weſt-Saxons en Angleterre, mourut cette année après en avoir regné cinq. † Ethelbert ſon frére, Roi de Kent, lui ſuccéda, qui réünit encore en un les Roïaumes d'Angleterre, & regna auſſi cinq ans.

Guerres des Bretons. Les Bretons continüoient à faire la guerre à Charles, & ils avoient même ſouvent eu de l'avantage en diverſes rencontres, & pilloient ſon païs. Pour réprimer leurs courſes, il donna la Duché de France, c'eſt-à-dire, le Gouvernement d'entre la Seine & la Loire à

Robert le Fort. Regin. Chro. Ann. Bertin. 860. Mezer. 861. Robert, ſurnommé le Fort, qui fut auſſi apellé Marquis, parce qu'il avoit été établi Gouverneur pour garder les Marches, c'eſt-à-dire, les Frontiéres du Roïaume de France contre les Bretons: Et véritablement il fit de ſi belles actions contr'eux, qu'il fut apellé le Maccabée de ſon Siécle. Pour bien entendre l'Hiſtoire de France, il eſt bon de ſavoir ſa généalogie, parce que de lui eſt venu Hugues Capet, de qui ſont décendus nos Rois en droite ligne maſculine. Pour cet éfet, il faut reprendre la choſe de plus haut. Nous avons dit en l'an 714. que Charles Martel eut pour frére Childebrand, fils de Pepin le Gros, Maire du Palais. Childebrand fut Duc de Souabe, qui mourut l'an 750. & eut pour fils Nebelon, qui fut Comte de Maudre & du païs Vexin, depuis l'an 800. juſqu'à 822. De lui eſt né Robert II. Comte

Duquel eſt iſſu Hugues Capet. M de Montigni.

de Maudre & Maire du Palais d'Aquitaine. Il eut pour fils ce Robert le Fort, dont nous parlons, qui fut Duc de France, Comte d'Anjou, d'Orleans, de Blois, & de Maudre. Il eut pour fils Odon ou Eudes, Roi d'Aquitaine, duquel eſt né Hugues Caper, qui fut élû Roi de France, l'an 987. & inſtitué tel par le teſtament du Roi Louïs V.

An 860 de N. S.

L'An 861. de Nôtre Seigneur, le 20. de Michel III. Empereur d'Orient, le 6. de Louïs Empereur d'Occident, le 21. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 9. le 3. de Nicolas I. Pape.

RObert le Fort, ou le Vaillant, aïant reçû une ſi belle Charge, la fit valoir pour la défenſe du Roïaume. Les Normans s'y étoient avancez en remontant par la Loire, & y avoient douze vaiſſeaux chargez de gens de guerre. Robert alla les attaquer, les défit, & les fit tous mourir. Il défit auſſi des troupes Bretonnes qui couroient l'Anjou. Le Roi Charles étoit occupé d'un autre côté à bâtir le Château & le Pont de l'Arche, pour empêcher les courſes des Normans par la riviére de Seine. En ce même tems * il fit tenir une Aſſemblée générale à Piſte, où il avoit bâti un Palais près de Mante. Pour garder auſſi la côte de Flandres, il fit Comte de Hollande un Seigneur nommé Thierri, qui fit pluſieurs exploits de guerre contre les Normans, & défendit vaillamment tout ſon païs contr'eux & en fut Gouverneur 27. ans. On dit que de lui ſont décendus les Comtes héréditaires de Hollande, & qu'il prit pour ſes armoiries un Lion de gueules ou rouge.

Robert le Fort bat les ennemis. Annal. Bertin. & Regin. Chro. 861.

Le Comte Thierri. Mezer.

Louïs

Vita Mich. n. 33. Epiſt. ad Patriarch. Orientar ap. Bar. 863. n. 41. Pagi an. 861. n. 7-9.

* Conſtantin Porphirogénete fait mention de la converſion des Ruſſes: Photius en parle auſſi. Mais ſi cela eſt, il faut qu'ils n'aient point perſévéré dans le Chriſtianiſme, puis qu'à la fin du Siécle ſuivant que l'Evangile leur fut derechef annoncé & qu'ils reçurent le Bâtême, il ne ſe trouva de Chrétiens en Ruſſie, que la Reine Helene.

An. 860. §. 2.

† Il n'en regna que deux & demi, ſelon Pagi, quoique divers Hiſtoriens Anglois lui donnent cinq ans de regne.

* Cette Aſſemblée ou ce Concile dont le Cardinal Baronius ne fait point mention, ne ſe tint que l'année ſuivante 862.

Ann. 861. Pagi cod. §. 10.

Digitized by Google

An 861. de N. S. *Carloman fils de Louis.* Annal. Fuld.

Louïs, Roi de Germanie, avoit un fils nommé Carloman, qui se rendit puissant dans le Pannonie & la Carniole, se saisit des Villes & des Forteresses, & y établit des Gouverneurs à la place de ceux que son pére y avoit mis. Louïs en étant irrité, fit déclarer son fils rebelle. Ce fut au même tems que Brunon, fils de Ludolfe Duc de Saxe, bâtit Brunzwic, qui tient encore le nom de lui & de la rivière de Wic qui y passe. Tanquard son frere y bâtit aussi un fort Château, auquel il donna son nom.

Brunzwich. Chro. Saxon.

Amer défait. Cédren. Porphirog. Vita Basil. n. 24.

Amer, Chef des Sarrasins, mena encore cette année une armée de quarante mille hommes sur les terres de l'Empire Oriental, qui firent de grands dégâts dans l'Armenie & sur les côtes maritimes. L'Empereur Michel envoïa contre lui un de ses Lieutenans Généraux, nommé Petronas, qui défit cette armée d'Infidéles & tua leur Chef.

Michel III Lâche. Cedren. Porphirog. n. 26.

Michel s'étoit tellement plongé dans les vices & les voluptez, qu'il n'avoit aucun soin des afaires de l'Empire; mais c'étoit son oncle Michel Bardas qui les gouvernoit toutes. Par l'avis du Patriarche Photius, il rétablit les Ecoles dans Constantinople où elles étoient fort négligées, & même l'ignorance & la barbarie s'y étoit fourrée bien avant: mais Bardas & Photius y firent refleurir pour un tems l'étude des belles Lettres & des Sciences.

Mutnazar succéde à Metuchal. Zacuth.

Metuchal, Amiras ou Roi des Sarrasins, qui avoit eu son siége à Baldach, fut tué par un de ses serviteurs Turc, après avoir regné seize ans. Son fils Mutnazar lui succéda, qui ne tint le Sceptre qu'un an.

Ziemoviskis succéde à Piast. Hist. Polon.

Piast, Duc ou Roi de Pologne, mourut aussi cette année, après avoir gouverné le païs dix-neuf ans avec grande louange. Son fils Ziemoviski lui succéda, qui accrut la Pologne de plusieurs Régions voisines qu'il y joignit, & il regna trente & un an.

Nicet. Vita Ign. T. m. Vill.

Nous avons vû le sujet de la colere de Bardas contre le Patriarche Ignace. Michel III. étoit aussi irrité contre lui, de ce qu'il avoit refusé de tondre l'Impératrice Théodora sa mére avec sa fille Théela, pour les reléguer dans un Monastére. C'est pourquoi ils firent tenir un Concile à Constantinople, composé de plus trois cens Evêques, où Ignace même se trouva par l'ordre de l'Empereur qui l'avoit fait venir de son exil. Les Légats de Nicolas y assistérent aussi, qui étant ou gagnez par présens, par promesses, & par prières, ou intimidez par menaces & par mauvais traitemens, souscrivirent à l'arrêté du Concile, par lequel Ignace fut condamné, & déposé de sa dignité Patriarchale, & Photius confirmé à sa place. De plus, Ignace fut contraint de signer sa condamnation, & s'enfuïr aussi-tôt & de se cacher: parce qu'il fut averti que l'Empereur vouloit aussi lui faire crever les yeux. Cela fut fait environ la Pentecôte; auquel tems il arriva un grand tremblement de terre à Constantinople qui dura quarante jours. Incontinent après cela, les Légats du Pape retournérent à Rome, où ils furent fort mal reçûs nonobstant toutes leurs excuses: car le Pape desavoüa tout ce qu'ils avoient fait, les dégrada, & les excommunia. Après le Concile, l'Empereur écrivit au Pape Nicolas, pour justifier tout ce qui y avoit été fait. Cette lettre ne se trouve plus, mais par la réponse que lui fit Nicolas, on peut aisément recueillir, que l'Empereur lui dénioit la puissance qu'il s'attribuoit sur toutes les autres Eglises, & qu'il lui déclaroit que ce qu'il avoit demandé son entremise, n'étoit pas pour juger de la déposition d'Ignace, & de l'établissement de Photius, vû que c'étoit une afaire déja jugée: mais pour en faciliter l'exécution, & pour apaiser le trouble de Constantinople. Car dit le Pape, *si ceux-là doivent être ouïs qui sont assis sur la Chaire de Moïse, combien plûtôt doit-on obéir à ceux qui sont sur la Chaire de Saint Pierre? Aucun Evêque de C. P. n'a jamais été déposé sans le consentement du Pape.* D'où il veut inférer, que les Evêques de C. P. devoient être assu-

An 861. de N. S. Concil. pag. 1191

Concile de C. P. Niceras, Vita Ignat. Bar. an 861. n. 1. & seq.

Où Ignace fut déposé. Bar. n. 20. & seq.

Anast. in Nicol. I.

Nicol. Ep. 2.

Digitized by Google

An 861. de N. S. jettis à ceux qui étoient assis sur la Chaire de Saint Pierre, contre ce que l'Empereur lui avoit opposé. Pour la même fin il allégue le 9. Canon du Concile de Calcedoine qui dit, *Si un Clerc a un différent contre son Evêque propre ou contre un autre, qu'il soit jugé au Sinode de la Province. Si un Evêque ou un Clerc a des plaintes à faire contre le Métropolitain de la même Province, qu'il s'adresse au Primat du Diocèse, ou au siège de C. P.* Je ne sai comment Nicolas aporte ce Canon qui lui étoit contraire: & toutefois il en conclud, *quel autre aura entendu le Synode, quand il dit, Primat du Diocèse, sinon le Vicaire du premier Apôtre? car il faut savoir*, ajoûte-t-il, *que c'est autant que s'il avoit dit au Primat des Diocèses, tout de même qu'en l'Ecriture, une fontaine montoit de la terre, c'est-à-dire, plusieurs fontaines.* Voïez, comment les Papes sont adroits à tirer des conséquences quand il y va de leur intérêt & de leur élevation. Et vous pouvez voir ce Canon dans l'année 451. en laquelle se tint le Concile de Calcédoine. Nicolas I. allégue avec la même subtilité, le 6. Canon du Concile de Nicée, qui ne lui est pas plus favorable.

Concil. Calched. can 9.

Dist. 96 Canon. *Satis evidenter.*

De cette Epître de Nicolas I. à l'Empereur Michel, Gratien Compilateur du Decret, a tiré ce Canon: *Il est assez évident que le Pontife ne peut en aucune sorte être lié ni délié par la puissance Séculière (puis qu'il paroît par le pieux Prince Constantin, que le Pontife ne peut pas être jugé par les hommes:* S'il est vrai, comme le dit ce Canon, que le Pape veuille bien qu'on lui donne ce nom de Dieu, il ne faut plus s'étonner qu'il s'éleve, & par dessus tous les Evêques, & par dessus tous les Puissances Souveraines qui sont sur la terre, & qu'il ne veuille être jugé de personne. Au reste, il y a bien de l'erreur dans ce raisonnement, ou de Nicolas ou de Gratien I. Il est clair qu'il a pris cela de l'Histoire de Rufin, livre 1. chap. 2. où il introduit Constantin parlant ainsi aux Evêques du Concile de Nicée, *Dieu vous a constituez nos Dieux, & il n'est pas raisonnable qu'un homme juge les Dieux.* Et tous ceux qui ont ainsi parlé, l'ont tiré de Rufin. Mais tous les autres Historiens, comme Eusèbe, Théodoret, Socrate, Sozoméne, & s'il y en a encore quelqu'un du quatriéme siècle, ne disent rien de semblable. Ce qui fait voir que ce discours est controuvé par Rufin, selon sa licence ordinaire qui est assez connue. 2. Posé même que Constantin l'ait dit, (ce qui toutefois n'est pas croïable) ce ne seroit pas à l'Evêque de Rome que cela s'adresseroit particulièrement, vû que même il n'étoit pas dans ce Concile: mais ce seroit à tous les Evêques. Quel avantage donc en pourroit tirer l'Evêque de Rome par dessus les autres? Nicolas 1. fit divers éforts pour ôter Photius de son siège Patriarchal: mais il s'y maintint jusqu'au tems de l'Empereur Basile & du Pape Adrien II. auquel il en fut chassé.

An 861. de N. S.

Aimoin, Moine François, a fait plusieurs Ecrits: mais nous n'avons rien de plus remarquable de lui que l'Histoire qu'il a écrite avec grand soin *des Actions mémorables des Rois de France*, depuis Pharamond jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, laquelle il a divisée en quatre Livres. Il y a quelqu'un, qui ne s'est pas nommé, qui l'a continuée jusqu'à l'an 1165. De là vient qu'on la cite souvent comme si elle étoit d'Aimoin, qui est mort environ l'année 860. * On dit de lui, qu'il a préferé la tranquillité de son Monastére, aux Dignitez Civiles & Eccléfiastiques auxquelles il eût pû parvenir.

Aimoin. Sigebert. de Vir. illustr. cap. 101.

* Il y a eu deux Aimoins, l'un, Religieux de Pagi l'Ordre de St. Benoit dans l'Abbaie de St. Germain an. 887. de Prez dans Paris, qui a fleuri, dans le neuviéme n. 2. Siécle. L'autre, Religieux de l'Abbaie de Fleuri, sur Loire, de l'ordre de St. Benoît, qui a vécu au commencement du onziéme Siécle, & qui est l'Auteur de l'Histoire de France, divisée en quatre livres. Avant Mr. André du Chesne presque tous les Auteurs avoient attribué au premier, l'Histoire de France, mais aujourd'hui on est persuadé qu'elle est du second. Il l'a finie à l'année 819. & un Auteur Anonime l'a continuée, & augmentée d'un livre.

Moreri Dictionn. Vign. an. 819.

L'An

L'An 862. de Nôtre Seigneur, le 21. de Michel III. Empereur d'Orient, le 7. de Louïs Empereur d'Occident, le 22. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 10. le 4. de Nicolas I. Pape.

Carloman. Annal. Fuldens.

CArloman, fils de Louïs de Germanie, fut cité dans une Assemblée de Ratisbonne, pour rendre compte de la rebellion dont il étoit accusé contre le Roi son Pére. Il y comparut, & s'y justifia si bien, que ses accusateurs furent convaincus de calomnie, & qu'il fût réconcilié avec son pére. Louïs avoit eu diverses guerres contre les Sclaves, & enfin les assujettit. Mais il mérite plus de loüange de leur avoir envoïé un savant Prêtre, nommé Methodius, qui leur prêcha avec tant de succès, qu'il les amena à la connoissance de la Religion Chrêtienne, & qu'y étant bien instruits, ils demanderent que le service divin & toutes les cerémonies se célébrassent dans leur propre langue, suivant ce qui est écrit. *Que tout esprit loüe le Seigneur*, ce que le Pape Nicolas leur acorda. On dit que ce même Methodius convertit aussi les Dalmates & les Bohémiens, & qu'il bâtiza leur Roi Butilevou.

Sclaves convertis. Balæus. Calvis. Chro.

Pseaum. CL. 6 Vit ap Boll. 9. Mart. Tom. VII.

Alfonse le Grand. Calvis. & Mariana. Chro.

Ordonius après avoir regné † douze ans sur les Chrêtiens d'Espagne, mourut le 27. de Mai de cette année. Alfonse, surnommé le Grand, lui succéda qui en regna 48.

Elmuzon. Zacuth.

Mutnazar, Amiras des Sarrasins, à Baldac, ne regna sur eux qu'un an. Elmuzon prit sa place qu'il tint sept ans.

Lotaire épouse Valdrade. Rhegin.

Lotaire, Roi de Lorraine, dès l'an 858. avoit épousé Thietberge, fille de Hubert, Duc d'outre le Mont-Jou, allié de Charles le Chauve. Il prit du dégout pour sa femme, & devint éperdûment amoureux de Valdrade, sœur de Gontier, Archevêque de Cologne, & Niéce de Thiebaud, Archevêque de Trêves, auxquels il déclara qu'il avoit envie de l'épouser. Ces Prélats prenant intérêt dans cette affaire, firent tenir un Synode de leurs suffragans, le 29. d'Avril, à Aix la Chapelle, où ils firent dissoudre le mariage de Lotaire avec Thietberge, sous prétexte qu'elle avoit commis inceste avec son propre frére. Ensuite, Lotaire épousa publiquement Valdrade, sur ce que l'Evêque de Mets assûroit qu'elle avoit été fiancée à Lotaire par l'Empereur son pére; mais qu'après sa mort le Duc Hubert, qui avoit tout pouvoir dans cette Cour-là, avoit forcé le jeune Lotaire à prendre Thietberge à femme. Cette afaire fit grand bruit: parce que Thietberge en fit des plaintes par tout, & entr'autres au Pape Nicolas qui prit sa cause fort à cœur, & dès le mois de Décembre il envoïa des Légats en France, afin d'assister dans le Concile qui s'y devoit tenir pour ce sujet. Ils avoient ordre exprès d'y faire rompre le mariage avec Valdrade & de renouër celui de Thietberge.

An 862. de N. S. Chro. Annal. Bertin. 862. Mezer. *Synodo d'Aix.* Tom. VIII. Conc. pag. 736. Hincm. de divort. Loth. & Thietberg. Baron. an 862. & seq. Nicol. Ep. 27. & 50.

Il arriva une autre fâcheuse afaire, sur ce que Baudoin, surnommé Bras de fer, Comte de Flandres, s'étant apuïé de Louïs Roi de Germanie, alla à Senlis avec une troupe de vaillans hommes choisis, enlever Judith, fille de Charles son Roi, qui étoit veuve d'Eardulfe, Roi d'Angleterre. Il se retira sur les terres du Roi Lotaire, & de là il emmena sa nouvelle épouse en Flandres. Charles envoïa des troupes après elle, pour tâcher de la reprendre: mais elles furent battues, & il ne pût rien faire alors que de recourir au Pape pour le prier d'interposer son autorité. Il ne laissa pas échaper cette ocasion, & à la solicitation du Roi il excommunia le Comte Baudoin, qui pour apaiser cette tempête, alla à Rome avec sa femme, & s'étant soûmis au Pape, il le pria d'interceder pour lui & de faire agréer son mariage. Le Pape écrivit

Baudoin ravit la fille du Roi. Annal. Bertin. 862. Mezer. Bar. an. 862. n. 32. & seq.

† Il a regné seize ans, au raport d'Alphonse le Grand son fils, & comme il n'avoit commencé son regne qu'en 850. sa mort ne doit être mise qu'en 866. où elle arriva (a) selon Sondoval (b) Le Cadinal Baronius l'a avancée de cinq ans.

(a) in Oronio. I. (b) Pagi an. 861. §. 3.

Digitized by Google

An 862 de N. S. Ep. 20. Tom VIII. Conc. pag. 761.

écrivit pour cet éfet au Roi Charles & à Hincmar, Archevêque de Reims, qui préſidoit alors dans un Synode aſſemblé à Senlis. Charles voïant qu'il n'y avoit point de reméde à ce mal, ſe laiſſa enfin fléchir par l'interceſſion du Pape & par les prières des amis de Baudoin. Par où l'on peut voir que le Pape favoriſoit toûjours ceux qui avoient leur recours à lui, quoi que d'ailleurs ils euſſent mauvaiſe cauſe, comme avoit ce Comte qui étoit coupable d'un rapt ſi ſignalé. Charles fut fort fâché contre Lotaire ſon Neveu, qui avoit donné retraite à Baudoin, & d'autre côté, le Pape Nicolas ſollicitoit Charles de ranger Lotaire à ſon devoir pour lui faire reprendre Thietberge. Tout cela lui donnoit envie de ſe jetter ſur les Terres de Lotaire: mais il en fut retenu par Louïs de Germanie, qui obligea Charles & Lotaire à ſe trouver à une Aſſemblée générale * qui termineroit leurs différens à l'amiable. Lotaire s'y trouva, où il promit de ſe ſoûmettre au jugement des Evêques, & il écrivit même au Pape & le pria de faire juger ſa cauſe par un Concile d'Evêques François, qui devoit ſe tenir à Mets. Le Pape le lui acorda, & donna ordre à ſes Légats qu'il avoit envoïez, de s'y trouver. †

Annal. Bertin. 862.

Capit. Carol. Calv. Tit 35 Tom. II. Pagi an. 862. §. 9.

* Cette Aſſemblée ſe tint à Sablonières ou Savonières, près de Toul. Il s'y en étoit tenu une autre en 859. dont il a été fait mention, ſur cette année-là.

Annal. Bertin. 862. Tom. VIII. Conc. pag. 755. Capitul.

† Charles le Chauve faiſant fortifier un lieu nommé Piſtes, ſur la Seine, à l'embouchure de l'Andelle, y tint cette année un Parlement, que l'on compte entre les Conciles, & où il ſe trouva des Evêques de quatre Provinces. On y publia un Capitulaire de cinq grands articles, pour réprimer les pillages. Carol. Calv. Tit. 34. Pagi an. 862. §. 10. 11.

L'An 863. de Nôtre Seigneur, le 22. de Michel III. Empereur d'Orient, le 8. de Louïs Empereur d'Occident, & le 23. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 11. le 5. de Nicolas I. Pape.

AU mois de Juin ſe tint le Concile de Mets, compoſé de quantité d'Archevêques & d'Evêques tant de France que d'Alemagne, avec les Légats du Pape. Lotaire y comparut, proteſtant qu'il n'avoit rien fait dans ſon mariage, & qu'il ne feroit rien que ſuivant le conſeil des Evêques. Thietberge y compa-rut auſſi & y fut acuſée d'avoir commis inceſte avec ſon frére, & les témoins qui dépoſoient contre elle, furent ouïs. Enfin, le Concile déclara que Lotaire n'avoit rien fait contre ſon devoir, & que ſon mariage avec Thietberge dévoit être caſſé, & leur défendit d'habiter enſemble.

La Concile de Mets rompt le mariage de Thietberge. Tom. VIII. Concil. Annal. Bertin. & Fuld. 863. Baron. an 863. n. 18. & ſeq.

Le Pape, fort fâché de ce que les choſes avoient été faites à Conſtantinople tout au rebours de ce qu'il déſiroit, fit tenir un Synode à Rome, où le Patriarche C. P. Photius & tous les Evêques qui étoient de ſon parti, furent condamnez & excommuniez, & où Ignace fut déclaré innocent, & par conſéquent en droit d'être rétabli dans ſa dignité. Photius ſe moqua de ce Synode & de tout ce qui y avoit été réſolu, & pour le faire voir, il fit chaſſer tous les Evêques qui tenoient le parti d'Ignace, & fit tenir un Synode à Conſtantinople, où le Pape Nicolas fut condamné & excommunié comme un Evêque qui tenoit pluſieurs erreurs, & entr'autres, qu'il ne célébroit pas bien les jeûnes, & qu'il rejettoit les Prêtres mariez. Il ne faut pas s'étonner ſi les Evêques de Rome étoient ſi fort animez contre ceux de C. P. puis qu'ils ne leur vouloient céder en rien.

Synodes de Rome & de C. P. Baron. an. 863. n. 1. & ſeq. Metrop. Ep. ap. Bar. n. 41.

L'An

Digitized by Google

L'An 864. de Nôtre Seigneur, le 23. de Michel III. Empereur d'Orient, le 9. de Louis Empereur d'Occident, le 24. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 12. le 6. de Nicolas I. Pape.

Concile d'Aix. Tom. VIII. Conc. pag. 736. Annal. Bertin. 862.

QUelque mois après la tenue du Concile de Mets, dont nous venons de parler, il s'en tint un autre * à Aix la Chapelle, où Lotaire se trouva encore & y remontra, que c'étoit une chose d'importance pour le bien de son Roiaume qu'il pût avoir une lignée légitime, & qu'aiant fait divorce avec sa femme Thietberge par l'Ordre du Concile de Mets, il demandoit permission à l'Assemblée d'épouser une autre femme; ce que les Evêques assemblez lui permirent, & ensuite il épousa publiquement Valdrade. Les frères, les parens, & les amis de Thietberge, allèrent faire de grandes plaintes au Pape Nicolas de l'atront & du tort qu'on leur faisoit à tous, & le suplièrent de s'emploïer pour y mettre ordre. Il ne manqua point de saisir cette occasion pour se faire valoir, & pour élever l'autorité qu'il prétendoit avoir sur les Evêques & même sur les Rois. Car il envoia aussi-tôt deux Députez en France pour faire information de toute l'affaire, afin d'en prendre la connoissance & l'attirer à lui. L'Archevêque de Trêves & celui de Cologne, pensant l'apaiser, allèrent eux-mêmes le trouver à Rome & lui portèrent les Actes du Concile de Mets, pour tâcher de les lui faire approuver: mais il les rebuta & les traita indignement & avec mépris, & fit assembler un Synode dans le Palais de Latran, par lequel, sans ouïr ni apeller les parties, il cassa les Actes du Concile de Mets, l'apella *latrocinium & prostibulum* c'est-à-dire, *un brigandage & une assemblée infame de gens prostituez*, dépoia & excommunia ces deux Archevêques qui l'étoient allé trouver, & leur déclara que les Evêques, qui avoient assisté à ce jugement, encourroient les mêmes peines, s'ils n'en demandoient pardon par des envoïez exprès. Thietbaud, Archevêque de Tréves, & Gontier, Archevêque de Cologne, irritez de ce traitement indigne que le Pape leur avoit fait, se retirèrent vers l'Empereur Louis, qui étoit alors à Benevent, & s'assemblèrent là avec Jean Archevêque de Ravenne & avec quantité d'Evêques. Et de là ils écrivirent en commun une lettre fort aigre au Pape, par laquelle ils se plaignent de ce que lorsqu'ils l'étoient allé trouver au nom de leurs Collégues avec toute soûmission, *Tu nous as traitez*, disent-ils, *nous & nos confrères contre tout droit, contre les Décrets & contre la coûtume des ancêtres, sans aucune assemblée Ecclésiastique, sans l'assistance d'aucun Archevêque, ni Evêque, sans avoir parlé de nôtre faute, ni par raison, ni par témoignage, ni par écrit, n'aiant avec toi que le Moine Anastase convaincu de brigues; tu as subitement & à l'improviste répandu contre nous par un billet, une sentence injuste, téméraire, méchante & contraire à la Religion Chrêtienne. Tu t'és insolemment moqué de tes frères & compagnons de service: l'Empereur immortel a enrichi l'Eglise son Epouse de meubles éternels, la honorée d'un don non périssable, d'un diadême & d'un Sceptre perpétuel, lui a donné la puissance de consacrer des Saints & de les mettre dans le ciel, & de rendre immortels les mortels. Mais toi, comme un voleur, tu ravis tous ces bénéfices, comme s'ils t'apartenoient, tu les arraches au Temple de Dieu, tu les tires à toi, & ainsi tu és devenu loup aux brebis; tu fais mourir les vivans, tu arraches du ciel les vaillans pour les pousser dans l'enfer par tes coups, tu caches une épée enduite de miel, & tu ne permets point que les morts retournent en vie. A la vérité, tu as l'aparence de Pontife, mais tu te portes en Tiran.*

An 864. de N. S.

Annal. Bertin. & Fuld. 864. Regin. Chro. Aventin. Annal. lib. 4. pag 330.

Lettre d'Evêques au Pape.

Mariage de Lotaire.

Anast. in Nicol. I. Annal. Bertin. Conc. Rom. Tom. VIII. pag. 767.

* Ce Concile est le même que celui de l'année 862. qui est le troisième qui se tint en ce lieu-là, sur cette afaire. Les deux premiers s'y étoient tenus, en 860.

Pagi an. 862. n. 4. 5. Fleuri, an. 863. chap. 28.

Digitized by Google

An 864 de N. S. *Sous l'habit de Pasteur nous sentons un loup: ton titre nous promet un Pére; mais par tes faits tu veux paroître un Jupiter. Tu te dis Serviteur des Serviteurs: mais tu t'efforces d'être Seigneur des Seigneurs. Selon la discipline de Jésus Nôtre Sauveur, tu és le plus petit des Ministres du Temple de Dieu: mais par ton desir de dominer tu tombes dans le précipice. Penses-tu qu'il te soit permis de faire tout ce qu'il te plaît? Tu és devenu une mouche guêpe aux Chrétiens. C'est pourquoi nous, & nos Collégues, n'avons aucun égard à tes Edits, nous ne reconnoissons point ta voix, & ne craignons point tes tonneres ni tes foudres. Tu condamnes comme impies & tu excommunies ceux qui n'obéissent point à tes Ordonnances. Nous t'égorgeons par ta propre épée; toi qui foules aux piez les Loix du Seigneur, & mets la discorde entre les Collégues, tu violes cette paix immortelle qui est la livrée du Prince du Ciel. Le S. Esprit est le fondateur de toutes les Eglises, en quelque lieu qu'elles soient. La Cité de nôtre Dieu de laquelle nous sommes Bourgeois, est plus grande que la Ville qui est apellée Babilone par les Prophetes, qui usurpe la divinité, qui s'égale au Ciel, qui se vante d'être éternelle comme si elle étoit Dieu, & comme si elle étoit remplie d'une sagesse immortelle. Elle se glorifie fauſſement de n'avoir jamais erré, & de ne pouvoir errer.* Cette Epître est raportée en même sens, quoi qu'en termes différens par les Annales d'un Auteur incertain, mises en lumière par M. Pithou: où il y a cette conclusion. *Nous ne voulons point recevoir ta sentence, comme étant injuste & contraire aux loix Canoniques, & même avec toute l'assemblée de nos frères nous la mépriſons & rejettons comme une malédiction prononcée à la volée: & ne voulons point communiquer avec toi, qui communiques avec les excommuniez & ceux qui mépriſent la Religion sacrée, nous contentant d'avoir communion & societé fraternelle avec toute l'Eglise, que tu mépriſes en t'élevant arrogamment au dessus d'elle, & par ton enflure de présomption tu s'en rens indigne & t'en separes, &c. Sache que nous ne sommes point les Clercs, comme tu te vantes, mais que tu devoit nous reconnoître pour tes frères & tes Coévêques, si ton orgueil ne t'en empêchoit.* An 864 de N. S. Ces Prélats assemblez firent tenir cette lettre au Pape Nicolas & en envoiérent des copies par tout jusqu'à Constantinople, au Patriarche Photius, qu'ils savoient être mal avec Nicolas. Sur cette lettre le Cardinal Baronius fait des exclamations tragiques, disant, *Vous avez ouï non des Archevêques, non des hommes, mais Satan par ses serviteurs. Plusieurs Juifs, Gentils, Hérétiques & Schismatiques se sont levez contre l'Eglise de Dieu & de leur bouche enragée ont déchiré les Prélats du siége Romain. Mais il ne se trouve point (qu'il me souvienne) de lettres de personne si refractaires, si injurieuſes, si blaſphématoires, si pleines de mensonge & d'arrogance contre le Pontife Romain. La fureur les a vomies, la colére les a lancées, & l'orgueil a jetté ce venin si puant pour Dieu & pour les hommes.* An 863. sect. 52. Voilà, comment ce Cardinal traite l'Assemblée de ces Evêques & Archevêques. Au reſte, ce que j'ai raporté de leur lettre, n'est pas pour aprouver ou pour excuſer la cauſe du Roi Lotaire qu'ils avoient entrepriſe; Mais c'est pour faire voir que ces Prélats, qui étoient des plus célébres de leur tems, ne reconnoiſſoient point la puiſſance du Pape si grande qu'il vouloit la faire croire, & qu'ils se plaignoient fort hautement de son orgueil & de ses uſurpations, selon les occaſions qui s'en préſentoient. Au fond, je penſe que toute perſonne non paſſionnée, reconnoîtra que Nicolas I. n'avoit pas raiſon de traiter si mal ces Archevêques qui l'alloient rechercher avec un humble reſpect, & qu'il ne devoit pas les excommunier ſans les entendre: puis qu'ils ſe préſentoient pour rendre raiſon de ce qui avoit été réſolu dans un Concile compoſé de Prélats de France & d'Alemagne.

L'Empereur Louis écrivit au Pape pour tâcher de les réconcilier avec lui, & fit même un voiage à Rome pour faire lever l'excommunication: mais il ne pût rien obtenir. Ces Archevêques & les autres Prélats qui s'étoient joints à Annal. Fuld. & Bertin. 864.

eux,

An. 864 de N. S. eux, voïant l'humeur fiére & hautaine du Pape qui ne vouloit point de réconciliation avec eux, se retirérent chacun dans leur Diocése, où ils continuérent les fonctions de leurs charges à leur ordinaire, sans se mettre en peine de la censure ni de l'excommunication du Pape. L'Empereur Louïs & le Roi Charles intervinrent aussi, & écrivirent au Pape pour le prier de ne point se hâter de proceder contre Lotaire pour l'excommunier: parce qu'ils promettoient de faire ce qu'ils pourroient pour le persuader d'aller à Rome, faire ce que le Pape lui ordonneroit. Nicolas leur fit réponse, que Lotaire n'avoit que faire d'aller à Rome & qu'il ne permettroit point qu'il y fût reçû, que premiérement il n'eût repris Thietberge pour sa femme & ne lui en eût donné des assûrances.

Louïs Germanique. Annal. Fuld.

Carloman, fils de Louis de Germanie, fut encore acusé de rebellion contre son Pére, qui jura qu'il ne lui pardonneroit plus: sachant que son Pére étoit ainsi en colére contre lui, il se retira dans la Carinthie jusqu'à ce que les principaux du Roiaume eussent fait sa paix. Louïs avoit presque toûjours la guerre contre les peuples voisins de ses Etats. Il alla encore cette année contre les Sclaves au delà du Danube, les battit & obligea leur Roi de lui donner des ôtages pour assûrance de l'accord qu'il faisoit avec lui. A son retour de là il vint trouver le Roi Charles à Cologne, où ils renouvellérent le serment qu'ils avoient déja fait d'entretenir la paix & l'amitié fraternelle ensemble. Pour cet éfet ils choisirent chacun deux Evêques qui devoient les sommer de leurs promesses, quand l'un ou l'autre viendroit à y manquer.

Hovedén.

Les Danois & Normans faisoient encore de grands dégats en Angleterre, & ils reçurent beaucoup d'argent & de présens de ceux du païs de Kent, pour être exemtez de leurs pillories.

L'An 865. de Nôtre Seigneur, le 24. de Michel III. Empereur d'Orient, le 10. de Louis Empereur d'Occident, & le 25. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 13. le 7. de Nicolas I. Pape.

LE Pape Nicolas envoia en France un Légat, nommé Arsenius, Evêque, pour mettre ordre à trois afaires. La premiére étoit celle de Rothalde. La seconde étoit celle du mariage de Lotaire. La troisiéme étoit pour afermir la paix entre les Rois. Ce troisiéme prétexte étoit tout à fait inutile alors, parce que les Rois étoient en bonne union: Mais le Pape avoit ajoûté ce point pour s'attribuer de l'autorité sur les Rois.

Arsenius Légat. Bar. an. 865. n. 2, & seq. Nicol. Ep. 40. 41. 43. 44.

Quant à la premiére, Rothade ou Rouaud, Evêque de Soissons, avoit été déposé de sa charge par son Métropolitain Hincmar, Archevêque de Reims, de l'avis d'un Synode tenu à Senlis, à cause de sa vie mauvaise & scandaleuse & de son ignorance. (a) Rothade sachant bien que l'Evêque de Rome favorisoit toûjours ceux qui apelloient à son siége & leur faisoit gagner leur cause, ne manqua point d'y avoir recours. (b) Et sur ce que Hincmar ne vouloit point déférer à son Apel, Rothade se pourvût par devant l'Evêque de Rome, (c) qui en écrivit à Hincmar, lui disant, *Vous ne deviez pas avoir oublié les privileges du Siége Apostolique, par lesquels les venerables Canons lui déférent les jugemens de toute l'Eglise.* Remarquez qu'il dit cela sans preuve. (d) A ce sujet il écrivit aussi aux Archevêques & aux Evêques des Gaules, *que c'est à ce siége d'aprouver les œuvres de tous Auteurs, & que tout ce qu'il tient & rejette doit être rejetté ou tenu.* Il écrivit aussi ailleurs à tous les Evêques en général & leur dit, *Qu'à cause de sa Primauté il n'appartient à personne de desaprouver son jugement, ou de retracter sa sentence, sous peine d'anathéme.* Cela se trouve dans le Décret de Gratien. Hincmar répondit au Pape avec beaucoup

Rothade Evêque de Soissons. Annal. Bertin. à 861. tom. 8. Conc. p. 736. (a) Libell. Roth. to. 8. Conc. p. 785. *Pour lequel le Pape écrit.* (b) Hincmar Opusc. 17. ap. Flod. hist. lib. 3. cap. 12. (c) Ep. 28. 2. qu. 6. Argutat. (d) Ep. 32. D. 19. C. Si Romanorum. Tom 8. Conc. p. 791. 17. qu. 4. Nemini.

An 865 de N S. Hincm. Opuſc 17. ap. Flod. Hiſt. Rhem. lib. 3. cap. 12.

coup de reſpect, mais avec aſſez de force, diſant, *Sur ce qu'il a plû à vôtre bénignité d'écrire à moi, qui ſuis vôtre ſerviteur, & de m'avertir qu'en aſſemblant tous le Collége de nos frères, je devois, ſelon la coûtume preſcrite par vos Lettres, rétablir Rothade dans ſon premier état: Que vôtre très-honorée Paternité ſache, que je ne l'ai pû faire pour beaucoup de raiſons: nommément par ce qu'il n'a pû être régulièrement rétabli que par le jugement de ceux qui étoient à ſa dépoſition. Et il y en a une partie qui déclarent qu'ils ne s'en veulent point mêler, pour n'avoir reconnu en lui ni bonne vie, ni ſavoir, ni affection pour le ſaint Miniſtére; & que même au lieu qu'il avoit eu quelque bonté de ſa dépoſition, maintenant il paroiſſoit plus rebelle aux ſaintes conſtitutions, à la Majeſté Roiale, & au privilége des Métropolitains, vivant même plus ſcandaleuſement qu'il n'avoit fait auparavant.* Voilà ce que le recours au ſiége de Rome avoit produit en Rothade, ſavoir, de le rendre plus inſolent & plus orgueilleux. Et quant à ce que le Pape avoit allégué le Canon du Concile de Sardique, Hincmar lui remontre que l'Evêque du premier ſiége ne doit point rétablir un Evêque Provincial dépoſé, lors qu'il ſe retire vers lui: mais qu'il doit le renvoïer en ſa Province, pour y être jugé de nouveau, s'il en eſt beſoin; parce que ſelon que le 6. Concile de Carthage en a déterminé, l'affaire ne peut mieux être examinée que ſur le lieu où la vérité eſt connue. Que ſi Rothade eſt rétabli d'une autre manière & ſelon ſa volonté, les jugemens des Evêques ſeront déformais mépriſez & par les Laïques & par les Clercs, dont pluſieurs parlent déja aſſez mal de l'autorité du Pape. Il conclud, qu'il ne peut rétablir Rothade ſans faire une bréche notable, non ſeulement aux priviléges des Métropolitains, mais auſſi à toutes les conſtitutions Eccléſiaſtiques. Ainſi Hincmar réſiſta trois ans durant à la volonté du Pape: mais enfin il ſe laiſſa fléchir, & rétablit Rothade dans ſon Evêché.

Epiſtre. Decretal.

On ne doit pas ômettre ici que le Pape Nicolas aïant allégué quelques Sentences tirées des Décrétales des anciens de Evêques de Rome pour prouver la Souveraineté prétendue par le Pape, & pour attirer à ſon jugement toutes ſortes de cauſes par la voie d'apel: Hincmar avec les autres Evêques lui firent réponſe, que ces Epitres n'avoient point d'autorité; parce qu'elles ne ſe trouvoient point au Code des Canons de l'Egliſe. Le Pape Nicolas pour refuter cela, replique; *Nous ne recevons donc point maintenant les Ecritures Divines du Vieux & du Nouveau Teſtament: parce que ni l'un ni l'autre n'eſt inſeré au Code des Canons Eccléſiaſtiques. Que s'ils répondent*, ajoûte-t-il, *qu'entre les Canons il ſe trouve un Chapitre du S. Pape Innocent, par l'autorité duquel il eſt enſeigné que nous devons maintenant recevoir l'un & l'autre Teſtament, encore que dans les Canons primitifs pas un d'eux n'y fût inſeré. Je répons donc*, dit-il, *que & le Vieux & le Nouveau Teſtament ſont à recevoir, non parce qu'ils ſont inſérez au Code des Canons: mais parce qu'on voit que le S. Pape Innocent a donné ſa ſentence qu'il les faloit recevoir, il reſte que les Epitres Décrétales des Pontifes de Rome doivent être reçûes, quoiqu'elles ne ſoient pas jointes dans le Code des Canons: parce qu'il eſt certain qu'entre les Canons il y a un Chapitre du Bienheureux Pape Leon, par lequel il eſt commandé de garder toutes les Ordonnances Decrétales du ſiége Apoſtolique: en ſorte que ſi quelqu'un y contrevient, il ne pourra obtenir de pardon.* * Il y a bien des fautes notables dans

An. 865 de N. S.

Tom. 8. Conc. p. 798. Decret. 1. P. diſt. 19. c. 1.

* „ Ces Décrétales, dit un ſavant de l'Egliſe R. Fleuri „ que le Pape Nicolas ſoûtient avec tant de cha- „ leur, ſont celles de la Collection d'Iſidore Mer- „ cator, dont j'ai parlé en ſon lieu, qui ſont au-jourd'hui reconnues pour fauſſes. Il eſt vrai que „ elles établiſſent nettement, que les Evêques „ ne peuvent être jugez définitivement que par le „ St. Siége. Il eſt vrai encore, que de n'être pas „ dans le corps des Canons, n'étoit pas une raiſon „ ſuffiſante pour les rejetter. Mais il faloit examiner ſi elles étoient véritablement des Papes dont „ elles portoient les noms, & c'eſt ce que l'ignorance de la Critique ne permettoit pas alors. „ Dans le fond, les Evêques de France avoient „ raiſon

Hiſt. Eccl. 865. chap. 37.

Epiſt. Nicol. Ep. 2. tom. 1. Conc. p. 538.

Anaſt. Ep. c. 3.

Eleuth. Ep. c. 2.

An 865 de N. S. dans ce discours du Pape, & entr'autres celles-ci: 1. Qu'il a pu ie son autorité sur les anciennes Epitres Décrétales, qui sont toutes supposées, comme nous l'avons fait voir dans l'année 858. & comme elles sont maintenant reconnues telles presque par tous les Docteurs de la Communion de Rome. 2. Il met en parallele ces fausses pièces avec les divines Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament; lequel tout vrai Chrétien devoit, ce me semble, être ému & étonné. 3. Il veut faire croire que nous ne recevons point les saintes Ecritures pour authentiques, que parce que le pape Innocent en a donné sa sentence: comme si leur autorité ne dépendoit que du Pape: & qu'elles n'eussent pas eu d'autorité avant la sentence d'Innocent. Au contraire, certes, qui est ce des Chrétiens qui ne doive reconnoître qu'elles tirent leur autorité de Dieu qui en est l'Auteur, & qui y a imprimé des marques si visibles de leur divinité, qu'elles se font assez connoître à ceux qui sont éclairez de la lumière de ton Esprit?

Lotaire fait semblant de reprendre sa femme Thietberge. Annal. Fuld. & Bertin. an. 865

Pour ce qui regarde le Roi Lotaire, Arsenius fit assembler un Synode où Lotaire comparut, & où il fut jugé que Lotaire avoit mal fait de répudier Thietberge, & de prendre à femme Valdrade. Sur quoi le Légat, par l'avis du Synode, lui donna le choix, ou de renvoïer Valdrade & de recevoir Thietberge sa première femme, ou d'être excommunié avec tous ses adhérans. Ce Prince se voïant ainsi pressé, & craignant que ses frères n'apuiassent cette sentence, fit semblant de rapeller sa première femme, & obligea Valdrade à promettre d'aller à Rome querir son absolution du Pape. Elle se mit en chemin feignant d'y aller, mais elle n'acheva pas son voïage. C'est pourquoi le Pape la déclara excommuniée, & fit signifier son Décret à tous les Evêques de France & d'Italie. Il écrivit aussi des Lettres fort rudes au Roi Lotaire, le menaçant de l'excommunier, & ensuite de lui ôter son Roiaume, s'il continuoit dans son adultère. En quoi il me semble qu'on peut voir encore des marques de l'usurpation des Papes. 1. C'est une chose dont on a sujet de douter avec raison, savoir, si l'on peut excommunier publiquement un Prince Souverain pour ses fautes, quelques griéves qu'elles soient. Les Pasteurs peuvent bien lui adresser des exhortations puissantes, des répréhensions & des censures verbales, jusqu'à le menacer des jugemens terribles de Dieu, qu'il encourra & qu'il attirera, s'il continue dans son péché. Mais on craint qu'il soit dangereux de l'excommunier, de peur que l'excommunication ne blesse en quelque sorte ou ne diminue le respect, la soûmission & l'obéissance qui est dûe à une Majesté Souveraine. 2. Posé même qu'on puisse excommunier un Roi, il faudroit que ce fût par les Evêques de son Roiaume & non point par d'autre, ni par un autre que de son Roiaume. Car, comme Hincmar remarquoit très-bien, suivant le 6. Concile de Carthage, il faut que les afaires se jugent & se terminent dans les lieux où elles sont arrivées. 3. Quant à ce que le Pape menaçoit Lotaire de le dépouiller de son Roiaume en conséquence de son excommunication, comme si cela eût été ensa puissance; c'est une doctrine que tous les bons Chrétiens, & sur tout les Princes & les Rois, doivent avoir en exécration; & nous avons éprouvé en nôtre France combien elle est préjudiciable: C'est pourquoi les Cours de Parlement l'ont justement condamnée. Aussi je vois que le Roi Lotaire ne reconnut pas cette prétendue puissance du Pape sur les choses temporelles: Car Calvisius, sur cette année 865. remarque une chose qu'il dit avoir prise des Constitutions Impériales, que Lotaire se soûmit au jugement du Pape; en sorte, toutefois, qu'il vouloit obéir dans les choses spirituelles, mais que pour les temporelles il protesta qu'il ne reconnoissoit point de Supérieur.

An 865 de N. S. *De l'excommunication des Princes.* Tom. VIII. Conc. p. 425. Bar. an. 866. n. 24. & seq.

Hincm. Opusc. 17. ap. Flod. lib. 3 cap. 12.

Bar. an. 866. n. 37.

„ raison; & le lecteur peut voir, par tout ce qu'il a lû jusqu'ici dans cette histoire, s'il y avoit un autre tribunal ordinaire pour juger les Evêques, que le Concile de la Province.

Digitized by Google

An 864. de N. S. *Ratram en latin Bertram.*

En ce tems-là fut célébre Ratram, ou Ratramne, Prêtre & Religieux de Corbie, & enſuite Abbé d'Orbais, ſavant dans l'Ecriture Sainte, & verſé dans la lecture des Péres Latins, & fort eſtimé pour ſa bonne vie. Juſqu'au tems de l'Abbé Trithéme (qui a vécu ſur la fin du quinziéme ſiécle) il avoit été nommé Ratram, mais depuis il a auſſi été apellé communément Bertram. Il y a de l'apparence que ce changement eſt arrivé de ce que le nom de Ratram n'étant pas ſi commun que celui de Bertram, celui-ci lui a été donné par proximité de prononciation: ou que, comme quelquefois on donnoit le nom de *Beat* aux hommes qu'on eſtimoit beaucoup, & que par abrégé on mettoit ſimplement un B. comme nous mettons un S. pour ſignifier *Saint:* ainſi on a mis *B. Ratram*, dont les Copiſtes ont compoſé le nom de *Bertram*. Quoi qu'il en ſoit, preſque tous ſont d'accord que ce Ratram, ou Ratramne, eſt celui-là même que depuis on a nommé Bertram. Trithéme témoigne qu'il a fait *pluſieurs excellens Ouvrages*. Ceux qui paroiſſent encore maintenant ſont une *Réponſe aux Grecs*, deux Livres *de la Prédeſtination*, un *du Corps & du Sang du Seigneur*, & un *de la Naiſſance de Jéſus-Chriſt*. Il entreprit le premier, ſur ce que les Evêques de France avoient une telle eſtime de ſa capacité, qu'ils le choiſirent pour défendre l'Egliſe Latine contre les Grecs: tellement que ſur ce ſujet il fit quatre Livres qui ſont apuïez de raiſonnemens forts & clairs. Enée, qui étoit alors Evêque de Paris, écrivit pour la même cauſe: mais ſes Ecrits ne ſont rien en comparaiſon de ceux de Ratram. Le ſecond Ecrit qu'il a fait, eſt celui *de la Prédeſtination*, entrepris par l'ordre du Roi Charles le Chauve, & je ne ſaurois mieux le repréſenter que par les termes de Mrs. les Auteurs du Livre de *l'Apologie pour les Saints Péres de l'Egliſe, défenſeurs de la Grace de Dieu en Jéſus-Chriſt*, où ils diſent, *Le même Roi Charles le Chauve qui engagea le B. Loup Abbé de Ferriéres à écrire de la Grace & de la Prédeſtination, obligea auſſi à la même choſe Ratramne, Religieux de Corbie, dont la réputation étoit telle en France pour la ſcience & pour l'eſprit, que le Pape Nicolas 1. aiant envoié aux Evêques de ce Roiaume les objections des Grecs Schiſmatiques contre l'Egliſe Latine, en les priant d'y répondre, ils choiſirent tous (& Hincmar même) ce ſavant Bénédictin, pour écrire cette Apologie ſi célébre & ſi importante: Et les quatre Livres qu'il en compoſa, ſe trouvent encore dans l'illuſtre Bibliothéque de M. de Thou. Ainſi ce Religieux ſi eſtimé pour ſon érudition, étant preſſé par le Roi, écrivit deux Livres de la Prédeſtination Divine.* C'eſt pour cette même raiſon que le Préſident Maugain, dans ſes diſſertations Hiſtoriques & Chroniques, c. 17. l'apelle *vaillant ſoldat dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, éminent en probité & en doctrine, défenſeur intrépide, & puiſſant protecteur de la vérité Catholique contre les Innovateurs.* Il écrivit de même le Traité du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt par l'ordre exprès du Roi Charles le Chauve. Nous aurons à parler encore de ce Livre dans l'an 87. parce que c'eſt le tems auquel il a été écrit.

Ses Ecrits.

Script. ill. Dacher. Spicileg. tom. 2.

Flod. lib. 3. cap. 17. Spicil. tom. 7.

Sur ce que nous venons de dire de Charles le Chauve, il faut remarquer qu'il étoit judicieux, aimoit les hommes ſavans, ſe plaiſoit à en avoir toûjours auprés de ſa perſonne, reſpectoit les Eccléſiaſtiques, & prenoit à cœur les intérêts de la Religion. Ratramne l'en loue dans les Livres de la Prédeſtination. *Ces deux choſes*, dit-il, *élevent Vôtre Majeſté d'une façon tout à fait illuſtre, C'eſt que vous cherchez les ſecrets de la Sageſſe du Ciel, & que vous brûlez d'amour pour la Religion.* Auſſi merita-t-il le titre d'ORTHODOXE, qui lui fut donné par un Concile tenu en 869. Henri, Moine d'Auxerre, le loue de ſon ſavoir & de ſa piété, comme on le voit dans l'Epître dédicatoire de la vie de S. Germain d'Auxerre, rapportée par Ducheſne & par Baronius. Mais ſur tout il le loue d'avoir attiré en France *l'Hibernie Savante*, en-

Charles le Chauve amateur des gens ſavans.

Heric. Antiſſ. Præfat. in vit. S. Germ. ap. Duchen. tom. 2. & ap. Bar. an. 859. n. 52.

Digitized by Google

L'An 866. de Nôtre Seigneur, le 25. de Michel III. Empereur d'Orient, l'11. de Louis Empereur d'Occident, le 26. de Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale. Indiction 14. le 8. de Nicolas I. Pape.

An 865. de N. S. tendant par là Jean Erigine, ou l'Ecoſſois, dont nous aurons à dire quelque choſe. Cette année mourut Rodolfe, Abbé de Fulden, qui étoit Poëte & Hiſtorien.

Rodolfe. Ann. Fuld.

Guerre des Sarraſins en Italie. Sigonius. lib. 5.

Seodan, ou Soudan, Chef des Sarraſins, faiſoit une cruelle guerre en Italie. Il ne ſe contenta point de la Ville & du Païs de Barri qu'il occupoit, mais il s'avança juſques dans la Campanie, y prit Capoue qui en étoit la Capitale, & entra dans le territoire de Naples, où il fit mettre le feu par tout, après en avoir enlevé tout ce qu'il pouvoit emporter. Gerard, Maipold, & Vandelpert, Capitaines Italiens, aïant raſſemblé quelques troupes, allèrent s'oppoſer à ces Infideles; mais ils en furent vaincus & tuez. Les Sarraſins enflez de ces ſuccès, pouſſèrent plus avant, prirent & pillerent pluſieurs Villes, Châteaux, & Monaſtéres. Berthus du Mont Caſſin racheta ſon Abbaïe du pillage par trois mille écus d'or qu'il envoïa au Saudan. Les Lombards ſe voïant preſſez & menacez par des ennemis ſi furieux, envoïèrent demander du ſecours à l'Empereur Louïs. Il vint auſſi-tôt avec une armée conſidérable, qui obligea les Sarraſins de ſe retirer vers Barri. Il reprit Capoüe après un ſiége de trois mois & la ruïna, parce qu'elle avoit uſé de rebellion & de trahiſon. Délà il vint à Benevent chez le Duc Adalgiſe, ſur la fidélité duquel il ne pouvoit guére s'aſſûrer, parce qu'il s'étoit entendu avec les ennemis.

Chro. Caſſin. lib. 2. Annal. Bertin. 866. Bar. eod an. n. 20. & ſeq.

Cette année Louïs continua la guerre contre les Sarraſins, aïant envie de les chaſſer de l'Italie. Il mena ſon armée contre la Ville de Barri, qu'ils avoient fortifiée & munie de toutes choſes néceſſaires, parce qu'ils en vouloient faire leur Ville de retraite & leur forteresſe. Il commença de l'aſſiéger; mais y aïant reçû quelque échec, il retira ſon armée, & aïant reconnu la difficulté de la prendre par force, il pria ſon frére Lotaire de lui amener du ſecours de France. Il l'acorda volontiers, eſpérant que ce ſeroit un moïen de rentrer dans les bonnes graces du Pape, & d'obtenir de lui ce qu'il déſiroit. Car il apréhendoit que le Roi Charles ſon oncle & ſes fréres ne vouluſſent ſe ſaiſir de ſon païs en vertu de la ſentence du Pape: ce qui l'obligea à faire ſemblant de vouloir obéïr; & il rapella pour cét éfet Thietberge, & renvoïa, pour un tems, Valdrade. Mais quand le Légat s'en fût retourné, il recommança à maltraiter Thietberge, à l'accuſer d'adultére, à lui vouloir faire ſon procès, & à publier qu'il vouloit le prouver par gage de duel ou de bataille, en donnant des *Champions* ou des hommes choiſis de part & d'autre pour ſe battre en champ clos en préſence de tout le monde, & que ſi le parti de Thietberge étoit vaincu, il la feroit mourir: mais ſi le ſien ſuccomboit, il la reprendroit de bonne foi. Elle ſe retira vers Charles le Chauve qui la reçut en ſa protection. Le Pape lui écrivit en ſa faveur, priant le Roi de ne permettre pas qu'on lui fit aucun tort, ni que ce combat ſe fit; parce que ce ſeroit tenter Dieu.

Guerre en Italie contre les Sarraſins. Sigonius, lib. 5. Regin. Chro. Annal. Bertin. 866. Mezer. Hiſt. de Fr.

Champions.

Ep. 5.

* Anſcaire, Archevêque de Hambourg, & de Breme, mourut cette année; & les Normans qui demeuroient ſur la Loire, allèrent avec fureur en des bateaux ſur cette riviére à la faveur d'un bon vent juſqu'au monaſtére de Saint Benoît, qu'on appelle Fleuri, qu'ils brûlèrent; & en s'en retournant ils mirent le feu à la ville d'Orleans & à tous les monaſtéres d'alentour.

Adam. Bremens. lib. 1. cap. 31 Pagi an. 865. §. 12. 13 Annal. Bert. 865.

Digitized by Google

An 866. de N. S. Ep. 49. ap Bar. an. 866. n. 25. & seq. (a) Ep. 51. Mezer. an. 867.

Il excommunia auſſi Valdrade, parce qu'elle n'avoit pas obéï à ſes mandemens. (a) Il écrivit encore à Lotaire de ne plus avoir de commerce avec elle, comme étant excommuniée, & de reprendre la femme légitime. Le Comte Hubert voïant que le Roi Lotaire, de qui il étoit ſujet, traitoit ſi mal ſa ſœur, ſe révolta de ſon obéïſſance, ſe mit à piller ſes terres, & à tuer ſes gens: juſqu'à ce qu'il fût tué lui-même par le Comte Conrad pére de Raoul, qui fut le premier Roi de la Bourgogne Trans-Jurane, c'eſt-à-dire, qui eſt au delà du Mont-Jura.

Cœlibat.

C'eſt à ce tems-ci qu'on doit raporter ce qu'on récite qu'Odon (ou qu'Adon) Evêque de Vienne, aïant permis à un Soûdiacre nommé Alveric de ſe marier, le Pape Nicolas en prit occaſion de faire ce Décret: *Qu'il ne fût jamais permis à aucun Clerc de ſe marier, excepté aux Lecteurs & aux Chantres.* Il en voulut preſſer par tout l'exécution, même en Allemagne: Mais Ulric, ou Udalric † (qu'on nomme en François Oudri) Evêque d'Ausbourg s'y oppoſa, & en écrivit une ample Lettre au Pape Nicolas, comme nous en aſſûre le Préſident Fauchet, dans la vie de Charles le Chauve, chap. 20. *Oudri Evêque d'Ausbourg contre dit au Pape Nicolas; qui avoit défendu aux Prêtres de ſe marier, & lui écrivit une Lettre par laquelle il ſoûtient le mariage des Prêtres être approuvé par les Canons Divins, que le Pape peut errer, & être averti par les autres Chrétiens.* En éfet, il parle fort hardiment contre le Pape Nicolas dans cette Epître-là, il dit que par ce Décret *il s'éloigne de diſcretion, qu'il eſt injuſte, que défendre le mariage aux Eccléſiaſtiques eſt une peſtilence, une doctrine Phariſaïque, une héréſie périlleuſe, un ſcandale inſupportable à toute l'Egliſe, l'accompliſſement de la menace de S. Paul, qu'il viendroit des gens qui s'adonneroient aux eſprits d'erreur, défendans le mariage. Qu'il l'adjure de s'en départir autant qu'il aime l'Epouſe de Chriſt & en déſire la pureté*, &c. *Autrement qu'il craint que ſa Sainteté par ce Décret privé qu'il a fait, ne ſe trouve contrarier au Vieux & au Nouveau Teſtament.* *

An 866. de N. S.

Decret. 21. C. de illo Clerico.

Oudri Evêque d'Ausbourg. Fauch. vie de Charles le Chauve. chap. 20.

Je ſai bien que quelques-uns ont dit que cette Lettre ne peut pas être de S. Ulric, Evêque d'Ausbourg, parce qu'il eſt mort l'an 978. Mais je répons à cela, qu'il y a eu deux Ulrics, tous deux Evêques d'Ausbourg, deſquels on célébre la ſolennité en Suéve; l'un, qui étoit du tems de Nicolas I. comme le témoignent Onufre & Jacques du Gouffre, Evêque de Genes, dans la vie 202. & l'autre, qui eſt mort l'an 978. Et il paroît que cette Epître d'Ulric eſt très-ancienne, parce que Berthold, Prêtre de Conſtance, qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, écrit qu'elle fut condamnée avec le Chapitre de Paphnuce, par un Concile convoqué à Rome ſous le Pape Grégoire VII.

Deux Ulrics.

Nous avons vû en l'an 845. * comment Boger, Roi de Bulgares, avoit embraſſé la profeſſion de la Religion Chrétienne, an. 866.

Michel Roi des Bulgares. Baronius an. 866.

† C'eſt le premier Saint qu'on ait canoniſé dans l'Egliſe Romaine à la fin du dixiéme Siécle, l'an 993. Un petit livre de la vie & des miracles d'Udalric, Evêque d'Ausbourg, aïant été porté au Pape Jean XV. & lû en préſence des Evêques & des Prêtres qui aſſiſtérent au Concile de Latran, il fut ordonné *qu'il ſeroit vénéré à l'avenir la mémoire de S. Udalric avec beaucoup de dévotion, & que ſa mémoire fût conſacrée au culte divin*; que ſi quelqu'un contrevenoit à cette ordonnance, il encourroit la peine de l'excommunication, & ſeroit puni. Voilà le premier acte d'autorité que le Pape ait exercé ſur les corps des Saints. Mais, comme il y a eu deux Evêques d'Ausbourg de ce nom, ce peut bien être le dernier mort en 978. que cette remarque regarde.

Mabill. Sæc 5. Bened. Bulla Canonifat. Udalrici. ap. Veſerum. pag. 587. Pape-broch. 20a. Sanct. 1. Jun. Tom. I. pag. 87.

* Les Moines du monaſtére de S. Uldric d'Ausbourg ſe marioient en étet dans ce tems-là, au rapport de Vignier, & ils continuérent à le marier an. 872. juſqu'au Pontificat de Hildebrand ou Gregoire Septiéme, qui mourut en 1085. après avoir tenu le Siége 12. ans.

Bibl. Hiſt.

* Cette converſion du Roi des Bulgares & de ſes ſujets après lui, que le Cardinal Baronius & la plus-grande part des modernes ont crû n'être faite en 845. n'eſt arrivée qu'en 861. ſi l'on en croit le P. Pagi. Il a raiſon, & ſeroit trop long de raporter ici les raiſons que donne ce Savant pour ſoûtenir ſon ſentiment. On peut les voir dans ſon Hiſtoire Critique.

An 845. n. 2. 3. An. 861. n. 10. & ſeq. An. 866. n. 1. & ſeq.

Baſnag. Hiſt. de l'Egl. liv. 21. chap. X. art. 12.

Digitized by Google

An. 866 de N. S. n. 1. & seq. Annal. Bertin.

tienne, reçû le Saint Bâtême où il s'étoit fait nommer Michel, & qu'ensuite il avoit aussi fait instruire ses sujets: Mais comme ils avoient grand besoin de Pasteurs, il envoïa cette année une honorable Ambassade au Pape Nicolas, pour le consulter sur divers points, & lui demander des Prêtres pour faire le service Divin au milieu d'eux. Nicolas lui écrivit une longue Lettre, par laquelle il répondoit aux choses dont il s'enqueroit, & lui envoïa trois Légats, savoir, Donat, Evêque d'Ostie, Etienne de Népete, & Marin Diacre, pour voir en quel état étoient ces peuples-là. Après avoir demeuré quelques mois parmi eux, les Legats, suivant l'ordre qu'ils avoient reçû du Pape, allèrent à Constantinople trouver l'Empereur Michel pour tâcher de lui persuader de rétablir Ignace dans le Patriarchat, & d'en ôter Photius. Nous verrons comment les choses s'y disposèrent au déla de leurs espérances.

Tom. VIII. Conc. pag. 516. Anast. in Nicol. I.

Ep 9.

Ethelbert Roi d'Angleterre Westmonst. & Malmesb. lib. 2. cap. 3.

Ethelbert, Roi de West-Saxons en Angleterre, mourut cette année, après y avoir regné cinq ans. Edelred son frére lui succeda, qui en regna autant. Le regne de l'un & de l'autre fut fort traversé par les Danois ou Normans. *

Bardas est assassiné. Cedren. Zonar. Post. Theoph lib. 4. cap. 40. & seq.

Bardas, Oncle de l'Empereur Michel, avoit été créé Césâr Auguste, & c'étoit lui qui administroit tout l'Empire, parce que Michel ne s'en mêloit point, ne songeant qu'à se donner du plaisir avec ses boufons & batteleurs. Bardas lui persuada de lever une armée puissante, & d'aller avec lui à l'Ile de Créte (ou de Candie) pour la retirer de la main des Sarrasins, qui l'avoient usurpée, & qui l'occupoient depuis plusieurs années. Comme ils alloient ensemble à cette guerre, ils campèrent dans la Phrygie à l'embouchure de la riviére de Meandre. Bardas, qui conduisoit l'armée, fit dresser sa tente sur une colline élevée, & celle de l'Empereur dans un lieu bas. Michel indigné du mépris que Bardas faisoit de lui, donna charge à Basile, Maître de sa garderobe, de le tuer; ce qu'il exécuta le premier d'Avril. Toute l'armée étant étonnée & troublée de cette mort, l'Empereur retourna sur ses pas sans rien faire. Comme il étoit incapable de gouverner l'Empire, & qu'il n'avoit point d'enfans, il fit élire Basile pour Césâr & pour son Associé à l'Empire, le 26. de Mai, qui étoit le jour de Pentecôte. Basile étoit né en Arménie, & demeuroit à Andrinople avec son pére & sa mére, qui étoient réduits à une grande pauvreté, lors que les Bulgares prirent cette Ville-là & la pillérent. De là il vint seul à Constantinople, où par son industrie & par sa valeur, il se donna à connoître dans la Cour de l'Empereur Michel, qui le prit près de lui. L'Impératrice Théodora avoit souvent averti son fils que s'il ne s'en gardoit & ne s'en défaisoit, il seroit un jour la ruïne de sa famille. L'évenement a montré que ce préfage n'étoit que trop véritable. Après qu'il eut été créé Césâr, il tint l'Empire avec Michel un an & quelques mois. Durant ce tems il parut honnête, doux, grave, modeste, & tâchoit par ses paroles de retirer l'Empereur de ses débauches.

Ah 867. de N. S.

L'An 867. de Nôtre Seigneur, le 26. de Michel III. Empereur d'Orient, le 12. de Louis Empereur d'Occident, & le 27. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 15. le 9. de Nicolas I. Pape.

Michel III est tué. Cedren. Zonar. Post. Theoph. lib. 4. cap. 43.

L'Empereur Michel III. voïant que Basile le reprenoit librement de ses dissolutions, s'en fâcha & le prit en haine, y étant d'ailleurs poussé par ses flateurs & ses boufons. Et un jour qu'il avoit bû, il lâcha quelques paroles menaçantes qui lui coutèrent la vie. Car Basile aïant reconnu la mauvaise volonté que Michel avoit contre lui, crut qu'il valoit mieux le prévenir, que d'être pré-

* Charles Roi d'Aquitaine, fils de Charles le Chauve, mourut aussi cette année, d'une blessûre qu'il avoit reçûe à la tête quelques années auparavant. Ann. Bert. 866 Page an. 866. §. 18.

Digitized by Google

An 867. prévenu: tellement qu'aïant épié un jour de N. S. que l'Empereur étoit yvre, il le tua, le 24. de Septembre à trois heures de nuit, & par ce moïen se saisit de l'Empire: Michel III. l'avoit tenu vingt-six ans, savoir, quatorze avec sa mére, & douze seul. Basile le tint dix-neuf depuis la mort de Michel; il fut surnommé *Macedonien*, parce qu'il venoit de là, lorsqu'il arriva à Constantinople. Peu de tems après avoir été établi & reconnu Empereur, un jour de fête étant entré dans la grande Eglise pour participer à la sainte Eucharistie, le Patriarche Photius le repoussa, & lui déclara qu'il étoit indigne d'entrer dans le Temple; vû qu'il avoit encore les mains souïllées du sang, non d'un homme seulement, mais de l'Empereur même, qui l'aïant tiré de la poudre, l'avoit élevé à la dignité Imperiale. Basile, enflammé de colére de se voir ainsi rebuté, chassa bientôt après Photius du siége Patriarchal, & y fit rétablir Ignace, le Dimanche 23. de Novembre: & pour rendre cela plus authentique, il se résolut de faire tenir un Concile général à Constantinople. Pour cet éfet, Basile & Ignace écrivirent au Pape Nicolas, qu'ils savoient être ennemi de Photius, & lui envoïérent des Ambassadeurs, pour conférer avec lui sur les moïens de tenir le Concile général, le prier d'y envoïer ses Légats, & lui démander avis comment ils auroient à agir envers ceux qui avoient été ordonnez par lui. Ces Lettres & ces Ambassadeurs arrivérent après la mort de Nicolas, lors qu'Adrien II. eut été ordonné à sa place. De même aussi les Légats que Nicolas I. avoit envoïez à Michel III. arrivérent après sa mort, & après que Basile eut été établi Empereur. Celui-ci aïant vû que son Prédécesseur s'étoit fait mépriser & haïr par ses dissolutions, prit le contre-pié de la vie, fut modeste & honnête, fit assembler les Etats de l'Empire; où aïant remontré que les finances avoient toutes été épuisées par les batteloürs & les boufons qui s'en étoient enrichis, il y fut résolu qu'ils les rendroient. Il n'en fit, pourtant, rendre que la moitié, & ordonna que la justice s'exerçât droitement par tout.

Et Basile est seul Empereur. Zonar. lib. 16. n. 16.

Qui rétablit Ignace & chasse Photius. Baron. an. 867. n. 99. & seq.

Porphirog. vita Basil. n. 39.

An 867. de N. S.

Il y eut une espéce de guerre civile en Bretagne entre ceux qui s'en disoient Rois. Nous avons dit qu'Hérispoux avoit succédé à Néoméne son pére, mais son cousin Salomon prétendoit que ce Roiaume lui apartenoit, parce qu'il étoit fils de Rivalon, frére aîné de Néoméne: de sorte qu'il fit une conspiration contre Hérispoux, le chargea à dépourvû comme il étoit à la campagne, & le tua dans une Eglise où il s'étoit sauvé, & depuis il se fit nommer *Roi de Bretagne, & d'une grande partie de la Gaule.* En éfet, ces Rois Bretons s'étoient aproprïez le païs du Maine & le Bas Anjou: ce qui faisoit qu'on divisoit alors l'Anjou en deux Comtez, l'une contenoit ce qui est au delà la riviére de Maïenne, & étoit tenue par le Roi de Bretagne; & l'autre comprenoit ce qui étoit en deçà, & apartenoit aux François. En ce tems-là les Normans étant entrez par la Loire, se jettérent sur le Nantois, le Poitou, l'Anjou, & la Touraine. Ranulfe, Duc d'Aquitaine, & Robert le Fort, Duc & Marquis d'Anjou, les allérent attaquer si vigoureusement, qu'ils en tuérent plusieurs, & contraignirent les autres à se retirer dans un poste qu'ils avoient fortifié proche de la riviére à Briesarthe. Et comme il faisoit fort chaud, les François mirent bas leurs armes. En même tems ces Barbares firent une sortie dans laquelle les deux Chefs furent tuez en combattant vaillamment. Après quoi les François, bien qu'ils fussent les plus forts, furent contrains de se retirer, & les ennemis s'en allérent avec le butin qu'ils avoient pillé. Robert le Fort fut extrémement regreté, parce que c'étoit le fleau des ennemis & le rempart des François, qui le nommérent *Machabée de la Foi.* Il eut pour femme Adalaïde de France, fille de l'Empereur Louis le Débonnaire, veuve de Conrad Comte de Paris. Robert laissa des fils fort jeunes, Eudes & Robert, qui tous deux ont regné en France.

Roiaume de Bretagne divisé. Mezer. Abrég. 867. Annal. Bertin. 857.

Annal. Bertin. 866. Mezer.

Mort de Robert le Fort, ses fils.

La

Digitized by Google

An 867. de N. S. *Guerre d'Italie.* Anastas. in Nicol. Sigonius, lib. 5. Mezer.

La guerre continuoit en Italie contre les Sarrasins, où l'Empereur Louïs étoit fort occupé, & quoi qu'il pressât & battit souvent ces infidéles, ses troupes ne laissoient pas d'en recevoir quelquefois de notables échecs. Son frére Lotaire vint à son secours, principalement pour se rendre le Pape favorable, & tâcher d'obtenir enfin de lui la dissolution de son mariage avec Thietberge. Lambert, Duc de Spoléte, eut la hardiesse d'entrer dans Rome avec une grande troupe de gens armez, le jour même qu'Adrien II. fut consacré, & d'y faire piller quantité de maisons. L'Empereur Louïs ne laissa point cette action impunie: car incontinent après il dépouilla Lambert de sa Duché.

Bulgares. Annal. Fuld & Bertin.

Les Bulgares qui avoient écrit au Pape, envoïérent aussi un Ambassadeur à Louïs Roi de Germanie, pour le prier de leur envoïer des Prêtres, pour les instruire, & pour avancer la Religion Chrêtienne dans leur païs. Le Roi leur accorda volontiers cette charité: & quand les Prédicateurs qu'il y envoïa y arrivérent, ils y trouvérent les Légats du Pape qui en sortoient pour aller à Constantinople.

Adrien II. Pape succéde à Nicolas I. Anastas. in Nicol. Guillem. Vita Hadr. II. & Tom VIII. Conc. pag. 882.

Nicolas I. après avoir tenu le siége Pontifical de Rome neuf ans & six mois, mourut le 13. † de Décembre. * Adrien II. lui succéda bien-tôt après, qui fut élu du peuple & du Clergé, sans que les Lieutenans ou Ministres de l'Empereur qui étoient dans la Ville, y fussent apellez. Sur ce qu'ils s'en plaignirent, on leur répondit pour excuse *que cela n'avoit pas été fait par mépris.* Les Partisans du Pape ajoûtant que la chose avoit été ainsi faite, *de peur qu'à l'avenir cela ne passât en Loi qu'à l'élection des Papes il fallût attendre les Ambassadeurs ou les Ministres des Princes.* Il y a de l'aparence, que comme dit Platine, c'étoit bien la l'intention des Romains; mais il n'est pas croïable qu'on ait allégué cela pour excuse, aux Ministres de l'Empereur: car c'eût été s'acuser au lieu de s'excuser. Ces Ministres demandent, pourquoi on ne les a pas apellez & attendus selon le droit, & la coûtume? & on leur répondroit, que c'est parce qu'on ne les a pas voulu attendre, afin qu'une autre fois on ne fût pas obligé à les attendre. Quoi qu'il en soit, dans ce tumulte du peuple Romain, ces Ministres conservérent le droit de leur Maître, autant qu'ils pûrent, & firent différer la consécration du Pape jusqu'à ce qu'on eût reçû la Lettre de l'Empereur, par laquelle, s'accommodant au tems, il aprouva & loua ce qui avoit été fait, parce que dans la guerre qu'il faisoit contre les Sarrasins, & dans ses autres afaires, il avoit besoin du Pape & du Peuple de Rome, lesquels, à cause de cela, il ne vouloit point desobliger.

An 868. de N. S.

L'An 868. de Nôtre Seigneur, le 1. de Basile Macedonien Empereur d'Orient, le 13. de Louïs Empereur d'Occident, le 28. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 1. le 2. d'Adrien II. Pape.

Lettres d'Adrien II. à Basile. Tom. VIII. Conc. Vita Hadr. II. pag. 888.

NOus avons dit que les Ambassadeurs & les Lettres de l'Empereur & d'Ingnace arrivérent incontinent après la mort de Nicolas, & après qu'Adrien II. fut ordonné Pape. Il les reçût de grand cœur, & aussi tôt il écrivit des Lettres à Constantinople pour confirmer & continuer les mêmes Légats que Nicolas avoit envoïez. Il écrivit aussi une Lettre à Basile pour le féliciter sur son avenement à l'Empire, où il lui dit entr'autres choses, *Celui qui tient tous les droits & la puissan-* pag. 986.

Pagi an. 867. §. 25. Annal. Bertin. Pagi an. 867. n. 26.

† D'autres disent, après Anastase, que cette mort arriva le 13. de Novembre, & qu'un Analiste qui la raporte au 13. de Décembre, s'est trompé.

* Anastase le Bibliothéquaire finit à Nicolas I. son Histoire des Papes, laquelle Guillaume Bibliothéquaire a continuée. On a de lui les vies d'Adrien II. & d'Etienne V. Onuphre reconnoit que l'Histoire des Papes depuis Nicolas jusqu'à Clement II. est incertaine, confuse, & mal-traitée.

Digitized by Google

An 868. de N. S. *puiſſance des Roiaumes en ſa main, a ſuſcité du Ciel ton Empire en ce tems: afin que le ſiège Apoſtolique achevât l'œuvre commencée, &c. Tu és un Empereur digne de grande loüange, & un autre Salomon, qui as ont les paroles du Dieu ton Pére, & n'as pas laiſſé la Loi de ta Mére.* Puis il dit, que *par une inſpiration divine, & enflammé du zéle de juſtice*, Il avoit chaſſé le Patriarche Photius. Au lieu que nous avons vû que Baſile n'avoit fait cela que par colére & par un eſprit de vengeance contre le Paſteur qui le reprenoit de ſon crime. On peut juger auſſi par là ſi Adrien II. avoit raiſon de flater ainſi Baſile, après le parricide qu'il avoit commis en la perſonne de ſon Prince & de ſon Bien-faiteur. Et l'on peut dire qu'il ſuivoit en cela les traces de ſon Prédéceſſeur Grégoire I. comme nous en avons vû l'Hiſtoire en l'an 603. Luitprand, Evêque de Cremone, Hiſtorien du Siècle ſuivant, parle autrement que n'avoit fait Adrien:

Lib. 1. cap. 1. car il dit, *que Jeſus-Chriſt tenant Michel par la main ſe préſenta en viſion à Baſile, & lui dit; Pourquoi as tu tué le Roi, l'Empereur ton Seigneur? & qu'en étant éveillé, il ſe reconnut coupable d'un ſi grand crime d'avoir répandu le ſang innocent.*

Hincmar de Laon. Preſident Fauchet, en la vie de Charles le Chauve, chap. 2. Aimoin. lib. 5. cap. 24.

Environ ce même tems il arriva une affaire notable qui fit bien du bruit. Hincmar, neveu de Hincmar Archevêque de Reims, étoit Evêque de Laon, qui, ſans le conſentement de ſon Archevêque, rendit au Roi un héritage de ſon Egliſe, que le Roi donna à un Capitaine Normand. Quand l'Evêque vit que le Roi l'avoit donné à un autre, il voulut le retirer; & ſur le refus que le Normand en fit, diſant qu'il le tenoit du Roi, l'Evêque l'excommunia. Et parce qu'évidemment il deſobéiſſoit au Roi & à ſon Archevêque, il fut cité à un Synode tenu à Verberie (ou à Vervins,) où aïant été condamné, il en apella à Rome. Les Evêques s'oppoſérent à ſon Apel, ſoûtenant que cela étoit contre leurs priviléges & contre les Canons du 6. Concile de Carthage. Et parce qu'il ne ceſſoit de troubler l'Egliſe Gallicane, les douze Provinces aſſemblées en Concile à Attigni, l'an 869. ou 870. le condamnérent & l'obligérent à donner un écrit ſigné de ſa main, par lequel il reconnoîtroit ſa faute, & promettroit d'être déſormais plus ſoûmis & plus obéiſſant au Roi ſon Seigneur & à ſon Archevêque. Cependant il écrivit ſous main au Pape, & ſe plaignit à lui du traitement rigoureux qu'on lui avoit fait. Adrien II. en écrivit une ſanglante Lettre à Charles, où il l'apelle *un tiran, un parjure, un perfide, & un diſſipateur des biens de l'Egliſe*, & pour concluſion il dit, *Nous voulons & commandons par l'autorité Apoſtolique que vous faſſiez venir Hincmar de Laon & ſon accuſateur vers nôtre Clémence, afin que nous jugions de ſa cauſe.* Voïez, Lecteurs, ſi celui qui ſe nomme Serviteur des Serviteurs a eu raiſon de commander ainſi à un Souverain, & de lui dire de telles injures. Auſſi voïons nous que le Roi lui fit une longue & forte réponſe, de laquelle nous raporterons ſeulement quelques clauſes. „ Vous nous écrivez des „ Lettres mal-ſéances à l'autorité d'un „ Roi, & encore moins convenables à „ la modeſtie d'un Evêque, nous aïant „ diſamé par des oprobres, &c. Vous „ deviez conſidérer que bien que nous ſoïons ſujet aux paſſions humaines, „ néanmoins cheminant en l'Image de „ Dieu, & étant élevé par ſa grace en „ Grandeur Roiale, par la ſucceſſion de „ mon Pére & de mes Aïeuls; & qui „ plus eſt, étant Chrêtien & Catholique, „ obſervateur de la foi orthodoxe: qui „ n'ai point été acuſé juridiquement „ devant les Evêques: encore moins convaincu d'aucun crime public: qui toutefois par nos honorables Lettres n'avons pû obtenir de vous aucune douce réponſe, &c. D'abord vous louez nôtre ſageſſe: mais c'eſt afin de nous „ charger d'injures plus honnêtement „ & plus honteuſement, en nous apellant parjure, tiran, diſſipateur des „ biens Eccléſiaſtiques, quoi que nous

An 868. de N. S. condamné. Annal. Bert. 870. Tom. VIII. Conc. pag. 1537 & Conc. Duziac. Hincm. Ep. 35. Tom. II. *En apelio au Pape, qui en écrit rudement au Roi.* Hadr. Ep. 33.

Qui lui fait réponſe. apud Hincm. Tom. II. pag.

Annal. Bertin. 869. Tom. VIII. Conc. pag. 1527.

Digitized by Google

An 868. de N. S. ne le confessions point, & que nous n'en soions point convaincu par aucun ordre judiciaire, &c. Vous vous offensez quand nous vous disons que vous n'avez point dû traiter ainsi un homme qui ne confesse point, & qui n'est point convaincu. Et encore moins en agir avec un Roi comme avec un homme du commun, & comme avec un homme convaincu de crime. Vous n'ignorez point quelle énormité c'est d'appeller son frére Fou, combien plus donc l'est-il de le dire à un Roi, selon la doctrine l'Apôtre? &c. Act. 23. 5. Puis, venant à parler de Hincmar, il dit, Vous écrivez, Nous voulons & commandons par autorité Apostolique qu'il vienne trouver Nôtre Clémence. Ce qui est contre la coûtume de vos Prédécesseurs & des Nôtres. Et bien que nous voions par-là que vous voulez introduire l'orgueil du siécle, faisant grande ombre (umbrosum typhum) au lieu de la lumière de simplicité & d'humilité, nous ne pouvons point douter de vôtre volonté. Mais où est ce que celui qui a dicté vôtre lettre trouvera écrit qu'on puisse commander par autorité Apostolique; qu'un Roi qui est obligé à corriger les méchans, à punir les coupables, selon les loix de l'Eglise & du Monde, & à venger des crimes, doive envoier à Rome un criminel, qui pour ses excès a été condamné selon les Loix, & qui avant que d'être déposé, a été convaincu en trois Sinodes d'avoir attenté contre le repos public, comme les actes en ont été envoiez à vôtre Paternité: & qui depuis sa déposition n'a point cessé de continuer dans son opiniâtreté? &c. Sachez que Nous Rois de France, nez de race Roïale, ne sommes point tenus pour les Vicaires des Evêques, mais pour les Seigneurs de la terre. En efet, si vous feuilletez vos regîtres, vous ne trouverez jamais que nos Prédécesseurs aïent reçû de tels mandemens, &c. D'où vôtre Ecrivain a-t-il tiré cette Loi par laquelle il me commande, d'être sauteur d'un homme de condamné & anathematizé, moi, qui suis Roi, établi de Dieu, ceint d'un glaive trenchant des deux côtez, vengeur des méchans, défenseur des bons, quand il m'ordonne de faire aller à Rome ce Hincmar qui a violé les saintes loix, difamé le saint Sacerdoce, méprisé la dignité Roiale, troublé l'Etat, affligé l'Eglise qui lui a été commise, scandalizé tout son païs, & qui va contre ses propres faits & contre ses signatures? Qui ne voit donc que c'est l'Enfer qui a vomi cette Loi, de ses recoins les plus ténébreux? &c. Les loix des Empereurs Valens, Gratien, Valentinien, Justinien, & autres semblables, doivent être observées, non seulement par tous les Evêques, mais aussi par les Papes mêmes. Ne permettez point qu'à la sollicitation de quelqu'un, comme de vôtre autorité, on nous écrive des visions, des menaces, d'excommunications contre la voie des Ecritures, contre la prédication des Anciens, contre les loix Sacrées, & contre les Saints Canons. Car vous savez & nous savons que tout ce qui s'éloigne de cela, est entièrement vain & de nul éfet. S. Leon a déclaré qu'il a été dit à S. Pierre, je te donnerai les Clefs du Roiaume des Cieux. Le droit de cette puissance a passé à tous les Apôtres, la constitution de ce décret apartient à tous les Princes de l'Eglise, † le privilége de Pierre est par tout où l'on juge selon l'équité de Pierre, &c. Pour la fin, Nous vous prions encore en l'honneur de Dieu & pour le respect des Sts. Apôtres que vous ne nous envoiez plus, ni à Nous, ni aux Evêques, ni aux Grands de nôtre Roiaume, de telles lettres, ni de tels mandemens: parce qu'autrement nous serions contraints de les

An 868. de N. S.

† Déja dès ce tems-là, par un grand abus on apelloit les Evêques les *Princes de l'Eglise.*

Digitized by Google

An 868. de N. S. ,, deſhonnorer, auſſi bien que ceux ,, qui les porteroient. Qui en voudra voir davantage aura recours à la lettre même qui eſt fort longue, dont nous avons tiré ces choſes; qui font voir comment nos Rois & les Prélats de ce Roiaume, véritablement reſpectoient l'Evêque de Rome & ſon ſiége, ſouvent même avec excès; cependant, quand il venoit à ſe porter à des extrémitez, au préjudice de la puiſſance Souveraine de nos Rois & des libertez de l'Egliſe Gallicane, ils ſavoient bien ſe maintenir. Quoi qu'il en ſoit, on ne céda rien du tout au Pape en ce fait. Car l'Evêque de Laon fut dépoſé & mis en priſon, & même on lui creva les yeux deux ans après. (*) Néanmoins il fut rétabli l'an 878. *

Cellot. Vita Hincm. Laud. cap. 20 Aimoin. lib. 5. cap. 29. (*) Tom. IX. Concil. p 280.

Ce fut Actard qui porta les lettres du Pape au Roi. Il avoit été chaſſé de ſon Evêché de Nantes par les Normans, qui s'étoient ſaiſis de la ville: & il étoit allé à Rome pour tâcher d'obtenir quelque autre Evêché. Pour cet éfet, Adrien II. en écrivit à Hincmar en paroles douces, afin qu'il favoriſât Actard pour lui faire donner quelque Evêché, au lieu de celui dont il avoit été dépouillé par les Infidéles. Le Pape avoit auſſi donné le Pallium à Actard afin de l'attacher davantage à ſon ſervice. Il l'envoïa auſſi à Vuliade, Archevêque de Bourges: parce qu'il voïoit qu'il avoit afaire de lui auſſi bien que d'Actard, pour contrequarrer la puiſſance d'Hincmar, qui s'oppoſoit à lui en ſoûtenant les droits du Roi.

Attard Evêque. Annal. Bertin. an. 868. Baron. an. 868. n. 31. Adr. Ep. 9. Adr. Ep. 6. tom. 8. Concil.

An 868. de N. S. *Réconciliation de pluſieurs.* Ann. Bertin. 864. Adr. Vita tom. 8. P. 882. Adr. Ep. 14. Annal. Bertin. 868. Meter.

Thiebaud, Archevêque de Tréves, qui avoit écrit avec tant de force contre le Pape, ſe réconcilia avec Adrien, qui leva l'excommunication que Nicolas avoit fulminée contre lui. Il en fit de même envers Valdrade, en faveur de l'Empereur Louïs qui l'en ſollicitoit, & parce qu'elle l'aſſûroit qu'elle n'avoit plus aucun commerce avec Lotaire. Celui-ci auſſi après s'être porté vaillamment dans la guerre que l'Empereur ſon Oncle fait dans l'Italie contre les Sarraſins, vint trouver le Pape, qui le reçut fort bien & qui leva auſſi ſon excommunication, ſur ce que ce Prince l'aſſûra qu'il avoit obéi à tout ce qu'il lui avoit été enjoint, qu'il n'avoit plus de communication avec Valdrade, & qu'il l'avoit quitée pour jamais, qu'il avoit reçû Thietberge pour ſa femme & vivoit comme un bon mari avec elle. Sur cette proteſtation Adrien donna la communion de ſa propre main au Roi Lotaire & aux Seigneurs qui l'acompagnoient. Mais auparavant il les avoit fait jurer ſur le Sacrement que c'étoit la vérité qu'ils diſoient. L'Hiſtoire remarque, qu'ils encoururent bientôt après la condamnation que l'Apôtre dénonce contre ceux qui reçoivent indignement le pain & la coupe du Seigneur. Car Lotaire alla mourir à Plaiſance, le 6 d'Août, d'une fiévre Peſtilentielle, & y fut enterré dans l'Egliſe de Saint Antonin; & tous ceux qui avoient communié avec lui, moururent dans l'année, d'une mort ſurprenante. Charles ſon plus jeune frére, qui étoit Roi de Provence, voulut recueillir ſa ſucceſſion, & ſe fit couronner par l'Evêque Adventius: mais il ne vécut pas long-tems après, & mourut ſans enfans. Lotaire laiſſa deux filles, Berthe & Giſelle, & un fils nommé Hugues, & ils étoient tous trois enfans de Valdrade: car il n'eut point de Thietberge. Le Pape aïant avis ou ſoupçonnant que Charles Roi de France, & Louïs de Germanie prétendoient ſe ſaiſir de la Lorraine & de la par-

Mort de Lotaire. Id. Annal. Rhegino. Chro. I. Cor. XI. 29.

an. 869. Meter.

* Les Evêques du Concile tenu ſur ce ſujet en 871. à Douzi, prez de Mouzon, dans le diocèze de Reims, répondirent au Pape à peu près ſur le même ton. Nous avons trouvé, diſent-ils, dans vos lettres des choſes que nous avons fait relire pluſieurs fois, doutant ſi nous les avions bien entendues; & par le récit de nôtre confrére Actard, nous avons compris, que la grandeur de vos occupations ne vous a pas permis de lire tout au long les actes de nôtre Concile, ni même de donner l'attention néceſſaire à nôtre lettre. Nous prenons donc la liberté de vous repréſenter, qu'avant que de condamner Hincmar, nous avons fait lire dans nôtre Concile le canon de celui de Sardique, touchant les apellations au S. Siége: ils prouvent enſuite, que l'Apel d'Hincmar ne devoit pas être jugé à Rome, mais en France, par des Juges deleguez ſuivant le Concile de Sardique.

Annal. Bertin. 871. Tom. VIII. Concil.

Digitized by Google

An 868 de N. S. Adr. Ep. 19. 20. partager entr'eux, leur écrivit à tous deux, pour les exhorter de ne le point faire, vû que ce Roiaume-là apartenoit à l'Empereur Loüis, frére du défunt, & qu'ils y devoient songer d'autant moins, qu'il étoit occupé en Italie à la guerre contre les Infidéles leurs ennemis communs. Que s'ils contrevenoient à cela, le Pape menaçoit de les excommunier. Il écrivit auſſi particuliérement à Hincmar, Archevêque de Reims; Ep. 22. *que nul homme ne fût ſi hardi d'envahir ou de tâcher d'attirer à ſoi le Roiaume du feu Roi Lotaire, vû qu'il apartient à l'Empereur Loüis, ſon fils ſpirituel, de droit héréditaire, & qu'il revient à lui après ſa mort.* † Que ſi quelqu'un des Oficiers préſume au *contraire, il le déclare obligé d'anathéme, privé du nom de Chrétien, & certainement logé avec le Diable. Que s'il eſt Evêque & qu'il y ait conſenti ou connivé, il ne le tient pas non plus pour Paſteur, mais pour mercenaire & déchû de toute dignité Paſtorale.*

Concile de Worms. Annal. Fuld. 868. Tom. VIII. Conc. pag. 941. Can. 4 On trouve dans la Somme des Conciles Provinciaux, que cette année il s'en tint un à Worms qui dreſſa pluſieurs Canons concernant la Diſcipline Eccléſiaſtique. Le 4. m'a ſemblé remarquable entre les autres, qui a ces mots, *Vû que nous connoiſſons que le Maître de la Vérité, lors qu'il a recommandé à ſes Diſciples le vrai ſacrifice de vôtre ſalut, a ſeulement donné le pain & le calice ſous ce Sacrement, on ne doit point ofrir autre choſe que du pain & du vin mêlé d'eau. Car le Calice du Seigneur doit être ofert mêlé de vin & d'eau; Parce que nous voïons qu'en l'eau le peuple eſt entendu, & qu'au vin le ſang de Chriſt eſt montré. Quand donc le vin eſt mêlé au Calice avec l'eau, le peuple eſt uni à Chriſt & la multitude des croïans eſt jointe & unie à celui en qui elle a crû. Cette union & conjonction de l'eau & du vin eſt ſi mêlée au Calice du Seigneur, qu'elle ne ſe peut ſeparer. Car ſi quelqu'un n'ofroit que du vin, le ſang de Chriſt commenceroit d'être ſans nous. Et s'il n'y avoit que de l'eau ſeule, le peuple commenceroit d'être ſans Chriſt. Car le Calice du Seigneur ne peut être ſeulement de l'eau ou ſeulement du vin, mais il faut que l'un & l'autre ſoit mêlé enſemble.* Il me ſemble que ce Concile enſeigne bien clairement à donner du pain & du vin au Sacrement de l'Euchariſtie. Qu'il parle du Calice conſacré & qui eſt ofert par le Préſtre: Que dans ce Calice il y a du vin & de l'eau mêlée enſemble: Que le vin nous montre & repréſente le ſang de Jéſus Chriſt, & l'eau nous donne à entendre le peuple: Que le mélange du vin avec l'eau nous repréſente l'union très-étroite & inſéparable de Jéſus-Chriſt avec ſon peuple. Et que par conſéquent comme juſqu'à préſent on ne s'eſt point encore avilé de dire que l'eau mêlée dans le Calice avec le vin ſoit changée en la ſubſtance du peuple Chrétien, pareillement ne doit on pas dire que le vin du Calice ſoit tranſſubſtantié au ſang de Chriſt. J'en laiſſe le jugement au Lecteur.

An 869. de N. S.

L'An 869. de Nôtre Seigneur, le 2. de Baſile le Macedonien Empereur d'Orient, le 14. de Louis Empereur d'Occident, le 29. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 2. le 2. d'Adrien II. Pape.

CHarles ne ſe ſouciant, ni des lettres, ni des menaces du Pape Adrien, leva une armée avec laquelle il alla ſe ſaiſir de la Lorraine. Les Barons & les Evêques de ce Roiaume-là s'étant aſſemblez à Mets le lui ajugérent, & Hincmar, Archevêque de Reims, qui étoit le principal promoteur de cela, lui en mit la couronne ſur la tête, le 9. de Septembre, avec les cérémonies acoûtumées. D'ailleurs, ſelon que le Préſident Fauchet le repréſente, en la vie de Charles le Chauve, il prétendoit „ y avoir été apellé par un peuple franc & „ non

Charles le Chauve Roi de la Lorraine. Annal. Bertin. 869. Tom. 2. Capit. Carol. Calv. pag 215. Tom. VIII. Conc. p. 1532. Ap. Hincm.

† En vertu de quoi, je vous prie, lui devoit il revenir?

An 869 de N. S. Pauch. Vita Carol. Calv.

» non ſujet à autrui, qu'il ne pouvoit abandonner, vû qu'il s'étoit mis ſous ſa » ſauvegarde. Et il le pouvoit faire auſſi par le Teſtament de l'Empereur » Charlemagne, par lequel il étoit permis au peuple de choiſir le Roi qu'il » voudroit: & d'ailleurs, les terres où il » étoit nouvellement entré, lui avoient » été autrefois données en partage par » l'Empereur ſon Pére & confirmées » par l'Empereur Lotaire ſon frére.

Sa remarie Annal. Bertin. 869 Mezer

Hermentrude, première femme du Roi Charles, mourut à S. Denis le 16. d'Octobre. Il ne fut pas long-tems veuf: car cette même année il épouſa Richilde ou Richende, fille du Comte Buvin ou Boves, & de la ſœur de la Reine Thietberge, veuve du Roi Lotaire.

Baſile fait la guerre. Cédren.

Baſile, Empereur d'Orient, avoit quatre fils, dont il en créa trois Céſars, Conſtantin, Leon, & Alexandre: & fit homme d'Egliſe le plus jeune, nommé Etienne. Il arriva un accident à Baſile

Zonar.

qui penſa lui couter la vie. Comme il alloit à la chaſſe il fut rencontré par un grand cerf, qui de ſon bois l'enleva en le prenant par ſon baudrier. Un de ſes Gardes le voïant en ce danger, tira ſon épée, lui coupa le baudrier, & ainſi le dégagea. Il fut fort mal recompenſé d'avoir ſauvé la vie à Baſile, parce qu'on lui ôta la fienne pour avoir oſé tirer l'épée ſur l'Empereur & lui arracher le

Cedr. baudrier. Après cela il leva une puiſſante armée, avec laquelle il alla contre les Sarraſins dans la Syrie, où il les battit en diverſes rencontres, prit quantité de leurs villes & châteaux & les ruïna. Il paſſa même l'Euphrate, ſe rendit maître de Samoſate & de quelques autres villes de la Méſopotamie. Et après avoir fait beaucoup de beaux exploits remena ſon armée chargée de butin aux environs de Conſtantinople.

Louis obéïſſ les Sarraſins de l'Italie. Id. & Porphyrog. Vita Basil.

De là, il envoïa des troupes en Italie, où l'Empereur Louis faiſoit toûjours fortement la guerre contre les Sarraſins: en ſorte qu'avec le ſecours qu'il eut d'Orient, de France, de Raguſe, & de Sclavonie il donta ces Infidéles, prit la plûpart des villes qu'ils tenoient encore en Italie, & ſur tout il prit par force la ville & la fortereſſe de Bari qu'on tenoit aſſiégée ou bloquée depuis quatre ans. Soudan qui y commandoit, fut fait priſonnier & amené à Louis. Il tourna ſon armée vers Tarente qui étoit encore occupée par les Sarraſins: Mais ſes armes furent détournées par deux Comtes qui conſpirérent contre lui: dequoi aïant eu avis, il les pourſuivit jusqu'à Benevent; où le Duc Adalgiſe obtint leur pardon. Durant cela Ours, l'un des Ducs de Veniſe, gagna une bataille navalle ſur les Sarraſins aux côtes de Tarente.

An 869 de N. S. n. 55. Aimoin. lib. 5. Regin. Chro. an. 869.

Vign. an. 869.

Elmuſtein, Amiras des Sarraſins, fut tué cette année par les Turcomans. Mutadi ſon fils lui ſuccéda qui ne regna qu'un an. Au même tems ces Turcomans établirent Tolon pour Roi d'Egipte & de Sirie, qui regna quinze ans.

Tolon Amiras. Zacuth.

Le Concile commença à Conſtantinople au mois d'Octobre. Il y avoit été convoqué & aſſemblé par l'ordre exprès de l'Empereur Baſile, comme la Préface le montre, où il eſt dit, *La Divine Providence très-bénigne, nous aïant commis le gouvernail de la Nacelle de toute l'Egliſe en général, nous avons eu ſoin avant toutes choſes de diſſiper les tempêtes Eccléſiaſtiques*, ſavoir, en convoquant ce Concile; comme il eſt dit expreſſément en la 6. Action, *l'Empereur couronné de Dieu a convoqué ce ſaint & Univerſel Concile:* & ainſi de même en la ſuivante. Je m'étonne que le Pape n'ait pas trouvé mauvais ce que Baſile avoit dit dans la Préface, que Dieu *lui avoit commis le gouvernail de la Nacele de toute l'Egliſe en général*, vû que c'eſt une choſe que le Pape s'attribue à lui ſeul. Ce Concile fut compoſé de cent deux Evêques. Du commencement il n'y en avoit que douze (qui avoient toûjours tenu le parti d'Ignace) avec les Légats de Rome, un Archevêque de Tyr qui ſe diſoit Légat d'Antioche, & un qui portoit des lettres du Patriarche de Jérúſalem. A ce petit nombre ſe joignirent puis après les autres qui voulurent (comme dit le Card. Baron.) chanter

Le Concile de C. P. apellé VIII. Univerſel Tom. VIII. Conc. Præf. p. 1044. Act. 6.

An. 869 n. 2. & Seq.

la

An 869. de N. S. la palinodie, c'eſt-à-dire, déclarer le contraire de ce qu'ils avoient dit auparavant, & ainſi ils firent enfin le nombre de cent deux Evêques; ce qui ſe fit à la ſeconde Action, à laquelle ils furent admis, après qu'ils eurent ſigné le billet des Légats, duquel nous parlerons. On ne peut pas ignorer que les Légats du Pape ont préſidé dans ce Concile, vû qu'on voit que cela y eſt très-ſouvent réperé par affectation & ſans neceſſité. † L'Empereur permit cela, parce qu'il avoit beſoin de ces Légats pour autoriſer l'uſurpation qu'il avoit faite de l'Empire par le meurtre de ſon Seigneur, le banniſſement du Patriarche Photius, & le rétabliſſement d'Ignace.

Act. 2. pag. 998.

De l'autorité de ce Concile.

L'Egliſe Latine tient ce Concile pour Univerſel & elle l'apelle ainſi, parce qu'il lui eſt fort avantageux pour élever la puiſſance du Pape & pour confirmer l'adoration des Images. Ce qui a fait que depuis ce tems-là & quelques ſiécles après, dans la Profeſſion de foi que faiſoient les Pontifes lors qu'ils étoient reçus, ils promettoient par un

Libr. Pontif. Baron. an 869.

† Quoi qu'il en ſoit, il eſt pourtant certain que l'Empereur y préſida lui-même, mais non pas toûjours; car il ne ſe trouva que dans † quatre Seances. Le Concile non ſeulement le mit au côté droit de l'Egliſe, comme à la place la plus honorable, mais il lui donna le titre de * *Préſident*. Il en fit les fonctions, car les mémoires des Légats de Rome ne ſe liſoient que par ſes ordres & lors qu'il *l'avoit Commandé*. C'étoit lui qui y interrogeoit les Evêques conſacrez par Photius, & qui, comme font les Préſidens, leur demandoit ce qu'ils pouvoient répondre à la condamnation que tous les Patriarches prononçoient contre eux. D'ailleurs, l'Empereur ne pouvant être préſent à tout, il avoit établi un Sénat compoſé de douze Patrices, pour préſider en ſon nom, comme l'Empereur Marcien avoit fait au Concile de Calcédoine: à la tête de ce Sénat étoit un Officier de l'Empire, nommé Babanes, qui demandoit les ſuffrages, & qui faiſoit opiner les Légats du Pape & ceux des autres Patriarches. Le Concile traita encore l'Empereur de Préſident, dans les éloges outrez qu'on lui donna, *Vous êtes*, lui dit-on, *Saint & Orthodoxe Empereur; vous êtes le Prince, le Préſident & le Souverain Docteur de tous ces Evêques aſſemblez. C'est vous, Vous êtes cette racine de laquelle naiſſent les rameaux de l'immortalité: vous êtes ce Ocean Spirituel d'où ſortent tous les fleuves, toute la mer, tous les lacs, & tous les ruiſſeaux du monde.*

† La 6. la 7. la 8. & la 10. qui étoit la derniere Seance.

* Act. 6. p. 1044. 1046. Act. 10. p. 1051. 1154.

Act. 10. p. 1112. voiez Mr. Basnage Hiſt. de l'Egl. liv. 30. chap. 9.

ſerment ſolennel de garder inviolablement juſqu'à un petit point tout ce qui étoit contenu dans les huit premiers Conciles, entre leſquels celui-ci eſt expreſſément marqué pour le huitiéme. Et ce Serment, à mon avis, eſt conſidérable, 1. parce que le Pape déclaroit par cela qu'il étoit ſujet aux Conciles & n'étoit point par deſſus eux. 2. Que là-dedans ſont contez le cinquiéme & le ſixiéme qui ſe ſont tenus à Conſtantinople, & le ſeptiéme qui eſt le ſecond de Nicée, dans leſquels le Pape Honorius eſt condamné comme hérétique; & que par le ſixiéme qui s'eſt tenu à C. P. les Canons, qui portent le nom des Apôtres, y ſont aprouvez, & d'autres choſes encore qui ſont contraires à l'Egliſe Romaine, comme nous l'avons montré ſur le lieu.

An 869. de N. S. Bin. in notis ſuper 8. Syn. Yvo. Cornot. ep. 60. & 73.

Mais pour retourner à ce Concile où nous ſommes, voïons s'il mérite le titre *d'Univerſel*. Anaſtaſe le Bibliothéquaire, qui fut envoïé par Adrien pour y préſider avec les autres Légats, récite lui même * dans la vie d'Adrien II. que le Pape leur avoit donné un billet, ou un écrit, par lequel il déclaroit ce qu'il vouloit qu'on crût de la Primauté de l'Evêque de Rome & de l'adoration des Images: & les avoit expreſſément chargez de n'admettre aucun Député au Concile, que premièrement il ne s'y fût obligé par ſa ſignature. Ce qui fut obſervé ſi exactement, que tous ceux qui ne voulurent point ſigner le billet, furent exclus du Concile. Qu'on juge par là quelle liberté il y avoit, & ſi cela n'eſt pas capable de le faire rejetter. Car que diroit-on à celui qui apelleroit

in vita Hadr. 2.

Act. 1. pag. 988.

R des

* Anaſtaſe n'eſt pas l'auteur de la vie d'Adrien II. Mais Guillaume Bibliothéquaire, comme il a été déja remarqué ſur l'année 867. Anaſtaſe traduiſit du Grec en Latin les actes de ce Concile, & y ajoûta des notes aux marges, pour expliquer quelques uſages des Grecs & d'autres faits, qu'il avoit apris à Rome ou à C. P. A la tête de ſa Verſion, il mit une préface en forme de lettre adreſſée au Pape Adrien: où il raconte l'hiſtoire du ſchiſme de Photius, la tenue du Concile, & l'occaſion de ſa verſion.

Pagi. an. 867. n. 26. & an. 870. §. 27. Anaſt. Præf. Conc. 8.

Digitized by Google

An 869 de N. S. Anastas. Vita Hadr. II.

des Conseillers pour juger une cause, après leur avoir fait promettre & signer qu'ils suivroient le jugement qu'il en auroit déja donné ? Aussi les Evêques reconnurent bien la faute qu'ils avoient faite en donnant ainsi leur seing. *Car ils vinrent à l'Empereur Basile se plaindre avec larmes, que par ces libelles ou billets l'Eglise de C. P. étoit réduite sous la puissance Romaine, que par conséquent il falloit revoir tout ce qui avoit été décreté dans le Concile, & qu'ils ne pouvoient recouvrer leur ancienne liberté, si on ne leur rendoit leurs billets.* Et ils firent tant, qu'il leur en falut rendre une partie, quoi que l'Empereur qui acordoit tout ce que l'Eglise Romaine vouloit, s'en mît en colere contr'eux. Mais les Légats du Pape se doutant bien que cela arriveroit, y avoient pourvû, aïant retiré par devers eux les billets des principaux Evêques. Et c'est à cause de cela que la plûpart des Grecs anciens ne tiennent point ce Concile ni pour Universel, ni pour légitime, l'accusant d'oppression & de violence. Nôtre (*a*) Aimoin même, ou celui qui a continué son Histoire sous son nom, dit *qu'aïant assemblé un Synode, que ceux qui y assistèrent appellèrent VIII. Universel, ils y apaisèrent le Schisme qui étoit survenu par la déposition d'Ignace, & par l'ordination de Photius, rétablissant Ignace, & anathématisant son compétiteur. En ce Synode ils ordonnèrent de l'adoration des Images, autrement que les Docteurs orthodoxes n'avoient auparavant défini, & quelque chose en faveur du Pontife de Rome, qui s'étoit accommodé à leurs désirs en ce qui concerne d'adorer les Images. Ils ordonnèrent aussi de certaines choses contre les anciens Canons & contre leur propre Synode, comme celui qui lira ce Sinode le trouvera évidemment.* Remarquez que nos François persévéroient à rejetter l'adoration des Images établie par le II. Concile de Nicee, & qu'ils ne croïoient point orthodoxes ceux qui soûtenoient cela.

Vid Pselum de Synod. Basilares in Nomoc. Brienn. Orat. S. de Trinit. Matth. Cigala Historica Synopsis. Constantinum Harmenopulum Epitome Canonum. Allat. de Conf. lib. 2. (*a*) Aimoin. lib. 5. cap. 28.

Actions du Concile, où Photius est condamné.

Voïons un peu plus particulièrement ce qui se fit dans ce Concile de C. P. Il y eut dix Actions, dont la plûpart se rapportent non seulement à condamner Photius, comme un usurpateur du Siège Patriarchal de C. P. mais aussi à l'anathématiser, comme *un tiran & un parricide.* Mais l'Evêque de Rome y est nommé, *Domine, Coangelice, Summe Pontifex Adriane,* Seigneur, égal aux Anges, Souverain Pontife. Dans la 7. Action Photius fut introduit dans l'Assemblée, apuïé sur sa crosse. Marin, député du Pape, la lui fit ôter, disant que la crosse est le signe de la dignité Pastorale qu'il ne doit point avoir, parce que c'est un Loup & non un Pasteur. Puis, on y lût que le Pontife de Rome avoit jugé des Prélats de toutes les autres Eglises, mais qu'aucun n'avoit jamais jugé de lui. Et sur cela il tâche de répondre à ce que les Orientaux avoient dénoncé anathême contre le Pape Honorius après sa mort; ce qu'il ne nie pas, mais il dit que le contentement du Pape son successeur y est intervenu. Que si toutefois Photius vouloit promettre de faire revoquer le Concile qu'il avoit fait tenir contre Ignace, & s'engager par écrit qu'il obéiroit en toutes choses au siège Apostolique de Rome, on ne lui dénieroit point la communion laïque. Après cela, le Diacre Etienne prononça l'anathême contre Photius, comme *contre un tiran, un schismatique, un adultère, un parricide, & un forgeur de mensonges.* Dans la 8. Action on anathématisa ceux qui frémissent contre les vénérables Images, & ceux qui prennent les passages de l'Ecriture Sainte contre les Idoles, & les apliquent aux vénérables Images: & là-dessus alléguent & aprouvent ce qui avoit été déterminé au II. Concile de Nicée.

An 869 de N. S. damné. Tom. VIII. Concil.

Act. VII. pag. 1062.

pag. 1096.

des Images. Act. 8. pag. 1005.

Dans ce Concile on fit 27. Canons, dont les exemplaires (selon que le remarque Carranza) sont extrémement dépravez; ils tendent où à condamner Photius, où à recommander la vénération & l'adoration des Images, ou à élever la grandeur des Ecclésiastiques, & sur tout à établir la souveraine puissance du Pape de Rome. Le 4. déclare que Photius n'a jamais été Evêque, & que par conséquent

Can.

An 869. de N. S. quent tous ceux qui avoient été ordonnez Prêtres par lui, ne le pouvoient être.

Can. 14. „ Le 14. ordonne que les Evêques n'ail-
„ lent point au devant des Princes, &
„ qu'ils ne décendent point de leurs mu-
„ les ou de leurs chevaux : & que les
„ Princes & les Empereurs les tiendront
„ pour leurs égaux. Et s'il y a quelque
„ Evêque, qui vive d'une manière basse,
„ selon la coûtume ancienne & rustique,
„ qu'il soit dépoſé pour un an ; & ſi le
„ Prince en eſt la cauſe, que le Prince
Can. 17. „ ſoit excommunié pour deux ans. Le
„ 17. Canon porte, *Les ſaints Canons n'ont jamais ordonné que les Princes Séculiers ſe trouvaſſent aux Conciles, mais ſeulement les Evêques. Il ne ſe trouve point qu'ils aient aſſiſté aux Conciles, ſinon aux Généraux. Car il n'eſt point permis aux Princes Séculiers d'être ſpectateurs des choſes qui arrivent quelquefois à ceux qui ſont dans le Sacerdoce.* On peut remarquer, que tout ce Concile tend à déprimer & abaiſſer la puiſſance des Empereurs, des Rois, & des Princes Souverains, & à élever d'autre côté l'autorité & la puiſſance des Eccléſiaſtiques, & par deſſus tous, celle de l'Evêque de Rome. C'eſt à quoi regardent encore les Canons 21. & le 22. Le
Can. 21. 21. définit, *Qu'aucun des Puiſſans ne doit préſumer de deshonorer ceux qui préſident ſur les ſièges Patriarchaux, mais qu'il les faut eſtimer dignes de tout reſpect & honneur, & principalement le Treſſaint Pape de l'ancienne Rome ; & enſuite le Patriarche de C. P. celui d'Alexandrie, celui d'Antioche, & celui de Jéruſalem. Et qu'il ne ſoit permis à perſonne de faire des écrits, ni de dire des paroles diffamantes contre le Treſſaint Pape de l'ancienne Rome, comme a fait depuis peu Photius, & long-tems auparavant Dioſcore. Et quiconque ſera ſi hardi que de faire un tel attentat contre le ſiège de Pierre, Prince des Apôtres, qu'il reçoive une même condamnation que ceux-là. Et s'il ſurvient quelque controverſe dans un Concile Général, il faut s'en enquerir avec révérence de l'Egliſe Romaine, & ne point prononcer de ſentences contre les Souverains Pontifes de l'ancienne Rome.* C'étoit-là le but principal auquel ont tendu les Légats du Pape, & pourquoi principalement ils ont fait tenir ce Concile. Le 22. Canon *défend aux Empereurs & aux Princes Séculiers de s'ingérer ou d'intervenir à aucune élection ou promotion d'un Patriarche, ou d'un Métropolitain, ou d'un Evêque, quel qu'il ſoit, à peine d'anathême : parce qu'en telles choſes les Princes & tous les Laïques n'ont aucune puiſſance.* On voit que ce Canon ôte aux Rois & aux Princes toute connoiſſance des promotions Eccléſiaſtiques : ce qui eſt contre la raiſon, contre l'ordre, & contre la pratique ordinaire. Après tout cela, l'on peut juger ſi l'on a raiſon de mettre ce Concile entre les Généraux & légitimes. Et bien que les Légats du Pape euſſent tout pouvoir dans le Concile, ils ne purent obtenir que les appellations reſſortiſſent au ſiège de Rome. Car on y dreſſa ce Canon qui eſt le 26. *Qui ſe ſentira léſé de ſon Evêque, appellera au Métropolitain, & du Métropolitain au Patriarche, qui mettra fin au procès.*

An 870. de N. S. Can. 22.

Can. 26.

L'An 870. de Nôtre Seigneur, le 3. de Baſile Empereur d'Orient, le 15. de Louis Empereur d'Occident, le 30. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 3. le 3. d'Adrien II. Pape.

NOus avons mis les Canons du Concile de C. P. tout d'une ſuite pour n'en point interrompre l'Hiſtoire, quoi que le Concile ait duré bien avant juſqu'en l'an 870. Sur la fin du Concile & après que les Canons furent dreſſez, il arriva des Députez ou Ambaſſadeurs de la part de Michel Roi des Bulgares, qui, comme nous avons dit, avoient embraſſé la profeſſion de la Religion Chrêtienne depuis quelques années, & à qui le Pape Nicolas avoit envoïé quelques Evêques. Ces Ambaſſadeurs ſe préſentèrent au Concile pour ſavoir à quel Pa-

Digitized by Google

An 870 de N. S. triarche ils devoient se ranger & s'assujettir, ou à celui de Rome, ou à celui de Constantinople. Les Légats du Pape soûtenoient que cela apartenoit au Pape: Mais les Bulgares répondirent qu'ils désiroient *que la chose fût définie par les Vicaires des Patriarches qui étoient là présens.* A cela les Légats du Pape repartirent qu'ils n'avoient plus rien à démêler avec les Patriarches, & sans prendre les avis de qui que ce fût, ordonnèrent que les Bulgares devoient relever du siége de Rome. Sur cela les Orientaux demandèrent aux Bulgares, Lors que vous prîtes le païs, à qui étoit-il sujet? avoit-il des Prêtres Latins ou Grecs? Ils répondirent, nous primes le païs sur les Grecs, & ils n'avoient point d'autres Prêtres que des Grecs. D'où les Orientaux concluoient qu'ils apartenoient à l'Eglise Grecque; & que par conséquent ils dépendoient de Constantinople où l'on parloit Grec, & non à l'Eglise Latine. Sur quoi, comme il y avoit grande contestation, les Légats du Pape déclarèrent aux Députez du Concile qu'ils ne les reconnoissoient point pour Juges, disant, *Le Saint Siège Apostolique ne vous choisit point, & ne vous a point choisis par nôtre moien, pour Juges de cette cause: Vû que lui seul a spécialement le droit de juger de toutes les Eglises. C'est pourquoi nous mépriserons tout ce que vous en ordonnerez, avec autant de facilité, que vous en aurez ordonné avec légereté.* On voit assez par cela avec quelle présomption le Pape s'éleve par dessus toutes les Eglises, & même par dessus le Concile, & qu'il ne veut point avoir d'autre Juge que lui-même: cependant sur quoi peut-il fonder ce pouvoir? La contestation en demeura-là, sans être décidée, au grand mécontentement, sans doute, des pauvres Bulgares. L'Empereur Basile même n'eut pas soin de pourvoir à la sûreté de leur retour. * Car étant sur mer ils tombèrent entre les mains des Sclaves, qui les dépouillèrent & leur ôtèrent la copie collationnée du Concile. Ils étoient même en danger de leur vie, si ceux qui les avoient pris, n'eussent craint que ceux qui s'étoient échapez d'eux, ne s'en ressentissent, & n'en procurassent la vengeance. Enfin, quelque diligence qu'Adrien II. & ses successeurs eussent aporté pour s'assujettir ces Bulgares, ils n'en pûrent venir à bout: au contraire, ils furent si ofensez du siége de Rome, qu'ils chassèrent les Prêtres Latins, & en envoiérent querir des Grecs à Constantinople, & ont toûjours depuis reconnu pour leur Patriarche celui de C. P. Et le Patriarche Ignace que l'Eglise Romaine met au nombre de ses Saints, y envoia des Pasteurs. Cela les a rendus si odieux à l'Eglise Romaine, que leur nom a été apliqué à ceux qui se sont rendus exécrables du péché de Sodome. Guillaume de Tir, Auteur du douzième Siècle, semble faire allusion à cela quand il dit, *Tout ce païs s'apelle Bulgarie: ces miserables Grecs ne sachant point que ce nom même qu'ils portent témoigne de l'ignominie.*

An 870. de N. S. *Ils se rangent à C. P.* Vita Adr. II. Bar. an. 871. n. 13. Pagi an. 870. §. 21. Hist. Eccles. lib. 2. cap. 4.

Au reste, on a pû remarquer comment ce Concile de C.P. témoigne une haine furieuse contre Photius, comme il paroît par les titres atroces dont ces Péres le chargent. Ils pouvoient bien le condamner comme un usurpateur qui s'étoit intrus par la faveur du Prince contre les Canons: mais de l'anathématiser comme *un tiran, un parricide, un loup, un adultère, un forgeur de mensonges*; lui qu'on n'acusoit d'aucune héréſie, ni d'aucun crime que de son usurpation: cela fait voir une extrême passion contre lui. Il y a bien pis, car comme recite Nicetas dans la vie d'Ignace, * *les Evêques souscrivi-*

Mitter de Concile a-vec le S. Gallic. Tom. VIII. Act. VII. pag. 1096.

Adr. II. Ep. 2. Tom. VIII. Conc. pag. 1174.

Hadr. Ep. 2.

* Ce ne furent point les Ambassadeurs du Roi des Bulgares que les Sclaves prirent; mais bien les Légats du Pape: sur quoi Adrien fit des grandes plaintes à l'Empereur Basile dans la lettre qu'il lui écrivit le 10. de Novembre de l'année 872.

* Le P. Maimbourg s'inscrit en faux contre cet te circonstance, par ce qu'elle n'est point couchée dans les Actes du Concile, & que Nicetas ne la fait que rapporte que sur le récit d'autrui. Mais peut-on rejetter Nicetas, Auteur contemporain, ami d'Ignace, qui a écrit sa vie, & que le P. Maimbourg cite comme garant incontestable, lorsqu'il parle mal de Photius? D'ailleurs, Nicetas ne dit pas la chose fo-

Bonnage Hist. de l'Egl.

An 870 de N. S. Nicet. pag. 1232.

ſcrivirent la condamnation de Photius, non avec de l'encre ſimple, mais (comme je l'ai ouï de ceux qui le ſavent) choſe horrible à dire! après avoir trempé leur plume dans le Sang du Sauveur. Ce témoignage eſt d'autant plus remarquable, qu'il vient d'un adverſaire de Photius. C'eſt ce que nous liſons au 6. tome des Conciles, *Que les Evêques de ce Concile ſouſcrivirent la dépoſition de Photius avec des plumes trempées, non dans de l'encre ſeulement, mais dans le Sang même du Sauveur.* Cette action ſi horrible ne temoignoit-elle pas une furieuſe haine contre Photius? & ceux qui ſont ainſi animez, peuvent-ils être des Juges équitables?

In ante act. Syn.

De l'Euchariſtie. Theoph. pag. 275. Anaſt. in Theod. Concil. Later. Sect. II. (a) Balus. in Not. Agob. pag. 126.

Nous avons remarqué que le Pape Théodore fit la même choſe l'an 648. en la condamnation & dépoſition de Pyrrhus Monothélite, & (a) nous en avons encore vû un ſemblable exemple en l'année 844. Eſt-il poſſible qu'entre cent deux Evêques qui compoſoient ce Concile, parmi leſquels étoient les Légats du Pape, il n'y en ait point eu quelques-uns, qui frémiſſant d'horreur, n'aïent pas averti les autres que c'étoit une profanation inſupportable de mêler la propre ſubſtance du Sang de Jéſus-Chriſt avec de l'encre; ſi tant eſt qu'ils cruſſent que ce fût la propre ſubſtance du Sang de Jéſus-Chriſt? Et qui eſt-ce de ceux qui ont maintenant ce ſentiment, qui voulût ſouffrir une telle action? Il me ſemble donc plûtôt que ces Evêques n'avoient point cette créance; mais qu'ils croïoient que c'étoit ſimplement le Simbole & le Sacrement du Sang du Fils de Dieu, ou que c'étoit le Sang de Chriſt en vertu par l'aſſiſtance du Saint Eſprit. J'avoüe que cette créance ne laiſſeroit pas de donner de l'indignation contre ceux qui mêleroient ainſi ces ſacrez ſignes de la mort & de l'amour du Fils de Dieu avec de l'encre, pour ſigner la condamnation d'un Patriarche. Mais quoi qu'il en ſoit, cela ne ſeroit pas ſi horrible ni ſi profane, que de mêler la propre ſubſtance du Sang du Fils de Dieu avec de l'encre. J'en laiſſe néanmoins le jugement aux Lecteurs.

An 870 de N. S.

Louis de Germanie fut fort malade au commencement de l'an 870. Auſſi-tôt qu'il fut guéri, il alla à Francfort ſur le Mein, d'où il écrivit des Lettres au Roi Charles ſon frére, touchant le Roïaume de Lorraine qu'il s'étoit approprié, & lui déclara que cela n'étoit pas juſte, & qu'il vouloit y avoir part. Charles craignant la puiſſance de ſon frére, qui même depuis peu avoit domté les Sclaves & ſe les étoit aſſujettis, récrivit à ſon frére en termes ſoûmis, & lui promit de s'accommoder avec lui d'une partie de la Lorraine, & qu'ils s'en acorderoient enſemble à l'amiable à la premiére entrevûe qu'ils pourroient avoir, ou dans la premiére Aſſemblée des Etats communs de leurs Roïaumes; Louis fut content de cette réponſe: Et en éfet ils firent ce partage bien-tôt après, ſans ſe ſoucier ni des Lettres que le Pape Adrien leur avoit écrites, ni des menaces de ſes excommunications que nous avons vûes à la fin de l'an 868. ni des Lettres qu'il avoit auſſi envoïées à Hincmar ſur ce ſujet. Nous ne ſavons pas ſi les Rois Louis & Charles firent réponſe au Pape: mais dans les Epîtres d'Hincmar Archevêque de Reims, nous avons la Réponſe qu'il fit au Pape au nom des autres Evêques de France, où après s'être plaint de pluſieurs reproches & de pluſieurs menaces qu'il faiſoit, il déclare qu'il avoit adreſſé ſes Lettres aux Grands & aux Prélats du Roïaume, & qu'il les avoit même fait lire hautement à Attigni dans l'Aſſemblée des Evêques, tant du Roïaume de Charles que de celui de ſon Lotaire, qu'il avoit même fait voir à Louis de Germanie ſon papier, par lequel il ordonnoit de fraper d'anathême en ſon autorité, quiconque entreprendroit quelque choſe ſur le Roïaume de Lotaire. *Et j'ai oüi*, dit-il, *que de ſemblables Lettres ont été envoïées au glorieux Louis, & aux Evêques & principaux de ſon Roïaume, ce que Vous, qui*

Louis & Charles partagent la Lorraine. Annal. Fuld. & Bertin. 870. Baron. eod. an. n. 1. & ſeq.

Capit. Carol. Calv. Tit. 43.

Réponſe de Hincmar au Pape. Opuſc. 41. Tom. II.

lement, ni d'une maniere incertaine, il aſſûre qu'il l'a apriſe de ceux qui le ſavoient bien, & que cela le fait trembler.

Digitized by Google

An 870. de N. S. *qui êtes de son Roiaume, sçavez mieux que nous.* Remarquez qu'il dit au Pape *qu'il étoit du Roiaume de l'Empereur Louis.* Puis il l'avertit qu'il sait que les Rois qui se portent pour héritiers du Roiaume de Lorraine, se sont donnez la foi l'un à l'autre de le partager également: & que s'ils ne l'eussent pas fait, il y auroit eu des séditions allumées entre les peuples. C'est pourquoi se voïans entre ces deux extrémitez, ou qu'il lui faloit négliger le mandement du Pape, ou tenir pour nul l'acord fait entre les Rois, & peut être, être cause de division & de guerre: pour éviter l'un & l'autre péril, il avoit jugé meilleur de ne rien déterminer là-dessus. Et sur ce que le Pape lui avoit dit qu'il savoit le tort que le Roi Charles avoit; il répond, que quand il le sauroit, il ne voudroit pourtant point passer outre: parce que le Roi ne le confesse point, & qu'il n'en est point convaincu par aucun jugement de la Loi ni des Canons: qu'au contraire, il Proteste, & plusieurs l'attestent, que cette partie de Roiaume lui avoit été donnée par son pére Louïs, du consentement unanime tant des Grands de l'Empire, que des Prélats, & confirmée publiquement par le ferment de son frére Lotaire, &c. Qu'il ne leur apartient point d'exclurre aucun de la Communion, s'il ne confesse librement, ou s'il n'est convaincu par jugement: qu'autrement ils seroient aculateurs & juges ensemble. Quant à ce qu'Adrien lui avoit mandé de se séparer de la communion du Roi & *ne ave quidem illi dicere*, & même de ne le point saluer, si tant étoit qu'il voulût être de la communion du Pape: il répond, que véritablement il lui seroit fâcheux d'en être séparé: mais que plusieurs grands hommes, tant Séculiers qu'Ecclésiastiques, qui étoient venus de divers endroits du Roiaume, auxquels il avoit montré ce mandement, disoient que jusques-là il n'en avoit pas encore été envoïé de semblable. Qu'au reste, les Etats du Roiaume disent hautement que les Roiaumes ne s'obtiennent point par les anathêmes & les excommunications du Pape & des Evêques: mais qu'ils ont apris de l'Ecriture Sainte, que les Roiaumes apartiennent à Dieu; que c'est par lui que les Rois regnent, & qu'il les donne à qui il lui plaît. Que le Pape ne pouvant être Roi & Evêque tout ensemble, il doit laisser aux Etats de disposer du Roiaume & non pas commander de prendre un Roi trop éloigné pour les secourir contre les Païens. Que le Pape ne doit pas loger avec le Diable, celui que Christ par son sang a racheté de la puissance du Diable. Donc si le Pape veut procurer la paix, qu'il le fasse sans exciter des querelles: car il ne nous persuadera pas, que nous ne puissions arriver au Roiaume du Ciel, qu'en recevant le Roi qu'il nous veut donner sur la terre; ils ajoûtent plusieurs choses semblables, & *même*, dit-il, au Pape, *ils font des menaces contre vous que je ne veux point encore prononcer, que je sai qu'ils tâcheront d'exécuter, si Dieu le leur permet. Et ainsi, ni mon interdiction, ni aucun glaive de langue humaine ne pourront empêcher le Roi & les Barons d'achever ce qu'ils ont entrepris, & qu'au reste, il faut se tenir à la sentence de l'Apôtre, Que toute ame fait sujette aux puissances supérieures, & qu'on rende à chacun ce qui lui est dû, à qui tribut le tribut, à qui honneur l'honneur.* Le Pape voïant une si forte opositon, n'osa passer plus outre: & ainsi toutes ses menaces & tous ses foudres d'excommunication s'en allèrent en fumée: comme en efet ils ne font point de mal qu'à ceux qui les craignent. An 876. de N. S. Prov. VIII. 15. 16. Rom. XIII. 1. Rom. XIII. 1. 7.

L'Empereur Louis envoïa cette année des Ambassadeurs à Constantinople qui offrirent sa fille en mariage pour Constantin, fils aîné de Basile: mais cela ne réüssit pas, parce que Basile ne voulut point donner le titre d'Empereur à Louïs. *L'Empereur Louis envoie des Ambassadeurs à Constantinople.* Annal.

Rastic étoit en ce tems-là Roi des Sclaves, il avoit un petit-fils, nommé Zuendebold, qui s'ennuiant de ce que son Aïeul vivoit si long-tems & cherchant le moïen de le chasser de son Roiaume, se retira vers Carloman, fils de Louïs de Germanie, pour en avoir du secours. L'Aïeul *Rois des Sclaves.* Annal. Fuld. & Bertin.

étant

An 870. de N. S. étant averti des desseins & des menées de son petit-fils, lui fit la guerre & lui dressa des embûches. Mais il fut surpris lui-même, en sorte qu'il fut pris, qu'on lui creva les yeux, & que tous ses trésors furent donnez à Zuendebold. Nous avons dit que Louïs de Germanie avoit son fils aîné nommé Carloman, qui étoit rebelle à son Pére, & qui lui donna beaucoup de déplaisir. Charles Roi de France en avoit aussi un de même nom, de même naturel, & même encore pire. Car à diverses fois il avoit dressé des embûches à son Pére, qui l'obligèrent premièrement à le faire Diacre, & ensuite à le faire mettre en prison à Senlis, par l'avis même d'un Sinode qui y fut tenu. Le fils rebelle en apella au Pape, qui envoïa des Légats pour intercéder pour lui. Son Oncle, Louïs de Germanie, intervint aussi en sa faveur, & ils firent tant qu'il fut mis en liberté. Il n'y fut pas plûtôt qu'il commença à ourdir de nouvelles trames pour mettre des troubles dans le Roiaume.

Annal. Bertin.

Tom. IX. Conc. pag. 258. Bar. an. 870. n. 27. & Seq. Annal. Bertin. 871.

Louïs de Germanie & Charles le Chauve, se rassemblèrent encore cette année à Flanderheim, ville des Païs-Bas, où comme ils étoient dans une chambre haute le plancher fondit sous eux, dont il y eut plusieurs blessez, & Louïs lui-même y reçut une si grande contusion, qu'il y falut faire une incision qui le mit en danger de sa vie, mais dont il guérit enfin. Le Cardinal Baronius raporte qu'un Abbé de Lubec, nommé Arnoud, recite que voïageant dans la Palestine l'an 870. il y avoit vû dans un Mostastére de Religieuses, une Image de la Vierge, d'où il couloit continuellement de l'huile comme du baume, dont non seulement les Chrétiens, mais aussi les Juifs & les Sarrasins se servoient, pour guérir toute sorte de maux. Je ne sai qui sont ceux qui croiront que les Sarrasins qui sont Mahomettans & les Juifs, tous ennemis des Images, se soient servis d'une huile qui découloit d'une Image. On peut voir que ce n'est là qu'un conte fabuleux, inventé comme plusieurs autres semblables, pour autoriser le culte des Images.

Alm. lib. 5.

An. 870.

Image miraculeuse.

An 870. de N. S.

Les Danois continuoient à piller & à tourmenter l'Angleterre, & ils gagnérent une bataille contre Edmond, Roi des Anglois Orientaux, qui s'étant sauvé dans une Eglise, en fut tiré & attaché à un arbre, où ces cruels le tuérent à coups de fléches. De certaines Religieuses d'un Couvent, de crainte de tomber entre leurs mains se déchiquetérent le nez & les lévres avec un rasoir. Ces Barbares après avoir pris & pillé le Monastére, y mirent le feu, dont il fut réduit en cendres avec les Religieuses.

Les Danois pillent l'Angleterre. Matt. Westm. an. 870. Baronius, an. 870. n. 31. & Seq.

L'An 871. de Nôtre Seigneur, le 4. de Basile Empereur d'Orient, le 16. de Louïs Empereur d'Occident, le 31. de Charles le Chauve Roi de la France Occidentale. Indiction 4. le 4. d'Adrien II. Pape.

EThelred, Roi d'Angleterre, alla s'opposer aux progrès des Danois & les battit, comme il avoit fait déja auparavant à diverses fois. Mais il ne survécut guére à sa victoire : car il mourut peu de jours après, n'aïant regné que cinq ans. Il laissa sa couronne à son frére Alfrid qui la porta vingt-huit ans.

Alfrid Roi d'Angleterre. Roger. Hoved. an. 871.

L'Empereur Louïs vint à Rome le 19. de Mai, & le lendemain jour de Pentecôte y fut couronné Roi de Lorraine par le Pape Adrien : mais le mal pour lui a été qu'il n'en a point joui, parce que ses oncles la tenoient & l'avoient partagée entr'eux. Le Soudan s'étant sauvé d'entre les mains de Louïs, ramassa des troupes, avec lesquelles il reprit Benevent & Capoue, & quelques autres places d'alentour, y aïant été poussé & aidé par Adalgise qui continuoit à user de lâchetez & de trahisons. L'Empereur Louïs en étant justement irrité mena son armée à Benevent d'où venoit la

L'Empereur Louis fait diverses choses en Italie. Sigonius. lib. 5. Annal. Bertin. Regin. chro. 871. Aimoin lib. 5. cap. 29.

Digitized by Google

An 871 de N. S. la source du mal: Adalgise voïant qu'on alloit droit à lui, alla au devant de l'Empereur avec un front d'airain & un visage gai, l'assûrant qu'il n'avoit point du tout de part aux conseils des rebelles, & qu'il étoit tout prêt à recevoir ses ordres & à les exécuter. Louïs fut si simple que de croire ses paroles, de sorte qu'il laissa encore Adalgise dans Benevent, & alla contre les autres villes qu'il reprit aisément. Il n'y eut que Capoue, dont les murailles étoient bâties de pierres de taille, qui donna plus de peine; mais qui enfin après un siége de quelques mois le rendit à la merci de Louïs, qui leur pardonna, touché de compassion par leurs larmes & leurs humbles prières. Par ce moïen il contraignit les Sarrasins de sortir de presque toute l'Italie. Après cela il retourna à Benevent, où Adalgise le reçut fort bien, & lui remontra que n'aïant plus d'ennemis à combattre dans l'Italie, il devoit congédier son armée, qui n'étoit déja que trop harassée des longues fatigues de la guerre. Louïs eut si peu de prudence, que de croire ce perfide Duc, & de demeurer dans la ville avec peu de ses gens. Incontinent après, Adalgise alla attaquer l'Empereur dans son Palais, où il se défendit avec fort peu de ses Gardes. Le Duc voïant qu'il ne pouvoit le forcer sans perdre beaucoup de ses gens, il y fit aporter quantité de fascines pour mettre le feu aux portes. Louïs se voïant à cette extrêmité, se remit entre les mains d'Adalgise, avec promesse de lui donner tout ce qu'il lui demanderoit, & Adalgise se le fit promettre avec des sermens faits sur des Reliques & des choses qui étoient estimées les plus saintes. Voilà, où en fut réduit l'Empereur par sa simplicité & par sa facilité à pardonner à un de ses vassaux, qu'il avoit reconnu à diverses fois être traître.

Trahison d'Adalgise.

Zuendebold. Annal. Fuld. 871.

Zuendebold, qui, par l'aide de Carloman, fils de Louïs de Germanie, avoit obtenu le Roiaume des Sclaves, se rebella aussi contre son Bienfaiteur, se jeta sur son armée, lors qu'elle ne se donnoit pas garde de lui, en tua presque tous les soldats, & prit les Chefs prisonniers. Carloman fut contraint de rendre tous les ôtages qu'il avoit des Sclaves, pour racheter ses Capitaines. An 871. de N. S.

Le Pape continuoit ses sollicitations auprès des Rois de Germanie & de France, pour leur faire rendre la Lorraine à l'Empereur Louïs: mais tous ses efforts furent vains. De plus, le Roi Charles alla avec une armée dans la Bourgogne, où il ne trouva autre résistance que celle de Berthe, femme du Comte Gerard, laquelle se défendit assez long-tems dans la ville de Vienne, & enfin la rendit à composition. Par ce moïen Charles le Chauve devint Maître de tout le Roiaume de Bourgogne & le joignit à ses Etats. Il donna la ville & la Comté de Vienne à Boson, frére de la Reine Richilde sa femme, & de plus, il le fit Duc d'Aquitaine & l'agrandit en sorte, que peu après il a été l'un de ceux qui ont servi à démembrer la Monarchie Françoise. Durant cette guerre que Charles fit en Bourgogne, il avoit laissé l'administration de la France à Hincmar qui avoit tout pouvoir auprès de lui. Il eut de la peine à resister aux entreprises de Carloman, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit contre les ordres de son Pére. Quand Charles fut de retour de son expédition, il poursuivit son fils, & l'aïant attrapé, il ne voulut plus lui pardonner, & le fit condamner à la mort: mais il commüa ce supplice en la privation de vûe & à tenir prison perpétuelle. Deux Moines l'en tirérent & le menérent vers Louïs de Germanie qui lui donna une Abbaïe pour son entretien, où il mourut bien-tôt après.

Charles se saisit de la Bourgogne. Annal. Fuld. & Bertin. Hist. de France.

Aimoin. lib. 5. cap 27.

Carloman fils de Charles. Annal. Fuld. 873. Aimoin. lib. 5.

Jean Scot, c'est-à-dire, l'Ecossois, ou Erigene, c'est-à-dire, l'Irlandois, fleurissoit en ce tems-là; par sa science & par son mérite il gagna l'estime & la bienveillance de Charles le Chauve amateur des gens savans, qui le faisoit quelquefois manger à sa table & coucher dans sa chambre. Celui qui a écrit la vie des Evêques d'Auxerre met entre les avantages

Jean Scot, sa réputation, & sa vie.

Digitized by Google

An 871. de N. S. ges d'Heribold, dont nous avons parlé, *qu'il s'attacha à la personne de Jean Scot, qui dans ce tems-là répandoit dans les Gaules les raions de sa sapience. Il fut longtems son disciple & il aprit sous lui l'art de connoître les choses divines & humaines, & de juger droitement des biens & des maux.*

Maug. Differt. Tom. I. Hincmar, Archevêque de Reims, & Pardule, Evêque de Laon, obligèrent Jean Scot à écrire pour leur parti, sur le sujet de la Prédestination & de la Grace contre Gothescalc: ce qui lui attira les censures des Conciles de Valence & de Langres. Il étoit savant dans les langues, & avoit une grande connoissance des Péres, tant Grecs que Latins, ce qui étoit une chose rare en ce tems-là; il traduisit en Latin la Hiérarchie de Denis, comme nous en assûre le Manuscrit de la Bibliothéque de Saint Victor, intitulé *le Mémorial des Histoires*; où

Matt. Westm. an. 883. on lit, *Au même tems fut Jean Scot, d'un esprit clairvoiant & d'une éloquence douce comme du miel, qui par l'ordre de Charles le Chauve a traduit dès il y a long-tems mot à mot de Grec en Latin la Hiérarchie de Denis, & depuis fit un Commentaire sur le même livre. Il a aussi fait un livre de la division de la Nature, & un de l'Eucharistie.* Sa réputation fut fort répandue

Apud Usser. de Succes. Eccl. cap. 2. par tout, en sorte qu'Anastase le Bibliothéquaire, dans une lettre qu'il écrivit à Charles le Chauve, dit, *Je parle de Jean Scot, de qui j'ai ouï dire que c'est un Saint. C'est une œuvre de l'Esprit de Dieu d'avoir rendu cet homme aussi zélé qu'éloquent.* Il y a encore quantité de célébres Auteurs qui lui ont rendu d'excellens témoignages, qu'il seroit superflu de raporter ici. Après avoir été longtems en France, il fut rapellé par le Roi Alfred qui l'établit pour conduire le Collége de Malmesburi; où il fut percé

Guill. Malmesb. lib. 2. cap. 5 de plusieurs coups de canif * par de jeunes gens qu'il instruisoit. Et après sa mort, on mit cet Epitaphe sur son tombeau: *Ci gît Jean le saint Philosophe qui en sa vie fut enrichi d'une merveilleuse doctrine, & qui enfin eut l'honneur de monter par le martire au Roiaume de J. C.* comme on le peut voir dans l'histoire de Guillaume de Malmesburi. En éfet, plusieurs Auteurs l'ont mis au catalogue des Saints, & ont dit que sa mémoire se célébroit le 10. de Décembre. Nous venons de parler de plusieurs livres qu'il a faits qui se trouvent encore. Il n'y a que celui *de l'Eucharistie*, qui ne se trouve plus, depuis qu'il fut brûlé au Concile de Verceil l'an 1050. Personne ne doute qu'il n'enseignât que le vrai corps & le vrai sang de Jésus Christ n'étoient pas réellement dans l'Eucharistie, mais qu'ils y étoient seulement en signe ou en figure, & que ce fut pour cela que le Concile condamna le livre au feu, environ deux cens ans après qu'il eût été composé. Et c'étoit-là la doctrine de Berenger, qu'il avoit tirée de Jean Scot & de tous les autres Docteurs qu'il alléguoit. Alcelin, dans une lettre qu'il écrivit à Berenger, dit de lui, *qu'il tenoit de toutes ses forces à persuader que ce qui étoit consacré à l'Autel n'étoit pas vraiment le Corps & le Sang de J. C. & qu'il s'éforçoit de le prouver par les livres des Saints Péres qu'il exposoit mal.* Jean Scot, cependant, écrivit ce livre de l'Eucharistie par le commandement exprès du Roi Charles, comme Berenger le témoigne dans une lettre qu'il écrivit à Richard (imprimée par le soin de Dom Luc d'Acheri) *le serai prêt*, dit-il, *de satisfaire par les Ecritures à Sa Majesté & à ceux qui elle voudra & de montrer que Jean Scot a été condamné très-injustement au Concile de Verceil, & Paschase très injustement défendu*, &c. *Afin que le Roi ne rejette point ce service de ma fidélité, il doit savoir, que ce que Jean Scot a écrit, ç'a été par l'ordre & à la prière de Charles le Grand † un de ses Prédécesseurs, qui étoit au-*

An 871. de N. S. Son livre de l'Eucharistie a été brûlé. Matill. præf. tom. VI. Act. Fleuri an. 859. chap. 51. Trith. de Script.

Spicileg. tom. XII.

MS ap. Usser. de Succes. Eccl. pag. 51.

* Environ l'an 883. ou 884.

Bar. an. 883. n. 41. Vign. an. 884.

† Il entendoit Charles le Chauve, qui quelquefois est nommé *Grand*, comme il paroît par le titre du livre de Bertram, touchant *le Corps & le sang de J. C.*

Digitized by Google

An 871 de N. S. *autant affectionné aux choſes de la religion, qu'il étoit brave dans les expéditions ; de peur que la ſotiſe des hommes ignorans & charnels ne prévalût : & il commanda à Jean, ce ſavant homme, de recueillir des Ecritures dequoi détruire cette ſotiſe. D'où il s'enſuit que le Roi eſt obligé de prendre la défenſe du mort contre les calomnies des vivans, pour ne ſe pas montrer indigne de la ſucceſſion & du trône de cét Illuſtre Prédéceſſeur, qui déſira un tel ſervice de ce ſavant homme, non pour répandre des ténébres ſur la lumiére de la vérité, mais pour s'inſtruire ſoigneuſement en l'intelligence des Ecritures.* Et que la doctrine, contenue dans le livre de Jean Scot, fût celle de l'Egliſe d'alors, il paroît, parce qu'il eut de grands Adverſaires ſur le ſujet de la Prédeſtination & de la Grace, ſavoir, les Conciles de Valence & de Langres, Prudence, Evêque de Troies, l'Egliſe de Lion, & particuliérement Flore ſon Diacre, qui ont écrit contre lui avec beaucoup de vigueur. Que ſi Jean Scot eût enſeigné une doctrine contraire à celle de l'Egliſe ſur un point de ſi grande conſéquence qu'eſt celui de l'Euchariſtie, une doctrine qui étant miſe par écrit, mérite d'être brûlée publiquement & d'être exterminée ; on peut juger ſi ces gens-là l'euſſent épargné, eux qui l'avoient condamné en une matiére bien moins importante. Au contraire ne lui aïant rien dit ſur ce qu'il a publié que l'Euchariſtie n'eſt point proprement le corps & le ſang de J. C. & ne l'eſt qu'en Sacrement & en figure, n'en doit-on point conclurre que tous ces Docteurs, & tous ces Péres qui ont compoſé ces Conciles, étoient de même ſentiment que lui en ce point ?

Creance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie.

L'An 872. de Nôtre Seigneur, le 5. de Baſile Empereur d'Orient, le 17. de Louïs Empereur d'Occident, le 32. de Charles le Chauve, Roi de France. Indiction 5. le 5. d'Adrien II. Pape.

NOus avons à ajoûter ici quelque choſe de Prudence, Evêque de Troies, ſuivant l'éloge qu'en a fait André de Sauſſai, Evêque de Toul, dans le Martirologe de France. * *A Troies*, dit-il, *on fait la fête de S. Prudence, Evêque & Confeſſeur, le 6. d'Avril. Ce Saint, né en Eſpagne, orné de graces divines, & illuſtre par le zéle qu'il avoit pour la Religion, & par la ſcience des ſaintes Lettres, aïant été chaſſé d'Eſpagne par les Sarraſins ; & étant venu en France, s'attira l'amour & l'admiration de tout le monde : C'eſt pourquoi après la mort d'Adalbert, Evêque de Troies, où il s'étoit retiré & où il avoit donné des preuves de ſon mérite, il fut élû & ordonné le 37. Evêque de cette Egliſe, du conſentement unanime du Clergé & du peuple. Aïant été ainſi élevé à la dignité Epiſcopale, il éclaira, comme une chandelle qui eſt miſe ſur le chandelier, non ſeulement cette Egliſe, mais auſſi toute la France, par l'exemple d'une vie très-ſainte, & par la ſplendeur d'une ſageſſe divine. Il a été l'ornement & les délices des Evêques de ſon tems, le défenſeur de la pureté de la Foi, & un oracle de la ſcience Eccléſiaſtique.* Il a écrit ſur le ſujet de la Prédeſtination contre Jean Scot en faveur de Gothetcalc, comme l'aſſûre Hincmar Archevêque de Reims, au Livre de la Prédeſtination chap 31. Et là même il témoigne auſſi que Prudence & Jean Scot enſeignoient tous deux *que les Sacremens de l'Autel ne ſont pas le vrai Corps & le vrai Sang de Nôtre Seigneur, mais ſeulement la mémoire de ſon vrai Corps & de ſon vrai Sang.*

Prudence Evêque de Troies.

Ses Ecrits.

De Prédeſt. cap. 31.

De l'Euchariſtie.

Environ ce même tems parut un Livre

* On met la mort de cét illuſtre Evêque dans l'année 861. Annal. Bertin. 861. Pagi eod. an. §. 12.

Digitized by Google

An 872. de N. S. de Script. ill. Eccl. Flore. Larroque Hist. de l'Euch. 2. part. chap. 13. pag. 170.

vre qui a pour titre, *Expoſition de la meſſe*, que Trithéme dit avoir été compoſé par Flore, Moine de l'Abbaie de S. Tron, au païs de Liége. Mais d'autres l'attribuent avec plus de raiſon, à Flore, Diacre de l'Egliſe de Lion, qui a écrit contre Amalarius auſſi bien qu'Agobard ſon Archevêque. Il ſera bon de voir quel a été le ſentiment de Flore ſur le ſujet de l'Euchariſtie, de laquelle il traite: Voici, comment il en parle; *L'oblation, quoi que priſe des ſimples fruits de la terre, eſt faite aux fidéles le Corps & le Sang du Fils unique de Dieu, par la vertu inéfable de la bénédiction Divine:* Inſinuant que cette oblation, n'eſt faite proprement le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt qu'aux fidéles: car il s'en explique ainſi, *Ce Corps & ce Sang ne ſe recueille point dans les épics ou dans les ſarmens; la nature ne nous le donne pas; mais c'eſt la conſécration qui nous le fait myſtique. Jeſus-Chriſt eſt mangé lors que la créature du pain & du vin paſſe en Sacrement de ſa Chair & de ſon Sang, par la ſanctification inéfable de S. Eſprit. Il eſt mangé par parties au Sacrement, & il demeure tout entier au Ciel, & tout entier dans vôtre cœur.* Où il enſeigne que l'Euchariſtie n'étant naturellement que du pain & du vin, la conſécration les fait être le Sacrement du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt, qui eſt mangé par parties à l'egard du ſigne qui le repréſente, mais qui, à l'égard de lui-même, eſt tout entier dans le Ciel ſelon ſon Corps, & eſt tout entier dans le cœur de ſes fidéles qui le reçoivent & l'embraſſent par la foi. Il ajoûte, *Tout ce qui ſe fait en cette oblation du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur, eſt en myſtere. Nous y voions une choſe, & nous en entendons une autre. Ce qu'on y voit a une eſpéce corporelle, ce qu'on y entend a un fruit ſpirituel,* &c. *Jéſus-Chriſt dit du pain, Prenez & mangez tous de ceci,* & du Calice il *dit, le vin a été le miſtere de nôtre rédemption, parce qu'il a dit, je ne boirai plus de ce fruit de vigne.* Où il montre clairement, que ce que les communians reçoivent eſt du pain & du vin.

Flor. Expoſ. Meſſ. B. P. Tom. VI. pag. 150.

Ibid.

Puis, expliquant ces dernieres paroles du Canon de la Meſſe, *par lequel, 6 Seigneur, tu nous crées toûjours tous ces biens,* &c. qui contiennent une eſpéce d'action de graces qui ſe fait après la conſécration, il ajoûte, *Car c'eſt par Jéſus-Chriſt que le Dieu Tout-puiſſant a créé tous ces biens qui ſont conſacrez ſur les autels, non ſeulement en les faiſant dès le commencement du Monde, mais qui les crée encore par propagation & par réparation, en ſorte que tous les ans il naît encore de nouveaux blez & de nouveaux vins. Par lui donc Dieu le Pére ſanctifiant & vivifiant tous ces biens, les bénit d'une maniére inéfable, parce qu'il les comble de ſa bénédiction céleſte & nous les prépare par ſa grace.* On voit bien que, ſelon la expoſition de Flore, ces biens, dont il parle, qui ſont ſur l'autel après la conſécration, que Dieu produit tous les ans & qu'il ſanctifie tous les jours & les remplit de grace & de bénédiction céleſte, ſont du blé & du vin, & non pas le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt.

An 872. de N. S.

Louis de Germanie eut encore cette année une forte guerre contre Zuendebold, Roi des Sclaves, qui ſe jetta ſur la Bavière où il fit de grands dégâts; & contre les Bohémiens qui battirent d'abord une partie de ſes troupes: mais enfin il les défit, & les contraignit à ſubir ſon joug. Comme il étoit en Allemagne, l'Empereur d'Orient Baſile lui envoïa des Ambaſſadeurs, qui le vinrent trouver à Ratisbonne, & lui préſentérent un vaſe de criſtal d'une grandeur merveilleuſe, orné d'or & de pierres précieuſes, & où il y avoit, dit-on, un morceau de la vraie Croix. Les Venitiens envoiérent cette année de belles cloches à l'Empereur Baſile. Juſques là on ne s'en ſervoit point dans les Egliſes de Conſtantinople, mais depuis elles y furent en uſage.

Louis de Germanie Annal. Fuld. 872.

Calvis. an. 872.

Cloches. Sabellic.

Alfred, Roi des Weſt-Saxons en Angleterre, eut bien de la peine les premiéres années de ſon regne à ſe défendre contre les Danois, & contre ſes autres ennemis: Mais s'étant fortifié il en vint

Alfred, Hoveden. an. 872.

Digitized by Google

An 872. de N. S. à bout, & conduiſit vaillamment & ſagement ſon Roiaume.

Louis Roi d'Aquitaine. Annal. Bertin. & Fuld. 870.

Nous avons dit que Charles avoit condamné ſon fils Carloman à une priſon perpétuelle. Il avoit un autre fils qui avoit nom Louïs, ſurnommé le Bégue, à qui il donna * le titre de Roi d'Aquitaine, & il l'y envoïa pour y mettre toutes choſes en bon ordre. Louïs voulut ſe faire obéïr par les Gaſcons: mais ils s'y opoſerent, parce qu'ils ne vouloient reconnoître qu'un Chef de leur Nation, & qui fût de la race de leurs anciens Ducs. C'eſt pourquoi ils eurent recours à Loup Centulle, qui avoit été établi Comte de Caſtille par le Roi des Aſturies, & qui avoit pluſieurs fils, dont le plus jeune nommé Sance Mitarra, fut fait Comte des Gaſcons. Et de lui ſont venus les Ducs héréditaires de ces païs-là, qui ont duré près de deux cens ans depuis. Ils choiſirent donc ce jeune homme pour leur Duc, afin de ſe maintenir contre Louïs, fils de Charles le Chauve, & de ſe défendre contre la fureur des Normans, qui faiſoient auſſi des courſes ſur leur païs.

Mezer.

Sance Mitarra Duc des Gaſcons.

Jean VIII. Pape ſuccéde à Adrian II. Baron. an. 872. n. 1. Onuphr. Chro. Annal. Bertin. 872.

Le Pape Adrien II. mourut le 1. de Novembre, après avoir tenu le ſiége environ cinq ans. Il fut vacant ſix ſemaines, au bout deſquelles Jean lui ſuccéda, & fut établi à ſa place, le 14. de Décembre. Il eſt nommé Jean IX. par ceux qui croïent qu'il y a eu une Jeanne Pepeſſe, & Jean VIII. par les autres qui ne le croïent pas, & ainſi conſécutivement. Dans ſon inaûguration on ne parla point d'atendre le conſentement de l'Empereur: parce qu'il étoit occupé à terminer la guerre contre les Sarraſins, & principalement à cauſe qu'il n'étoit, ni craint ni eſtimé dans l'Italie: comme il parut bien par l'afront que lui fit Adalgiſe, l'an 871. Ses ſujets mêmes parloient de l'obliger à renvoïer ſa femme pour lui en faire avoir une autre, parce qu'il n'avoit point d'enfans mâles. Cette année il fit encore la guerre contre les Sarraſins; en défit neuf mille auprès de Capouë, & contraignit le reſte, qui étoit en petit nombre, de remonter ſur leurs vaiſſeaux pour ſe retirer en Afrique. Et ainſi l'Italie fut enfin délivrée de ces furieux ennemis, qui la pilloient & ſaccageoient depuis tant d'années.

L'Empereur Louis chaſſe les Sarraſins.

An 872. de N. S. Chron. Caſſin.

Anaſtaſe Bibliothéquaire des Papes & Abbé de Rome, a été ſavant en Grec & en Latin. Il a écrit la vie des Pontifes de Rome, depuis S. Pierre juſqu'à Adrien II. & a traduit de Grec en Latin le 2. Concile de Nicée: comme auſſi le Concile que les Latins apellent le VIII. Univerſel, tenu à C.P. où il fut envoïé par le Pape Adrien II. & où le Patriarche Photius fut condamné. Dans ſon Hiſtoire de la vie des Papes, il les a favorifez tant qu'il a pû, & la paſſion qu'il a eu pour eux, l'a ſouvent fait broncher. Ceux qui ſont venus depuis, & qui ont traité la même matiére, l'ont preſque toûjours ſuivi.

Anaſtaſe Bibliothéquaire.

Tom. VIII. Conc. Præſ.

Après avoir décrit la vie des Papes Nicolas I. & Adrien II. je croi qu'il eſt bon d'y faire encore une petite réflexion, & de rechercher pourquoi eux qui étoient habiles & ſavans pour le tems d'alors, ne ſe ſont point mêlez du débat qu'ils ont fû, ſans doute, qu'il y avoit entre ceux qui ſuivoient la doctrine de Paſchaſe, & ceux qui lui étoient contraires; leſquels, ſelon que l'Hiſtoire de ce ſiécle le montre, étoient en plus grand nombre. Pour moi, je n'en puis rendre d'autre raiſon, ſinon que ces Papes n'étoient pas du ſentiment de Paſchaſe. Car s'ils en euſſent été, & ſi c'eût été une doctrine Catholique, qui de tout tems eût été univerſellement reçûe dans l'Egliſe, comme quelques-uns ſe le perſuadent, ces Papes ne ſe fuſſent point tûs contre ceux qui euſſent voulu mettre en avant une doctrine qui eût été contraire. Et cela d'autant plus, que nous avons vû d'un côté, que Nicolas I. & Adrien II. ont rudement choqué les Prélats de France; & de l'autre, que preſque tous les Pré-

La ſentiment des Papes d'alors ſur l'Euchariſtie.

* Il le lui avoit donné dès l'anné 866. après la mort de Charles ſon frére, Roi d'Aquitaine.

Annal Bert. 866. 867. Fagi an 866. n. 18.

Digitized by Google

An 873. de N. S. Prélats & tous les ſavans hommes de la France & de l'Alemagne ſe ſont oposez à la doctrine de Paſchaſe. Si donc ces Papes euſſent crû que ces Evêques & ces ſavans hommes euſſent eu une créance qui n'eût pas été orthodoxe ſur un point ſi important qu'eſt l'Euchariſtie, ils n'euſſent pas manqué d'invectiver & de fulminer contr'eux; comme ils avoient fait contre d'autres ſur des matières de beaucoup moindre importance. Et ne l'aïant point fait, n'en peut-on pas raiſonnablement inférer, qu'ils étoient de même ſentiment que les Adverſaires de Paſchaſe? Que ſi l'on dit, que par le même raiſonnement il s'enſuivroit que ces Papes euſſent dû condamner la doctrine de Paſchaſe: & que ne l'aïant pas fait, il faudroit conclurre qu'ils étoient donc de ſon opinion. Je répons qu'il n'y a pas parité de raiſon: parce que les partiſans de Paſchaſe étoient en tres-petit nombre, & ne paroiſſoient point en comparaiſon de ſes Adverſaires; de ſorte qu'il y a de l'aparence que ces Papes & leurs ſucceſſeurs de ce ſiècle, n'ont point voulu toucher à cette doctrine de Paſchaſe: parce qu'ils ont penſé que la voïant preſque univerſellement contredite par les Latins, elle ſe diſſipéroit inſenſiblement d'elle-même.

Jean Diacre. Sigebert. Chro. 873 & in Catal cap. 106.

Jean Diacre de Rome a écrit fort au long la vie de Grégoire I. qu'il dédia au Pape Jean VIII. ce qui fait voir qu'il vivoit de ſon tems.

L'An 873. de Nôtre Seigneur, le 6. de Baſile Empereur d'Orient, le 18. de Louis Empereur d'Occident, le 33. de Charles le Chauve Roi de France. Indiction 6. le 1. de Jean VIII. Pape.

Charles conſpire contre ſon pére, & tombe en phrenéſie. Annal.

LOuïs, Roi de Germanie, avoit trois fils, Carloman, Louïs, & Charles. Nous avons vû que Carloman, qui étoit l'aîné, ſe rebella contre ſon pére: Charles le plus jeune conſpira auſſi contre lui, & lui dreſſa des embûches pour lui ôter la vie, comme ſi ſes fils l'euſſent voulu punir des grands déplaiſirs qu'il avoit donnez à Louïs le Débonnaire ſon Pére. Lors que Charles fut prêt d'exécuter ſon damnable deſſein, il tomba dans une telle manie & furie, qu'à peine le pouvoit-on aborder, & que ſix hommes forts avoient de la peine à le tenir. Il croïoit voir le diable & en être poſſédé, & ſes paroles & ſes actions furieuſes en faiſoient avoir la penſée. Quoi qu'il en ſoit, on voïoit en ce miſérable Prince, un éfet de la juſte vengeance de Dieu ſur un fils rebelle. Il en fut ſoulagé quelque-tems après par des Prières publiques qu'on fit pour lui, par quantité de remédes, & par des inciſions qu'on lui fit à la tête, auſquelles on ajoûta pluſieurs dévotions volontaires, ſelon la ſuperſtition du ſiècle. Cependant il ne laiſſa pas d'avoir toute ſa vie des reſſentimens de ſon mal. C'eſt celui qui depuis a été nommé Empereur, & apellé Charles le Gros. Son pere, Roi de Germanie, à la ſollicitation du Pape, rendit à l'Empereur Louïs ſon neveu, la partie de la Lorraine qu'il avoit priſe: Mais l'Empereur n'en jouït preſque point: parce qu'il demeura quaſi toûjours en Italie, & qu'il mourut deux ans après cette ceſſion. Il alla cette année à Rome: où le Pape aïant fait tenir un Synode d'Evêques, l'Empereur y repréſenta l'indigne traitement qu'Adalgiſe lui avoit fait, & comment le tenant priſonnier, il l'avoit obligé par force de jurer qu'il ne lui feroit jamais la guerre. Le Pape préſidant dans le Synode, déclara à Louïs, qu'il n'étoit point obligé de garder ce ſerment extorqué par force, & qui étoit contre le bien public. Sur ce la Louïs crût qu'il lui étoit permis de pourſuivre Adalgiſe: il fut pourtant plus ſcrupuleux que le Pape, & pour ne point paſſer pour parjure, il donna la conduite d'une puiſſante armée à ſa femme. Adalgiſe voïant qu'il ne pouvoit ſoûtenir ſon éfort, s'enfuït dans l'Iſle de Corſe, juſqu'à l'année ſuivante qu'il fit ſa paix avec Louïs. Et alors il s'aſſocia Aio ſon fils

An 873. de N. S. Fulden. Mezer. an. 873.

Annal. Bertin. 872. *Synode à Rome.* Bar. an. 873. n 1.

Regin. Chro. Annal. Bertin. 873. Sigebert. Chro.

An 873. de N. S. ou ſon frére, dans la Principauté ou Duché de Benevent, où il mourut bientôt après.

Guerres des Normans. Aimoin. lib. 5. Annal. Bertin. 873. Mezer.

Dès l'année 869. les Normans s'étoient ſaiſis de la Ville d'Angers, & s'y étoient habituez avec leurs familles, d'où ils faiſoient d'horribles ravages tout autour d'eux. Charles le Chauve les alla aſſiéger, aſſiſté de Salomon, Roi des Bretons, qui s'étoit acordé avec lui. Le ſiége fut long & fort opiniâtré, & dura même bien avant dans l'année ſuivante: Et enfin, par le travail des Bretons qui détournèrent le cours de la rivière de Maïenne, ces Pirates furent contraints de ſe rendre. Et quoi que le Roi eût pû les prendre à diſcretion, cependant il leur donna une fort honnête compoſition, & leur permit de ſortir en toute liberté avec leurs armes, leurs bagages, Aimoin. leurs familles, & tout leur butin. Quelques-uns diſent qu'il leur acorda cela à cauſe d'une grande ſomme d'argent qu'ils lui délivrèrent, & qu'il craignit que s'il les eût maltraitez, les autres Normans, qui étoient diſperſez dans diverſes Provinces du Roiaume, n'en priſſent vengeance ſur ſes ſujets. D'autre-côté, ils faiſoient eſpérer de ſe rendre Chrétiens, ſuivant tous les éforts que Charles faiſoit pour le leur perſuader. Au ſortir d'Angers, ils allèrent ſe ſaiſir d'une Ile ſur la Loire, d'où ils continüoient leurs deſordres.

Sauterelles. Aimoin. lib. 5. Ann. Fuld. 873. Mezer.

Vers le mois d'Août il vint en France du côté d'Alemagne, une nuée de ſauterelles d'une forme & d'une grandeur prodigieuſe: Elles étoient groſſes comme le pouce, avoient ſix piez, ſix rangs d'ailes, une grande gueule, & des dents auſſi dures que des cailloux. En moins d'une heure elles avoient brouté toute la verdure d'une païs de ſept ou huit lieuës de long & deux de large, & elles mangeoient juſqu'aux branches des arbres & à l'écorce du jeune bois. En faiſant ainſi des dégâts incroïables par tout où elles paſſoient, elles s'aprochèrent des côtes de la France, qui regarde l'Angleterre, & il vint un vent qui les enfonça dans la mer. Le flux en rejetta de grands monceaux ſur le bord, qui engendrèrent de l'infection & la peſte dans le païs. An 874. de N. S.

Alfonſe, Roi d'Eſpagne, faiſant toûjours courageuſement la guerre contre les Sarraſins, pilla de leurs païs, d'où ſes troupes emportèrent un grand butin. Baſile, Empereur d'Orient, les attaqua auſſi fortement de ſon côté. Aïant pris ſon fils avec lui, il le mena avec une armée dans la Syrie, où il prit par force Céſarée, Ville de Cappadoce, défit toutes les troupes qui s'opoſoient à lui, & fit une ſi grande quantité de priſonniers, que s'en ſentant chargé à ſon retour, il en tua la plûpart. * *Sarraſins battus.* Marian. Hiſt. Hiſp. Cedr.

* Un Capitaine Norman, nommé Rodolfe, après avoir long-tems ravagé la France, vint par mer faire une irruption en Friſe, où il fut tué avec la plûpart de ces gens. Annal. Fuld.

L'An 874. de Nôtre Seigneur, le 7. de Baſile Empereur d'Orient, le 19. de Louïs Empereur d'Occident, le 34. de Charles le Chauve Roi de France. Indiction 7. le 2. de Jean VIII. Pape.

Sarraſins en Eſpagne. Marian.

LEs Sarraſins de Tolède voulant prendre leur revanche cette année, ſe jettèrent ſur les terres d'Alfonſe: mais il les reçut ſi vertement, qu'il les défit encore en bataille, & en laiſſa douze mille ſur la place. Cela les obligea à demander des tréves, qui leur furent acordées pour trois ans. Ces Infidéles faiſoient des inſultes par tout ſur les Chrétiens. Ceux d'Afrique firent une décente en Italie, & y aſſiégèrent la Ville de Salerne, aïant pour Chef Abdita. Il ſe logea dans une Egliſe proche de Salerne, où comme il vouloit violer une fille, une poutre tomba ſur lui & l'écraſa: mais la fille échapa ſans aucun mal. Les Sarraſins élûrent un autre Chef pour pourſuivre le ſiége: mais l'Empereur Louis les contraignit de le lever, & les chaſſa. La Cilicie étoit auſſi occupée par les Sarraſins, Cedren. *Et en Italie.* Baronius. an. 874. *Sarraſins en Cilicie.*

Digitized by Google

An 874 de N. S. ſins, qui ſe ſaiſirent de la Capitale, d'où ils faiſoient des courſes dans toute la Province, & ſur les terres de l'Empereur Baſile. Il envoïa contr'eux un de ſes Lieutenans Généraux, nommé André, Scythe de Nation, homme vaillant & expérimenté dans la guerre, qui gagna une bataille ſignalée contre ces infidéles. Il n'oſa néanmoins aſſiéger la Ville, parce qu'il la voïoit forte & garnie de toute ſorte de munitions. Cela déplût ſi fort à ſon armée qui avoit le courage enflé de la derniére victoire, qu'elle ne voulut plus lui obéïr, & que Baſile fut obligé d'y envoïer un autre Chef, qui s'y gouverna ſi mal, qu'enfin il fut mis en fuite avec toute ſon armée.

Les Sorabes & les Sclaves ſe ſoûlevent. Ann. Fuld. Regin. Chron.

Les Sorabes & les Sclaves animez & conduits par le Roi Zuendebold, ſe ſoûlevérent encore cette année contre Loüis, Roi de Germanie. Il mena contr'eux une puiſſante armée, les battit, les domta, & les contraignit de lui demander la paix. Il la leur acorda, comme auſſi aux Bohémiens. De là il paſſa en Italie, où il s'aboucha à Verone avec ſon Neveu l'Empereur Loüis, & ils ſe promirent mutuellement de vivre en bonne amitié. Le Pape s'y trouva auſſi qui les y exhorta.

Affaires de Bretagne. Annal. Bertin & Metens. 874. Mezer.

Salomon, Roi de Bretagne, entretenoit paix & amitié avec Charles le Chauve, & étoit en réputation d'être Saint, & même de faire des miracles; réputation qu'il acrût encore par la réſolution qu'il prit de ſe retirer dans un Monaſtére & de laiſſer ſa couronne à ſon fils Gueguon. Deux de ſes couſins germains, Paſquitan & Urfand, l'empêchérent d'en joüir, le firent mourir, s'emparérent du Roiaume & le partagérent entr'eux. Mais ils ſe diviſérent incontinent après & en vinrent à une bataille qui ſe donna près de Rennes, où Urfand avec mille hommes ſeulement, chargea & vainquit Paſquitan qui en avoit douze fois davantage.

Danoiſen Angleterre. Roger. Hoved. an 874.

Les Danois étoient encore ſi puiſſans dans l'Angleterre, qu'ils contraignirent Betorred, Roi des Merciens, à s'enfuïr avec ſa femme & à s'en aller à Rome: où il eut un tel chagrin de ſe voir chaſſé de ſon Roiaume & privé de l'eſpérance de le recouvrer, qu'il y mourut. Les Anglois élûrent pour Roi à ſa place un nommé Céolſe. Ces Danois ſe jettérent auſſi ſur l'Ecoſſe, où ils firent bien des maux aux habitans du païs, & ſur tout aux Prêtres & aux Moines: Le Roi Conſtantin aïant levé une armée, leur alla donner bataille & la gagna. Cela ne les empêcha point de ſe retirer en un lieu, où ils ſe remparérent ſi bien, que Conſtantin voulant les y aller forcer, y fut tué, après avoir regné ſeize ans. Ethus, ſon frére, lui ſuccéda qui n'en regna qu'un; au bout duquel Grégoire fut mis à ſa place, qui tint le ſceptre dix-huit ans. Dans les années ſuivantes, les Danois continuérent encore leurs ravages dans l'Angleterre & même ſe ſaiſirent de Northumberland & en partagérent le Roiaume entr'eux. *

An 875. de N. S. Indulph. pag. 26. *& en Eſcoſſe.* Buchanan.

* Il ſe tint cette année 874. un Concile à Douzi Pagi près de Mouzons, dans le Diocéze de Reims, contre an. 874. les mariages entre parens, & contre ceux qui s'em- n. 3. parent du bien des Egliſes. On y fit un décret au & ſeq. ſujet d'une Religieuſe, nommée Dude, qui, pour devenir Abbeſſe, avoit fait un complot avec un Prêtre IX. apellé Humbert, à qui elle s'étoit abandonnée. Il Concil. s'étoit tenu un autre Concile dans le même lieu, l'an pag. 258. 871. pour y juger Hincmar de Laon ſelon les Ca- Acta ap. nons. Cette même année le Pape Jean VIII. tint Cellot. un Concile à Ravenne, où il termina le différent Labb. qu'il y avoit entre Urſus, Duc de Veniſe, & Pier- Tom. re, Patriarche de Grade. VIII.

Concil. Rubeus Hiſt. Raven. lib. 5. Tom. IX. Conc.

L'An 875. de Nôtre Seigneur, le 8. de Baſile Empereur d'Orient, le 20. & dernier de Loüis Empereur d'Occident, le 35. de Charles le Chauve Roi de France. Indiction 8. le 3. de Jean VIII. Pape.

Affaires de Bretagne. Regin. Annal. Metens. Chron. Mezer. an. 875.

A L'imitation d'Urfand & de Paſquitan, les autres Seigneurs de Bretagne s'érigérent auſſi en Souverains du païs qu'ils tenoient; ſavoir, Alain Comte de Broëvec ou du territoire de Vannes & de Porhoet, & Salomon, Comte de Rennes, fils d'une ſœur du Roi Salomon. D'autre-

An. 875. de N. S. tre côté, les Normans détruisoient le païs par tout, tellement que la Bretagne ainsi déchirée & démembrée perdit alors le nom de Roiaume, & prit celui de Comté, & puis de Duché. Peu après, Pasquitan aïant apris qu'Urfand étoit fort mal, il rassembla ses troupes à dessein de se rendre maître du païs de son Cousin. Urfand, quoi que malade, se fit porter en litiére dans son armée, qu'il anima si bien par sa présence, qu'il remporta la victoire : mais il n'en pût jouïr du fruit, parce qu'il mourut peu de jours après, & Pasquitan ne lui survêcut pas long-tems. Sa succession demeura en dispute entre Alain, frére de Pasquitan, & Judicael, fils d'une fille d'Hérispoux. Ils partagérent à l'amiable, & enfin elle demeura toute entiére à Alain, par la mort de Judicael, qui fut tué dans un combat contre les Normans. Quelques Moines de l'Abbaïe de Corbie, en Alemagne, allérent jusqu'en en l'Ile de Ruggen, qui est dans la mer Baltique, sur les côtes de la Pomeranie, & y prêchérent la Religion Chrétienne. Ils y furent d'abord assez bien reçûs & écoutez par les habitans, & y bâtirent, premiérement, une chapelle & puis, une Eglise qu'ils dédiérent à S. Vitus, pour être le patron & le gardien de l'Ile : mais les Moines en furent chassez peu de tems après. Néanmoins ces peuples voïant les Miracles qui se faisoient par S. Vitus, ils commencérent à le servir & à l'adorer, comme si c'eût été un Dieu, & à lui ofrir des sacrifices, comme ils faisoient auparavant à leurs Idoles. Et cela a continué ainsi jusqu'au tems de l'Empereur Othon I. selon le recit qu'en fait le Cardinal Baronius. Si cela est vrai, on peut reconnoître comment la superstition aproche fort de l'idolatrie & y mene inviolablement, & qu'il n'y a rien de meilleur en fait de Religion, que de se tenir religieusement attaché à servir un seul Dieu en esprit & en vérité, comme il nous Jean IV. 24. l'a enseigné dans sa Parole, & de n'avoir recours à d'autre Patron & Avocat, qu'à Nôtre Seigneur Jésus-Christ.

Ile de Ruggen Helmod. Chro. lib. 1. cap. 6. Baron. an. 875.

S. Vitus.

Le même Cardinal, & quelques autres racontent qu'en ce tems-là l'esprit de Loüis le Débonnaire s'aparut à Loüis de Germanie en l'adjurant & le requerant en l'honneur de la Sainte Trinité, de vouloir l'aider à le mettre hors des peines du Purgatoire, où il étoit détenu : & que pour cet éfet, Loüis de Germanie fit de grans dons & de riches aumônes aux Eglises & aux Abbaïes afin de prier Dieu pour l'ame de son Pére. Il n'y a point de doute que dans ce siécle & dans les suivans on n'ait fait courir plusieurs semblables bruits d'aparitions d'ames pour être tirées du Purgatoire, & que c'est par ce moïen que les Moines & les gens d'Eglise ont aquis des richesses immenses. * Cependant, il est certain qu'on ne trouvera rien de semblable dans les quatre premiers Siécles du Christianisme.

An. 876. de N. S. *Aparition d'ame.* Nicol. Gilles. Chro.

L'Em-

* La vision de Bernold, qu'on dit lui être arrivée environ ce tems-là, est à peu près de même ordre, & tend à même fin; comme il paroîtra par ce. l'échantillon qu'on en va donner. Cét homme, é- Tom. II. tant, dit on, du diocése de Reims, & qui étant pag. 805. tombé malade, se confessa & reçut l'absolution & l'Eucharistie & l'extrême-onction. Après quoi, il demeura quatre an. 877. jours sans parler, ni prendre aucune nourriture que chap 45. de l'eau: le quatriéme jour qu'on ne sentoit en lui presque plus de respiration, vers le minuit il ouvrit les yeux, & d'une voix ferme il dit de lui faire venir promtement son confesseur, qui étant entré, Bernold lui dit, qu'il avoit été mené à l'autre monde, & qu'en un lieu où il étoit venu, il avoit trouvé 41. Evêques, parmi lesquels il avoit reconnu Ebbon & Enée, en haillons crasseux & noirs, comme s'ils avoient été brûlez; tantôt brûlant de chaud, & tantôt tremblant de froid. Ebbon l'aïant apellé par son nom, l'avoit prié d'aller de sa part & de celle de ses confréres trouver leurs vassaux clercs & laïques, à qui ils avoient fait du bien, & leur demander pour eux des aumônes, des prières, & de messes. Bernold aïant été conduit par un guide qu'on lui donna, à un grand Palais, où étoient quantité de Vassaux de ces Evêques, ils s'étoit acquitté de sa commission: ensuite, étant revenu avec son guide au lieu où étoient les Evêques, il les avoit trouvez le visage gai, comme raïez & baignez de nouveau, revêtus d'aubes & d'étoles, mais sans chaûsbles; Ebbon lui dit, Tu vois combien ton message nous a servi. Nous avons eu jusqu'ici un gardien très-rude, comme tu as vû : maintenant nous sommes sous la garde de Saint Ambroise. Delà il passa en d'autres lieux, où il vit d'autres choses de même nature, qu'il seroit trop long de raporter.

Digitized by Google

An 875. de N. S. *Mort de l'Empereur Louïs, ſes qualitez.* Annal. Fuld. & Bertin. 875. Sigonius lib. 5. Baronius an. 875. n. 1. & ſeq. Mezer. an. 875.

L'Empereur Louïs mourut le 6. d'Août à Milan, où l'on voit ſon tombeau dans l'Egliſe de S. Ambroiſe. Il avoit tenu l'Empire près de vingt ans depuis la mort de ſon Pére Lotaire. Il avoit aimé la piété & la juſtice. Il s'étoit attaché à maintenir l'Italie en bon état & en paix, ſans pourtant pouvoir y réüſſir à cauſe des factions des Grands & des incurſions des Sarraſins: enfin, néanmoins il les domta & les chaſſa de ſes Etats. Il avoit eu pour femme Engelberge, fille d'Ethico, Duc de Suéve, de laquelle il ne laiſſa qu'une fille nommée Hermengarde, qui fut ravie l'an 876. par Boſon frére de Richilde, ſeconde femme de Charles le Chauve. Elle avoit été miſe en la garde d'Evrard, Duc de Frioul, qui conſentit à ſon enlevement.

Annal. Bertin. & Fuld. Aimoin. lib. 5. Mezer.

Juſqu'ici l'Empire d'Occident avoit paſſé de Pére en fils: mais, Louïs II. étant mort ſans enfans mâles, il y eut de grandes conteſtations pour ſa ſucceſſion entre Louïs de Germanie, Charles le Chauve, le Pape, & les Grands d'Italie. Charles l'emporta par ſon adreſſe, par ſa diligence, & par la faveur du Pape, qui y donna le plus grand branle. Les principaux d'Italie, dont les Comtes de Tuſculane ou de Tuſcanelle, étoient les plus puiſſans, conſeilloient de choiſir un de leur nation pour le faire Empereur & Roi d'Italie; & de ramener ainſi l'Empire à ſa première ſource, & remontroient que cela ſeroit pour le bien, pour le repos, & pour l'honneur de leur païs. Mais l'intérêt du Pape le portoit à ne point ſouffrir un plus puiſſant que lui en Italie, ſachant qu'il lui péſeroit ſur les épaules & qu'il s'oppoſeroit ſouvent à ſes deſſeins. C'eſt pourquoi parmi tous ces contendans, le Pape Jean VIII. n'en trouva point de plus propre à ſon gré que Charles le Chauve, qui dès le tems de Nicolas I. avoit entretenu des pratiques à Rome. Auſſi les Actes du couronnement de Charles le Chauve, mis en lumière par M. Pithou, portent que le Pape Jean VIII. dit avoir trouvé *que tel étoit le conſeil de Dieu; parce que dès long-tems par inſpiration céleſte cela avoit été révélé à ſon Prédéceſſeur Nicolas.* Remarquez en paſſant que les Papes ſouvent mettent en avant *la révélation divine* & *l'inſpiration céleſte* pour faire recevoir ce qu'il leur plaît. Dès que Charles eut apris la mort de l'Empereur ſon Neveu, il envoïa des Ambaſſadeurs au Pape, qui lui portoient de riches préſens, avec des lettres de Charles, qui lui promettoit de lui céder entiérement tout ce qui dépendoit de Rome & de faire tout ce qu'il déſiroit, pourvû qu'il l'élevât à la dignité Impériale. Le Pape auſſi de ſon côté, lui envoïa des Légats pour l'inciter à aller recevoir de ſa main la couronne qui l'attendoit: comme ſi elle eût été abſolument à ſa diſpoſition. Sur cela Charles aïant promtement ramaſſé tout ce qu'il put de ſes meilleures troupes, alla en diligence en Italie, où avant toutes choſes il ſe ſaiſit des tréſors de feu ſon Neveu.

An 875. de N. S. Voi. Vign. an. 875.

Louïs de Germanie n'avoit pas eu moins d'envie que Charles le Chauve de ſe faire Empereur, vû qu'il y avoit plus de droit en qualité d'aîné. Et étant averti des deſſeins & des actions de ſon frére, il envoïa deux de ſes fils, Charles & Carloman, chacun avec une armée, en Italie pour s'oppoſer aux entrepriſes du Chauve: Mais celui-ci diſſipa l'armée de ſon Neveu Charles & le contraignit de s'en retourner. Mais, quant à Carloman, craignant de n'être pas aſſez fort pour le combattre, il lui alla au devant, l'adoucit par de belles paroles, lui offrit des tréſors, lui dit qu'il ne vouloit rien entreprendre par les armes, & lui promit de s'acommoder avec Louïs ſon Pére à l'amiable, & de remettre tout à ſon jugement. Par ce moïen Charles le Chauve fit ſi bien, que Carloman s'en retourna auſſi en Alemagne ſans rien faire: mais lui pourſuivit ſon chemin de Rome, où il arriva heureuſement, & y fut couronné de la main du Pape avec grande ſolennité, le jour de Noël; là il promit d'aſſiſter le Pape de toutes ſes forces contre tous les ennemis de l'Egliſe Romaine & lui fit de riches préſens. *Depuis ce tems-là;*

Charles le Chauve eſt couronné Empereur par le Pape.

An 875 de N. S. lib. 5. dit Sigonius, *le titre d'Empereur n'a été qu'un pur fief ou benéfice du Pape.* * En effet, le Pape n'a plus voulu dépendre de l'Empereur, & au contraire il a voulu que l'Empereur dépendît de lui, en prétendant d'avoir droit de créer, ou du moins de confirmer les Empereurs en les couronnant. Cependant, il eſt certain que depuis ceci il y a eu des Empereurs qui ont agi dans l'Italie & ſingulièrement dans Rome, comme Souverains.

lib. 3. de Concord. cap. 11. n. 11. * Mr. de Mares, qui croit que Charlemagne & les Empereurs ſes ſucceſſeurs, ont partagé, comme aſſociez avec le Pape, la Souveraineté du Duché de Rome & de l'Exarchat de Ravenne, a écrit „ que „ Charles le Chauve déclaré Empereur par le Pape „ Jean 8. ôta cette ſocieté l'an 876. & donna au „ Siège Apoſtolique tout le droit ſur la ville de Ro-
An. 875. n. 4. & ſeq. „ me. Mais le P. Pagi ſoûtient que Charles le Chauve ne renonça point aux Droits de l'Empire: ce qu'il prouve par le ſilence des auteurs contemporains, & par pluſieurs lettres du Pape Jean 8.

L'An 876. de Nôtre Seigneur, le 9. de Baſile Empereur d'Orient, le 1. de Charles le Chauve Empereur d'Occident, & Roi d'Italie, & le 36. de ſon Regne de France. Indiction 9. le 4. de Jean VIII. Pape.

Charles couronné Roi d'Italie. Annal. Fuld. & Bertin. 876. Tom. IX. Conc. pag. 285. DE Rome l'Empereur Charles vint à Pavie, où le 8. de Février il reçut la couronne de Lombardie par la main de l'Archevêque Anſpert. Il s'y tint auſſi une Aſſemblée de Comtes & de Prélats en préſence du Pape, où Charles fut confirmé Empereur. Il laiſſa Boſon ſon beau-frere, fils du Comte Bouvin, pour Gouverneur en Lombardie, & donna à Gui, fils de Lambert, le Duché de Spolete, & à Berenger, fils d'Evrard, celui de Friouli. Après cela il repaſſa les Alpes, & revint en France & fit ſes Pâques à S. Denis.

Sigon. lib 5. Dès que l'Empereur Charles fut ſorti d'Italie, les Comtes de Tuſculane, dont le Marquis Albert étoit le Chef, aſſiſtez de Formoſe, Evêque de Port, de Grégoire, Nomenclateur, & de pluſieurs autres, ſe ſoûlevérent & conſpirérent contre le Pape, à cauſe qu'il avoit rejetté le conſeil qu'ils avoient donné d'élire un Empereur qui fût Italien de naiſſance. Mais le Pape ne ſe ſouciant point de leurs menées, fulmina ſes excommunications contre Formoſe, Gregoire, & tous leurs aſſociez.

An 876. de N. S. Joan. Ep. 319.

Conſpiration contre le Pape. Sigonius lib. 5. La qualité d'Empereur n'étoit proprement qu'un titre d'honneur, qui ne donnoit tout au plus dans l'Italie que l'Exarchat de Ravenne & la Pentapole. Car la Lombardie étoit un Roiaume à part qui ne dépendoit point de l'Empire. Cependant Charles le Chauve s'eſtima ſi fort obligé au Pape de ce qu'il lui avoit donné ce titre, qu'il tâcha par tous moiens de faire tout ce que le Pape déſiroit, & que par maniére de dire, il ſe rendit ſon vaſſal & ſon ſerviteur; au lieu qu'auparavant les Empereurs étoient les Souverains Seigneurs des Papes, comme les Papes mêmes l'avoient reconnu. Le Roi fit bien paroître ce déſir qu'il avoit d'obliger le Pape en tout & par tout, particuliérement par le Concile qu'il fit tenir à Pontion. * *par le conſeil*, dit Aimoin, *de Jean Evêque de Toſcane & de Jean d'Arezze, Légats du Pape en faveur d'Anſegiſe de Sens.* Dans ce Concile Charles voulut qu'en vertu d'une Epître Décrétale de Jean VIII. Anſegiſe eût la Primatie ſur tous les Evêques, tant des Gaules que de la Germanie, avec cette autorité *que toutes les fois que l'utilité Eccléſiaſtique le requerroit, ſoit pour aſſembler un Synode, ſoit pour traiter d'autres afaires des Gaules & de la Germanie, il tînt la place du Pape, & fît entendre aux Evêques les Décrets du Siège Apoſtolique, & qu'il conſultât ſur les afaires plus grandes & plus difficiles.* Et ſur ce que les Prélats refuſoient d'obéir, l'Em-

Concile de Pontion. Aimoin, Lib. 5. Mezerai, Tom. IX. Conc. pag. 281 & Tom. III. Conc. Gall. Joan. Epiſt. 313.

* Ou de Pont-yon, autrefois château Roial à deux lieues de Vitri en Champagne. Mabil. de Re Diplom. lib. 4. pag. 317. Pagi an. 876. §. 5.

Digitized by Google

An 876. de N. S. l'Empereur Charles leur dit, que le Pape l'avoit commis pour assister à ce Concile à sa place, & pour y faire exécuter ses ordres. En effet, il fit asseoir Ansegise avant tous les Evêques de son Roiaume de deçà les monts, auprès de Jean de Toscane Légat, qui étoit assis à sa droite, & commanda à Ansegise de monter au dessus de tous ceux qui avoient été promûs avant lui. Hincmar, Archevêque de Reims, protesta hautement que cela étoit contre les Saints Canons, & tous les Prélats François, encouragez par cet exemple, ne pûrent être portez, ni par promesses, ni par menaces, à donner leur consentement à cette nouveauté. A la 8. Session, l'Empereur y fit aussi entrer l'Impératrice sa femme, la couronne sur la tête, pour y présider avec lui. Les Evêques en eurent si grande honte, qu'ils ne daignèrent pas seulement se lever pour la recevoir. Enfin, dit Aimoin, *après plusieurs plaintes, tant de l'Empereur, que des Legats sur la primauté d'Ansegise, il en raporta autant à la fin du Concile, qu'il en avoit aporté au commencement.* On voit par tout cela comment l'Empereur Charles s'étoit astreint à acorder aveuglément au Pape tout ce qu'il vouloit. Et c'est de là qu'ensuite les Papes ont pris ocasion d'empiéter de plus en plus sur l'Empereur & sur les Rois; comme nous en avertit le Président Fauchet, à la fin de la vie de Charles le Chauve, l'an 877. *Il semble que la Primauté du Pape fut alors debattue par nos Evêques, qui ne pouvoient soufrir si aisément l'abaissement de leur liberté, vendue par leur Roi pour la couronne Impériale, au préjudice de tous les Rois & Princes Chrêtiens, que le Pape a depuis ce tems-là soûmis à ses piez.*

Les Prélats François gardent leur liberté.

Louis de Germanie, irrité de ce que son frére Charles l'avoit supplanté dans la prétention qu'il avoit à l'Empire & qu'il s'étoit moqué de ses fils, leva une puissante armée; & étant acompagné de son fils Louis, entra bien avant dans la France Occidentale apelée Neustrie, & y demeura quatre ou cinq mois sans que

Louis vient en Neustrie avec armes. Aimoin. lib. 5. Ann. Fuld. & Metens.

personne s'oposât à sa marché, en sorte qu'il sembloit en être entiérement le Maitre: Et il voulut obliger les Evêques & les principaux du Roiaume à lui prêter serment de fidelité. Mais (a) Hincmar, Archevêque de Reims, s'y oposa, & exhorta les Prélats, à persévérer constamment dans l'obéïssance qu'ils avoient jurée à Charles. Et comme Louis étoit prêt d'exposer tout le Roiaume à la discrétion de son armée, il en fut détourné par les Evêques, qui lui remontrèrent qu'il ne devoit pas faire soufrir une infinité d'innocens pour la seule personne qu'il croïoit coupable: & que s'il le faisoit, il attireroit la colére de Dieu sur lui. Et ainsi il fit retirer son armée, qui n'exerça pas davantage d'hostilitez. Néanmoins comme il se préparoit à faire encore une irruption dans la Neustrie, il mourut à Francfort, sur le Mein, le 28. d'Août, âgé de soixante & dix ans, le cinquante neuviéme de son regne depuis son premier couronnement, & fut inhumé à Loresheim. Il avoit de très-belles qualitez pour un Prince. Il étoit savant pour le tems d'alors, amateur de la Religion & de la Justice, actif, courageux, belliqueux, libéral, & qui reconnoissoit les hommes de vertu & de mérite. Sa femme se nommoit Emne, fille d'Eukengaire, Espagnol, de laquelle il laissa trois fils, Carlomon, Louis, & Charles.

(a) Omar. puse. 9. Tom. II.

Mort de Louis le Germanique. Ann. Bertin. & Metens. 876. Mezer.

L'Empereur Charles étant averti de la mort de son frére, fit dessein de s'emparer de quelques-uns de ses Etats voisins, comme étoit la Lorraine, & leva pour cét éfet une puissance armée qu'il destinoit pour marcher vers l'Alemagne. Louis son neveu voïant ces grands préparatifs de guerre, envoïa des Ambassadeurs de sa part & de celle de ses fréres à son Oncle, pour lui représenter le Traité qu'il avoit fait avec leur pére, & pour offrir de prouver par trente témoins dont dix subiroient l'épreuve de l'eau froide, dix celle de l'eau boüillante, & dix autres celle du fer ardent, que de leur part il n'y avoit point été contrevenu.

Guerre de Charles contre ses neveux. Aimoin. lib 5. Mezer. Hist de Fr. Annal. Bertin. & Metens.

Etrange épreuve.

Digitized by Google

An 876 de N. S. Le Roi Charles fit ſemblant d'écouter ces juſtifications, & il reçut les épreuves des trente témoins, qui ne furent endommagez, ni par l'eau, ni par le fer rouge. Quoi que cela me ſemble fort difficile à croire, je ne laiſſe pas de le raporter ſur la foi des Hiſtoriens, tant anciens que modernes. Sur cela Charles acorda une ſuſpenſion d'armes pour quelque tems, pendant laquelle il jura de ne le point attaquer. Mais Louis aïant été averti que nonobſtant la ſurſéance, Charles ne laiſſoit pas de s'avancer, dans le deſſein de le ſuprendre; il ſe mit en ſi bonne défenſe, & attaqua l'armée de Charles ſi à propos, que bien qu'elle fût de ſoixante mille hommes, elle fut miſe en déroute, & Charles fut contraint de ſe retirer honteuſement. Cette bataille fut donnée le 13. d'Octobre. Par cette victoire les trois fréres furent afermis dans la ſucceſſion de leur pére, & la partagèrent ainſi: Carloman l'aîné eut la Moravie, la Carinthie, la Bohéme & la Bavière, & on les comprit toutes ſous le nom de Bavière. Louis le ſecond, eut la France Orientale, ou la Germanie, & une partie du Roiaume de Lorraine: Et Charles, ſurnommé le Gros, eut le païs des Griſons & des Suiſſes, la Souabe, l'Alſace, & la partie de Lorraine qui leur étoit voiſine.

Partage des fils de Louis.

Livre de Bertram du Corps & du Sang de J. C.

Nous avons parlé de Ratramne, qui eſt Bertram, Prêtre de Corbie, de ſa réputation, & de ſes Ecrits, dans l'année 865. & nous avons remis à celle-ci de parler de celui *du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt*, parce que le titre porte, *A Charles le Grand Empereur:* Or l'Hiſtoire aprend qu'il n'a été proprement Empereur que depuis l'an 875. de Nôtre Seigneur. Que ſi l'on dit qu'en quelques exemplaires il y a *Roi* & non *Empereur*, & qu'ainſi on peut raporter ce Livre de Bertram au tems d'auparavant: Je répons qu'il importe fort peu en quel tems du regne de Charles le Chauve on le veuille mettre. Ce Traité eſt fort conſidérable pour ſavoir quel étoit alors la créance de l'Egliſe d'Occident ſur la réalité du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ou ſi la ſubſtance du pain & du vin y étoit changée en la propre ſubſtance du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt. Il avoit été compoſé par l'ordre exprès du Roi: car il commence ainſi; *Vous me demandez, grand Prince, que je faſſe ſavoir à V. M. ce que je penſe qu'il faut croire touchant le Miſtère du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt*, &c. Après la Préface, il poſe deux queſtions ſur leſquelles le Roi lui demandoit d'être éclairci; La premiére, *Si le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt que la bouche des fidéles reçoit, ſe fait en miſtère ou en vérité.* La ſeconde, ſi ce qu'on prend en l'Euchariſtie eſt *le même Corps qui eſt né de Marie, qui a ſouffert, qui eſt mort, & qui a été enſeveli, & qui étant reſſuſcité des morts, eſt monté aux Cieux, & eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon Pére.* Il répond diſtinctement à l'une & à l'autre de ces deux queſtions: & après avoir expliqué ce que c'eſt que figure, & ce que c'eſt que vérité, il argumente par tout qu'il faut qu'il y ait une figure dans l'inſtitution de ce S. Sacrement. *S'il faut entendre*, dit-il, *qu'il n'y a point de figure dans ce myſtère, dès-là on ne peut plus proprement l'apeller myſtère*, &c. *Si comme quelques-uns le veulent, il ne faut rien entendre ici figurément, mais que tout y ſoit réel, la foi n'opére du tout rien en ce Sacrement.* &c. *Je demande à ceux qui veulent qu'il n'y ait ici aucune figure, mais que tout s'y paſſe ſimplement & en vérité, je leur demande, dis-je, à quel égard le pain & le vin y ſont changez, pour faire qu'ils ne ſoient plus du pain & du vin comme ils étoient auparavant, mais le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt.* &c. Il confirme ſon dire par des Sentences claires de Saint Auguſtin, & puis par la comparaiſon qu'il fait de l'eau du Bâtême, avec le pain & le vin de l'Euchariſtie; il montre que comme l'eau du Bâtême *en ſa propre nature, n'eſt qu'une eau corruptible, mais dans le myſtère du Bâtême elle devient un préſervatif contre la corruption: Il en eſt de même du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt*, Sa-

An 876. de N. S.

Ratram. Traſt. de Corp. & Sang. Chr.

Digitized by Google

An de N. S. 876 *Si vous vous arrêtez à l'extérieur, ce n'eſt qu'une créature ſujette à altération & à corruption. Mais ſi vous conſidérez la vertu du myſtère, c'eſt un principe de vie qui donne l'immortalité à ceux qui y participent.* Il répéte encore, *qu'il y en a pluſieurs qui diſent que ces choſes ſe ſont réellement & non point en figure. Mais en cela même il eſt aiſé de montrer qu'ils vont contre le ſentiment des Saints Péres. Saint Auguſtin, qui eſt le principal Docteur de l'Egliſe, au 3. Livre de la doctrine Chrétienne, écrit, Si vous ne mangez, dit le Sauveur, la Chair du Fils de l'homme & ne bûvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Il ſemble commander un crime ou une méchanceté: C'eſt donc une figure qui nous ordonne de participer à la paſſion du Seigneur, & de mettre doucement & utilement dans nôtre mémoire que ſa Chair a été crucifiée & bleſſée pour nous. Nous voions donc que ce Docteur enſeigne que les myſtéres du Corps & du Sang de Chriſt ſe célébrent par les fidéles en figure.* Et ainſi dans toute la ſuite de ſon diſcours. Puis, venant à l'examen de la ſeconde queſtion, il montre de même par l'Ecriture, par les Péres, & par la droite raiſon, que ce que les fidéles reçoivent de la bouche tous les jours dans l'Egliſe par le myſtére des Sacremens, n'eſt pas le même corps que celui qui eſt né de la Vierge, qui a ſoufert, qui a été enſéveli, qui eſt reſſuſcité, & qui eſt aſſis à la droite de Dieu. Sur cela il veut que nous conſidérions, *que le Corps de Jéſus-Chriſt n'eſt pas le ſeul figuré dans le pain, mais que le corps du Peuple y eſt auſſi figuré. C'eſt pour cela que le pain eſt fait de pluſieurs grains, parce que le corps du peuple eſt compoſé de pluſieurs croïans. Comme donc le pain eſt pris pour le Corps de Jéſus-Chriſt, il repréſente auſſi dans les ſacrez myſtéres le peuple qui croit en lui. Et comme ce n'eſt pas corporellement, mais ſpirituellement que ce pain eſt apellé le corps des fideles, il faut auſſi néceſſairement entendre qu'il eſt le Corps ſpirituellement & non pas corporellement. De même auſſi c'eſt un uſage obſervé de mêler de l'eau dans le vin que nous apellons le Sang de J. C. & l'on ne ſoufre pas que l'un ſoit ofert ſans* An de N. S. 876 *l'autre; parce que le peuple ne peut être ſans Jéſus-Chriſt, ni Jéſus-Chriſt ſans le peuple: non plus que la tête ne ſauroit être ſans le corps, ni le corps ſans la tête. Comme donc l'eau repréſente le peuple dans le Sacrement, s'il étoit vrai que le vin conſacré par les Miniſtres fût changé corporellement au Sang de Jéſus-Chriſt, il faudroit de même néceſſairement que l'eau qu'on y mêle, fût changée corporellement au ſang du peuple fidéle. Car où il n'y a qu'une ſanctification, il n'y doit avoir qu'une opération, & le myſtére doit être égal où la raiſon du myſtére eſt la même. Il eſt évident qu'il n'y a point de changement corporel dans l'eau; & par conſequent il ne faut entendre aucun changement corporel au vin, &c. Ajoûtons encore que ce pain & ce vin que nous apellons le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt, nous remettent devant les yeux la mémoire de la mort & paſſion de Nôtre Seigneur, ſuivant ce qu'il dit lui-même en ſon Evangile, faites ceci en mémoire de moi.* Je ne donne que ce peu de ſentences pour un échantillon de tout le reſte du Livre, qui n'a d'autre but que ce que nous venons de repréſenter. Et il n'eſt pas beſoin d'en raporter ici davantage, parce que le Livre eſt fort commun entre les mains de chacun, & que même depuis peu il a été inprimé en Latin avec la traduction Françoiſe.

En éfet, il n'y a guére de perſonnes qui l'aient vû, qui ne reconnoiſſent qu'il eſt directement opoſé à Paſchaſe Ratbert, qui établiſſoit la réalité du Corps de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. L'Anonime, dont nous avons parlé, & qui a écrit quelques années après lui, le témoigne expreſſément. Sigebert dans l'onziéme ſiécle, & Trithéme dans le quinziéme, le reconnoiſſent. La plûpart de ceux qui ſont venus depuis avouent auſſi qu'il eſt contraire à la réalité établie par la Tranſubſtantiation. Ceux qui furent emploïez par le Concile de Trente pour l'examen des Livres, mirent celui-ci de Bertram au rang des Hérétiques de la premiere Claſſe, dont il faloit interdire

Anonimus ap. Celot.

An 876. de N. S. la lecture. Leur jugement fut publié par les Papes Pie IV. & Clement VIII. & fut suivi par les Cardinaux Bellarmin & Quiroga. Sixte de Sienne & peu d'autres après lui, l'ont trouvé si contraire à la Transſubſtantiation, qu'ils ont osé avancer que c'étoit quelqu'un de ceux qu'ils apellent Hérétiques qui l'a compoſé en ces derniers tems. Mais ce ſoupçon eſt rejetté comme impertinent par tout le monde de l'une & de l'autre Communion, à cauſe que Sigebert & Trithéme avoient parlé de ce Livre avant que les Réformateurs paruſſent, & que les Manuſcrits anciens qu'on a trouvez en quelques Bibliothéques, ont pleinement juſtifié que c'étoit un Ecrit du neuviéme Siécle. Quelques autres ont tâché de ſoûtenir que ce Livre n'étoit pas contraire à l'opinion de Paſchaſe, mais ils n'ont pas été ſuivis. Enfin, le dernier artifice dont on s'eſt ſervi pour ôter aux Proteſtans l'opinion qu'ils ont que Ratramne étoit de leur ſentiment, eſt de dire que le Livre du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt attribué à Ratramne n'eſt point de lui: mais de Jean Scot ſous le nom de Bertram. Monſieur de Marca, Archevêque de Paris, a été l'auteur de cette conjecture. Mais quoi qu'elle ait eu un Patron ſi illuſtre & ſi puiſſant, elle n'a pas été agréée de la plûpart des Savans. Le Pére Labbe, le Pere Nouët, Monſieur Pavillon, & Monſieur Leſtoc, fort célébres dans la République des Lettres, l'ont rejettée. Et même le dernier dans la Théologie qu'il a dictée à ſes Ecoliers, & qui eſt remplie d'une érudition profonde, a fait ſur ce ſujet de Bertram, une diſſertation que je mettrois ici toute entiere, ſi je ne craignois d'ennuier par ma longueur ſur cét article.

Marc. Ep. ap. Dacher. Tom. II. Spicileg.

Après avoir raporté l'opinion de Monſieur de Marca & toutes ſes conjectures; Il dit que c'eſt deviner que de parler de cette ſorte: Il répond à toutes ſes conjectures l'une après l'autre, & puis il conclud que Bertram ou Bertramne, ou Ratram ou Ratramne, ſont un même homme, qui eſt l'Auteur de Livre du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt. Il le prouve par ce qu'en dit Monſieur le Cardinal du Perron, par l'afinité de ces noms, par la deſcription qu'en font Sigebert & Trithéme, par l'Auteur anonime, mais ancien, qui a écrit de l'Euchariſtie, par le ſtile, la méthode, & les façons de parler de ce Livre, qui ſont toutes pareilles à celles des autres Livres de Ratramne. Monſieur Leſtoc ſe forme enſuite quatre objections nouvelles qu'on a inventées ſur ce ſujet, & y répond à toutes, l'une après l'autre. Enfin, il conclud qu'il ne veut pas mettre Ratramne au nombre des Hérétiques, parce qu'autre choſe eſt errer, & autre choſe être hérétique, & qu'il ne l'a pas été, s'il n'a pas joint l'opiniâtreté à ſon erreur. Mais qu'il *a erré, non ſeulement dans la doctrine de l'Euchariſtie, mais auſſi en quelques autres Chefs, comme dans l'afaire de l'Héreſie de la Prédeſtination, qu'il a fomentée, dans Godeſcale, & peut-être auſſi touchant la primauté de l'Egliſe de Rome, de laquelle il parle ſi ambiguëment au Livre 4. contre les Grecs, qu'il eſt incertain s'il reconnoît que la Primauté ſpirituelle a été acordée par un droit divin ou humain.* Il ajoûte qu'il ne faut pas prendre les Centuriateurs pour témoins de la doctrine de Ratramne, & qu'il *ſe ſert à la vérité de paroles qui ſignifient la Tranſſubſtantiation, mais que la vérité eſt qu'il s'en joue, & qu'il ne reconnoît point la choſe même de la Tranſſubſtantiation, ſi ce n'eſt qu'on diſe que la Tranſſubſtantiation eſt je ne ſai quel changement imaginaire.*

An 876. de N. S. Ile

Voilà, comment le ſavant Monſieur Leſtoc finit ce qu'il dit de Ratramne, dont nous avons encore à ajoûter ici, qu'il nous reſte un autre Traité de lui, intitulé *de la Naiſſance de Jéſus-Chriſt*, dans lequel il refute ce que Paſchaſe avoit écrit de *l'Enfantement de la Sainte Vierge*, où il avoit poſé que le Corps de Jéſus-Chriſt pouvoit être en pluſieurs lieux à la fois. Mais Bertram dit au contraire: *Quant à ce qui regarde la proprieté du Corps que*

Traité de Bertram de la Naiſſance de J.C. Dacher. Tom. I. Spicileg.

Digitized by Google

An 876. de N. S. *que Jésus-Christ a pris & sa naissance humaine, vous vous éloignez extrêmement du chemin de la vérité ; car il n'y a rien de fermé, rien qui ne soit pénétrable à la puissance de la volonté de Jésus-Christ : mais pour l'humanité qu'il a prise, elle a été enclose & renfermée dans le ventre de la Vierge, & pendant le tems qu'elle y a demeuré, elle n'a point été dehors : mais elle laissa peu de tems après la demeure du ventre virginal, elle en sortit & cessa d'y être. Qu'est-ce qu'il a fait voir par ce changement de lieu, si ce n'est qu'encore qu'il soit par tout selon la proprieté de sa Divinité, il a été en un lieu selon la circonscription du Corps? Cela donc qui est local, comme il n'est pas toûjours par tout, mais qu'il s'en va en un autre lieu, lors qu'il laisse le premier : de même aussi quand il passe d'un lieu en un autre, il n'occupe pas en même tems le droit & le gauche, comme il ne marche pas en même tems en avant & en arriere, en haut & en bas. Certes aussi le Sauveur comme il a été un tems dans les flancs de la Vierge selon le corps, & il en a été dehors en un autre tems : ainsi en sortant, bien que rien ne lui ait été fermé quand il a voulu sortir, toutefois il n'a tenu qu'une seule voie pour sa sortie, & il n'est point sorti par toutes les parties du corps dans lequel il avoit été formé.* Où il est clair qu'il enseigne que tout corps, & celui de Jésus-Christ particuliérement, est renfermé dans le lieu qu'il occupe, & qu'il ne peut pas être en plusieurs lieux à la fois.

Il me semble que de ce que nous venons de représenter de Ratram ou Bertram, & de ce que nous en avons dit en l'année 865. on peut raisonnablement conclurre, que puis que les Evêques de France l'ont chargé d'écrire contre les Grecs, & sur le sujet de la Prédestination & de la Grace, & que le Roi Charles lui a donné ordre exprès d'écrire de la présence du Corps de Jésus-Christ en l'Eucharistie, & qu'il ne paroit point qu'aucun lui ait contredit de son tems; non seulement ils l'ont tenu pour orthodoxe en ce point, mais aussi qu'ils étoient de même sentiment que lui. *

* Cette année ou la suivante arriva, dit on, la Conversion des Russes, cette nation si farouche & si impie, qui avoit commencé à paroître sous le regne précédent. L'Empereur Basile les attira par des présens d'or, d'argent, & d'étoffes de soie ; pour les traiter avec eux, faire la paix, & leur permettre de Basile faire bâtiser, & recevoir un Archevêque ordonné par le Patriarche Ignace. Lors que l'Archevêque fut arrivé chez eux, on dit qu'il s'aquit de l'autorité par un miracle: C'est que le Prince des Russes ayant assemblé sa nation, il demanda que le livre de l'Evangile que le Patriarche leur montroit, fût jetté dans un feu qu'ils avoient allumé, promettant que s'il n'étoit point brûlé, ils croiroient à l'Evangile. L'Archevêque ayant levé les yeux & les mains au Ciel, dit, Seigneur Jésus glorifie ton St. Nom, en présence de tout ce peuple. Après quoi on jetta dans une fournaise ardente le Livre de l'Evangile, & après y avoir demeuré plusieurs heures, on éteignit le feu & on trouva le Livre en son entier, sans que les bords même ni les fermoirs fussent gâtez. Les barbares étonnez, commencèrent sans hésiter à demander le bâtême. On prétend que ces Russes sont différens de ceux qui furent bâtisez sous Michel fils de Théodora, quoi que des Savans les aient confondus.

Con. An 876. version des Russes, Pagi an. 876. n. 19.

L'An 877. de Nôtre Seigneur, le 10. de Basile Empereur d'Orient, le 2. de Charles le Chauve, Empereur d'Occident & le 37. & dernier de son Regne de France. Indiction 10. le 5. de Jean VIII. Pape.

PEndant que les Princes Chrétiens étoient en division & en guerre les uns contre les autres, les Infideles s'avancèrent & firent d'horribles ravages presque par toute la Chrétienté. Les Danois s'étoient saisis de la plus grande partie de l'Angleterre, & avoient gagné une bataille contre le Roi Alfred, où il fut contraint de s'enfuir avec le débris de son armée, dont une partie se sauva en France, l'autre se tint quelque tems cachée dans les forêts avec leur Roi. Il en sortit enfin avec ce qu'il pût ramasser de gens, & vint attaquer les Danois qui ne s'atendoient à rien moins qu'à cela, & les défit ; de telle sorte que pour échaper, les uns promirent de se faire Chrétiens & reçurent le Bâtême : les autres montèrent sur leurs vaisseaux & se sau-

Guerres des Danois. Roger. Hoveden. An. 877.

An 877 de N. S. sauvèrent dans les Gaules, où ils allèrent se joindre aux Normans leurs Compatriotes. * Ils continuoient à y faire leurs brigandages; & pendant que Charles le Chauve ne songeoit qu'à maintenir sa dignité Impériale, & qu'à faire la guerre à ses Neveux, il n'opposoit à ces Barbares que l'or, l'argent & les présens, qu'il leur faisoit délivrer. Et cela au lieu de les repousser, les attiroit davantage dans la France Occidentale: où ils imposoient des tributs qu'ils faisoient païer comme il leur plaisoit. Et ceux qui exigeoient ces tributs, étoient nommez *Truans*, du vieux mot François *trn*, qui signifie tribut.

Et des Sarrasins en Italie Sigonius lib. 5. Annal Bertin. Baron. an. 877. n. 1. & seq.

Les Sarrasins ne tourmentèrent pas moins l'Italie, où ils avoient fait une nouvelle décente, & s'étoient fortifiez à Tarente; & aiant fait ligue avec le Duc de Naples, ils pilloient & saccageoient tout le plat païs, jusques aux portes de Rome. Le Pape Jean VIII. en étant éfraïé, envoïa des Légats à l'Empereur Charles avec des Lettres, par lesquelles il le sommoit de sa promesse, & de venir promtement à son secours: & pour une grande grace, il joignit à ses Lettres une confirmation de son établissement à l'Empire. Comme l'Empereur tardoit trop à venir au gré du Pape, il lui renvoïa d'autres Légats pour le hâter. Enfin, Charles se voïant extraordinairement pressé, se résolut de partir, laissant le Gouvernement de la France à son fils Louïs durant son absence: & après avoir ramassé ses meilleures troupes, il prit le chemin d'Italie, aïant sa femme Richilde qu'il menoit par tout avec lui. Le Pape étant averti que l'Empereur s'avançoit, vint au devant de lui jusqu'à Verceil, alla avec lui jusqu'à Tortonne, où il donna la Couronne Impériale à Richilde. De là ils descendirent à Pavie, pour aviser avec les Seigneurs d'Italie aux moïens de repousser les Sarrasins. Comme ils étoient là, ils eurent avis que Carloman, Roi de Bavière, amenoit une puissante armée pour reprendre l'Empire & le Roiaume d'Italie, dont il disoit que Charles s'étoit injustement saisi par surprise. Au bruit de sa venue, l'Assemblée étonnée se dissipa, le Pape s'enfuït à Rome, & Charles se disposa à retourner en France. Au même tems Carloman rebroussa chemin vers l'Alemagne, sur de faux bruits, sans doute, qu'on lui fit entendre. Durant ce voïage plusieurs Seigneurs François firent une conspiration contre Charles, & l'on dit que Boson, son Beau-frere, étoit même de la partie. Le prétexte de leur soûlevement étoit que le Roi négligeoit les Nobles & les gens de mérite, qu'il n'élevoit que ceux qui étoient de bas lieu, (& par là véritablement une grande confusion s'étoit glissée dans son Roiaume) qu'il n'avoit pas le courage de défendre ses sujets contre les courses des Etrangers, qu'il ne les combatoit qu'à force d'argent, qu'il tiroit de son peuple; & que pour y fournir il l'épuisoit par des subsides, & qu'il mépriſoit la Nation Françoise, en affectant de porter des habits à la mode des Grecs, leurs ennemis. Comme il aprochoit du Mont Cenis pour revenir en France, il fut ataqué de la fièvre, & l'on dit que son Médecin nommé Sedécias, Juif de Nation, gagné par l'argent des Conjurez, lui donna du poison dans une médecine, dont se sentant extrémement mal, il fut contraint de s'arrêter en un méchant lieu, nommé Brias, dans une chetive cabane, où il rendit l'esprit, le 6. d'Octobre. Son corps fut embaumé & porté à Verceil, & sept ans après il fut transporté dans l'Abbaie de S. Denis en France. Il n'avoit que cinquante cinq ans quand il mourut. Il ne tint l'Empire d'Occident qu'environ deux ans: & il avoit regné trente sept ans & quelques mois en France depuis la mort de son pére Louïs le Débonnaire. Sa vie a été fort traversée, & son regne fort mêlé

An 877. de N. S.

Charles va contr'eux.

Mort de Charles le Chauve. Sigonius lib. 5. Annal. Bertin. Mezer.

Annal. Bertin. 870. Aimoin. lib 5. Mezer.

Chro. Rothomag. Chro. Saxon. Hovedon. pag. 417. Oderic. Hist. Eccl. lib. 1.

* Rolon, Duc des Danois, s'étoit jetté sur la Normandie, l'année précédente où il se maintint jusqu'à l'année 912. qu'il se fit bâtizer, & que Charles le Simple lui céda cette Province, & lui donna sa fille en mariage.

Des Normans. Mezer. Hist. de France.

Digitized by Google

An 877. de N. S. mêlé de bons & de mauvais succès. Il a fait plusieurs bonnes actions, mais il en a fait aussi de mauvaises. Comme il étoit un des plus savans de son Roiaume, aussi aimoit-il les gens de Lettres & les gratifioit. Il respectoit les gens d'Eglise, & étoit zèlé pour la Religion. Quelques Auteurs de son tems l'ont apellé Charles le Grand, *Carolus Magnus:* ce qui a été cause que quelques Ecrivains qui sont venus depuis, ont confondu des choses qui sont arrivées sous son Regne, avec celles qui s'étoient passées sous Charlemagne. Les Alemans disent bien du mal de Charles le Chauve, à cause des guerres qu'il a faites contre les Rois de Germanie. C'est lui, dit-on, qui a institué la Foire du l'Endit (ou Landi,) dont le nom est pris de ce que c'étoit le tems *indict* ou ordonné pour aller visiter les Reliques & les raretez de la célébre Eglise de S. Denis. Il n'eut point d'enfans de Richilde sa seconde femme: mais il en avoit eu plusieurs de sa première. Lorsqu'il mourut il ne lui restoit que Louis, surnommé le Bégue, qui lui succeda, & Judith, que nous avons dit avoir été enlevée par Baudoin, Comte de Flandres.

Vid. Pagi. an 778. n. 14.

l'Endit. Meter. an. 877.

Annal. Bertin. Mezer.

Comme Charles n'étoit pas aimé de plusieurs des principaux Seigneurs de son Roiaume, aussi eurent ils de la peine d'abord à recevoir son fils Louis & à le reconnoître pour leur Roi, prenant pour prétexte qu'il ne leur paroissoit pas que c'eût été la volonté de son pére qu'il lui succedât. Mais peu de tems après, Richilde, sa belle-mére, arriva qui aporta le Testament de Charles, par lequel il déclaroit qu'il donnoit le Roiaume à son fils Louis, & qu'il l'en investissoit par l'épée de Saint Pierre, & par les ornemens Roiaux qu'il lui envoioit. Alors tous le reçûrent, & lui prêtèrent serment de fidelité: & il fut couronné à Reims (les autres disent à Compiegne) le 18. * Décembre par Hincmar, Archevêque de Reims.

Louis le Begue succede à Charles.

Annal. Bertin.

* Ou, selon d'autres, le 8. de Décembre. On voit encore les prières que prononça Hincmar en cette cérémonie; avec les promesses reciproques que firent le Roi d'une part, les Evêques & les Seigneurs de l'autre: Ensuite, le Roi manda à l'Archevêque Hincmar, comme au plus vieux & au plus habile de son Roiaume, de le venir trouver, & lui donner ses conseils pour le bien de l'Eglise & de l'Etat: mais Hincmar s'excusa sur son grand âge & ses infirmitez: disant qu'il iroit inutilement avant l'Assemblée générale des Seigneurs, & cependant il lui envoia son avis par écrit.

877. Duchesn. Tom II. Pagi an. 877. § 8. Hincm Tom I. p. 747 & Hincm. Tom II. pag. 271.

L'An 878. de Nôtre Seigneur, l'11. de Basile Empereur d'Orient, le 1. de Louis le Bégue Empereur & Roi de France. Indiction 11. le 6. de Jean VIII. Pape.

IL y eut divers troubles en Italie. Les habitans de Capoue chassèrent Landulfe leur Evêque, & mirent à sa place Landenulfe, quoi qu'il fût marié & qu'il n'eût encore reçû aucun ordre; mais il étoit de grande réputation parmi eux à cause de son mérite & de sa haute extraction: c'est pourquoi ils prièrent instamment le Pape de vouloir le consacrer pour être leur Evêque. Plusieurs s'y opposant, le Pape dit d'abord à ceux de Capoue que cela ne pouvoit pas se faire; néanmoins, vaincu par les prières des principaux de la Ville, il consacra enfin Landenulfe. Cela fut cause d'une sédition dans la Ville; pour l'apaiser, il ordonna que Landulfe demeureroit Evêque dans la vieille Ville de Capoue, & Landenulfe dans la neuve.

Troubles en Italie. Sigonius, lib. 5. Chro. Casf. lib. 1. cap. 41. 43. Joan. Ep 205. 206. 207. 208.

Parmi les divisions des Chrétiens d'Italie, les Sarrasins eurent beau jeu pour s'y avancer. Serge, Duc de Naples, s'étant acordé avec eux pour empêcher qu'ils ne pillassent son païs, fut * tué par

Sarrasins puissans en Italie. Chro. Casf. lib 1. cap. 40.

* D'autres disent qu'Athanase, Evêque de Naples, frére de Serge, le fit pas mourir, mais lui fit crever les yeux, l'envoia à Rome, & se fit reconnoître à sa place Duc de Naples. Le Pape loua les Napolitains d'avoir puni Serge, & choisi leur Evêque pour juge & pour Gouverneur: ce qu'il attribue à l'inspiration divine, & leur promit à l'âques quatorze cens marcs d'argent.

Fleuri an 877. chap. 46. Ep. 67.

Digitized by Google

An 878. de N. S. Bar. an. 876. n. 31. & seq. (a) Ep. 66. par son frére qui étoit Evêque de la Ville. & lui envoïa des présens pour l'en féliciter. Mais Docibilis, Duc de Gajete, voulant aller repousser les Sarrasins, il fut battu par eux; & ses troupes furent défaites, en sorte, que pour racheter ses prisonniers, il fut contraint de donner à ces Infidéles une Forteresse qu'il avoit fait bâtir sur la riviére de Liris, nommée aujourd'hui Garigliano, sur les frontiéres de la Campanie. Cela aporta grand préjudice à toute l'Italie, & particuliérement aux terres du Pape; tellement qu'il fut obligé de traiter avec les Sarrasins, & de leur promettre vingt-cinq mille écus d'or par an pour avoir paix avec eux.

Le Pape emprisonné. Sigonius, lib 5. Annal. Bertin. & Fuld. 878. Baron. an 878. n. X. & seq.

Le Pape Jean VIII. eut une autre guerre qui lui fut autant & plus fâcheuse que celle des Sarrasins. C'eſt que Lambert, Comte de Spolete, & Albert, Marquis de Toſcane, qui avoient été excommuniez par le Pape, à cauſe qu'ils étoient partiſans de Carloman, Roi de Bavière, qui prétendoit à l'Empire, entrérent dans Rome avec main forte, outragérent le Clergé, forcérent les Romains à prêter le ſerment de fidélité à ce Prince, & arrêtérent le Pape priſonnier. Mais peu après, s'étant échapé par l'aide de ſes partiſans, il ſe mit ſur mer pour ſe retirer vers Louïs Roi de France fils de Charles qu'il avoit couronné Empereur. Il trouva moïen de prendre Formoſe, Evêque de Porto, contre qui il avoit lancé la foudre d'excommunication auſſi bien que contre les autres, & de l'emmener priſonnier en France. Le Pape arriva en Provence, où il fut fort bien reçû par Boſon, qu'on apelloit Roi de Provence, qui le conduiſit à Lion. En chemin il fut défraïé par les Evêques ſur les Dioceſes deſquels il paſſoit. De Lion il écrivit (a) à tous les Evêques des Gaules & de Germanie qu'ils euſſent à ſe trouver au Concile qu'il alloit tenir à Troïes en Champagne. Il y invita auſſi les quatre Rois: mais il n'y eut que Louïs Roi de France, qui y aſſiſta ſur la fin, n'aïant pû y venir plûtôt à cauſe de ſon indiſpoſition.

Le Pape en France. Ep. 349. Annal. Bertin. (a) Ep. 98. 99. *Concile de Troïes.* Tom. IX. Conc. pag 308. Ep. 117. 118. 1. 9.

Quand les Prélats furent aſſemblez en Concile où le Pape préſidoit, il leur raconta les outrages que Lambert, Albert, & Formoſe lui avoient faits, juſqu'à l'avoir mis dans une étroite priſon, ce qui l'avoit obligé à les excommunier. Et ſur cela il pria les Evêques de vouloir aprouver de leurs ſufrages l'excommunication qu'il avoit fulminée contre ceux qui l'avoient traité ſi indignement. Les Prélats ne manquérent pas d'aprouver cette excommunication, *en l'autorité, du Saint Eſprit.* Formoſe fut auſſi obligé de ſe trouver à cette Aſſemblée, où il fut dépouillé de toute dignité Eccléſiaſtique, & déclaré indigne d'en avoir jamais. On l'obligea même à faire ſerment en préſence de toute l'Aſſemblée, que jamais il ne retourneroit dans ſon Evêché ni à Rome: Et puis, quand le Roi Louïs le Bégue fut arrivé au Concile, il promit ſolennellement de ſecourir le Pape contre tous ſes ennemis, pourvû qu'il lui donnât la Couronne Impériale. C'eſt pourquoi étant aſſemblez en plein Concile, le 7. de Septembre, au milieu d'une foule innombrable de peuples, le Pape couronna Louïs pour * Empereur. qui, de ſon côté, promit que toute ſa vie il emploïeroit tous ſes éforts pour ſecourir l'Egliſe Romaine contre tous ſes ennemis, & particuliérement contre les Infidéles.

An 878. de N. S. *Où Formoſe eſt condamné.* *Et où Louïs eſt couronné Empereur.* Annal. Bertin. Meyer.

Dans ce Concile auſſi le Pape excommunia Hugues, fils de Lotaire II. & de Valdrade, qui ſe portoit pour légitime héritier de la Lorraine, & qui aïant raſſemblé une armée compoſée de quantité de voleurs & de bandits, tâchoit de s'y rétablir. Le Concile rehabilita auſſi Hincmar, Evêque de Laon, qui avoit été dépoſé.

Ibid. *Et Hincmar de Laon rehabilité.*

* Le Cardinal Baronius & pluſieurs autres après lui, ont crû que Louïs le Begue avoit ſuccédé à Charles le Chauve ſon pére, à l'Empire; en quoi ils ſe ſont trompez, ſelon le (a) P. Pagi, qui ſoûtient que Louïs ne fut couronné que Roi, comme il paroît par des Lettres Patentes qu'il donna à l'Egliſe de Nevers, trois jours après ſon couronnement, dans leſquelles il ne ſe qualifie que Roi. LUDOVICUS MISERICORDIA DEI REX. Voïez là-deſſus les Notes du P. Sirmond ſur le 2. Concile de Troïes.

Baron. An. 877. n. 17. & An. 878. n. 33. (a) An. 878. §. 3.

Digitized by Google

An 878. de N. S. Annal. Bertin. Cellot. in Vit. Hincm. Laudun. (a) lib. 5. cap. 37.

posé, & à qui l'on avoit crevé les yeux dès l'an 871. † & lui permit de faire le service, quoi qu'il fût aveugle, & lui donna la moitié du revenu de l'Evêché. Aimoin (a) recite que dans ce Concile le Pape produisit une Patente comme d'un don fait par Charles le Chauve à l'Eglise Romaine de l'Abbaïe de S. Denis, Patente qu'on crût avoir été supposée par Frotaire & par Adalgaire Evêques, pour l'ôter, sous ce prétexte, à Gaufselin : mais on n'y eut point d'égard, quoi que le Pape y insistât fort. Il avoit, sans doute, crû que la pièce méritoit bien que ces deux Evêques ses partisans fissent cette supposition en sa faveur.

Annal. Fuld. & Bertin. Joan Ep. 125.

Après la tenue du Concile, le Pape reprit le chemin d'Italie, & le Roi donna charge à Boson, frére de la Reine Richilde, de l'accompagner jusqu'à Rome. Il s'en aquita avec tant de soin, & rendit tant de devoirs qui furent si agréables au Pape, qu'en reconnoissance il l'adopta pour son fils: ce qui n'étoit autre chose qu'une marque d'afection & d'honneur. Quand le Pape fut arrivé à Rome, ses ennemis n'oférent rien remuer contre lui, sachant qu'il seroit puissamment apuié de Louïs le Bégue qu'il avoit couronné Empereur. Voïant que les Sarrasins faisoient des ravages autour de Rome, il ramassa tout ce qu'il pût de troupes, alla ataquer ces Infidéles, les battit, prit dix-huit de leurs vaisseaux, & délivra six cens hommes qu'ils avoient pris pour esclaves. Ce qu'il fit savoir à l'Empereur, afin de le porter d'aller le plûtôt qu'il pourroit avec une armée en Italie pour le délivrer de ces ennemis.

Le Pape retourne à Rome bat les Sarrasins. Ep. 119.

Vita Hadr.

Nous avons dit en l'an 870. que les Bulgares, indignez contre les Légats du Pape, s'en séparérent fort mal contens, & s'adresserent à Ignace Patriarche de C. P. pour obtenir des Evêques & des Prêtres qui fissent le service divin à la manière des Grecs. Ignace leur en ayant envoïé, le Pape Jean VIII. en fut fâché, & au mois d'Avril en écrivit au Patriarche, lui mandant qu'il eût à les faire revenir dans trente jours, & que s'il ne le faisoit, il l'excommunieroit & le feroit déposer de son siége. Ignace ne se soucia point de ses menaces. Peu de tems après, il mourut, savoir le 23. d'Octobre, * aïant tenu le siége environ onze ans depuis son rétablissement. (a) Photius qu'on avoit ôté, y fut rétabli, & il y demeura encore huit ans.

Il écrit à Ignace Baronius. an. 878.

† Selon d'autres, il fut déposé en 871. dans le premier Concile tenu à Douzi, Château sur le Cher où le Chiers entre Ivoi & Sedan, dans le Diocéze de Reims, & après deux ans de prison il eut les yeux crevez.

Pagi an. an. 871. §. 10. & seq. Morer. Diction.

An 879. de N. S. n. 36. & seq. *Mort d'Ignace.* Zonar. Nicet. Menel. & Martirol. 23 Oct.

(a) Bar. an 879. n. 3.

* Pagi prétend qui faut rapeller cette mort à an. 878. l'année précédente 877. quoi que Baronius & d'autres la mettent dans celle ci 878.

L'An 879. de Nôtre Seigneur, le 12. de Basile Empereur d'Orient, le 2. & dernier de Louïs le Bégue Empereur & Roi de France. Indiction 12. le 7. de Jean VIII. Pape.

L'Empereur Basile désirant de vivre en paix avec l'Evêque de Rome, lui envoïa des Ambassadeurs pour lui donner avis qu'il avoit rétabli Photius dans la charge de Patriarche de Constantinople, & pour le prier d'aprouver ce rétablissement, & de lever l'excommunication que les Papes Nicolas & Adrien avoient fulminée contre lui, afin que l'Eglise de Rome & celle de Constantinople vécussent en bonne union ensemble: Pour cét éfet, il lui remontra que les Evêques mêmes qui avoient été ordonnez par Ignace son averse partie, le jugeoient nécessaire, & lui promit que s'il l'acordoit, il l'assisteroit d'une armée navale pour garder les côtes de l'Italie contre les insultes des Sarrasins, & qu'il feroit que Photius soûmettroit les Eglises de Bulgarie à celle de Rome. Le Cardinal Baronius, qui témoigne être fort mal content de ce Pape Jean VIII. pour diverses actions, déclame encore merveilleusement contre lui de ce qu'il acorda à

Photius réconcilié avec le Pape. Baronius an. 879. n. 3. & seq.

An 879. de N. S. l'Empereur tout ce qu'il désiroit pour le rétablissement de Photius; ce qui étoit, „ dit-il, une prudence de la chair qui est „ ennemie de Dieu, contre le propre „ serment du Pape, contre les Décrets „ de ses deux prédécesseurs en faveur „ d'un homme qui depuis sa condamna- „ tion avoit, par une rebellion desespé- „ rée, mépriſé le Concile, dreſſé au- „ tel, contre autel, fait & entretenu „ tout ouvertement le ſchiſme, & n'a- „ voit fait paroître aucun ſigne de péni- „ tence. C'eſt pourquoi il eſtime que „ c'eſt à cauſe de cette molleſſe & lâche- „ té que ce Jean VIII. fut apellé fem- „ me & Papeſſe; & que c'eſt de là qu'- „ environ ce tems-là a couru le bruit d'u- „ ne Papeſſe Jeanne.

de la Papeſſe Jeanne. Bar. n. 5.

Mais ſans m'arrêter à la conjecture de ce Cardinal, qui n'a aucun fondement, j'ajoûterai que non ſeulement le Pape Jean VIII. acorda que Photius fût rétabli dans ſa charge de Patriarche & l'apella ſon très-ſaint frére & Colégue, mais auſſi écrivit à l'Empereur Baſile en ſa faveur & lui recommanda de le recevoir comme ſon Pére ſpirituel, & dénonça anathême contre tous ceux qui ne voudroient point le recevoir pour Patriarche. Peu de tems après qu'il fût rétabli dans ſon ſiége, il fit tenir à Conſtantinople un Concile, compoſé de 380. Evêques, entre leſquels étoient trois Légats du Pape, Paul & Eugene, Evêques, & Pierre, Prêtre Cardinal, qui aportérent des lettres du Pape Jean VIII. que Baronius prétend être ſupoſées, ſans autre raiſon, que parce qu'il le veut ainſi. Ces Légats n'eurent pas l'honneur de préſider en ce Concile, mais ce fut Photius qui y préſida toûjours. On y annulla & caſſa tout ce qui avoit été fait & ordonné dans celui qui avoit été tenu là même, l'an 869. & 870. ſur tout contre Photius. Nicolas I. & Adrien II. y furent condamnez comme auteurs de tous les maux qui y avoient été faits: & Jean VIII. au contraire fort loué de ce qu'il avoit fait. Il y fut auſſi ordonné en préſence des Légats, que ceux que le Pape auroit excommuniez ne ſeroient point reçus à la communion par le Patriarche de Conſtantinople, & reciproquement que ceux que le Patriarche de Conſtantinople auroit excommuniez ne ſeroient pas admis par celui de Rome. Par cet acte on annulloit toutes les apellations qui pouvoient être faites du Patriarchat de Conſtantinople au Siége de Rome, pour leſquelles Adrien II. avoit tant combattu. Quant à ce que les Légats demandérent que les Egliſes de Bulgarie dépendiſſent de Rome, comme l'Empereur l'avoit fait eſpérer; le Concile éluda cela, diſant que vû qu'en cela il s'agiſſoit des confins, il devoit être renvoïé à la volonté de l'Empereur. Il fut auſſi réſolu que le nom de *Concile Oecumenique ou Univerſel Huitiéme* ne ſeroit point donné à celui de l'an 869. & 870. mais ſeulement à celui-ci qui le mériteoit beaucoup mieux: vû que celui-là n'étoit compoſé que de cent deux députez, mais celui-ci en avoit trois cens quatre-vingt, où les Légats du Pape aſſiſtoient auſſi bien qu'en celui-là. En effet, Zonare, Moine Grec, dans ſon Recueil des Conciles, nomme celui-ci Oécumenique VIII. & en raporte les Seſſions, & les Canons. Balſamon fait auſſi la même choſe. De ſorte qu'il y a de quoi s'étonner comment Baronius ſoûtient que ce Concile eſt faux & ſupoſé par Photius. Vû qu'encore le même Cardinal nous dit que les Actes Grecs de ce Concile ſe trouvent dans la Bibliothéque du Vatican d'où il les a tirez: & qu'il dit que ce Concile aïant été aporté l'année ſuivante au Pape, il le condamna & deſavoua ſes Légats de tout ce qu'ils avoient fait & de tout ce à quoi ils avoient conſenti à Conſtantinople, comme n'en aïant pas eu charge de lui. *

An 879. de N. S.

Joan. Ep 199. ap Bar. n. 7.

Concile de C. P. Ap. Beverег. Syn. Tom. II. Bar. an. 879. n. 44. & ſeq. Allat de S Syn. Phot.

Ce-

* Peu de tems après le rétabliſſement de Photius, & la même année 879. l'Empereur Baſile perdit Conſtantin ſon fils aîné, qu'il avoit fait couronner Empereur dès la premiere année de ſon regne. Ce Prince fut emporté en peu de jours, par une fiévre violente, n'étant qu'à la fleur de ſon âge; & Photius pour apaiſer la douleur extréme de l'Empereur, mit, dit on, Conſtantin au nombre des Saints;

Nicet. Vita Ign. Pag. 244. &

Digitized by Google

An 879. de N. S. *Basile bat les Sarrasins.* Cedrene recite que dans cette année & dans la suivante l'Empereur Basile remporta plusieurs avantages sur les Sarrasins. Le premier fut sur la Propontide, où la plûpart de la flote des infidéles venus de Tarse fut coulée à fond. Le second fut sur ceux de Créte ou Candie, desquels l'armée navale fut vaincue aux détroits de la mer Egée, & ensuite encore auprès de Corinthe, où l'on prit quantité de prisonniers qu'on fit mourir. Ces pertes firent que les Sarrasins de devers l'Orient n'oférent de long-tems après hazarder des combats sur mer. Toutefois une flote de ces ennemis venant d'Afrique alla attaquer la Gréce, où d'abord elle eut un si heureux succès, qu'elle y fit quantité de prisonniers, & que plusieurs des gens de l'Empereur lâchérent le pié & tournérent le dos. Basile fit punir la plûpart de ces fuïards. Ce qui redonna du courage à son armée navale qui défit enfin les ennemis. Delà elle fit voile en Sicile & sur les côtes d'Italie, où elle reprit plusieurs villes dont les Sarrasins s'étoient emparez. Enfin, elle retourna victorieuse à Constantinople & chargée de butin.

Cedr. Porphyrog. in vit Basil. n. 71.

Adon de Vienne. En ce tems-ci étoit célébre Adon, Archevêque de Vienne, qui a écrit une Chronique qu'il intitule *des Sept Ages du Monde*, depuis la Création, jusqu'à l'an 879. * de N. S. Il a vécu jusqu'à l'an 890. Quelques-uns lui attribuent aussi un Martyrologe: mais il apartient plûtôt à Adon, Archevêque de Tréves, qui n'a été que dans l'onziéme siécle. Il

Ep. Sty-liam. Tom. VIII. Conc. p. 1406. Simeon Mag. n. 7. Mabill Sæc. IV. Ben. part. II. Pagi an. 878. §. 8.

& consacra en son honneur des Eglises & des Monastéres. On dit même, qu'un Imposteur apellé Théodore Santabaren, Manichéen & Magicien de profession, fit paroître à l'Empereur, comme il marchoit dans un bois, un fantôme à Cheval & revêtu d'or qu'il prit pour son fils Constantin & l'embrassa, après quoi il disparut. Mais les Romains regardérent cette mort comme une punition divine du rapel de Photius.

* D'autres disent qu'il l'a finie à l'année 874. mais qu'un autre l'a continuée jusqu'à l'an 879. & qu'il est mort l'année 875. Ils soutiennent aussi qu'il est l'auteur du Martyrologe, qu'il composa n'étant encore qu'Evêque.

9. Fleuri an. 876. chap. 32.

y en a plusieurs de ce nom-là qui même ont été célébres.

An 879. de N. S.

Accord entre les deux Louis. Aimoin. lib. 5. Annal. Bertin. 879.

Louïs le Bégue, Roi de France & Empereur, alla en Lorraine à un certain rendez-vous que Louïs de Germanie son cousin & lui s'étoient donné: où ils convinrent d'un Traité par lequel ils firent entr'eux le partage de la Lorraine, comme il avoit été entre leurs péres. Et quant à l'Italie, à laquelle le Roi de Germanie prétendoit avoir part, Louïs le Bégue promit de la lui donner une autre fois qu'ils pourroient se rencontrer: & cependant ils promirent de vivre en amitié & de s'entresecourir contre les Normans leurs communs ennemis.

Mort de Louis le Bégue. Annal. Bertin. 879. Mezer.

Louïs le Bégue ne tint le Sceptre qu'environ un an & demi, au bout duquel il tomba malade à Autun, en Bourgogne, non sans soupçon d'y avoir été empoisonné. Il arriva avec peine à Compiegne, où il mourut le Vendredi avant Pâque, 10. d'Avril, & y fut enterré dans l'Abbaïe de Saint Corneille. Il n'avoit vécu que 30. à 35. ans. Se sentant malade il fit venir son fils Louïs, qu'il mit en la garde de Bernard, Comte d'Auvergne, de Thierri, son grand Chambellan, & de Hugues l'Abbé, fils de Conrard. Ce Hugues fut fort puissant sur la fin du Regne de Charles le Chauve, sous Louïs le Bégue son fils, & sous les enfans. Le Roi sentant aprocher sa mort, envoïa l'épée, la Couronne, & les autres ornemens Roiaux, à son fils Louïs, avec ordre de le faire sacrer au plûtôt.

Ses fils & successeurs. Regin. Chro. Annal. Metens. 878. Mezer.

Louïs le Bégue avoit pris en sa jeunesse pour femme Ansgarde, fille du Comte Hardouin, de laquelle il eut deux fils, savoir, ce Louïs dont nous parlons, & Carloman. Mais Charles le Chauve son pére, sans le consentement de qui il l'avoit épousée, l'obligea de la répudier. C'est pourquoi plusieurs les ont nommez bâtards. Après ce divorce, il prit une autre femme, nommée Adelaïde (ou Alix) fille d'un Prince d'Angleterre, & sœur de Wilfrid, Abbé de Flavigni, en Bourgogne. Elle étoit enceinte lors que le Roi son mari mourut, & elle acoucha

An 879 de N. S. le 17. de Septembre ſuivant d'un fils poſthume, que nous verrons ſur le Thrône ſous le nom de Charles le Simple.

Aſſemblée de Meaux. Annal. Bertin. 879 Mezer.

Bernard, Thierri, & Hugues, auſquels Louïs le Bégue avoit recommandé ſon fils Louïs, firent aſſembler les Etats à Meaux pour le faire reconnoître Roi. Mais Gauzelin, un des Seigneurs de Neuſtrie & Abbé de S. Germain des Prez, y aporta de l'empêchement. Il avoit été fait priſonnier par Louïs de Germanie à la bataille d'Andernac, & depuis ce tems là il avoit eu une étroite correſpondance avec lui, quoi qu'il demeurât en Neuſtrie. Il fit un parti avec quelques Seigneurs & Evêques du païs, qui remontrérent dans l'Aſſemblée, que pour remédier aux maux de la France, ils ne voïoient point d'autre moïen que de la remettre ſous un Prince ſage & vaillant, & qu'ils n'en connoiſſoient point de plus propre pour cela que Louïs III. Roi de Germanie: mais que les bâtards de Louïs le Bégue n'en étoient point capables: c'eſt ainſi qu'ils apelloient Louïs & Carloman. Les partiſans de ces jeunes Princes ne pûrent autrement détourner cét orage, qu'en acordant au Roi de Germanie qu'il jouïroit de la Lorraine toute entiére: & il s'en ſaiſit auſſi-tôt, ſans qu'aucun s'y oposât. Et ainſi elle eſt demeurée long-tems depuis entre les mains des Rois de la Germanie, ou France Orientale.

Saxons défaits. Annal. Fuld.

Depuis la mort de Louïs le Bégue, l'Italie fut deux ans ſans Roi & ſans Empereur, à cauſe des diſſenſions qui y étoient entre le Pape & les principaux Seigneurs, & des guerres des Sarrafins, qui obligérent le Pape à leur païer tribut.

ibid. Regin. Chro. Aimoin. lib. 5.

Les Normans s'avancérent bien avant dans la Saxe. Les jeunes Rois ne pûrent aller s'oposer à eux, à cauſe qu'ils étoient occupez ailleurs. Brunon & Tanquard, Ducs de Saxe, aïant levé une armée, les allérent rencontrer près de Lunebourg, le 1. jour d'Août, & leur donnérent bataille: mais ils la perdirent & y furent tuez, avec preſque tous leurs gens, aïant été acablez par la multitude. Il y eut auſſi douze Comtes & douze Evêques qui moururent en cette bataille. Otton III. fils de Ludolfe, fut mis à la place des Ducs, & c'eſt lui qui a été le pére de L'Empereur Henri I. ſurnommé l'Oiſeleur. Les Bohémiens & les Sorabes aïant eu avis de la défaite des Saxons, ſe jettérent ſur la Turinge: mais comme ils penſoient retourner dans leur païs chargez de butin, Poppon, Comte & Marquis de Turinge, les alla charger ſi vivement, qu'il les défit à plate coûture. An 880. de N. S.

L'An 880. de Nôtre Seigneur, le 13. de Baſile Empereur d'Orient, le 1. de Louïs & Carloman Rois de France. Indiction 13. le 8. de Jean VIII. Pape.

Schiſme des Grecs d'avec les Latins. Baronius, an. 880. n. 1. & ſeq. Joan. Ep. 251.

QUand les Légats que le Pape avoit envoïez à Conſtantinople pour aſſiſter au Concile furent de retour à Rome, ils furent mal reçus du Pape Jean VIII. qui improuva tout ce qu'ils avoient fait & acordé. Pour le faire ſavoir il envoïa l'Evêque Marin ou Martin à l'Empereur Baſile, pour proteſter en ſa préſence contre tout ce qui avoit été fait au Concile de l'année précédente, & qu'il déſavoüoit & condamnoit les Légats d'y avoir conſenti. A cauſe de cela, on retint Martin priſonnier un mois à Conſtantinople. Quand il fut retourné à Rome, il raconta le mauvais traitement que Baſile & Photius lui avoient fait; & le Pape l'aïant entendu, il excommunia de nouveau Photius: ce qui fut un renouvellement de Schiſme de l'Egliſe Grecque d'avec la Latine.

Louïs de Germanie ne ſe fût point contenté de la Lorraine, que les François lui acordérent, mais eût paſſé plus avant, pour tâcher de ſe rendre maître de la France Occidentale ou Neuſtrie, n'eût été qu'il aprit que ſon frére Carloman, Roi de Bavière, y étoit tombé en para-

An 880 de N. S. Regin. Chro. Annal. Fuld. & Metens. 880. Mezer.

paralysie, & qu'il lui étoit nécessaire d'y aller en diligence, pour empêcher qu'Arnoul, fils bâtard de Carloman, ne se saisît de la Bavière. Carloman mourut de cette maladie, & fut enterré à Ottinghen, dans le Monastére de S. Maximilien qu'il y avoit fondé. Il n'avoit point d'enfans légitimes, & laissa Arnoul, à qui il donna la Duché de Carinthie, & Giséle, qui épousa Zuendipol, Roi de Moravie, l'an 890. Le reste de la Bavière fut à Louïs III. & il y demeura quelque tems pour faire prêter le serment de fidélité à ses sujets, & y mettre toutes choses en bon ordre.

Mort de Carloman de Bavière.

Louïs & Carloman Rois de France.

Pendant qu'il y étoit, Gauzelin, Conrart, & ceux qui étoient de leur cabale, tramèrent encore de nouveaux desseins contre la France. Pour s'y opposer, les Seigneurs du pais étant assemblez, trouvèrent à propos de faire couronner, non seulement Louïs, fils aîné de Louïs le Bégue, mais aussi Carloman son frére; & ils furent sacrez Rois par les mains d'Ansegise, Archevêque de Sens, dans l'Abbaie de Ferriéres en Gâtinois. Peu de tems après ils partagérent entr'eux le Roiaume, en sorte que la Neustrie devoit être à Louïs, & que les Roïaumes d'Aquitaine & de Bourgogne appartiendroient à Carloman. La succession de leur pére étoit diminuée de deux Roiaumes; savoir, de la Lorraine qui avoit été cédée à Louïs de Germanie, & du Roiaume d'Arles & de Provence, qui étoit occupé par Boson, qui avoit été en tel crédit auprès de Charles le Chauve, qu'il le fit son Vicerοi en Lombardie, & lui donna la Provence en proprieté, en lui faisant épouser sa niéce Hermengarde. Se sentant apuïé du Pape qui l'avoit adopté, & étant poussé par son ambitieuse femme, il se fit élire Roi par un Sinode composé de quatre Archevêques & de dix-neuf Evêques, assemblez au Château de Mantale, près de Vienne, & il y reçut la Couronne de la main de l'Archevêque de Lion, le 23. de Novembre. Voïez quelle autorité & puissance s'arrogeoient cette petite troupe d'Evêques, d'établir & de couronner un Roi, sans le consentement & même contre le gré des Souverains, savoir, les Rois de France. Ces jeunes fréres eurent plusieurs ennemis sur les bras. Les Normans pilloient leur Roiaume en divers lieux. Ils s'étoient avancez par la Loire jusqu'à l'embouchure de Vienne, où ils furent attaquez & battus par Louïs & Carloman, qui avoient joint leurs troupes pour se défendre contre ces ennemis. Ils furent obligez de quiter ceux-là pour tourner tête vers Louïs de Germanie, qui étoit entré sur les frontiéres avec une armée. Quand il eut après que les deux Rois venoient contre lui, il demanda à parlementer avec eux. En éfet, ils s'abouchèrent à Gondreville, près de Mets: où le Roi de Germanie promit de tourner ses armes contre les Normans, qui avoient pris plusieurs des meilleures Villes de Picardie & de Flandres. Louïs de Germanie les alla attaquer dans le Hainaut, les battit, & en laissa huit ou dix mille sur la place, mais il y perdit son fils bâtard, nommé Hugues.

Ann. Bertin.

Boson Roi de Provence. Annal. Bertin. & Regin. Chro. 879. Mezer.

Tom. IX. Conc. pag. 331. & Tom. III. Concil. Gal.

L'An 881. de N. S. le 14. de Basile Empereur d'Orient, le 2. de Louïs & de Carloman Rois de France. Indiction 14. le 9. de Jean VIII. Pape.

An 881 de N. S.

Guerres divérses. Annal. Fuld. & Bertin. Mezer.

Entrevûe des Rois. Annal. Fuld. & Bertin. 880. Mezer.

LOuïs de Germanie & Charles, surnommé le Gros, son frére d'un côté, & les deux fréres Rois de France de l'autre, s'étant encore donné Rendez-vous à Gondreville; Louïs ne pût s'y trouver à cause d'une indisposition qui lui survint: mais Charles s'y rendit, aïant charge & plein pouvoir de son frére. Ils conclurent ensemble une ligue ofensive & défensive contre leurs ennemis communs. Premiérement, contre Hugues, fils bâtard de Lotaire & de Valdrade, qui saccageoit tout le païs de Lorraine. Ils lui donnérent bataille, le

dé-

An 881. de N. S. défirent, & mirent toutes ſes troupes en déroute. Ils firent enſuite la même choſe à Boſon, près de Mâcon, & le contraignirent de ſe ſauver dans les montagnes de Savoie, avec ce qu'il pût ramaſſer de ſes gens; & allèrent aſſiéger Vienne, ſur le Rhône, qui étoit bien munie & fortifiée, où la femme de ce rebelle s'étoit retirée, & où elle ſoûtint le ſiége deux ans durant.

Annal. Bertin. 879. Aimoin. lib. 5.

Pendant ces choſes Charles le Gros étoit allé avec une armée en Italie, où il s'étoit aſſûré de toute la Lombardie & s'en étoit fait couronner Roi par l'Archevêque de Milan. Il en fut rapellé par ſon Frére & par ſes Couſins, qui le prièrent de les venir renforcer pour preſſer le ſiége de la ville de Vienne. Il y vint: mais quand il vit que le ſiége devoit durer long-tems, il retourna en Italie avec une armée conſidérable, menant avec lui Valpert, Patriarche d'Aquilée, & s'aprocha de Rome. Le Pape Jean VIII. l'y reçût fort favorablement & lui mit la couronne Impériale ſur la tête, le jour de Noël de l'an * 881. Il penſoit en tirer beaucoup d'aſſiſtance contre les Sarraſins, & contre les Princes Italiens, qui lui faiſoient la guerre, & qui incommodoient fort la Ville de Rome. Mais il fut fruſtré de ſon atente, parce qu'incontinent après que Charles eut reçû ce vain titre d'Empereur, il ſortit d'Italie, & le Pape ne pût l'y faire revenir ſi tôt qu'il eût voulu.

Charles le Gros Empereur. Sigebert. & Regin. Chro. Annal. Metens. 881.

Cependant les Normans faiſoient toûjours d'horribles ravages en divers endroits. Ils avoient pris le Palais Roial de Nimégue & l'avoient ſi bien fortifié, que Louis de Germanie ne les y pût forcer avec une armée, & qu'il ſe contenta de les recevoir à une honorable compoſition, ſavoir, qu'ils ſortiroient avec leurs armes & bagages & avec tout leur butin, qui étoit fort grand.

Normans Ann. Fuld & Bertin. Mezer.

An. 881. n. 7. & ſeq. eod. an. n. 1. 2. an. 880.

* Le Cardinal Baronius met ce couronnement dans cette année 881. mais le P. Pagi ſoûtient qu'il fut fait l'année précédente 880. Calviſius eſt de ce Sentiment.

D'autre côté, ces Barbares étant remontez le long de la rivière de Somme, prirent Amiens & Corbie, & en pillèrent la riche Abbaïe. Louïs, l'un des Rois de France, fut contraint de quiter le ſiége de Vienne, de le laiſſer à ſon frere Carloman, & d'aller au devant d'eux juſqu'auprès d'Amiens où il les battit & en coucha neuf mille ſur la place. Il n'oſa pourtant pas aller plus avant: ce qui leur donna moïen de ſe reconnoître, de ſe raſſembler, de prendre courage, & de piller comme il avoient fait auparavant. Une troiſiéme bande de ces ennemis, deſcendit au lieu dit Haſlou, près de la Meuſe, & s'avança ſi avant, qu'ils vinrent mettre le feu aux villes de Liége, de Tongres, de Bonne, de Nuis, d'Aix la Chapelle, de Tréves & de Mets. L'Evêque de Mets, nommé Wala, & celui de Tréves, levèrent des troupes pour s'oposer à leur marche, mais ils furent battus & Wala même y fut tué.

An 881. de N. S.

Ann. Bert. 881.

L'An 881. de Nôtre Seigneur, le 15. de Baſile Empereur d'Orient, le 1. de Charles le Gros Empereur d'Occident, le 3. de Louis & de Carloman Rois de France. Indiction 15. le 10. de Jean VIII. Pape.

LE 18. de Janvier une éfroiable Comète commença à paroître avec une fort grande queuë, qui ſembloit prognoſtiquer la mort des Princes & les grandes calamitez, qu'on vit enſuite par tout. Comme Louis le Germanique ſe préparoit à aller s'oposer aux horribles ravages que les Normans faiſoient ſur les terres, il mourut à Francfort, le 20. de Janvier, & ſon corps fut enterré auprès de celui de ſon Pere à Lorſchheim. Il n'avoit regné qu'environ ſix ans. Sa femme ſe nommoit Luitgarde, fille de Bilmar, Duc de Saxe, de laquelle il eut un fils, qui ſe tua en tombant du haut d'une fenêtre où il ſe jouoit. Après la mort de

Regin. Chro. & Annal. Fuld. & Metens. 882. *Mort de Louis de Germanie.* Sigebert. Chro. Mezer.

An 881. de N. S. de Louïs il n'y avoit personne qui eût soin de païer son armée, ce qui fit que plusieurs se débandèrent. Cela donna moïen aux Normans, qui s'étoient fortifiez à Haslou, de s'avancer encore plus avant dans l'Alemagne entre le Rhin & la Meuse. D'autre côté, Hugues, fils de Valdrade, s'étant joint à eux, faisoit rage pour se venger. Outre cela, dans la France il y avoit quantité de Seigneurs qui s'entendoient avec les Normans, ou au moins qui avoient de la connivence pour eux & qui n'eussent pas voulu qu'ils eussent été exterminez, parce qu'ils espéroient en avoir besoin dans quelque rencontre. Tout cela rapela l'Empereur Charles de l'Italie où il étoit, lors que son frére Louïs de Germanie mourut. Car aïant à recueillir sa succession & à y mettre ordre, il faloit qu'il revînt en diligence en Alemagne. Il y arriva donc au mois de Mai, & se fit prêter le serment de fidélité par tous les sujets de son frére. Il confirma la donnation de la Carinthie qui avoit été faite à Arnoul son neveu, fils bâtard de Carloman, & lui donna le commandement d'une armée. Puis, s'étant joints tous ensemble, Charles ala attaquer les Normans qui s'étoient retranchez auprès du Rhin; & il les eût emportez tout d'abord, n'eût été que quelques-uns de ses Capitaines avoient de l'intelligence avec ces Barbares. Enfin, l'Empereur les assiégea dans leurs retranchemens, & les pressa de si près, qu'ils étoient sur le point de se rendre, lors qu'il arriva des pluies excessives & de grands orages qui, avec les maladies qui s'y jettèrent, troublèrent le camp impérial: En sorte que tout ce que Charles pût faire, fut, qu'après quinze jours de siége il fit un Traité avec eux, par lequel il les obligeoit à sortir de ses Roiaumes avec leurs armes & bagages, & leur donnoit la Frise pour s'y retirer. Ils avoient deux Rois, ou deux Généraux, Sigefroi & Godefroi. Le premier sortit avec plus de quarante mille hommes, tous chargez de riche butin. Godefroi, soit par intérêt, soit par instruction, embrassa la

Regin. Chro. & Annal. Fuld Mezer Hist. de Fr.

Traité avec les Normans

Leurs Rois.

profession de la Religion Chrétienne, reçut le S. Batême, & plusieurs de ses gens imitèrent son exemple. L'Empereur lui donna en mariage Gisèle, fille naturelle du Roi Lotaire II. avec le Duché de Frise, & deux mille quatre-vingt livres d'or pour sa dot. An 881. de N. S.

Environ le même tems, Louïs Roi de la France Occidentale alla au devant de quelques Princes Bretons, qui lui amenoient une armée pour lui donner secours contre les Normans. Mais quand il arriva à Tours, il y tomba malade, & de là il se fit porter en diligence à S. Denis, où il mourut au mois d'Août, après avoir regné environ trois ans. Son frére Carloman qui lui avoit été associé, tint seul le Roiaume après lui. Annal. Bertin. 881. Mezer. *Mort de Louis III. Roi de France.* Regin. Chro. Annal. Fuld. Mezer.

Il y eut en ce tems-là de l'émotion dans l'Alemagne, sur ce que poppon, Duc de Turinge, & le Comte Eginon, allèrent faire la guerre aux Saxons, qui se défendirent si bien, qu'ils rangèrent à la raison ceux qui vouloient troubler leur repos.

L'Italie étoit toûjours travaillée par les Sarrasins, qui prirent, pillèrent & ruïnèrent l'Abaie de S. Vincent; & y firent mourir neuf cens Moines. Chro S. Vincent. ap. Dusch. Tom. III.

Vers la fin de l'année arriva la mort du Pape Jean VIII. Les Annales de Fulden disent qu'il fut empoisonné, & que ceux qui lui avoient donné le brûvage voïant que le poison n'agissoit pas assez promtement à leur gré, lui casserent la tête d'un coup de marteau. Il mourut le 15. de Décembre, après avoir tenu le siége de Rome dix ans. Alors la faction des Comtes de Tusculane se releva, & prit le dessus pour élire un Pape à leur fantaisie; en telle sorte qu'ils firent établir Gallesien Falisique, Diacre Cardinal, qui fut consacré Pontife le jour de Noël, sous le nom de Marin ou * Martin, & qui ne tint le siége qu'un an & un mois. Platine dit qu'il parvint au *Mort du Pape Jean VIII.* Annal. Fuld. Baron. an. 881. n. 7. & Seq. *Martin II. lui succéde.* Onuphr. Chro.

* La plûpart des Ecrivains modernes l'apellent Pascal. Martin II. mais il est nommé Marin par les Anciens & dans les Catalogues des Papes. 881. n. 10.

Digitized by Google

An 883 de N. S. au Papat par de mauvais moïens. C'étoit celui qui avoit été en partie cause de l'empriſonnement de Jean. VIII.

L'An 883. de Nôtre Seigneur, le 16. de Baſile Empereur d'Orient, le 2. de Charles le Gros Empereur d'Occident, le 4. de Carloman Roi de France. Indiction 1. le 1. de Martin II. Pape.

Martin II. fait le contraire de Jean VIII. Baron. an. 883.

DEs que Martin II. fut reçû Pape, il rétablit dans les honneurs & dignitez tous ceux qui en avoient été privez par Jean VIII. Il leva l'excommunication qui avoit été fulminée contre le Comte Albert. Et quant à Formoſe, à qui le Pape avoit fait jurer dans le Concile de Troies qu'il ne retourneroit jamais à Rome, ni à ſon Evêché, Martin déclara qu'il étoit abſous de ſon ſerment, & qu'il avoit toûjours été fidele défenſeur du S. Siège, & lui commanda de revenir dans ſon Evêché & dans la Ville. Car le Pape s'atribue la puiſſance d'abſoudre des ſermens faits, comme il s'en voit quantité d'exemples. Et ici Sigonius remarque, que depuis ce tems-là, Rome fut travaillée de maux très-fâcheux; la Ville aïant été partagée en deux factions: de l'une deſquelles les principaux Chefs furent les Comtes de Tuſculane, qui affectant la puiſſance de la Ville, fatiguérent par leurs conjurations les Pontifes qui étoient contraires à leurs déſirs, & qui les aïant chaſſez, introduiſirent dans le ſiége Papal, par argent ou par force, leurs parens ou leurs amis, dont ils étoient aſſûrez qu'ils ſeroient favorables à leurs deſſeins. Et pendant que les Rois & les Pontifes étoient occupez dans leurs continüelles guerres, l'ancienne diſcipline de l'Egliſe s'eſt écoulée peu à peu. Comme en éfet, outre la vilaine Héréſie des Simoniaques & des * Nicolaïtes qui a regné, toutes choſes ſe ſont gâtées & corrompuës.

de Regn. Ital lib. 5.

Dès que Carloman eût apris la mort de ſon frére Louïs, Roi de la France Occidentale, il quitta le ſiége de Vienne, & en laiſſa la conduite à Richard, frére de Boſon, qui étoit devenu ſon ennemi pour des diférens qu'ils avoient eu enſemble; & vint en Neuſtrie, où il leva une armée pour aller combatre les Normans. Comme il s'y occupoit, étant à Autun, Richard lui vint porter la nouvelle qu'il avoit pris la Ville de Vienne, & qu'il lui amenoit priſonniéres la femme & la fille de Boſon.

An 883. de N. S. Annal. Bertin. 882. Mezer. *La ville de Vienne priſe.*

Après cela Carloman mena ſon armée contre les Normans, qui étoient le long de la riviére de Loire. Auſſi-tôt qu'ils eurent avis que le Roi s'aprochoit, ils ſe retirérent. Mais il eut plus de peine contre ceux qui étoient entrez par l'embouchure de la Somme, qui faiſoient leurs courſes & leurs voleries juſqu'à la Ville de Laon & à celle de Reims, qui alors n'avoit point encore de murailles. Carloman alla attaquer ces Barbares, qui étoient campez à Seancour, dans le Vimeu, & les chargea avec tant de courage & de bonheur, qu'il les défit entiérement. Néanmoins, à l'exemple de l'Empereur Charles ſon couſin, il fit un Traité avec ceux qui étoient demeurez de reſte, par lequel on leur promit de leur donner douze mille marcs d'argent: à condition qu'ils ſortiroient du Roiaume pour n'y plus retourner.

Les Normans battus. Ibid. & Annal. Fuld. Chro. Norm. Geſt ap. Duſch. Tom. II. Mezer.

Ce fut en ce tems-là que * mourut le célebre Archevêque de Reims Hincmar, qui fut contraint de quitter ſa Ville, parce qu'elle étoit menacée d'être pillée par ces fameux voleurs de Normans, & de ſe retirer à Epernai, où il rendit l'eſprit. C'a été un Prélat des plus renommez de ſon ſiécle, qui étoit fort zélé pour

Mort de Hincmar de Reims, ſes qualitez. Annal. Bertin. 882. Flod. Hiſt. Rhem. lib. 3. cap. 30. Baron. an. 882. n. 14. & Seq.

* Il étoit mort dès l'année précédente 882. Selon ſon Epitaphe, après 37 ans, 7. mois & 4. jours d'Epiſcopat. Annal. Bertin. 882. Flod. lib. 3. cap. 30. Pagi an. 882. §. 13.

* Sigonius apelle Nicolaïtes ceux qui défendent le mariage des Eccleſiaſtiques. Vign an. 882.

Digitized by Google

An 883. de N. S. pour le service de son Roi, & fort affectionné à maintenir les droits & les libertez de l'Eglise Gallicane. Il étoit savant pour le tems, versé dès sa jeunesse dans les afaires Civiles & Ecclésiastiques, parfait Courtisan, & qui entendoit bien les Canons & la Discipline. Il fut aimé de Charles le Chauve, qui lui donna de grands emplois. Il avoit plusieurs belles qualitez: mais il avoit aussi de grands défauts: sur tout, en ce qu'il vouloit toûjours emporter la pièce & avoir le dessus à quelque prix que ce fût, & qu'il se portoit aux extrémitez quand il en vouloit à quelqu'un, comme il l'a fait paroître dans l'afaire de Gotheſcale, & même en celle de son neveu l'Evêque de Laon, qu'il n'épargna point. Il y a deux sortes de personnes qui déclament fort contre Hincmar: d'un côté, ceux qui soûtiennent la Souveraine puissance du Pape, comme le Cardinal Baronius, qui en l'an 863. sect. 88. dit qu'*il s'est precipité dans une chûte miserable, qu'il s'est ruiné, qu'il s'est rendu si difforme & si vilain, qu'il ne se peut rien imaginer qui le soit davantage.* D'autre côté, sont les Docteurs qui ont fait *l'Apologie pour les Saints Pères*, sur le sujet de l'efficace de la Grace: car au livre 3. c. 6. ils l'accusent d'avoir été un homme ignorant & violent tout ensemble, un scandaleux, un malicieux, un fourbe, un homme rempli de vanité & un calomniateur. Le Pére Sirmond qui le loue en divers endroits & qui a fait imprimer ses œuvres, au Livre des deux Denis chap. 4. dit pourtant de lui, qu'il *étoit accoûtumé à se tromper & à tromper les autres.* Il a laissé quantité d'Ecrits qui ont été imprimez à diverses fois: mais la derniere Edition que le Jesuite Sirmond a eu soin de procurer, l'an 1645. à Paris est la plus parfaite, & qui contient beaucoup plus d'œuvres que les précédentes.

Le jugement qu'on fait de lui.

Son sentiment sur l'Eucharistie.

Que si l'on demande, de quel sentiment il a été sur le point de l'Eucharistie, savoir, s'il a été de la créance de Paschase Ratbert, ou de celle de ses Docteurs Latins qui avoient été auparavant: je croi qu'il est malaisé de le déterminer, parce qu'il semble dire tantôt l'un, tantôt l'autre. Car d'un côté, voici, ce qu'il dit dans son livre *des vices dont il se faut garder, Quel autre que Jésus-Christ est tous les jours consacré sur sa Table? Car Dieu est présent à ses paroles de l'Evangile, sans lesquelles le Sacrement n'est point consacré, & lui même sanctifie son Sacrement & se fait soi-même; comme il dit lui-même. Ceci est mon corps qui sera livré pour vous.* Et au chap. 31. de la Prédestination, parlant de Prudence de Troics & de Jean Scot, il les blâme de ce qu'ils disent *que les Sacremens de l'Autel ne sont pas le vrai corps & le vrai sang du Seigneur, mais seulement la mémoire de son vrai Corps & de son vrai Sang.* Mais de l'autre, dans ce même livre de la Prédestination l. 3. au c. 11. de l'Epilogue, il dit, *Comme les hommes de Dieu l'ont entendu avant nous, que N. S. Jésus-Christ nous a recommandé son corps & son sang dans ces choses qui de plusieurs sont réduites à une. Car une seule chose est faite de plusieurs grains de blé, qui est autre que ces grains: & une seule chose est composée de plusieurs grains de raisins, qui est autre que ces raisins.* Par où l'on ne peut entendre que du pain & du vin, dans lesquels le Corps & le Sang de Jésus-Christ nous est recommandé dans l'Eucharistie. Et encore après: *Celui qui ne demeure point, sans aucun doute ne mange point sa chair qui est spirituelle, quoi que charnellement & visiblement il presse de ses dents le Sacrement du corps & du sang de Christ, mais plûtôt il mange & boit à sa condamnation le Sacrement d'une si grande chose.* En encore dans son livre *des vices*; & dans le livre qu'il a écrit à Hincmar son Neveu; *Celui qui demeure en Christ, & en qui Christ habite, prend la viande de vie, & boit le breuvage de l'éternité. Mais celui qui ne s'accorde point avec Christ, ne mange point sa chair & ne boit point son sang à vie, quoi que tous les jours il reçoive le Sacrement d'une si grande chose, en jugement de sa présomption.* Dans le livre encore *de fuir les vices*, il dit, *le Seigneur voulant*

An 883. de N. S. cap. 12.

cap. 22.

An. 883. de N. S. *aller à ſa paſſion, & devant ſortir du monde par la gloire de ſa réſurrection & de ſon aſcenſion, donna ce dernier Sacrement à ſes Diſciples, afin de mettre plus profondément dans leurs eſprits la mémoire d'une ſi grande charité par laquelle ſeule nous ſommes ſauvez.* Ou l'on peut voir que ces derniers paſſages ne s'accordent pas bien avec les premiers: ce qui fait qu'il eſt difficile de juger de ſon ſentiment.

Foulques. Flod. lib. 4. cap. 1. A Hincmar, Archevêque de Reims, ſuccéda Foulques, qui avoit été Comte du Palais, que nous avons vû être la premiére des charges de la Maiſon du Roi pour les choſes politiques.

Guerres. Continuat. Annal. Fuld. Après que l'Empereur Charles eût renvoïé les Normans hors de ſes païs, il alla à Ratisbonne, où il célébra la Fête de Pâque, & de là il ſe hâta d'aller en Italie, où Gui, Comte de Toſcane, s'étoit rebellé: qui voïant venir l'Empereur contre lui avec une armée, crût qu'il ne pouvoit autrement éviter la peine qu'il avoit méritée qu'en ſe rendant aux Sarraſins. Il fit alliance avec eux, qui lui promirent de le maintenir dans ſa domination & qui en éfet l'y protégérent.

Ibid. Avent. lib. 4. D'autre côté, les Sclaves voïant que l'Empereur étoit éloigné d'eux, firent diverſes courſes ſur la Bavière & ſur l'Autriche. La guerre ſe renouvela auſſi entre les Saxons & les Turingiens, & ceux-ci eurent encore du pire.

Amiras. Zacuth. Tolon, Amiras d'Egipte, mourut cette année après avoir regné environ quinze ans. Hamarja ſon fils lui ſuccéda qui en regna dix-neuf.

Schiſme des Grecs. Baron. an. 883. Photius, Patriarche de Conſtantinople fit cette année des Ecrits, par leſquels il ſoûtenoit que le S. Eſprit ne procédoit que du Pére & non du Fils. Cela fut cauſe que le Pape ordonna que dans la lecture du Symbole de Nicée, où l'on dit que le S. Eſprit procéde du Pére, on y ajoûtât le mot de *Filioque*, c'eſt-à-dire, *& du Fils*, de même qu'on le faiſoit dès il y avoit long-tems auparavant dans les Egliſes de France, & d'Alemagne & d'Eſpagne: mais on ne l'avoit point encore fait juſqu'ici à Rome. Et c'eſt le ſchiſme de l'Egliſe Grecque d'avec la Romaine, qui dure encore préſentement. Qu'on juge ſi cette cauſe-là eſt ſuſiſante pour autoriſer un ſchiſme. An. 884. de N. S.

L'An 884. de Nôtre Seigneur, le 17. de Baſile Empereur d'Orient, le 3. de Charles le Gros Empereur d'Occident, le 5. de Carloman Roi de France. Indiction 2. le 1. d'Adien III. Pape.

CArloman ne jouït pas long-tems du repos qu'il ſe promettoit après le Traité qu'il avoit fait avec les Normans. Car, comme il étoit à la chaſſe dans la Forêt d'Iveline, près de Montfort, il fut bleſſé par un ſanglier; ou comme les autres diſent, par un Gentilhomme qui penſoit percer cette bête d'un dard, dont il mourut le 6. de Décembre, & fut enterré à S. Denis, après avoir regné cinq ans & demi, ſavoir, trois ans avec ſon frere, & le reſte lui ſeul. Son pére l'avoit fiancé avec la fille de Boſon l'an 878. mais il y a de l'aparence ou qu'il ne l'épouſa point, ou du moins qu'il n'en a pas eu d'enfans. Incontinent après la mort de Carloman, les Etats François s'étant aſſemblez, ne donnérent point la Couronne à Charles, fils poſthume de Louïs le Bégue, mais n'avoit encore que ſix ou ſept ans: mais ils prêtérent le ſerment de fidélité à l'Empereur Charles le Gros: parce qu'ils le voïoient puiſſant, & en etat de réſiſter à leurs ennemis, comme ils en avoient beſoin. Ils n'excluvrent pourtant point entiérement le pupille; mais ils en donnérent la garde & l'éducation à l'Abbé Hugues le Grand: † & pour cet éfet on lui donna en fief la Comté de Paris & la Duché de France, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt entre la Seine, la Loire, & de la Mer, excepté les Evêchez. *Mort de Carloman.* Annal. Fuld & Aſtens. 884. Mezer. *Charles le Gros établi Roi de France.* Mezer.

Le

† Quelques uns ont dit, *à Otton Comte d'Amou, qui étoit Saxon de naiſſance.*

Digitized by Google

An 884. de N. S. *Mort de Martin Pape.* Bar. an. 884 n. 1. & seq.

Le Pape Martin voïant l'Italie fort affligée, soit par des guerres intestines, soit par les Sarrasins, se résolut d'aller en Alemagne pour solliciter l'Empereur d'y venir mettre ordre. Mais, comme il étoit en chemin, il mourut le 18. Janvier, n'aïant tenu le siége Papal qu'un peu plus d'un an. * Les Annales de Fulden qui finissent à cette mort, la remettent à l'année suivante. Trois jours après sa mort Adrien III. fut mis à sa place, par la même faction que son prédécesseur, & il ne dura guére plus que lui. Durant son Pontificat divers mouvemens agitèrent l'Italie. Pandolfe, Duc de Capoue, fit la guerre à ceux de Cajéte, qui ne se sentant pas assez forts pour se défendre, apellèrent les Sarrasins à leur secours, & leur donnèrent entrée dans leur Ville qu'ils tinrent quarante ans, durant lesquels ils firent mille maux. Ils tenoient aussi le Fort de Garigliano, d'où ils faisoient des courses par tout : & cette année ils pillèrent & brûlèrent l'Abbaïe du Mont-Cassin, & y tuèrent l'Abbé Bertier, qui depuis plusieurs années y avoit été très-célébre.

Adrien III. lui succéde. Sigonius. lib. 5.

Bar. n. 4. Chro. Cass. lib. 1. cap. 45.

D'ailleurs, les principaux Seigneurs d'Italie voïant que les Princes décendus de Charlemagne étoient foibles & divisez entr'eux, que l'Empereur Charles n'avoit point d'enfans pour lui succéder, & que le plus souvent il étoit éloigné d'eux, & ne pouvoit leur donner secours; ils complotèrent entr'eux de secouër le joug étranger après sa mort, & de s'élire quelqu'un d'eux pour être Roi d'Italie & Empereur. Le Pape se joignit à eux, & fit deux Décrets: Le 1. *Que celui qui seroit désigné Pape, pourroit être consacré sans que le Roi ou l'Empereur, ni ses Commissaires y fussent présens.* Il y avoit long-tems que les Papes aspiroient à cela, & ils n'en avoient pû venir à bout jusqu'à cette heure qu'ils virent l'Empereur absent, & sa puissance fort diminuée. Le 2. *Que le cas arrivant que l'Empereur Charles le Gros vint à mourir sans enfans mâles, le Roiaume d'Italie avec le titre de l'Empire, seroit donné à quelqu'un des Princes Italiens.* C'est à quoi depuis quelque tems tendoit Albert ou Alberic, Marquis de Toscane, Chef des Tusculans, qui avoit été cause de la promotion du Pape Adrien III. Ces deux Décrets déplûrent fort à Charles le Gros; qui pour y remédier se résolut de retourner en Italie. En attendant qu'il y pût aller, il y envoïa une armée de Bavarois, pour s'opposer à Gui, Duc de Spolète, qui étoit l'un des Chefs du parti qui aspiroient à la Roiauté d'Italie. Mais Charles alla en Austriche mener du secours à son neveu Arnoul, qui étoit attaqué par Zuendebold, Roi des Sclaves: & aïant heureusement terminé le différent, il vint en Italie.

Complots des Seigneurs d'Italie & du Pape contre l'Empereur. Sigon. lib. 5. Bar. an. 884. §. 4.

An 885. de N. S.

Conti-nuat. Annal. Fuld.

L'An 885. de Nôtre Seigneur, le 18. de Basile Empereur d'Orient, le 4. de Charles le Gros Empereur d'Occident, & Roi de France. Indiction 3. le 1. d'Etienne V. Pape.

Infidelité des Normans.

Cont. Annal. Fuld.

Mezer.

AUssi-tôt que les Normans eurent sû que Carloman étoit mort, ils rentrèrent en France, continuant leurs pilleries ordinaires. Et sur ce qu'on leur reprochoit leur infidélité, en ce qu'ils avoient fait depuis peu; ils répondirent que cet Acord n'avoit été fait que pour Carloman, & non pour ses successeurs. Dieu ne laissa pas long-tems impunie cette déloiauté: Car Hugues les alla combatre & les défit, & contraignit le reste de se retirer en désordre plus vîte qu'ils n'étoient venus.

Adrien III. succéda Etienne VI. Pape. Cont. Annal. Fuld. 885. Baronius.

Le Pape Adrien III. ne tint le siége de Rome que quinze mois, au bout desquels il mourut le 9. de Mai. Trois jours après Etienne V. (les autres le content VI.) lui succéda, qui fut Pape six ans. Il avoit été promû par la faveur des Princes d'Italie de même que son prédécesseur.

Pagi an. 884. §. 1.

* Il le tint un an & cinq mois; & mourut, selon d'autres, au mois de Mai de la présente année 884. mais on ne sait point précisément quel jour.

Digitized by Google

An 885. de N. S. an. 885 n. 1. & seq. Guillelm Bibl Vita Steph V.

ceſſeur. Mais nous verrons comment ils ſe diviſerent en deux puiſſantes factions, dont l'une fut apuiée par le Pape contre l'autre, ce qui fut cauſe d'une longue & étrange confuſion. Etienne étoit noble d'extraction & riche, il emploïa une partie de ſes biens à ſubvenir aux néceſſitez du peuple de Rome, qui fut travaillé d'une grande famine. Par une Lettre qu'il écrivit à Hubert, Evêque de Maïence, il blâme, & avec raiſon, une épreuve que les Hiſtoriens de ce tems diſent avoir été alors en uſage, qui étoit d'éprouver les perſonnes innocentes par le fer ardent, & par l'eau boüillante.

Aventin lib. 4.

Leon fils de Baſile accuſé. Zonar. Porphirog. Vita Baſil. n. 97.

Il y eut auſſi du trouble dans la Cour de l'Empereur Baſile, à cauſe que quelques Courtiſans acuſérent Leon ſon fils de vouloir atenter à la vie de ſon pére: ſur laquelle acuſation il fut mis en priſon, quoi qu'il n'y eût aucun fondement, ſinon qu'allant à la chaſſe on lui avoit vû un poignard: comme s'il ne lui avoit pas été permis de le porter pour ſe défendre ou contre les hommes, ou contre les bêtes.

Godefroi aſſaſſiné. Rhegin. Chro. Cont. Annal. Fuld. 885. Mezer.

Hugues, fils de Valdrade, continüoit dans ſon deſſein de ſe rendre maître de la Lorraine, qu'il prétendoit lui apartenir; & Godefroi le Norman, Duc de Friſe ſon beau-frére, qui le favoriſoit, & qui avoit envie de l'aſſiſter ouvertement, cherchoit ocaſion de querelle pour rompre avec l'Empereur Charles. Il lui demanda qu'il lui acordât quelques païs où il crût du vin, vû que dans le ſien il n'y en avoit point. L'Empereur voïant bien leur deſſein, ſe défit d'eux par ſupercherie. Car par ſon ordre Henri, Duc de Saxe, & Guillebert, Archevêque de Cologne, attirérent Godefroi dans une Ile ſur le Rhin, lui faiſant entendre qu'ils avoient à conférer avec lui, ſur ce qui ſeroit expédient pour le bien public & pour ſon contentement: & ſous ce prétexte ils le maſſacrérent avec tous les Normans de ſa ſuite.

Et Hugues aveuglé.

Au même tems Hugues, qui étoit venu à Joinville, ſur la foi qu'on lui avoit jurée qu'on ne lui feroit point de mal, y fut arrêté priſonnier, & enſuite on lui creva les yeux. Dans toutes ces choſes véritablement on doit remarquer les juſtes jugemens de Dieu contre ceux qui font mal: mais quoi que ces exécutions ſanglantes où l'on rompt la foi donnée, ſoient couvertes du manteau de l'autorité Souveraine & du bien public, néanmoins le Souverain Juge du monde les condamne & les punit tôt ou tard.

An 886. de N. S.

L'An 886. de Nôtre Seigneur, le 19. & dernier de Baſile & le 1. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 5. de Charles le Gros Empereur d'Occident, & Roi de France. Indiction 4. le 2. d'Etienne V. Pape.

Les Normans aſſiegent Paris. Rhegin. Chro. Contin. Annal. Fuld. Mezer. 886.

LEs Normans juſtement irritez de la cruelle perfidie qu'on avoit exercée contre leur Roi, ſe raſſemblérent ſous la conduite de Sigefroi, frére du défunt, & remontérent par la Seine avec ſept cens barques, & d'autres vaiſſeaux en ſi grand nombre, qu'ils couvroient toute la riviére. Ils prirent Pontoiſe, & quantité de Villes qui étoient bâties le long de la Seine d'un côté & d'autre, & aſſiegérent la Ville de Paris. Elle ne conſiſtoit encore alors proprement qu'en l'Ile du Palais, avec des ponts bâtis d'un côté & d'autre des bras de la riviére, au bout deſquels il y avoit des Forts qui gardoient la Ville, & empêchoient les batteaux ennemis de paſſer outre. Ce ſiége fut mémorable & dura trois ans, durant leſquels ces Barbares firent d'horribles ravages en divers endroits de la France.

Mort de Baſile auquel ſuccéde Leon VI. Curopol. Zonar. Porphirog. Vita Baſil. n. 97.

Leon, fils de Baſile, Empereur d'Orient, ne demeura pas long-tems en priſon: car ſon pére aiant reconnu ſon Innocence, le mit en liberté. Incontinent après, Baſile ſe ſentant malade, il fit venir les principaux de ſon Empire & leur recommanda ſon fils; & lui donna de beaux enſeignemens compris en 66. articles, pour bien adminiſtrer ſon Empire.

An 886. de N. S. Il l'avoit tenu dix-neuf ans seul, & mourut au commencement de Mars. † Son fils Leon VI. du nom lui succéda, qui fut Empereur vingt cinq ans & trois mois. *Bien-tôt après qu'il fut établi, il déposa Photius de la charge de Patriarche, dont il avoit joui huit ans depuis son rétablissement, & il mit à sa place Etienne son frére, qui n'y demeura qu'un peu plus de deux ans. Les Grecs le mettent dans leur Ménologe, comme aiant été renommé en science & en sainteté. Leon chassa Photius de son siége, parce qu'on lui avoit donné à entendre que ce Patriarche avoit fait dessein d'élever à l'Empire le cousin de Leon. Environ ce tems-là, grand nombre de peuples sortirent de la Scithie, & par la permission même de Leon, allérent s'emparer du païs qu'on apelle aujourd'hui Servie & Croatie, nom qui est venu, dit-on, de ces peuples Barbares.

Leo. Gramm. Zonar. Post. Theoph. Baron. an. 886. n. 15. & seq. Curopal.

L'Empereur Charles étoit fort empêché, & ne savoit de quel côté se tourner, aïant par tout des ennemis puissans, qui pilloient & ravageoient tous les païs de son obéïssance. Dans la France, la Hollande & la Frise, les Normans y étoient victorieux. Il y avoit des remuemens en Alemagne. Il n'y en avoit pas moins dans l'Italie. Les Sarrasins s'étoient fortifiez dans la Campanie. Berenger Duc de Frioul, faisoit la guerre à l'Evêque de Grade, & Gui, Duc de Lombardie, brouilloit aussi de son côté.

*Affaires de Charles. Cont. Ann. Fuld.

Toutes ces choses firent que le Pape Etienne écrivit à Charles le Gros pour le prier de venir en Italie, remédier à tous ces désordres. Il y alla, mais il y demeura fort peu, à cause qu'il fut obligé de retourner en Alemagne & en France, où il jugeoit que sa préfence étoit plus nécessaire. Dans son voïage d'Italie il avoit mené avec lui plusieurs Evêques de France, qui avoient été chassez par les Normans, qu'il recommanda au Pape pour tâcher de les pourvoir d'autres Eglises. Dans l'Alemagne, Charles le Gros y établit un Seigneur nommé Louïs, Comte de Thuringe, son fils & son petit-fils lui succédérent dans cette dignité.

Cont. Ann. Fuld.

An 887. de N. S.

Chytr. Chro. Calvis Chro.

Il y avoit encore une autre guerre dans l'Italie: c'est qu'Ajo, Duc de Benevent, aïant ouï dire que l'Empereur Basile étoit mort, fit la guerre au Duc ou au Lieutenant que l'Empereur avoit envoïé en Italie pour gouverner les païs qui lui restoient. Leon y envoïa une armée conduite par un Chef, nommé Constantin, qui fut battu, & contraint de retourner d'où il étoit venu.

*Ajo fait la guerre. Zonar. Cedren.

L'An 887. de Nôtre Seigneur, le 2. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 6. & dernier de Charles le Gros Empereur d'Occident & Roi de France. Indiction 5. le 3. d'Etienne V. Pape.

MIchamed (ou Muhamed) Roi de Cordoüe en Espagne, mourut après avoir tenu ce Roiaume trente-cinq ans: Almandar son fils lui succéda, qui n'en regna que deux.

*Mort de Michamed. Roder. Hist. Arab. cap. 28.

Cette année & la suivante, les Normans donnérent divers assauts aux forts des ponts de la ville de Paris qu'ils tenoient assiégée. Mais elle fut vaillamment défendue par Gosselin son Evêque, par l'Abbé Ebon son neveu, par le Comte Eudes, qui depuis fut fait Roi, par Hasfebric, Evêque de Meaux, frére de Thietbert, Comte de Meaux, par Eble de Poitiers, Abbé de S. Denis, & par plusieurs vaillans Chevaliers. L'Empereur Charles y envoïa aussi deux fois du secours par Henri, Duc de Saxe: la premiére, il força les camps des Danois ou Normans, & fit entrer de ses gens pour renforcer la garnison de la ville. La se-

*Continuation du siége de Paris. Regin. Chro. Aimoin. te Cont. Annal. Fuld. Chro. Norm. ap. Dusch Tom II. Abbo de bell. Paris ap. Dusch. Tom. II.

con-

Meier,

† On a cru que l'Empereur Basile Macedonien avoit le premier fait recueillir le Menologe des Grecs, qui est comme la Martirologe des Latins: mais c'est l'Empereur Basile Porphirogenete, qui regnoit 150. ans après.

Leo. Allat. de Libr. Eccles. pag. 88. Pagi an. 886. §. 2.

* Son amour pour les lettres le fit surnommer le Sage ou le Philosophe.

Vita Leon.

Digitized by Google

An 887. de N. S. conde, aïant donné avec ſon cheval impétueuſement dans une foſſe que les ennemis avoient couverte de branchages & de paille, il fut renverſé par terre & incontinent tué & dépouillé. En quoi on remarqua la juſte vengeance du ciel ſur lui à cauſe de l'aſſaſſinat qu'il avoit commis en la perſonne de Godefroi, Roi des Normans. Les troupes Françoiſes n'aïant plus de Chef pour les conduire, s'en retournèrent ſans rien faire. L'Empereur vint lui-même au ſecours avec une armée qu'il poſta à Montmarte. Mais au lieu d'eſſaïer de chaſſer ces ennemis par la force, il ſe contenta de faire un Traité avec eux, qui portoit que moïenant ſept cens livres d'argent ils ſortiroient de France dans le mois de Mars ſuivant, & qu'en atendant ce tems-là ils pourroient hyverner dans la Duché de Bourgogne aux environs de Sens.

Charles Traite avec les Normans.

Regin. Chro. Cont Annal. Fuld.

Après cela charles le Gros ſe retira en Alemagne, où il fut ſi fort tourmenté d'un grand mal de tête, qu'il falut y faire des inciſions. Cependant les Normans demeurèrent ſix mois en Bourgogne qu'ils pillèrent tout à leur aiſe. Quand ils eurent apris le mauvais état de la ſanté de l'Empereur, ils retournèrent autour de Paris, feignant de vouloir garder le Traité qu'ils avoient fait : mais c'étoit en éfet pour ſurprendre la ville, ſi l'on n'y eût pourvû de bonne heure. On fit encore un autre Traité avec eux, par lequel ils promettoient de ne point aprocher de Paris de trois journées, & ils remontèrent vers Sens où ils continuèrent leurs voleries. En ce tems la France Occidentale étoit ſans Chef : parce que preſque tous les Grands Seigneurs s'eſtimoient comme égaux en autorité. Ils en déféroient néanmoins davantage à Hugues l'Abbé, Tuteur de Charles le Simple & Adminiſtrateur en quelque ſorte du Roiaume. Mais il mourut cette année à Orleans fort regreté de la plûpart. Le Comte Eudes lui ſuccéda en ſes charges & dignitez, tant par ſon mérite, que par ſa naiſſance : car il étoit fils de Robert le Fort, & d'Adelaïs, fille de Louis le Debonnaire, & ainſi il étoit frére uterin de l'Abbé Hugues. Car comme nous avons vû en l'an 840. Adélaïde fut mariée en premières nôces à Conrard, Comte de Paris, qui fut pére de Hugues l'Abbé, & en ſecondes à Robert le Fort, pére d'Eudes & de Robert, qui tous deux ont regné en France. Depuis la grande maladie qu'eut Charles le Gros l'an 873. où il croioit voir le Diable ; il avoit toûjours moigné de tems en tems avoir le cerveau foible. Mais cette foibleſſe s'acrut davantage par les inciſions qu'on lui fit à la tête. Il la fit paroître aſſez viſiblement dans la jalouſie qu'il conçut de l'Impératrice Richilde ſa femme, qui alla juſques-là que de la répudier en pleine Aſſemblée d'Etats, où il jura que bien qu'il y eût dix ans qu'ils fuſſent enſemble il ne l'avoit point touchée. Et enſuite, il montra ſi fort l'égarement de ſon eſprit dans l'Aſſemblée qui ſe tenoit dans le château de Tribur ſur le Rhin, qu'aïant été reconnu incapable de plus gouverner l'Empire, tous ſes ſujets de Bavière & de Germanie l'abandonnèrent, & établirent à ſa place Arnoul, fils bâtard de feu Charloman ſon frére.

An 887. de N. S.

L'Empereur Charles tombé en démence.

Rhegin. Chro. Annal. Metens. 887 Mezer.

Comme Charles avoit des intervalles de bon ſens, il voulut aſſembler quelques troupes pour empêcher l'établiſſement de ſon Neveu : mais lorſqu'il penſa ſe mettre en campagne, les Lorrains & les Souabes qui étoient demeurez les derniers à ſon ſervice, le quittèrent auſſi, en telle ſorte, que l'hiſtoire remarque qu'il ne lui reſta pas même un valet pour le ſervir, ni un denier pour vivre. C'eſt là un des plus étranges changemens qui ſoit jamais arrivé, qui fait reconnoître la vanité & l'inconſtance des honneurs & des grandeurs de la terre, de voir ce Charles, un puiſſant Empereur & un des plus grands Rois du Monde, qui avoit ſous ſa domination tout l'Empire de Charlemagne ſon biſaïeul & encore davantage, être réduit tout d'un coup à la derniére indigence & à la mendicité : juſques-là qu'il fut contraint d'envoïer Bernard ſon fils naturel à Arnoul pour lui demander du pain.

Eſt abandonné de tous & Arnoul mis à ſa place. ibid.

Mezer. Hiſt. de Fr.

Digitized by Google

An 888 de N. S pain. Il n'y eut que Luitprand, Archevêque de Maience, qui en prit pitié & qui lui donna le revenu de trois ou quatre villages pour sa subsistance.

L'An 888. de Nôtre Seigneur le 3. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 1. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 1. d'Eudes Roi de France. Indiction 6. le 4. d'Etienne V. Pape.

Mort de Charles le Gros. Regin. Chro. Annal. Metens. Cont. & Annal. Fuld. 888.

CHarles le Gros ne demeura pas longtems en ce pitoïable état : car la mort l'en délivra, le 13. de Janvier, après avoir tenu l'Empire environ six ans. Il ne fut regreté de perſonne, & ſon corps fut enterré au Monaſtére de Richenau, proche de Conſtance. Après ſa mort, il y eut d'étranges révolutions & confuſions par tout, & principalement dans la France & dans l'Italie. De toute la Race en ligne directe maſculine de Charlemagne, il ne reſtoit plus de fils que Charles le Simple, qui n'avoit qu'environ dix ans, & Arnoul qui étoit fils bâtard de Carloman. Mais il y avoit des Princes qui étoient décendus de la même Branche, mais par les femmes ſeulement: dont les principaux étoient Berenger, Duc de Frioul & de Verone, & Gui, Duc de Spoléte, qui tous deux avoient été inveſtis de ces Seigneuries par Charles le Chauve Empereur. Berenger étoit fils du Comte Evrard & de Giſelle, fille de Louïs le Débonnaire ; & Gui étoit fils de Lambert & d'une fille de France.

Poſtérité de Charlemagne. Meter.

Arnoul Empereur. Regin. Chro. Annal. Metens. & Cont. Annal. Fuld.

Arnoul prétendoit de s'aproprier tous les Etats qu'avoit tenus Charles le Gros ſon Oncle : & pour s'en faire reconnoître Souverain, il alla à Ratisbonne faire tenir les Etats, qui le déclarérent Roi & Empereur. Il y en a cependant qui ne lui donnent point ce tître juſqu'à ce qu'il eût reçû du Pape la Couronne Impériale, & qui juſques-là ne le nomment que Roi. Mais il n'y eut que la Bavière & l'Alemagne qui voulut le reçevoir alors. Car Gui & Berenger qu'on ſavoit être décendus de Sang Roïal, crûrent qu'ils ne devoient pas être eſtimez moins capables de regner, qu'Arnoul qui étoit bâtard, & que Charles qui étoit encore ſi jeune qu'il ne pouvoit gouverner un Roiaume. C'eſt pourquoi ces deux s'acordérent enſemble que Gui porteroit le nom d'Empereur, & ſeroit Roi de la France Occidentale, & que Berenger ſeroit Roi d'Italie. Ce dernier d'abord fut reçû ſans diſficulté, & fut couronné à Pavie par Anſelme, Archevêque de Milan. Et Gui s'étant arrêté à Rome, pour y afermir ceux qui étoient de ſon parti, & pour diſpoſer le Pape Etienne V. à lui donner la Couronne Impériale. Le Pape y étoit tout porté : mais il conſeilla à Gui d'aller auparavant en France pour s'y faire reconnoître Roi. Il y alla : mais les François ne voulurent point le recevoir, lui faiſant entendre qu'ils avoient choiſi pour leur Roi Eudes, Comte de Paris, Tuteur de Charles le Simple. Et ainſi il fut obligé de repaſſer en Italie ; où étant de retour, il reconnut qu'il y étoit plus aimé que Berenger. C'eſt pourquoi il ſe réſolut d'en chaſſer Berenger ; & ſe voïant favoriſé & apuïé par le Pape & par les Romains, il ſe fit ſaluer & déclarer Roi. Par ce moïen l'Italie fut diviſée en deux factions contraires, qui y cauſérent des guerres & des confuſions très-grandes, où les Papes ſe mêlérent toûjours des premiers, pour favoriſer tantôt l'un, tantôt l'autre des partis : Et dès le commencement, *quoi que la cauſe de Berenger*, dit Sigonius, *fût plus juſte, la plus grande partie néanmoins ſe retourna vers Gui, parce qu'elle y fut pouſſée par l'autorité du Pape.* Voïez comment le Pape a acoûtumé d'embraſſer d'ordinaire la plus mauvaiſe cauſe. Gui donc leva une armée de bons hommes, avec laquelle il alla attaquer Berenger qui l'attendoit près de la ville de Plaiſance, ſur la riviére de Trebia, lui donna bataille & la gagna. Berenger aïant mis ſur pié une nouvelle armée, voulut eſſaïer le ſort d'une

Eudes Roi de France. Annal. Metens. Regin. Chro.

lib. 5. de Rega. Ital.

Berenger & Gui ſe font la guerre. Sigonius.

Digitized by Google

An 888. de N. S. d'une seconde bataille au mois de Septembre; Mais il ne fut pas plus heureux que dans la première, & son armée étant défaite, il fut contraint de quiter l'Italie, & de la laisser à Gui, qui l'année suivante se saisit aisément de la Ville de Pavie, & de toute la Lombardie.

Louange des François.

Je ne dois pas ômettre ce que le même Sigonius remarque sur cette année; Que „ tant que les François ont regné en Italie, elle a reçû le fruit très-abon„ dant d'un long repos & d'une paix „ très-désirée, que sous leur juste com„ mandement elle fut acrûe en peuples, „ en beaux édifices, en bonne discipline, „ & sur tout qu'elle avoit profité en sain„ teté de Religion & en dignité d'Empi„ re. Mais que depuis qu'elle étoit „ tombée entre les mains des Princes I„ taliens, ils avoient gâté & perdu, & „ eux, & l'Eglise, & avoient amêne des „ tems si sales & si horribles, que toute „ l'antiquité n'en avoit point vû de sem„ blables. C'est en efet ce que l'histoire du tems suivant vérifie manifestement.

Eudes Roi de France. Regin. Chro. Annal. Metens.

L'Empereur Arnoul pensoit venir se saisir sans aucune dificulté de la France Occidentale, comme il avoit fait de l'Orientale & de l'Alemagne: mais il en fut empêché, parce que les Seigneurs du Roiaume lui firent savoir que dans l'Assemblée des Etats tenus à Compiegne ils avoient élû pour leur Roi Eudes, fils de Robert le Fort, Duc de France. Quelques Historiens ont dit que les François ne l'élurent que pour être Tuteur du Pupille, & Régent du Roiaume. Mais il est certain qu'il a été Sacré comme Roi & pour Roi, † que les François l'ont reconnu tel, & qu'il en a fait toutes les actions, comme la suite le fera voir.

Vid. Mabil. de Re Diplom. lib. 2. cap. 24 n. 19.

Patriarche de C. P. Cedr. Bar. an. 888. n. 8.

Etienne, Patriarche de Constantinople, fort rénommé, frére de l'Empereur, * mourut après avoir tenu la chaire seulement deux ans. Il y a des Constitutions de Leon Empereur d'Orient à Etienne son frére, qui regardent principalement la Discipline de l'Eglise. Un nommé Antoine lui succéda qui ne tint le siége qu'autant que son prédécesseur. Rambert qui avoit succédé à Ansgarius, qui avoit prêché la Religion Chrétienne aux Danois & aux Suédois, mourut aussi cette année.

An 888. de N. S. Martir. Febr. & Sec. 4. Bened. part. 2.

Almondar, Roi des Sarrasins, à Cordoue, mourut aussi n'aiant regné que deux ans. Abdalla lui succéda qui en regna vingt-cinq.

Abdalla. Roder. Hiil. Arab. cap 28.

Simeon, Roi de Bulgarie, s'étant plaint à l'Empereur Leon de ce qu'à Thessalonique on surchargeoit d'impôts les marchands de son païs, & voiant que l'Empereur ne lui en faisoit pas raison, lui fit la guerre & gagna une bataille contre lui en Macedoine, où il fit de grands degâts.

Bulgares. Cedr.

Glaber, Moine, qui a écrit dans l'onzième siécle, raporte (selon Baronius) que l'on vit cette année à Orleans une Image de Jésus-Christ qui durant plusieurs jours jetta des larmes: & qu'un peu après un loup entra dans l'Eglise où étoit cette Image, qui alla prendre & tirer la corde de la cloche, qui par le son émut le peuple de la ville; & que ces prodiges présagerent l'embrasement qui, l'année suivante, réduisit en cendres presque toutes les maisons & les Eglises de la ville. Mais que l'année d'après, lors que l'Evêque faisoit jetter les fondemens d'un nouveau Temple, il y trouva un grand Trésor. Il est aisé de reconnoître que cela n'est qu'une fable controuvée par un Moi-

prodiges prétendus. An. 888.

* Curopalate, Cedrene, & le Cardinal Baronius après eux, mettent dans cette année la mort de ce Patriarche, en quoi ils se sont trompez, selon le P. Pagi, vû que Leon Grammatien, qui a vécu dans le Siécle suivant, le Continuateur de Theophane, Simeon Logotheta, & George Moine, disent unanimement qu'il a tenu le Siége de Constantinople six ans & cinq mois; & par conséquent il n'est mort que dans l'année 893. L'Eglise Grecque l'honore entre les Saints.

Bar. an. 888. n. 8. Pagi eod. an. n. 13. Vita. ap. Boll. 26. Mart.

† Il fut sacré par Vautier, Archeque de Sens: & nous avons encore le serment qu'il fit en cette occasion. Cette élection se fit du consentement d'Arnoul.

Annal. Metens. Tom. II. Capitul pag. 291. Pagi an 888. §. 3.

Digitized by Google

An 889. de N. S. Moine pour apuier le culte des Images, vû qu'il n'y a point d'Hiſtorien qui parle de cela juſqu'à Glaber. *

Tom. IX. pag. 401. * Cette même année 888. la première du regne d'Arnoul, il ſe tint, par ſon ordre, un Concile à Mayence, où ſe trouverent les trois Archevêques Luitbert de Mayence, Guillebert de Cologne, & Ratbod de Tréves, avec leurs Suffragans. Dans la préface de ce Concile les Evêques attribuent les calamitez publiques à leurs péchez & à l'interruption des Conciles provinciaux. Après cette préface, ſuivent vingt-ſix Canons tirez la plûpart des Conciles précedens; particulierement de ceux que Charlemagne fit tenir la derniére année de ſon regne. Il paroît, au reſte, par le commencement de ce Concile, qu'Arnoul n'étoit pas encore appellé Empereur, mais Roi. On raporte au même tems pag. 412. un Concile tenu à Metz, qui fit des réglemens ſemblables à celui de Mayence dont on vient de parler.

L'An 889. de Nôtre Seigneur, le 4. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 2. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 2. d'Eudes Roi de France. Indiction 7. le 5. d'Etienne V. Pape.

Eudes eſt couronné Annal. Metens. & Cont. Annal. Fuld. EUdes reçut cette année la couronne par Gautier, Archevêque de Sens. Incontinent après il alla conférer avec Arnoul, Roi de Germanie & de Bavière, & ils s'accordérent à l'amiable des païs que chacun devoit avoir ſous ſa domination. Puis il ala en Aquitaine pour recevoir les hommages des Seigneurs de ce païs-là, & pour empêcher qu'ils ne le remiſſent en Roiaume comme il avoit été.

La ſucceſſion de Charles partagée en cinq. Regin. Chro. Annal. Metens. & Con. Annal. Fuld. Tom. IX. Conc. Pag. 414. Il y eut encore deux autres Rois formez en ce tems-là dans la France: ſavoir, Raoul ou Rodulfe (fils de Conrart frére de l'Abbé Hugues) qui occupa le païs d'entre le Mont-Jou & les Alpes Penines, c'eſt-a-dire, la Savoie, le païs des Suiſſes, & quelques païs voiſins, & qui ſe fit couronner Roi de la Bourgogne Trans-Jurane, à S. Maurice en Valais: Et la veuve de Boſon, qui depuis la mort de ſon mari, ſe fit donner la Couronne Roiale dans un Concile de Valence, & fit déclarer ſon fils Louïs Roi d'Arles ou de Provence, ſe fondant ſur ce qu'elle étoit Princeſſe du Sang, & que ſon fils avoit été adopté par Charles le Gros Empereur: bien que véritablement ces ſortes d'adoptions ne fuſſent qu'honoraires, & ne donnaſſent aucun droit à la ſucceſſion de celui qui adoptoit. Quoi qu'il en ſoit, Louïs, fils de Boſon, ſe portoit comme Roi de Provence, de Dauphiné, & du Lionnois. Par ce moïen la ſucceſſion de Charlemagne, & enſuite de Charles le Gros, étoit diviſée en cinq parties principales. La premiére, étoit la Germanie & la Bavière tenue par Arnoul. La ſeconde, la Neuſtrie ou la France, à laquelle étoit jointe l'Aquitaine & la Duché de Bourgogne, dont Eudes étoit Roi. La troiſiéme, l'Italie, qui étoit diſputée entre Berenger & Gui. La quatriéme, étoit la Bourgogne Trans-Jurane tenue par Raoul. Et la cinquiéme, étoit le Roiaume d'Arles, occupé par Louïs fils de Boſon. Avec cela il y avoit quantité de Seigneurs qui parmi ces confuſions tranchoient des Souverains, chacun ſur leurs terres, rendant ſeulement hommage au Roi. Les Evêques mêmes, qui pour la plûpart étoient de bonne maiſon, n'oublierent pas de prendre part à la domination & de ſe faire Comtes dans leurs villes Epiſcopales: ce qui eſt demeuré à pluſieurs par la dévotion & par l'indulgence de nos Rois. Les Evêques, dis-je, ſe ſont arrogez cette puiſſance, ne ſe ſouvenant plus de l'enſeignement de S. Pierre, *Paiſſez le troupeau de Chriſt qui vous eſt commis, faiſant office d'Evêques: non point comme aïant domination ſur le Clergé ou ſur les héritages, mais en telle maniére que vous ſoïez le bon exemple du troupeau.* I. Pier. V. 2. 3.

Eudes demande les Normans qui Annal. Metens. Mezer. an 889. Godeau. an 889. chap. 11. 6. Le Roi Eudes ala attaquer les Normans qui pilloient la Bourgogne, leur donna bataille le 24. de Juin & les défit, en ſorte qu'il en laiſſa 19000. ſur la place, près du bois de Montfaucon. Les autres qui s'étoient retirez vers Sens, ne ſe ſouciant point de garder l'acord qu'ils avo-

An 889. de N. S.

An 889. avoient fait il y avoit deux ans, ſe ra-
(a) Abbo de Bell. Paris. lib. 3. prochèrent de Paris (a) prirent la ville de Meaux, la brûlèrent, & y tuèrent le Comte Thietbert, frére de Haſcheric, qui en étoit Evêque. Puis voïant qu'ils ne pouvoient forcer Paris à ſe rendre, paſſèrent dans le païs que nous nommons la Normandie, & dans la Bretagne, où ils cauſèrent bien des déſolations. Alain & Judicael, Ducs de Bretagne, qui ſe faiſoient la guerre pour le partage de leurs Seigneuries, s'acordèrent enſemble pour s'oposer à ces Normans leurs ennemis communs. Ils défirent & tuèrent Judicael : Mais Alain aïant raſſemblé toutes ſes forces, les combatit avec tant de courage & de bonheur, que de quinze mille qu'ils étoient, à peine s'en ſauva-t-il quatre cens. Pluſieurs attribuèrent ce ſuccès, au vœu qu'il diſoit avoir fait, de donner la dîme du butin à S. Pierre de Rome. L'on ſait que le Siège du Pape s'eſt fort acrû par de ſemblables donations. Durant ces guerres il n'y avoit pas moïen de labourer la terre : ce qui cauſa la famine, preſque par toutes les provinces, qui fut ſi grande, qu'il y eut des hommes ſi enragez, qu'ils ſe jettoient ſur les autres pour les tuer & les dévorer.

Mezer.

Mezer. Regin. Chro.

Bulgares Hongrois Cédrene. Leo Gramm. Annal. Metens.

L'Empereur Leon ſe voïant preſſé par les Bulgares qui pilloient & deſoloient la Gréce, envoïa des préſens & une groſſe ſomme d'argent aux Hongrois, peuples venus autrefois de Scythie, qui ne demandoient pas mieux que de ſe jetter ſur les terres de leurs voiſins pour les piller. Ils battirent donc les Bulgares, & en firent quantité de priſonniers qu'ils vendirent à l'Empereur. Simeon leur Roi ſe vit obligé par cela de demander la paix à Leon, qui la lui acorda, & fit que les Hongrois ſe retirèrent chez eux.

Annal. Fuld.

Berenger étant chaſſé du Roiaume qu'il prétendoit, ala trouver Arnoul en Alemagne, & le prier d'aler en Italie, pour l'arracher à Gui : Arnoul qui prenoit le titre d'Empereur, * lui promit d'y aler pour recevoir la couronne Impériale de la main du Pape : mais il lui dit qu'il ne le pouvoit pas encore ſi tôt, à cauſe que les Vandales Obetrites inquiétoient les païs de ſa domination, & qu'il lui faloit les aler repouſſer auparavant.

An 890. de N. S.

quelques uns ; puiſqu'il n'alla en Italie qu'en 895. & ne fut couronné Empereur par le Pape Formoſe qu'en 896. peu de jours avant la mort de ce Pontife.

Annal. Fuldens. Sigebert, & Regin.

Chro. 896. Pagi an 896. §. 1. & Seq.

L'An 890. de Nôtre Seigneur, le 5. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 3. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 3. d'Eudes Roi de France. Indiction 8. le 6. d'Etienne V. Pape.

APrès que Gui eut forcé Berenger à ſortir de l'Italie, il ne lui fut pas mal-aiſé de ſe rendre maître de Pavie & de toute la Lombardie. La plûpart des Italiens qui étoient déja portez pour lui, & ſur tout le Pape qui le favoriſoit, l'incitèrent à pouſſer ſa fortune plus avant, & à venir à Rome pour s'y faire couronner, non ſeulement Roi d'Italie, mais auſſi Empereur. * C'eſt ce qu'il fit l'année ſuivante, & nous y remettons auſſi la mort de Etienne V. & l'élection de Formoſe, que quelques-uns mettent en celle-ci.

Sigon. lib. 6.

Quand Simeon, Roi des Bulgares, vit que les Hongrois s'etoient retirez de ſon païs, il crût qu'il n'étoit pas obligé de garder le traité de paix que l'Empereur Leon lui avoit fait faire par force. Il recommença donc la guerre, & obligea Leon de lui rendre tous les priſonniers qu'il avoit achetez des Hongrois, & par ce moïen la paix fut rétablie entre ces Princes.

Paix des Bulgares Cedrene. Leo Gram. p. 478.

L'Empereur Arnoul aïant contracté alliance avec Zoendebold, Duc de Moravie, l'adopta, & lui donna le Roiaume de Bohême pour ſe l'attacher encore davantage. Mais en augmentant la puiſſan-

Zuendebold. Regin. Chro. & Annal. Metens. 890.

Contin.

* Il ne l'étoit pourtant pas encore de droit ſelon

An 890. de N. S. sance de ce Prince peu fidéle, il lui donna occasion de se rebeller contre lui, comme cela parut peu d'années après.

Remi d'Auxerre. Sigeb. de Script. cap. 113. Fiod. Hist. Rem. lib. 4. cap. 9.

En ce tems-ci florissoit Remi, Moine d'Auxerre, fort estimé pour sa science; & qui à cause de cela fut apellé par Foulques, Archevêque de Reims, pour y rétablir les Ecoles des belles Lettres. Il a fait divers Ecrits, dont quelques-uns sont venus jusqu'à ces derniers tems, comme *un Commentaire sur les douze petits Prophetes, & un Traité des Divins Ofices.* Sigebert, Bergomas, Sixte de Sienne, & d'autres, assûrent qu'il a fait aussi *un Commentaire sur les Epitres de S. Paul, & une Expofition de la Messe.* C'est pourquoi il me semble qu'on lui doit plûtôt attribuer ces Ouvrages qu'à Haimo, Evêque d'Halberstad, ou à Remi Archevêque de Lion. On doute quel a été son sentiment sur le point de l'Eucharistie. On ne peut pas dire qu'il ait eu celui de l'Eglise Romaine d'aujourd'hui; vû qu'il soûtient que le pain demeure toûjours après le consécration. Mais il dit que le S. Esprit & la Divinité de Jésus-Christ joint le pain de l'Eucharistie avec le Corps de Jésus-Christ, & ainsi le fait être son Corps. En un mot, il semble avoir la même créance que les Grecs, telle que nous l'avons représentée en l'an 755. de N. S. où on la pourra voir. C'est pourquoi nous ne parlerons point davantage de cet Auteur ni de son opinion.

De l'Adoration du Sacrement. Mais, afin de n'être plus obligé de retourner à cette matière de l'Eucharistie, j'ajoûterai ici une considération. C'est qu'on peut reconnoître clairement que dans ce siècle, & même dans les deux autres suivans, l'adoration du Sacrement de l'Eucharistie n'étoit point en usage dans l'Eglise. * Car je vous prie, si alors on eût crû qu'il faloit adorer ce Sacrement du culte Suprême qui n'apartient qu'à un seul Dieu, & si on l'eût pratiqué ainsi, Paschase Ratbert, & ceux qui ont été de son sentiment jusqu'à la fin de l'onzième siècle, eussent-ils été si dépourvûs d'esprit, que de ne point tirer de là un argument invincible pour prouver qu'il n'y avoit plus de pain, mais que c'étoit la propre substance du Corps de J. C. puis qu'on lui rendoit la Suprême adoration qui n'apartenoit qu'à un seul Dieu? Tous ces Docteurs là ayant grande quantité d'argumens pris de l'Ecriture & des Péres, jusqu'à y mêler le miracle, qu'on disoit y avoir vû, d'un enfant en forme visible, pour faire croire qu'il n'y a plus de pain en l'Eucharistie, mais seulement le propre Corps de Jésus-Christ, y a-t-il aparence qu'ils aïent aporté tant d'argumens dont la plûpart sont fort légers, & aïent oublié celui qui étoit plus clair & plus fort que tous les autres ensemble, qui leur sautoit aux yeux, & qui seul étoit capable de convaincre leurs Averfaires, savoir celui de l'adoration divine du S. Sacrement, si elle eût été dans la créance & dans la pratique ordinaire de l'Eglise? S'il y avoit aujourd'hui quelque Docteur de l'Eglise Romaine qui soûtint que le Sacrement de l'Eucharistie ne fût pas véritablement le Corps de Jésus-Christ, & qui néanmoins adorât le Sacrement d'adoration Suprême, ne seroit

An 890. de N. S. tient qu'à un seul Dieu, & si on l'eût pratiqué ainsi, Paschase Ratbert, & ceux qui ont été de son sentiment jusqu'à la fin de l'onzième siècle, eussent-ils été si dépourvûs d'esprit, que de ne point tirer de là un argument invincible pour prouver qu'il n'y avoit plus de pain, mais que c'étoit la propre substance du Corps de J. C. puis qu'on lui rendoit la Suprême adoration qui n'apartenoit qu'à un seul Dieu? Tous ces Docteurs là ayant grande quantité d'argumens pris de l'Ecriture & des Péres, jusqu'à y mêler le miracle, qu'on disoit y avoir vû, d'un enfant en forme visible, pour faire croire qu'il n'y a plus de pain en l'Eucharistie, mais seulement le propre Corps de Jésus-Christ, y a-t-il aparence qu'ils aïent aporté tant d'argumens dont la plûpart sont fort légers, & aïent oublié celui qui étoit plus clair & plus fort que tous les autres ensemble, qui leur sautoit aux yeux, & qui seul étoit capable de convaincre leurs Averfaires, savoir celui de l'adoration divine du S. Sacrement, si elle eût été dans la créance & dans la pratique ordinaire de l'Eglise? S'il y avoit aujourd'hui quelque Docteur de l'Eglise Romaine qui soûtint que le Sacrement de l'Eucharistie ne fût pas véritablement le Corps de Jésus-Christ, & qui néanmoins adorât le Sacrement d'adoration Suprême, ne seroit

preuves dans le 9 Siècle qu'un Concile, tenu dans un fauxbourg de Châlons l'an 894. dans lequel il fut ordonné qu'un Moine nommé Gerfrede ou Gerfroi, se purgeroit du soupçon d'avoir empoisonné Adalgaire, Evêque d'Autun, en prenant le Sacrement de l'Eucharistie. Cet Auteur pretend que cela ne se put faire sans avoir auparavant adoré le Sacrement que ce Moine reçut. Mais ce n'est là qu'une pensée sans fondement; puis que ce Concile ne parle point d'adoration, non plus que le Sinode de Plavigni qui suivit celui de Châlons, qui exécuta son décret, & qui raportant toutes les cérémonies avec lesquelles ce Moine communia, il n'auroit point manqué de parler de l'adoration, qui n'faisoit une Circonstance importante; si le Moine l'avoit rendue.

Hist. de Conc. Tom. IX. pag. 437.

Boileau. de Ador. Euch. lib. 1. cap. 16. banag.

* Un Savant moderne de l'Eglise Romaine, reconnoit, dans un Traité qu'il a fait de l'adoration de l'Eucharistie, qu'on a gardé le silence sur cette adoration dans toutes les disputes du 9 Siècle; car malgré toutes les recherches qu'il a faites pour l'établissement de ce culte, il n'a point trouvé d'autres

Digitized by Google

An 891 de N. S. il pas convaincu d'une extrême absurdité, ou même d'idolâtrie? Puis donc que ni Paschase, ni pas un de ceux qui ont suivi son sentiment, tant de son siècle que des deux autres suivans, ne se sont point servis de cét argument de l'adoration du Sacrement, contre ceux qui nioient qu'il fût véritablement le Corps de Jésus-Christ, il est, ce me semble, bien clair que l'adoration du Sacrement n'étoit point en usage en ces siècles-là.

L'An 891. de Nôtre Seigneur, le 6. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 4. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 4. d'Eudes Roi de France. Indiction 9. le 1. de Formose Pape.

Gui couronné Empereur, Sigonius de Regn. Ital. lib. 6. *Deux Empereurs.*

GUi étant apellé & arrivé à Rome à la sollicitation du Pape & des Romains, y fut couronné & sacré Empereur par le Pape Etienne VI. le 21. de Février; & Gui de son côté, en reconnoissance de la grace que le Pape lui faisoit, confirma tous les privilèges & les dons que le Roi Pepin & les Empereurs Charlemagne & Louïs le Débonnaire avoient faits à l'Eglise Romaine. Et ainsi il y avoit deux Empereurs en Occident: Arnoul, qui avoit été déclaré Empereur par les Etats d'Alemagne tenus à Ratisbonne après la mort de Charles le Gros, & Gui, qui fut déclaré Empereur par le Pape & qui en reçut la Couronne Impériale. Incontinent après, Gui retourna à Pavie, pour y mettre toutes choses en bon ordre, y renouvella l'alliance avec Pierre, Duc de Venise, & y publia des Loix pour la tranquillité publique, dattées du 1. de Mai. Le 21. du même mois mourut le Pape Etienne VI. Gratien lui attribue d'avoir fait ce Décret, *Que tout ce que l'Eglise Romaine établit & ordonne doit être perpétuellement & inviolablement observé.* Cela fait voir la hardiesse du Pape, qui entreprenoit tout ce qu'il lui plaisoit, & qui vouloit le faire passer sans contradiction. Au reste, il faut remarquer, qu'ici les Historiens ne s'accordent point sur le tems. Car le Cardinal Baronius dit qu'on ne sait point le jour ni de la mort d'Etienne VI. ni de l'élection de son successeur. Aussi les uns mettent le Couronnement de Gui en cette année, & les autres en la précédente. Les uns aussi attribuent ce Couronnement à Etienne VI. & les autres à Formose. Il peut être qu'il a été fait par tous les deux, & que Formose a confirmé ce que son prédécesseur avoit fait. Nous donnons cet avertissement au Lecteur, afin qu'il choisisse ce qu'il jugera le meilleur.

Const. Imp. ap. Goldast. *Mort d'Etienne 6.* D. 16. C. Enimvero. 10.

An 891. de N. S. An. 891. n. 1. & Seq.

Après la mort d'Etienne VI. le Peuple & le Clergé s'étant assemblez pour élire un nouveau Pape, il y eut une horrible division par les deux factions différentes qui agitoient la Ville de Rome. Car celle du Comte du Tusculane élut Sergius, Prêtre Cardinal d'une Eglise de Rome, & le fit aprocher de l'Autel pour le consacrer, quoi qu'il ne fût recommandable pour aucune chose que pour la grandeur de sa Maison. La élection contraire, offensée de cette élection à cause de l'indignité de l'homme, choisit & proposa Formose, Evêque de Porto, tenu pour savant & homme de bien. Ceux du parti de Sergius s'oposerent à cela, criant que Formose ne devoit pas être creé Pontife, parce que dans un Concile où le Pape présidoit, il avoit fait un serment solennel de mener une vie privée, & de ne retourner jamais, ni dans son Evêché, ni dans Rome: & qu'il n'étoit point permis à l'Evêque d'une Eglise d'être établi Evêque de celle de Rome, & que jusques-là on avoit toûjours observé que le Pontife fût seulement pris de l'Eglise Romaine & non d'ailleurs. Nonobstant cette opoſition Sergius fut ôté de l'Autel, & on y fit aprocher Formose qu'ils y consacrerent. De là vient que tout le tems du Pontificat de Formose fut travaillé de continuelles contentions, qui furent émûes par les partisans de Serge, & sur tout par l'Empe-

Formose élû Pape. Sigon. lib. 6.

Luitpr. lib. 1. cap. 8. *A quoi Sergius s'oppose.*

Papebr. Conat. Chro. Hist.

Digitized by Google

An 891 de N. S. pereur Gui qui le favoriſoit: ce qui faiſoit que l'un des partis tantôt avoit le deſſus, & tantôt l'autre. C'eſt ce qu'en récite Sigonius, & tous les autres ſe rapportent à cela. Et véritablement on verra déformais dans ce ſiége de Rome, non ſeulement des brigues & des diviſions, mais auſſi des inhumanitez & des déſordres épouvantables.

Vid. Mabill. in Præf. ad. 5. Sæc. Ben. §. 1.

heureux ſuccès de Gui.

Arnoul incité par les prières de Berenger, envoïa Zuendebold avec une armée en Italie, pour eſſaïer s'il pourroit faire quelque choſe en faveur de Brenger. Mais tout cela fut diſſipé par la vigilance & la valeur de Gui, qui obligea Zuendebold de ſe retirer avec perte. Gui enflé de cet heureux ſuccès, s'aſſocia ſon fils Lambert. Quelques-uns diſent que même il obligea le Pape Formoſe à le couronner Empereur. *

Baronius an. 892. n 2. & Seq. Flod. Hiſt. lib 4. cap. 2. Pagi an. 892. §. 2. & Seq.

L'Italie fut encore troublée par d'autres guerres. L'Empereur Leon envoïa Symbatitius Patrice avec une armée, qui défit le Duc Ajo qui s'étoit rebellé, & reprit ſur lui Benevent: mais il ne demeura qu'environ quatre ans en la puiſſance de l'Empereur d'Orient.

Guerre en Italie. Cedr. Caſſ. Chro.

Les Sarraſins prirent ſur la Côte un Fort, nommé Fraxinet, qu'ils gardèrent long-tems; & s'étant joints à ceux qui tenoient le Fort de Garigliano, firent bien des ravages tout autour d'eux. Les Sarraſins étoient encore puiſſans dans la Sicile, & après un long ſiége prirent par force la Ville de Taormina, où ils tuèrent tous les habitans. Ils ſe jettèrent auſſi ſur l'Ile de Lemnos, & en emmenèrent quantité de priſonniers.

Cedrene.

Aſſaſſin. Cedr.

Comme l'Empereur Leon alloit faire ſes dévotions au Temple, le jour de la Pentecôte, un homme lui déchargea par derrière un ſi grand coup de bâton ſur la tête, qu'il le jetta plat par terre. L'Aſſaſſin fut ſaiſi; & mis à la queſtion, & n'aïant voulu découvrir perſonne qui fût complice de cet attentat, il fut puni comme il méritoit. Mais l'Empereur fut guéri de ſa bleſſure peu de jours après.

An 891 de N. S.

Nous avons vû comme les Normans avoient été battus & défaits en diverſes rencontres dans la France & ſur les Frontières d'Alemagne. Deux de leurs Ducs piquez de leurs déſaſtres, pour réparer leurs pertes, retournèrent dans leur païs, levèrent une armée de cent mille hommes, partie en Danemarc, partie en Suéde, partie en Norvége & ſur les Côtes de la Poméranie, qu'ils embarquèrent & firent décendre par la Meuſe. Ils en mirent quatre-vingt-dix mille à terre, & laiſſèrent le reſte à la garde de leurs Vaiſſeaux; puis ils ſe répandirent dans tous les païs qui ſont entre la Meuſe & le Rhin. L'Empereur Arnoul envoïa contr'eux une armée commandée par ſes Lieutenans; Mais les Impériaux furent battus, & grand nombre de Nobles y périrent. Après cette victoire ces ennemis prirent la ville de Wormes, la ruinèrent, & firent mourir la plûpart des habitans, & vinrent juſqu'à Maïence, où ils tuèrent l'Evêque, nommé Sunderhold ou Sunzon, dans un combat où il ſe défendoit courageuſement. Hatton, Abbé d'Augé, homme prudent, lui ſuccéda. Arnoul, fâché de ſi ſanglantes pertes, raſſembla toutes les forces d'Alemagne, auſquelles il fit paſſer le Rhin, & alla attaquer les ennemis juſques dans leur Camp qui étoit ſur le bord de la Meuſe, les y força avec tant de vigueur & de ſuccès, qu'ils y périrent preſque tous avec leurs Chefs, les uns aïant été tuez par l'épée, & pluſieurs noïez dans la rivière où ils s'étoient jettez pour ſe ſauver. Et ce qui fut encore plus merveilleux, c'eſt qu'il y eut fort peu d'hommes de tuez de l'armée de l'Empereur.

Les Normans reviennent en plus grand nombre. Annal. Fuld. & Metens. 891. Marianus. Scotus. Chro. Mezer.

Pagi an. 892. n. 2. & Seq. an 893. n. 3.

* Il fut couronné Empereur l'année ſuivante 892. Le Cardinal Baronius & d'autres qui ne mettent le couronnement de Gui que dans cette année 892. remettent celui de Lambert à l'année 893. en quoi on prétend qu'ils ſe trompent.

L'An-

L'An 892. de Nôtre Seigneur, le 7. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 5. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 5. d'Eudes Roi de France. Indiction 10. le 2. de Formoſe Pape.

Zuendebold rebelle. Sigebert. Chro. Contin. Annal. Fuld.

LE Roi Zuendebold s'étant rendu puiſſant par la faveur de l'Empereur Arnoul, ſe rebella contre lui & lui fit la guerre. Arnoul étant empêché d'ailleurs, fit venir contre lui les Hongrois à force d'argent, qui rabattirent l'orgueil de ce Prince, en châtiérent l'ingratitude, & pillérent ſon païs.

Rois Sarraſins. Zacuth. Emac. lib. 2.

Il y avoit en ce tems-là divers Rois des Sarraſins, ſelon les diverſes Provinces où ils dominoient. Le premier, étoit Mutemad, Amiras de Babilone, qui mourut cette année; à la place duquel fut mis Mutezard qui regna deux ans. Le ſecond, étoit Humarja, Roi d'Egypte. Le troiſiéme, Abdalla, Roi de Cordoue en Eſpagne. Ces Infidéles donnérent bien de la peine à l'Empereur Leon dans la Gréce, & prirent par force la Ville de Theſſalonique, y exercérent de grandes cruautez ſur les habitans, en tuérent la plûpart, & firent le reſte priſonniers, qu'ils emmenérent pour les vendre ou pour en faire des eſclaves: néanmoins ils ne ruïnérent point la Ville.

Cedr.

Leſcus Roi de Pologne. Hiſt. Polon.

Après que par l'eſpace de trente & un an, Ziémoviski eût maintenu & agrandi le Roiaume de Pologne, qui lui avoit été laiſſé par ſon pére Piaſt, il mourut cette année, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Leſcus, qui regna vingt & un an.

Roi d'Ecoſſe. Buchan.

Grégoire, Roi d'Ecoſſe, mourut auſſi cette année après avoir été Roi 18. ans. Donald VI. lui ſuccéda, qui le fut onze.

Rebellion contre Eudes. Regin. Chro. an. 892. Mezer.

Eudes, Roi de France, voulant donner à ſon frére Robert le Comté de Poitiers, & l'ôter par conſéquent à Aimar qui en jouïſſoit, lui fournit prétexte de ſe rebeller contre le Roi. Aimar attira auſſi dans ſon parti Ranulfe II. Duc d'Aquitaine, & l'Abbé Eble ſon frére. Eudes leur fit la guerre dans le Poitou. Pendant qu'il y étoit occupé, une grande ligue ſe forma contre lui. Heribert, Comte de Vermandois, & Pepin ſon frére, Comte de Senlis, qui ſe diſoient être deſcendus de Bernard Roi d'Italie, Baudoin, Comte de Flandres, & Foulques, Archevêque de Reims, fort renommé, & pluſieurs autres Seigneurs joints enſemble, envoïérent querir Charles le Simple en Angleterre, où ſa mére l'avoit emmené pour être en ſûreté, & le firent couronner à Reims, le 27. de Janvier de l'année 893. & fut ſacré par les mains de l'Archevêque, qu'il n'avoit que treize à quatorze ans.

An 892. de N. S.

Baron. an. 892. n. 5. & ſeq. Tom. IX. Conc. Pag. 434.

L'An 893. de Nôtre Seigneur, le 8. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 6. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 6. d'Eudes, & le 1. de Charles le Simple Rois de France. Indiction 11. le 3. de Formoſe Pape.

Eudes fait la guerre à Charles. Flod. Hiſt. lib. 4. cap. 2. 3.

DEs que Foulques, Archevêque de Reims, eut ſacré Charles le Simple pour Roi, il en écrivit à Arnoul, à Gui, à Raoul, & au Pape; les priant tous d'aſſiſter le jeune Roi contre Eudes, qui uſurpé (diſoit-il) ſon Roiaume. Ces deux Rois ſe firent preſque toûjours la guerre. Eudes étant de retour du Poitou avec une armée, il la mena contre Charles, le chaſſa de Neuſtrie, & le contraignit de ſe retirer à Wormes pour implorer le ſecours d'Arnoul. Il ne prit pas fort à cœur de l'aſſiſter, ſoit parce qu'il avoit de l'occupation ailleurs, ſoit parce qu'il n'étoit pas marri de voir cette diviſion dans la France, afin qu'étant afoiblie par elle-même, il eût meilleur moïen de s'en rendre maître, comme il en avoit envie. Charles aïant tiré quelque petit ſecours d'Alemagne, retourna en France: où il fut rapellé par les Seigneurs

Regin. Chro.

Digitized by Google

An 893. de N. S. gneurs de ſon parti qui combattirent pour lui. Eudes ſe défendit vaillamment contr'eux. Un de ſes couſins germains même, Comte de Laon, (fils d'Adelme) ſe déclara ſon ennemi: car il eût la hardieſſe de tirer l'épée contre Eudes en plein Parlement, & puis il ſe ſauva dans Laon. Le Roi Eudes l'y pourſuivit auſſitôt avec une armée, le força dans la Ville; & l'aïant pris, lui fit trancher la tête ſur le champ.

Mezer. an. 893.

Zuendebold ſe voïant preſſé par l'armée d'Arnoul, ſe retira en Moravie; Arnoul voulant l'y pourſuivre, tomba dans des embûches où il perdit beaucoup de ſes gens. Ce qui l'obligea de recourir encore aux Hongrois, avec l'aide deſquels il domta enfin les Sclaves, & donna aux Hongrois pour les récompenſer, des païs le long de la rivière du Tibiſe, pour en diſpoſer comme ils le trouveroient à propos. Nous avons déja parlé à diverſes fois de ces Hongrois, & ſur tout en l'an 376. de N. S. où nous avons vû qu'ils étoient décendus des Huns, peuples de Scythie, fort barbares & cruels. Et quoi qu'ils ſe fuſſent habituez dans la Pannonie, à laquelle ils ont donné leur nom, laquelle étoit ſujette à l'Empire Romain, & parmi des Chrêtiens, ils ne laiſſèrent pas de retenir toûjours de leur ancienne ferocité. Dans ce tems-ci ſe voïant apuiez de l'Empereur, ils s'acrûrent & ſe rendirent ſi puiſſans & ſi redoutables, que dans le ſiècle ſuivant ils firent des courſes & des ravages étranges dans l'Alemagne & dans l'Italie.

Hongrois. Cont. Annal. Fuld. Regin Chro. an. 893.

Annal. Metens. 883

Enfin, l'Empereur Arnoul ſe laiſſa vaincre aux inſtantes ſollicitations de Berenger & du Pape Formoſe: & ſur la fin de l'Automne paſſa avec ſon armée auprès de Trente & vint à Verone, où il rétablit Berenger.

Sigon. lib. 6. Contin. Annal. Fuld.

L'An 894. de Notre Seigneur, le 9. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 7. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 7. d'Eudes, & le 2. de Carles le Simple Rois de France. Indiction 12. le 4. de Formoſe Pape.

DEs le commencement de l'année Arnoul fit marcher ſes troupes vers Bergome, (ou Bergame) où le Comte Ambroiſe commandoit, qui ſe fiant ſur ce que ſa Ville lui ſembloit avoir de bonnes murailles & être bien munie, ne voulut pas ouvrir les portes. L'Empereur la fit aſſiéger, la prit d'aſſaut, le 2. de Février, & fit pendre le Comte à la porte de la Ville. Cet exemple de ſévérité intimida tellement les Villes de Milan, de Pavie, & de Plaiſance, qu'elles envoïèrent dire à Arnoul qu'elles étoient prêtes à le recevoir. L'Empereur ravi de ſes heureux ſuccès, envoïa Othon, l'un de ſes Chefs, à Milan pour s'en aſſûrer; & lui s'en alla à Pavie, où il rétablit Berenger. Puis il alla pourſuivre Gui qui s'étoit retiré à Spolete avec ſa femme & ſon fils Lambert. Comme il s'avançoit vers Plaiſance, on fut tout étonné qu'il prit le chemin pour repaſſer les Alpes, & pour aller faire la guerre à Raoul, Roi de Bourgogne. Gui voïant cela reprit courage, & ſe remit en campagne pour aller ſe ſaiſir de Plaiſance: Mais quand il aprocha de la rivière du Jar, un ſi grand vomiſſément de ſang le prit, qu'il en mourut. D'autres diſent ſimplement qu'il fut contraint de ſe retirer, & qu'il ne pût plus adminiſtrer le Roiaume. Berenger aïant apris preſque en même-tems la retraite d'Arnoul, & la mort de Gui ſon Compétiteur, ſortit de Verone, & vint promtement à Pavie, qui étoit la Capitale du Roiaume, & s'en ſaiſit. Les Seigneurs Italiens qui avoient ſuivi Gui, craignant que Berenger ne s'en voulût reſſentir & leur faire du mal, allèrent trouver Lambert (fils de Gui) qui étoit à Spoléte, & l'incitèrent à aller reprendre

Arnoul rétablit Berenger en Italie. Sigonius, lib. 6. Annal. Metens. 894.

Mort de Gui. Luitpr. lib. 1. cap 9.10. Chron. Caſſ. lib. 1. cap. 64. Pagi an. 894. §. 3. & 4.

An 894 de N. S. dre ce dont Berenger s'étoit saisi, & lui promirent de l'assister de toutes leurs forces. Lambert réveillé & encouragé par ces exhortations & par ces promesses, sortit de Spolète, & mena son armée droit à Pavie. Dès qu'il en aprocha, la plûpart des gens de guerre de la Ville se joignirent à lui. Berenger se voïant ainsi abandonné, fut tout heureux de se retirer encore à Verone, & Lambert fut reçû dans Pavie avec joie; & toûjours depuis il y fut reconnu & nommé Roi d'Italie & Empereur. Quant à l'Empereur Arnoul, il tourmenta Raoul dans son païs de montagnes, mais il ne pût l'en chasser; & ainsi il s'en retourna en Alemagne avec son armée, sans avoir fait grand'chose en ce voïage d'Italie.

Mezer. Regin. Chro.

Zuendebold se fait Moine. Calvis. Chro.

Zuendebold, Roi de Sclavonie & de Moravie, voïant l'Empereur venir contre lui avec de grandes forces, au lieu de se mettre en état de se défendre, se jetta dans un Monastére, où il se fit Moine. † A sa place on élut Borivol, Duc de Bohéme, qui embrassa la Religion Chrêtienne & se fit bâtizer.

Concile de Châlon. To. IX. Conc. pag. 437.

Le Moine Gefroi fut acusé d'avoir fait mourir par prison Adalger (ou Adalgaire) Evêque d'Autun: mais comme il le nioit & qu'il n'en pouvoit être convaincu, les Evêques lui ordonnérent de comparoître dans le prochain Synode que le vénérable Evêque Gnaſon (ou Galon) devoit faire tenir à Châlon sur Saone, pour se purger & justifier pleinement de ce crime, par l'épreuve du Corps & du Sang de J. C. *qu'on croit être la plus véritable, la plus terrible, ou plûtôt la plus salutaire.* Suivant cet avis Gnaſon assembla solennellement le Sinode au Monastére de Flavigni, où le Moine communia en présence de toute l'Assemblée: ensuite dequoi il fut jugé innocent. C'étoit une chose qui se pratiquoit quelquefois de se justifier en jurant sur les choses les plus sacrées, comme sur les Saintes Ecritures, sur le Bâtême, & sur l'Eucharistie: comme on pourroit donner des exemples de tout cela. Et peut-être qu'alors on se servoit du serment fait en prenant l'Eucharistie plûtôt que d'un autre: parce qu'on avoit vû des jugemens de Dieu sur ceux qui avoient juré fauſſement sur ce Sacrement; comme nous en avons remarqué un notable exemple en Lotaire l'an 869.

An 895. de N. S.

Eudes mépriſe la lettre du Pape. Flod. Hiſt. lib. 4. cap. 2. 4.

Le Pape Formose aïant reçû la lettre de Foulques, Archevêque de Reims, lui fit réponſe, & écrivit au Roi Eudes pour lui dénoncer qu'il n'eût plus à faire la guerre au Roi Charles. Eudes mépriſa ces lettres; & irrité de ce que Foulques avoit fait contre lui, il l'alla assiéger dans Reims, après avoir pillé tous les païs d'alentour. Charles le Simple vint au ſecours avec une armée, & obligea Eudes de lever le siége. Alors les François ennuiez de la guerre qu'il y avoit entre ces Rois, laquelle ne faiſoit que les ruïner & déſoler le Roiaume, firent en sorte qu'on acordât une ſurſéance d'armes, par laquelle la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, & l'Aquitaine, devoient demeurer à Eudes, & tout le reſte à Charles.

Mezer. Abrég. 892. 893.

L'An 895. de Nôtre Seigneur, le 10. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 8. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 8. d'Eudes, le 3. de Charles le Simple Rois de France. Indiction 13. le 5. de Formoſe Pape.

Concile. CEtte année pluſieurs Conciles furent assemblez ſur le Rhin. Hatton, Archevêque de Maïence, en fit tenir un, où l'on dreſſa 58. Canons, que l'on peut voir dans les Tomes des Conciles, qui étoient pour régler la diſcipline de l'Egliſe, extrémement relâchée à cauſe des confuſions & des guerres qu'on voïoit partout. L'Empereur Arnoul en fit tenir trois

† D'autres diſent qu'il mourut, & d'autres qu'il diſputa au milieu de ſon armée, & qu'on ne l'y vit plus.

Annal Metens. Coſmas. Dragens. Hiſt. Bohem. Pagi an. 894 §. 18.

Digitized by Google

An 895. de N. S. Annal. Metens. Regin Chro. an. 895. Tom. IX. Conc. pag. 439. Annal. Metens Mabill. de Re Diplomat. lib 5. cap. 35. Mezer.

un autre à Tribur, * & peu après il fit assembler un Parlement à Wormes. Le Roi Eudes s'y trouva: & par là on peut reconnoître qu'il n'étoit point en mauvaise intelligence avec Arnoul. Eudes en retournant de cette Assemblée, fit rencontre du bagage des Ambassadeurs de Charles le Simple, & le pilla. Dans ce Parlement Arnoul obtint, quoi qu'avec peine, que son fils bâtard, nommé Zuentibold, fut déclaré & reconnu Roi de Lorraine. Il le faut distinguer d'avec Zuendebold, Roi de Moravie, dont nous avons parlé. Zuentibold au sortir de là, se déclara pour le parti de Charles, & alla assiéger la ville de Laon qui étoit forte & bien munie. Eudes étoit alors en Aquitaine, où il rangea les Seigneurs du pais sous son obéïssance.

Guerres diverſes.

Delà il accourut au secours de Laon: & dès que Zuentibold entendit qu'il approchoit avec son armée victorieuse, il leva le siége.

Normans Mezer.

Aussi-tôt que les Normans virent qu'il y avoit deux Rois en France qui se faisoient la guerre, ils ne manquèrent point d'y retourner pour faire leurs ravages ordinaires. Il n'y avoit qu'Eudes qui pût les réprimer: mais il les laissoit faire pour se venger de l'inconstance de ceux qui l'avoient élû Roi, l'avoient abandonné pour se donner à un autre. On dit d'autre-côté, que Charles le Simple avoit apellé à son secours Rol ou Rolon, l'un des Chefs des Normans, qui après avoir fait une décente en Angleterre, où il n'avoit pas réüssi, vint en faire une en France à l'embouchure de la Seine. †

Arragon. Hist. Arragon.

L'Histoire d'Arragon nous marque à cette année le commencement du regne d'Arragon & de Navarre, dressé par Abarca ou Sanctius AbArca, qui en a été le premier Roi & qui a soûtenu fort heureusement plusieurs combats contre les Sarrasins. Il a regné 21. an.

An 896. de N. S.

Bernon, Comte de Bourgogne, bâtit l'Abbaïe de Gignac, dont il fut Abbé. Il bâtit aussi & fonda le Monastére de Clugni & en fut le premier Abbé, & obligea ce Monastére à donner par an douze deniers à celui de Gignac.

Bernon. Sigebert. Chro. Mabil. Sæc. 5. pag 71. Bened.

Après que Lambert se fut rendu Maître des principales villes d'Italie, il alla aussi à Rome s'y faire * couronner Roi & Empereur. Il y fut fort bien reçû, principalement par la faveur des partisans de Serge, qui y étoient toûjours puissans: & y fit diverses choses contre Formose, & contre ceux de son parti. Le Pape ne pouvant soûffrir cela, envoïa secretement des lettres à l'Empereur Arnoul pour le suplier de venir à Rome le délivrer, lui & la Ville, de la tirannie de Lambert. Berenger lui en écrivit aussi à même fin & lui promit de joindre ses troupes aux siennes. Cela fit résoudre Arnoul de retourner en Italie, & il y arriva avec son armée vers la fin de l'année.

Lambert couronné à Rome. Baronius an. 895. principalement par la faveur des partisans de Serge, qui y étoient toûjours puissans: & y fit diverses choses contre Formose, & contre ceux de son parti. Le Pape ne pouvant soûffrir cela, envoïa secretement des lettres à l'Empereur Arnoul pour le suplier de venir à Rome le délivrer, lui & la Ville, de la tirannie de Lambert. Berenger lui en écrivit aussi à même fin & lui promit de joindre ses troupes aux siennes. Cela fit résoudre Arnoul de retourner en Italie, & il y arriva avec son armée vers la fin de l'année.

Contin. Annal. Fuld. 894. & 895.

* Selon d'autres ce coronnement avoit été fait dès l'année 891. par le Pape Formose. Pagi an. 891. n. 2. & seq. Morer Diction.

L'An 896. de Nôtre Seigneur; le 11. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 9. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 9. d'Eudes & le 4. de Charles le Simple Rois de France. Indiction 14. le 6. de Formose Pape.

DEs le commencement du printems Arnoul mit son armée en campagne & la fit aprocher de Rome, qu'il savoit lui être contraire, & être en la puissance des partisans de Lambert, qui portoit le nom d'Empereur & de Roi d'Italie. Ageltrude sa mere s'étoit jettée dans la Ville & l'avoit munie d'une forte garnison: craignant néanmoins la puissance d'Arnoul, elle en étoit sortie & s'étoit retirée

Arnoul assiége & prend Rome. Sigonius; Cont. Annal. Fuld. Baronius an. 896. n. 1. & seq.

* Ce n'est qu'un seul & même Concile; qui se tint à Tribur, Palais du Roi Arnoul, près de Mayence, & où Hatton ou Otton Archevêque de Mayence présida

Chro. Rothomag. Chro. Eccl.

† Il l'avoit faite dès l'année 876. comme il a été remarqué. Si l'on en croit les Historiens qui le rapportent.

Saxon. Hoveden. pag 417. Orderic. Vital. Hist. lib. 1. & alii. Pagi an. 876. §. 18.

Digitized by Google

An 896 de N. S. tirée à Camerino, ville forte du Duché de Spolete. L'Empereur Arnoul voïant que Rome ne vouloit point lui ouvrir les portes, l'assiégea de toutes ses forces par le bourg S. Pierre, qu'on nommoit la ville Léonine, qui étoit alors la mieux fortifiée: il fit tous ses éforts pour la réduite à son pouvoir & y fit donner divers assauts: mais les Romains s'y défendirent encore plus courageusement qu'ils ne furent ataquez. Et comme il doutoit de l'issuë de son entrepriſe, il ſe préſenta par hazard une ocaſion qui le rendit maître de la place lors qu'il s'y atendoit le moins. Un liévre ſe rencontra devant ſon armée, les ſoldats ſe débandant, le pourſuivirent en criant: le liévre ne ſachant où ſe ſauver, tira droit vers la ville, & les ſoldats continuèrent à le pourſuivre à grands cris. Ceux qui étoient ſur les rempars & ſur les murailles pour les défendre voïant leurs ennemis qui venoient ſi vîte vers eux à cris de joie, crûrent qu'ils avoient été renforcez de quelque nouveau ſecours extraordinaire, & qu'ils venoient les ataquer plus furieuſement qu'ils n'avoient encore fait. Les aſſiégez de Léonine en prirent l'épouvante, dont les uns s'enfuïrent dans la Ville où ils portèrent la fraïeur, les autres ſe jettèrent en bas des rempars pour ſe ſauver ailleurs. Arnoul aïant aperçû ce deſordre, fit aprocher toutes ſes forces des murailles, y fit monter les uns, & envoïa les autres forcer une porte, & ainſi il prit aſſez aïſément la place, qui en un inſtant preſque fut dénuée de défenſe. La ville Léonine étant priſe, les habitans de Rome qui étoient au delà du Tibre, ſe rendirent bien-tôt après à Arnoul ſans combat. Serge voïant ce deſaſtre inopiné, ſe ſauva au plus vîte: mais preſque tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti, furent tuez par l'ordre d'Arnoul, ſans qu'il voulût épargner ni hommes, ni femmes, ni prêtres, ni religieux. Après avoir ainſi mis l'éfroi & l'horreur par tout, il ſe fit Couronner & Sacrer Empereur par le Pape Formoſe, qui lui rendit volontiers cet ofice. Et enſuite il fit que le peuple Romain lui prêta ce ſerment, *Je prens Dieu, & tous les Saints à témoin, & je jure par les Divins Miſtéres, que tant que je vivrai je demeurerai ſous la puiſſance de l'Empereur Arnoul, que je ne favoriſerai jamais Lambert ni ſa Mére, & que j'aurai ſoin qu'ils n'obtiennent jamais aucune dignité, & qu'ils ne mettent point la ville en ſervitude.* Après cela l'Empereur Arnoul ſortit de la ville pour aller pourſuivre Lambert, qui ſe tenoit caché le plus qu'il pouvoit: & ne pouvant découvrir où il étoit, il alla aſſiéger la ville de Camerino (les autres diſent de Fermo) où Ageltrude s'étoit retirée. Cette adroite femme, n'aïant pas aſſez de forces pour ſe défendre contre la puiſſance de l'Empereur, eut recours à la ruſe, & gagna par argent un des valets de chambre de l'Empereur, qui donna à ſon maître un brûvage qui le tint endormi trois jours durant, au bout deſquels il tomba dans une eſpéce de paralifie, qui l'empêcha de pouvoir agir quelque tems. Cela l'obligea de quiter le ſiége & de ſe retirer en Lombardie, & de là en Hétrurie. Là il réſolut de ſe défaire de Berenger qui étoit à ſa ſuite, pour ſe faire déclarer Roi d'Italie. Berenger en étant averti, ſe retira en diligence, & ſuſcita les Italiens à chaſſer Arnoul hors de leur païs. En éfet, ils firent ſi bien, qu'ils l'obligèrent à repaſſer les Alpes avec grande diminution de ſon armée. Cela donna moïen à Lambert de ſe rétablir mieux qu'il n'avoit eſpéré. Et tout à propos pour lui, arriva la mort du Pape Formoſe, qui lui avoit été ſi contraire. Il mourut ſur la fin de Décembre, après avoir tenu le ſiége de l'Egliſe Romaine environ ſix ans.

Sigebert. Chro.

Il prend un mauvais brouvage.

Id Sigebert. Chro.

Mort du Pape Formoſe.

Onuphr. Chro. Baron.

L'Empereur d'Orient avoit envoïé quatre ans auparavant un Lieutenant qui s'étoit ſaiſi de Benevent: Mais les Marquis de Toſcane l'en chaſſérent, & depuis ils l'ont retenu pour eux l'eſpace de cent ſoixante & dix-ſept ans.

Cedr. Chron. Caſſin. lib. 2.

Le Pape le couronne Empereur.

Cont. Annal. Fuld.

An 896. de N. S.

L'An

L'An 897. de Nôtre Seigneur, le 12. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 10. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 10. d'Eudes, & le 5. de Charles le Simple Roi de France. Indiction 15. le 1. de Boniface VI. & le 1. d'Etienne. VII. Pape.

Boniface VI. Pape.

DEs le commencement de l'année Boniface VI. fut élû & établi Pape par ceux de la faction de Serge, laquelle avoit le deſſus depuis que l'Empereur Arnoul s'étoit retiré en Alemagne. Le Cardinal Baronius nous décrit ce Boniface comme un méchant, qui pour ſa mauvaiſe vie avoit été démis du Diaconat; & depuis étant Prêtre avoit été dépoſé. Il ne tint le Pontificat que quinze jours: & par la même faction fut mis Nicolas, nommé plus communément Etienne VII. qui avoit été Evêque d'Anagnia, qui étoit encore plus méchant que ſon Prédéceſſeur; car il étoit ignorant dans les ſaintes Lettres, & impie, & n'eut rien plus à cœur que d'exterminer la mémoire de Formoſe.

Auquel ſuccéda Etienne VII.

Luitprand. lib. 1. cap. 8. Baronius an. 897. n. 1. & Seq. Sigonius lib. 6.

* Dès l'entrée de ſon Pontificat, il commit un acte déteſtable & inouï. C'eſt qu'il fit tenir un Sinode d'Evêques & de Clercs, où il repréſenta les choſes que Formoſe avoit faites, fit fouiller ſon ſépulcre, en tirer ſon corps, le revêtir d'habits Sacerdotaux, & le fit aſſeoir ſur le trône Papal, lui demandant par une furieuſe raillerie, Quand tu étois Evêque de Porto, pourquoi, par un eſprit d'ambition, as-tu uſurpé le ſiège univerſel de Rome? Puis, l'ayant fait dépouiller, lui fit couper les 3. doigts dont il ſe ſervoit pour donner la bénédiction, commanda de jetter ſon corps dans le Tibre, & dégrada tous ceux qui avoient pris les ordres de Formoſe, & il les ordonna de nouveau. C'eſt ainſi que les Hiſtoriens, tant anciens que modernes, nous décrivent cette Hiſtoire. Ils ajoûtent, qu'il ſemble que les pierres ont eu en exécration ce prodige, en ce que la Baſilique de Latran tomba d'elle-même par un tremblement de terre. Car comment les murailles demeureroient-elles debout, lors que la pierre angulaire du fondement a été ébranlée? Quant au corps de Formoſe, il fut trouvé par des Pêcheurs qui le reportèrent dans la Ville, & depuis il fut transféré dans l'Egliſe du Vatican: où lors qu'il entra, il ſembla que les Images le ſaluèrent avec vénération. * Enſuite le Pape Etienne VII. déclara nulle la conſécration que Formoſe avoit faite d'Arnoul pour l'établir Empereur, & au contraire, il ſacra Lambert pour prendre ce titre. *Il fit cela*, dit Baronius, *non pas qu'il lui fût permis de droit: mais ſelon que le boüillon de la colere lui conſeilla. Car ce ne fut pas*, dit-il, *une erreur dans la foi, mais une violente tirannie dans le fait.* Qu'on juge ſi un homme furieux qui dépoſe un Empereur pour en établir un autre à ſa place, ſelon ſa fantaiſie, qui exerce une violente tirannie & des cruautez inhumaines, comme ces Auteurs le reconnoiſſent dans ce Pape, n'erre point, ou n'eſt point capable d'erer en la foi.

An 897. de N. S.

Nous voïons auſſi comment ce Pape pour faire toutes ces choſes, fit tenir un Synode, qui avoit toutes les marques que les Docteurs Romains donnent à un légitime Concile. Car il avoit été convoqué par le Pape qui y préſida lui-même en perſonne. Dira-t-on que ce Concile

Si les Conciles peuvent terre. Bar. an. 897 n 2. Tom. IX. Conc.

Z 3

* Luitprand par une grande erreur apropriе au 1. cap 8. Pape Serge 3. ce que les Actes du Sinode attribuent à Etienne 6. comme le Cardinal Baronius le fait voir par ces mêmes Actes.

* Il y en a même qui parlent bien plus fortement là-deſſus, car ils diſent, „ que Dieu montra évidemment que cette horrible Vengeance lui déplaiſoit, faiſant incliner viſiblement les images d'une Egliſe devant le corps de Formoſe. Mais d'autres de la même communion traitent cela de *plaiſante fable.* Godeau Hiſt. de l'Egliſe an. 897. cap 235. (a) Vallemont Elem. de l'Hiſt. Tom. III. pag. 33. (a)

An 897. de N. S. cile n'a pû faillir ou errer? Mais ſon ſucceſſeur Jean IX. qui fit aſſembler un autre Concile où il préſida, & où il condamna celui ci d'Etienne VII. le convainc du contraire. Il faut donc que l'un ou l'autre ait failli. Et ceux qui, par de telles actions, ont témoigné qu'ils n'avoient point la crainte de Dieu, ni même l'humanité, pouvoient-ils être infaillibles en la foi? De plus, ce même Cardinal ſur cette année dit, *que c'étoit alors les plus malheureux & les plus déplorables tems de l'Egliſe Romaine, &c. où les Princes de Toſcane, ſoit par argent, ſoit par armes, fouroient en la Chaire de S. Pierre, au Thrône de Jéſus-Chriſt, des hommes monſtrueux, très-infames en leur vie, & très-vilains en toutes ſortes.* Et de tels Papes il en conte dix de ſuite. Comment donc peut avoir duré cette ſucceſſion non interrompue des ſucceſſeurs de S. Pierre, dont on ſes vantez pendant que de tels monſtres ont uſurpé ſa Chaire? Et quelle peut avoir été l'Egliſe Romaine, lors que durant un ſi long-tems elle a eu de tels Chefs?

Flod. Hiſt. lib. 4 cap. 4. Zuentibold ou Zuendevuold, qui avoit été créé Roi de Lorraine par ſon père Arnoul, non content de tourmenter ſes ſujets par des impôts exceſſifs & par des meurtres, fit avancer ſes troupes ſur le territoire de Reims, où il exerça diverſes voleries, dont ſe plaignit l'Archevêque Foulques, comme on l'apprend par l'Hiſtoire de Reims, écrite par Flodoard, au livre 4. Cet illuſtre Prélat écrivit auſſi à Eudes & à Charles Roi de France, pour les exhorter à vivre en paix, & à ne ſe point harceler par les armes qui ruïnoient le Roiaume.

Sigebert. Chro. Charles le Simple pour ſe fortifier contre Eudes, fit un accord de paix avec un Duc ou Roi des Normans, nommé Hundeus, qui reçut le Saint Bâtême, auquel il fut préſenté par le Roi Charles. *

* D'autres diſent que Charles vouloit faire alliance avec les Normans, pour établir ſa puiſſance par leur ſecours; mais qu'il en fut détourné par Foulques, Archevêque de Rheims, qui lui écrivit fortement ſur ce ſujet.

Bar. an. 898. 9 1. Flod. lib. 4. cap. 5.

L'An 898. de Nôtre Seigneur, le 13. de Léon VI. Empereur d'Orient, le 11. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 6. de Charles le Simple Roi de France. Indiction 1. le 2. d'Etienne VII. Pape.

APrès pluſieurs combats & exploits de guerre faits entre les deux Rois de France, Eudes tomba malade. Sentant que ſa fin aprochoit, il recommanda à ſon frére Robert & aux Seigneurs qui étoient près de lui, de reconnoître Charles, ſurnommé le Simple, pour leur Roi, & leur dit que, comme il l'étoit déja par ſa naiſſance, ils devoient eſpérer qu'il les gouverneroit bien par ſa vertu. Il mourut ainſi le 3. de Janvier, après avoir regné environ dix ans de trente ſix qu'il avoit vécu. Sa femme ſe nommoit Théodrade, dont il n'eut qu'un fils nommé Arnoulf, qui prit le titre de Roi d'Aquitaine; mais qui ne le garda guére, parce qu'il mourut bien-tôt après ſans avoir été marié. *Mort d'Eudes* *Charles ſeul Roi.* Regin. Chro. Annal.

Charles le Simple étant ſeul Roi en ſon Roiaume, alla faire la guerre à Zuentibold, Roi de Lorraine, qui venoit faire des courſes ſur ſes pais. D'abord ce-lui-ci recula: mais aiant ramaſſé toutes ſes forces, il vint pour rencontrer Charles. Mais, comme ils étoient ſur le point de ſe donner battaille, les Seigneurs de part & d'autre s'entremirent & firent acorder une aſſemblée à l'Abbaïe de Gorze, près de Metz, où l'on renouvella la paix de l'Empereur Arnoul & de ſon fils bâtard Zuentibold avec Charles Roi de France. Metenſ. 898. Mezer. *Accord entre les Rois.* Regin. Chro. Mezer.

Ceux de Bohéme & de Moravie ſe firent la guerre. Arnoul y envoïa des troupes, pour y mettre ordre: mais elles n'y firent autre choſe que ſe charger de butin pour s'en revenir. Cont. Annal. Fuld.

L'An

L'An 899. de Nôtre Seigneur, le 14. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 12. d'Arnoul Empereur d'Occident, le 7. de Charles le Simple Roi de France. Indiction 2. le 3. d'Etienne VII. Pape.

Regin Chro. an. 899.

DEpuis que l'Empereur Arnoul fut sorti d'Italie, & retourné en Germanie, il ne put pas faire grand' chose, parce qu'il fut presque toûjours indisposé. L'Impératrice sa femme fut accusée & convaincue d'adultère, au mois de Juin. Il en conçut un tel déplaisir, qu'il en tomba en paralisie, dont il mourut le 29. Novembre. (a) Quelques-uns même ont écrit qu'il fut mangé des poux. Depuis la mort de l'Empereur Charles le Gros son Oncle, il avoit regné douze ans: & c'est de ce tems-là proprement qu'on prend le commencement de son Empire: parce que les Etats d'Alemagne le reconnurent & le nommèrent Empereur. Mais depuis qu'il eut été couronné & sacré Empereur par le Pape Formose, il n'a duré que deux ans & demi. Il eut deux bâtards, l'un nommé Zuentibold, qui fut Roi de Lorraine, comme nous l'avons dit, & un autre qui avoit nom Arnoul, surnommé le Mauvais. Mais il n'eut qu'un fils légitime, nommé Louïs, qui n'avoit que huit ans quand son pére mourut.

Calvis. Chro.

(a) Luitpr. lib. 1. cap. 9. Mezer.

Mort de Lambert lib. 6. *Berenger Roi d'Italie.* Hist. lib. 2. cap. 10.

Sigonius & d'autres mettent en cette année la mort de l'Empereur Lambert: & s'il a vécu encore dix ou douze ans, comme il le faut dire, selon Luitprand, & selon la plûpart des Modernes, ç'a été sans beaucoup de pouvoir. Berenger se fortifia cette année, & se saisit de Pavie, Capitale du Roiaume, & s'y fit proclamer Roi. Il mit en liberté Adelbert, Marquis de Lucques, afin de l'attirer dans son parti. Mais les principaux de ceux qui avoient tenu le parti de Gui, demeurèrent encore attachez à celui de son fils Lambert, & ne voulurent point reconnoître Berenger pour Roi. Adelbert même gendre de Berenger étoit de ce parti. Pour exécuter leur dessein ils jettèrent les yeux sur Louïs, fils de Boson, Roi d'Arles ou de Provence, parce qu'il leur étoit plus voisin qu'aucun autre, qu'il étoit petit-fils par les femmes de Louïs II. Empereur, & qu'il étoit en estime pour sa vertu. Ils l'apellèrent donc, & lui promirent de l'assister pour lui faire obtenir la Roiaume d'Italie & en chasser Berenger. Louïs suivit volontiers cét avis, & aïant levé une armée, la mena en Italie. Mais Berenger le vint rencontrer avec une armée plus nombreuse, qui étonna tellement Louïs, que se sentant trop foible & se voïant environné de toutes parts sans pouvoir échaper, il eut recours à la clemence de Berenger, qui se contenta de le renvoïer avec son armée, en lui faisant jurer qu'il ne reviendroit plus en Italie pour l'y troubler.

An 900. de N. S. *A quel Louïs s'oppose en vain.*

Sigon. lib. 6. Regin. Chro. Luitpr. lib. 1. cap. 11. & cap. 4. & Seq.

L'An 900. de Nôtre Seigneur, le 15. de Leon VI. Empereur d'Orient, le 8. de Charles le Simple Roi de France. Indiction 3. sous les Papes Romain & Theodore II.

LEs Seigneurs d'Italie, ennemis de Berenger, ne se rebutèrent point de leur dessein par la disgrace arrivée à Louïs Roi de Provence, & leur ligue fut fortifiée par Adelbert, Marquis de Toscane, qui se joignit à eux. Ils écrivirent donc tous ensemble à Louïs pour l'inciter à reprendre courage, & à retourner en Italie, l'assûrant qu'ils l'assisteroient de toutes leurs forces. Louïs voïant que le Marquis étoit de la partie, & que même il lui en avoit écrit, se laissa aisément persuader, espérant qu'avec un si grand secours il viendroit à bout de son dessein. Et ainsi jugeant comme font quelquefois les Princes ambitieux, que le serment qu'il en avoit fait, ne l'obligeoit pas à agir contre ses intérêts, il retourna en Italie avec une armée plus puissante que l'année précédente.

Louïs retourne en Italie. Regin. Chro. Sigon. lib. 6. Luitpr. lib. 2. cap. 10.

Digitized by Google

An 900. de N S Où il est reçû pour Roi. Ibid Goldast. Const. Imp. Tom. 1. pag 299.

Il entra par la Lombardie qui le reçut, & les Seigneurs qui l'avoient appellé, l'allérent joindre. Berenger voïant cela, crût qu'il ne devoit pas s'opoſer au torrent, & quitta Pavie. Louïs y fut reçû avec l'aplaudiſſement des Princes & des Peuples: & l'année ſuivante, le Pape le couronna à Rome pour Roi & Empereur: tellement qu'il y avoit alors deux Rois d'Italie, Berenger & Louïs.

Après la mort d'Arnoul, les Princes & les Seigneurs de Germanie s'aſſemblérent à Forchini, où ils couronnérent Louïs ſon fils pour leur Roi, & comme ils le reconnoiſſoient héritier de ſon pére qui étoit Empereur, ils lui donnérent auſſi ce titre, & c'eſt ainſi que l'apellent la plûpart des Hiſtoriens, quoi qu'il n'ait pas été couronné Empereur par le Pape; mais parce qu'il n'avoit encore que huit ans, ils commirent la garde & la conduite de ſa perſonne à Othon Duc de Saxe, qui avoit épouſé ſa ſœur, & à Hatton Archevêque de Maïence. Ils donnérent auſſi la conduite des armées à Lutpold ou Léopold, Duc de la Frontiére Orientale de Bavière. Il y en a qui diſent que c'eſt de lui qu'eſt décendue l'Illuſtre maiſon de Bavière.

Louïs Roi d'Allemagne. Regiñon Chro. 900. Herman Contract. Chro.

Mezer.

La Domination de Louïs fut bien-tôt acrûe de la Lorraine: Car les Seigneurs de ce païs-là, fâchez de ce que Zuentibold étoit adonné à toutes ſortes de débauches, & les traitoit mal, vinrent ſe ſoûmettre à Louïs, qui pour cet éſet fut amené à Thionville, où il fut couronné Roi de Lorraine. Zuentibold pour ſe maintenir donna une bataille, le 3. d'Août, ſur le bord la Meuſe; mais il y fut tué, & ainſi il ne regna qu'environ cinq ans.

Regin. Mezer.

Mort de Zuentibold.

Actions de Charles. Flod. lib. 4 cap 10. Mezer.

Comme Charles Roi de France n'étoit pas un grand genie, auſſi laiſſoit-il conduire d'ordinaire, & lui, & ſon Roïaume, par le conſeil de quelque Seigneur qui avoit de la faveur prés de lui. Hebert, Comte de Vermandois, étoit celui qui alors en avoit le plus. C'eſt pourquoi le Roi ôta la Ville d'Arras à Baudouïn, Comte de Flandres, & la donna au Comte Altimar, afin qu'il donnât Peronne à Hebert. Baudouïn, qui étoit fils d'Arnoul, & qui avoit fort bien ſervi le Roi Charles contre Eudes, vint faire ſes plaintes au Roi de ce que c'étoit mal récompenſer les ſervices que feu ſon pére lui avoit rendus: mais il fut rebuté, même avec de rudes paroles. Foulques, illuſtre Archevêque de Reims, étoit toûjours le principal Conſeiller du Roi, & il avoit excommunié Baudouïn, parce qu'il s'étoit ſaiſi par force de l'Abbaïe de Saint Vaaſt que le Roi lui avoit donnée. Car les Evêques, à l'imitation du Pape, ſe ſervoient alors de l'excommunication pour ſe maintenir dans leurs prétentions. Winomach, Seigneur de l'Iſlers, vaſſal du Comte Baudouïn, pour venger l'afront fait à ſon Seigneur, guéta l'Archevêque & l'aſſaſſina, le 17. Juin. Il en fut pourſuivi & excommunié, & contraint de ſe ſauver en Angleterre, où il périt miſérablement, mangé des poux. Hervé, que d'autres apellent Herivé, ſuccéda à Foulques à l'Archevêché de Reims.

An 900. de N. S. Meyer. Annal. Flandr. lib. 2.

Mort de Foulques. Flodoard lib. 3. cap. 6. Bar. an. 900 n X. apud Duſchen. Tom. II. p. 584. Mezer.

Etienne VII. après avoir tenu le ſiége Pontifical environ trois ans, en fut chaſſé & mis en priſon, où il fut étranglé, comme le montre ſon Epitaphe. *Étant entré dans la Bergerie de Dieu comme un larron*, dit le Cardinal Baronius, *la vengeance Divine voulut qu'il finît ſa vie par la corde.* A ſa place fut établi Romain, fils de Conſtantin, qui étoit frére de Marin ou Martin, qui avoit été Pape l'an 884. Il envoïa le Manteau Archiepiſcopal à Vital le jeune qui étoit Patriarche de Grade. Il entreprit la défenſe de la cauſe de Formoſe, contre ce que ſon prédéceſſeur Etienne VII. avoit fait. Mais Romain ne tint la Chaire de Rome que quatre ou cinq mois. Theodore II. lui ſuccéda, qui prit le parti de Formoſe auſſi bien que Romain, & rétablit dans les Charges ceux qui en avoient été diſtituez par Etienne VII. & peut-être qu'il eût fait caſſer ſolennellement toutes les procedures de ce Pape contre Formoſe, s'il eût eu le tems de con-

Mort de Etienne VII. Pape. *Ses ſucceſſeurs,* Romain. An 900. n. 6. & Seq.

Theodore II. Auxil. lib. 2. cap. 4. in fine.

Digitized by Google

An 900. de N. S. convoquer un Concile: Mais il ne garda le Pontificat que vingt jours, & mourut vers la fin de ce siecle-ci: & Jean IX. fut établi à sa place.

De l'Onction des malades. Avant que de finir ce Siècle, il sera bon de dire ici quelque chose de l'Onction des malades qui s'y pratiquoit, comme les Conciles & les Docteurs en parlent: mais c'est tout au même sens que le Pape Innocent I. l'a entendu, suivant ce que nous en avons dit en l'an 417. savoir, que plusieurs estimoient que cette Onction contribuoit à la convalescence des malades; & c'est pourquoi les Prêtres l'administroient à ceux qui la leur demandoient. C'est pour cette même fin qu'elle a continué depuis jusqu'à ce Neuvième Siècle, & même, dans d'autres suivans. Ce qui fait voir qu'elle étoit fort différente de l'Extrême-Onction d'aujourd'hui, qui ne se donne qu'à ceux qu'on croit qui s'en vont mourir, & on ne la leur donneroit point, si l'on croïoit qu'ils revinssent en convalescence; c'est pourquoi aussi on l'apelle *Extrême* ou *Derniere*. Il est aisé de reconnoître cela par divers passages: comme du II. Concile de Châlon, dont nous avons parlé: car au Canon 48. après avoir recommandé au malade de faire venir le Prêtre pour l'oindre d'huile, & pour prier Dieu pour lui, suivant l'enseignement de S. Jaques, il ajoûte; *Il ne faut donc pas estimer peu cette medecine, qui remédie aux langueurs du corps & de l'ame.* Il en est de même du Concile tenu à Aix la Chapelle, l'an 836. qui prescrivant les devoirs du Prêtre envers ceux qui leur sont commis, dit entr'autres choses, *Si quelqu'un est abattu par maladie, que le Prêtre prenne garde que par sa négligence le malade nemanque point de la Confession, ni de l'Oraison Sacerdotale, ni de l'Onction de l'huile sacrifiée*, c'est-à-dire, bénite ou consacrée. *Enfin, s'il voit que le malade soit pressé par la fin, qu'il recommande l'ame Chrêtienne à Dieu son Seigneur, selon la coûtume Sacerdotale, en lui donnant la sainte Communion, & qu'il donne la sépulture au corps: non selon la coûtume des Païens, mais selon celle des Chrêtiens.* Où il distingue deux tems de la maladie: Le premier est, quand elle n'est pas hors d'espérance de guérison, & qu'alors on donne au malade la prière & l'onction d'huile bénite. Le second, quand le malade tend à la fin, & qu'alors on lui donne la Communion. Où l'on voit clairement qu'on se servoit de l'onction à dessein d'obtenir la guérison corporelle; & que s'il n'y avoit plus d'espérance de guérison, alors on lui donnoit la Communion. Tout au rebours de ce qui se pratique aujourd'hui, où l'on administre la Communion avant l'Extrême-Onction; à cause que l'onction ancienne étoit toute diférente de celle d'à présent. De même Agobard, Evêque de Lion, étant consulté sur ce que quelques-uns avoient fait, après avoir été frapez de quelque plaie subite, comme du feu ou du Diable, & de ce qu'ils devoient faire; il répondit dans la Lettre qu'il écrivit à Barthelemi Evêque de Narbonne, qu'*ils feroient mieux ils couroient aux Prêtres de l'Eglise pour être oints d'huile, suivant le commandement de l'Evangile & de l'Apôtre, avec jeûnes & oraisons, auxquelles on doit joindre l'aumône.* Où l'on voit qu'il donne ce conseil pour servir de remède contre les plaies corporelles. On en doit dire de même de Herald, ou Herard, Archevêque de Tours, de Hincmar, Archevêque de Reims, d'Isac de Langres, & d'autres Ecrivains de ce Siècle, qui parlent de l'onction des malades. Et ce qui le montre évidemment, c'est le Livre nommé *l'Ordre Romain*, que plusieurs tiennent avoir été composé environ ce tems-ci: dans lequel on trouve un Chapitre ou Traité qui a pour tître, *la Bénédiction de l'Huile pour guérir toute sorte de langueur en quelque tems que ce soit.* Puis après, il y a une assez longue Oraison, où l'on prie *Dieu que comme il a voulu déclarer par ses Apôtres que si quelqu'un étoit malade on l'oignât d'huile, il lui plaise sanctifier cette huile, & y verser favorablement la médecine de sa vertu pour guérir toute sorte de fièvres quarte, tierce, quotidienne, la paralysie, la disenterie, la phrénésie, la douleur de tête,*

Tom. VII. pag. 1272. chap. V. 14. Can. 48. Tom. VII. Conc. pag. 1760. Can. 2

An 900. de N. S. Balux. Oper. Agobard. Ord. Rom.

An 900. de N. S. *les maux d'yeux, les morsures de serpens & de chiens, les ensorcellemens, les possessions de Démons, & autres maux semblables.* Par où il eſt clair comme le jour, qu'on croïoit alors que la fin & l'intention principale pour laquelle on ſe ſervoit de cette huile, étoit de guérir les maladies du corps, & que l'on fondoit cela ſur le 6. chap. de S. Marc, & ſur le 5. de S. Jaques. Il eſt vrai qu'ils devoient conſidérer, que puis que cette huile n'avoit plus l'éfet miraculeux & extraordinaire qu'elle avoit eu du tems des Apôtres, c'étoit une choſe ſuperflue de s'en ſervir. De là vient que depuis eux on ne trouve point que dans le 2. le 3. & 4. Siècle de l'Egliſe elle ait été pratiquée. Mais quoi qu'il en ſoit, ces Chrêtiens du 9. Siècle & d'autres ſemblables, ne la pratiquoient qu'en intention qu'elle ſervît proprement à la guériſon des maladies corporelles; & lors qu'ils voïoient que cela n'y ſervoit point, & que la maladie augmentoit & tendoit à la mort, alors ils donnoient l'Euchariſtie; Ce qui fait voir que cette onction-là eſt très-diférente de celle d'aujourd'hui, quoi que véritablement celle-là ait aplani le chemin à celle de maintenant. An 900. de N. S.

Sur ce que je viens de nommer Iſaac, Evêque de Langres, on peut remarquer, que dans l'Egliſe Chrêtienne juſqu'ici, & particulièrement dans ce Neuviéme Siècle & encore depuis, pluſieurs fidéles, & ſur tout des Evêques, portoient des noms de Prophetes, & de Saints du Vieux Teſtament, comme *Iſaac*, *Jeſſé*, *David*, *Elie*, *Jéremie*, *Jonas*, *Daniel* & autres. Mais maintenant dans l'Egliſe Romaine on a ces noms en telle averſion, qu'on ne les donne point aux enfans, & qu'on les prend même ſouvent pour marque d'héretiques. Cependant, on ne peut douter de la ſainteté & de la béatitude des Serviteurs de Dieu, qui ont porté ces noms-là ſous le Vieux Teſtament, ni qu'ils ne ſoient pour le moins auſſi Saints que *François*, *Dominique*, & autres ſemblables, qu'on a canoniſez en ces derniers Siècles. *Des Noms du Vieux Teſtament.*

Fin de la Septième Partie.

TABLE

Digitized by Google

TABLE

Des matières les plus remarquables contenues dans le Neuvième Siècle.

Le chifre marque, non la page, mais l'Année de Nôtre Seigneur.

A

Aaron Amiras, a. 806. *envoïe des préſens à Charlemagne, & perſécute les Chrétiens*, a. 807. *ſa mort*, a. 809

Aaron II. Roi des Sarraſins, 841. *ſa mort*. a. 846

Abdalla, Roi de Cordouë. 888

Actard, Evêque de Nantes. a. 848. & 868

Adalgert, Evêque d'Autun. a. 894

Adalgiſe, Duc de Benevent, ſes trahiſons. a. 871

Adelard, Abbé de Corbie, 815. *& relégué*, 818. *eſt rapellé*, 822. *mort en* 827.

Adelgiſe. a. 851

Ado de Vienne. a. 879

Adoration du ſacrement. a. 890

Adrien II. Pape, 867. *il écrit à Baſile*, 868. *il écrit rudement à Charles*, 868. *ſa mort*. a. 872

Adrien III. Pape, 884. *ſa mort*. a. 885

Agobard, Archevêque de Lion, 814. *ſes Ecrits ſur tout contre les Images*, 827. *il écrit contre Amalarius ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie*, 832. *il ſe joint à Lotaire dans la conſpiration*, 833. *C'eſt pourquoi il eſt condamné*, a. 835. *ſa mort, ſes Ecrits*, a. 841

Abito, Evêque de Bâle. a. 812

Aio, Duc de Benevent. a. 886

Aizo rebelle. a. 826. & 827

Alcuin, Précepteur de Charlemagne, ſes Ecrits, ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie. a. 804

Alfonſe le Chaſte, ſa mort. a. 824

Alfonſe le Grand, a. 862

Alfonſe, Roi d'Eſpagne, bat les Sarraſins. a. 873

Alfred, Roi d'Angleterre, 871. 872. & *ſuiv*.

Albacam, Roi Sarraſin, a. 822

Almondar, Roi de Cordoue, 887. *ſa mort*, a. 888

Amalarius Fortunatus, ſes écrits, ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, 832. (*il y a eu deux Amalarius*. 831.)

Amer, Sarraſin, défait, a. 861

Amulon, Archevêque de Lion, a. 841. & 843

Anaſtaſe, Prêtre Cardinal, dépoſé par le Sinode de Rome, 853. *élû Pape pour peu de tems*. a. 855

Anaſtaſe Bibliothéquaire. a. 872

Angelome, Moine. a. 855

Angleterre, de ſes Rois. a. 857

Anguilbert ou Enguilbert, Archevêque de Milan. a. 844

Anſegiſe, Abbé. a. 843

Anſegiſe, Archevêque de Sens. a. 876

Anſgarius, 825. *Evêque de Hambourg*, 832.

Antgarius, Archevêque de Maïence, ſa mort, a. 847

Antoine, Patriarche de Conſtantinople. a. 888

Aparition d'ames. a. 875

Archichapelain, quelle charge c'étoit. a. 818

Arnoul, fils bâtard de Carloman de Baviere, 880. *eſt déclaré Empereur*, 888. *il aſſiége & prend Rome, & eſt couronné par*

par le Pape, 896. *ſa mort.* a. 899
Arragon, Roiaume. a. 895
Arſenius, Légat du Pape. a. 865
Aſſaſſin notable commis à Rome. a. 813
Aſſemblée d'Etats à Creſſi, 837. & 856.
à Wormes. a. 838
Aſſemblée, voïez Concile.
Aimoin, ſon Hiſtoire. a. 861
Aznard ſe joint aux Sarraſins d'Eſpagne contre les François. a. 836
(*Arnon, premier Archevêque de Salzbourg mort en* 821.)

B.

Baldred, Roi de Kent, 805. *ſa mort*, a. 822
Bardas, Oncle de Michel. a. 858
Bardas, Oncle de l'Empereur, gouverne l'Empire, 861. & *ſuiv. il eſt aſſaſſiné.* a. 866
S. Barthelemi, de ſes reliques. a. 840
Baſile, Empereur d'Orient, 867. *il fait la guerre*, 869. *ſa mort*, a. 886
Berenger, Roi d'Italie, & ſes guerres, 888. & *ſuiv. il eſt rétabli par Arnoul*, 894. *il ſe rétablit encore.* 899
Bernard, fils de Pepin Roi d'Italie, 813. *ſa conſpiration découverte*, 817. *ſa mort.* a. 818
Bernard, Evêque de Vienne. a 814
Bernard, Comte de Barcelonne, 826. & 843. *eſt tué par Charles le Chauve.* a. 844
(*Bernold, ſa viſion*, a. 875)
Bernon bâtit les Monaſtéres de Gignac & de Clugni. a. 895.
Bertram, Prêtre de Corbie, ſes Ecrits, 865 *ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie.* a. 876
Bictric, Roi en Angleterre. a. 801
Boger, Roi des Bulgares, bâtizé. a. 845.
Boniface VI. Pape. a. 897
Borivoi, Duc de Bohême. a. 894
Boſon, Duc d'Aquitaine, fils du Comte Bouvin, 871. *eſt fait Roi de Provence.* a. 880
Bretons, domtez par Louis le Débonnaire, 824. *leurs guerres*, 860. *ils battent Charles*, 844. *guerres en Bretagne*, 845. & *ſuiv.* 874. 875. *le Roiaume de Bretagne.* a. 867
Brunſvich. a 861
Bulgares Chrêtiens, 845. 866. 867. *ſe rangent au Patriarche de Conſtantinople.* a. 870. 889. 890.

C.

Calice de l'Euchariſtie, 849. *mêlé d'encre.* a. 844
Candie ou Créte ocupée par les Sarraſins. a. 823
Carloman, fils de Louis de Germanie, 861. 862. *il eut pluſieurs provinces ſous le nom de Bavière.* 876. *ſa mort.* a. 880
Carloman, fils de Charles le Chauve, rebelle. 870. *aveuglé.* a. 871
Carloman, Roi de France avec ſon frére. 880. *il regne ſeul*, 882. *ſa mort.* a. 884
Sainte Cécile, ſes Reliques. a. 821
Célibat. a. 866
Charles, Archevêque de Maience. a. 856
Charles, fils aîné de Charlemagne, ſa mort. a. 811
Charles, fils de Louis de Germanie ſurnommé le Gros, conſpire contre ſon Pére & tombe en Phrenéſie, 873. *il eſt fait Empereur.* a. 881.
Charles le Chauve, ſa naiſſance, 823. *il eſt établi Roi par ſon Pére, il eſt apellé Roi de la France Orientale*, 841. 842. & *ſuivant; il ſe marie*, 842. *il fait la guerre contre Pepin*, 848. & *ſuivant, il aime les gens ſavans*, 865. *il partage la Lorraine*, 870. *il ſe ſaiſit de la Bourgogne*, 871. *il chaſſe les Sarraſins d'Angers*, 873. *il eſt couronné Empereur par le Pape*, 875. & *Roi d'Italie, il fait la guerre contre ſes neveux*, 876. *ſa mort.* a. 877
Charles le Gros, Empereur, eſt fait Roi de France, 884. *il tombe en démence, & eſt abandonné de tous*, 887. *ſa mort*, a. 888
Charlemagne Empereur, fait fleurir l'Egliſe, prend une Concubine dont il eut deux fils, 801. *il s'acorde avec Nicephore*, 803. *il partage ſon Empire entre ſes trois fils*, 806. *il réforme le Clergé*, 810. *ſon Teſtament*, 813. *ſes vertus; ſes femmes, ſes enfans, ſa mort*, 814 *ſa poſtérité*, 888.

Charles

Charles le Simple, fils de Louis le Bégue 884. *il regne avec Eudes,* 892. *& suiv. il eſt ſeul Roi de France.* a. 898
Chrétien Drutmar, ſa créance ſur l'Euchariſtie. a. 855
Claude l'Ecoſſois, ſes Ecrits. a. 815
Claude, Evêque de Turin, abat les images. a. 827
Cométes. a. 837
Si les Conciles peuvent errer. a. 897
Pluſieurs Conciles. a. 813
Un Concile aprouvé par le Pape peut errer. a. 825
Concile d'Aix. a. 862. 864
Concile d'Aix la Chapelle. a. 809
Concile de Beauvais. a. 845
Concile de Châlon ſur Saone. a. 894
Concile de Conſtantinople où Ignace fut dépoſé. a. 861
Concile de Conſtantinople apellé VIII. Univerſel, ſon autorité & ſes actions. a. 869 & 870
Concile de Conſtantinople où l'on caſſa celui qui eſt tenu pour Univerſel. a. 879
Concile de Conſtantinople. a. 809
Concile de Creſmieu. a. 836
Concile de Creſſy. a. 856. 858
Concile de Creſſy contre Gotheſcalc. a. 848
(*Concile de Maience* a. 888)
(*Concile de Jeuſt,* a. 844)
(*Conciles de Douzi* a. 871. & 874.)
Concile de Meaux. a. 879
Conciles de Mets. a. 863. & 888
Concile de Paris touchant les Images. 825. *autre* 829
(*Concile de Pavie.* a. 850)
(*Concile de Piſtes,* a. 862)
Concile de Pont-yon. a. 876
Pluſieurs Conciles ſur le Rhin. a. 895
Concile de Rome. a. 816. & 873
Concile de Rome. a. 863
Concile de Savonniéres. a. 859
Concile de Soiſſons. a. 853
Concile de Thionville. a. 806
Concile de Tours. a. 848
Concile de Tribur. a. 821
Concile de Troies. a. 878
Concile de Valence. a. 842. 855
Concile de Wormes. a. 868
Confeſſion publique & particuliére. a. 822
Congal, Roi d'Ecoſſe. a. 824
Cutred, Roi de Kent. a. 805.

D

Danemarc, Roi de ce Roiaume, 812. *guerres entr'eux,* a. 814
Daniel condamné. a. 853
Danois pillent l'Angleterre. a. 870. 871. 874
Voiez Normans, leurs guerres. a. 877
Décretales du Pape. a. 865
Denier de S. Pierre. a. 813. & 847
Donald VI. Roi d'Ecoſſe. a. 892
Dongal, Roi d'Ecoſſe. a. 824.
Drutmar, voiez Chrétien.
Ducler. a. 828
Dungal, Moine, ſes Ecrits. a. 827.

E

Ebbon Archevêque de Reims, eſt condamné. a. 835
Ebroin, Evêque de Poitiers. a. 838
Edelbert ou Ethelbert Roi d'Angleterre. 857. 860. *ſa mort,* a. 865
Edelred, Roi en Angleterre. a. 808
Edelvald, Roi d'Angleterre. a. 872
Edelwolf, Roi d'Angleterre. a. 847. 857
Egbrecti, Roi en Angleterre, 827. *ſa mort.* a. 836
(*Egil, quatrième Abé de Fulde, mort* a. 822.)
Eginhard, Secrétaire de Charlemagne. a. 815
Elmunſtein Amiras, 862. *ſa mort.* a. 869
Epîtres Décretales leur Autheur. a. 838
Epreuves étranges par le feu & par l'eau. a. 876
Eſpagne, où il y eut perſécution par les Sarraſins. a. 852
Eſprit, touchant la proceſſion du Saint Eſprit qui fut l'Origine du Schiſme. a. 809
S. Eſprit procéde du Pére & du Fils. a. 809. 880. 883
Etienne IV. Pape, 816. *ſa mort.* a. 817
Etienne V. ou VI. Pape, 885, *ſa mort.* a. 891
Etienne VII. Pape, ſes qualitez, il fait déterrer Formoſe, 897. *ſa mort.* a. 900

Etienne, Patriarche de Conſtantinople, 886, *ſa mort.* a. 888
Ethelred ou Edelred, Roi d'Angleterre, 866. *ſa mort.* a. 871
Euchariſtie, a. 804. 818. 831. 844. 849. 850. 854. 875. 870. 871. 872. 876. & 890
Eudes, Roi de France, 888. & *ſuiv. il fait la guerre à Charles le Simple*, 893. & *ſuiv. ſa mort.* a. 898
Evêques, leur puiſſance. a. 859
Eugene II. Pape, 824. *ſa mort.* a. 827
Eulogius, Martyr. a. 859
Euphemius, raviſſeur, 827. *eſt tué.* a. 828
Excommunication des Princes. a. 865
Extrême-Onction. a. 900.

F

Famine en Allemagne. a. 850
Flore, Diacre, ſes Ecrits. a. 872
Formoſe eſt condamné au Concile de Troies, 878. *eſt fait Pape*, 891. *ſa mort*, 896. *ſon corps eſt déterré.* a. 897
Fortunat, Archevêque de Grade. a. 803. & 804
Foulque, Archevêque de Reims, 883. *ſa mort.* a. 900
François défaits en Eſpagne, 823. *leur louange.* a. 858
Frecolfe, Evêque de Liſieux, aſſiſte au Concile de Paris, 825. *ſa mort.* a. 840.

G

L'Egliſe Gallicane conſerve ſa liberté. a. 876
(George, Prêtre aprend aux François à faire des Orgues a. 816)
Gerefroi ou Geofroi, Moine, jure ſur l'Euchariſtie. a. 894
Giſalbert, Comte, enleve la fille de Lotaire. a. 846
(Giſlemar, Archevêque de Reims. a. 816)
Godefroi, Roi de Danemarc, 807. *il fait de grands ravages*, 808. *ſa mort*, 810. *ſes fils.* a. 814
Godefroi, Roi des Normans, aſſaſſiné. a. 885
Gothescalc, Moine d'Orbais, ſa doctrine, eſt condamné injuſtement. a. 848
De la Grace & du libre Arbitre, a. 848
Grecs, voiez Schiſme.
Gregoire IV. Pape, 827. *ſe ligue avec les fils de Louis contre leur pére, ſon Epître*, 833. *ſa mort.* a. 844
Grégoire, Roi d'Ecoſſe. a. 892
Grunnus, Roi des Bulgares, ſes guerres: 811. a. 813
Gueriſon, voiez Wenilon.
Gui, Roi, & Empereur, ſes Guerres, 888. & *ſuiv. couronné à Rome, ſes heureux ſuccès*, 891. *ſa mort.* a. 894.

H

Halitgarius, Evêque de Cambrai. a. 816
Haimo, Evêque d'Halberſtad. a. 851
Hebernus, Abbé de S. Martin de Tours. a. 853
Heirard, Evêque de Liſieux. a. 840
Heribald, ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie. a. 852
Hemming, Roi de Danemarc. a. 810. 812
Herard ou Herald, Archevêque de Tours. a. 848
Heriold, Roi de Danemarc, eſt batizé. a. 815
Heriſpoux, Roi ou Duc de Bretagne. a. 851
Hermentrude, femme de Charles le Chauve. a. 842.
Hermingarde, femme de Louis le Débonnaire, ſa mort. 818
Hervé, Archevêque do Reims. a. 900
(Hildebolde, Archevêque de Cologne mort en 819)
Hildoüart. a. 816
Hincmar, Archevêque de Reims, 845. 848. *il écrit au Pape*, 870. *ſa mort, ſes qualitez.* a. 883
Hincmar, Evêque de Laon, eſt condamné & aveuglé, 868. *il eſt rehabilité.* a. 878
Hiſtoriens ſouvent ſont diférens entr'eux. 844. 854
Hongrois. a. 889. 890. 893
Horic, Roi ou Chef des Danois. a. 845
Hugues l'Abbé. a. 888. 889
Hugues Capet, ſa généalogie. a. 860
Hugues, fils de Valdrade, aſſaſſiné. a. 885

Ha-

Digitized by Google

Hamarja Amiras. a. 883
Hundeus, Roi des Normans, bâtizé. a. 897

I J.

S. Jacques le Grand, de ſes os qu'on dit avoir été portez à Conpoſtelle. a. 816 *Il eſt crû le Chef & Patron des Eſpagnols.* a. 844
Jean, Patriarche de Conſtantinople, 835. *eſt chaſſé.* a. 842
Jean, Archevêque de Ravenne eſt condamné. a. 860
Jean Scot, ſa réputation, ſa vie, ſes Ecrits. a. 871
Jean VIII. Pape, 872. *On conſpire contre lui*, 876. *Il eſt empriſonné & ſe ſauve en France*, 878. *ſa mort.* a. 882
Jean Diacre. a. 872
Jeanne Papeſſe. a. 854. 879
Jean Scilitze, dit Curopalate, Hiſtorien Grec. a. 811)
Ignace, Patriarche de Conſtantinople, 847. *eſt dépoſé & empriſonné*, 859. & 861. *il eſt rétabli*, 867. *ſa mort.* a. 878
Des Images, le ſujet en eſt terminé au Concile de Paris, toute l'Egliſe Gallicane rejette le culte des Images, 824. 825. & *ſuiv. Miracles attribuez aux Images*, 832. *du ſervice des Images*, 869. 870. *le culte des Images rétabli en Orient*, 842. & *ſuivans.*
Innigo, origine du Roiaume de Navarre. a. 829
Jonas, Evêque d'Orleans. a. 827
Irene, Impératrice, eſt dépoſée de l'Empire. a. 802
Iſidore le Marchand. a. 838
Judith, femme du Roi Louïs le Débonnaire, 819. *elle gouverne l'Empereur Louïs*, 829. *on veut faire déclarer inceſtueux ſon mariage*, 833. *elle ſe réconcilie avec Lotaire*, 836. *ſa mort.* a. 843

K.

Kenneth, Roi d'Ecoſſe. a. 838

L.

Lambert, Comte rebelle, 844. & *ſuivans. Lambert, fils de Gui Roi d'Italie, ſes guerres*, 894. & *ſuivans, il eſt couronné Roi & Empereur par le Pape*, 895. *ſa mort.* a. 899
Lerdrad, Archevêque de Lion. a. 814
Lendit, Foire. a. 857
Leon III. Pape va trouver Charlemagne, 804. *les Romains conſpirent contre lui* 815. *ſa mort.* a. 816
Leon V. nommé Arménien, Empereur d'Orient, 813. *ſes actions*, 814. *il maltraite les vénérateurs des Images*, 815. *envoie des Ambaſſadeurs à Louïs*, 817. *ſa mort.* a. 820
Leon IV. Pape. a. 847
Leon VI. Empereur d'Orient. a. 885. 886
Léonine & Léopolis achevée. a. 832
Leſcus, Roi de Pologne, fils de Ziemoviski. a. 892
Lieudevuit fait la guerre en Pannonie. a. 820
Lotaire, fils aîné de Louïs le Debonnaire, établi Roi d'Italie & Empereur, 823. & *ſuiv, (fait une Conſtitution étant à Rome en* 824.) *le Pape ſe plaint le lui*, 836. *conſpire contre ſon pére & fait la guerre*, 833. & *ſuivans: après la mort de ſon pére il fait la guerre à ſes freres*, 840. *il perd la bataille*, 841. *il eſt condamné par les Evêques* 842. *il s'acorde & partage avec ſes freres*, 843. *les fils de Lotaire*, 852. *il partage entr'eux ſa Domination.* a. 855. & 856
Lotaire, Roi de Lorraine, 862. & *ſuiv, ſa mort.* a. 868
Louïs, ſurnommé le Débonnaire, fils de Charlemagne, Roi d'Aquitaine, fait des exploits en Eſpagne, 801. *il fait pluſieurs exploits en Eſpagne & en Gaſcogne*, 809. *il eſt déclaré Empereur*, 813. *il ſuccéde à Charlemagne ſon pere à l'Empire & au Roiaume*, 814. *il partage l'Empire entre ſes fils*, 817. *il épouſe Judith*, 819. *il fait penitence publique*, 822. *retour des Ambaſſadeurs*, 828. *ſes fils conſpirent contre lui*, 829. & *le renferment dans un Mo-*

naſtére, & en eſt délivré quelque tems après, 830. il reprend ſa femme & pardonne à ſes ennemis, 831. ſes fils broüillent encore contre lui, 832. ils conſpirent tous trois contre lui, le dégradent, le renferment dans un Monaſtére, puis on cherche à le rétablir 833. il eſt rétabli, 834. il fait un nouveau partage de l'Empire, 837. fait la guerre contre ſon fils Loüis de Germanie, 819. ſa mort, ſes qualitez, ſes enfans, ſes femmes, 840. on dit que ſon ame aparut après ſa mort, a. 875

Loüis, fils aîné de Lotaire, ſa naiſſance, 829. eſt Roi d'Italie, & eſt couronné par le Pape, 844. il eſt Empereur ſeul, 856. il fait la guerre contre les Sarraſins, 865. 866. & ſuivans.

Loüis, Roi de la France Occidentale & de Germanie, 817. & ſuiv. ſes guerres, ſa conſpiration, 833. & ſuiv. 839. 840. ſe joint à Charles, 842. il entreprend mal à propos ſur Charles, 853. il ſe reconcilie, 859. ſa mort, ſes fils. a. 876

Loüis, Roi d'Italie, donne des ordres au Clergé 853. il eſt ſeul Empereur, 856. il chaſſe les Sarraſins de l'Italie, 869. & 872. il envoie des Ambaſſadeurs à Conſtantinople, ſa mort, ſes qualitez. a. 875

Loüis, ſurnommé, le Bégue fils de Charles les Chauve, Roi d'Aquitaine, 872. il eſt Roi de France après la mort de ſon pére, 877. il eſt couronné Empereur, 878. ſa mort. a. 879

Loüis, fils de Loüis de Germanie, 876. 879. 881. ſa mort. a. 882

Louis, fils de Louis le Bégue Roi de France, 879. ſa mort. a. 882

Louis, fils de Boſon Roi de Provence, 889. il eſt fait Roi d'Italie. a. 899 & 900

Loüis, fils d'Arnoul Empereur, Roi d'Allemagne. a. 894 & 900

Ludger, premier Evêque de Munſter. a. 815

M.

Maimon, Roi des Sarraſins, 813. ſa mort. a. 833

Malamoco. a. 804

Manichéens maltraitez par *Theodora*, ſe révoltent. a. 854

S. Marc, ſes Reliques aportées à Veniſe. a. 828

Martin II. Pape 882. 883. ſa mort. a. 884

Maïence, ſes Archevêques depuis Boniface. a. 838

Methodius, Patriarche de Conſtantinople, 842. ſa mort. a. 847

Metuchal, Roi des Sarraſins, 846. ſa mort, a. 861

Michel I. Curopalates Empereur, 811. fait la guerre contre les Sarraſins, & la paix avec Charlemagne, 812. ſa mort. a. 813

Michel Abbé. a. 815

Michel II. Empereur d'Orient, 820. 821. envoie des Ambaſſadeurs à Loüis & au Pape touchant les Images, 824 825. il eſt battu en Créte, 825. ſa mort. a. 829

Michel III. Empereur d'Orient, 842. il eſt fort débauché, & ôte la Regence à ſa mere, 855. 856. 857. il eſt tué. a. 867

Michel, Roi des Bulgares. a. 845 & 866

Miracles prétendus. a. 832. 847. 870

Muhumed, Roi de Cordoue, ſa mort. a. 887

Mutezam, Roi des Sarraſins, 833. ſa mort. a. 841

Mutnazar Amiras, 861. il eſt tué. a. 862

N.

NEoméne établi Duc des Bretons, 824 il ſe révolte, 843. ſe veut faire couronner Roi, 848. 850. ſa mort. a. 851

Nicephore eſt établi Empereur d'Orient, 802. il s'accorde avec Charlemagne, 803. il fait mal, 804. 807. il fait la guerre contre les Bulgares, 809. ſa mort a. 811

Nicephore, Patriarche de Conſtantinople, 806. eſt chaſſé par Leon V. ſon exil, ſes écrits, ſa mort. a. 815 828

Nicolas I. Pape, 858. ſes lettres, 861. ſa mort. a. 867

Nithard, Hiſtorien célébre. a. 843

Digitized by Google

Noms du V. T. a. 900
Normans, Pirates, 308. 809. 810. *leurs incurſions furieuſes*, 843. & *ſuiv.* 853. *ſont chaſſez d'Angers*, 873. *Ravages des Normans*, 881. *Traité avec eux, leurs Rois*, 882. *leurs pilleries*, 895. & *ſuivans.*

O.

Omortag, Roi des Bulgares. a. 824
Ordonnius, Roi de Leon & de Galice, 850. *il eut du pire contre les Sarraſins*, 854. *ſa mort.* a. 862
Oſtie rebâtie. a. 829
Oudri ou Ulric, Evêque d'Ausbourg, il y en a eu deux de ce nom. a. 866
Ours, Duc des Venitiens. a. 869

P.

Papes, de leur élection & ordination, 816 *comment on les recevoit*, 847. *leur ſentiment ſur l'Euchariſtie.* a. 872
Le Pape peut errer, 825. *on lui baiſe les pieds.* a. 827
Paris aſſiegé par les Normans, 886. & *ſuivans.*
Paſchal Pape, 817. *ſa mort.* a. 824
Paſchaſe Ratbert, innovateur, ſes Ecrits, (apparition rapportée par lui.) a. 818
Patriarches de Conſtantinople. a. 801
(Paulin, Patriarche d'Aquilée, mort. a. 804)
Pénitence publique & particuliere. a. 822
Pepin, Roi d'Italie, fait la guerre, 802. *il donne bataille aux Grecs*, 808. *il eſt battu par les Venitiens, ſa mort.* a. 810
Pepin eſt établi Roi d'Aquitaine par ſon pére, 817. & *ſuiv., ſa mort.* a. 838
Pepin (fils de ce Pepin) ſe maintient encore pluſieurs années dans l'Aquitaine, 831. & *ſuiv. il eſt empriſonné par Charles.* a. 852
Photius eſt établi Patriarche de Conſtantinople, ſes qualitez, 858. 859. *ſédition à ſon ſujet*, & *il eſt chaſſé*, 867. *eſt dépoſé au Concile de Conſtantinople*, 869. 870. *il eſt rétabli*, 878. 879. *il eſt encore chaſſé par Leon VI.* a. 886
Popiel, Roi de Pologne. a. 823
Poppon, Comte de Turinge. a. 879
Piaſt, Roi de Pologne, 842. *ſa mort.* a. 861
De la Prédeſtination. a. 840
Prodiges. a. 807. 823. 859
Prudence de Troie, ſes Ecrits. a. 870
Puiſſance du Pape & de l'Empereur, 823. 844. 853. *Puiſſance du Pape diſputée par les Evêques de France*, 862. & *ſuiv. Puiſſance du Pape.* a. 869

R.

Rabanus Maurus, Archevêque de Maïence, 847. *ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie.* a. 849
Radulfe ou Raoul, Roi de Bourgogne. a. 889
Rapt. a. 827
Ramir ou Ranimir, Roi en Eſpagne, ſuccéde à Alfonſe, 824. *il défait les Sarraſins*, 825. & 844. *ſa mort.* a. 850
Raſtic, Roi des Sclaves. a. 870
Ratramn ou Ratramne, voiez Bertram.
Remi d'Auxerre, ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie. a. 890
Robert le Fort, ſa généalogie, 860. *il bat ſes ennemis*, 861. *ſa mort, ſes fils.* a. 867
Robert ou Rupert de Saxe. a. 860
Rodolphe, Abbé de Fulden. a. 865
Rogations. a. 801
Rol ou Rolon, Chef des Normans. a. 876. & 895
Romain, Pape. a. 900
Rome étoit ſujette à l'Empereur. a. 813
Rothald, Evêque de Soiſſons. a. 865
Ruggen, Ile, reçoit la Religion Chrêtienne. a. 875
Ruſſiens convertis. a. 860 & 876

S.

Sacremens, de leur nombre. a. 849
Sance ſe joint aux Sarraſins d'Eſpagne. a. 836
Sance Mitarra, Duc des Gaſcons. a. 872
Les Sarraſins font des courſes en Italie, 836. *leurs guerres en Italie*, 865. 866. & *ſuivans, font de grands progrès par tout*, 841. *pillent le Vatican*, 846. *ſont battus*

en Italie, 849. *ſont battus par Alfonſe, Roi d'Eſpagne*, 873. *font la guerre par tout*, 874. *ſont puiſſans en Italie.* *a.* 877. *&* 878
Sauterelles prodigieuſes. *a.* 873
Saxons domtez par Charlemagne, 804. *ils ſont défaits.* *a.* 879
Schiſme des Grecs d'avec les Latins, 809. 880. *ſa cauſe.* *a.* 883
Sclaves convertis, 862. *leurs Rois.* *a.* 870
Serge II. Pape, 844. *ſa mort.* *a.* 847
Sergius, Antipape. *a.* 891
Siconulfe ou Sigenulfe. *a.* 851
Simeon Metaphraſte. *a.* 859
Smaragdus, Abbé de S. Michel, en Lorraine. *a.* 815
Staurace. *a.* 801
Stercoraniſtes, quels ils ſont. *a.* 852
(Suede reçoit le Chriſtianiſme en 811. *où ſelon d'autres en* 829.) *a.* 811

T.

TAraſe, Patriarche de Conſtantinople, 801. *ſa mort.* *a.* 806
Les Temples ne doivent être dédiez qu'en l'honneur de Dieu. *a.* 827
Théodemir Abbé. *a.* 827
Théodora, Impératrice Régente, en Orient, rétablit le culte des Images, 842. *& ſuiv.*
Théodore Studité, 809. 815. 816. *ſes Epîtres*, 817. *ſa violence*, 821. *ſes écrits, ſa mort,* *a.* 816
Théodore II. Pape. *a.* 900
Théodotus, Patriarche de Conſtantinople. *a.* 815 835
Théodulfe, Evêque d'Orleans, ſa vie & ſes écrits. *a.* 818
Théophile, Empereur d'Orient, ſes qualitez, 829. *il s'oppoſe au culte des Images*, 830. *il bat les Sarraſins*, 833. *il eſt auſſi battu.* 834. *ſa mort.* *a.* 842
Thierry, Comte de Hollande. *a.* 861
Thietberge, femme de Lotaire Roi de Lorraine, 862. *& ſuivans.*
Thomas, renegat, 821. *eſt défait.* *a.* 822
Tolon, Amiras. *a.* 869
Totilus, brave Chef. *a.* 843
Tous les Saints, Fête de tous les Saints, ſon Inſtitution. *a.* 835
Tremblement de terre. *a.* 801

V.

VAldrade, femme ou Concubine de Lotaire Roi de Lorraine, 862. *& ſuivans.*
Venitiens, leurs Ducs, 804. *ils font la guerre*, 807. *&* 810. *Commencemens de leur Ville.* *a.* 810
Vienne, en Dauphiné, priſe ſur Boſon. *a.* 883
S. Vitus. *a.* 875
Vlric, voiez Oudri.

W.

WAla, 813. 814. *eſt rélegué*, 818 *eſt rapellé.* *a.* 822
Walafridus Strabo, ſes écrits, ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie. *a.* 850
Wenilon, Archevêque de Sens. *a.* 859

Z.

ZIemoviski, Roi de Pologne, 861. *ſa mort.* *a.* 892
Zuendebold, Roi des Sclaves, 870. 871. *& ſuiv.* 890. *il ſe rebelle contre l'Empereur*, 892. *il ſe fait Moine.* *a.* 894
Zuentibold en Zuendevuold, Roi de Lorraine, 895. *& ſuiv. ſa mort.* *a.* 900

FIN.

Digitized by Google